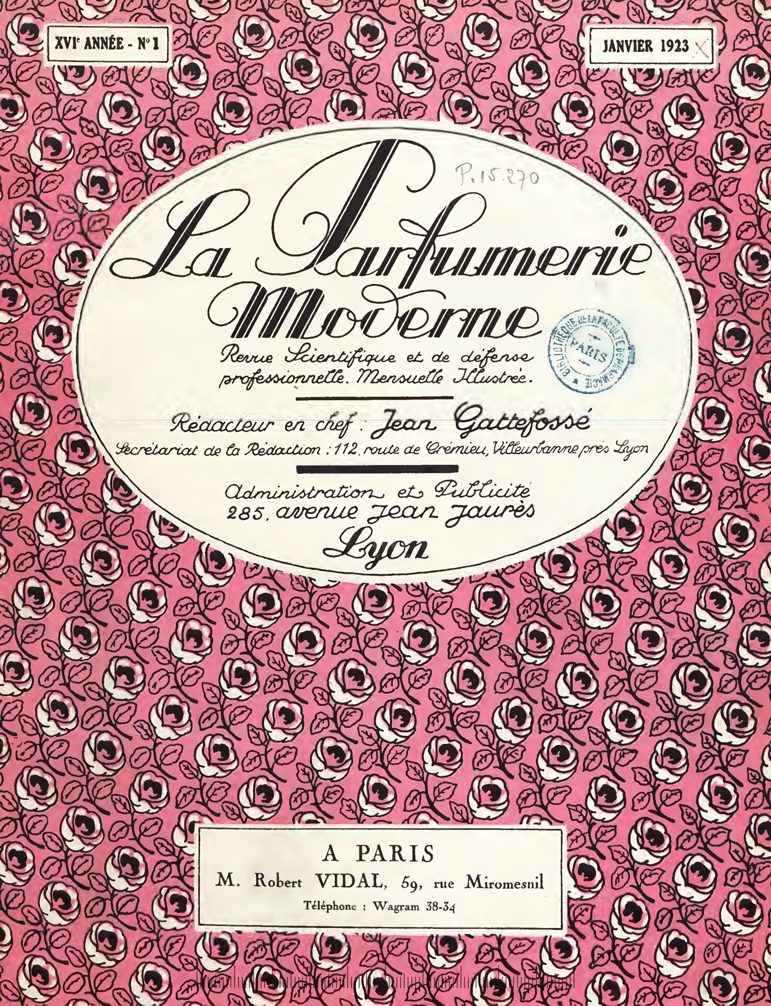
XVIe ANNÉE - N° 1

JANVIER 1923

La Parfumerie Moderne

Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.

Rédacteur en chef : Jean Gattefossé

Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon

Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon

A PARIS
M. Robert VIDAL, 59, rue Miromesnil
Téléphone : Wagram 38-34



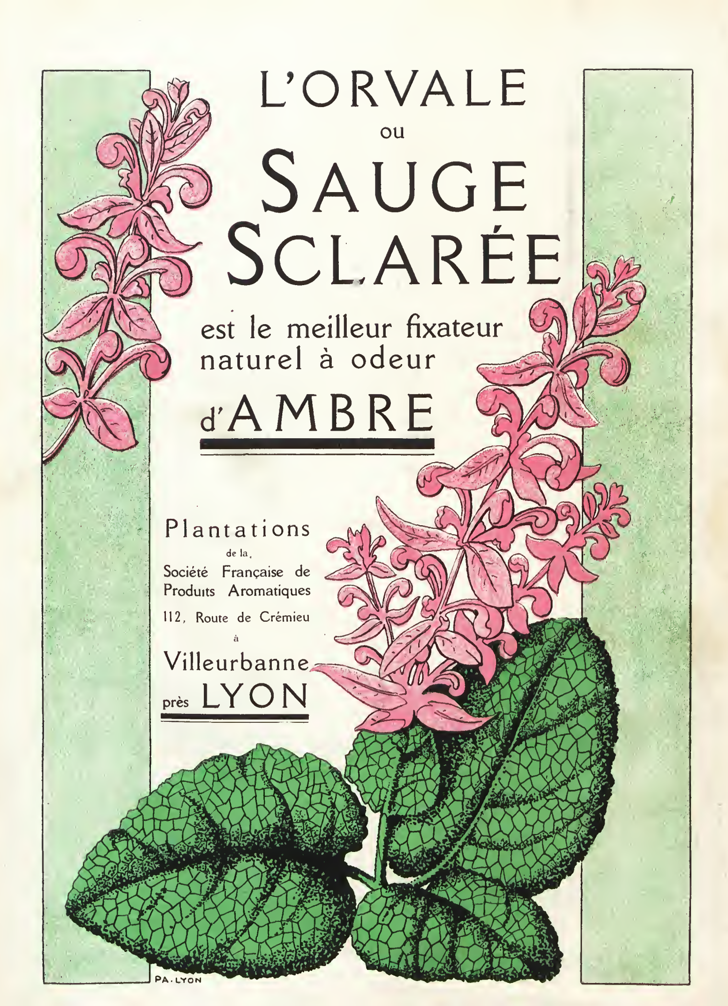

L'ORVALE
ou
SAUGE
SCLARÉE
est le meilleur fixateur
naturel à odeur
d'AMBRE
Plantations
de la,
Société Française de
Produits Aromatiques
112, Route de Crémieu
à
Villeurbanne
près LYON
PA. LYON

TABLE DES MATIÈRES

La Parfumerie Moderne

Revue Scientifique
et de Défense Professionnelle
Mensuelle Illustrée





Secrétaire général du Comité de Rédaction : Jean GATTEFOSSÉ
112, Route de Crémieu, VILLEURBANNE (Rhône)

1923 TABLE DES MATIÈRES 1923

COMMERCE DE LA PARFUMERIE

HISTOIRE DE LA PARFUMERIE

THÉRAPEUTIQUE PAR LES ESSENCES

INFORMATIONS DOUANIÈRES ET RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

INFORMATIONS COMMERCIALES

ESSENCES NOUVELLES

LÉGISLATION

ÉDITORIAUX ET NOUVELLES

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Pages

SOCIÉTÉS DE PARFUMERIE

HORS-TEXTE

TABLE DES AUTEURS

Nota. — Les artices illustrés sont précédés d'un astérique*. Il n'y a pas de table des illustrations « dans le texte ».



INDEX ALPHABÉTIQUE



F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

Nota. — Les articles illustrés sont précédés d'un astérique. Il n'y a pas de table des illustrations dans le texte.

-Anc Etablts LEGENDRE-LYON.

Comité de Rédaction Scientifique de la "Parfumerie Moderne".

Comité d'Honneur

A nos Lecteurs,

En réalité, le Comité de Rédaction Scientifique de la « Parfumerie Moderne » existe, dans sa constitution essentielle, depuis la réorganisation de nos services à la fin de la guerre. La mort au Champ d'Honneur de plusieurs de nos principaux collaborateurs d'autrefois, la dispersion des autres, nécessitaient cette réorganisation.

Au moment de révéler à nos lecteurs la composition exacte de notre Comité de Rédaction pour l'année 1923, c'est avec émotion que nous reportons notre pensée sur nos chefs et collaborateurs disparus dans la tourmente, et leur exprimons publiquement notre gratitude.

C'est bien grâce à leur dévouement et à leur courageuse attitude que nous devons de pouvoir continuer l'œuvre qu'ils entreprirent.

Nos remerciements très vifs vont encore à nos nombreux et distingués collaborateurs actuels qui, malgré leurs multiples obligations, ont bien voulu nous accorder leur aide effective, laquelle se traduit par un constant examen des documents de toutes catégories que nous présentons à nos lecteurs aussi bien que par une collaboration personnelle précieuse.

Nos colonnes sont ouvertes à tous les savants et spécialistes, et nous exprimons l'espoir que tous ceux qui peuvent consacrer une partie de leur temps à l'extension industrielle, scientifique et commerciale de la Parfumerie Française dans le monde entier, œuvre nationale si importante, nous feront l'honneur de compléter de leur adhésion l'ensemble que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

Comité de Rédaction

9) DOCUMENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire et Archéologie des Parfums

M. **Octave Uzanne**, *Homme de Lettres, Bibliophile et Littérateur des artifices de la Beauté, St-Cloud.*

M. **Gérardin** (E.), *Pharmacien honoraire, Officier d'Académie, Sézanne.*

Documentation technique

M. **Lazennec** (I.), *Ingénieur-Chimiste, Docteur de l'Université, Préparateur à l'Institut de Chimie appliquée de la Faculté des Sciences, Paris.*

10) PARFUMERIE D'ART

Mme Floriane, *Chimiste-Parfumeur, Lyon.*

11) LEGISLATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

M. **Mossé** (E.), *Avocat à la Cour d'Appel de Paris.*

M. **de Borssat** (X.), *Avocat à la Cour d'Appel de Paris.*

12) PUBLICITE ET ORGANISATION DE LA VENTE

M. **Pierre Argence**, *Lyon.*

M. **Robert Vidal**, *Paris.*

13) COMMERCE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE

M. **Forest** (Louis), *Publiciste, Rédacteur de Journaux économiques, Saint-Germain-en-Laye.*

M. **G. Micheletti**, *Administrateur et Rédacteur économique de « Revista italiana delle Essenze e Profumi », Milan.*

Principaux Correspondants de "La Parfumerie Moderne"

MM.

Almoslino, *Négociant-Parfumeur, Belgrade* (Yougoslavie).

Argiès Morvilliers, *Industriel, Zagreb* (Yougoslavie).

Ballester (R.), *Industriel, Barcelone* (Espagne).

De Benoun (V.), *Industriel-Parfumeur, Alexandrie* (Egypte).

Docteur Bourcet (P.), *Chimiste-Industriel, Paris* (France).

Burghardt (W.-K.-A.), *Industriel-Parfumeur, Soerabaja* (Java).

Byrne, *Directeur de « Perfumers' Journal and Essential Oil Recorder », New-York* (Etats-Unis).

Cadoret de la Gabinière, *Industriel, Crefeld* (Allemagne).

Chalut (C.-H.), *Représentant, Paramaribo* (Surinam).

Chanu et Lemonnier, *Industriels-Parfumeurs, Buenos-Aires* (République Argentine).

Choucrane-Mourad, *Industriel-Parfumeur, Le Caire* (Egypte).

Correvon (H.), *Directeur des Etablissements horticoles et du Jardin d'Essais de Floraire, Chêne-Bourg* (Suisse).

Duchesne (P.), *Directeur des Ecoles Franco-Annamites, Haïphong* (Tonkin).

Gallichi, *Négociant-Parfumeur, Naples* (Italie).

Gardies (H.), *Distillateur de plantes aromatiques. Ha-Giang* (Tonkin).

Goffart (J.), *Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Naturaliste chargé de missions en Afrique, Tanger* (Maroc).

Greco et Garcia, *Négociants-Parfumeurs, Montévidéo* (Uruguay).

Grigio Hermanos, *Industriels-Parfumeurs, Sao-Paulo* (Brésil).

Jorda (E.), *Négociant-Parfumeur, Barcelone* (Espagne).

Krebs (V.), *Directeur de la « Revue des Produits chimiques », Bruxelles* (Belgique).

MM.

Docteur Keller, *Conseiller des Etats, Aarau* (Suisse).

Laffargue et Sinnot, *Industriels-Parfumeurs, Valparaiso* (Chili).

Laport (E.), *Négociant-Parfumeur, Lima* (Pérou).

De Laroche (C.), *Ex-Consul de France, Industriel, Larache* (Maroc).

Leroy, *Parfumeur, La Havane* (Cuba).

Lowitz (W.), *Directeur de la Société de Motoculture Moderne de la Guinée, Baro* (Guinée Française).

Maine, *Agronome . M'Bantou-Maine, par Podor* (Haut-Sénégal).

Mitrani (R.), *Industriel-Parfumeur, Constantinople* (Turquie.)

Nowak (M.), *Industriel-Parfumeur, Athènes* (Grèce).

Palibine, *Directeur du Jardin botanique d'Essais de Batoum* (Caucase).

Perrier de la Bâthie (H.), *Naturaliste - Explorateur, auteur de « Végétation de Madagascar », Tuléar* (Madagasc.)

Rueff (A.), *Industriel-Parfumeur, Mexico* (Mexique).

Salazar et Ney, *Négociants-Parfumeurs, La Paz* (Bolivie).

Siesse (R.), *Négociant-Parfumeur, Varsovie* (Pologne).

Smith (J.-J.), *Professeur-Directeur au Jardin Botanique, Buitenzorg* (Java).

Thouaix, *Secrétaire au Département des P.T.T., Industriel, Bangkok* (Siam).

Trantoul, *Distillateur de plantes aromatiques, Lahoundéia, par Coyah* (Guinée Française).

Vergoz (J.), *Ingénieur, Distillateur de plantes aromatiques, Thio* (Nouvelle-Calédonie).

Yang-Tseu-Kia, *Ingénieur-Chimiste. I. C. L., Industriel Parfumeur, Shanghaï* (Chine).

AVIS

Notre numero de Janvier paraît avec un long retard, par suite de la grève prolongée de l'Imprimerie lyonnaise.

Nous nous excusons auprès de nos Lecteurs et Abonnés de ce retard indépendant de notre volonté. Malgré notre bon vouloir, nous avons dû simplifier ce numéro et supprimer le sommaire en langues étrangères.

La Table des Matières de 1922 sera jointe au prochain numéro.

La Rédaction.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ.

Huiles essentielles.

Le marché des huiles essentielles est toujours très sensible aux événements extérieurs, la demande étant rendue capricieuse par les mouvements des changes et le hasard des prohibitions ou des nouveaux droits de douane.

En général, la tendance des mois antérieurs s'est accentuée. Les essences de petitgrain et de bois de rose continuent leur lente ascension point par point, mais le bois de rose atteint déjà 68 et le petitgrain dépasse largement 50. Les essences des Indes restent d'autant plus fermes qu'elles se cotent en monnaies anglaise ou hollandaise; la cannelle de Chine est très ferme à 60 francs; la Badiane Tonkin se maintient à 16 ; la Citronnelle Ceylan dépasse 20 francs, atteignant le prix de la Citronnelle Java il y a quelques mois. Géraniums toujours très fermes, malgré un léger mouvement de recul qui replace le Bourbon à 170, l'Alger à 190/200.

Les stocks de Benjoin des sociétés Tonkinoises sont presque épuisés; en attendant les nouveaux arrivages, une petite hausse se dessine.

Le compartiment des Hespéridées est plus calme, malgré la hausse de la lire; on cote 86 pour l'essence de Bergamote, 62 pour le Portugal et 19 pour le Citron.

Dans le compartiment des essences françaises la demande n'est pas très active; la vente de la Lavande s'est un peu ralentie, cependant ses applications médicales et hygiéniques semblent lui ouvrir de belles perspectives pour l'avenir. Essences de fleurs calmes en fin d'année, sauf Rose et Jasmin impressionnés par la hausse des essences Bulgares et la rareté de la Rose d'Anatolie.

Les synthétiques sont toujours calmes, à peu près sans changement sur le mois dernier ; le terpinéol suit étroitement les variations de la térébenthine qui reste en hausse.

On signale des arrivages d'essence de Bruyère de l'Annam, produit très intéressant pour la savonnerie et qui doit remplacer en partie l'essence de citronnelle désormais trop chère pour cet usage.

Liquoristerie.

Le récent décret sur la préparation des anisettes indique les conditions que devra remplir la boisson obtenue à partir de l'essence d'anis ou de l'anéthol.

Le nouveau produit, pour être légal, devra avoir au plus 40° et contenir au moins 150 grammes de sucre par litre. Tout louchissement doit disparaître par l'addition de 7 volumes d'eau distillée à 15° à un volume du liquide anisé. Sont interdites toutes les essences cétoniques et notamment Grande Absinthe, Tanaisie, Carvi.

Bien entendu il est désormais impossible de se servir des huiles essentielles simples du commerce, et il est absolument indispensable d'avoir recours aux essences déterpénées concentrées, solubles, et à l'anéthol redistillé, le seul qui permette d'obtenir un goût assez puissant à 40°.

D'après nos essais, il semble qu'une proportion de 50 à 55 grammes d'anéthol bi-rectifié, point de fusion 22°, par hectolitre d'alcool 40°, réponde aux exigences du nouveau décret.

Il serait même possible d'employer 60 grammes si la question du louchissement n'était sujette à des appréciations diverses. Un liquide limpide doit-il être cristallin comme de l'eau? si oui il est indispensable d'employer une dose minimum ; si au contraire le liquide cesse d'être louche au moment où il permet la lecture à travers le liquide, la quantité la plus grande peut être permise.

Il semble probable que les inspecteurs emploieront l'interprétation la plus stricte du terme louchissement et que par conséquent les anisettes devront contenir un maximum de 50 grammes par hectolitre.

Cette dose est évidemment très faible et il sera préférable dans beaucoup de cas de distiller un mélange d'alcool et d'anéthol de façon à obtenir un liquide plus parfumé qu'avec 50 grammes, tout en restant dans les limites imposées par la loi. Nous continuons nos recherches et tiendrons nos lecteurs au courant.

LE CAMPHRE DE L'HUILE ESSENTIELLE DU SAPIN BLANC DE SIBÉRIE (1)

(Abies Sibirica Liedeb. = Abies Pichta Forb. — Fisch)

Par le Docteur I.-L. KONDAKOW

« La Parfumerie Moderne » a signalé en juillet 1922, page 135, l'extraordinaire article de M. Oraw dans « La Nature » (numéro d'avril. page 98 du supplément) et les prétentions de cet auteur relativement à la fabrication du camphre par les essences d'aiguilles de certains conifères. Nous exprimions alors l'espoir que deux de nos collaborateurs spécialisés dans l'étude de cette question, voudraient bien répondre ici à M. Oraw. M. A. Dubosc, gravement malade depuis cette époque, n'a pu le faire. Mais le distingué professeur des Universités de Woronege (Voronej) et de Juriev (Yourjewska), le Dr Ivan Kondakow, interrogé par nous, a bien voulu reprendre dans notre Revue l'exposé des résultats de ses derniers travaux sur les camphres et les terpènes, principalement des constituants de l'essence d'Abies sibirica. Réfugié en France depuis quelques années. le Dr Kondakow a pu continuer ses travaux à Lille et les voir couronnés de succès par une importante découverte ; mais nos lecteurs comprendront à la lecture de cette attachante étude, combien il est difficile à un savant de défendre ses travaux contre les plagiats en toutes langues et dans les pays éloignés. Exilé par la Révolution, le Dr Kondakow se trouvait dans une situation particulièrement délicate à cet égard. Se refusant à des polémiques inutiles il n'a pas abordé cette question ici. Rappelons que le Dr I. Kondakow a préfacé le premier fascicule des travaux scientifiques de « La Parfumerie Moderne », consacré par MM. A. Dubosc et Dr L. Trabut à la monographie du camphre naturel et du camphre de synthèse.

La rédaction de « La Parfumerie Moderne » a fait tout ce qui était en son pouvoir pour assurer une traduction impeccable au mémoire du Dr Kondakow, rédigé en russe. Après correction de l'auteur effectuée à Elva (Esthonie), cet article a été soigneusement revu par M. le Professeur Grignard, Directeur de l'Ecole de Chimie Industrielle de Lyon, à qui la chimie spéciale des composés terpéniques est familière. Le célèbre professeur Barbier sollicité par nous pour l'examen de notre traduction, a été enlevé par la mort impitoyable à l'affection des siens, parents et élèves nombreux, et à l'admiration nationale.

Le rappel de ce souvenir est pour nous une occasion de rendre hommage au savant professeur Barbier, chimiste qui rendit d'inoubliables services à notre industrie de la parfumerie, par ses synthèses hardies et fut le maître distingué des grands spécialistes actuels, tels que le Professeur Grignard et le Dr Ivan Kondakow.

Jean Gattefossé.

***

J'avais publié en 1908, sous le titre ci-dessus, une brève monographie rédigée en russe (1) dans laquelle j'avais coordonné les résultats des travaux expérimentaux faits sur cette essence à diverses époques, à partir de 1902, sous ma direction à Juriev, ainsi que la littérature du sujet accumulée depuis 1888, date de la première expérience scientifique entreprise sur l'éther en question.

En partant de l'ensemble des données de fait sur le problème et en les mettant en relation avec l'état de la production mondiale du camphre à cette époque, j'étais arrivé à la conclusion que l'huile essentielle de l'Abies Sibirica représentait la matière première la moins coûteuse et la plus avantageuse pour la synthèse du camphre (vu son rendement de 75-80 %) ; une autre conclusion qui s'imposait était l'obligation pour le Ministère russe de l'Agriculture et des biens domaniaux d'organiser rationnellement l'exploitation de ces arbres donnant un produit d'aussi haute valeur, et de couper court à la destruction insensée de cette richesse naturelle présentant une importance tout aussi grande pour l'Etat russe que les bois de camphrier pour l'Asie Orientale ou la production de la térébenthine dans les Landes pour la France ; l'obligation, enfin, pour le Ministère du Commerce et de l'Industrie, de concentrer entre ses mains la vente de ce produit acheté en grandes quantités par des étrangers à des prix dérisoires.

Les suggestions faites par moi à ce propos, soit dans les revues scientifiques, soit dans la presse périodique, ne trouvaient pas auprès des sphères officielles des ministères respectifs l'accueil qu'il aurait fallu. Il en fut autrement de l'appréciation apportée à l'idée par les entreprises privées des divers pays.

Aussitôt après la publication de mon article contenant ces suggestions par le *Journal de la Société Physique et Chimique Russe*, je me vis adresser, par une fabrique anglaise de xylonite, un questionnaire concernant l'essence de l'Abies Sibirica. Au moment de la publication de la monographie que je viens de citer, la question se posa en France d'une utilisation de l'essence de l'Abies Sibirica pour la production du camphre, comme on peut le dédéduire d'une proposition secrète faite le 9 octobre 1909 (1) ; à la même époque on commença en Russie à fabriquer le camphre synthétique en utilisant entre autre, comme matière première, l'huile essentielle de sapin, notamment à la savonnerie de Joukov à Saint-Pétersbourg ; les huileries des

(1) Reproduction rigoureusement réservée.

(1) Annales de l'Université de Juriev. 1908.

(1) Cité par : « Le Caoutchouc et la Gutta-Percha », N° 212, p. 11.067 (15 oct. 1921).

Zemstvo (1) de gouvernement dans le département de Viatka, augmentent enfin leur production d'essence pour satisfaire à la demande accrue venant de l'étranger, notamment d'Allemagne.

On peut juger de l'importance que prit l'exportation de cette huile essentielle, dans le seul gouvernement de Viatka, par le fait que des maisons de Hambourg, par exemple la maison Mehrländer-Bergmann, offraient avant la guerre des quantités d'huile « à volonté », tandis qu'en Russie on avait certaines difficultés à se la procurer.

Des commissionnaires allemands en achetaient des quantités considérables à Viatka à des prix dérisoires et les exportaient en Allemagne sous le nom de térébenthine russe. Plusieurs maisons allemandes ont gagné de vraies fortunes dans cette affaire : *l'acétate de bornyle* séparé de cette essence par le procédé ordinaire de fractionnement avait son prix dans la parfumerie, dans l'industrie des confitures, etc., tandis que le *bornéol* qu'on tirait de l'acétate était exporté surtout dans les pays de l'Orient, où on le vendait et on le vend jusqu'à nos jours sous le nom de « Kayu Kapur », en substitution du camphre de Bornéo. Ne sachant pas se servir du polarimètre, les peuples d'Orient ne peuvent pénétrer les subtilités de cette falsification. Ils ignorent que leur camphre de Bornéo « Kayu-Kapur », tiré du *Dryabalonops aramatica* Gärtn (*D. camphora* Coleb.) Dipterocarpacæ, est *dextrogyre*, tandis que le camphre obtenu de l'acétate de l'Abies Sibirica est *lévogyre* et qu'il ne ressemble par conséquent qu'au N'gai-fên (Ngai-p'-ien) du *Blumea balsamifera* (Compositæ).

Les produits terpéniques qui restaient après la séparation de l'acétate de bornyle de l'huile essentielle du sapin blanc, étaient encore autrement utilisés par les Allemands. En outre, je sais de bonne source qu'on exportait la graine de l'Abies Siberica en grandes quantités de Russie, évidemment pour acclimater cette plante peu exigeante en Allemagne.

Des suggestions rappelant par leur contenu les miennes furent encore faites d'autre part ; les représentants de l'Académie de Médecine Militaire adressèrent des propositions de ce genre au Ministère de la Guerre, avec la grande différence pourtant qu'ils visaient non pas l'utilisation rationnelle de ces forêts de sapins, mais leur destruction.

L'*Abies Sibirica*, plante apparentée à l'*Abies canadensis* Michx (*Tsuga canadensis* Carr.), couvre de denses forêts en Sibérie (1) entre les 55°-60° de latitude nord, en dépassant cette zone au nord comme au sud et en pénétrant par le gouvernement de Viatka dans la Russie d'Europe jusqu'aux confins de la Finlande.

Elle se développe avec une splendeur particulière dans toutes les régions où croissent les espèces bien connues de *Picea*, telles que le *P. obovata* Ledeb., *P. vulgaris* Lk. et autres.

On ne sait pas au juste à quelle époque on commença à retirer, en Russie, par des procédés rudimentaires, l'huile essentielle de cette plante. Nous ne trouvons pas d'indications à cet égard dans les *Brochures spéciales* éditées dans le gouvernement de Viatka pour l'enseignement de la production de l'essence de sapin.

Le premier travail réellement scientifique sur la constitution de cette huile essentielle date de 1888 (2). A vrai dire il manque une littérature complète du sujet, et puisque parfois même des travaux spéciaux sur les huiles essentielles, très récents, tels que l'ouvrage de Gildemeister et Hoffmann (3), ne sont pas exempts d'un certain parti-pris ou bien vont jusqu'à défigurer les faits comme le livre de Parry (4), sans tenir compte d'articles qui ne visent qu'à la réclame, je me permettrai de traiter un peu plus longuement ce côté de la question, tout en faisant observer qu'on trouve des indications bibliographiques bien classées et objectivement exposées sur la matière dans l'ouvrage de Semmler (5). Mais cette œuvre classique qui s'arrête en 1905, ne contient plus d'indications sur la littérature de la période qui suit.

En 1888, Goloubev découvrit dans l'huile essentielle de l'Abies Sibirica deux de ses principaux constituants et réussit pour la première fois à les faire cristalliser. Il isola l'un de ces constituants de fractions dont le point d'ébullition était à 162° et le point de fusion à 30°. Ce n'était pas autre chose que le *camphène à l'état naturel* connu jusqu'alors seulement par les synthèses de Berthelot, de Riban, de Bouchardat-Lafont.

L'autre substance cristalline dont le point d'ébullition est à 230°, est l'*acétate de bornyle* constaté pour la première fois par Goloubev dans les essences de conifères.

Goloubev continua son travail et l'acheva après plusieurs interruptions en 1912, quand il fut publié.

L'analyse la plus détaillée en cette matière, malgré les quelques défauts inhérents à ce travail, appartient donc à Goloubev, et tous les autres travaux expérimentaux entrepris par d'autres savants dans les périodes de répit que se donnait Goloubev, ont ou bien un caractère de vérification ou ne présentent rien d'original, en traitant des points de détail de la question.

D'aucuns parmi ces expérimentateurs se préoccupent autant de la caractéristique qualitative et quantitative de *l'acétate de bornyle*, d'autres concentrent leur attention sur le *camphène*, un troisième groupe enfin s'arrête aux autres hydrocarbures contenus dans cette huile essentielle. C'est ainsi que Hirschsohn (1), presque en même temps que Schimmel (2) et déjà après que Kremel (3) eut publié sa méthode de détermination d'éthers composés dans les huiles essentielles et que Haller (4) eut obtenu l'acétate de bornyle par voie synthétique, confirme que la seconde substance cristalline découverte par Goloubev, et ayant son point d'ébullition à 230°, est réellement de l'acétate de bornyle et qu'elle se trouve en quantité considérable dans l'huile essentielle.

(1) Les Zemstvo, organes de « self government » local en Russie (N. du traducteur).

(1) D'où le nom de son espèce.

(2) Journal S. Ph. et Ch. russe, XX, 477, 1888 ; C. Blt., 1888, 1622.

(3) Die Aeterischen Oele, II, 131, 1913.

(4) The chemistry of essential oils and artificial perfumes, vol. I, 1921.

(5) Die Aetherischen Oele, I, 797, 1906.

(1) Pharmazeut. Zeitsch. Russ., XXX, 593, 1892 ; C. B., 1892, II, 793.

(2) Bericht. Schimmel, 1892, II, 21.

(3) Pharmaz. Post., XXI, 789 et 821, 1888.

(4) C. B., 1889, II, 327.

Quelques années après, Schimmel (1) établit avec précision que l'acétate de bornyle contenu dans l'huile essentielle y entre avec l'acétate de terpenyle, dans la proportion de 51 %. Le pourcentage de l'acétate de bornyle a été dans la suite vérifié dans notre laboratoire par Schindelmeiser et en Angleterre par Umney (2) et par Goloubev (3) lui-même et d'autres ; en fin de compte, il a été établi que cet éther entre dans l'huile essentielle en moyenne dans la proportion de 40-45 %.

Cette huile était une préparation d'usage si courant dans notre laboratoire qu'elle nous servait même de matériel pour l'étude des transformations de l'acétate de bornyle en chlorhydrate de bornyle (4), ainsi que pour la comparaison des propriétés du *l*-bornéol séparé de cette huile, avec les préparations du même alcool obtenu par d'autres voies, et pour l'étude des hydrocarbures contenus dans l'huile essentielle (1).

Parmi ces derniers, c'était surtout le *camphène* qui attirait l'attention des savants expérimentateurs. Cet hydrocarbure découvert par Goloubev a été dans la suite étudié de façon détaillée par lui en 1905 (2) (p. f. = 40-41°), en 1910 (3) (p. f. = 50°) et en 1912 (4) (p. f. = 45°).

Les données de Goloubev sur le camphène ont été dans la suite vérifiées par Schindelmeiser (5), par Wallach (6) et d'autres. Il ressort de l'ensemble de ces recherches que le camphène à l'état naturel a son point de fusion à 40° (Sch.) ou à 39° (W.) et que son pouvoir rotatoire spécifique $[\alpha]_D = -94°30'$ (Sch.) ou bien $-84°9'$ (W.), c'est-à-dire que son pouvoir rotatoire est sensiblement supérieur à celui du camphène synthétique de Berthelot (1858), de Riban, Bouchardat et Lafont, et inférieur à celui qu'on admet après les travaux de 1907 et de 1914 $[\alpha]_D = \pm 104°$ (1). Ce camphène représente un isomère physique synthétique et entre dans la proportion d'environ 15 % dans la composition de l'huile essentielle.

Parmi les autres hydrocarbures dans cette huile essentielle comme dans presque toutes les huiles retirées des aiguilles des conifères on a constaté successivement : le *l α — pinène* (2) découvert en 1896 par Schimmel, le *α — phellandrène* et le *dipentène* (3) trouvés par Schindelmeiser en 1904 et 1907 ; en 1907, le *santène* (Nor-camphène) fut isolé et étudié par O. Aschan et Kondakow (4) ; en 1909, E. Gildemeister et H. Köhler trouvèrent le β pinène (5) ; Wallach et E. Grosse, enfin, isolèrent en 1909 des

α-pinène +HX β-pinène → I. acétate d'hydrate de pinène → II acétate de bornyle

Fig. 1

(1) Bericht. Schimmel, 1896, II, 42 et 75.

(2) E. Parry. The Chemistry of Essential Oils. vol. 1, p. 54.

(3) Bulletin Roure-Bertrand fils (3), VII, 79, 1913. Le nom de l'auteur s'orthographie aussi *Golubeff*.

(4) Journal f. prakt. Chemie (2), LXXV, 529, 1907. Annales de l'Université de Juriev, 1908.

(1) Bulletin Roure-Bertrand fils (3), VII, 79, 1913.

(2) C. Blatt, 1905, I, 95.

(3) C. Blatt, 1910, I, 30.

(4) Bulletin de l'Académie de Médecine Militaire, 1912 ; Journ. S. Ph. et Ch. Russe, mars 1912. *Pour ce dernier travail, Goloubev reçut le prix de Foutchemsky*

(5) C. Blatt, 1903, 1, 835.

(6) Nachrichten K. Ges. Wiss. Göttingen, 1907.

(1) Journal f. prakt. Chemie (2). LXV, 201, 1902. *Voir : Camphène à l'état naturel et camphène synthétique*.

(2) Bericht. Schimmel, 1896, II, 76.

(3) Apotheker Zeitung, 1904, XIX, 815 C. Blatt, XXXI, 759, 1904.

(4) *Müller*. Arch. d. Pharm., *238*, 366, 1900 ; *O. Aschan*, Berl. Ber., XL. 4920, 1907. *Semmler*. Ber. Berl., XL. 4595, 1907 ; XLI, 128, 866, 1908. *Kondakow*, Bulletin Roure-Bertrand (3), VI, 61, 1912.

(5) Bericht. Schimmel 1909.

CH²
C
CH
CH(OH)
CH³— C —CH³
CH²
CH²
CH
pinocarveol
CH³
C (OH)
CH
CH(OH)
CH³— C —CH³
CH²
CH²
CH
α-pinène glycol
H²O
CH³
C
CH
CH (OH)
-H²O
CH²
CH²
CH
CH³ - C(OH)-CH³
sobrerol
CH³
C
CH
CH
CH²
CH
CH
CH³ - C (OH) -CH³
alcool
intermediaire
+ H²
(réduction)
CH²OH
C (OH)
CH
CH²
CH³— C —CH³
CH²
CH²
CH
β-pinène—glycol
H²O
CH²OH
C
CH
CH
CH³— C — CH³
CH²
CH²
CH
Myrténol
H²O +
CH³
C
CH
CH
CH²
CH
CH
CH³ —CH —CH³
α-phellandrène

Fig. 2

fractions de l'huile dont le point d'ébullition était à 260°, le sesquiterpène monocyclique identique au bisabolène (1).

On peut déduire de ce que nous venons d'exposer que la constitution peu compliquée de cette huile essentielle rappelle dans son ensemble celle des huiles essentielles des aiguilles de conifères, et que son contenu en acétate de bornyle la rapproche de l'essence de l'Abies canadensis qui lui est apparentée (1).

suppose, en me basant sur certaines considérations théoriques, la présence dans les fractions supérieures de cette essence d'un ou deux composés oxygénés.

Cette huile essentielle présente, en dehors de son importance technique que nous venons de signaler, un intérêt théorique assez considérable en nous offrant un de ces cas assez rares qui nous permettent de juger la nature même de la synthèse qui se produit dans la plante, l'Abies Sibirica.

grâce à son instabilité (2), malgré l'opinion contraire de Wallach (3), d'Aschan (4) et d'autres ; à la suite d'un double déplacement des atomes entrant dans la molécule du pinène, selon Berthelot (1862) et selon Wagner (1900), l'acétate de bornyle II se transforme en acétate d'hydrate de camphène III, lequel à son tour se transforme en camphène IV et santène V.

Cette transformation de l'acétate de bornyle ne se fait pas à travers le tricyclène, comme supposaient originairement

acétate d'hydrate de camphène
III

III

HX

- CH^3X

camphène
IV

santène
V

Fig. 3.

Tous ces constituants ont un pouvoir rotatoire *lévogyre* ; ils sont contenus dans l'huile essentielle à peu près dans les proportions suivantes : le α pinène et le β pinène : 25 % ; l'acétate de l-bornyle : 40 % ; le l-camphène : 15 % ; le santène (Nor-camphène) : 5 % ; le α phellandrène et le dipentène : 6 % et le bisabolène : 4 %.

En dehors de ces constituants, je

Il faut chercher les générateurs de tous les constituants de l'huile dans les pinènes α et β, lesquels sous l'action d'un acide quelconque, par exemple l'acide acétique, forment un acétate d'un véritable *hydrate de pinène*, dont la nature est encore inconnue (1), s'isomérisant

Semmler, Kondakow, Aschan et encore dernièrement L. Ruzicka (5), mais à la suite d'un déplacement typique

(1) Liebig's Ann., 357, 79, 1907. — *368*, 19, 1909.

(1) C. *G. Hunkel*. Pharm. Review, XIV, 35, 1896.

(1) On trouvera des données historiques sur la question de la formation d'un *véritable* hydrate de pinène et de ses dérivés, — des pinènes — contenus dans l'huile, ainsi que la critique des diverses opinions émises à ce propos, par des savants, dans Chem. Zeitung, XXV, n° 13, 1901 : XXV, n° 57, 1901 ; XXIX, 1225, 1905 et dans les Annales de l'Université de Juriev, 1910, n° 1 et 1915, 15 mars. Le Journ. Phys. Chim. Russe, XLII, 388, 1910.

(2) H. Meerwein, Ber. Ber., LIII, 1825, 1920. Je profite de l'occasion pour remercier le professeur Hans Meerwein, de l'envoi de ses articles publiés pendant la guerre.

(3) Liebig's Ann., *357*, 239, 1907.

(4) Liebig's Ann., *387*, 30, 1912.

(5) Helvetica Chemica Acta, vol. 1, 110, 1918.

d'atomes à l'intérieur de la molécule, dit transposition pinacolique.

Cette explication s'appuie sur le fait que le tricyclène, hydrocarbure stable qui n'a pas encore été trouvé à l'état naturel (1), s'hydrate et se transforme en *isobornéol* et en *bornéol* α ou β, lequel, à son tour (ainsi que ses dérivés), n'a encore pu être trouvé à l'état naturel. Ceci nous donne lieu de supposer avec une certaine probabilité que dans des cycles pareils de transformation des alcools secondaires, ce sont les alcools tertiaires instables du type de l'hydrate de camphène qui jouent un rôle important comme composés intermédiaires. Processus analogue à celui qu'on observe dans la transformation des alcools secondaires en leurs éthers halogènés, transformations qui ont été irréfutablement démontrées par les travaux de Kondakow. Cette explication vient encore d'être corroborée par des données nouvelles obtenues par H. Meerwein (2) et ses élèves, dans l'analyse des alcools dont la constitution se rapproche de celle du bornéol.

Cette transformation qui fait ressortir de façon saillante les propriétés fondamentales des pinènes est une excellente démonstration du fait qu'il se forme par *voie naturelle* non seulement des éthers composés de bornéol, mais probablement de bien d'autres alcools encore. Il est vrai qu'elle contredit, en quelque mesure, l'hypothèse de Charabot, qui veut que les éthers composés des plantes se forment des alcools mêmes.

La question de l'origine du *camphène* dans la nature, en général, et dans l'huile essentielle des sapins, en particulier, n'a pas, que je sache, été traitée dans la littérature du sujet. Les faits que nous connaissons semblent démontrer qu'il dérive des pinènes et qu'il se forme, en passant par l'acétate de bornyle et en évoluant selon le type de transformations que j'avais déjà établies en 1910 (3) : ou bien par voie d'élimination de l'acide contenu dans l'acétate de bornyle, et qui est absorbé par une molécule de pinène, hypothèse peu vraisemblable vu la stabilité de l'acétate et l'absence du bornylène et du cyclène parmi les composés naturels ; ou bien, ce qui est plus vraisemblable, comme résultat d'une isomérisation préalable de l'acétate de bornyle sous l'influence de facteurs inconnus, qui le transforment en acétate de camphène (1) ; ou bien finalement comme une transposition s'accomplissant sur le type des transpositions établies récemment par moi pour la série du pinane, ce qui paraît être l'hypothèse la plus vraisemblable.

En faisant abstraction de cette dernière transformation, admettons provisoirement que l'acétate peu stable de l'hydrate de camphène est un composé intermédiaire, qui en perdant des éléments d'acide se transforme en camphène IV et en éliminant de l'acétate de méthyle ou de l'alcool méthylique se transforme en santène V. L'agent qui attire les éléments de l'alcool méthylique se trouve selon toute probabilité dans les fractions voisines du bisabolène de cette huile essentielle.

L'origine du second groupe d'hydrocarbures : de l'α *phellandrène* et du *dipentène*, si toutefois ce dernier est un constituant normal de l'huile en question et non pas un produit obtenu par le traitement du pinène ou du phellandrène, s'explique par les transformations de l'α pinène-glycol, du sobrerol et des alcools intermédiaires reproduits dans le schéma II, comme cela a été démontré par moi pour la première fois (1) (*fig.* 2).

Le troisième groupe enfin d'hydrocarbures : le *sesquiterpène bisabolène*, dont la structure n'est pas connue jusqu'à présent, tire ses origines également des pinènes ; ou bien à la manière de la formation des hydrosesquiterpènes et des dimenthènes (2), des diterpènes se rapprochant des camphorènes (3), ou bien par la polymérisation de l'isoprène comme le suppose Semmler (4).

Si l'explication que nous proposons est juste, on pourrait exprimer l'interdépendance des divers constituants de l'huile essentielle de l'Abies Sibirica par les schémas suivants (*fig.* 3) :

α : CH³ – C (=CH) ; CH, CH, CH², (CH³)²C, CH², CH

β : CH² = C ; CH², CH², CH², (CH³)²C, CH², CH

Protofenchènes

Fig. 4.

Ce schéma ne contient pas d'autres pinènes, comme par exemple :

Les pinènes α et β ; les protofenchènes α et β (5) (*fig.* 4) ;

Le firpène (6) ;

Le pinène γ (7) ;

Le pinène δ (dihydroverbenène) (8).

Ces hydrocarbures ont été jusqu'à

(1) A l'exception des dérivés de térésantalol et de tricyclène-gurjunène.

(2) Liebig's Ann., *417*, 255, 1918. Berl. Ber., LIII, 1815, 1920.

(3) Annales de l'Université de Juriev, 1915, juillet.

(1) J'ai émis la même hypothèse déjà en 1909, pour expliquer la formation du camphène de chlorhydrate de bornyle. Voir Annales de l'Université de Juriev, 1910, n° 10, 17 ; Journ. Phys. Chim. Russe, XLII, 388, 1910; *O. Aschan*, Liebig's Ann., *383*, I, 1911; *410*, 222, 1915.

(1) Chemiker Zeitung, XXV, 131, 609, 1901 ; XXV, n° 57, 1901 ; XXIX, 1225, 1905.
Annales de l'Université de Juriev, 1915.

(2) Journal f. prakt. Chemie, II, 65, 99 et 201, 1902. Annales de l'Université de Juriev, 1902.

(3) Annales de l'Université de Juriev, 1915, juillet.

(4) Die Aetherischen Oele, II, 527, 1906.

(5) Semmler. Die Aetherischen Oele, II, 122, 1906 ; III, 592, 1906.

(6) Journal Amer. Chem. Soc., XXVIII, 1461, 1906. C. Blt., II, 1906.

(7) C. Blatt, I, 284, 1919 ; Bull. Roure-Bertrand fils (3), X, 117, 1920.

(8) Berl. Ber., LIV, 887, 1921. Bull. Roure-Bertrand fils (4), IV, 158, 1921.

présent trop peu étudiés. Il n'y aurait pourtant rien de bien étonnant à ce que le firpène et le γ pinène se révélassent comme des protofenchènes α et β, qui se seraient transformés grâce à leur instabilité exceptionnelle en de véritables pinènes α et β et leurs dérivés.

D'après tout ce qui précède il sera évident, j'espère, que les articles parus récemment sur l'utilisation de l'Abies Sibirica pour la synthèse du camphre ne représentent autre chose que la divulgation de la monographie mentionnée ci-dessus, dont elle défigure singulièrement les faits et dont elle utilise d'une manière tout à fait particulière les idées.

Ceci me met dans l'obligation de déclarer que l'auteur des articles, M. Oraw, n'a jamais été mon « collaborateur » comme d'aucuns le supposent à tort, qu'il ne pouvait du reste l'être n'étant ni chimiste, ni technicien de profession, et n'ayant aucune notion de chimie ni de technique. On peut en trouver la meilleure preuve dans l'article publié par lui sous le titre : « L'Abies Sibirica, camphrier de l'avenir », dans le N° 2504 de *La Nature* du 1er avril 1922.

Il n'y a qu'une chose de vraie, c'est que M. Oraw a traduit quelques-uns de mes articles publiés l'année passée dans des revues françaises (1), ainsi que plusieurs relations *confidentielles*, des lettres, l'exposé de quelques brevets, etc., dont je ne lui avais nullement concédé le droit d'utilisation.

Pareillement je ne l'ai jamais autorisé à user de mon nom soit de façon directe, soit de façon indirecte, comme c'est le cas dans l'article en question.

Si cet article a été rédigé par l'auteur au su et avec le consentement de mon élève I. Schindelmeiser ou s'il a été inspiré par lui, la responsabilité pour le contenu de l'article retombe sur ce dernier. Mais si l'auteur de l'article l'a rédigé personnellement, en se servant de la monographie mentionnée ci dessus (2) et des documents traduits par lui, ces faits restent à la charge de sa conscience.

(1) Le Caoutchouc et la Gutta-Percha, 1921. La Revue des Produits Chimiques, 1921.

(2) *Il s'était procuré la monographie dans la typographie où on l'imprimait.*

Dans tous les cas il est fort regrettable que l'auteur ait choisi pour une réclame de ce genre les pages d'une revue aussi sérieuse et aussi digne de tout respect que *La Nature*.

L'article a été écrit dans le but de faire de la propagande pour :

a) Le procédé « secret » de I. Schindelmeiser de saponification de l'acétate de bornyle contenu dans l'huile essentielle de l'Abies Sibirica, qui le transforme en bornéol.

b) La transformation de ce dernier par un procédé d'oxydation électrolytique, dont Schindelmeiser serait également l'inventeur, en une « nouvelle espèce de camphre » ne contenant aucune trace de chlore, dépassant par son bon marché non seulement le camphre naturel du Japon, mais encore le camphre synthétique obtenu de l'essence de térébenthine et correspondant par ses propriétés aux besoins de la médecine.

c) L'auteur de l'article se propose encore de « révolutionner » au moyen du bornéol l'industrie du celluloïd et il veut enfin :

d) Déposséder et jeter bas l'industrie du camphre dans l'Orient, qui se sert du camphrier, pour remplacer ce dernier par l'Abies Sibirica.

La tâche, qui surpasse par son envergure la puissance de beaucoup d'entreprises modernes, apparaît très séduisante au premier abord. Mais si nous allons au fond des choses, des doutes surgissent inspirés non seulement par la nouveauté de l'idée, telle que nous l'avons exposée, mais encore et surtout par la nature même du procédé secret, autour duquel on fait tant de publicité.

Ne nous préoccupons pas de la nomenclature nouvelle, inusitée jusqu'à présent dans la chimie, comme par exemple « le bornéol $C^{10} H^{18} O$ (alcool stéréoisomère hydroaromatique)» ou bien « essence polyterpénique » et autres. Analysons plutôt le contenu de l'article. En exposant mes idées d'une utilisation de l'essence de l'Abies Sibirica, je comptais *en transformer* 80 % *en camphre* et non pas uniquement l'acétate de bornyle qu'elle contient, pour la simple raison, entre autres, que la transformation de l'acétate, produit d'une *plus haute valeur que le camphre*, en ce dernier, serait un procédé pour le moins irrationnel au point de vue technique. Il est fort peu probable qu'on puisse trouver des chimistes ou des techniciens compétents qui partagent l'opinion de l'auteur, auquel « des autorités de la plus haute compétence reconnaissent même une supériorité incontestable en la matière. » Il est en outre douteux qu'on puisse représenter comme de « récents progrès », le procédé de transformation du bornéol en un « camphre d'espèce nouvelle ne contenant aucune trace de chlore », ou encore le procédé de saponification de l'acétate de bornyle qui constitue le fond même du « secret » : pour la bonne raison, tout d'abord, que la technique moderne est hors d'état de donner un procédé meilleur marché et plus simple de saponification de l'acétate que celui qui consiste à le traiter à l'eau ou à la chaux éteinte ; pour la seconde raison ensuite, que l'on chercherait en vain dans toute la littérature du *bornéol* un cas où l'oxydation ait été faite au moyen d'oxydants qui souilleraient le camphre ainsi obtenu par le chlore (haloïde) ; troisièmement, parce que l'oxydation du bornéol par le moyen de l'électrolyse ou autre ne présente absolument rien de nouveau (1), et enfin quatrièmement, parce qu'il n'est jamais arrivé jusqu'à présent qu'en traitant le *bornéol lévogyre* ainsi que de l'huile essentielle de sapin par n'importe quels oxydants on puisse obtenir du *camphre dextrogyre*.

On peut donc affirmer catégoriquement que le soi-disant « nouveau camphre » n'est autre chose que *l'antipode optique du camphre dextrogyre exigé par les pharmacopées et qui n'a pas encore été adopté par ces dernières.*

La promesse de l'auteur de « révolutionner » l'industrie moderne du celluloïd au moyen du bornéol apparaît tout au moins aussi risquée. On ne s'est encore aperçu ni de révolution ni d'évolution dans ce domaine, comme l'espère l'auteur, quoiqu'il existe un brevet français en cette matière, classé sous le n° 349.970 et en date du 7 juin 1904.

Pour donner plus de relief à tous les

(1) *Voir le brevet français*, 387.539 *et les patentes américaines* U. S. P., 875.062 *et* 1.225.052.

avantages que présente la synthèse du « nouveau camphre », l'auteur fait passer devant nous, en les énumérant, tous les défauts connus depuis si longtemps du vieux procédé, qui consiste à traiter le pinène pour l'obtention du chlorhydrate de pinène, puis du camphène, et pour transformer l'isobornéol en camphre.

Nous sommes obligés de supposer que l'auteur ou bien ne connaît pas les bases théoriques sur lesquelles repose ce procédé, lequel entre parenthèses a été découvert par Berthelot et non pas par Reychler, comme le semble croire l'auteur, ou bien qu'il ignore les résultats pratiques auxquels a pu arriver la technique et dont on peut constater la preuve vivante dans l'existence même de l'industrie moderne du camphre synthétique, qui utilise non pas 25 % mais bien 50 % du pinène, comme les recherches entreprises dans notre laboratoire en 1909 donnent lieu de croire (1)

N'oublions pas. en outre, que les produits secondaires de cette industrie constitués en majorité par les dérivés du pinène peuvent, comme on le prévoyait déjà en 1901 (2), être transformés en dérivés du camphre grâce à des recherches faites pendant ces dernières cinq années.

Il est vrai que ce procédé de synthèse du camphre cédera sa place à un autre procédé, non pas parce que la méthode de production du « nouveau camphre », annoncée avec autant de bruit dans l'étude en question, présente des avantages aussi indiscutables, mais parce qu'une autre méthode vient déjà d'être trouvée qui sait utiliser 80% du pinène pour le transformer en camphre.

Il est vrai encore que l'Abies Sibirica pourra devenir le camphrier de l'avenir, mais bien entendu entre les mains de ceux qui possèdent au moins une connaissance sommaire de la nomenclature chimique et qui savent bien interpréter les idées d'autrui et en faire un usage raisonnable, ce qui les préservera, au moins, de ne retirer de l'Abies Sibirica, au lieu de richesses incalculables, qu'une « pâte à papier » revenant très cher, avec adjonction « d'essence polyterpénique », la « cellulose spongieuse » de la plante ne permettant pas son usage « en ébénisterie » (1).

Davoz-Platz, le 21 août 1922.

Corrigé à Elva (Esthonie), le 20 décembre 1922.

Prof. Dr I.-L. KONDAKOW (C. H.).

(1) Annales de Juriev, 1910, n° 10, Journal Soc. Ph. et Ch. Russe, XLII, 388, 1910.

(2) *Kondakow*, Chemiker Zeit., XXV, 131, 1901 ; XXV, n° 57, 1901 ; XXIX, 1225, 1905 ; Ann. de l'Université de Juriev, 1909, 15 mars.

(1) Voir ARNOLD : *La Forêt russe*, 2 vol.

AVIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

L'Union Mutuelle de la Parfumerie française informe ses adhérents que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 27 janvier 1923, à 20 h. ½, Café du Centre, 121, boulevard Sébastopol.

L'ordre du jour étant très chargé et vu l'importance des votes à émettre concernant les modifications à apporter aux statuts, le Conseil d'Administration compte sur la présence de tous les membres de la Société, honoraires et participants.

FETE ANNUELLE.

Pour fêter le 25e anniversaire de sa fondation, l'Union Mutuelle de la Parfumerie française donnera un banquet suivi de bal de nuit, le 10 février 1923, dans les salons de l'Hôtel Moderne, place de la République.

Au cours du bal aura lieu l'élection de la jeune ouvrière en parfumerie à qui sera décerné le livret de Caisse d'épargne devant récompenser son application au travail et ses qualités morales.

On trouve des cartes chez : MM. E. Ridard, président, 52, rue Notre-Dame-de-Nazareth ; L. Burdet, secrétaire, 19, rue de Tanger ; G. Desjardin, trésorier, 15, rue des Sapins, Charenton.

Sociétés.

Formations.

Les Coiffeurs-Parfumeurs de France. — Soc. an. en formation. — Capital prévu : 650.000 francs. Fabrication de produits de parfumerie et d'hygiène.

Savonneri s d'Alésia. — Soc. an. Siège social : 46, rue Charles-Nodier, Le Pré-Saint-Gervais (Seine). — Capital : 400.000 francs. Exploitation industrielle de savonneries et parfumeries.

Société Kémolite. — Soc. an. Siège social : 376, rue Saint-Honoré, Paris. — Capital : 50.000 francs. Salon de coiffure et exploitation tous produits de toilette.

Pharma (Usine bruxelloise de produits pharmaceutiques). — Soc. an. belge. Siège social : 37-39, rue Marché-aux-Poulets, Bruxelles. — Capital : 2.000.000 francs. Fabrication et vente tous produits parfumerie, droguerie, pharmacie et produits chimiques. Laboratoires : 52, rue de Stassart, Bruxelles ; usine : Haren-Nord.

Compagnie Jeunort, Limitée. — Siège social : 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Montréal (Canada). — Capital : $ 10.000 (piastres). Fabrication parfums et eaux de toilette ; exploitation de marques de parfumerie.

Les Parfums de Danaé. — Varsovie (Pologne). En formation.

Modifications.

Société Française des produits et parfums Djemil. — Siège social : 39, rue Pigalle, Paris. — Réduction du capital social actuellement à 625.000 francs.

Parfumerie Monpelas, Steinfels Frères et Cie. — Siège social : 29, rue Massue, à Vincennes (Seine). — Capital : 200.000 francs. C'est la transformation en commandite simple de la Société en nom collectif : *Steinfels Frères.*

Dissolutions.

Les Parfums de Chimène. — 32, boulevard National, Clichy (Seine). Appartenant à M. De Zagwozdzan. Déclaration de faillite, 27.690, Paris.

François Leroy. — 18, rue Cadet, Paris Parfumerie. Déclaration de faillite.

Vente de fonds de parfumerie. — 85, faubourg Saint-Denis, Paris. Mise à prix : 20.000 fr., Armand, synd., 17, rue Séguier, Paris.

DISTILLERIE DE LAVANDE MODÈLE DANS LES ALPES DE PROVENCE

Augmentation de rendement par une réduction de main-d'œuvre

Nous devons à l'amabilité de notre confrère M. Albert Maumené, Directeur de la « Vie à la Campagne », le plaisir de donner à nos lecteurs cette étude particulièrement intéressante et susceptible de leur indiquer la meilleure voie à suivre dans des installations analogues. Nous en remercions très vivement notre distingué confrère. (1)

P. M.

Le perfectionnement de toute industrie est tributaire, d'une part, de la production et du choix de la matière première végétale, d'autre part, de l'outillage et de l'agencement de l'usine et de son équipement pour assurer le meilleur rendement en quantité et en qualité. Avant la guerre, ces données ont été appliquées par les Allemands à l'industrie de la lavande dans le Sud-Est de la France, qu'ils voulaient accaparer. Depuis lors, leur réalisation a été l'objet d'efforts renouvelés de la part des particuliers et des sociétés françaises. De son côté, une mission d'études s'est livrée sur le terrain même à d'importantes recherches sur les différentes formes de la lavande officinale, de l'aspic et de leurs hybrides, et a très nettement dégagé l'intérêt qu'il y avait à orienter sans cesse la culture de ces plantes vers l'établissement d'un type parfait de lavande industrielle.

Etablissement complet.

L'industrie de l'essence de lavande tendrait à s'étendre, étant donnée la renommée de nos essences françaises, si les prix de revient de sa production ne demeureraient élevés en présence d'une limitation des cours. Des installations rationnelles permettent précisément la compression des prix de revient par la diminution de la main-d'œuvre, l'augmentation des rendements et l'amélioration constante de la qualité de l'essence correspondant au perfectionnement de la production, de la récolte et du traitement des plantes elles-mêmes. C'est ce qui a été visé dans le projet de M. L. Petetin, architecte D. P. L. G., que nous allons examiner, lequel doit être réalisé, en pleine région de production et comporter aux alentours des cultures expérimentales de lavande. Bien qu'il s'agisse là d'une exploitation et d'une industrie assez spéciale et localisée, il nous paraît intéressant de donner ce projet, parce qu'il peut suggérer mille idées ingénieuses pour les installations de manutention, de traitement ou de transformation des produits récoltés.

Le terrain dont on dispose s'étage sur deux niveaux, ce qui justifie le plan de culture adopté. La partie supérieure, adossée à la montagne, affecte la forme d'une cuvette, tandis que la partie en contre-bas est légèrement en pente. Toute la propriété est complantée d'un seul type de plants de lavande officinale. Ces lavanderaies cultivées et les lavanderaies naturelles peuvent fournir les années moyennes une récolte de 15.000 kg. de fleurs, soit 100 kg. d'essence par jour. C'est en prenant ces données comme base que le projet que nous vous donnons a été établi.

Les dispositions d'ensemble des bâtiments de l'exploitation étudiées par l'architecte s'étendent sur 1 hectare environ dans la haute vallée du Verdon (Basses-Alpes). Pour répondre au but visé, la situation de la distillerie a été choisie de telle sorte que les différences de niveaux successives utilisent l'action constante de la pesanteur dans la manutention des fleurs et des produits de distillation. Autour de l'usine sont prévus des terrains d'expériences et des lavanderaies artificielles, destinés à réaliser la culture méthodique de l'espèce type de lavande officinale, la plus appréciée pour fournir une essence de choix. Ces lavanderaies, vastes pépinières, permettent d'établir et d'étendre les plantations envisagées. Le traitement de ces fleurs de qualité procure à l'industriel, outre celles données par les fleurs sauvages, une essence d'une finesse de parfum toute particulière et d'une teneur en acétate linalyle à très peu près constante, ce qui est l'objet de tous les efforts des distillateurs. Tel le produit d'un cru renommé, cette essence prendra une valeur commerciale supérieure.

Esprit du projet.

Orientée sensiblement au Nord-Sud, afin de présenter une plateforme d'étalage des fleurs à l'abri du soleil, cette distillerie s'agence sur deux niveaux et sur une surface de 838 m². Au niveau supérieur, elle s'ouvre largement sur la cour d'accès, point d'aboutissement d'une route reliée aux différentes voies de communication desservant les lavanderaies de la région. A l'entrée de cette cour, un poste de pesée des fleurs est destiné au contrôle aisé des arrivées journalières ; de part et d'autre de ce poste sont des dépôts d'outils et de matériel agricole utilisés pour l'exploitation des cultures. Au niveau inférieur, s'étend une cour de départ sur laquelle donnent les services : dépôts des essences, administration, logement du gardien, etc... L'habitation d'été du directeur et le jardin qui l'entoure sont situés légèrement en contre-bas et à proximité de l'usine ; c'est une vieille maison rurale dont l'aspect extérieur n'est pas modifié, alors que les commodités du confort sont introduites à l'intérieur. Cette architecture caractéristique provençale, si rationnelle par ses modes de construction, si pittoresque par ses formes et par sa couleur, a, d'ailleurs, été adoptée pour les bâtiments projetés.

Les grands toits de tuiles romaines

(1) Nous attirons l'attention sur la page de publicité 27, concernant la « *Vie à la Campagne* ».



Cliché « *Vie à la Campagne* ».

FAÇADE LATERALE OUEST. Cette aile comprend une entrée-dégagement pour le personnel, le bureau du Directeur, un vestiaire lavabo, un bureau de comptabilité. Les grands toits de tuiles romaines aux couleurs ocrées, très débordants, donnent à cette construction un caractère rustique bien adapté avec le cadre.

aux couleurs ocrées, très débordants, s'appuient sur les tuiles « génoises », sortes de corniches, et les lucarnes d'aération en « chien assis » ajoutent des silhouettes. En façade, la prédominance très nette des pleins sur les vides, ceux-ci se détachant en valeur forte sur les premiers qui étincellent au soleil, grâce aux teintes chaudes des badigeons de chaux, et l'emploi des piliers de maçonnerie pour soutenir les auvents et les pergolas, conserve à ces constructions neuves les caractères de l'Architecture rustique régionale, en harmonie avec le cadre et la situation.

un hall largement aéré et éclairé par le haut (jours verticaux) ouvrant par cinq grandes portes sur le quai de manutention des fleurs. Il abrite dix distilloirs, un décanteur, deux appareils de cohobation ou rectificateurs et la loge du surveillant ; un dépôt pour abriter les fûts d'huile essentielle en attendant leur transfert à la parfumerie de Grasse : un quai couvert prolongeant ce dépôt permet une manutention facile au moment du chargement de ces fûts pour l'expédition.

Dans l'aile Ouest sont les services comprenant : une entrée et un dégagement desservant l'escalier donnant accès au quai d'étalage des fleurs ; le bureau du directeur, un vestiaire-lavabo, un water-closet ; un bureau de comptabilité et de paiement des ouvriers succédant au bureau du directeur.

Dans l'aile Est sont aménagés : le vestiaire des ouvriers composé de neuf petits placards métalliques semblables en tout avec lavabo et deux urinoirs ; les réduits du transformateur et du tableau de distribution de l'énergie électrique ; un logement pour le gardien se composant : d'une chambre, d'une cuisine, d'un water-closet à la turque et d'un petit vestiaire ; un laboratoire largement éclairé avec dépôt d'échantillon des fleurs et des essences étudiées, tables d'expérimentation et hotte. Les murs de ce laboratoire sont revêtus de faïences de couleurs claires et lavables.

Dans la partie en sous-sol située sous le dépôt des essences et l'aile Est, sont : une cave à matériel contenant : un électro-pompe et les bacs à eau des réfrigérants et de décantation ; la chaufferie et, de part et d'autre, une cave à bois et une cave à charbon. Ces caves, largement aérées et éclairées, communiquent avec le rez-de-chaussée par un escalier métallique et une large trappe débouchant dans la cave à matériel.



Cliché « *Vie à la Campagne* ».

FAÇADE LATERALE EST où sont aménagés : un laboratoire, un vestiaire-lavabo, un logement pour le gardien, un monorail d'évacuation des lavandes usées. L'ensemble est pittoresque par ses formes et par sa couleur régionales.

Distribution du plan.

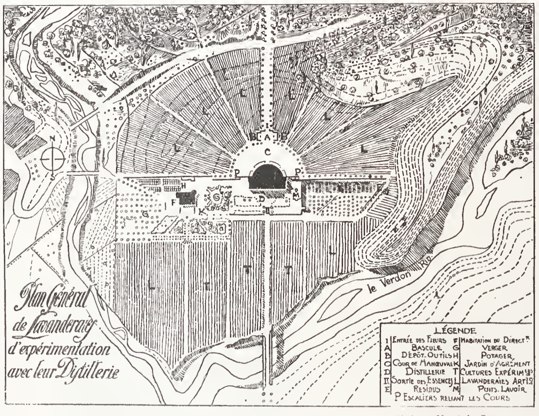
Au niveau supérieur se trouvent : un grand quai d'arrivée couvert très aéré, surélevé de 80 centimètres et ouvert par trois larges arches de 3 m. 40, qui donnent un accès facile aux camions automobiles chargés de fleurs. La forme semi-circulaire fournit un grand développement à ce quai, qui peut ainsi abriter 5.000 à 6.000 kg. de fleurs en temps normal et plus du double au plein maximum de la floraison. Un water-closet dit à « la turque » et un urinoir pour les ouvriers ; un dépôt pour les outils servant à la manutention des fleurs.

Au niveau inférieur se trouvent :

Les vidanges d'évier, de lavabos, de water-closet et d'urinoir se raccordent sur les chutes de fonte prolongées jusqu'aux fosses septiques situées sur les faces latérales, en dessous du trottoir dallé extérieurement aux bâtiment. Ces deux fosses sont reliées par un drain spécial aboutissant au filtre et au système de rigoles filtrantes situées dans les champs de cultures.

Principes du fonctionnement.

Tarés à leur passage au poste de pesée, les camions viennent se ranger dans les alvéoles du quai d'arrivée ; les fleurs sont disposées sur l'aire circu-

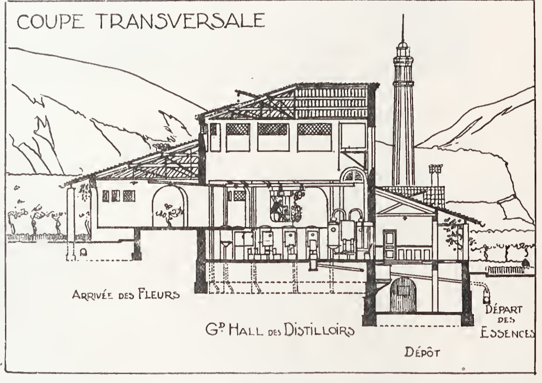


Cliché « *Vie à la Campagne* ».

laire et transportées aux alambics à l'aide de fourches larges et légères qui glissent sur des birails aériens. Cette manutention et le chargement des alambics doivent s'effectuer dans le minimum de temps et avec un personnel très réduit. En général, les fleurs sont traitées aussitôt après la cueillette ; lorsqu'on est obligé d'en conserver une réserve, celle-ci est étalée sur le quai en petit chevalet (tas de 40 à 50 centimètres de large et de haut) afin d'éviter toute fermentation qui provoquerait une distillation naturelle et, par suite, une déperdition d'essence.

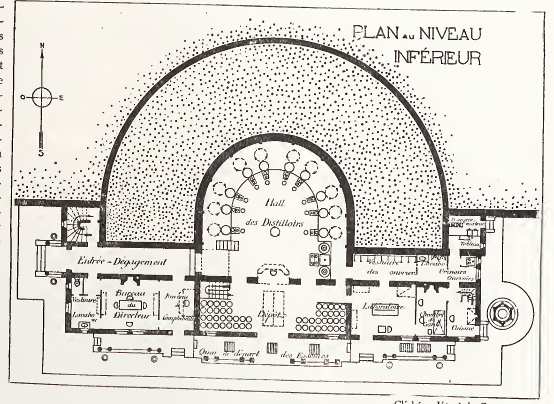
En principe, les fleurs sont directement soumises à l'action de la vapeur d'eau, et l'huile essentielle de lavande est recueillie au fur et à mesure de la distillation. L'appareil employé ou distilloir n'est autre que l'ensemble d'un alambic garni d'amiante, d'un réfrigérant et d'une série de vases de décantation dits Vases florentins ou encore Essenciers.

La vapeur d'eau à 3 ou 4 kg. de pression et 100° à 150° arrive à la base de l'alambic par un barboteur et s'échappe chargée d'essence par la partie supérieure, dans le serpentin du réfrigérant ; là, par simple différence de température, la condensation s'effectue, et le produit ainsi obtenu s'écoule dans les essenciers. La dé-

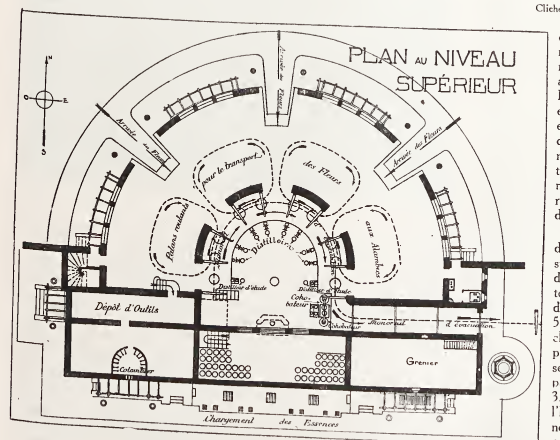


Cliché « *Vie à la Campagne* ».

cantation s'opère automatiquement par différences de densité dans les essenciers disposés en cascades. L'eau et l'huile essentielle se séparent ; cette dernière, plus légère, surnage et peut être facilement isolée. Un appareil spécial placé au centre des distilloirs occupant le hall, assure la dernière décantation, alors qu'un magasin est spécialement affecté au logement de l'essence en fûts. Les eaux de condensation sont éliminées des alambics au moyen d'un robinet ou purgeur. Tombant directement sur le cimentage du hall, ces liquides sont drainés par des rigoles d'écoulement jusqu'au



Cliché « *Vie à la Campagne* ».



Cliché « *Vie à la Campagne* ».

collecteur souterrain, relié lui-même au système d'écoulement prévu autour des bâtiments. Les fleurs usées sont extraites des alambics et déversées sur un champ d'épandage au moyen d'un palan transporteur électrique, monté sur un monorail d'une puissance d'un demi-cheval.

Le fonctionnement des distilloirs est assuré par un générateur de vapeur et un château d'eau. La chaudière a une surface de 50 mètres carrés. Le château d'eau, alimenté par les eaux du ruisseau ou celles d'un puits, peut débiter de 3.000 à 4.000 litres à l'heure et fournir l'eau nécessaire aux réfrigérants à la température de 15° à 20°. L'énergie

électrique, prise au secteur à haute tension et transformée à l'usine même, actionne les diverses machines (électro-pompes, monorails, palans, etc.) et éclaire toute l'installation.

La récupération des eaux de décantation s'opère dans deux appareils spéciaux, les cohobateurs. 400 litres d'eaux mères traités fournissent ainsi 1 kilog d'essence. L'ensemble des dix distilloirs est capable de traiter en moyenne 1.500 kilogs de fleurs à l'heure et de fournir 10 kilogs d'essence dans le même temps. On compte que les fleurs de lavande sauvage fournissent 1 kilog d'essence pour 150 kilogs de fleurs, alors que le rendement d'essence des lavandes cultivées est plus élevé (110 à 120 kilogs de fleurs produisent 1 kilog d'essence).

La période de distillation est très réduite : elle s'étend de fin juillet à fin septembre, mais, par une transformation peu sensible de l'outillage, l'usine serait capable de traiter d'autres plantes aromatiques, telles que le bourgeon de sapin, existant dans le pays, et dont le principe de distillation est analogue à celui de la lavande.

Les installations de cet ordre, lorsqu'elles se complètent d'organisations culturales expérimentales, sources constantes de progrès, ne doivent pas nous laisser indifférents. Elles créent des débouchés mieux assurés à nos produits, en même temps qu'elles fournissent des exemples d'exploitations industrialisées, toujours précieux à étudier.

(« *Vie à la Campagne* »).

(*Etude spéciale de la « Vie à la Campagne » et clichés de la même édition. Reproduction interdite.*) (1)

(1) Voir page 27 des annonces.

Une nouvelle Méthode de Filtration.

Il était d'usage jusqu'ici de faire passer le produit à filtrer sur une mâche, un disque de papier à filtrer, ou un dépôt de pâte de papier obtenu préalablement et sur lesquels les impuretés se déposaient.

Une nouvelle méthode vient d'être instaurée par MM. Alibaud, fabricants de papiers filtres à Lyon. Ils livrent à tous ceux qui doivent opérer des filtrations une sorte de pâte de cellulose, traitée d'une façon particulière et que l'on emploie par mélange au liquide trouble.

Les diverses qualités de *Masses filtrantes* mises à la disposition des industriels se caractérisent par leur légèreté, leur exemption complète d'amidon, de matières minérales ; elles sont neutres et leur dilution dans le liquide est très facile. Ces Masses sont livrées en plaques que l'on déchire en morceaux et que l'on fait tremper dans l'eau pendant quelques heures ; cette masse est ensuite mélangée au liquide à filtrer ou bien disposée en couches sur les cadres du filtre-presse, si l'on possède une machine de ce genre.

La filtration est d'autant plus rapide que la pâte est moins serrée dans le filtre, ce qui permet évidemment de régler la marche de l'opération ; la longueur des fibres a son importance puisqu'une pâte trop courte donne une filtration lente et un colmatage plus rapide qu'une pâte à fibres longues.

L'intérêt de cette méthode est la possibilité de laver la masse filtrante et de la faire servir un grand nombre de fois. On dilue la pâte de cellulose polluée, on la lave dans un laveur à hélices tournant à 350 tours environ ; ce lavage se fait à l'eau tiède ou froide, mais jamais à l'eau bouillante ou à la vapeur. Après lavage, on met la pâte dans des cuves à fond percé, avec une trace d'eau formolée pour éviter toute tendance à une fermentation si les produits qui ont été filtrés y sont sujets.

Les différentes sortes de pâtes valent de 3 à 4 francs le kilog, selon qualité et longueur de fibres ; on se rend aisément compte de l'économie considérable qui en résulte lorsqu'on travaille sur de grandes quantités de liquide.

P. M.

DÉPILATOIRES ET DÉPILATION

Les excellents conseils donnés à ce sujet par un des dermatologistes les plus notoires, le Dr Sabouraud, dans ses « Entretiens dermatologiques », n'ayant pas, que nous sachions, été relevés dans les récentes publications sur la cosmétique, nous pensons utile de les résumer ici.

Un préjugé assez répandu consiste à s'opposer à l'usage des dépilatoires ; on accuse ces produits d'abîmer le derme à la suite d'une application répétée, et de provoquer une repousse plus fournie des poils. « Vous, médecin, qui parlez ainsi, écrit le Dr Sabouraud, appliquez sur votre bras, tous les quinze jours, à la même place, la même pâte épilatoire, et voyez après un an et plus si vous avez augmenté le poil de cette surface par rapport au poil voisin. Je l'ai fait et j'ai vu que non... » Et le savant de conclure : « A mon avis, le médecin ne s'oppose à l'usage des dépilatoires que par préjugé. On lui a dit qu'ils sont mauvais, il le répète, mais il ne s'est jamais assuré de ce qu'il affirme. »

Après des expériences prolongées pendant très longtemps, le Dr Sabouraud a composé une formule dépilatoire aux sels de thallium qui évite tout accident toxique ou alopécique que peuvent produire ces agents à haute dose ; la voici :

Acétate de thallium.	3	gr.
Oxyde de zinc......	25	»
Lanoline...........	50	»
Eau de Roses	50	»
Vaseline	200	»

« L'application de cette crème chaque soir sur le duvet de la lèvre et des joues, affirme le Dr Sabouraud, m'a régulièrement donné en dix-huit mois environ, la diminution de moitié (longueur, intensité de couleur et grosseur) du duvet sur lequel on l'appliquait. »

A. Chaplet (C. R.), *Washington.*

VIOLETTE ET CASSIE

La grande gelée de 1921 qui a causé tant de dommages aux orangers, dommages aujourd'hui réparés grâce à la vigueur de la végétation dans le Midi de la France, a détruit un grand nombre de Cassiers.

Il ne faut pas confondre l'essence de Cassie avec l'huile essentielle de Cassia ou Cannelle de Chine ; la première est une essence de fleurs précieuse, la seconde une huile bonne pour la savonnerie surtout et la première a une odeur de violette très particulière, alors que l'odeur de Cannelle est bien connue de tous les employeurs : c'est celle de l'aldéhyde cinnamique, très demandée en ce moment grâce à son prix plus bas que celui de l'essence de Cannelle naturelle.

Le Cassier est un Acacia à fleurs jaunes entrant dans le groupe des arbres appelés vulgairement *Mimosas*, dont les fleurs beaucoup plus volumineuses que celle du Mimosa commun sont globuleuses et isolées. Deux variétés sont surtout cultivées : la plus ancienne est le Cassier Farnesiana (1), dont les fleurs sont moins nombreuses et plus chères, mais dont l'odeur est plus fine, et le cassier « romain », plus vigoureux, plus floribond, mais donnant une essence moins fine.

La cassie est surtout traitée par enfleurage, cependant le procédé aux dissolvants volatils donne également un parfum excellent. Le cassier devient de plus en plus rare ; la gelée, comme nous le disons plus haut, en a détruit des plantations entières ; le parfum que l'on en tire est donc de plus en plus rare et précieux.

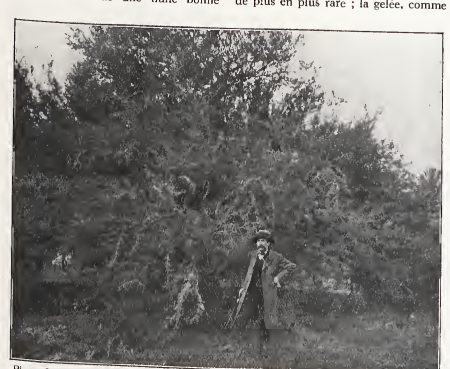


Photo Coufourier. Cl. *P. M.*

Un beau Cassier Farnèse.

Malheureusement, sa rareté l'a fait décrier par ceux qui auraient dû le défendre le plus ; on a proposé pour le remplacer l'essence de feuilles de violettier dont l'odeur « verte » et vive est cependant bien inférieure. De même que l'essence de violette de Parme qui est devenue une rarissime exception, dont le prix nominal atteint et dépasse 50.000 et même 100.000 francs le kilog, a été en grande partie remplacée par la violette Victoria, plus courante, beaucoup moins coûteuse, mais aussi beaucoup plus ordinaire, l'essence de cassie est bien souvent remplacée par des produits de synthèse de second choix.

Aussi ne faut-il pas s'étonner, devant cette pénurie de matières premières fines, que les odeurs de violette du commerce soient devenues de plus en plus vulgaires, et que la mode les ait complètement délaissées. Alors qu'autrefois les « Assortiments » de parfums comprenaient plus de moitié de « Violettes » pour contenter la demande des acheteurs au détail, cette proportion a diminué très largement.

La faute en est certainement aux préparateurs qui ne se sont pas efforcés d'obtenir des producteurs des qualités toujours parfaites soit d'essence de violette de Parme, soit, à défaut, d'essence de Cassie.

Nous n'ignorons pas les résultats que l'on peut obtenir d'une essence de feuilles de violettier bien utilisée, adoucie avec du jasmin, des lilas et muguets modernes à l'Hydroxycitronnellal, mais nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler les excellents extraits où la Cassie donnait sa note si particulière de la « Senteuse de Nice », des petits bouquets autrefois vendus deux sous dans les rues de Paris.

L'importance donnée à la violette artificielle a mené trop loin un grand nombre de préparateurs ; si l'ionone donne bien le « sillage » particulier de la violette, c'est-à-dire que si la femme qui porte un parfum à l'ionone laisse bien derrière elle une sorte de nuage sentant fortement la violette, en revanche elle-même ne se sent pas imprégnée de la douce odeur de la délicieuse senteuse.

Une femme ne se parfume pas exclusivement pour le plaisir de ses suiveurs, elle aime aussi jouir de sa propre fragrance, aussi son abstention se comprend.

Il est indispensable de réagir : les

(1) Ainsi nommé des jardins du Palais Farnèse à Rome, où la plante naturalisée se rencontra la première fois.

parfums purement synthétiques ne donneront jamais la véritable sensation de la fleur. Je sais que je révolte mes camarades chimistes qui prétendent au contraire égaler et même dépasser la Nature ; mon âge me permet de ne pas avoir les mêmes illusions. Certes, depuis quinze ans et plus, je prône l'emploi des produits artificiels, non seulement parce qu'ils démocratisent l'usage des parfums, mais aussi parce qu'ils ne peuvent se passer de l'adjuvant naturel et que par suite ils augmentent, sans le vouloir, le débouché des produits de notre sol.

Une réaction se dessine nettement : les produits les plus goûtés de nos parfumeurs, les créations de ces temps derniers ont un tel caractère de naturel qu'il est impossible de ne pas se rendre compte que la clientèle éprouve un véritable besoin d'Idylle champêtre et de senteurs naturelles.

La Cassie doit nous donner un renouveau de parfums à la violette de bon aloi. Les savons mêmes, savons de luxe bien entendu, ne sauraient éviter l'emploi de cette essence, cependant coûteuse. Aux savons moyens, les parfums de violette à base de feuille de violettier, jasmin et ionone ; aux produits fins : les compositions à base de Cassie, liquide ou même concrète.

Un essai que je conseille sans arrière-pensée est le suivant : Prenez une composition de violette artificielle du commerce, dissolvez-la, non pas dans de l'alcool, mais dans une simple teinture de Cassie, ou dans un lavage de pommade Cassie, contenant environ 2 à 3 grammes d'essence absolue de Cassie par litre. Tenez compte, si cela vous plaît, de la différence de prix en diminuant largement votre dosage en essence composée de violette, puis au bout de quelques jours, jugez votre solution et faites-la essayer autour de vous... Vous m'en direz des nouvelles. D'autres parfums, dans les notes *Origan*, supportent la même modification avec le plus grand succès.

Il faut cesser les exagérations actuelles et employer largement les produits naturels. Il faut laisser aux parfumeurs exotiques, travaillant pour des clientèles plus vulgaires, l'emploi exclusif des synthétiques.

Voici un exemple simple :

Violette artificielle composée.	10 gr.
Ionone alpha blanche........	10 —
Ylang Ylang déterpénée soluble	3 —
Vanilline et Musc...........	1 —

pour un litre du mélange de teintures Iris et Cassie.

En voici un second, plus proche des vieilles formules d'autrefois :

Bergamote, huile essentielle..	4 gr.
Iris, essence liquide......... ou 0,5 d'iris concret.	1 —
Violette artificielle composée..	20 —
Cassie absolue liquide........	0,2
Vanilline cristallisée	traces
Lavage pommades : Jasmin, Oranger et Violette.	

Cl. *P. M.*

Branche de Cassier en fleurs

La vanilline peut être remplacée, car elle est très délicate à doser, par du bon benjoin de Siam.

Un formulaire qui est assez lu à l'étranger comporte un grand nombre de compositions de violettes, qui toutes sont préparées avec des doses relativement fortes de feuille de Violettier ; nous en avons essayé quelques-unes, en remplaçant ce produit par de l'essence de Cassie, il est certain que le résultat est tout différent. L'odeur obtenue est une odeur de fleur et non pas une odeur de tiges.

Voici par exemple la formule de Violette des Bois donnée par ce formulaire :

Infusion de Violette........	500 c.c.
Infusion de Mousse de Chêne	200 —
Infusion de Rose..........	100 —
Teinture de Coumarine.....	10 —
Teinture d'Ambrette.......	10 —
Essence de Violette artificielle	16 gr.
Essence d'Ylang...........	1 —
Ionone	1 —
Essence absolue de violette feuille	0,2

Le produit est bon, mais il sent peu la violette ; il rappelle davantage l'arome particulier des sous-bois d'oliveraies où se cultive la violette, mais après la cueillette de la fleur, au moment où l'on va couper la feuille.

Si nous réduisons à la fois la Coumarine et la Mousse de Chêne et si nous les remplaçons par du Benjoin et un peu de Bergamote, et qu'en outre nous employions de l'essence de Cassie à la place de la Feuille de Violette, nous aurons un arome tout différent, et cette fois nettement fleuri.

La Violette de Séville de H. Mann, indique également 3 grammes d'essence de feuilles de violette pour 10 litres d'extrait ; c'est évidemment un excès notable et à tout point de vue il est préférable d'employer l'essence naturelle de Cassie.

L'Heptine-carbonate de méthyle, ou essence artificielle de feuilles de violette, est indiquée assez souvent, même dans les formulaires de Gattefossé ; j'estime que s'il en facilite ainsi les essais, il a toujours indiqué une dose correspondante à ce qui se vendait autrefois comme Vert de violette de synthèse et qui était fortement dilué. Avec le Vert pur que l'on met dans le commerce actuellement, la dose doit être le plus souvent réduite au quart sinon au dixième.

L'Heptine-carbonate de méthyle, en revanche donne des notes très vibrantes, surtout dans les savons (savons d'empâtages également), car il ne craint pas les lessives alcalines chaudes. C'est un point à noter pour la fabrication de savons courants, même à d'autres odeurs que la violette, car le parfumeur savonnier manque de notes claires en savonnerie. FLORIANE (C. R.).

Les Cires de Fleurs dans la fabrication des Savons sur-gras.

Les savons sur-gras sont ceux qui contiennent une quantité d'alcalin inférieure à la quantité nécessaire pour saturer la totalité des acides contenus dans les huiles.

Un grand nombre de savons fabriqués par le procédé d'empâtage sont des savons sur-gras : si la graisse utilisée n'est pas de bonne qualité et que la quantité d'alcalin soit réellement trop basse, il peut arriver que le savon obtenu de cette manière rancisse, c'est ce qui arrive par l'emploi d'un mélange de coco et de suif de qualité trop secondaire. Mais comme la fabrication des savons d'empâtage au moyen des graisses et huiles acides (rances) est difficile, il est certain que cette éventualité est rare et que des savons préparés au moyen de matières premières de choix échappent à cette critique.

On rend les savons tout à fait lénitifs en y ajoutant une certaine quantité de Lanoline ou *Adeps lanæ*, ce qui permet d'obtenir des savons onctueux et brillants.

Voici une formule de savon à la lanoline :

70 kilogs huile de coco Ceylan ;
35 kilogs lessive de soude 38° ;
2 kilogs lanoline.

La quantité de lanoline peut être, dans certains cas, portée à 5 et même 10 %, mais il convient alors de prendre certaines précautions pour ajouter la lanoline : on la fait fondre à 50° centigrades environ avec l'huile de coco et le suif, mais on prend la précaution de laisser refroidir le mélange à 32/35° avant d'ajouter la lessive de soude.

Formule :

40 kilogs de coco Cochin ;
40 kilogs de coco Ceylan ;
5 kilogs de lanoline ;
40 kilogs de lessive de soude 38° Baumé.

Une partie de la lanoline peut être remplacée par de l'huile de ricin, mais dans ce cas le savon peut devenir un peu mou et il est prudent de le durcir légèrement par une addition de cire.

Jusqu'ici on employait soit la cérésine (cire minérale insaponifiable), soit au contraire la cire du Japon qui contient de grandes proportions d'acides gras saponifiables. Le savon acquiert de cette façon de la fermeté, tout en conservant la transparence et le brillant dus à la présence de la lanoline. Le moulage à la presse est facilité par la présence de corps gras et il est possible de donner au pain un brillant intéressant, soit par frottement avec la paume de la main bien sèche, soit avec une flanelle.

On utilise de plus en plus les cires naturelles provenant de la fabrication des essences liquides de fleurs. Quel que soit le traitement qu'on leur fasse subir, ces cires conservent toujours une odeur puissante et très solide qui résiste à tous les traitements ordinaires d'un savon. Ces cires contiennent de l'acide cérotique et de l'acide myristique qui se combinent assez bien avec les alcalins et ne diminuent par conséquent en rien la valeur du savon, tout en lui communiquant une odeur agréable.

On prend la précaution de faire fondre les cires de fleurs avec le suif ou avec l'huile de coco, d'une façon très homogène. Il est déconseillé par exemple de faire fondre la cire et de l'ajouter ainsi à l'huile, il pourrait se faire une séparation nuisible des deux corps.

Au contraire, si l'on fait fondre ensemble le suif et la cire de fleurs à 55° centigrades, puis qu'on laisse refroidir ce mélange à 32/35° avant de l'additionner de lessive de soude, on obtient une saponification très correcte et un produit excellent.

Formule :

50 kilogs huile de coco ;
10 — saindoux ;
10 — suif ;
4 — lanoline ;
4 — huile de ricin ;
2 — cire de fleurs ;
36 — lessive de soude 38° Baumé.
Parfum selon l'usage.

Un bon parfum classique est formé de :

Essence de bergamote artificielle	100 gr.
Essence de lavande Mont Blanc ou Bruyère d'Annam	100 gr.
Essence de petitgrain de Tunisie	50 gr.
Essence de patchouli	15 gr.
Résinodor muscambre	5 gr.

Mais ces savons étant considérés par la clientèle comme des savons supérieurs, se dissolvant mieux que les savons ordinaires, et donnant à la peau une douceur et une souplesse remarquables, il est préférable de les parfumer avec de véritables cires de fleurs ou essences de fleurs concrètes.

On emploie par exemple :

Linalol de bois de rose	200 gr.
Acétate de benzyle	50 gr.
Essence concrète de mimosa	25 gr.

Une nouveauté consiste à employer avec une combinaison Chypre pour savons, l'essence concrète d'Hélichryse qui est également très bon marché et d'une suavité remarquable :

Essence de lavande	100 gr.
Salicylate d'amyle	100 gr.
Essence concrète de mousse de chêne	10 gr.
Essence d'Hélichryse concrète	10 gr.
Résinodor muscambre	5 gr.
Safrol	25 gr.

Le résinodor de Ciste, qui donne une belle coloration verte, est également très utilisé sous sa forme de cire.

Lorsque les savonniers auront reconnu qu'ils ne peuvent pas trouver de matière aromatique plus parfaite que les essences concrètes de fleurs, la production de ces dernières s'accentuera de telle sorte que tous ces corps si exquis ne coûteront pas plus cher que l'essence de géranium. Il pourra, par conséquent, s'en consommer des quantités considérables. Un vif succès est promis au savonnier qui le premier comprendra cette vérité et qui s'assurera par contrat des quantités importantes de ces essences concrètes de fleurs spéciales pour la savonnerie.

Un Savonnier.

La Parfumerie et la grande Presse.

La *Journée Industrielle* a consacré une étude aux « publications régionales et professionnelles de Lyon », groupe important dans lequel notre revue figure en première ligne, avec quinze années d'existence. Ses sœurs plus jeunes sont : « La Région Lyonnaise », organe du régionalisme économique et bulletin de la fameuse association A.I.C.A. ; « La Soierie de Lyon », organe du Syndicat des Fabricants de soierie ; « Ganterie », revue technique de l'industrie du gant ; « Nouvelle Revue Musicale » ; « Lyon », organe de la Foire ; « Le Journal de Médecine de Lyon », revue bi-mensuelle de l'Ecole lyonnaise, etc. Une grande partie de ces publications sont éditées sous une direction unique, ce qui leur assure une présentation homogène et fait de cet ensemble un faisceau incomparable.

Les Echos ont consacré une revue de quelques pages à l'industrie et au commerce français de la parfumerie et des cosmétiques.

Dans l'*Exportateur Français*, M. Croissant a indiqué les caractéristiques qui font unanimement rechercher dans le commerce mondial le parfum français.

L'*Action Française*, sous la signature de Marcel Provence, a commenté et appuyé les propos et conseils sur la vente de l'essence de Lavande dans les Colonies, de M. Léopold Lamothe, le doyen des lavandiers français, exposés primitivement dans notre revue.

Le *Journal commercial et maritime* de Marseille a étudié en détail « le commerce et l'industrie des parfums en France ».

L'Eclaireur de Nice a appuyé la Chambre de Commerce de cette ville dans ses débats sur l'admission temporaire par plusieurs articles.

Le *Commerce* fait une analyse intéressante de l'ouvrage de Pierre Hamp : « Le Cantique des Cantiques » et en extrait des préceptes relatifs à la publicité et à la technique de la vente des articles de parfumerie de luxe. Nous n'avons pas apprécié comme M. L. Angé, l'auteur de cette critique, le passage où M. Tys, le prodigieux industriel « flaconne en sein de femme » sa dernière nouveauté et emploie un « hermétique bouchon de verre dessiné en bouquet de myrrhe ». Nos lecteurs, qui connaissent la myrrhe, se doutent de l'élégance d'un tel bouquet ; il est dangereux de prendre à la lettre les traductions du « Cantique des Cantiques » de Salomon, comme nous l'avons montré déjà (1).

Du *Journal d'Indre-et-Loire*, un bon article, dans la forme classique, sur « l'art des parfums » dans l'antiquité. Du *Courrier de Haïphong*, une bonne reproduction commentée du travail primitivement publié par la *Journée Industrielle* sur l'art de la présentation commerciale de la parfumerie.

La *Revue de Chimie Industrielle* rappelle les nombreux emplois de l'huile de ricin et de ses dérivés en parfumerie.

La *Vie agricole* et le *Bulletin du Syndicat agricole de Perpignan* publient une intéressante étude de M. Dubois sur la « culture industrielle de l'Iris à parfum ». Nous croyons inutile d'analyser ce travail, car l'on attend la publication des mémoires récemment présentés sur cette question à la Conférence des Iris de Paris, 1922.

Le *Petit Journal agricole* publie un article illustré de M. Desormiaux sur les plantes à parfum et leur exploitation industrielle ; nous regrettons l'emploi de clichés inexacts induisant le public en erreur sur l'aspect de la Cassie et du Jasmin, ce dernier étant représenté par une convolvulacée grimpante, l'Ipomée écarlate ou quamoclit, et la Cassie par la Casse (*Cassia chamæcrista* L.) qui n'appartient même pas à la même famille végétale.

Si nous indiquons avec joie tous les efforts sincères, nous ne manquerons jamais de signaler les tricheries, parfois grossières, rencontrées dans cette presse qui assume la responsabilité d'instruire le public, et hésite trop souvent à s'entourer de précautions élémentaires.

Colonia a donné un nouvel article de M. Jos. Vattier sur la vente des parfums au Maroc ; il a été reproduit à Liège et à Anvers par les quotidiens locaux. Des reproductions françaises nous auraient davantage intéressé...

La revue technique *Laiterie* reproduit des documents de *La Parfumerie Moderne* sur l'emploi de la caséine de lait dans la fabrication des savons de luxe.

Dans le *Messager* nous lisons un curieux roman de Leadbacter intitulé « Le Parfum de l'Egypte ». C'est une fantaisie où l' « encens de la mort » est l'objet d'une analyse chimique... On sait que l'Extrême-Orient a gardé la superstition de ces parfums mortels et qu'un film récent de Sessue Ayakawa porte ce titre : « L'Encens de la mort ».

Le *Daily Mail* a consacré une note élogieuse aux parfums du Var et surtout aux cultures de Violettes d'Hyères-les-Palmiers. L'enchantement des montagnes des Maures et des forêts d' « Umbrella pine » (pins parasols) de l'Estérel semble retenir de plus en plus les Etrangers. Le *Family Herald Weekly* publie une photo commentée de la cueillette de la fleur d'Oranger à Golfe-Juan.

Le *Journal d'Anvers* a publié une page spéciale sur la parfumerie française, inspirée par une maison connue de Paris.

Le *Messager de Sao-Paulo* dit de « La Parfumerie Moderne » :

« Présentation incomparable, valeur intrinsèque insupérable, tant par le nombre des sujets traités que par la compétence de leurs auteurs : en un mot, une revue qui s'impose à tous ceux qui ont quelque attache avec la parfumerie ».

Nous remercions notre collègue d'éloges que nous nous efforcerons de mériter.

(1) La Myrrhe et le Baume, par le Docteur A. Guillaumin. « P. M. », 1922, p. 179. La Rose dans le Cantique des Cantiques, par E. Gérardin, « P. M. », 1922, p. 221.

INFORMATIONS

ITALIE.

Le nouvel accord commercial franco-italien.

La convention commerciale du 21 novembre 1898 avait été dénoncée, mais restait en vigueur en attendant que les négociateurs arrivent à se mettre d'accord. Ils n'y sont point parfaitement parvenus, mais afin de mettre un terme à cette situation délicate, un avenant à l'acte de prorogation a été signé et mis en vigueur à partir du 28 novembre 1922 (*Journal Officiel* du 27 novembre).

La clause de la nation la plus favorisée est, en somme, accordée à l'Italie, puisque ses produits continueront à être soumis aux droits les plus réduits de notre tarif minimum, sauf pour les soies et soieries encore passibles du tarif général. L'échec des négociateurs sur ce point est une grosse déception pour la place de Lyon.

Le nº 662 du tarif concerne la parfumerie. Les droits sont de 300 lires or le quintal pour la parfumerie alcoolique, portés à 360 par un coefficient de majoration dit de 0,2 et de 150 lires or pour la parfumerie non alcoolique. Tous les savons subissent le coefficient susdit de 0,2, et le droit normal reste élevé, à 60 lires or le quintal pour les savons parfumés par exemple.

L'inutilité du certificat d'origine pour les produits italiens introduits en France est reconnue ; ils pourront être importés au tarif minimum sans certificat.

Cet avenant de contrat fait perdre au commerce français la plupart des avantages accordés par la convention de 1898. Nous soulignons donc encore, pour ce traité comme pour les autres, l'incohérence et l'insuffisance de notre représentation en matière commerciale internationale.

***

Taxe sur la parfumerie et les spécialités pharmaceutiques.

Fin décembre, M. de Stefani a présenté au Conseil des Ministres un projet de modification des taxes « di bollo ». Les parfums et les spécialités pharmaceutiques sont grevés d'un droit de timbre dont la valeur est de 12 à 36 % de celle de l'objet vendu. Aussi la fraude était-elle fréquente et les acheteurs se désintéressaient de plus en plus des spécialités, faisant une véritable grève d'achat. M. de Stefani propose donc la réduction du droit de timbre à 10 %, mais l'augmentation des pénalités pour la fraude. Ce nouveau système devait entrer en vigueur le 1er janvier, nous n'en avons pas encore de nouvelles.

***

Les exportations de France en Italie.

Nos exportations en Italie ont baissé pour les sept premiers mois de 1922, de cent millions de francs par rapport au chiffre de 1921 et de huit cent quatre-vingt-dix mille francs par rapport au chiffre des mêmes mois de 1920.

Pour la parfumerie et les savons on a compté 20.718 quintaux en 1920 contre 11.488 en 1922, sept premiers mois.

Ces mêmes articles représentèrent une valeur de 42.197.000 francs en 1920 (toute l'année) et ce chiffre est brusquement tombé à 21.126.000 francs, à peine la moitié, en 1921 (toute l'année).

***

Marchandises de Tunisie.

L'Italie maintient les prohibitions d'importation sur un grand nombre de marchandises provenant de Tunisie, parmi lesquelles la parfumerie et les savons parfumés.

PAYS-BAS

Foire Internationale d'Echantillons d'Utrecht.

La huitième Foire Néerlandaise d'échantillons se tiendra, à Utrecht, du 13 au 22 mars 1923.

Nous signalons aux industriels et commerçants français l'intérêt que présente cette manifestation, par suite de la décision qu'ont prise les Allemands de traiter les affaires dans la monnaie du pays acheteur.

Tous renseignements seront fournis à l'Office National du Commerce Extérieur, 22, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris (8e).

NORVÈGE

La Chambre de Commerce franco-norvégienne à Christiania, Bygdo Allé, 1, nous prie de faire connaître à nos lecteurs qu'une bonne maison de représentation norvégienne spécialisée dans les articles de parfumerie et de toilette pour dames, s'est adressée à elle pour obtenir la représentation d'une fabrique française de houppes à poudre de riz et de boîtes à poudre. Les maisons françaises intéressées seront mises en relations d'affaires avec cette maison par l'intermédiaire de la Chambre française sur leur demande.

Adresse de la Chambre de Commerce franco-norvégienne : Bygdo Allé, 1, Christiania. P. M.

***

Les parfums, essences, cosmétiques et lotions contenant de l'alcool ne peuvent, en règle générale, être importés en Norvège s'ils ne sont pas dénaturés par addition de 0 gr. 3 d'extrait sec de coloquinte par litre de produit. Des dérogations peuvent toutefois être accordées pour les produits totalement impropres, par eux-mêmes, à servir de boissons. Les demandes de permis d'importations et de dérogations doivent être adressées par l'importateur norvégien au ministère des Affaires sociales. Les exportateurs français ont tout intérêt à indiquer sur leurs factures que leurs produits ont été dénaturés conformément à la formule ci-dessus ou qu'ils sont l'objet d'une dérogation permanente.

DANEMARK

Une loi douanière récente fixe de la manière suivante les droits applicables à la parfumerie :

Parfums :

a) Extraits et essences, pour la toilette, y compris le bay rum, par kilo :

1° En paquets de 3/4 de litre, préparés pour la vente au détail, par kilo 2 50
2° Autres, par kilo .... 4 »
b) Autres articles de parfumerie et articles de toilette, pommades, savons parfumés et poudres, vinaigres, huiles et extraits pour la toilette, par kilo 0 70

La même loi impose un droit de 7 cour. 50 par litre de spiritueux d'un poids de 50°, sur tous les spiritueux mentionnés sous les numéros 20, 22 et 32 du tarif douanier.

AUTRICHE.

Foire Internationale de Vienne.

La IVe Foire se tiendra du 18 au 24 mars prochain. Les commerçants et industriels étrangers seront admis à y participer, à l'exception des détaillants.

Tous renseignements seront donnés à l'Office National du Commerce Extérieur, 22-24, avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8e).

TUNISIE.

L'Office du Gouvernement tunisien nous communique les derniers renseignements sur le marché de Sfax : Essence de jasmin : 15 fr. le gramme ; essence de rose : 12 fr. le gramme.

Toutes les épices que produit le pays sont en hausse de 40 % environ. Cette hausse considérable provient du manque de récolte dû à la sécheresse persistante. Le carvi a passé de 180 à 230 francs les 100 kilos. Le coriandre de 190 à 250 francs. Le fenugrec, de 75 à 100 francs ; le cumin, de 350 à 500 ; l'anis, de 450 à 550 ; le poivre noir, de 400 à 500; le poivre rouge, de 550 à 700.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Nous sommes informés que M. R. Peguin, agriculteur à Gilles-Bouloupari (Nouvelle-Calédonie), dispose de stocks de bourgeons argentés et de feuilles de Niaouli.

ILE MAURICE

Les droits applicables aux marchandises ci-après désignées, à leur importation dans l'île Maurice, sont fixés comme suit :

Confections, bijouterie, instruments de musique, *parfumerie*, soies manufacturées, automobiles, motocyclettes, accessoires pneumatiques, chambres à air, 25 p. 100 *ad valorem*.

Syndicat Central des Huiles essentielles et Matières premières aromatiques.

Sous la présidence de M. Baube, président, la dernière séance a eu lieu le 21 décembre dernier, 19, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris.

Parmi les questions agitées, nous noterons celles qui intéressent plus particulièrement nos lecteurs :

La Chambre de Commerce de Paris annonce qu'elle approuve le projet de loi Dessein, déposé le 6 avril 1922, tendant à rendre justiciables des tribunaux de simple police les infractions aux dispositions réglementaires commises de bonne foi, en matière de répression des fraudes.

La même Chambre transmet une monographie du Paraguay, due à M. Colin, attaché commercial de France à Buenos-Aires. Ce rapport donne des indications sur l'essence de Petitgrain du pays, ses particularités et son rendement.

On annonce qu'une distillerie d'essence de Marjolaine se monte à Sfax.

Le Syndicat de la Parfumerie Française s'est opposé à l'assimilation douanière des huiles blanches de Vaseline aux Vaselines. Cette assimilation aurait fait passer le droit de douane de fr. 27 à fr. 420 les 100 kilos. La classification demandée favorisait une usine française avec l'inconvénient grave d'inciter un puissant trust étranger à monter en France des usines, avec l'inconvénient aussi d'écraser les consommateurs français par un prix excessif.

Des difficultés sont survenues à la suite de la taxation par la douane des emballages de certaines essences, telles l'Eucalyptus, le Lemongrass, la Citronnelle, etc., l'admission temporaire étant impossible à cause de l'éloignement des pays de production. Des négociations seront entamées avec la direction générale des Douanes pour essayer d'adoucir ce régime.

Un arrêté du gouverneur général de l'Algérie indique que les Anisettes vendues dans la colonie doivent avoir un degré maximum de 45, ne pas contenir plus de 2 grammes d'essence d'Anis par litre, cette essence devant être obtenue par cohobation de la graine en présence de l'alcool. Ces conditions sont très différentes de celles du régime de la Métropole et le syndicat élève une protestation.

Le service de répression des fraudes ne considère comme essences cétoniques dont l'emploi est interdit dans la fabrication des Anisettes que celles des trois plantes nommément désignées dans le décret du 24 octobre dernier, c'est-à-dire la Grande Absinthe, la Tanaisie et le Carvi. Le syndicat demande à ce que soit modérée l'ardeur de certains contrôles de régie qui persistent à considérer les alcoolats d'anis comme des similaires d'Absinthe.

La société Royale de Médecine Néerlandaise déclare que seule la Thuyone est toxique et que la Fénone et la Carvone sont, non seulement inoffensives, mais apéritives et digestives.

Le demande d'admission temporaire publiée en détail dans la *Parfumerie Moderne* de novembre dernier a été admise affirmativement en principe, mais elle n'est pas encore entrée dans la pratique par suite de la lenteur de l'administration à faire effectuer les essais de rendement décidés et acceptés par les industriels.

L'octroi de Paris a la prétention de taxer le Thymol comme essence végétale ; le syndicat va négocier avec ce service sur ce point.

P. M.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Çà n'est pas discuté, Madame, VOUS ÊTES DÉLICIEUSE ! MAIS...

.....votre amie, Madame G..., se fait habiller chez Poiret.



LA POUDRE DE ROSINE

Les Parfums DE ROSINE, 107, Faubourg Saint-Honoré - PARIS

Summary of Number 2

Letter to Lucette on the cult and uses of perfumes throughout ages. — The distinguished and celebrated man of letters, Octave Uzanne, has been kind enough to start in this review a retrospective study of Perfume throughout centuries, presented in the particularly attractive form of a letter of vulgarisation to his charming niece Lucette. Octave Uzanne needs no special introduction, he does introduce himself, and our readers will from the very beginning be charmed by his elegant and so pleasing prose to which he is indebted for his well known literary success. Let us only recall that through the extraordinary erudition which he drew from libraries as well as from direct studies of the peoples in the course of his travels, he ranks foremost among the writers on feminine Arts and artifices of beauty. His numerous works of erudition on those subjects as well as on feminine psychology, on the uses of artifices of beauty in all ages and in all countries, form an astonishing library from which scientists and occultists will borrow successfully, for Octave Uzanne is also a distinguished philologist and archeologist, and hidden sciences are familiar to him. Moreover, we hope we shall be able to introduce in a more complete manner to our readers our honorable new fellow-worker. We only want to thank him to day for the honour he has bestowed upon us, and call the attention of our readers abroad on his « Letter to Lucette », which will make up a complete although superficial study of perfumes in all times.

Cinnamons and Cinnamon-Trees. — This illustrated study gives a resume of our present knowledge on the various species of cinnamon-trees used for producing the well known spice. This study is interesting chiefly for colonial readers and growers, for it contains precise and useful indications on how to cultivate these trees.

Adulterations of Lemon Essence. — Our article is an analysis of Guido Ajon's study, an Italian chemist who was instructed by his government to examine the means of guarding against the adulteration, by admixture or terpenes, of the Essence of Hesperideae and particularly of lemon. We have given most accurately the method of analysis followed by Mr Ajon, as well as his results and conclusions. This is a yet most delicate question which shall be solved only after the analysis shall have been completed of a great many documents, which are still missing, on the physical and chemical properties of the various natural essences of aurantiaceae. We will contribute to that research by shortly publishing, in english and french, a study by Mr Ernest J. Parry, of London, on the characters of terpenless Essences of Lemon and Orange, both adulterated and pure.

Exfoliating Cosmetics.— Engineer A. Chaplet of Washington, examines in this article, especially drawn up for this review, the drugs and chemicals usable for renovating the skin by total exfoliation. We have no longer to do with cosmetics meant to soften the skin, but with such preparations as are intended for renovating the skin by first chemically removing the old skin through dissolution or excoriation,

Sumario del Numero 2

Carta à Lucette sobre el culto y los usos de los perfumes á traves las edades. — El distinguido y celebre literato Octave Uzanne se digna entablar en nuestra revista un estudio retrospectivo del Perfume á traves los siglos, presentado bajo la forma particularmente atractiva de una carta de vulgarización à su encantadora sobrina Lucette. Octave Uzanne no necesita presentación especial, pués se presenta por si mismo, y nuestros lectores estaran desde el primer momento, encantados por su prosa elegante y tan agradable que le mereció el extraordinario exito literario que se sabe. Recordemos tan solo que su erudición extraordinaria, sacada de las bibilotecas y tambien del estudio directo de los pueblos en el curso de sus viajes, le coloca entre los mejores escritores de las artes femininas y artificios de belleza ; sus numerosas obras de erudición sobre esta cuestión y sobre la psicología feminina, sobre los usos de los artificios de belleza en todos los tiempos y entre todos los pueblos forman una maravillosa biblioteca de donde sabios y ocultistas pueden sacar muchos datos valiosos, pues Octavio Uzanne es además un filólogo y arqueólogo distinguido, y las sciencias ocultas le estan familiares. Por otra parte, esperamos presentar mejor à nuestros lectores la personalidad sorprendiente de nuestro nuevo y honrado colaborador. Hoy debemos tan solo darle las gracias por habernos hecho tanto honor, y llamar la atención de nuestros lectores extranjeros acerca de sus « cartas à Lucette » que formarán un estudio completo, si bien forzosamente surperficial, de los perfumos en todos los tiempos.

Canelas y Canelos. — Este estudio resume cuanto se conoce en la actualidad, acerca de las diversas especies de canelos utilizados para la produción de la tan conocida especia. Este estudio es interesante sobre todo para los plantadores y coloniales, pues contiene indicaciones precisas y útiles sobre el modo de cultivo de aquel arbol.

Adulteraciones de la esencia de Lem n. — Nuestro articulo es una analisis del estudio del químico italiano Guido Ajon, encargado por su gobierno de examinar el medio de evitar la falcificación de las esencias de hesperideas y más particularmente de la de lemón por añadidura de terpenas. Indicamos muy exactamente el método de analisis aplicado por el Sr Ajon, y lo hacemos seguir por los resultados y conclusiones que ha podido formular. Esta es una cuestión muy delicada aún y que no quedará verdaderamente resuleta sino despues del examen de gran numero de documentos que hacen falta todavia, sobre las propriedades físicas y químicas de las varias esencias naturales de aurantiaceas. Nosotros contribuiremos à estas pesquizas publicando dentro de corto plazo en inglés y francés, un estudio del Sr Ernesto J. Parry de Londres, sobre los caracteres de las esencias de lemón y de naranja deterpenadas, sea falsificadas ó puras.

Cosméticos exfoliantes. — El ingeniero A. Chaplet de Washington examina en este articulo, preparado especialmente para nuestra revista, las drogas y cuerpos químicos aprovechables para renovar la piel por exfoliación total. Ya no son estos cosméticos que sirven para ablandar el cutis, sino pre-

To that purpose, the author reviews the effects of caustics, acid, alcaline, saline or organic. and he gives in each case formulae adapted to the end in view. But we call our reader's attention to the fact that these formulae cannot lawfully be considered as cosmetics proper. Their preparation must be reserved to chemists alone.

On the usefulness of essential oils to desert plants. — We are here demonstrating the usefulness of the essences, produced by xerophil vegetables, for preserving their own lives under the hard conditions prevailing in the deserts. On the basis of former works written on the same subject, chiefly by American authors, and on our own observations, we maintain that the essences form around those vegetables which secrete them, diathermic air layers which shut out radiations from the ground during the night and radiations from the sun during the day, thus maintaining for the plant an average of conditions favorable to its life. Consequently, desert plants are those which contain the highest essential oil percentage.

Boiled soaps. — Our soap-maker contributor describes the manufacturing and scenting processes for boiled soaps which retain in the bulk all their lixivium and glycerine. In order to prevent such a waste of glycerine, he recommends to use preferably fat acids and points out the advantage of this process which allows of obtaining perfumed soaps kneaded and dried, in less than 24 hours.

Other articles. — This number is particularly complete as regards commercial intelligence; we call our reader's attention to the article on Italy, contributed by the special department for commercial information of the « Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon », a very important Association which number over 2000 members belonging to industry and commerce. Lastly, many a news, note and analysis of french and foreign works recently published on questions concerning perfumery and soapmaking.

paraciones cuyo objeto es renovar la piel, quitando primero quimica mente la antigua por disolución ó exfoliación.

Para tal fin, el autor pasa en revista los efectos de los caústicos alcalinos, ácidos, salinos, ú organicos y en cada caso, da fórmulas apropriadas para el resultado deseado. Pero llamamos especialmente la atencion de nuestros lectores sobre el que no pueden dichas fórmulas considerarse como cosméticos desde el punto de vista legal, sino que mas bien debe reservarse su preparación à los farmaceúticos.

Utilidad de los aceites esenciales para las plantas del desierto. — Aquí demostramos la utilidad de las esencias producidas por los vejetales xerofilos para preservar su propia vida entre las duras condiciones del desierto. Basándonos en unos trabajos anteriores, sobre todo americanos, y en nuestras propias observaciones, afirmamos que las esencias vienen à formar alrededor de los vejetales que las secretan, unas capas de aire diatérmicas que interceptan las radiaciones nocturnas del suelo y las diurnas del sol, conservándole asi á la planta unas condiciones medias favorables à su vida. Son pues las plantas desérticas las que encierran proporciones más elevadas de aceites esenciales.

Los jabones cocidos. — Nuestro colaborador jabonero nos describe el modo de fabricar y perfumar los jabones cocidos que en su masa conservan toda su lejia y glicerina. Afin de evitar aquella perdida de glicerina, aconseja emplear preferiblemente acidos crasos y nota la ventaja de aquel procedimiento que permite obtener jabones perfumados, triturados y secos, en menos de 24 horas.

Otros articulos. — Este número es particularmente relleno de informaciones comerciales ; llamamos la atención acerca del artículo sobre Italia, debido á la colaboración de servicio especial de documentación comercial de la « Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon » entidad muy importante que agrupa más de 2000 industriales y comerciántes. Por fin, unos avisos, notas y analisis numerosos de obras extranjeras y francesas recientemente publicadas acerca de cuestiones que interesan la perfumería y jabonería.

Le Marché Australien.

Nous séparons d'une lettre de l'attaché commercial de France à Sydney, les passages suivants qui intéresseront nos lecteurs :

« Il faut que nous luttions très vivement sur ces marchés contre la concurrence d'autres pays, qui se remuent sérieusement pour nous faire perdre notre suprématie, ou nous empêcher tout au moins de reprendre pied. La Suisse est devenue une concurrente très sérieuse, et ce n'est que par nos efforts réitérés que nous tiendrons tête à cette emprise étrangère. »

« Nous serions toujours très heureux ici, de recevoir la visite de représentants de vos industries de la Parfumerie. Ils trouveront toujours un accueil très chaleureux de la part des chefs de maisons australiennes. Nous avons actuellement ici le représentant d'une maison lyonnaise, et bien que je l'ai peu vu, car il se donne beaucoup de mal pour visiter les différents états, je suis persuadé que son voyage sera couronné de succès. »

« Le contact personnel du manufacturier ou de son représentant direct a énormément d'importance, et il faut l'encourager par tous les moyens. Plus nous verrons de français en ces pays lointains, qui viendront montrer ce qu'ils savent faire, plus notre emprise sera forte. La grosse difficulté est justement que bien peu de nos fabricants comprennent cette nécessité, et d'autres pays paraissent l'avoir compris depuis longtemps. L'Amérique nous inonde de ses voyageurs, de ses ingénieurs, de sa propagande commerciale, et elle a sur ce marché une forte emprise. Elle a sans doute des moyens que nous n'avons pas à notre disposition, mais cela n'empêche que chaque fois qu'une maison australienne aura le choix, à marchandise égale et prix égal, elle achètera de préférence à la France ; il n'y a aucun doute à ce sujet. »

« Les sentiments sont excellents pour notre pays à ce bout-ci du monde, malgré la vile propagande que nos ennemis peuvent chercher à y infiltrer ; mais malgré tout, les sentiments restent très chauds pour la France. »

P. M.

LETTRE A LUCETTE

sur le culte et les usages des Parfums à travers les âges

I. — L'ANTIQUITÉ

Il t'apparaîtra sans doute que cette épître est un peu longue, ma jolie Lucette, chère nièce féline, frivole et espiègle. J'en ai conscience, mais si elle semble tyrannique à ton attention si vite distraite, n'en accuse que toi-même ! Tu es seule responsable de ce bavardage d'une persistante durée et qui est loin d'épuiser le sujet envisagé.

N'est-ce pas toi, ma mignonne, qui, non sans une diabolique perversité, t'obstina à vouloir métamorphoser ton vieil oncle en historien, chef des odeurs suaves, ou, si tu le préfères, en conférencier cosmétologue ? Je ne m'y suis résolu que peu à peu, sur ton insistance d'enfant gâté, et parce que pour satisfaire ta musarde curiosité, mon amour-propre touche-à-tout se trouvait engagé.

Dieu sait toutefois combien il me répugne de jouer au pédagogue, si légèrement que ce soit. Je m'y résigne en servitude de mon avunculaire affection, mais encore serai-je un professeur très volontairement superficiel. J'effleurerai à peine ma connaissance du sujet et j'éviterai de te faire dire : « *Ah! la barbe!* », car je serais trop infortuné si je provoquais en toi la moindre petite méningite.

Sois donc tranquille ; nous survolerons rapidement le temps et l'espace, sans jamais atterir sur les dangereux maquis des textes trop touffus. Comment se fait-il que tu m'aies réduit, ô fille despotique de ma sœur, à tant de soumission ? Rien ne fut aussi simple et plus machiavélique à la fois. La femme est cousine du diable, et aucune sorte de malignité ne lui est certes étrangère.

Certain jour, il te prit fantaisie, ma Lucette, de recevoir ton vieux bonhomme d'oncle dans ce laboratoire de beauté qu'est le cabinet de toilette d'une jeune femme élégante, soucieuse d'ajouter à ses charmes naturels les séductions provocantes, parce que fallacieuses des artifices. Avais-tu prémédité ce guet-apens ?!... Tu ne me l'avoueras jamais

Là, tout en accentuant l'éclat de tes yeux, l'incarnat mielleux de tes lèvres, — tu minaudas, — tu fus gamine, capricieuse et tu pris un plaisir d'enfant joueur et taquin à décoiffer successivement sous mes narines tes innombrables fioles de senteurs et même à vaporiser sur mon visage, mes cheveux, mes yeux, ma barbe fleurie d'argent les quintessences alambiquées des parfumeurs les plus en renom dans tous les mondes, surtout *le demi*.

Pour robuste et subtile que soit mon odorat, que la fumée des havanes de choix n'a pas perverti, j'eus quelque peine à me reconnaître au milieu de ce jardin des supplices où tu me prodiguais jusqu'à l'ivresse, le martyre raffiné des olfactions pénétrantes et tenaces qui tendent à la céphalée intense et pourraient être mortelles si elles perduraient.

Tu t'amusais follement, je le devinais, à abuser de mon hypersensibilité nasale en multipliant sur la table d'opération des essences concrètes qui abondonnant aussitôt leurs aromes en vagues d'insidieuses odeurs, perturbaient de plus en plus ma notion des réalités du moment.

Cependant, Lucette, j'entendais ta voix chantante m'énoncer tour à tour en psalmodiant, les noms de ces étranges flacons aux formes ingénieusement contournées, dont le cristal, supérieurement taillé, se colorait de cabochons polychromes ou de décoratives incrustations d'or. Avec une sorte d'extase émerveillée tu faisais, par ta diction même, un sort à toutes ces dénominations de spécialités de grandes marques.

Tu annonçais, avec autant d'emphase de diction que s'il se fût agi de chefs-d'œuvre poétiques, les étiquettes baptisées : *Vapeurs d'amour, Spasmes d'Orient, Effluves printaniers, Pluie de roses, Songe féerique, Narcisse noir, N'aimez que moi! Heure vespérale, Cascade fleurie* et combien d'autres non moins hiératiques dont la prétentieuse drôlerie ne semblait point te faire rire et tu ajoutais, ma petite Luce :

« Hein ! mon oncle, en voilà du dilettantisme d'odoration moderne ! Ce que nos grandes aïeules en auraient été éberluées ! Ne croyez-vous pas que nous sommes loin de la mièvre Bergamote, des Roses de Provins, de l'honnête Violette, du timide Jasmin, de l'Œillet poivre, de l'Héliotrope et du Patchouly ?

Tu semblais triomphante, ma pauvre *Niécette*, intensément contemptrice du passé, d'avoir à me vanter tant d'acquisitions exceptionnelles de notre temps présent. La Parfumerie d'autrefois, cela existait-il ? semblais-tu dire dédaigneusement ! Selon ta perception, les senteurs d'autrefois s'apparentaient à la *Sainte Mousseline* vénérée sous la Restauration. Nos pauvres grand'mamans y savouraient la pâte d'amande amère, l'eau-de-vie de Lavande et le vinaigre de Bully, surnommé depuis le *Lubin du pauvre*, en y attachant un prix de vertus bienfaisantes que tu juges, toi, « ridiculement *coco* ». Les jeunes générations ont toujours prodigué l'ironie aux temps périmés, c'est une façon d'être qui ne saurait se modifier, j'en conviens.

Toutefois, ma gentille petite, je crus devoir morigéner ton ignorance et rabaisser tes vanités de glorieuse moderniste, car, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, elles sont outrées, et déplorablement fausses et dénuées d'opportunité. J'essayai d'inculquer à ta tendre cervelle des enseignements nécessaires sur ce culte des parfums, qui compta dans l'histoire ancienne infiniment plus de dévots conscients qu'on n'en pourrait recueillir aujourd'hui dans le seul monde des esthètes. Jamais, entends-tu bien, jamais l'osmologie profane et sacrée, la science des esprits volatils odoriférants, le goût

profondément cultivé des extraits suavolents, aromates et cassolettes, ne se développa avec autant de compréhension, de passion sensuelle et mystique, d'intelligence avisée que dans l'antiquité et aux âges classiques de notre histoire contemporaine.

Cela te stupéfia; je m'en aperçus à ton scepticisme, et depuis que je te donnai cette leçon sommaire, tu insistes chaque jour pour que ton oncle et parrain offre quelque pâture à ta curiosité éveillée sur ce sujet profane.

Il me plairait de pouvoir satisfaire cette curiosité, mais un énorme *Dictionnaire des sciences d'odoration* serait seul susceptible de te procurer toute la documentation dont tu te sens affamée.

Crois bien, chère Lucette, que la matière est considérable. Elle s'attache à tant de sciences, pour ainsi dire mitoyennes. Elle soulève tant de questions d'hygiène, de médecine, d'occultisme, d'hypersensibilité, qu'il ne serait pas déraisonnable d'instituer une chaire permanente *des Sciences Osmologiques* au *Collège de France.* Les auditeurs seraient nombreux et les professeurs tireraient honneur d'en être nommés titulaircs, — pourquoi pas? — je parle sans la moindre ironie.

Je te ferai, tout d'abord, Lucette, une petite causerie assez futile, un peu au hasard de mes souvenirs, sans souci de chronologie méticuleuse, un bavardage généralisateur tel qu'il me vient dans l'esprit, c'est-à-dire exempt des recherches et des compilations qui sont lourdes à la digestion intellectuelle. L'essentiel est qu'il te soit possible d'assimiler ces connaissances fragmentaires et que tu arrives à découvrir cette vérité que les notions du passé nous sont indispensables pour bien interpréter la valeur du temps présent qui est l'aboutissement d'une série très longue d'efforts progressifs et de traditions successives où tous nos aïeux ont voulu mieux faire.

Si loin que nos faibles regards puissent plonger dans les lointaines antécédances d'humanité, nous découvrons aux heures aurorales de la civilisation antique, le culte déjà prodigieusement développé des parfums. On pourrait dire que l'Eden fabuleux dont nous ignorons les essences florales recélait plus d'aromes encore que nous n'en respirons actuellement et que notre première aïeule, l'arrière-grand'mère de toutes nos grand'mères, Eva, la pécheresse, reçut la suggestion de se farder de la pomme odorante et purpuracée que lui offrit le serpent tentateur.

L'étymologie du mot parfum : *Per fumum* (pour la fumée) indique suffisamment que tout au début des âges on brûlait des substances aromatiques aussi bien pour l'agrément d'humer les odeurs balsamiques de tous bois résineux que pour rendre religieusement hommages aux divinités. C'est ainsi que nous consumons encore l'encens dans les rites de notre Sainte Eglise catholique, tout comme naguère dans leurs sacrifices, le faisaient les Aryens, adorateurs du feu et de l'éther. Aux temps médiques, le cérémonial des Religions attribuait davantage d'efficaces vertus aux Holocaustes lorsqu'on y prodiguait sans compter dans le brasier sacré les essences les plus capiteuses des arbres à sève balsamique.

Les Chaldéens et les Mages, ainsi que tous les dévots du Zoroastérisme imposaient l'usage des formidables encensements dans leurs prescriptions liturgiques. Le feu, symbole de la Divinité, image de la splendeur solaire, source de vie et de mouvement, purificateur suprême, était soigneusement nourri, entretenu, pieusement propagé par les Pyrolâtres avec le concours des aromates qui, tout en exaltant sa force, son mystère, sa fureur bienfaisante et terrible, exhalaient de l'ardeur de son foyer aux merveilleuses pyrotechnies, l'âme même de leurs charmes volatils, troublantes émanations de myrrhe, de cinnamome, d'oliban, de santal ou d'aloès ; toute la lyre des senteurs végétales.

Ne va pas t'imaginer, dans ton dédain irréfléchi et injuste des temps primitifs, que ces fumées bleues, qui montaient vers le ciel, n'y portaient que des encens grossiers mêlés à l'âcreté des matières ligneuses carbonisées. Les mages étaient de savants et ingénieux sorciers, très susceptibles de brûler avec sybaritisme les essences aromatiques, de façon à n'en dégager que l'arome même, avec plus d'art probablement que nous ne distribuons la matière résineuse dans l'encensoir pour produire l'encens au cours de nos offices divins devant le saint Sacrement de l'autel.

La Chaldée eut de prodigieux raffinements intimes, comme tous les peuples de cet Orient d'où tout nous est venu et auquel nous devrions conserver le culte de notre considération admirative et de la sympathique gratitude. Garde-toi donc de l'oublier, ô ma chère nièce, trop inconsciente du passé.

De Babylone à Byzance, de Bagdad à Persépolis ou Istakhar, les parfums jouèrent un rôle inimaginable à notre entendement d'occidentaux. Dans toutes les classes sociales, même les plus misérables, la nécessité des aromatisations s'imposait. C'était un besoin, pour ainsi dire congénital, hérité d'une longue lignée d'ancêtres, une obligation comme le boire et le manger, un devoir presque religieux, par ce fait que l'idéologie des grandes collectivités levantines était à la fois fastueuse et voluptueuse, entièrement portée vers un sensualisme aucunement réfréné, mais encore exalté comme le bien suprême, considéré comme l'éthique véritable de l'humanité, l'arétologie individuelle de l'homme qui seul possède le privilège de développer et de perfectionner ses jouissances jusqu'à diversifier ses extases par la culture raffinée de tous ses instincts sensuels.

Les vertus théologales des vieux Paganismes résidaient dans la satisfaction de tous les appétits, dans une sorte d'auto-lâtrie intuitive mais aussi recherchée, délicate, élégante, et tout en essais de virtuosité et d'hypersensibilité. La découverte d'un parfum nouveau semblait un bienfait prodigieux pour augmenter les délices de la vie sensorielle. Cela m'apparaît fort sage.

Bien loin de combattre le goût des senteurs, chacun s'appliquait à le vulgariser comme une volupté d'autant plus à encourager qu'elle n'avait rien de nocif ou de répréhensible. Tu conviendras, ma chère nièce, que nos anciens épicuriens auraient été fort réfractaires à l'enseignement du christianisme qui nous prêche l'abstinence, le sacrifice, la résignation, l'abandon de tous biens, la répudiation des plaisirs de la chair,

le mépris des senteurs qui sont des appas de Satan, tout cela afin de nous pencher vers le gouffre des maléfices attachés aux jouissances physiques trop complaisamment sollicitées.

Entre les stoïciens inflexibles et les sybarites, gourmets, dégustateurs des joies de vivre, selon la philosophie sereine de la nature, tu sais, Lucette, que ton oncle, impénitent de ses péchés de jeunesse, ex-Lovelace, encore vert-galant, plutôt que *Dragon de vertu* reste, dans son honnêteté foncière, pour le *laisser-courre* à la sonnerie des instincts normaux, ce qui n'implique pas *le laisser tout faire*, c'est-à-dire qu'il demeure apôtre de la tolérance la plus large et résolument contraire à la licence sans freins qui est intolérable dans une société sérieusement organisée.

C'est donc t'affirmer, ma chère petite Lucette, et tu ne pus jamais en douter, que je suis tout acquis à la libre vulgarisation des parfums et même à leur réhabilitation dans tous les milieux, qui sentent un peu trop le renfermé, et où l'on déclare, du haut de je ne sais quels principes imbéciles, qu'il n'est pas de *bon ton* d'en porter et qu'il faut laisser ce *mauvais goût* aux filles et aux rastaquouères.

Une senteur discrète sur soi et autant d'effluves d'essences délicieuses que possible dans le *chez soi intime*, sont à mon avis des témoignages de délicate sensibilité et d'intelligente compréhension de la vie qui doit aussi bien être agréablement *flairée* dans ses essences odorantes que dégustée sous toutes les formes de ses friandises, sentie par le toucher, admirée par les yeux dans toutes les expressions de ses rythmes et de ses couleurs et perçue par l'ouïe selon ses harmonies souveraines, celles de la mer, du vent et des forêts.

Mais je ne dois pas excursionner dans les marges de mon sujet, et je rentre dans ma mission rigoureuse d'historien, ma Luce, je ne m'en suis guère évadé d'ailleurs que pour exprimer mon avis.

Mais il faut courir la poste. Aussi en une rapide randonnée, vais-je essayer de survoler, pour toi, les contrées où les senteurs s'exhalèrent des civilisations abolies et je te rappellerai en peu de mots les fastes de

L'ancienne Egypte et de la Judée.

C'est peut-être beaucoup à la fois pour un résumé de toute une bibliothèque, mais, lorsqu'il est question de parfumerie, il faut savoir user de quintessences, de synthèse chimique, de bouquets et pouvoir faire tenir dans le chaton d'une bague une goutte minuscule d'esprit concentré de mille fleurs. C'est bien à cela que je voudrais aboutir.

Je pourrais te parler des femmes Scythes, dont, s'il faut en croire Hérodote, les arts de beauté et la science des odeurs pénétrantes étaient d'un intérêt précieux. Mieux vaut cependant ne pas nous attarder chez ces asiatiques et pénétrer aussitôt par le Delta du Nil au cœur même de cette Egypte qui, à n'en pas douter, sut parvenir à de merveilleux raffinements de civilisés que nous sommes loin de pouvoir encore découvrir, reconstituer et même soupçonner.

Il y avait à Alexandrie, aussi bien qu'à Thèbes, des parfumeurs célèbres qui vendaient des aromes composés d'après des formules inconnues, d'anciennes matières végétales ou animales, qui avaient été apportées jadis par le roi Salomon pour concourir à la séduction de la légendaire Reine de Saba. Etaient-elles extraites des labiées, des hespéridées, des séracées légumineuses, des térébenthacées ou conifères, ou bien leur aromaticité provenait-elle des excréments de certains crocodiles, très recherchés par les fabricants ou *aromatopoles* qui étaient débitants d'essences de fleurs et autres ? On ne le saura jamais.

L'Arabie féconde en parfums avait ses secrets qui furent bien gardés. Nous ne pouvons aujourd'hui que nous perdre dans un dédale de conjectures vagues pour chercher à connaître quelles pouvaient bien être les substances volatilisées qui agissaient sur les muqueuses olfactives des filles des Pharaons. Etait-ce un principe odorant simple ou complexe ? Un extrait isolé par évaporation, ou bien s'agissait-il, comme il est très probable, de procédés à jamais perdus et de matières premières que nous ignorons absolument ! Chi lo sa !

Le commerce des parfums en Egypte était considérable. Il venait des caravanes de marchands d'Arabie ou de Judée. On se souvient que lorsque l'infortuné Joseph fut vendu par ses frères à l'arrêt d'une fontaine dans le désert, ce furent des trafiquants de parfums qui le conduisirent en Egypte où ils allaient vendre des produits qui semblaient plus précieux que des joyaux d'art.

Les Egyptiennes avaient la passion pour ainsi dire frénétique des parfums qu'elles préféraient à tout et qui étaient à la base même de toutes les ivresses de la vie. Elles ne pouvaient concevoir que l'odorat n'eût pas sa part de tous les plaisirs, ni qu'il puisse être exilé des banquets, des caresses amoureuses, des promenades sur des litières berceuses, des agréments du théâtre et des jeux du cirque.

Partout flottaient des émanations enivrantes ; des huiles essentielles oignaient la peau et les chevelures. Toutes les parties du corps étaient imprégnées de senteurs surfines et captivantes, d'alcoolats dont les ondes aromatiques dépassaient de loin le *corps astral* des êtres, ce fameux *double* qui jouait un si grand rôle dans les croyances religieuses de la vieille Egypte. Ce fut là le véritable berceau de l'art de la parfumerie portée à son comble de raffinement, principalement du temps des Ptolémées. Le monde entier fut longtemps tributaire des fabriques fameuses d'Alexandrie dont les produits étaient innombrables et inimitables.

Je sais bien que tu me diras, chère enfant réaliste et incrédule, que nous n'avons aucun témoignage probant de l'exquisité de ces parfums antiques et que tous les écrits dithyrambiques sur ces productions superfines sont sujets à caution. Il est vrai que le moindre flacon bien conservé, et n'ayant rien perdu de son esprit essentiel, si on avait pu en découvrir quelqu'un dans les hypogées de la Vallée des Rois, nous aurait mieux documenté que les dissertations de Pline ou de Gallien, qui attribuèrent à la reine Cléopâtre l'invention de la pommade à la graisse

d'ours et quelques autres compositions aromatiques et cosmétologiques. On ne prête qu'aux riches.

Cependant, tu n'ignores point mes études égyptologiques sous la direction de Maspéro ; tu sais le plaisir que j'eus jadis au dépôt de Guiseh, à dépouiller nombre de momies et à reconstituer la merveilleuse beauté et finesse des tissus, l'art des admirables bijoux d'or ciselé, des pierres précieuses enchâssées, des filigranes, des sciences de la prothèse dentaire et autres. Il m'est donc difficile de me montrer sceptique sur la suprématie de l'art des parfums d'Egypte.

J'y crois fermement. Ce fut un art inné chez ce peuple. Il put et dut l'appliquer à tous les gestes de la vie et même à la mort. S'il ne faut considérer que sa véritable science de l'embaumement, nous devons convenir que les embaumeurs d'Egypte furent des maîtres que nous ne saurions égaler.

Sur une *Stèle égyptienne des offrandes*, qui se trouve au Musée de Leyde, on compte plus d'une centaine d'espèces d'aromates différents. Il est probable que le nombre des parfums connus dans l'ancienne Egypte dépassait de beaucoup celui que nous pourrions récapituler à cette heure.

C'est que cette science des essences subtiles était alors hiératique, mystérieuse, et traditionnelle dans les officines de la vallée du Nil où les grands prêtres surtout exerçaient comme un sacerdoce la manipulation des odeurs mystiques, des substances profondément abscondes. Ils avaient le privilège de les vendre à prix très élevés à de riches particuliers qui savaient toute la valeur de ces senteurs divines préparées d'après d'anciennes recettes irrévélées et qui ne sortirent jamais des temples d'Isis ou d'Osiris où elles avaient été mises à l'abri de la curiosité profane.

Les grandes coquettes de Thèbes et de Memphis s'évertuaient à posséder à tous prix de ces parfums. Cléopâtre, lorsqu'elle fut au devant de Marc-Antoine sur le Cydnus, portait sur elle une de ces senteurs mystérieuses si perturbatrices que l'Imperator Romain capitula aussitôt devant la séduisante reine si étrangement volontaire et prenante en tous ses caprices.

C'est de l'Egypte que la Judée recevait toutes les odeurs archi-subtilisées dont elle faisait si grand usage avant la venue de l'ère chrétienne. Les filles de Judée ou les Galiléennes se peignaient dès l'âge de douze ans les lèvres avec les pétales des anémones pourpres. Elles préludaient ainsi à l'amour des fards et aux cérémonies de l'offrande des parfums qui affirmait leurs tendances à se donner toutes aux griseries des odorations.

Le *Cantique des Cantiques* révèle dans la plupart de ses stances cette obsession des parfums :

Tes lèvres distillent le miel, ô ma fiancée,
Il y a sous ta langue du miel et du lait
Et l'odeur de tes vêtements est comme l'odeur
[du Liban.

L'odeur du Liban balsamique avec un cortège d'essences de Roses d'Alep, de Jasmins et de Myrthes.

En lisant même la *Sainte Bible*, combien de documentaires passages seraient à extraire sur les vertus de certaines Essences exquises que nous n'avons pu parvenir à reconstituer. Par exemple, *Le Thymiane* ou *Thymiana*, dont saint Bonaventure, le *Docteur séraphique*, admirable théologien du Moyen-âge, disait qu'il constituait une mixture divine, symbolisant vraiment *l'oraison parfaite*. Que pouvait bien être ce *Thymiane* si cher au pieux et vertueux disciple de saint François d'Assise ? On a prétendu, se basant sur la foi d'un texte mosaïque et sur l'exégèse qui en fut faite, qu'il s'agissait d'un composé de Galbanum, de sel pilé, de stacté, d'oliban et surtout d'une poudre très fine provenant de menus coquillages odorants pêchés sur les grèves de Tyr. Mais qu'en sait-on ? Défions-nous toujours de conclure, ma chère Lucette.

Le mieux est encore pour toi de renoncer à l'*oraison parfaite*, faute de pouvoir espérer jamais te oindre de la mystique Thymiana qui te ferait communier avec les plus hautes sphères célestes et même contracter la séraphique union hypostatique dont tu te contrefiches peut-être et je ne saurais t'en blâmer.

J.-K. Huysmans dans *à Rebours* parle, parmi les pages qu'il y consacra à la volupté des Parfums, de cette Thymiane, qui semble avoir beaucoup intrigué sa curiosité des senteurs inédites.

La *Bible* nous apprend encore qu'on considérait comme une profanation de se servir de l'encens pour un autre but que religieux. On avait donc proscrit les parfums indiens, la cannelle, la myrrhe, le nard, l'aloès, pour ne se servir que de certaine résine odorante à l'usage exclusif du Tabernacle.

Mais dans les demeures privées on brûlait des aromates sur des trépieds de bronze en l'honneur d'Astarté. Les Roses de Jéricho, les Narcisses du Saaron, le Lys des vallées, groupés dans des coupes de verre irisé, embaumaient l'atmosphère. Souvent, dans de vastes cassolettes de bronze, on brûlait du galbanum et de la myrrhe qui répandaient des nuages parfumés. Parfois même, dans de grands repas somptueux, des colombes dont les ailes avaient été abondamment humectées de senteurs grisantes voletaient au-dessus des convives, laissant pleuvoir sur la table et sur les têtes déjà couronnées de fleurs, des gouttes qui éveillaient la volupté dans les narines des festoyants.

Les grandes prêtresses de l'amour, chez les Hébreux, les courtisanes (telle fut Marie-Madeleine) portaient des perles creuses suspendues aux lobes des oreilles d'où, toutes les deux ou trois minutes, tombait une goutte de parfum quintessencié qui glissait sur la poitrine et baignait de senteur le val profond des seins palpitants.

Tout cela, ma capricante nièce, si éprise de modernisme, ne te surprend-il pas quelque peu ? Que dirais-tu de tes flacons les plus opulents, si je te décrivais les chefs-d'œuvre de cristaux taillés, enrobés de joailleries tressées, enrichies de diamants ; les verreries polychromes, mosaïquées d'émaux ; les vases d'onyx et d'or, les petites fioles de lapis lazuli casquées de métal précieux ; les buires minuscules de jade, vêtues de filigranes d'argent, et combien d'autres merveilles qui étaient courantes dans les salles de toilette des femmes de l'antiquité, là où Rome étendit son Empire. Mais il se fait tard, Lucette, ma jolie ; l'oncle gâteau a déjà

évoqué suffisamment de souvenirs, de notes sur le culte des parfums pour être las et te laisser méditer en paix les enseignements de cette première missive. Bientôt, pour te complaire, je repartirai en incursion vers le céleste Empire, la Perse et l'antiquité Grecque et Latine. Si tu y prends goût, ma petite, nous verrons peut-être ce que fut dans notre histoire contemporaine le sens de la parfumerie qui dégénéra assurément assez longtemps et qui ne s'est pas aussi prodigieusement développé en Europe que tu sembles en être convaincue. Ce sera l'occasion de t'adresser une *troisième épître* à ma Lucette aimée, si tu t'y intéresses si peu que ce soit et si ton modernisme n'en est pas trop déprimé. Donc à bientôt.

Octave UZANNE.

(C. R.).

Bibliographie.

LES PROGRÈS DE LA CHIMIE EN 1920, par André KLING, *Directeur du Laboratoire Municipal de Paris.* Un volume in-8° carré (225×140) de v-339 pages. Broché, 40 francs, port en plus. *La Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône), ou chez Gauthier-Villars.

Depuis quelques années, M. Kling a entrepris une traduction autorisée des Rapports annuels de la *Chemical Society*, afin de permettre aux savants et aux industriels de langue française de se tenir sans grand effort au courant des progrès réalisés simultanément dans les différentes branches de la Chimie.

Ecrits avec impartialité les *Progrès de la Chimie* résument, d'une façon claire et précise, tous les travaux publiés dans l'année quelle que soit leur origine. C'est dire quels services ce recueil rend aux chimistes. L'Ouvrage que M. Kling présente aujourd'hui au public scientifique de langue française, *Les progrès de la Chimie en* 1920, comporte huit Chapitres dont la rédaction a été confiée à des spécialistes particulièrement qualifiés : W.-C. Mc Lewis, M. A. D. Sc. (*Chimie générale et Chimie Physique*) ; E.-C.-C. Baly, C. B. E., F. R. S. (*Chimie minérale*) ; R.-H. Pickard, D. Sc. Ph. D., F. R. S., J. Kenner, Ph. D., D. Sc. (*Chimie organique*) ; C. Ainsworth Mitchell M. A. (*Chimie analytique*) ; G. Barger, M. A. D. Sc., F. R. Sc. (*Chimie physiologique*) ; E.-J. Russell, O. B. E., D. Sc. F. R. S. (*Chimie agricole et physiologie végétale*) ; T.-V. Barker M. A., B. Sc. (*Cristallographie et Métallurgie*) ; F. Soddy, M. A., F. R. S. (*Radioactivité*).

Les noms des savants précités sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la compétence avec laquelle ont été étudiés les *Progrès de la Chimie en* 1920 dans ces différentes branches.

Malheureusement le sort de cette publication annuelle est lié aux résultats flatteurs mais décevants qu'elle a obtenus ; aussi, bien que M. Kling ait la certitude de faire œuvre utile, il se voit, faute d'un appui matériel suffisant, contraint de clore cette utile et intéressante collection par *Les Progrès de la Chimie en* 1920.

Au moment où l'industrie chimique prend un essor formidable dans le monde entier et particulièrement Outre-Rhin, il est regrettable de voir disparaître en France une publication scientifique d'une incontestable utilité. Qu'au moins ce dernier fascicule honore toute les bibliothèques des techniciens et industriels de la parfumerie.

⁂

INITIÉ ! Roman de l'Au delà, par le docteur LUCIEN-GRAUX. Un vol. in-16 (12×19). Prix net : 6 fr. Les Editions G. Crès, 21, rue Hautefeuille, Paris.

Quelques-uns s'étonneront de voir recommander dans une revue technique comme *La Parfumerie Moderne*, une fantaisie très moderne, mais qui ne semble avoir d'autres rapports avec la parfumerie que la personnalité de son auteur. Tout le monde sait, en effet, que le docteur Lucien-Graux est au moins le vice-roi des parfums français ; ainsi en a-t-il été décidé outre atlantique.

Mais nous croyons devoir présenter cette œuvre pour sa propre valeur intrinsèque. « Initié ! » fait suite à une série d'ouvrages divers du docteur Lucien-Graux, comprenant notamment le fameux recueil des « Fausses nouvelles de la Grande Guerre » et « L'Histoire des violations du Traité de Paix », travaux monumentaux bien faits pour exciter l'admiration. Mais « Initié » a été précédé de deux romans spirites qui ont été d'énormes succès de librairie ; nous voulons parler de « Réincarné ! » et de « Hanté ! ». L'auteur a beaucoup évolué depuis la rédaction de « Réincarné ! » et ces trois ouvrages marquent trois étapes fort intéressantes de sa propre initiation. Espérons qu'un quatrième roman viendra nous faire connaître la synthèse des connaissances qui lui sont transmises de l'Au delà, mais nous pouvons prédire déjà qu'il ne saurait aller beaucoup plus loin, arrêté tout naturellement par l'irrévélable, l'indéchiffrable que seuls quelques initiés sont appelés à pressentir.

Mais il est utile que des romans de ce type fussent ainsi présentés au public; ils ont leur place marquée dans l'évolution actuelle des idées. Nous conseillons donc leur lecture à tous nos amis ; ils produiront des effets bien divers, mais intéresseront tout le monde. Ceux qui occupent une place dans l'échelle des connaissances occultes souriront peut-être de l'enthousiasme que laissent percer ces pages ; mais les faits soulignés par le roman du fameux médium Biegouny sont de ceux que le plus grand nombre peuvent comprendre ou observer, et l'auteur ne pouvait en situer d'autres dans son canevas sans effrayer les foules.

C'est pourquoi nous croyons qu'il ne pourra, sans attendre une nouvelle évolution de la pensée populaire, aller plus loin dans ses révélations. C'est pourquoi aussi nous affirmons l'immense intérêt du dernier livre du docteur Lucien-Graux, « Initié ! », et le recommandons à nos lecteurs comme une œuvre qu'il est indispensable d'avoir lu.

C'est de plus une heureuse réaction de l'âme occidentale contre le mysticisme théosophique oriental et les Français doivent être particulièrement touchés, en leur cœur, de la sincérité de cet effort.

J. G.

L'utilité des Huiles essentielles pour les Plantes désertiques.

On a souvent observé l'heureuse influence des produits de sécrétion des plantes et particulièrement des parfums sur la conservation d'une humidité indispensable à la vie chez les végétaux exposés aux rigueurs du climat désertique. Cette influence est comparable à celle des sels minéraux dont sont chargées certaines plantes halophiles dans le même but ; c'est ce qui explique comment certaines plantes comme la « glaciale » (*Mesambryanthemum crystalinum*) restent, pendant les fortes chaleurs et dans des pays subtropicaux, couvertes d'une rosée persistante et fraîche.

Notre confrère *The American Perfumer*, dans son numéro d'octobre 1922, page 348, vient d'analyser un travail publié par le département de chimie de l'Université de Nevada à Reno, Etats-Unis, particulièrement bien placé pour des observations de ce genre.

L'auteur, M. Maxwell Adams, a étudié diverses huiles essentielles d'*Artemisia*, de *Salvia*, de *Juniperus*, de *Monarda* et de quelques espèces appartenant à d'autres genres botaniques qui ne sont pas représentés dans les régions désertiques d'Europe et du Nord de l'Afrique qui nous intéressent surtout, tandis qu'au contraire les genres cités sont abondamment représentés dans les zones arides qui peuvent intéresser les producteurs français d'huiles essentielles, surtout en Algérie, au Maroc, etc. *La Parfumerie Moderne* a rapporté les résultats des recherches de Tyndall dans son numéro d'octobre 1922, page 213. Le travail de Maxwell Adams lui donne entièrement raison. On sait que les différences de température sont très grandes, par suite de l'intensité du rayonnement terrestre, dans les zones désertiques où il fait aussi froid la nuit, qu'il peut faire chaud durant l'insolation diurne.

Les vapeurs aromatiques ont pour propriété de saturer une couche d'air, autour de la plante qui les rejette, qui devient diathermique et intercepte le rayonnement nocturne, empêchant ainsi la chaleur accumulée pendant le jour au niveau de la plante, de s'échapper rapidement dans les hautes couches de l'atmosphère. Inversement, pendant le jour, la même couche d'air diathermique empêche la température de l'air de monter à un degré insupportable à la vie végétale et destructeur des équilibres cellulaires. Les sables et rocs dépourvus de végétation absorbent une quantité énorme de chaleur et prennent une haute température ; ils rayonnent, par contre, beaucoup dès l'obscurité.

La plante soumise à ce régime spécial conserve des réserves aqueuses plus considérable puisqu'elle ne subit pas pendant l'insolation une température aussi élevée ; elle ne craint pas les gelées non plus comme notre revue l'a précédemment démontré.

Dans la vie de la plante, l'huile essentielle joue donc un rôle primordial, surtout dans les régions à grandes variations de température, même dans l'acte de la pollinisation ; il est probable, en effet, que si la plante ne pouvait conserver au niveau de ses organes reproducteurs assez d'humidité, la fécondation et la vie deviendraient impossibles.

Cependant, nous devons ajouter que les végétaux possèdent d'autres moyens de lutter contre le climat désertique et qu'il n'y a pas que des plantes à essences dans ces zones ; mais elles y sont en grande majorité et peuvent présenter un gros intérêt industriel. Voir le catalogue des végétaux aromatiques du Maroc publié ici en janvier 1922.

Le phénomène provoqué par l'action de la vapeur d'huile essentielle se répandant dans l'air environnant le végétal est beaucoup plus complexe qu'on ne le croit généralement ; il y a notamment des phénomènes d'ionisation de l'air fort curieux et dont les résultats dans le métabolisme végétal ne sont pas encore connus.

Les vibrations extrêmement rapides des corps odorants semblent avoir la curieuse propriété d'influencer même ce milieu hypothétique, plus subtil que l'air, que les physiciens appellent « éther » improprement.

Mais nous ne pouvons, faute d'observations assez précises, entrer dans la discussion de ces hypothèses qui ne sont encore soutenues que par quelques rares auteurs appartenant plus à l'occultisme qu'à la science officielle. Elles constituent néanmoins la base de la science de demain.

Ce qu'il est utile de retenir c'est que les huiles essentielles permettent à la plante de résister à une excessive sécheresse comme à un froid trop vif, sans pour cela que ce soit leur seul but. La réciproque est naturellement vraie et lorsqu'une plante aromatique est placée dans les limites de ses conditions de résistance à la sécheresse, on observe une production plus abondante d'huile essentielle. Les caractères chimiques de cette essence sont également modifiés dans le sens d'une plus grande oxygénation et par conséquent d'un plus grand pouvoir odorant.

C'est ce qui a été bien compris par nombre de cultivateurs de plantes aromatiques et à parfum et a été systématiquement réalisé par une société du Var, dite : « Société varoise industrielle des végétaux aromatiques xérophiles » ou plus simplement « Vivax ». Les végétaux xérophiles sont précisément ceux qui s'accommodent de terrains très secs et d'un climat très dur ; toutes les plantes désertiques sont naturellement « xérophiles » et le travail de M. Maxwell Adams, méthodiquement conduit, vient heureusement confirmer cette donnée d'observation empirique.

Prof. LETOR (C. R.).

Les Agrumes dans la Rhodésie.

Dans le Zambèze britannique (Afrique du Sud), ou Rhodésia, la culture des orangers a fait, en plusieurs points, de rapides progrès. Un arbre de 5 ans bien cultivé peut produire une caissette de fruits de première qualité ; en 10 ans, en pleine production, il peut en fournir trois ou quatre. En 1921, la Rhodésie a donné environ le tiers de tout le tonnage (240.000 caissettes) expédié par l'Union du Sud-Afrique. Pour 1922 on avait prévu le double. Ce sont les moyens de transport qui manquent, dit M. A. Turner, qui préconise la coopération entre les agrumiculteurs pour contribuer à la résolution du problème.

CANNELLES ET CANNELIERS

La cannelle, écorce de diverses espèces de *Cinnamomum* (de la famille des Laurinées) est connue depuis des temps immémoriaux. Les ouvrages de médecine chinois, publiés deux mille cinq cents ans avant notre ère, en parlent déjà, et les Egyptiens employaient la cannelle dix-sept cents ans avant Jésus-Christ. Les Phéniciens en faisaient un grand commerce ; les Grecs, les Romains (1), les Arabes l'utilisaient beaucoup. Vers le quinzième siècle, la cannelle était une denrée pharmaceutique, et c'est au siècle suivant que l'on différencia les deux sortes : cannelles de Chine et de Ceylan.

Les Hollandais, qui s'emparèrent de Ceylan en 1556, perfectionnèrent la culture du cannelier ; cette culture prit beaucoup d'extension vers la fin du dix-huitième siècle. Les Anglais s'étant d'ailleurs emparé de Ceylan en 1796, les Hollandais cultivèrent le cannelier à Java et Sumatra.

Quant à l'essence de cannelle, elle fut fabriquée dès 1540 ; l'on avait préparé, auparavant, de l'eau de cannelle.

L'essence peut être extraite, non seulement de l'écorce, mais encore des feuilles ou des racines. Elle contient de l'aldéhyde cinnamique et de l'eugénol. L'essence d'écorces de racines contient une forte proportion de camphre ; l'essence de feuilles ne renferme que des traces d'aldéhyde cinnamique ; elle est, par contre, riche en eugénol, en safrol et en terpènes.

Il existe d'assez nombreuses espèces de *Cinnamomum*. Celui qui produit la cannelle de Ceylan est le *C. zeylanicum* ; cette cannelle se vend toujours à des prix beaucoup plus élevés que la cannelle de Chine.

Le cannelier de Ceylan (*Cinnamomum zeylanicum*) est un petit arbre toujours vert, à feuilles plurinerves, luisantes dessus, glauques dessous. Les fleurs verdâtres en panicules présentent une odeur désagréable, l'écorce est brun pâle.

Photo « Hacienda ». Cl. P. M.
Branches de cannelier portant des feuilles et des fruits.

Ce cannelier est cultivé, à Ceylan, surtout sur la côte sud-ouest (sables blancs) et aussi un peu à l'intérieur. La température moyenne des régions de culture est de 25 degrés ; la chute d'eau annuelle est, à Colombo, de plus de deux mètres.

La récolte a lieu surtout en mai et octobre ; ces mois sont, à Ceylan, ceux pendant lesquels il pleut le plus ; c'est donc à ce moment que la sève et l'essence sont plus abondantes.

Pour la récolte, on coupe les tiges au voisinage du sol, il y a ensuite production de drageons qui seront coupés deux ans plus tard, et ainsi de suite.

On cueille les feuilles des rameaux, puis on fait, sur ceux-ci, des incisions circulaires au voisinage des nœuds. L'écorce est ensuite tapotée pour la détacher du bois, puis incisée longitudinalement et enlevée. L'écorce, riche en tannin, noircit au contact du fer, il est donc indiqué de se servir de couteaux en cuivre. (1) Après une première dessiccation, on gratte le liège superficiel de l'écorce, puis celle-ci est remise à sécher, elle se roule en cylindres par le retrait ; on emboîte plusieurs cylindres les uns dans les autres.

L'écorce du milieu de l'arbuste et celle de la branche supérieure fournissent les meilleures qualités ; viennent ensuite : l'écorce des extrémités supérieures, puis celle de la base des branches. Les chips ou copeaux sont fournis par les jeunes branches, coupées avant complet développement. C'est ce produit surtout, auquel on ajoute divers déchets, qui sert à préparer l'essence de cannelle.

D'un récent travail publié par M. Barkley Percival dans la « Hacienda », nous extrayons les détails suivants :

« Le cannelier prospère dans un sol siliceux mélangé de matière organique décomposée, et c'est seulement dans cette catégorie de terrain qu'il produit la saveur douce, l'odeur aromatique et la couleur brun pâle ou vermeil-brun

(1) Néron fit brûler, aux funérailles de Poppæa, une quantité de cannelle et de cassia supérieure aux importations de l'Empire romain en une année entière (J. G.).

(1) Voir « P. M. », 1922, p. 72. C. Chalot : « L'amélioration de la Cannelle ».

qui rend la cannelle si précieuse comme article commercial et si utile comme épice ; car généralement il est arrivé que des plantes, même de bonne espèce, quand elles se sont développées dans des vallées ou des terrains marécageux soumis aux inondations, perdent leurs propriétés caractéristiques. Les deux neuvièmes des plantes qui se développent à Batticoles et Chilaw manquent d'odeur et de saveur et par conséquent sont moins utiles et moins précieuses ; et la cannelle cultivée dans la vallée de Moronea Corle dont le sol est marécageux, produit une écorce de qualité inférieure. De plus, les plantes qui sont cultivées à Bombay, de graines et de semis qui y furent apportés au début de la domination anglaise, bien qu'elles se développent avec exubérance, n'en produisent pas moins une écorce de qualité inférieure, qui est considérée comme sans valeur commerciale.

« En plus de leur infériorité comme odeur, saveur et couleur, qui se rencontre infailliblement chez les plantes cultivées dans un terrain non siliceux, on a observé qu'elles entraînent un inconvénient d'importance non négligeable pour le producteur. Alors que les tronçons des plantes cultivées en terrain siliceux produisent rapidement des rejetons, que l'on peut écorcer au bout de quatre ou cinq ans, et produisent une écorce de qualité supérieure à celle qu'on obtient au début, au contraire, ceux cultivés dans un sol montagneux ou marécageux n'exigent pas moins de six années avant que les rejetons soient bons pour l'écorçage, et ils produisent une écorce inférieure comme quantité et qualité à celle obtenue au début. »

Ce travail est très étendu sur les avantages et désavantages des divers modes de multiplication du cannelier ; tous peuvent être employés, mais on se sert surtout du marcottage. On courbe un drageon bien développé et on enterre son extrémité supérieure, après l'avoir décortiquée. En principe, le rendement en écorce est d'autant plus élevé que la plantation est plus âgée ; on peut obtenir, en moyenne, 170 kilogs par hectare.



Photo « *Hacienda* ». Cl. *P. M.*
Coupe des petites branches de cannelier.
Séparation de l'écorce intérieure des petites branches de cannelier.

Les plantations durent très longtemps et l'on n'a pas souvent à les renouveler. Il semble d'ailleurs que cette culture soit en décroissance à Ceylan, parce qu'elle serait l'une des moins rémunératrices.

Il existe à Ceylan d'assez nombreux canneliers sauvages, dont on récolte aussi les écorces, celles-ci devant recevoir une dénomination spéciale. Le cannelier de Ceylan est quelque peu cultivé à Java et aux Seychelles.

Le cannelier de Ceylan présente diverses variétés, ce qui peut conduire à des différences de qualités. Il y a aussi des variations dues aux sols. Tout cela ne peut guère conduire à des règles précises et, en fait, on détermine la qualité de l'écorce simplement en la goûtant, ce que font communément les décortiqueurs avant de commencer leur travail.

Dans les forêts du sud-ouest de l'Inde on trouve sept à huit types de *Cinnamomum* qui seraient plutôt des variétés que des espèces, parce que l'on trouve toutes les formes intermédiaires.

Le cannelier de Chine a été longtemps dénommé *Cinnamomum Cassia*. On estime maintenant qu'il n'est qu'une variété du cannelier d'Annam (*Cinnamomum obtusifolium*). Ces deux types sont cependant assez différents.

En Chine, on cultive le cannelier dans les deux provinces méridionales du Kouang-Si et du Kouang-Toung, où il n'existe aucun cannelier sauvage. Les écorces sont généralement divisées en trois qualités. Pour l'obtention de l'essence, on distille les écorces en mélange avec des feuilles, des fleurs, des rameaux ; en outre, cette essence est souvent fraudée.

Le *Cinnamomum obtusifolium* ou cannelier d'Annam est un arbre pouvant atteindre 13 à 17 mètres de hauteur, à écorce brun grisâtre, à feuilles oblongues lancéolées. Ses fruits atteignent la grosseur d'une noisette (grosseur d'un pois dans le cannelier de Chine).

Ce cannelier se rencontre, à l'état sauvage, sur toute la longueur de la chaîne des montagnes d'Annam. On trouve en outre, de ci de là, quelques embryons de cultures. La cannelle la plus estimée se récolte dans la province du Than-Hoa (cannelle royale). Les arbres découverts dans les forêts sont abattus, puis écorcés. On nomme : que-kep, l'écorce mûre provenant des troncs de plus de dix centimètres de diamètre ; que-kien, l'écorce des arbres plus jeunes ; que-tanh, l'écorce des branches. Ces catégories sont souvent divisées à leur tour.

La cannelle d'Annam est de meilleure qualité que la cannelle de Chine, et les Chinois eux-mêmes la préfèrent.

Le *Cinnamomum Loureirii* ou cannelier de Cochinchine peut n'être aussi qu'une variété du *Cinnamomum obtusifolium*. On le trouve dans notre Indochine et aussi au Sud du Japon, où l'on



Photo « *Hacienda* ». Cl. *P. M.*

Femmes hindoues occupées à râper l'écorce extérieure.

recueille ses feuilles pour en extraire une essence riche en citral.

Signalons en passant que le camphrier appartient au genre *Cinnamomum*. On s'explique ainsi que le camphre puisse se trouver en forte proportion dans certaines parties (racines surtout) des cinnamomum.

La cannelle blanche est l'écorce d'un arbuste tout différent, des Antilles. Cette cannelle sert surtout à frauder les précédentes.

Les bonnes qualités de cannelle de Ceylan se présentent en morceaux longs d'une trentaine de centimètres ; elle est mince, lisse, brillante, de couleur jaune clair. On les classe surtout d'après leur saveur, qui est aromatique, chaude et agréable.

Bien que l'essence de cannelle de Chine soit beaucoup moins estimée que celle de Ceylan, elle est cependant plus riche en aldéhyde cinnamique, mais son parfum est beaucoup moins agréable, à cause de la proportion différente des éléments étrangers.

En dehors de l'aldéhyde cinnamique, la cannelle contient du sucre, de la mannite, du mucilage et de l'acide tannique. Les cendres (5 pour cent) sont surtout formées de carbonates de calcium et de potassium.

Pour la distillation, l'écorce concassée est mise à macérer dans dix fois son poids d'eau salée, la macération dure un jour, puis on distille rapidement.

La distillation est poussée jusqu'au moment où le produit ne passe plus laiteux. L'essence, plus dense que l'eau, se sépare facilement de celle-ci. L'opération est recommencée trois ou quatre fois, en remettant les eaux mères sur la matière à distiller.

Après rectification, l'essence présente une odeur agréable, et une saveur identique à celle de la cannelle. La couleur va du jaune d'or au brun rougeâtre. Par l'exposition à l'air, il se produit une oxydation qui accentue la couleur brune de l'essence, il se produit aussi une cristallisation.

On a obtenu, en Annam, des essences de cannelle d'une belle couleur jaune ambré rappelant celle de l'essence de Ceylan, mais d'odeur plus piquante, moins fine, et de saveur extrêmement brûlante.

La distillation des fleurs de cannelier fournit une essence qui se rapproche beaucoup de celle de l'écorce. Celle que l'on obtient des feuilles est, nous l'avons vu, de composition toute différente, elle se rapproche de l'essence de clous de girofle.

La cannelle de Chine ou cannelle mâle du commerce se présente sous forme d'écorces épaisses, larges, un peu rugueuses. Les sortes de Ceylan sont désignées par les termes de : cannelle camphrée, royale, miellée, etc. Ces écorces n'ont pas plus de deux millimètres d'épaisseur ; leur odeur est suave, un peu piquante.

La cannelle présente des propriétés microbicides très intéressantes. Son essence détruit le microbe de la morve en quinze minutes ; elle est aussi efficace, à ce point de vue, que la solution de sublimé corrosif à un millième.

En dehors de ses applications en parfumerie, la cannelle peut ainsi trouver quelque emploi en médecine, elle a d'ailleurs des propriétés cordiales et stimulantes. On s'en sert aussi en chocolaterie, confiserie, pâtisserie.

Ch. Groud,
Ingénieur-agronome (C. R.).

***

Note complémentaire sur la culture du Cannelier à Ceylan.

M. C. Chalot fait remarquer dans l'*Agronomie coloniale*, que l'Indochine et Madagascar exportent beaucoup plus d'écorces de cannelle que la France n'en consomme. Malheureusement, cette cannelle qui provient, en général, du tronc ou des grosses branches d'arbres âgés n'est guère appréciée que par

les Asiatiques et par les fabricants d'essence.

La Cannelle recherchée par la distillerie, la pharmacie et même l'épicerie, arrive de Ceylan, où elle est obtenue par l'exploitation de jeunes tiges de canneliers ayant environ dix-huit mois seulement. On pourrait, dit l'auteur, opérer de même dans nos colonies.

D'après le *Bulletin of the imperial Institut*, les statistiques montrent une diminution persistante de la superficie occupée à Ceylan par le cannelier, ainsi que de l'exportation de la cannelle.

Tandis qu'en 1909 la première était de 19.387 hectares, elle n'était plus en 1920 que de 14.027 hectares. En 1920, on a exporté 1.784.220 kilos d'écorce (plaques roulées, et cannelle petite) et 33.224 kilos d'huile essentielle. Mais l'exportation d'huile essentielle extraite des feuilles a augmenté dans une certaine mesure; elle a atteint en 1920, 166.000 kilos.

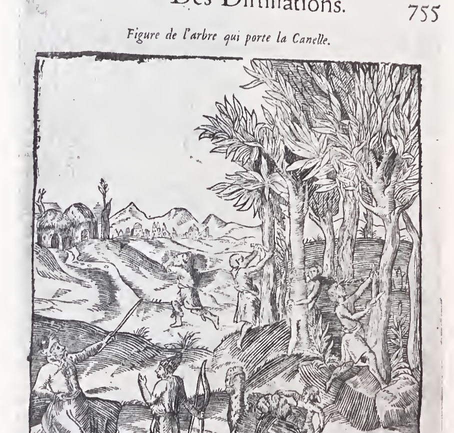


Photo Gattefossé. Cl. P. M

L'arbre à cannelle d'après Ambroise Paré.
Voici comment nos anciens imaginaient la récolte des écorces de Cannelier.

En ce qui concerne la culture on a obtenu les meilleurs résultats dans un terrain d'alluvion très sablonneux, ou dans des sables quartzeux blancs à sous-sol bon et riche, aux altitudes inférieures à 500 mètres, sur la côte sud-ouest, entre Negumbo, Colombo et Matura, où la température moyenne annuelle est de 30° C. environ, et où il tombe en moyenne 2160 m/m. environ d'eau par an.

Dans les graviers latéritiques, il y a eu une végétation plus rapide avec formation d'une écorce plus grossière; dans les terrains marécageux, le produit présenta une saveur amère, désagréable, avec un moindre rendement en huile essentielle.

Les arbres isolés donnent une écorce de meilleure qualité.

La fumure avec « poonac » (tourteau) de coprah ou avec fumier a été avantageuse.

On laisse pousser quatre ou cinq surgeons par souche pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur de 1 m.8 à 3 mètres avant de commencer à couper l'écorce.

Les arbres offrent une résistance relative aux maladies et aux insectes parasites. Parmi les premières, deux seulement ont été signalées : *Pestalozzia Cinnamomi* (Raciborski) sur les feuilles et les petites branches, et *Corticium salmonicolor* (B. et Br.) sur le tronc, et il n'est pas facile de les combattre.

Des dommages ont été causés par des Acariens du genre *Eriophyes*. On a observé, toutefois, un Hymenoptère braconide, parasite probable de ces Acariens.

Une fraude de la Vanille.

Les gousses de vanille, dit M. I. Stanislaus, sont parfois trempées dans une solution d'acide benzoïque et d'alcool. Par évaporation de ce dernier, il se forme sur les fruits des cristaux qui ressemblent à ceux de la vanilline; mais ces cristaux sont plats, du système rhomboïdal et d'ordinaire couchés sur la gousse, tandis que les autres sont en forme d'aiguille, et forment un angle droit avec la surface extérieure.

Il est à remarquer que le manque de couverture cristalline n'est pas une preuve de qualité inférieure.

Il a été certifié de bonne source qu'il n'est pas rare de ne pas trouver de cristaux sur les meilleures gousses du Mexique.

Adultération de l'Essence de Citron par les Terpènes.

M. Guido Ajon, de la station royale expérimentale d'agrumiculture d'Acireale (Italie), nous a fait l'honneur de nous adresser un tirage à part d'observations qu'il vient de publier dans le *Giornale di Chimica industriale ed applicata* de Milan comme complément aux analyses publiées dans les Annales mêmes de la station.

Les usages de l'essence de Citron et l'habitude commerciale ont fait que les consommateurs désirent que le pourcentage en Citral ne descende pas au dessous d'une certaine valeur, habituellement 4 %. Les analystes ont cherché des méthodes de dosage offrant de suffisantes garanties de constance ; on s'est arrêté aux méthodes qui utilisent le bisulfite de soude (additionné parfois de sulfite neutre), le chlorhydrate d'hydroxylamine et la phénylhydrazine, toutes substances qui réagissent diversement, en général, avec toutes les aldéhydes et les cétones. Ces dosages sont appelés « détermination de Citral » improprement, selon un cas général dans ces industries ; il indique la présence de tous les composés carbonyliques présents dans l'essence de Citron : les aldéhydes octylique et nonylique, le citronellal et la méthylheptenone étant actuellement les seuls connus avec certitude. Ce dosage est donc plus exactement un « indice de carbonyle » ou encore le pourcentage des aldéhydes-cétones calculé en Citral. M. Ajon propose de l'appeler « Citral analytique ». Ce cas rappelle celui du « Geraniol total » de plusieurs essences dont M. Ernest-J. Parry a fréquemment discuté ici.

Comme pour le Géraniol, cette équivoque est l'origine même de la fraude la plus répandue commercialement. Peut-être a-t-elle la même origine et sort-elle des laboratoires germaniques qui en conservèrent longtemps le monopole, les méthodes analytiques connues étant précisément et seulement celle des dits laboratoires.

La principale fraude de l'essence de citron consiste donc à y ajouter des « terpènes » de distillations de rectification (généralement fractionnement sous pression réduite) exécutées antérieurement. Ici encore, l'emploi d'un terme inexact doit être relevé pour expliquer cette fraude ; il s'agit non pas de terpènes (sans fonctions carbonyliques), mais seulement des portions légères de rectification, celles qui passent au point d'ébullition les plus bas et qui précisément ne sont pas constituées uniquement de terpènes, mais encore de composés carbonyliques.

Si ces terpènes sont choisis dans les premières portions, l'adultération apporte, outre une augmentation de poids d'essence qui est le résultat cherché, un suffisant pourcentage en composés oxygénés pour maintenir le titre en « citral analytique » au taux recherché.

Si au contraire on employait des terpènes proprement dits de l'essence de Citron le pourcentage en « citral analytique » tomberait immédiatement dans de grandes proportions.

Existe-t-il des différences analytiques suffisantes entre une essence naturelle pure et une même essence additionnée de terpènes légers ? M. Ajon montre que oui, comme la théorie permettait de le définir ; quant à la méthode expérimentale on doit dire qu'elle est encore imprécise et d'exécution délicate.

Les terpènes adultérants généralement employés ne contiennent presque pas de Citral, mais présentent une teneur en « citral analytique » d'environ 1 %, représenté par des traces d'aldéhydes octylique, nonylique et plus spécialement par de la méthylheptenone.

C'est donc surtout la proportion entre citral vrai et citral analytique qui varie. M. Ajon ne parle pas de la possibilité de maintenir le taux de citral analytique très exactement au même niveau que dans l'essence pure en soustrayant de celle-ci, avant l'addition des terpènes légers, des terpènes de cœur entièrement dépourvus de composés carbonyliques. Cette opération agit donc seulement sur le volume.

Par la suite cette essence adultérée sera probablement soumise à la « concentration » qui est un fractionnement dans le vide pour rechercher seulement les dernières portions, correspondant, d'une manière approximative, au point d'ébullition du citral vrai. Si l'essence a été adultérée selon la méthode ci-dessus décrite, le « concentré » obtenu aura des qualités odorantes différentes et contiendra une proportion variable de composés carbonyliques autres que le citral vrai, bien que sa teneur en citral analytique reste identique.

Le gouvernement italien ayant renoncé à la dénaturation des terpènes de Citron industriels, fait rechercher par ses laboratoires une méthode analytique sûre et rapide fondée sur les caractères des composants oxygénés de l'essence.

C'est sur la diversité de leurs réactions chimiques que M. Ajon s'est basé ; par exemple le citral réagit avec les solutions diluées de sulfite de soude pour donner des composés sulfoniques, tandis que le citronellal et la methylheptenone ne réagissent pas.

Or, dans l'essence adultérée, il y aura plus de methylheptenone et de citronellal que dans l'essence pure.

Si donc on distille une essence adultérée et qu'on la fractionne en parties égales, on trouvera un pourcentage en citral analytique supérieur à la normale dans les premières portions, tandis que les dernières portions donneront surtout des corps solubles dans le sulfite.

Les différences sensibles entre ces résultats et ceux que donnerait une essence pure, dans les mêmes conditions, permet de déceler la fraude et son importance, avec certitude.

M. Ajon donne, à l'apui de ce raisonnement, des confirmations analytiques sur deux essences, l'une pure et l'autre adultérée par addition de terpènes de « tête », dont les caractères spécifiques ordinaires sont pratiquement identiques.

M. Ajon donne encore la technique exacte des opérations de dosage qu'il préconise ; par l'établissement de courbes et de graphiques il indique l'importance de sa méthode « sulfitique ».

Nous l'indiquons en quelques mots : on dose le citral analytique ou « total » par la phénylhydrazine, par la méthode Kléber (choisie à cause de sa rapidité et de son exactitude), sur l'essence divisée par fractionnement dans le vide en dix distillats égaux.

On « décitralise » ensuite des portions identiques en les agitant pendant deux

heures exactement dans des fioles de 50 cm3 fixées sur agitateur Wagner tournant à 40-45 tours à la minute ; on opère sur 10 cm3 de distillat avec 25 cm3 de solution sulfitique préparée suivant Tiemann (sulfite de soude à 7 H^2O : 100 grammes, bicarbonate de soude : 36 grammes et eau : 1.000 grammes). Le temps d'agitation a été fixé expérimentalement par M. Ajon de manière à ce que la solution extraie seulement le citral vrai en laissant tous les autres composés carbonyliques, qui pourraient entrer en réaction avec une agitation plus prolongée. Les eaux sulfitiques sont ensuite éloignés au séparateur.

Après « décitralisation » on dose par la méthode Kleber le reste de citral analytique.

Néanmoins, l'auteur considère toutes les diverses méthodes employées comme imparfaites et ne donnant qu'une détermination approchée. L'altération naturelle des essences de citron pures ou adultérées pendant que durent les opérations de dosage est une grosse difficulté. Il faudrait donc faire de nombreuses analyses comparatives selon la méthode de Kléber avant et après « décitralisation », sur les essences directes et pures de toutes origines, afin de savoir comment se comporteront les courbes selon l'âge des essences et leurs diverses conditions possibles de conservation.

Actuellement, cette vérification des caractères chimiques des essences de Citron n'a pas été commencée méthodiquement et il est difficile de conclure à la fraude dans l'examen d'un échantillon commercial, parce qu'on ignore les limites de variation dans les essences pures. J. G.

Distillation de Rosa Damascena dans l'Inde.

Nous avons rapporté les essais de distillation de cette espèce de Rose faits à Marrakech (Maroc) ; il n'est pas inutile de leur comparer ceux qui ont été réalisés par Gadre et Mukerji, de l' « Indian Essential Oil C° », de Cawnpore, et rapportés par le Bulletin mensuel de l'Institut international d'agriculture de Rome.

Comme au Maroc, le rendement en essence a été trouvé très inférieur à celui obtenu normalement en Bulgarie. On est parvenu à conserver les fleurs sans altérations par addition de sel de cuisine, malgré une température ambiante qui a varié, pendant les essais, entre le maximum de 42° et le minimum de 26°, l'humidité relative étant de 35° en moyenne.

Les auteurs ont adopté une méthode assez précise du dosage de la teneur en essence de l'eau de rose, par la détermination de la quantité d'iode absorbée. Dans la distillation, ils ont démontré que la variation de pression de vapeur n'a aucune influence, ni sur le rendement total d'essence, ni sur sa qualité.

L'alambic hindou appelé « Deg », a donné pratiquement les mêmes résultats que l'alambic bulgare.

On a constaté que le courant direct de vapeur n'est pas très approprié à la distillation de l'essence. On conseille donc l'emploi d'un alambic à double paroi où la vapeur circule, tout en faisant quelques réserves sur son utilité pratique en pleins champs, et pour certains types d'alambics.

On a mis à l'essai un type d'alambic à la fois transportable et d'emploi facile ; c'est une modification du « Deg », avec chapiteau amovible pourvu d'un tuyau d'écoulement assez large auquel on peut ajuster pendant le travail, un serpentin.

Méthode bulgare de distillation des Roses.

Du numéro de janvier 1922 de « *Cyprus agricultural journal* », publié à Nicosie, le Bulletin mensuel de l'Institut international d'agriculture de Rome a extrait une description détaillée de la méthode bulgare de distillation des roses pour l'obtention de l'essence.

On se sert d'un alambic en cuivre d'une capacité de 110 litres environ, avec chapiteau en forme de champignon, uni à un réfrigérant rectiligne incliné qui s'ajuste à un serpentin plongé dans un récipient rempli d'eau.

On charge l'alambic avec 10 kilogrammes de roses et 75 kilogrammes d'eau. On chauffe directement au feu et on recueille 10 litres de distillat. On laisse refroidir le liquide resté dans l'alambic, on le sépare des fleurs, on reporte à 75 litres par l'adjonction d'eau et on s'en sert pour une nouvelle charge. On répète l'opération jusqu'à ce que l'on ait recueilli 40 litres ; on fait subir à ceux-ci une nouvelle distillation, en ayant soin de recueillir les cinq premiers litres, qu'on laisse au repos pour la décantation de l'essence ; avec les 35 litres qui restent on distille une nouvelle quantité de fleurs.

On emploie, en général, les fleurs entières, rarement on distille les pétales seuls. Le rendement moyen est de un kilog. d'essence pour 3.000 kilogs de roses.

On obtient les résultats les meilleurs comme qualité et comme rendement lorsque :

1) Les roses sont recueillies le matin de bonne heure et que les fleurs sont distillées le jour même ;

2) L'on emploie des alambics chauffés à la vapeur plutôt que directement au feu ;

3) Le chapiteau et le col de la cornue sont courts et larges. On conseille, en général, l'adoption de la méthode bulgare, là où elle est possible.

ÉTATS-UNIS

M. Nelson, dans la revue *Torreya*, de Lancaster, signale qu'une Sauge aromatique française, accidentellement introduite dans ce pays, envahit les cultures et menace de submerger l'Orégon.

Nul doute que nos confrères américains sauront trouver un moyen pratique de débarrasser leurs cultures de la plante gênante tout en sachant l'utiliser industriellement.

COSMÉTIQUES EXFOLIANTS

Ni dans l'excellent petit formulaire récemment publié par M. Le Florentin sur les « Cosmétiques », ni dans aucun des autres ouvrages consacrés aux diverses spécialités annexes à la parfumerie il n'est possible de trouver trace de recettes pour la préparation de ces produits, à mon avis hautement utiles dans la pratique. Adoucir la peau, comme on le fait avec tant de préparations, c'est bien ; mais ce qui vaudrait mieux, en bien des cas, ce serait provoquer une exfoliation d'un épiderme fatigué pour avoir une peau de la sorte parfaitement mise à neuf : procédé millénaire employé, comme on sait par le serpent et dont les résultats sont merveilleux. Qu'on compare plutôt d'une part, jeune et vieux crocodiles, d'autre part, jeune et vieux ovas : dans le premier cas, où la peau n'est pas renouvelée, elle devient dure, sèche, valonnée de sillons pustuleux, parsemée de protubérances caillouteuses ; dans le second cas, l'animal centenaire qui changea, telle Frégoli en une représentation, cent fois de peau, a l'aspect d'une fraîcheur sans égale... — Voilà une comparaison que les praticiens garderont par devers eux, les clientes auxquelles on en pourrait parler aux fins de persuasion pouvant n'être pas précisément flattées !

Il existe des préparations destinées à provoquer mortification puis exfoliation de l'épiderme. Chacun sait qu'une application de teinture d'iode par exemple est suivie d'un tel effet. De fait, c'est dans les pharmacopées qu'on peut trouver seulement des recettes pour la confection des épidermortifiants. Disons de suite que ces préparations ne sont pas utilisables telles quelles en cosmétique. Toutefois, les indications données là, les seules d'ailleurs qu'on puisse trouver, peuvent suggérer des travaux intéressant l'art cosmétique ; nous disons mieux, doivent suggérer de tels travaux, et c'est pour faciliter des recherches de ce genre que nous réunissons ici les documents d'une étude bibliographique malgré tout sommaire, assez difficile à faire pour le praticien en cosmétique.

Les agents qui désagrègent l'épiderme sont baptisés en pharmacologie : « topiques caustiques » et leur rôle comporte d'ailleurs une action irritante à éviter absolument en cosmétique. Richaud divise les topiques caustiques en trois groupes auxquels nous ajoutons un quatrième groupe, qui est le plus intéressant des désagrégeants pour l'application cosmétique.

1° Caustiques acides : acides sulfurique, nitrique, chlorhydrique, chromique, lactique ;

2° Caustiques alcalins : soude et potasse caustiques, chaux ;

3° Caustiques salins : nitrate d'argent et de mercure, chlorure de zinc, protochlorure d'antimoine, chromate de potasse.

4° Caustiques organiques : résorcine, tanin, extrait de chaux industriel.

Caustiques acides. — Ils sont très peu employés : les acides forts, en effet, provoquent sur l'épiderme des brûlures dangereuses et leur emploi pour détruire les verrues est à cause de cela indiqué, bien que rarement mis à profit.

L'acide chromique en solution à 50 %, appliqué avec l'extrémité d'un agitateur en verre ou avec un petit tampon d'ouate, sert pour détruire les verrues, certains chancres ; c'est sur les verrues également qu'on applique l'acide acétique (l'acide concentré dit « cristallisable » ou « glacial » est seul efficace).

En médecine vétérinaire, les caustiques sont particulièrement brutaux et c'est là qu'on emploie surtout les acides. Le seul inscrit au Codex est celui de Viver, solution composée de :

Trichlorure d'antimoine.	10 gr.
Acide chlorhydrique.....	100 »

Mais on trouve dans l'arrêté de mars 1848, d'après une formule de l'Ecole d'Alfort, la recette de la poudre caustique du frère Come, mélange de :

Acide arsénieux.....	10 gr.
Cinabre............	60 »
Sangdragon	1 »

Délayée dans l'eau gommée, la poudre sert à faire des bouillies ou pâtes caustiques dont on peut augmenter l'effet en forçant la dose d'acide arsénieux.

Selon Cerbelaud : « tous les coricides ont pour base l'acide salicylique auquel on ajoute parfois de l'acide lactique qui dissout très bien les tissus morts, ou de l'acide acétique qui anesthésie et insensibilise... ».

Voici d'après le « Formulaire » bien connu de cet auteur, diverses formules de coricides (les doses de colorants et parfums sont à dessein omises).

Composition	Produits analogues à				
	Coricide Dynamite	Coricide russe	Topique Renard	Topique rose	Coricide Bayard
Acide salicylique..........	1	20	20	20	8
Extrait de chanvre indien ...		2	2		
Teinture de panama		5	10		
Essence de térébenthine			2		
Acide acétique cristallisable..					2
Acide lactique officinal......					8
Ether sulfurique............	2	15		20	19
Colodion élastique	18	'105	165	160	63

Un coricide dont nous avons pu apprécier l'efficacité se compose de :

Emplâtre caoutchouté simple (Codex)	795 gr.
Acide orthoxybenzoïque..	200 »
Chlorophylle	5 »
	1,000 gr.

Darier provoque le détatouage par application — d'ailleurs douloureuse — d'acide phénique concentrée : il opère seulement après scarification, ce qui ôte tout intérêt pour une application cosmétique.

L'acide salicylique au vingtième peut être employé comme exfoliant en épithème, pommade ou collodion.

Le collodion salicylique du Codex se compose de :

Acide salicylique...	1 gr.
Collodion ricine....	9 »

Contre les verrues planes, Darier recommande les badigeonnages avec la mixture suivante :

Acide acétique cristallisable	10 gr.
Acide lactique..........	10 »
Soufre précipité.........	20 »
Glycérine	40 »

On peut substituer à l'acide acétique soit l'acide phénique, soit l'acide salicylique.

Des collodions contre les cors et contre les verrues papillaires sont, d'après Darier, composés de :

	cors	verrues
Collodion ricine..	10 gr.	10 gr.
Alcool absolu....	6 »	6 »
Ether...........	4 »	4 »
Acide salicylique.	2 »	2 »
Extrait de chanvre indien........	1 »	
Acide lactique...		1 »

Unna recommande contre le lupre la « pâte verte » composée de :

Trichlorure d'antimoine	2 gr.
Acide salicylique.......	2 »
Créosote de hêtre.......	4 »
Extrait de chanvre indien	4 »
Conoléine..............	8 »

On renouvelle les applications en couche épaisse (enlevée après quelques heures), deux fois la semaine, jusqu'à disparition du tissu à enlever.

Caustiques alcalins. — On employait autrefois des mélanges de potasse caustique et de chaux vive en application sur la peau pour détruire des tissus morbides ou ouvrir une cavité. Par exemple le crayon caustique Filhos se compose de :

Potasse à la chaux....	100 gr.
Chaux vive..........	20 »

Cette préparation est maintenant fort peu usitée.

Le caustique de Vienne, d'après le Codex, est un mélange de :

Potasse à la chaux...	50 gr.
Chaux vive........	60 »

On broie rapidement l'un et l'autre produits dans un mortier de fonte chauffé, on mélange vivement et on enferme aussitôt en flacon bouché à l'émeri. Au moment de l'emploi, on délaye avec un peu d'alcool à 95° pour former une pâte molle appliquée sur la partie où l'on veut produire l'escarre.

La pâte caustique blanche du docteur Unna contre la tuberculose verruqueuse est un mélange à poids égaux de :

Potasse caustique,
Chaux vive,
Savon vert,
Eau.

On applique à la spatule en couche épaisse pendant quelques heures ; la douleur, jamais excessive, dure peu.

Des emplâtres de savon noir produisent une action exfoliante bien marquée. On peut leur substituer la préparation suivante (Darier) :

Résorcine	25 gr.
Savon noir..........	20 »
Soufre.............	20 »
Alcoolat de lavande..	35 »

Agiter avant l'emploi ; s'applique en badigeons.

Dans ce cas, la résorcine ajoute son action à celle du savon.

On peut rattacher au groupe des caustiques alcalins, les sulfures constituant l'agent actif des crèmes et mixtures diverses employées pour l'épilation ; l'action gélatinante exercée sur la substance du poil s'exerce également sur la substance épidermique de semblable composition. Les applicateurs d'épilatoires savent d'ailleurs qu'un contact trop prolongé, un emploi trop souvent renouvelé n'est pas sans produire une attaque de la peau. Nous n'avons pas à revenir sur la composition des épilatoires qui fut l'objet d'articles publiés déjà dans cette Revue (1).

Caustiques salins. — Les solutions de nitrate d'argent colorent rapidement l'épiderme en noir : il y a pénétration de cet épiderme, formation d'argent réduit et lente mortification. Au bout de quelques jours, le tissu tombe, remplacé par un épiderme de nouvelle formation. Dans le cas d'application prolongée ou forte, on a de véritables escarres.

Ainsi, pour le détatouage, Varnot recommande de surtatouer avec une solution concentrée de tanin. On passe ensuite un crayon de nitrate d'argent et on ponse à sec avec de la poudre de tanin ; une escarre se détache après une quinzaine.

On a préconisé l'emploi de sels de mercure comme topiques caustiques jouant d'ailleurs un rôle antiseptique. Voici par exemple une formule d'onguent à appliquer en cas d'eczéma :

Calomel	1 gr.
Tanin.............	1 »
Glycérolé d'amidon..	30 »

Voici comment, d'après le Codex, doit être préparée la pâte de Canguoin :

Chlorure de zinc........	32 gr.
Oxyde de zinc..........	8 »
Farine de blé séchée à 100°	24 »
Eau	4 »

Triturer au mortier le chlorure et l'eau, ajouter le mélange d'oxyde et de farine, malaxer jusqu'à parfaite homogénéité. On étend la pâte sur un marbre saupoudré d'amidon, on découpe en tablettes séchées à l'étuve dont on portera graduellement la température de 50 à 100°.

Caustiques organiques. — Le tanin est utilisé à l'extérieur sous forme de pommades et lotions comme antiseptique, et astringent plutôt que comme exfoliant ; nous avons vu qu'on l'employait après piqûres pour assurer sa pénétration, sans quoi son action ne serait guère efficace.

La résorcine en solution aqueuse, huileuse ou glycérinée (20 %) en pommades, pâtes et collodion (10 à 20 %) est

(1) *Les mixtures épilatoires*, par A. Chaplet, brochure in-8°, éditée par « *La Parfumerie Moderne* », en 1912.

Du même auteur : *Théorie et Pratique de la Teinture des Cheveux*, in-8° de 120 pages, 1922, 3e édit. de « *La Parfumerie Moderne* ».

très appréciée comme topique antiseptique ; son emploi à l'intérieur à petites doses, recommandé parfois, serait plutôt dangereux.

Quant à l'extrait de chanvre indien figurant dans plusieurs formules, il agit en raison de sa teneur en alcaloïde simplement comme calmant ; on sait que ce produit est le constituant principal du fameux haschich.

La pâte exfoliante du Dr Unna se compose de :

Résorcine	40	gr.
Oxyde de zinc	10	»
Cyssatite	2	»
Axonge benzoïlé	28	»

Selon Barthélemy une pâte exfoliante sera préparée avec :

Résorcine	15	gr.
Oxyde de zinc	5	»
Vaseline	10	»

Pour le traitement énergique de l'acné, Barthélemy recommande la cure d'exfoliation qui dure une semaine pendant laquelle les personnes traitées doivent garder la chambre. On fait par jour deux frictions à la pâte résorcinée composée d'abord de :

Résorcine	3	gr.
Ichtyol	1	»
Oxyde de zinc	10	»
Lanoline	10	»
Vaseline	3	»
Kieselguhr	3	»

puis employée de plus en plus concentrée en résorcine.

Il se produit une escarre qui tombe comme un masque; application d'emplâtre à l'oxyde de zinc et lavage chaud.

Propriétés d'un cosmétique mortifiant. — Répétons-le : aucune des formules données plus haut ne convient à la confection d'un cosmétique et leur préparation est légalement réservée au pharmacien. Serait-il possible en associant un élément ad hoc, de modifier le caustique des mixtures ou devrait-on combiner quelque chose de tout différent ? C'est à voir ! Personnellement, l'emploi des produits genre tanin nous semblerait plutôt devoir conduire au succès si on pouvait les associer à des agents capables de provoquer leur pénétration superficielle.

A. CHAPLET,
Ingénieur-Chimiste (C. R.).
Washington.

Les Essences de Bois de Cercueil.

Sous cette appellation macabre, on range quelques essences asiatiques, voisines de l'essence de Santal et susceptibles de la remplacer.

Le cours élevé de l'essence de Santal de Mysore, payée par nous au haut cours de la livre sterling, nous fait un devoir de porter nos regards vers nos productions coloniales : n'est-ce pas d'ailleurs notre intérêt immédiat d'encourager nos compatriotes installés en Indo-Chine en même temps que nous valorisons notre franc ?

Depuis le Congrès de la production coloniale à Marseille, nous nous sommes vivement intéressés à certaines huiles essentielles de notre belle colonie d'Indo-Chine, et nous avons eu le plaisir de vulgariser déjà l'essence de Bruyère de l'Annam dont le succès en savonnerie est tout à fait remarquable.

Nous donnons aujourd'hui le résultat d'expériences pratiques sur les essences de Bois de Cercueil, et notamment sur l'essence de Pe-Mou, dont nous avons déjà publié une analyse qui est la suivante :

Densité à 20°	0,913
Rotation optique	+ 13°
Indice d'éthers	23,14
Alcools libres	41,42

Cette essence a une odeur très nette de santal qui est facilement améliorée par quelques additions de produits du commerce, au point que, abstraction faite de la rotation optique qui est inverse, il serait facile de prendre ce mélange pour de l'essence de santal indienne.

Nous avons particulièrement porté nos recherches sur l'emploi des essences déterpénées, infiniment plus fines et plus agréables que les essences brutes ; cette possibilité nous était offerte par le prix relativement bas de l'essence de Pe-Mou, qui une fois déterpénée est environ moitié moins chère que l'essence de Santal des Indes brute.

En effet, puisque l'essence de Bois de Cercueil ne contient que 41 % d'alcools sesquiterpéniques analogues au Santalol, il convenait pour permettre des essais concluants de préparer une essence déterpénée deux fois concentrée, contenant au moins le double de Santalol droit et possédant par conséquent toutes les propriétés de l'essence normale de Santal.

Une composition contenant 80 % d'essence déterpénée de Bois de Cercueil ou Pe-Mou, 10 % de Vétivenol extrait de l'essence de Vétyver, et 5 % de Copahibol extrait du Baume de Copahu, peut remplacer très avantageusement, avec une économie de 50 %, l'essence de Santal dans toutes ses applications de parfumerie. Ce mélange est au moins aussi soluble que les essences de Santal les mieux rectifiées et sa ténacité et sa finesse sont tout à fait remarquables.

Si nous ajoutons que les produits isolés par la déterpénation ont cependant une réelle valeur en savonnerie, par leur puissance fixatrice, on concluera aisément que le même mélange préparé à partir des huiles essentielles brutes, donnera une composition qui, dans les savons remplacera parfaitement l'essence de Santal orientale.

L'essence de Pe-Mou est en effet très résineuse, mais ces résines ne sont pas totalement insolubles ou inodores : elles ont au contraire un arôme doux et elles sont pratiquement inévaporables, puisqu'elles distillent à une température supérieure à 300°.

L'essence brute de Bois de Cercueil, comme son perfectionnement, l'essence déterpénée de Bois de Cercueil Pe-Mou, sont une acquisition précieuse pour la savonnerie et la parfumerie ; elles sont dès maintenant dans le commerce ainsi que le Vetivenol et le Copahibol.

R.-M. GATTEFOSSÉ.(C. R.)

Essences naturelles et produits synthétiques.

Le journal *Les Alpes de Provence* (1) publie sous la signature de M. Honoré Michel, dont nous avons à plusieurs reprises inséré les études pratiques et qui joint à une vaste connaissance du métier la considération de tous ses collègues, l'article suivant :

« La question de la réglementation de la vente des essences de parfumerie — (nous avons déjà publié dans le numéro d'août dernier le texte de réglementation proposé) — reste posée depuis le Congrès de Cagnes ; toutes les Associations agricoles de la région de Grasse approuvèrent le vœu qui fut émis, renouvelé depuis à diverses reprises (notamment au Congrès de l'Union à l'Exposition Coloniale et à l'Assemblée générale de l'Union, le mois dernier) et transmise au Ministre qui fit procéder à une enquête en 1921 par le service de la répression des fraudes. Au Congrès de la Lavande à Digne, un vœu identique fut adopté ! Malgré les démarches et les interventions, la question est toujours en suspens, ce qui pourrait laisser supposer aux producteurs de fleurs que des *influences puissantes* empêchent la réalisation de leurs légitimes revendications.

« La concurrence déloyale faite aux produits naturels par les produits synthétiques vendus sous de fausses appellations ruine les producteurs de fleurs et plantes à parfum. Devons-nous assister résignés à cette ruine et voir disparaître le bon renom de la parfumerie ?

« Nous disons que non. Dans une série d'articles qu'a commencé de publier le *Trait d'Union Agricole*, organe officiel des Associations de la région de Grasse, articles dus à la plume savante et autorisée de M. Thommeret, docteur ès-sciences naturelles, du Perreux (Seine), il est démontré d'une façon précise le danger de l'emploi des produits synthétiques et ses effets néfastes sur l'homme.

« Nous signalons particulièrement à nos lecteurs cette intéressante étude.

« Nous espérons qu'en haut lieu on voudra enfin se rendre compte du bien fondé des justes revendications des producteurs de fleurs et que le projet de réglementation demandé, entrera enfin en voie de réalisation.

« L'Amérique nous donne l'exemple en créant une protection pour les produits purs. L'Italie encourage par tous les moyens la culture des fleurs de parfumerie. Nous ne pouvons pas, nous, Français, rester en arrière. L'industrie de la Parfumerie est, et doit rester, une *industrie essentiellement française*. Nous devons tout faire pour lui conserver son bon renom. » « Honoré MICHEL. »

Nous nous associons pleinement au vœu émis par les Associations agricoles, pour la protection des Huiles Essentielles, et nous nous contenterons de donner quelques indications sur les difficultés qui sont rencontrées pour son application aux produits de fleurs : jasmin, violette, etc...

En ce qui concerne la protection des huiles essentielles il faut noter que l'Amérique n'en a pas le monopole et que nous avons notre Codex français, et la loi du 1er août 1905 qui est d'autant plus efficace qu'elle s'appuie sur les définitions du Congrès de Paris (octobre 1909) qui ont été adoptées après discussion avec tous les techniciens Anglais, Belges, Allemands et bien entendu Français.

Il est donc interdit, sous peine de poursuite, de vendre des essences ne correspondant pas à ces indications et il est impossible de voter une loi pour protéger des produits qui le sont parfaitement, légalement, depuis dix-sept ans, pratiquement depuis 13 ans.

Nous avons démontré que la vente des produits de synthèse est non pas une cause de mévente des produits naturels, mais au contraire une source d'accroissement de débouchés considérable pour les produits des fleurs. Le prix de ces derniers est en effet tel qu'il est impossible de les utiliser, dans la parfumerie populaire, sans un soutien suffisant de produits artificiels.

En ce qui concerne les fausses appellations, notre dernière étude sur l'emploi des termes : essences *de* fleurs et essences *aux* fleurs (1), ne laisse place qu'à la discussion sur la proportion nécessaire de produit pur, dans le second cas, et à la détermination effective des constantes des essences pures de fleurs, ce qui semble impossible jusqu'à nouvel ordre sans que les syndicats se soient eux-mêmes mis d'accord sur la méthode d'extraction qui doit être unique pour donner un résultat constant.

Quant à la nocivité des produits de synthèse, il convient de distinguer les produits de synthèse qui reproduisent identiquement les produits naturels ou ceux qui en sont extraits (constituants), et pour ceux-là, les essais ont démontré depuis longtemps leur identité aux produits naturels, et les produits de synthèse obtenus à partir des distillats de la houille. Parmi ceux-ci, il en est un, l'essence de mirbane, à qui nous faisons depuis longtemps la guerre et dont l'emploi est défendu par le Conseil d'Hygiène.

En fin de compte, il est peu de pays où la protection des produits naturels soit aussi complète qu'en France, et toutes les maisons sérieuses vendent sous des appelations légales et bien définies les produits artificiels ou de synthèse, selon les classifications que nous avons établies et qui sont adoptées dans tous les pays du monde.

Il est certain que mis en face de faits concrets, établissant un dommage certain, les tribunaux n'auraient aucune difficulté à s'appuyer sur les textes actuels pour condamner les délinquants.

La question de la protection des essences de fleurs : jasmin, tubéreuse, violette, etc., reste entièrement liée à la détermination des constantes de ces produits actuellement non déterminées et variables selon leur méthode d'extraction et même selon le préparateur qui dirige les opérations d'extraction.

Nous aurons l'occasion de démontrer que les essences de fleurs extraites par les diverses coopératives de production ne présentent pas des caractères assez nets et assez constants pour qu'on puisse s'appuyer sur leur examen pour décréter un supplément au barème de constances établi pour les huiles essentielles distillées.

P. M.

(1) « Organe régional des Syndicats et Associations agricoles de l'Union des Alpes et de Provence ». Voir notre article : « Querelles de clochers », février 1922, p. 33.

(1) Xavier de Borssat, avocat à la Cour d'appel de Paris. *P. M.*, décembre 1922, p. 268.

VARIÉTÉS ET NOUVELLES

Le Jardin d'essais à Grasse pour l'étude des Plantes à Parfum et médicinales.

Nous avions signalé en son temps, dans *La Parfumerie Moderne*, un projet de création, dans la région de Grasse, d'un *centre d'études agricoles et chimiques*, pour les plantes à parfums et les plantes médicinales. Bien que depuis de longs mois on n'ait plus rien dit de ce projet, il n'était pas tout à fait tombé dans l'oubli comme le prouve l'entrefilet suivant, paru ces temps-ci dans les journaux des Alpes-Maritimes :

Un spécialiste, M. Daniel, professeur de botanique appliquée à la Faculté des Sciences de Rennes, fut envoyé à Grasse avec mission de rechercher les moyens qui paraîtraient les plus efficaces pour améliorer et augmenter le rendement des cultures florales de la région.

Les conclusions du rapport de ce savant furent nettement en faveur de la création, à Grasse, d'un jardin d'essais avec un laboratoire de recherches.

Sur l'initiative de M. A. Fondevieille, un des promoteurs, un Comité s'est créé dans cette ville, qui comprend : MM. Fondevieille, Charrier, Oddo, Louis Muraour, Jean Gasq, Ed. Hugues.

Sur l'Admission temporaire.

On connaît la réclamation en vue de l'extension du régime de l'admission temporaire en franchise dont jouissent depuis une quarantaine d'années les clous et griffes de girofle, — aux graines d'anis, de fenouil, aux baies de genièvre, au poivre, au piment, aux amomes et cardamomes, à la cannelle, aux muscades et macis destinés à la fabrication, en vue de l'exportation, des essences pour la parfumerie et la savonnerie.

Le Ministre a, dit-il, fait mettre la question à l'étude ; il a invité les services des Laboratoires des Finances à entrer en rapports avec des industriels intéressés, à l'effet de procéder, dans certains établissements de Grasse, de Marseille, de Paris, qui ont consenti à mettre leurs usines à la disposition de l'administration, à des expériences de distillation qui détermineront exactement pour chaque catégorie de matière à distiller le rendement en essence susceptible d'être adopté, le cas échéant, pour la décharge des comptes d'admission temporaire.

M. A. Sittler, ex-industriel à Grasse, écrit à ce sujet, qu'il serait facile et peu onéreux pour la Régie et la Douane de contrôler les déclarations, en mettant entre les mains des contrôleurs les livres scientifiques qui donnent les rendements officiels de chaque produit importé.

Exemple : 1.000 kilos de grains de girofle rendent, en moyenne, 150 kilos d'essence. C'est donc cette quantité que doit annoncer le distillateur qui paiera l'essence suivant le tarif minimum, ou maximum, qui régit l'origine du produit.

Pour éviter que les résidus de distillation du poivre, du girofle, de la muscade, etc., ne soient employés à la fabrication des condiments alimentaires, il suffirait d'exiger que chaque opération de distillation fût additionnée de 5, 10, 20 grammes de fuschine, selon la dimension de l'alambic employé. Le résidu, violemment coloré en rouge, de façon indélébile, serait absolument inutilisable pour la fraude.

Le Parfum qu'il faut !...

Sous ce titre, le *Daily Mail* nous donne de bons conseils.

Nous négligeons notre odorat faute d'attention suffisante et d'exercice. Le mari soumis à l'épreuve du parfum... capitule généralement ; il ne sait pas ce qu'il faut. Il est rarement à la hauteur de cette tâche : offrir à la femme qu'il aime le parfum qu'il faut... !

« Et pourtant n'est-il pas étonnant, invraisemblable que certaines gens puissent offrir du Chypre à une dame tout à fait posée et quelque chose qui ressemble aux sels anglais à une beauté exotique de Mayfair ! » (C'est le *Daily Mail* qui s'exprime ainsi : Mayfair est un quartier un peu spécial de Londres).

Dans le choix infini des parfums, il est possible d'offrir très exactement à une femme le parfum qui lui convient, le seul qui s'harmonise vraiment avec son ambiance, avec ses caractéristiques individuelles. Une jeune fille londonienne saturée d'ambre constitue un objet de pitié...

Nul homme ne devrait se laisser effrayer par cette difficulté apparente ; avec un peu d'observation, de goût et beaucoup d'instinct, il ne doit plus se tromper et offrir très exactement le parfum qu'il faut, le seul, l'unique qui convienne.

Et le *Daily Mail* conclut : « Lui donner le parfum qui lui convient est la plus subtile forme de flatterie qu'un homme puisse faire à une femme ». To give her that right perfume is the subtiest form of flattery man can bestow on woman. The feminine creature has not yet been born who could withstand it.

Congrès du Chauffage industriel.

Le Comité d'organisation du Congrès du Chauffage industriel s'est réuni le 27 novembre au Ministère des Travaux publics sous la présidence de M. Walckenaer, vice-président de la Commission interministérielle d'Utilisation du Combustible.

Le Bureau du Congrès sera ainsi constitué :

Président d'honneur : M. Le Chatelier, membre de l'Institut ;

Président : M. Walckenaer, inspecteur général des Mines ;

Vice-présidents : MM. Charpy, membre de l'Institut ; Baclé, président de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale ; Richemond, président de la Commission technique des Economies de combustibles de la Ville de Paris ; Mahler, administrateur délégué de l'Office Central de Chauffe ; Compere, directeur de l'Association Parisienne des propriétaires d'appareils à vapeur ; Guillet, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers ; Roszak, professeur de Physique industrielle à l'Ecole Centrale des Arts et

Manufactures ; TAFFANEL, ingénieur en chef des Mines, ancien directeur de la Station d'Essais de Liévin ;

Secrétaires : MM. Pierre APPELL, secrétaire général de l'Office Central de Chauffe ; BRUNSCHWEIG, ingénieur au Corps des Mines ; WOLKOWITSCH, ingénieur, ancien élève de l'Ecole Polytechnique ;

Trésorier : M. COUTURAUD, ingénieur des Arts et Manufactures, administrateur délégué de *Chaleur et Industrie.*

Le Congrès tiendra ses séances durant la semaine du 4 au 10 juin 1923, au Conservatoire National des Arts et Métiers.

Le Comité a décidé de mettre à l'étude l'organisation d'une Exposition qui aurait lieu à la même époque que le Congrès.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONGRÈS

ARTICLE 1. — Le Congrès a pour but l'étude scientifique des questions relatives à l'utilisation des combustibles et à la production économique de la chaleur dans l'industrie

ART. 2. — Toute personne désirant prendre part au Congrès est priée de demander son inscription par lettre au secrétariat du Congrès, 246, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

ART. 3. — Il sera demandé aux congressistes une cotisation dont le minimum est fixé à 30 francs. Les Congressistes français sont priés de vouloir bien adresser cette somme au Président ou à l'un des secrétaires du Congrès en même temps que leur demande d'inscription. Les mandats ou chèques devront être établis au nom du Crédit Lyonnais, Agence X, pour le compte du Congrès du Chauffage industriel.

ART. 4. — Les Associations ou Sociétés peuvent s'inscrire. Leur cotisation minimum est fixée à 500 francs.

ART. 5. — Toute personne ou société inscrite comme membre du Congrès recevra les résumés des communications et rapports visés aux articles 11 et 13, ainsi que tous documents préparatoires aux délibérations du Congrès. Il lui sera délivré une carte donnant le droit de prendre part aux séances.

Pour tous renseignements concernant le Congrès, on est prié d'écrire dès maintenant au Président, 246, boulevard St-Germain, Paris (7e).

P. M.

La Constitution de la Matière.

Ces dernières années ont vu les conceptions relatives à la constitution de la matière se transformer complètement. L'hypothèse de l'atome, terme ultime de la matière a été rapidement démolie par les faits : les travaux des Curie sur la radioactivité, de Rutherford et Soddy sur la disgrégation des atomes, d'Otswald réduisant la matière et l'Energie à un unique principe, de Gustave Le Bon, de Swante Arrhenius, etc., ne laissaient plus de place à la vieille conception atomique.

L'hypothèse antique de l'unité de la matière, sous le nom de substance monadique, est reprise avec un grand nombre d'expériences démonstratives à son actif. Avec la naissance de cette théorie en apparence nouvelle, mais formulée presque identiquement par les philosophes de l'antiquité, orientaux ou occidentaux, le « matérialisme » a vécu. Les physiciens et les chimistes lui ont porté le coup fatal et c'est un lieu commun déjà que de répéter que le matérialisme a terminé sa carrière dans l'impossibilité où la science se trouvait d'expliquer les nouveaux phénomènes chaque jour observés.

Le domaine de l'Inconnu s'est trouvé élargi par les hypothèses nouvelles, mais la théorie monoélectronique est si fructueuse que les faits qui l'étayent se succèdent sans cesse, soulevant petit à petit le voile. Le docteur Giorgio Ravasini, de Trieste, champion de la théorie nouvelle, a estimé qu'il devait faire appel surtout aux savants autonomes, qu'aucune chapelle ou université n'entrave dans leur pensée, pour déblayer la science des dogmes inexacts introduits par l'excès des conceptions matérialistes et pour faire progresser les recherches dans le nouveau domaine confié à l'intelligence humaine, pour son défrichement.

La direction de la revue « *Hypelektron* » ouvre donc une enquête mondiale sur ce point : « L'existence d'unités de subtance plus petites que l'hyper-électron est-elle possible ? » Car déjà la notion de l'hyper-électron semble insuffisante pour expliquer nombre de phénomènes d'observation. Il s'agit ici de proposer une hypothèse fructueuse plus que de démontrer déjà sa réalité ; mais la démonstration serait prématurée car la Vérité est toujours en marche et l'exactitude d'une théorie, relative et éphémère.

Les résultats de cette enquête seront recueillis dans un volume de grand luxe, valant en souscription 40 francs (tirage de luxe, 50 francs), plus 4 francs pour le port et la recommandation. Les intéressés qui désireraient suivre le développement de l'enquête dans la revue « *Hypelektron* » peuvent s'y abonner pour cette durée : 20 francs.

Tous les savants du monde sont appelés à répondre à cette vaste enquête : les publications seront traduites dans les principales langues mondiales.

La théorie monoélectronique avec laquelle il est utile de se familiariser est exposée dans les *Annali di Chimica*, premier numéro. Direction : Académie « Science et Art », 2, rue Hugo Foscolo, à Trieste (Italie). Abonnement : 20 fr. par an.

La Cannelle dans l'Inde.

Dans l'Inde on exploite surtout les *feuilles du Cinnamomum Tamala* Nees et Ebern., variété *intermedium*, qui croît à l'état sauvage dans l'Himalaya tropical et subtropical à des altitudes de 1.000 à 3.000 mètres. Dans le Mysore on distille cependant, les feuilles d'une autre espèce, probablement le *C. macrocarpum* Hook, qui végète fréquemment jusqu'aux altitudes de 200 et même 1.000 mètres ; il se reproduit facilement par dissémination spontanée s'accommode de l'ombre et des pluies abandantes. Mais ces deux espèces de cannelier ne donnent que peu d'écorces.

Le *Cinnamomum obtusifolium* est exploité au Bengale pour l'écorce de ses racines ; celle-ci, dit le *Bulletin of the impérial Institute* est comparée pour son arôme à la meilleure cannelle de Ceylan. Quant à celle du tronc et des branches (grise) sa valeur est très variable.

Le vrai Cannelier, *Cinnamomum Zeylanicum*, ne paraît pas être cultivé dans

l'Inde ; cependant certains estiment que le *C. obtusifolium*, et d'autres pourraient être classés comme des formes de ce type.

Expositions en 1923.

Ville de Strasbourg

Le Parlement a décidé de célébrer officiellement le centenaire de Pasteur par une série de manifestations parmi lesquelles nous comptons l' « Exposition internationale du Centenaire de Pasteur » à Strasbourg.

Cette Exposition qui sera ouverte du 1er juin au 15 octobre 1923, comprendra toutes les branches de l'hygiène scientifique et appliquée « Sciences, Industrie, Habitation, Alimentation, Sports, Agriculture ».

L'Exposition industrielle se tiendra au Wacken, où l'on construit actuellement les halls d'exposition, entourés de jardins, de stades, de champs d'expériences et d'attractions.

La partie scientifique sera organisée dans le nouveau Musée d'hygiène qui portera le nom de Musée Pasteur et qui est situé, 2, rue Koeberlé, au voisinage immédiat de l'Institut d'hygiène et de bactériologie. De nombreux Congrès auront lieu pendant la durée de l'Exposition.

La classe 18 comprend la parfumerie et les produits antiseptiques. Nous applaudissons à cette initiative ; car, jusqu'à présent, la parfumerie n'occupait pas la place qu'elle méritait depuis longtemps dans les expositions d'hygiène. Les présidents de cette classe sont : M. Bienhaimé, de la parfumerie Houbigant, et M. Croissant, de la Parfumerie Rigaud, organisateur de si nombreuses manifestations relatives au commerce de la parfumerie ; vice-président, M. le comte de Madre, de la Maison Thibaud et Cie.

Ville de Thann

Ici, c'est une Exposition industrielle et agricole, exposition des Arts et Métiers et des travaux d'apprentis, de compagnons et de maîtres. Cette manifestation remarquable a d'autant plus d'intérêt pour les industries de luxe françaises, qu'elles utilisent beaucoup d'objets d'art dus à la perfection des ouvrages d'artisans, selon l'ancienne et fructueuse méthode corporative.

Cette exposition aura lieu du 5 mai au 1er juillet. Ecrire à la Direction de l'Exposition de Thann, Hôtel-de-Ville, Thann.

Villes de Bayonne et Biarritz

Une Exposition internationale, placée sous le patronage officiel des municipalités de Bayonne et de Biarritz et de la Chambre de Commerce de Bayonne, se tiendra à Bayonne, au cours des mois de juillet, août et septembre 1923.

Pour tous renseignements s'adresser au Commissariat général, à l'Hôtel de Ville de Bayonne.

Tarif douanier à Ceylan.

Un nouveau tarif douanier entre en vigueur à Ceylan. Parmi les taxes à l'exportation, nous signalons les suivantes :

Parfums à haute teneur en alcool : 30% *ad valorem* ou 30 roupies par galon ; Parfums autres, 10 % *ad valorem* ; Savons de toilette, 10 % *ad valorem*. Savons autres, 7,5 % *ad valorem*.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ.

Le marché des huiles essentielles est momentanément affolé. Les demandes se multiplient et les marchandises manquent, tous les fabricants, les distillateurs, les cultivateurs étant restés sur une prudente expectative depuis deux ans.

Les changes se mettent de la partie pour troubler les appréciations des acheteurs, et il semble qu'une grosse influence spéculative s'exerce sur quelques produits. S'agit-il de certains gros consommateurs avertis qui veulent se mettre à l'abri des hausses inévitables, s'agit-il plus probablement de stockistes décidés à jouer une belle partie ? Nul ne le sait, mais les citronnelles et les géraniums sont l'exemple le plus frappant que l'on puisse donner : la citronnelle de Java (dont la qualité baisse d'ailleurs par suite de l'installation dans l'île d'usines de rectification), vient de passer subitement de 4 florins 50 à plus de 5 florins le kilog. Le géranium d'Algérie dont on offrait récemment de grosses quantités. livrables nouvelle récolte a 130 francs le kilog, est remonté à 185. Le géranium Bourbon, après avoir fléchi quelques heures au dessous de 130 s'est relevé et dépasse 200 en livrable, 245 en disponible.

Bien entendu, tous les dérivés suivent : géraniols et éthers de géraniol, hydroxycitronnellal, rhodinols, etc.

Le lemongrass, ferme, engendre une forte hausse sur les ionones.

Le coumarine, rare le mois dernier, est introuvable, même à 130 fr. le kilog, l'héliotropine que l'on a essayé d'utiliser en substitution vaut plus de 75 francs le kilog et ne s'arrêtera pas là.

Le bois de rose est très ferme : la saison des pluies va arrêter tout arrivage de bois aux usines et il ne reste pàs de stock à la colonie, tout le disponible ayant été raflé par les Américains.

La lavande est en hausse très nette : elle a gagné 5 francs la semaine écoulée et sera certainement rare d'ici quelques mois : la récolte suffira-t-elle pour permettre de tenir jusqu'en septembre-octobre ? Il semble que non. Les savonniers ne peuvent hésiter, pour le moment, entre les citronnelles à 40 francs et les lavandes à 80 francs.

La badiane gagne quelques points, le benjoin est rare et cher, les Hespéridées subissent une hausse inattendue, le petitgrain Paraguay profite de l'ambiance et se relève. Il est impossible de voir aucun article en baisse. Musc Tonkin et ambre en forte hausse.

Les produits bon marché tels que le romarin, l'aspic, le cèdre, le Pe-Mou du Tonkin, la Bruyère de l'Annam sont très demandés par la savonnerie.

A moins d'une chute improbable de la livre sterling et d'une catastrophe ou d'un conflit, il semble que la hausse prévue par nous depuis si longtemps soit maintenant déclanchée. Nul ne sait pour combien de temps, mais les prévoyants feront dès maintenant leurs provisions pour ne pas attendre les plus hauts cours de mars et d'avril.



LE RÉGIME DOUANIER
de la Parfumerie française en Italie

Notre voisine a fait au cours de ces dernières années un effort considérable pour développer son industrie. De tout temps, l'Italie produisait et exportait les essences végétales, fruits de son climat merveilleux et de sa température idéale. La menthe, la lavande, le jasmin, la violette, l'iris, le géranium, le thym et le myrte, qui croissent depuis la Ligurie jusqu'aux pentes de l'Etna ont été de tout temps appréciés de nos producteurs qui en importent des quantités considérables.

Au lendemain de la guerre, notre Alliée, comme nous-même, fut obligée d'adapter ses usines de guerre à des œuvres de paix. L'industrie des parfums synthétiques fut une des premières à être mise au point. Si donc une production locale importante existe en Italie, il n'en est pas moins vrai que la consommation intérieure a singulièrement augmenté depuis 1914, et que nous pouvons trouver un débouché fort intéressant dans les grands centres de la Péninsule. Les statistiques montrent un peu sèchement, mais d'une manière précise que pendant le premier semestre 1922 l'Italie a imdorté 1511 quintaux de parfumerie. La France venait au premier rang avec 1319 quintaux, suivie de bien loin par l'Allemagne avec 107. Comme la tarification douanière est un des éléments fondamentaux des prix de revient à l'étranger, il nous a semblé opportun d'expliquer à nos nombreuses maisons françaises intéressées par la question, l'ensemble des règlements s'appliquant à ce genre de marchandises.

La fin de l'année de 1922 a été marquée par un heureux événement. Depuis longtemps il était question d'une convention commerciale entre la France et l'Italie. Il arrivait parfois que des points de friction, soigneusement entretenus par quelques éléments à la solde de l'Allemagne, éléments que nous retrouvons dans tous les pays du monde, comme chez nous-mêmes, défrayaient la chronique des deux nations. Mais le ciel latin a cette particularité : il reste pur et si un orage éclate, les nuées sont vite balayées des flancs de l'Apennin. Sur le terrain des affaires, il en est un peu de même.

C'est dans cet esprit que MM. Mussolini et nos représentants signèrent, le 8 novembre 1922, la Convention franco-italienne qui doit inaugurer une ère de concorde et de prospérité pour le commerce des deux pays. Sans doute cette œuvre est encore incomplète, mais le sentier est tracé, et nous espérons peu à peu que les gouvernements de Rome et de Paris s'entendront d'un commun accord à perfectionner ce modus vivendi dans l'intérêt des producteurs des deux versants alpins.

***

S'il nous est possible de fournir des renseignements précis, c'est grâce à notre attaché commercial, M. Harismendy, et à ses collaborateurs, MM. Bonnefond-Craponne et Gabriel qui, inlassablement, poursuivent l'œuvre de collaboration entre ces deux grands peuples baignés par la même mer, foyer de la même civilisation et du même génie latin.

Avant le traité, la parfumerie française était reprise sous deux articles :

ART. 661. — Parfums synthétiques et constituants d'essence non spécialement dénommés,

15 % ad valorem.

Art. 662. — A. Parfums alcooliques 300 + 1 = 600 lires or les % kg.

B. Parfums non alcooliques 150 + 1 = 300 lires or l s % kg.

La convention n'a pas modifié l'article 661, mais a apporté un correctif très sensible à l'article 662 puisque un nouveau coefficient 0,2 a été mis en vigueur.

Nous avons donc :

300 + 0.2 = 360 lires or
150 + 0.2 = 180 lires or

Le tarif italien possède une particularité. Les coefficients ne sont pas multipliés par les droits spécifiques, mais ils se superposent. On peut se rendre compte du réel effort que le gouvernement de Rome a fait pour nous faciliter sur ce point. Il est à noter de plus que les douanes italiennes appliquent comme unité monétaire la lire or dont le cours par rapport à la lire papier est fixé tous les 15 jours par l'administration de Rome. Nous recevons régulièrement cette information indispensable à tout exportateur. C'est ainsi que du 15 février au 28 février la lire or vaut 404 % par rapport à la lire papier (agio 3.04). Le calcul est donc aisé à faire en se reportant à la tarification en lires or.

Si le régime des parfumeries était celui des autres articles, nous aurions ici presque terminé notre étude, mais cette industrie est soumise à des prescriptions spéciales.

* * *

Estimation des produits synthétiques : Nous avons vu que ces derniers étaient soumis à des droits ad valorem, qui sont extrêmement rares dans le tarif italien. De plus ils jouissent d'une particularité en ce sens qu'ils ne correspondent pas à la valeur réelle de la matière, mais tous ces produits sont valorisés officiellement par le décret du 20 décembre publié à la *Gazzetta Officiale* du 30 du même mois.

Nous indiquons ci-dessous leur valeur en lires or par kilog :

Essence d'acacia synthétique	125
Essence d'ambre synthétique	100
— de jasmin synthétique	150
— de géranium synthétique	25
— de néroli synthétique	175
— de mimosa synthétique	125
— de rose synthétique	200
Essence de néroli	175
— de violette	200
Acétate de benzyle	8
— de géranyle	45
— de linalyle	65
Alcool benzylique	10
— cinnamique	100
— phényléthilique	50
Aldéhyde anisique (aubépine)	38
— cinnamique	25
Anéthol	12
Anthranilate de méthyle	20
Benzoate de benzyle	10
Citral	38
Citronellol	50
Coumarine	30
Ether diphénilique	6
Eucalyptol	10
Eugénol	40
Géraniol	35
Héliotropine	22
Ionone	90
Isoengénol	60
Linalol	55
Menthol	70
Musc artificiel	80
Néroline	8
Safrol	8
Salicylate d'amyle	12
Salicylate de méthyle	6
Terpinéol	5
Thymol	55
Vanille	100
Autres parfums synthétiques	120
Autres constituants d'essences	40

* * *

Certificat d'origine. — Grâce à la convention de novembre, notre parfumerie bénéficie d'un tarif préférentiel pour certaines spécialités. Tous les produits français doivent être accompagnés d'un certificat d'origine fait en double exemplaire sur papier à en-tête de la maison. Cette pièce qui doit être visée et timbrée par le Consul d'Italie du lieu d'expédition doit contenir les mentions suivantes :

Le nom de l'expéditeur et sa résidence ;

Le nom du destinataire et sa résidence;

La quantité, les marques et les numéros des colis ;

La qualité de la marchandise ;

Le poids brut des colis ou autres indications permettant de préciser la quantité de la marchandise ;

Le moyen de transport par lequel s'effectue l'expédition ;

Ce document est d'autant plus indispensable que l'Italie depuis le mois de juillet 1922 a augmenté très notablement son tarif général. Ce traitement spécial n'est applicable que contre les pays qui adopteraient des mesures défavorables aux intérêts italiens. Or, jusqu'à présent il n'existe aucune nation qui se soit engagée dans cette voie, mais le gouvernement de Rome peut admettre fictivement qu'un produit sans certificat provient d'un pays appliquant des droits prohibitifs à l'égard des marchandises italiennes.

* * *

Taxe sur les alcools. — Jusqu'ici nous n'avons vu que les droits de douane proprement dits et là s'arrêterait notre étude si la parfumerie ne contenait pas d'alcool, qui est soumis à un régime spécial dans tous les pays du monde.

A l'occasion de l'art. 661, le fisc italien signale que pour la parfumerie synthétique et les composés d'essence non dénommés, il est perçu une surtaxe sur la quantité d'alcool contenu ou employé dans une proportion déterminée par le Ministre des Finances après avis des experts. Cette façon de faire est donc délicate, puisqu'elle donne à une administration un pouvoir d'appréciation.

Dans l'article 662, le gouvernement de Rome perçoit en plus des droits de douane une surtaxe de fabrication sur l'alcool à raison de 80 litres par quintal de parfumerie, déduction faite des emballages.

Après avoir passé en revue les dispositions contenues dans ces deux articles, nous nous empressons de signaler que la taxe intérieure de fabrication est de lires papier 800 par hecto. C'est sur cette base que sont établis les calculs. La *Gazzetta Officiale* du 30 décembre 1922 a bien publié le décret N° 1672 élevant de 200 lires cette taxe, mais ces dispositions ne s'appliquent qu'aux alcools de bouche.

* * *

Nous dirons un mot des impôts qui grèvent la parfumerie en Italie. Nous faisons ici allusion à la taxe du timbre ou de luxe qui est assez élevée puisque le décret-loi royal du 18 décembre 1922

spécifie que toutes ces sortes de marchandises dont le prix varie de 1 à 5 lires, seront grevées d'un impôt de lires 0,05 par chaque demi-lire ou fraction de demi-lire.

Au dessus de 5 lires, la taxe sera portée à lires 0,10. Celle-ci porte sur l'intégralité, y compris les centimes additionnels en faveur des mutilés, des combattants et des veuves de guerre.

Seules les marchandises vendues au-dessous d'une lire sont libres de ces impôts.

L'oblitération de ces timbres est, d'ailleurs, laissée aux bons soins des vendeurs italiens qui doivent porter au moment de la vente le jour, le mois et l'année. Dans le cas où cette oblitération serait oubliée, ces produits seraient considérés comme non taxés et une amende pourrait être infligée aux contrevenants.

***

Nous avons passé en revue les diverses modalités et formalités dont doivent s'inspirer les exportateurs de parfumerie en Italie. La connaissance de cette question n'est d'ailleurs qu'un des côtés du problème délicat qui se pose à toute maison faisant des affaires avec l'extérieur. Notre Association qui groupe à l'heure actuelle plus de trois mille maisons de Lyon et sa région se met à la disposition de ceux qui voudront bien avoir recours à elle. Ce groupement en relation à l'heure actuelle avec le monde entier se fera toujours un devoir de prêter son aide de plus en plus efficace à tous les producteurs qui sont les meilleurs artisans du relèvement économique de notre pays. BANSSILLON.

Sous-Directeur de l'A. I. C. A. (Lyon).

Les Savons cuits.

Les savons cuits tiennent des savons d'empatages relargués selon la méthode classique par, la nature des corps gras qui peuvent être quelconques, et par la conduite de la saponification qui est exactement la même. Mais cette sorte de savon a aussi quelque analogie avec les savons à froid ou mi-cuits, en ce sens que n'étant ni relargués ni liquidés, ils contiennent toute leur lessive et toute leur glycérine. On les prépare quelquefois avec des mélanges à base d'acides gras, ce qui évite la perte de la glycérine, puisque celle-ci est déjà extraite.

Commé pour les savons mi-cuits, il faut calculer très exactement la quantité d'alcali à utiliser, l'excès de soude ne devant pas dépasser 0,1 % à la fin de l'opération, au moment où la pâte est limpide et filante.

Si l'on utilise un mélange gras dans lequel dominent les acides gras, il est facile d'utiliser la saponification au carbonate de soude qui est très économique. Le carbonate de soude est dissous dans une chaudière avec la quantité d'eau utile pour obtenir une lessive marquant 35° environ si l'on travaille à la vapeur libre, car au cours du chauffage ce titre tombera à 30° environ, ou au contraire 30° seulement si l'on chauffe par serpentin, double fond ou à feu nu.

La lessive bouillant, on ajoute graduellement les acides gras préalablement fondus ou réchauffés, la saponification se produit aussitôt et l'acide carbonique se dégage. Ce dégagement est favorisé par une forte ébullition. Si le liquide monte et mousse, avec une tendance à déborder il vaut mieux ne pas arrêter le chauffage, mais arrêter momentanément l'addition des acides gras. Si à ce moment on a déjà ajouté la moitié environ des acides gras, on ajoutera un peu de sel marin (1 % desséché et déshydraté). Mais il est préférable, dans la préparation du savon cuit, non relargué, d'éviter cette addition, et de calmer la montée par un brassage de la mousse.

Au fur et à mesure que la quantité d'acide gras ajoutée est plus proche de la totalité, la masse s'épaissit et il faut l'agiter. Dès que tous les acides gras sont ajoutés, on laisse bouillir lentement la masse jusqu'à cessation de dégagement de gaz : la saponification des acides gras est alors terminée.

On doit à ce moment continuer la saponification des corps gras neutres qui ne sont pas attaqués par le carbonate, au moyen de lessive de soude caustique, selon l'usage habituel.

Il est nécessaire de concentrer la lessive par ébullition pour éliminer tout excès d'eau, puisqu'il ne sera pas procédé à un soutirage de lessive. La pâte normale doit être lisse, exempte d'écume et former des rosaces sur son pourtour pendant l'ébullition. Elle doit contenir à ce moment environ 50 % d'acides gras combinés avec l'alcalin et 44 % d'eau.

L'emploi de la phénolphtaléine est à conseiller comme indicateur de la disparition de la causticité en fin d'opération.

La coloration se fait comme dans les cas précédents au moyen d'un dix millième environ de colorant en poudre résistant aux alcalins et que l'on a dissout dans l'eau chaude et filtré.

Le parfumage se fait également en fin d'opération, alors que la masse est neutre et au dessous de 100° centigrades. On peut aussi colorer et parfumer après broyage.

Les nouveaux procédés de dessiccation qui prennent le savon liquide au sortir des cuves pour le restituer sous forme de poudre sèche permettent de faire par ces procédés du savon parfumé, broyé en moins de 24 heures.

UN SAVONNIER.

A. I. C. A. (Lyon).

Nous ne pouvons malheureusement songer à expliquer en détail, dans ce numéro, ce qu'est l'A. I. C. A.; nous le ferons néanmoins un jour. Disons seulement que notre éminent confrère « *La Région Lyonnaise : Organisation et Production* » est l'organe d'expansion de cette association. Les services pratiques de l'A. I. C. A. sont à la disposition des lecteurs de *La Parfumerie Moderne*, car l'entr'aide entre organismes lyonnais est effective et étroite; ils sont au nombre de 9 : douanes et transports, service juridique et contentieux, bureau des cadres, documentation, service des traductions commerciales, expansion économique à l'étranger, relations avec les administrations, assurances, office des questions électriques. D'autres se créent progressivement. Nous remercions les directeurs de l'A. I. C. A. de l'aide précieuse qu'ils veulent bien nous apporter ainsi qu'à nos lecteurs. A. I. C. A.: 10, rue des Marronniers, Lyon, tous les jours de 8 à 12 et de 14 à 18 heures; présence permanente des techniciens.

INFORMATIONS

GRÈCE

La parfumerie trouve en Grèce d'importants débouchés. C'est la parfumerie française qui détient le marché. Le pays s'étant énormément enrichi pendant la guerre, fournit aux producteurs une clientèle variée. qui peut être divisée en trois parties : la clientèle des nouveaux riches, celle de la classe aisée et celle de la classe moyenne. La première achète les parfums chers, à la mode, indépendamment du prix demandé ; cette clientèle devient de plus en plus restreinte. La seconde consomme les parfums des grandes marques connues : Guerlain, Houbigant, Coty, etc. La troisième emploie plus couramment les marques Roger et Gallet, Gellé frères, Piver, Arys, etc., et les parfums de fabrication locale. Les fabricants anglais et américains font un grand effort pour s'infiltrer sur le marché, mais n'ont pu jusqu'à présent réussir que sur les savons de luxe, où ils ont supplanté les fabricants français.

La production locale est d'une importance tout à fait secondaire et se borne à la fabrication d'eaux de Cologne et de quelques parfums (rose, violette) de qualité inférieure. Les parfums de marques françaises les plus recherchés sont les suivants :

« Le Chypre » (Coty), « Le Chypre » (Houbigant), « L'Œillet du Roy » (Houbigant), « Violettes de Parme » (Piver), « Un Jour viendra » (Arys), « Quelques Fleurs » (Houbigant), « Rêve de Valse » (Arys), « L'Heure bleue » (Guerlain).

Les eaux de Cologne Guerlain, Coty et Atkinson (anglaise) sont les plus répandues. Toutefois, vu leurs prix relativement très élevés par rapport aux prix des eaux de Cologne de fabrication locale, les clients préfèrent acheter l'article du pays.

Le lancement d'une nouvelle marque paraît être assez difficile. Une vaste réclame est indispensable. En outre, de la qualité du parfum ainsi que sa présentation, (flacon, boîte, etc.) dépend le succès. Les commerçants n'acceptent pas, en général, des marchandises en consignation. Ils préfèrent commander l'article de vente courante. sur lequel d'ailleurs ils gagnent du 60 et même du 75 %, suivant la marque. Ainsi, par exemple, le Chypre (Coty), est vendu 65 dr. le petit flacon. La commission accordée généralement varie de 1,5 à 3 % pour les grandes marques connues. Celle accordée pour les nouvelles marques, surtout les anglaises et américaines, atteint 15 %.

Les commerçants se plaignent souvent de l'emballage de l'article qui arrive souvent avarié. On évalue à 20 % les pertes de coulage provenant du manque de soins portés à l'expédition et qui entraîne de la casse.

Les savons de toilette parfumés les plus appréciés sont ceux de nos maisons parisiennes : on en importa pour 4 millions de drachmes en 1918, pour 6 millions en 1919 et pour 8.500.000 en 1920.

L'importation d'Amérique fut intensifiée pendant la guerre et atteignit des chiffres intéressants ; actuellement elle est à peu près nulle, mais l'Angleterre, elle, continue à occuper une certaine place, principalement pour les savons de toilette et ceux en bâtons pour la barbe. Quant à l'Allemagne, quelques-unes de ses maisons réussissent à introduire des produits de qualité secondaire qui n'arrivent pourtant pas à concurrencer les nôtre de qualité égale.

Voici les chiffres des importations pour ces dernières années (Quantités en ocques; une ocque équivaut à 1282 grammes) :

	1913	1918	1919	1920	1921
France	8.924	54 692	25.108	17.898	16 948
Angleterre	1.966	1.531	3.116	3.634	730
Allemagne	3.206	»	»	776	1 339
Amérique	37	810	388	136	421
Italie	75	5.143	2.726	1.673	1.418
Autres pays	5.583	719	2.045	770	1 694
	19.791	62.895	33.383	24.887	22 550

Quant aux savons parfumés il en fut importé 12.442 ocques en 1913, 35.419 ocques en 1918 et 19.055 ocques en 1921.

Droits de Douane

Classe 90. — *Parfumerie à l'alcool ou à l'eau, vinaigres, pommades, huiles, savons, poudres, pâtes, pour usages divers (tous ces produits aromatiques), plantes et bois de senteur, parfums en sachets de tissus divers, fards, pâtes de perles carbonisées, poudres et autres articles de toilette sous n'importe quelle forme... drachmes or : 2.50 l'ocque.*

Suivant la loi modifiée, récemment, cela représente 14 drachmes papier. La baisse continue de la monnaie grecque rendra les achats en parfumerie de plus en plus difficiles en 1923.

En vertu des articles 1 et 2 de la loi 971 de 1917 frappant d'une taxe supplémentaire de consommation les articles industriels à base d'alcool, les droits supplémentaires suivants doivent être perçus pour les articles importés de l'étranger :

a) Pour de l'alcool indépendamment de son titre, 2 dr. le litre ;

b) Pour les boissons alcooliques ou produits chimiques, pharmaceutiques et industriels contenant de l'alcool, la taxe en question est perçue suivant le titre de l'alcool y contenu, soit :

1° 2 drachmes pour les produits à base d'alcool titrant plus de 70 degrés ;

2° 1 dr. 50 pour les produits à base d'alcool titrant de 70 à 30 degrés ;

3° 0,75 leptas pour les produits à base d'alcool titrant au-dessous de 30 degrés.

En vertu du décret royal du 27 février 1920 concernant l'application de la loi 1597 du 29 décembre 1918, la taxe de consommation ci-dessus a été dou-

blée. Ces taxes de consommation sont perçues au même moment que la taxe principale.

L'industrie locale tend à se développer depuis la guerre et l'on compte déjà plusieurs maisons de peu d'importance, il est vrai, faisant le savon parfumé de qualité secondaire et une fabrique, installée depuis peu de temps qui produit toute la parfumerie en général. Bien entendu, cette production indigène est minime et ne pourra suffire de longtemps même à la clientèle de second ordre de ce pays qui reste largement ouvert à l'importation étrangère.

(D'après « France-Europe Orientale » et Chambre Française d'Athènes.)

P. M.

ESTHONIE

Débouchés pour la savonnerie. (1)

L'industrie savonnière en Esthonie a pris, depuis la guerre ou plutôt depuis la paix, un développement que met en relief le tableau n° 1 ci-inclus.

La production annuelle des fabriques du pays est évaluée à environ 20.000 pouds et 10.000 douzaines de pains de savons de toilette, soit pour six mois, la moitié moins, c'est-à-dire : 10.000 pouds et 5.000 douzaines.

Pour une même période de six mois (1er semestre de 1921), les statistiques officielles accusent une importation de 5.000 pouds de savon dont la provenance par pays est donnée en détail dans le tableau n° 2.

En admettant, ce qui est exact, qu'une partie de la production intérieure aussi bien que des quantités importées, soit réexpédiée sur la Russie des Soviets, il n'en reste pas moins vrai que le savon étranger peut trouver sur notre marché un écoulement moyen.

On demande beaucoup ici les savons anglais « Sunlight » et les savonnettes parfumées livrées en boîtes élégamment habillées sont recherchées par la classe riche ou aisée. Le savon de Marseille est également connu et parfois demandé.

Si les prix que nos nationaux peuvent proposer sont avantageux, il ne se-

(1) Note obligeamment communiquée par M. Angel Fournier, agent commercial de France en Esthonie, Kohtu tän., 3, K. 2. Reval (Esthonie), auquel « *La Parfumerie Moderne* » adresse ses remerciements.

TABLEAU N° 1

Fabriques de Savon de l'Esthonie en 1921

Noms	Villes	Production annuelle	
Société Anonyme « Laborator », savons et produits chimiques.	Tallinn (Reval)	Savon ordinaire	9 100 pouds
		— de toilette	10.000 douzaines
		— (pas fini)	1.900 pouds
Fabrique de produits chimiques R. Mayer, Société Anonyme	Tallinn	— vert	750 —
Fabrique de savon A. Frederking.	Tartu	— ordinaire	3 526 —
		— de toilette	438 —
		— bigarré	470 —
		— vert	475 —
		—	600 —
		— cosmétique	9 —
Fabrique de savon « Lux »	Tallinn	— ordinaire	1.000 —
Fabrique de savon J. Tutso.	Narva	— ordinaire	900 —
Fabrique de farine d'os	Tartu	— ordinaire	100 —

Quelques petites installations existent sur lesquelles on n'a pas de renseignements.

		A l'année	En 6 mois
Récapitulation	Savon ordinaire	15 226 pouds	7 613 pouds
	— vert ou bigarré	1 705 —	852 —
	— non fini	1.900 —	950 —
	— de toilette	438 —	219 —
	et	10.000 douzaines	6.000 douzaines
	— cosmétique	9 pouds	4 pouds
		19 278 pouds	9.538 pouds
	et	10.000 douzaines	6.000 douzaines

TABLEAU N° 2

Importation de Savon en Esthonie pendant les premiers six mois de 1922

(Les chiffres indiquent des pouds, et le poud vaut 16 kilogs 380)

		Allemagne pd.	Finlande pd.	Dantzig pd.	Pays-Bas pd.	Angleterre pd.	Lettonie pd.	Danemark pd.	France pd.
Janvier.	Savon non particulièrement nommé	154	»	240	»	»	27	»	»
Février.	Savon de toilette	28	»	»	»	104	»	»	»
	— ordinaire	7	124	194	8	93	»	»	»
Mars.	— ordinaire	191	»	82	10	19	»	»	»
	— de toilette	171	»	»	»	»	3	»	»
Avril.	— ordinaire	1	631	»	558	97	»	»	»
	— de toilette	18	»	»	»	22	»	»	»
Mai	— ordinaire	338	»	155	»	191	79	11	»
	— de toilette	197	3	3	»	1	21	»	»
Juin	— ordinaire	859	»	»	»	»	»	87	0,13
	— de toilette	207	»	»	»	»	»	13	»
	Totaux	2.171	758	674	576	527	130	111	0,13

Total des importations de savon en Esthonie en Janvier		421 » pouds
— — Février		133 » —
	et	426 » —
— — Mars		302 » —
	et	174 » —
— — Avril		1.287 » —
	et	40 » —
— — Mai		774 » —
	et	225 » —
— — Juin		946,13 —
	et	220 » —
		4 947,13 pouds

rait pas très difficile de s'emparer du marché. *Prix modiques, conditions de paiement assez larges, rapidité de livraison*, tels sont les trois facteurs avec lesquels il faut compter pour réussir.

La principale organisation susceptible de s'intéresser à cet article et qui a tous les moyens à sa disposition pour le lancer dans toute l'Esthonie, est l'Union Centrale des Coopératives, Viruwärava, n° 15, à Reval.

Il est plus malaisé de trouver des représentants sur lesquels on puisse compter ; tous sont étrangers ou au service de maisons étrangères, la plupart allemandes.

ILES PHILIPPINES

La parfumerie en général et les savons ont un débouché relativement appréciable aux Iles Philippines. Ces articles sont d'un usage courant et n'étant guère fabriqués dans l'archipel, doivent forcément être importés. Leur vente est donc assurée.

Parfumerie, cosmétiques et autres préparations pour la toilette :

Importation totale aux Philippines :

	Valeur en pesos
1913	363.642
1919	1.447.563
1920	1.024.661

Part spéciale de l'importation française :

1913	144.204
1919	356.849
1920	211.432

Importation provenant des principaux pays étrangers :

	Valeur en pesos
Etats-Unis d'Amérique :	
1913	149.300
1919	1.010.961
1920	668.917
Angleterre :	
1913	4.904
1919	12.946
1920	10.274
Belgique :	
1913	2.670
1919	Néant
1920	Néant
Allemagne :	
1913	39.348
1919	Néant
1920	3.021
Italie :	
1913	2.778
1919	Néant
1920	Néant
Espagne :	
1913	5.974
1919	17.688
1920	53.502
Chine :	
1913	5.536
1919	23.839
1920	27.723
Japon :	
1913	8.394
1919	23.839
1920	48.624

Savons pour la toilette et de fantaisie :

Importation totale aux Philippines :

	Quantités en kg.	Val. en ps
1913	195.762	169.296
1919	808.030	917.724
1920	383.851	570.937

Part spéciale de l'importation française :

	Quantités en kg.	Val. en ps
1913	10.566	8.474
1919	1.033	1.792
1920	1.608	2.389

Importation provenant des principaux pays étrangers :

	Quantités en kg.	Valeur en ps
Etats-Unis d'Amérique :		
1913	132.283	121.004
1919	768.443	854.200
1920	342.188	509.938
Angleterre :		
1913	13.881	16.478
1919	27.885	16.381
1920	20.490	23.320
Allemagne :		
1913	25.543	15.528
1919	Néant	Néant
1920	111	410
Espagne :		
1913	16	10
1919	4.957	9.839
1920	15.968	32.905
Chine :		
1913	1.608	1.398
1919	992	799
1920	321	510
Indes Anglaises :		
1913	2	2
1919	125	194
1920	2.489	2.541
Japon :		
1913	3.246	1.556
1920	4.504	3.976
1920	776	914

Savons ordinaires pour tous usages :

Importation totale aux Philippines :

1913	3.108.638	593.656
1919	655.646	238.804
1920	2.055.083	806.011

Part spéciale de l'importation française :

1913	2.246	664
1919	Néant	Néant
1920	465	168

Importation provenant des principaux pays étrangers :

Etats-Unis d'Amérique :		
1913	1.348.571	227.754
1919	19.430	8.220
1920	33.846	790.265
Angleterre :		
1913	1.367.654	318.118
1919	625.089	227.268
1920	2.007.851	790.265
Allemagne :		
1913	2.656	842
1919	Néant	Néant
1920	Néant	Néant
Chine :		
1913	116.750	12.486
1919	1.205	163
1920	1.904	706
Japon :		
1913	455	220
1914	3.129	1.660
1920	8.510	1.997
Australie :		
1913	231.455	29.054
1919	125	37
1920	1.013	471

CONCURRENCE.

Les marques étrangères les plus répandues sont les marques américaines

et anglaises. Pour les savons ordinaires à tous usages, presque toute l'importation provient actuellement des Etats-Unis.

Toutes les marques américaines bénéficient de la franchise douanière à leur entrée aux Philippines. Leur prix de vente au détail est, par conséquent généralement inférieur à celui des produits similaires des autres pays ; ils sont donc recherchés davantage et sont d'un usage courant aux îles Philippines.

Il n'existe pas de marques philippines proprement dites, pouvant rivaliser avec les parfums et savons de fantaisie français. Ce ne sont que les articles similaires de provenance américaine qui peuvent être à la rigueur considérés comme des marques nationales, et avec lesquels la parfumerie française peut avoir de la peine à lutter par suite des mesures de faveur dont les Etats-Unis bénéficient pour l'importation de tous leurs articles aux îles Philippines.

Les importateurs étrangers sont généralement des agents sur place qui visitent la clientèle et qui prennent des ordres tant à Manille que dans tout l'archipel.

En général on emploie le système du paiement contre documents. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une maison solide et connue avec laquelle on est depuis longtemps en relations d'affaires, on traite souvent de gré à gré.

Pour les savons ordinaires. il y a lieu de mentionner, qu'il existe aux Philippines plusieurs fabriques de ces savons de qualité inférieure qui, vendus bon marché, sont très répandus dans l'archipel.

On trouvera à l'Office National du Commerce Extérieur une liste des principales maisons ou magasins recommandables important ou vendant des parfums et des savons en tous genres.

Droits de douane.

1° *Parfumerie.*

a) Essences naturelles ou artificielles 50 % *ad valorem.*

b) Parfumerie, produits de parfumerie. matières premières pour la fabrication de la parfumerie (y compris les poudres, huiles, cosmétiques, teintures pour les cheveux, poudres et savons dentifrices, crèmes et autres articles similaires pour la toilette) et autres articles de parfumerie non dénommés : 40 % *ad valorem.*

2° *Savons ordinaires*: 15 % *ad valorem.*

Moyens et procédés pour augmenter les ventes françaises.

La parfumerie et la savonnerie françaises sont considérées comme des articles de grand luxe. Ces produits se vendent généralement très cher, souvent même avec un pourcentage de bénéfice considérable de la part des détaillants. La parfumerie française n'a donc dans le public qu'une clientèle limitée constituée par la classe la plus riche de la population. Elle jouit d'une excellente réputation mais n'est pas à la vente dans les magasins à la portée de outes les bourses. Appréciée comme elle l'est, elle ne pourrait trouver un débouché important aux Iles Philippines que si elle était vendue à un prix inférieur. Il faudrait pour cela, que les exportateurs français d'une part, les importateurs locaux et les détaillants d'autre part, fissent quelques sacrifices sur leur pourcentage de bénéfices. Il est certain que fabricants français et intermédiaires rattraperaient sur la quantité vendue, les bénéfices sacrifiés actuellement.

(Consul de France à Manille.)

(O. N. C. E.).

HAITI

La Chambre de Commerce Française d'Haïti, 116, rue Thomas-Madiou, Port-au-Prince, nous annonce l'ouverture d'une exposition permanente d'échantillons dans les termes suivants :

« Le Commerce Français qui occupait, il y a quelques années, la première place en Haïti, voit chaque jour diminuer son importance, et la concurrence étrangère menace de le réduire encore davantage.

« Cependant, nous bénéficions ici non seulement d'une convention douanière avantageuse, mais encore d'une sympathie réelle de la population, sympathie créée par la communauté de langue et par des liens intellectuels puissants.

« Nous entreprenons donc une tâche qui nous sera facile, si, en France, nous obtenons le concours de ceux qui travaillent au relèvement de la patrie par l'expansion économique.

« Nous allons ouvrir à Port-au-Prince une Exposition Permanente d'échantillons de produits manufacturés français, et ensuite, par une propagande judicieuse dans notre Revue Commerciale Mensuelle travailler à augmenter le commerce entre la France et Haïti. »

Nous rappelons que les membres honoraires de la Chambre de Commerce Française de Port-au-Prince paient une cotisation annuelle de 5 dollars. Ils acquièrent le titre de membre fondateur s'ils versent une somme de cinq cents francs une fois payée ; de membre bienfaiteur s'ils font don d'une somme de deux cents francs, indépendamment de leur cotisation annuelle. La revue commerciale publiée régulièrement par cette Chambre est très importante et nous la recommandons chaleureusement. Il faut que les Français fassent un gros effort à Haïti, que chacun y participe selon ses possibilités, mais que nul ne s'abstienne totalement.

P. M.

MAYOTTE

La préparation de la vanille sur les lieux mêmes de production est généralisée dans l'archipel. Elle constitue une industrie très prospère.

Production de la vanille (vanille préparée) en kilogrammes :

1916............	103.244	kilogs
1917............	155.878	—
1918............	209.825	—
1919............	330.559	—
1920............	385.970	—

Le traitement des plantes à parfum par distillation se développe de jour en jour. La citronnelle, l'ylang-ylang sont les principales essences distillées. Les principales distilleries qui fonctionnent sont à Mayotte et à Anjouan. Il en existe également à Mohéli et à la Grande Comore.

(*La Presse Associée.*)

Le Gérant : Gattefossé.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur, 14, rue Bellecordière, Lyon.

Les Ormones dans le Règne Végétal.

Contribution à la Physiologie des Essences.

Les ormones du règne animal sont des corps chimiques d'une extrême ténuité, produits sécrétoires des glandes endocrines.

Ils relèvent physiquement de la nature des électrones, mais n'obéissent pas aux mêmes lois et s'en différencient par la variété de leurs fonctions biologiques.

Il en est de même dans le règne végétal. Les essences sont les ormones des fleurs. Les résines et les baumes en renferment cependant comme les fleurs, mais plus lourds et moins volatils. Question de structure moléculaire.

Le degré d'énergie virtuelle d'une essence a pour coefficient son degré de volatilisation et celui-ci est en dépendance de la petitesse des groupements atomiques qui doivent se multiplier dans le travail de désagrégation, sans rien perdre de leur puissance originelle.

Ils se forment à l'époque de la fécondation des fleurs et atteignent le maximum d'activité sous les climats des tropiques. C'est le soleil qui préside à ce phénomène mystérieux de la formation de corps doués de vertus spéciales, agissant les uns sur le système nerveux central, les autres sur le sympathique, sur l'hématose, sur le muscle cardiaque et sur l'appareil génésique des deux sexes.

Car, en physiologie thérapeutique les principes extractifs des plantes et ceux des fleurs en particulier, ne doivent probablement qu'aux essences qu'ils contiennent, les propriétés que l'expérience a reconnues à chaque produit naturel.

La gamme des ormones végétaux qui se dégagent des essences ne peut être renfermée dans un cadre aussi étroit que la gamme des ormones du règne animal, dont nous ne connaissons avec quelque certitude que celle des ormones du corps jaune de l'ovaire, des glandes testiculaires, de l'hypophise et de la thyroïde.

L'action des ormones des plantes varie non seulement aux différentes époques de la végétation, mais chez l'homme et les animaux.

Pour n'en citer que quelques exemples, la *Valériane* possède des propriétés sédatives, anti-névralgiques et anti-hystériques depuis très longtemps utilisées en médecine, tandis qu'elle excite le chat et en exalte vivement le système nerveux.

L'*Asafœtida* doit à son essence des vertus sans comparaison plus énergiques et plus stables que celles de la valériane. Elle n'a cependant aucune influence sur le chat. La complexité des ormones essentiels de l'Asafœtida doit-être étudiée à part. N'était la senteur repoussante qui s'en dégage, et l'a fait nommer par les anciens *Stercor diaboli*, cette substance pourrait rendre en médecine des services extrêmement appréciables dans différentes formes morbides. Les ormones fétides de l'Asafœtida remplissent l'indication anti-névralgique et sédative, mais d'autres répondent à des indications de différent ordre, dont nous avons pu mettre en relief dans nos expériences celle de tonifier le système nerveux et d'introduire dans la circulation des éléments qui aident à rétablir la balance de l'échange matériel.

L'huile essentielle de Persil, connue en pharmacie sous la dénomination d'*Apiol*, favorise le retour des règles, quand l'utérus est vide et que l'aménorrhée n'est pas due à la tuberculose ; mais son alcaloïde, l'*Apiolin*, en renferme les ormones à un degré beaucoup plus intensif, d'où sa plus grande activité comme emménagogue.

Les ormones, corps chimiques mal définis, mais sûrement radio-actifs, ne subissent pas dans les alcaloïdes les changements qu'éprouvent les substances d'origine animale (sauf l'ambre, le musc, la civette). Ils possèdent, au contraire, une puissance supérieure due à l'alcool indispensable à leur préparation, qui joue ici le rôle de fixateur des principes volatils. On connaît l'action délétère des ormones essentiels de l'*Absinthium major* sur le cerveau, par la stimulation excessive qu'ils provoquent de la substance grise et de la moelle épinière. Ce sont des ormones qui s'éliminent avec une extrême lenteur. Leur pouvoir de fixité est presque égal à celui du musc.

L'huile essentielle du Tabac, la *Nicotine*, dont une goutte déposée sur la langue suffit pour tuer instantanément, est par contre stupéfiante. La fumée des cigarettes absorbée par la bouche et rejetée par le nez peut provoquer à la longue des accidents mortels. Elle jaunit les méninges frontales.

Les principes essentiels de l'Aconit (*Aconitum ferox*, de la famille des Renonculacées) très toxiques, sont à doses thérapeutiques, décongestifs et sédatifs de l'élément douleur, d'où leur emploi dans les algies rhumatismales et les affections inflammatoires. Ils possèdent également des propriétés antiparasitaires encore peu étudiées en clinique, dont on a retiré quelques bénéfices dans le traitement de la Lèpre, maladie d'origine microbienne et contagieuse, familière aux juifs bibliques, sévissant encore en plusieurs endroits de l'Asie, mais particulièrement aux îles Hawaï.

L'*Adonis vernalis* (de la famille des Renonculacées) doit à la complexité de ses ormones l'action régularisatrice qu'il exerce sur la fonction cardiaque, par effet de la pression artérielle augmentée et de la diurèse qui en est la conséquence.

Le Baume de Gurjun, provenant du *Dipterocarpus lævis* (de la famille des Diptérocarpées), arbre originaire de l'Inde et de la Cochinchine, est un liquide visqueux et fluorescent, dont l'odeur rappelle le baume de Copahu. Il possède à peu près les mêmes vertus thérapeutiques. Ses ormones essentiels exercent une action bienfaisante sur les voies respiratoires. Introduits par inhalation dans le torrent sanguin, ils modifient heureusement le travail sécrétoire des muqueuses bronchiales

et génito-urinaires. D'où leur indication dans la blennorrhagie et les catarrhes pulmonaires.

Le Baume de Gurjun est employé en Extrême-Orient comme microbicide dans les ulcérations lépreuses dont il modifie effectivement le processus destructeur des tissus.

Les toxines microbiennes sont plus sensibles à l'influence des corps volatils (essences) qu'à celle des corps d'origine minérale.

Aussi l'indication de la *Cascara amarga* (de la famille des Rutacées) dans la syphilis secondaire et la tuberculose syphilitique, a quelques points d'analogie avec l'emploi des principes balsamiques essentiels contre les streptocoques, les gonocoques, etc. Il s'agirait, en effet, également d'une action paralysante développée par les ormones de tous ces produits végétaux sur les microorganismes, de la même façon que plusieurs parfums des tropiques agissent sur le système nerveux et le cerveau.

L'acide prussique qui se dégage de l'essence du Laurier-cerise est un poison mortel par le simple odorat. Une goutte suffit à foudroyer l'organisme le plus robuste. L'inhalation par le nez, en débouchant un flacon contenant de l'acide cyanique, ou en ayant contenu, peut causer la mort. C'est le plus puissant des principes essentiels. Il n'épargne même pas le règne végétal. L'injection sous-cutanée, dans un but de suicide, provoque la plus foudroyante et en même temps peut-être, dans son instantanéité, la plus terrible des sensations douloureuses. Rien qu'une essence pourtant, œuvre mystérieuse de la nature !

Les feuilles du *Strychnos mortifera*, plante de l'Afrique équatoriale, renferment un principe essentiel, qui ne se révèle pas par la senteur, du moins à l'olfact humain, quoique les animaux sachent s'en garder, ce qui prouve que leur flair les avertit du danger. Ce principe excessivement toxique, est le *Curare*, d'où l'on sépare la *Curarine*, alcaloïde vingt fois plus vénéneux, sédatif énergique employé dans le traiment de la rage, de la chorée et des formes graves d'épilepsie.

L'analyse des plantes et des fleurs toxiques ne peut être éclairée que par la doctrine des ormones essentiels, car leurs effets délétères ne sont, sous aucun point de vue, comparables à ceux des poisons du règne inorganique ; tandis que les poisons organiques reçoivent leur explication par le microscope dans la présence des micro-organismes (bacilles, microbes, sporules, toxines, etc.).

Un certain nombre d'essences ont reçu les plus heureuses applications en thérapeutique. Nous nous bornons à en mentionner quelques-unes.

Le *Menthol* est un camphre retiré de l'essence de Menthe, qui rend en médecine de précieux services comme anti-névralgique et antiseptique.

Pour usage externe, il suffit d'une solution alcoolique à 10 %, ce qui prouve sa grande puissance de pénétration par le tissu dermique.

Les ormones des huiles essentielles sont beaucoup plus stables, par conséquent leur pouvoir de volatilisation ne peut pas être comparé à celui des quintessences. En revanche, ils s'éliminent très lentement, ce qui en fait les agents de choix dans les affections des voies rénales et génito-urinaires, où il faut détruire les associations microbiennes (gonocoques, streptocoques, staphylocoques, etc.) qui offrent souvent une remarquable résistance.

C'est à un ormone agissant sur le système nerveux génital, que l'*Aletris cordialis* doit ses propriétés de tonique utérin.

De même le *Matico* (astringent, aphrodisiaque), l'*Arnica* (vulnéraire, tonique et astringente), l'Encens, le Baume de Tolu, la Myrrhe, l'huile d'*Eucalyptus globulus* répètent de leurs ormones les vertus thérapeutiques qui en ont fait en médecine galénique des agents d'une haute valeur curative. Un bois d'Eucalyptus assainit à lui seul les terrains marécageux, non seulement en les asséchant, mais encore par la diffusion dans l'atmosphère de ses principes essentiels.

La *Grindelia robusta* (de la famille des Composées) plante originaire des Etats-Unis, doit son principe actif à une résine qui renferme un ormone agissant sur les voies respiratoires, comme sédatif d'où l'emploi qu'on en fait avec succès dans l'asthme et le catarrhe chronique des bronches.

La *Vanille* et le *Ging-seng* agissent comme aphrodisiaques uniquement par leurs essences.

Très puissants à l'état frais sont les ormones de la *Damiana*, du *Condurango*, de la *Muira-Puama*, de la *Cannabis Indica*, quoiqu'ils répondent à différentes indications cliniques.

Les fleurs d'Epilobe hérissé et d'Epilobe des montagnes, celles de Renouée Sarrasine, de Renouée des oiseaux, de Joubarbe des toits, de Bourrache off., de Pulmonaire, de Consoude, de Bruyère commune, de Bruyère cendrée, de Géranium des Pyrénées, de Verveine off., de Germandrée petit-chêne, d'Origan vulgaire, de Lonicera Periclimène, de Lycope d'Europe, de Galéopsis Tetrahit, de Scrofularia aquat., d'Epiaire des bois, de Gléchoma faux-lierre, de Sauge des prés, de Calamint clinopode, de Vicia cultivée et de Vicia des haies, d'Ancolie vulgaire, de Nigelle des champs, de Linaire striée, de Vélar fausse-giroflée, d'Hélianthum à gouttes, de Mauve silvestre, de Molène Bouillon-blanc renferment toutes un ormone saccharifère.

Dans la production des ormones végétaux la nature se révèle, par son incomparable variété de ressources toxiques et thérapeutiques, infiniment plus riche que l'art.

Soit qu'on les absorbe par inhalation, soit qu'on les introduise *ab ore* dans le torrent circulatoire, les ormones essentiels agissent en provoquant la prolifération d'*anticorps*, qui anéantissent à leur tour les microorganismes pathogéniques.

Il est impossible de se former une idée, même approximative, du nombre des molécules d'une grandeur infinitésimale qu'une goutte d'essence renferme : elles se chiffrent par millions.

En pénétrant les erythrocites et les globules blancs, sans rien perdre de leur activité par les changements que le plasma sanguin subit dans les poumons et le filtre rénal, les molécules essentielles aseptisent ou tonifient, selon les cas, tous les tissus sur leur parcours et les rendent impropres à la vie

des espèces microbiennes, qui ne peuvent plus se renouveler. A une phase ultérieure, la phagocytose intervient pour absorber les toxines et les déchets organiques, en voie de décomposition, des agents parasitaires détruits.

L'association synergétique des essences florales et balsamiques dans un but médicinal, lorsque la gamme de leurs propriétés pourra être établie avec toute la précision désirable, ouvrira de nouvelles voies, très fécondes en moyens curatifs, à la thérapeutique.

Dr J. Ferrua (C.-H.)
Prof. agrégé de Pathologie générale.
Directeur de l'Institut de Physiologie psychologique de Turin.

L'Office National des Recherches scientifiques et industrielles et des Inventions.

Une loi promulguée au *Journal Officiel* du 30 décembre dernier a réalisé la transformation de l'Office National des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions en un Office National du même nom, pourvu de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Le décret prévu par cette loi et fixant la constitution et le fonctionnement de ce nouvel Office vient lui-même de paraître. Il fixe, avec les attributions de cet organisme de recherches et d'inventions, le mode de constitution de son Conseil National et de son Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration qui vient d'être constitué par le Ministre de l'Instruction Publique, contient les plus grands noms de la science et de l'industrie de notre pays et donne toute garantie sur le fonctionnement et l'avenir de l'Office National des Recherches et Inventions.

L'Office doit assurer l'exécution des étudse et recherches qui lui sont demandées par les différents services publics ; mettre à la disposition des laboratoires les possibilités expérimentales et les appareils dont ils peuvent avoir besoin pour leurs recherches ; provoquer, coordonner et poursuivre les recherches scientifiques de tout ordre et plus particulièrement celles intéressant l'industrie nationale ; assurer à cet effet, une liaison efficace entre les laboratoires et les usines, la science et l'industrie ; examiner les projets soumis par les inventeurs et assurer les études, les expériences et les réalisations nécessaires à la mise au point des inventions retenues par la Commission supérieure des Inventions ; aider, encourager et orienter les inventeurs par des subventions, concours, prix, expositions, etc... ; constituer un Service d'informations scientifiques et techniques à l'usage des laboratoires et des industriels ; provoquer la création de laboratoires nouveaux avec le concours de l'Etat, des départements, des communes ou des particuliers.

Pour remplir cette vaste tâche, si utile pour la Science comme pour notre industrie nationale, il faut au nouvel Office des ressources infiniment plus grandes que celles que lui apporte le crédit inscrit au budget de l'Etat.

Ce crédit de 1.410.200 francs est, en effet, bien maigre, surtout si on le compare à celui de plus de 30.000.000 mis à la disposition du Comité anglais correspondant de Recherches Scientifiques et Industrielles, et aux 130 millions dont est doté le service analogue existant aux Etats-Unis.

Heureusement, la personnalité civile et l'autonomie financière dont est maintenant pourvu notre Office National des Recherches et d'Inventions va lui permettre de recevoir facilement les dons, legs et subventions que ne peuvent manquer de lui apporter de nombreux et généreux amis de la Science, de la recherche et de l'invention.

Ces précieux concours pourraient d'ailleurs être apportés sous une forme nouvelle et originale qui ne peut manquer de séduire de nombreuses personnes qui hésitent souvent à subventionner des recherches imprécises dont elles ne sont appelées à connaître ni l'objet, précis ni les résultats.

A ces personnes, l'Office National peut indiquer toute une série de projets d'inventions retenus par la Commission supérieure des Inventions et entre lesquels elles pourraient choisir ceux qui les intéressent le plus directement et qu'elles seraient disposées à subventionner.

Ces subventions, remise à l'Office National, seraient exclusivement réservées à la mise au point de l'invention indiquée, et engagées seulement au fur et à mesure des réalisations et expériences soigneusement suivies et contrôlées par les services techniques compétents qui, tout en apportant à l'inventeur le plus précieux concours, éviteraient tout gaspillage dans des essais coûteux et inutiles.

Le donateur serait de plus tenu périodiquement au courant des expériences effectuées, des dépenses engagées et des résultats obtenus. S'il le désire, un contrat pourrait être préalablement passé entre lui-même. l'inventeur et l'Office, précisant la part devant revenir à chaque partie dans les bénéfices pouvant ultérieurement résulter de l'exploitation industrielle de l'invention ainsi mise au point.

Ainsi le donateur désintéressé non seulement connaîtrait tous les résultats obtenus grâce à son geste généreux, mais il pourrait encore en cas de succès utiliser, comme le fait l'Office, une partie des bénéfices provenant des inventions heureusement réalisées pour subventionner d'autres inventions et aider d'autres inventeurs.

Il faut souhaiter que le nouvel organisme donne des résultats immédiats — notre pays en a un besoin urgent. Mais n'est-il pas arbitraire que les inventeurs pauvres soient obligés de partager leurs bénéfices éventuels avec l'Office ? Nous espérons que cette tendance discutable sera envisagée dans l'avenir de façon à favoriser moins le nouvel « organisme d'Etat ». P. M.

L'ESSENCE DÉTERPÉNÉE D'YLANG-YLANG.

Il est, dans le commerce, certains produits perfectionnés dont l'usage s'imposera petit à petit, parce que le préparateur en parfumerie en exigera de plus en plus la fabrication. Parmi ceux-ci il faut signaler l'essence déterpénée d'Ylang-Ylang.

Les produits que l'on élimine de l'essence naturelle d'Ylang-Ylang par la déterpénation sont des produits lourds, des sesquiterpènes insolubles dans l'alcool et presque sans odeur.

S'il est possible de dire, au sujet de certaines huiles essentielles, que l'opération de la déterpénation, leur enlève une partie de leur fraîcheur, comme on le dit quelquefois au sujet de l'essence de Bergamote, ce n'est pas le cas pour l'essence d'Ylang-Ylang, dont la portion oxygénée représente bien exclusivement la partie génératrice de l'odeur.

Dans ce cas particulier, l'opération de la déterpénation n'a pas seulement pour objet la solubilisation de l'essence brute (et cependant c'est là un immense progrès en ce qui concerne l'essence d'Ylang, presque insoluble dans l'alcool fort), mais surtout la transformation d'un corps essentiellement variable, naturellement, en un produit constant en puissance et en odeur.

Il n'existe peut-être pas, en effet, sur le marché des huiles essentielles un produit plus variable, plus décevant que cette essence cependant si précieuse par son odeur chaude et agréable de fleurs fraîches. Cette variabilité est fort excusable : la distillation des fleurs se fait à Bourbon, à Mayotte, à Madagascar, dans des conditions fort empiriques. Plusieurs maisons ajoutent dans l'alambic, pendant toute une journée, des fleurs nouvelles et tirent l'essence qui coule pendant tout ce laps de temps, pour en former la qualité première. Puis toute addition cessant, les secondes et troisièmes portions sont mises à part et vendues sous le nom de Ylang « deuxième et troisième » qualité.

D'autres distillateurs se contentent de mettre une charge de fleurs dans leur alambic, de tirer approximativement une première portion qu'ils catalogueront « première » puis d'autres portions qui formeront la seconde et la troisième.

Puis des mélanges, des coupages destinés à améliorer certains lots invendables sont pratiqués, soit à l'usine, soit chez les revendeurs, si bien qu'il est matériellement impossible de se baser sur les indications « première, seconde ou troisième » des marchés.

Telle essence première contient de 15 à 40 % de portions oxygénées solubles, telle seconde qualité en contient quelquefois 25 %, le plus souvent 5 à 10 %, la plupart des troisièmes qualités ne contiennent que des traces de portions solubles odorantes : juste ce qu'il faut pour donner au produit l'odeur caractéristique de la fleur.

Il est remarquable, en effet, de constater, que la portion oxygénée a une odeur si puissante qu'il en faut une très faible proportion pour donner à l'huile essentielle son caractère *sui generis*.

Mais le parfumeur, le plus souvent, se fie simplement à son odorat, soigneusement il trempe des *mouillettes* de papier buvard dans son essence, constate la ténacité de l'odeur et croit reconnaître ainsi la puissance odorante de son achat. Religieusement il emploie dans ses préparations toujours la même quantité d'essence première ou seconde d'Ylang-Ylang.

Il se trompe dans la majorité des cas.

Seule une distillation fractionnée dans un vide aussi complet que possible permet de distinguer une essence puissante d'une essence qui ne contient pas de portions oxygénées, et dans un avenir proche, aucun parfumeur conscient, ne consentira à utiliser une huile essentielle d'Ylang-Ylang qui n'aura pas passé par cette épreuve. Les plus avisés d'entre eux exigeront une essence d'Ylang sans portion sesquiterpénique et entièrement soluble dans l'alcool 80/85°.

Il est cependant une analyse plus simple et qui semble devoir donner des résultats assez complets, c'est l'analyse optique. Les portions sesquiterpéniques isolées, insolubles et inodores, ont généralement un pouvoir rotatoire nul. Les portions oxygénées dévient au contraire très fortement à gauche le rayon de lumière polarisée.

Voici d'ailleurs les caractéristiques principales des portions d'Ylang :

Déterpénée.

Rotation optique	—50°
Densité à 15°	0,934
Soluble dans l'alcool 80°.	

Sesquiterpènes.

Rotation optique	±0°
Densité à 15°	0,915/917
Insoluble.	

La portion déterpénée contient toute l'odeur, les sesquiterpènes sont pratiquement inodores.

Si l'on constate que la plupart des échantillons d'essences d'Ylang ont des densités extrêmement variables qui se tiennent entre 0,911 et 0,965, que, d'autre part, leurs indices de rotation optique sont compris entre —4° et —49°, on conviendra avec nous qu'il est infiniment probable que la concentration de ces produits varie également dans la même limite, c'est-à-dire entre 1 et 10.

Si nous prenons pour unité l'essence déterpénée, il est correct d'affirmer que la plupart des essences du commerce ont un indice de 0,20 pour les qualités premières, et 0,01 à 0,05 pour les qualités seconde et troisième, mais ceci sans aucune constance permettant d'adopter l'une ou l'autre avec sécurité.

La portion oxygénée de l'essence d'Ylang contient principalement des alcools qui passent au point d'ébullition du géraniol et du linalol mais aussi des portions éthérées à très faible point d'ébullition, puis des éthers de phénols, probablement benzoate de méthylparacrésol, éthers benzoiques de crésol et de créosol et probablement des combinaisons complexes de methyleugénol.

Il est inadmissible d'employer, parallèlement aux produits de synthèse qui sont des individus chimiques de valeur constante, des huiles essentielles aussi variables et aussi décevantes.

Petit à petit, les fabricants d'essence d'Ylang seront amenés à faire eux-mêmes ce fractionnement d'une façon courante puisqu'ils ont d'eux-mêmes reconnu que la première portion, la plus riche en déterpénée, est de qualité plus parfaite. FLORIANE (C. R.)

PARFUMS ET REMÈDES tirés d'Opercules de Gastéropodes marins

Essai historique sur cet emploi (1)

Sur les récifs madréporiques de la région de Tuléar, les Mollusques marins vivent en abondance. Certains sont recherchés à marée basse par les pêcheurs Vezos. Ce sont les coquillages à nacre (*Turbos*, *Trochus*), et certains Muricinés et Fusidés, les *Murex ramosus* et les *Fasciólaria trapezium*, L. Les indigènes mangent la chair de ces Mollusques et vendent les coquilles de Turbos. Celles des Murex et des Fasciolarias, par contre, vides et blanchies par le soleil, se trouvent en grande quantité sur certains points des côtes, parsèment le sol des villages ou sont entassées en remblais autour des cases, pour empêcher que le vent, entraînant le sable, ne déchausse les faibles soutiens de l'habitation.

Or, si les Vezos abandonnent ces coquilles après avoir mangé l'animal, ils utilisent leurs opercules pour la fabrication de remèdes et les vendent, pour être exportés, aux Hindous fixés dans le pays.

L'opercule des Gastéropodes marins, en général, reçoit des Vezos le nom de « *Fimpy* ». Ce mot *Fimpy* exprime l'action de fermer complètement, hermétiquement et même, comme l'expliquent les indigènes, d'une manière irrémédiable, car si l'on introduit une brindille de bois dans le coquillage vivant, elle se trouve pincée entre la coquille et l'opercule et il n'est plus possible de l'en sortir. Mais ce mot de *fimpy*, réservé le plus souvent aux opercules, s'applique au coquillage lui-même en ce qui concerne le *Fasciolaria trapezium*. Le nom de Joka (Dzoka) sert à désigner le *Murex ramosus*.

Le fimpy, l'opercule des Fasciolarias, une fois calciné et réduit en poudre, est employé par les Vezos pour guérir les plaies suppurantes, fréquentes chez les nouveau-nés dans la région ombilicale et les boutons, à forme ulcéreuse, que les petits enfants ont souvent aux commissures des lèvres. En outre, les peuplades vivant sur les côtes Sud-Ouest de Madagascar fabriquaient une huile de toilette, dont l'usage se perd de nos jours, en faisant bouillir, dans de la graisse de bœuf, les opercules de Fasciolarias broyés. A ce mélange on ajoutait également de la résine de Ramy, arbre commun dans le pays Bara (*Canarium Boivini*, Engler). L'odeur de cette résine rappelle celle de l'encens, et le mélange dont les indigènes s'enduisaient et se lustraient les cheveux était très parfumé. C'était là une huile d'onction. Mais la présence dans cette huile de la résine (Ramy) utilisée dans toutes les cérémonies rituelles malgaches, peut faire supposer qu'elle a servi aussi dans des pratiques liturgiques, avant d'être utilisée, par hygiène, comme onction corporelle.

Ce n'est pas tout : la cendre des opercules de Murex et de Fasciolarias est utilisée, en sorcellerie malgache, dans la composition de l'*emboka*. L'emboka s'obtient par un mélange d'origine végétale et d'origine animale. En effet, la cendre d'une plante appelée « *héra* » voisine avec l'écorce pilée d'une autre plante appelée « *tsompia* » ou encore avec les fruits d'« *adabo* » (*Ficus Sakalavorum*), réduits en poudre. L'élément animal de cette mixture est seulement représenté par les fimpys et la graisse de bœuf qui sert d'agglutinant et de liant. Or, l'emboka a une vertu magique : il est employé par les sorciers malgaches pour transmettre ses pouvoirs à une amulette qu'on appelle « *mohara* ». Le



Ph. G. Petit. Cl. *P. M.*

La rue principale de Tuléar, bordée de boutiques de marchands hindous

(1) Une partie de cet article est extraite de deux notes déjà publiées :

G. Petit : Sur une curieuse utilisation d'opercules de Gastéropodes marins dans le Sud-Ouest de Madagascar. *Revue Sc. Naturelles appliquées*, sept. 1922.

G. Petit : A propos de l'utilisation en parfumerie hindoue d'opercules de Gastéropodes marins. Leur emploi dans la sorcellerie et la pharmacopée malgache. A l'impression, *in* Bull. Soc. *Anthropologie*, Paris 1922.

mohara est représenté par une corne de bœuf ou à défaut un morceau de bois taillé dans la même forme. Dans la partie opposée à la pointe, on introduit une sorte de pâte où entrent des éléments divers qui varient selon les propriétés à donner au mohara. Le sorcier brûle l'emboka au-dessous de l'amulette pour qu'elle soit enveloppée par la fumée, qui est odorante grâce à la poudre d'opercules.

Enfin, une autre habitude des indigènes indique bien la vertu magique de l'emboka : ils le font brûler, en effet, dans la case d'une personne brusquement atteinte de maladie, pour chasser les mauvais esprits qui ont causé ce mal inattendu.

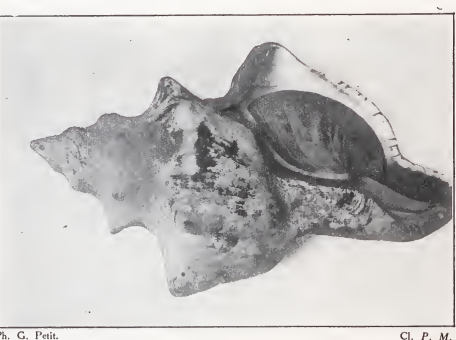
Or, avons-nous dit, les fimpys vendus aux Hindous de Tuléar sont exportés. Les statistiques de la Douane nous indiquent qu'on en a exporté, annuellement, jusqu'à 200 et 300 kilos, à destination de Bombay et de Zanzibar. Chose curieuse, ils servent là-bas à la fabrication d'une essence parfumée et de petites baguettes, qui répandent en brûlant une fumée très odorante. Ces produits retournent à Tuléar où ils sont très utilisés par les Hindous.

Il y a cinq qualités de cette essence dont le nom hindou est *Antar*. L'essence de quatrième qualité est d'une jolie couleur rouge-grenat. Elle est assez fluide. Son odeur n'est pas très pénétrante, mais subtile. Les Hindous oignent d'essence d'opercules la partie supérieure du pavillon des oreilles, en manière de purification, avant d'entrer dans la mosquée. Les baguettes ou joosticks, friables, de couleur brunâtre, sont faites, paraît-il, avec les déchets d'opercules ayant servi à la fabrication de l'essence.

Ces déchets sont vraisemblablement mélangés à quelque autre produit, de nature végétale sans doute, et le tout est agglutiné autour d'une tigelle centrale. Ces baguettes sont constamment brûlées dans les habitations et les mosquées. La fumée qui en émane rappelle l'odeur du papier d'Arménie. Les Hindous lui attribuent un rôle purificateur et calmant, tout à la fois.

L'Antar vaut à Bombay, suivant la qualité, de 5 à 50 roupies les onze grammes (1). L'essence de première qualité valant 50 roupies les onze grammes, soit environ 150 fr., le gramme de cette essence vaut donc 11 francs 63.

(1) Onze grammes représentent le poids d'une roupie. La roupie valait, il y a quelques mois, de 3 fr. à 3 fr. 25.


Ph. G. Petit. Cl. *P. M.*

Fasciolaria trapezium L., avec son opercule.

Les baguettes parfumées valent à Bombay de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 le paquet de une livre et de 2 francs à 2 fr. 50 à Tuléar.

Ainsi donc, la cendre d'opercules de certains Gastéropodes marins (Murex, Fasciolaria) est employée par les Vezos comme remèdes, dans la préparation de parfums servant à la toilette et d'un mélange qu'ils brûlent, en guise d'encens, dans des cérémonies rituelles. Or, ces mêmes opercules, vendus aux Hindous de Tuléar, exportés par eux, servent à la fabrication d'une huile d'onction et de baguettes dont la fumée est tout à la fois purificatrice et calmante.

Tels sont les faits notés par nous au cours de notre séjour à Tuléar. De retour en France, nous avons voulu les approfondir. Cela nous a conduit à des recherches historiques curieuses et complexes. L'emploi de ces opercules, comme parfums et comme remèdes, remonte chez les peuples orientaux à la plus haute antiquité. Les textes sont d'ailleurs parfois assez confus ; les appellations, employées pour désigner ces opercules, très nombreuses et encore faut-il s'assurer qu'elles s'appliquent bien toutes au même objet. Il faut de même justifier les interprétations diverses des auteurs et souvent vérifier, par la situation géographique des lieux qu'ils indiquent comme l'origine du produit, si ce produit doit être considéré comme venant d'opercules des mollusques marins en question. Les loisirs dont nous disposons sont insuffisants pour que nous puissions pousser ces recherches d'une manière définitive. Nous voulons cependant indiquer ici les faits que nous avons acquis.

Assez récemment, E. Gérardin qui publia dans la *Parfumerie Moderne* une bibliographie historique sur l'utilisation des mollusques et coquillages marins dans la parfumerie et la cosmétique des Anciens (1), cite, d'après Brehm (2), l'usage de l' « Unguis odoratus », opercule du Murex ramosus, pour donner aux parfums hindous de

(1) Voir en ce qui concerne les opercules, E. GERARDIN : Coquilles et Parfums. La « Parfumerie Moderne », n° 4, avril 1918.

(2) A.-E. BREHM : Merveilles de la Nature. Les Vers et les Mollusques, tome 9.

la force et de la durée. Il rappelle en outre que sous le nom d'« Onyx » on a fait figurer cet opercule dans le parfum liturgique composé par Moïse, mais pense, dans le doute qui entoure cet usage, que l'Onyx devait être, avec les trois aromates, un baume ou une résine odorante. Brehm (1) donne en effet, d'après Rumphius, quelques détails intéressants sur l'emploi de ces opercules. Ces détails ont servi de base à nos recherches.

C'est, à l'origine, l'opercule du Murex ramosus seul qui paraît s'être appelé « Unguis odoratus » ou « Onyx marina » (Onyx marin), ou encore « Blatta Byzantium ». « La Blatte de Byzance, disait Nicolas Mirephicus, est un petit os se trouvant dans le nez du Murex ». Puis on a désigné ainsi l'opercule d'autres espèces de Murex et enfin tous les opercules utilisables pour leur parfum.

Rumphius (2), par exemple, décrit neuf espèces d'Onyx qui viennent pour la plupart de Muricinés : l'Onyx major, opercule du Murex major (3) ; l'Onyx secunda, utilisé par les Malais comme onguent aromatique ; l'Onyx minima qui vient aussi d'un Murex, peut-être des Murex ramosus jeunes et dont le parfum est très apprécié. La quatrième espèce de Rumphius (Onyx quarta) vient d'une espèce de Triton et ne paraît être employée qu'à défaut des autres. La cinquième espèce (Onyx quinta), qui appartient aussi à un Triton, est utilisée par les Malais. L'Onyx senta est l'opercule de deux Murex, *M. haustellum* et *M. tribulus*, communs à Amboine ; l'Onyx septima est plus petit. La huitième espèce (Onyx octava) est l'opercule du Murex minor (4). La neuvième espèce, enfin, Onyx nona, diffère nettement de toutes les autres. Elle appartient à un Gastéropode qui ne vit pas dans la mer, mais dans les marécages et les rizières. Or, Dioscoride appelle « ongle odoriférant » l'opercule d'un Gastéropode vivant dans les marais de l'Inde où pousse le Nard. Et

(1) A.-E. Brehm : Loc. cit.

(2) G.-E. Rumphius : D'Amboinsche rariteitkamer (Curiosités d'Amboine), Amsterdam 1705.

(3) Le Murex major de Rumphius est le *Murex ramosus* L.

(4) Le Murex minor correspond sans doute au *Murex adustus* Lmck.

c'est grâce au Nard qu'il consomme, qu'il doit ses propriétés odorantes (1).

Rumphius rattache sa neuvième espèce d'Onyx à l'opercule du mollusque dont parle Dioscoride. Il fait cependant remarquer que le véritable Nard ne pousse pas dans les marécages mais dans les montagnes. Il est du reste d'autant plus curieux de voir Dioscoride commettre cette erreur, en ce qui concerne le milieu où se complaît le Nard, que dans le chapitre qu'il consacre à cette plante (Livre I, chap. 6), il reconnaît qu'elle pousse en montagne. Matthiole (2) dit qu'on a souvent confondu le Nard et le Malabathrum des Indes « qui croît aux marais des Indes » et dont la feuille nage comme une lentille d'eau. Ainsi Dioscoride aurait été induit en erreur. Rumphius emprunte l'explication de Matthiole. Il n'en est pas moins vrai que Dioscoride fait lui-même, ailleurs, la distinction très nette entre Malabathrum et Nard (Livre I, chap. 2) (3).

(1) Ce Gastéropode doit être le *Potamides palustris* L.

(2) Voir : Les Commentaires de M. P. Matthiole, médecin siennois, sur les six livres de la matière médicale de Dioscoride. Traduction A. du Pinet, Lyon, 1680.

(3) Pour tout ce qui concerne l'histoire des Nards antiques, voir la remarquable monographie de M. A. Meunissier, clôturant une vaste enquête de « La Parfumerie Moderne », décembre 1922, pp. 255-268, 20 photographies, dont 1 hors-texte couleurs.

Dioscoride reconnaît que la qualité de l'Unguis des marais est très médiocre, que la meilleure est fournie par celui qui vient de la mer Rouge. Ici, Matthiole, commentateur indulgent, toujours empressé à défendre Dioscoride, tient à prévenir le lecteur qui pourrait s'étonner d'entendre parler des Unguis de marécages et des Unguis de mer Rouge.

Les marchandises des Indes étaient amenées, nous dit-il en substance, en Grèce et en Italie, en passant par la mer Rouge et de là « en Alexandrie d'Egypte (Memphis) ». N'a-t-il donc pas saisi que Dioscoride voulait précisément désigner une autre espèce d'Unguis, celle fournie par les Murex, pêchés sur les côtes de la mer Rouge ? On le croirait à lire la suite du commentaire : Etonnez-vous, dit Matthiole, que ces Unguis aient perdu le parfum du Nard après un aussi long voyage ! Qui nous dit même qu'ils ne viennent pas de marais où le Malabathrum a été tellement recueilli, qu'il n'en pousse plus !

Quoi qu'il en soit, l'opercule de certains Gastéropodes marins, en particulier des Murex, mais aussi des Tritons, ont été bien connus des Anciens qui en



Ph. G. Petit. Cl. *P. M.*

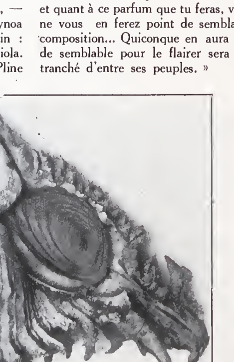
Un coin du marché de Tuléar.

tiraient un parfum recherché. Nous avons vu que les opercules des Murex et des Fasciolarias étaient encore utilisés par les Hindous. Les noms si divers donnés à ces opercules nous indiquent, du reste, quels peuples s'en sont servis.

L'Unguis odoratus s'appelait en Arabe : Adfar-al-tibi, ou encore : Dofr-el-afrit, — en hébreu : Schêlét, — en malais : Unam, — dans le dialecte macassar (maleo-javanais) : Ambelau, — dans le dialecte amboinien : Laynoa matta, — dans le dialecte abyssin : Doofu, — en chinois : Lepi et Hiola. La Ghemara le nomme Siporén. Pline le nomme Ostracium et l'appellation de Blatte de Byzance (Blattion byzantion), surtout employée dans la pharmacopée, doit être d'origine grecque.

Ces termes indiquent, en général, que la forme de ces opercules imposait une comparaison avec un ongle, une griffe. Dofr-el-afrit veut dire ongle du diable, Adfar-al-tibi, d'après Rumphius, griffe odorante. Onyx vient du grec ὄνυξ, qui signifie ongle, etc. (1).

Or, si le Schêlét est bien un « ongle marin », il faut admettre que ces ongles marins faisaient partie du parfum liturgique composé par Moïse. Du reste, la plupart des traducteurs de la Bible ont traduit Schêlét par Onyx. « L'Eternel dit à Moïse : prends des drogues, à savoir Stacte, Onyche, Galbanum, le tout préparé et de l'encens pur : le tout en poids égal », trouve-t-on dans l'Exode (XXX). Et plus loin : « Et en feras un parfum aromatique et quant à ce parfum que tu feras, vous ne vous en ferez point de semblable composition... Quiconque en aura fait de semblable pour le flairer sera retranché d'entre ses peuples. »



Ph. G. Petit. Cl. *P. M.*

Murex ramosus L., avec son opercule.

Mais il se trouve que Samuel Bochart dans son Hierozoicon, entend par Schêlét, non pas l'Onyx, mais le Bdellium. Or, le Bdellium, en hébreu « *Bedôlah* », est une gomme aromatique produite par diverses espèces de Balsamées, utilisées du reste, en médecine, comme baumes. On assimile encore ce Bedôlah à une pierre précieuse et Gesenius, d'après Vigouroux (1), pense que ce mot ne désigne ni gomme, ni pierres précieuses, mais les perles fines originaires du Golfe Persique. Rumphius explique l'erreur de Bochart par ce fait que Galien parle d'un Bdellium noir avec taches blanches et que ces taches blanches rappellent la forme d'un ongle humain. Elles ont été nommées par lui Onyx. Or, l'hypothèse de Rumphius nous paraît exacte. Nous remarquerons, en effet, que Dioscoride trouve au Bdellium une ressemblance avec l'Onyx et que Pline qualifie le Bdellium d'« ongle blanc ». On a donc comparé les taches du Bdellium à un ongle, on les a décrites sous ce nom et Bochart a assimilé l'ongle Schêlét au Bdellium sur lequel Galien, Dioscoride et Pline ont reconnu des taches semblables à des ongles (1).

Quelque valable que puisse être cette explication de l'interprétation de l'erreur de Bochart, il paraît bien que le Bdellium a été employé surtout comme remède. Il résulte au contraire, que la plupart des anciennes versions, celles de Manardus, Hermolaüs Barbarus, Serapion, etc., des récits précis de Rumphius, que le Schêlét n'est pas le Bdellium mais bien l'Onyx, et que cet Onyx est un opercule de Gastéropode marin.

C'est aussi l'avis de Vigouroux (2). Il nous apprend même que les membres de la famille chargée de préparer les parfums du Temple se transmettaient de génération en génération les secrets techniques et que « le traitement de l'Onyx odorant réclamait une attention particulière pour le débarrasser des impuretés qu'*avait pu lui faire contracter son origine animale* ». Mais Vigouroux estime que le Gastéropode qui sécrète cet opercule est un Strombus (3). Nous ne le pensons pas. L'opercule du Strombus présente une forme bien spéciale qui ne correspond pas aux descriptions des Unguis odoratus. Rumphius qui, nous l'avons vu, est très documenté sur ce point, ne fait entrer l'opercule du Strombus dans aucune de ses neuf catégories d'Onyx marin. Il n'ignorait cependant point ces Gas-

(1) Ostracium signifie coquille. Le mot Blatte indique une comparaison de l'« Unguis », avec une feuille plutôt qu'avec l'insecte orthoptère qui porte ce nom.

(1) Vigouroux. Dictionnaire de la Bible, 1908. Art. Onyx.

(1) Marcellus et Democrite ont de même comparé les taches du Bdellium à un ongle humain.

(2) Vigouroux. Loc. cit., Art. parfums.

(3) Cl. Roux, qui s'inspire de Vigouroux (op. cit.), dit aussi que l'Onyx était tiré du Strombus. Voir Cl. Roux : Les Odeurs et les Parfums d'origine animale. La « Parfumerie Moderne », déc. 1921, pp. 271-281.

téropodes. Il en décrit même vingt espèces dans ses Curiosités d'Amboine et il a très bien observé la façon dont l'animal se sert de cette partie cornée et pointue.

La nature et l'origine des Blattes de Byzance ont également donné lieu à de nombreux commentaires. Nous avons vu que Nicolas Mirephicus disait que la Blatte de Byzance était l'os des naseaux de la Pourpre (Murex). Mais il pensait, avec Fuchsius, que l'onyx de Dioscoride était la coquille d'un poisson (1). Par contre, Avicenne et Sérapion affirmaient que Blatte était synonyme d'Onyx. C'est aussi l'avis de Matthiole : « Tout ce qui est dit du garde-nez de la pourpre, sont fables et inventions. »

Mais ce produit était-il originaire de Byzance comme son nom l'indique ? Rumphius ne le pense pas, et s'est fait cette opinion d'après Pline. Ces Blattes viendraient, non de Byzance, mais d'une région de l'Afrique, réputée pour sa grande fertilité, peuplée par les Lybiphéniciens, le Byzacium (2) ; le Byzacium où se trouvaient les villes de Leptis, Adrumetum, Thapsus, etc. (3). Byzantium, qui a pu faire croire que les Blattes venaient de Byzance, serait donc une corruption de Byzacium et c'est «*Blatta Byzacium*» qu'il faudrait dire.

Quel était donc le parfum de l'Onyx marin et quelle suavité y trouvaient les Anciens pour que son usage ait été si répandu ?

Lorsqu'on fait brûler des opercules de Murex, l'odeur qui s'en exhale rappelle, comme l'indique justement Rumphius, celle de Crevettes brûlées. On discerne cependant peu à peu, une odeur spéciale, subtile, celle que Dioscoride, se livrant à la même opération, comparait au Castoreum. Mais Rumphius nous apprend que les ongles odoriférants étaient surtout utilisés pour donner à d'autres parfums de la durée et de la puissance. Il se sert à ce sujet d'une comparaison que nous citerons ici, bien que Brehm la mentionne lui-même : « L'Unguis est aux parfums ce que la basse est en musique. Entendez-la séparément, elle n'a aucun charme. Mettez-la dans un orchestre, elle le consolide et contribue à l'accord parfait ». C'est la théorie actuelle des fixateurs et des catalyseurs d'odeur.

Vnguis odoratus, ſiue Conchula Indica : Grec, Onyx: Arabes, Athfar ateb, & Adfar althaib : Italiens, Vnghia odorata : Apothicaires, Blattæ Byſantis.

CHAP. VIII.



Vnguis odoratus eſt la coquille d'vn poiſçon, retirant à celle dont la pourpre eſt couuerte. Elle ſe péche és mareſtz d'Inde, où croiſt le ſpica nardi, duquel ce poiſçon ſe nourrit : & eſtce qui rend ainſi odorant l'vnguis odoratus. On les va cueillir lors que les mareſtz ſont deſſechez par la chaleur & ſechereſſe. Les meilleurs s'apportét de la mer Rouge: & ſont blancs & gras. Le Babylonien eſt noir, & ſi eſt moindre. On en vſe en parfums : toutesfois ilz ſentent vn peu le caſtoreum. Leur parfum eſt fort bon aux femmes trauaillees du mal de la mere, & à ceux qui ont le hault mal. Prins en breuuage, il laſchent le ventre. Sa cendre a les meſmes vertuz que celle de pourpres, & pourcelaines.

Cl. *P. M.* 1918.

Unguis odoratus.

Gravure extraite des « Commentaires » de Matthiole, édition de Lyon 1680.

Comme nous l'avons indiqué, les opercules étaient en outre employés comme remèdes, sous forme de poudre (Thymiamiata). Les Arabes leur reconnaissaient un pouvoir astringent. On s'en servait pour combattre les coliques, les maux de ventre, les maladies d'estomac, de foie, les affections de l'utérus. « Leur parfum soulage les femmes travaillées de la mère », dit Matthiole. Les Blattes de Byzance étaient employées dans la fabrication du Diamargaritum et de l'Aurea alexandrina. Avec ces opercules, les Malais fabriquaient encore un onguent aromatique, — les Chinois, un onguent pour blessures, en les pulvérisant et les faisant bouillir dans de l'huile.

Nous avons été entraînés fort loin, on le voit, des faits observés par nous dans la région de Tuléar. Voici que ce remède chinois, cité par Rumphius, nous ramène aux mixtures malgaches dont nous parlions au début de cet article. Ainsi les Malgaches utilisent encore, comme remèdes, les opercules de certains Gastéropodes marins. Grâce à la propriété qu'ils ont de donner un parfum ils les emploient dans les huiles de toilette, pour la sanctification des amulettes. Les Hindous s'en servent comme huile d'onction pour la purifica-

(1) Il voulait du reste entendre par là, un Mollusque. Il faut remarquer, en effet, que les Mollusques marins étaient considérés comme des Poissons à coquille. RONDELET, par exemple, parle encore du Murex comme d'un Poisson.

(2) Au N.-O. de la Petite Syrte (Golfe du Gabès).

(3) PLINE. Hist. Nat., V. 3, 2; XVII, 3, 12.

tion du corps et des lieux saints. Il y a là une singulière survivance de pratiques fort anciennes et ce petit commerce entre Vezos et Hindous de Tuléar, est le reflet d'un trafic qu'on peut imaginer sans peine, beaucoup plus important il y a des siècles. Des petits ports de la Mer Rouge et du Golfe Persique, se transportaient sans doute les opercules bruns des Murex, au parfum mystérieux. Ils allaient aux pentes du Sinaï et du Liban, au cœur de l'Arabie heureuse et, peut-être, des rivages des Syrtes se colportaient-ils à travers l'Egypte.

Nous ne nous doutions certes pas, lorsque, à Tuléar, notre curiosité avait été attirée par les paniers d'opercules de Murex et Fasciolarias, apportés par les femmes des pêcheurs Vezos aux Hindous, que cela nous ramènerait à Moïse, Dioscoride, Pline, Rumphius.... et nous permettrait d'entrevoir la lointaine histoire de l'Unguis odoratus, de l'Onyx marin.

G. Petit (C. R.),
Préparateur au Museum national, (Laboratoire de M. le Professeur A. Gruvel.)

NOUVEAUTÉS DU MOIS (Cosmétique).

Novedades del Mes.

Para responder à los deseos frecuentemente expresados por nuestros lectores, nos esforzaremos en darles à conocer, bajo este encabezamiento, las mas recientes creaciones de nuestros Perfumistas.

La Casa Dorin presenta varias novedades de interés : una serie de Rojos para los labios, perfumados à fruta y que, por tal motivo, se presenta bajo el nombre de « Fruitis ». Entre los sabores ofrecidos en esta serie, se encuentran : Melocotón, Piña (Ananas), frambuesa, naranja, platano, lemón, mandarina. Idea excelente que habia de gustarle à la clientela.

La misma casa presenta todavia bajo el nombre de « Compactes » una escala de polvos para la cara y un jabón «*Eclalys* » acondicionado con sumo gusto.

Las últimas creaciones del *Instituto de Belleza* : *Polvos del Nil, Arrebol Royal Mandarine* para morenas y para rubias ; *Crema Mousse-Mousse* ; y los arraboles secos, mátizes : melocoton, pétalo de rosa, naranja, rojo-mandarina y rojo-morenita, se los ofrece actualmente à la clientela el representante para Francia : Sr Camille Kahn, que acaba de empezar su viaje en provincia.

La *Casa Lalanne* presenta bajo el nombre de « *Miralabios* » (Mirelèvres) un nuevo módelo de estuche que contiene tres Rojos à la fresa y esta provisto de un espejito. En el momento en que son de moda los bolsos de mano cada vez más pequenos, he aqui una novedad que no puede menos de ser bien acojida.

R. V.

Latest Novelties.

To meet the demand of a number of our Readers we shall endeavour to keep them regularly informed of the latest creations of our Perfumers.

Dorin presents this month several interesting novelties. Under the name of « *Fruitis* » a series of Lip Rouges flavoured with essence of fruits : peach, pine-apple, orange, raspberry, banana, lemon, etc. This is a new refinement which ought to appeal to the clientèle.

The same firm has just turned out a set of « Compact » face powders and a delicious toilet soap which they call « *Eclalys* », the presentation of which is most attractive : the three cakes are packed in a neat box which affects the shape of a miniature book-case.

Customers of *l'Institut de Beauté* should sample the new products of this firm : *Poudre du Nil, Mousse-Mousse, Cream, Royal Mandarine Rouge.*

Messrs. *Lalanne* have just patented a new Lip Rouge case fitted with a tiny looking glass. It contains three stiks of fine strawberry flavoured rouge and will be placed on the market under the suggestive name of *Mirlèvres.*

R. V.

Pour répondre aux nombreuses demandes de nos lecteurs, nous nous efforcerons de leur faire connaître dans cette rubrique les créations les plus récentes de nos Parfumeurs.

Chez *Dorin* plusieurs nouveautés intéressantes : une série de rouges à lères parfumés aux fruits et qui, pour cette raison, se présente sous le nom de « *Fruitis* ». Parmi les saveurs offertes dans cette série, on trouve : Pêche, Ananas, Framboise, Orange, Banane, Citron, Mandarine. Excellente idée qui devrait plaire à la clientèle.

La même maison présente encore sous le nom de « Compactes » une gamme de Poudres pour le visage et un savon « *Eclalys* » conditionné avec beaucoup de goût.

Les dernières créations de l'*Institut de Beauté* : *Poudre du Nil, Fard Royale Mandarine*, pour brunes et pour blondes; *Crème Mousse-Mousse* et les Fards secs, teintes : pêche, pétale de rose, orange, rouge mandarine et rouge brunette, sont actuellement soumises à la clientèle par le représentant en France M. Camille Kahn qui vient de commencer sa tournée en province.

La maison *Lalanne* présente sous le nom de « *Mirlèvres* » un nouvel étui contenant trois rouges à la fraise et muni d'une petite glace. Au moment de la mode des sacs à main de plus en plus petits, voilà une nouveauté qui ne peut manquer d'être bien accueillie. R. V.

Des Oranges indésirables dans un Frigorifique.

M. Mascheroni a constaté, en Italie, que les viandes de bœuf et de porc tout à fait saines, conservées pendant quelques jours en frigorifique, dans des chambres voisines d'autres où étaient des oranges, prenaient — le gras surtout — une odeur prononcée d'orange, et quelquefois une saveur amère qui les rendaient immangeables.

Les vésicules de l'écorce des oranges contenant de l'huile essentielle (renfermant un terpène très amer) s'ouvrent sous l'action du froid, mettant en liberté l'essence qui se dissout très facilement dans les liquides organiques de la viande, et plus encore dans la graisse, leur communiquant son odeur et sa saveur.

LA VANILLE A MADAGASCAR

La vanille est un des trop rares produits que la France exporte de ses colonies vers l'étranger (1) en quantités qui ont dépassé 700 tonnes pour l'année 1920. Si l'on compare cette production à la consommation métropolitaine annuelle, qui est supérieure à 65 tonnes, on voit que le commerce de la vanille est détenu, presque en totalité par nos nationaux, la production étrangère, dans laquelle domine celle du Mexique, n'étant que d'environ 100 tonnes.

Parmi nos possessions d'outre-mer, celle qui se place au premier rang par l'importance de ses exportations de vanille, qui ont atteint près de 500 tonnes en 1921, est notre colonie de Madagascar avec ses dépendances, constituées par le groupe des îles Comores.

On est donc fondé à dire que la vanille est une production essentiellement française. Comme d'un autre côté elle intéresse la parfumerie qui en fait de nombreux emplois, une étude sur la gousse aromatique, si appréciée, est donc bien à sa place dans cette revue.

***

On connaît, aujourd'hui, une cinquantaine d'espèces appartenant au genre *Vanilla* qui sont toutes des lianes dont quelques-unes présentent la curieuse particularité de ne pas porter de feuilles.

Parmi les espèces de vanille, connues au point de vue botanique, deux, surtout, sont intéressantes pour la culture. La principale est le *Vanilla planifolia Andr.*, qui est cultivée dans les différents pays producteurs. Ensuite vient le *V. pompona Schiede.*, que l'on trouve surtout à la Guadeloupe où l'on désigne son fruit sous le nom de *Vanillon* (2) ou grosse vanille.

Le *V. planifolia* est une liane vivace portant des feuilles alternes simples, entières, charnues, oblongues, à pétiole court, dont la tige cylindrique de la grosseur du doigt, charnue, cassante à l'état jeune, peut atteindre 100 mètres de longueur ; elle émet, au niveau de ses nœuds, deux sortes de racines adventices, souvent couvertes de poils courts, très serrés sur une partie de leur longueur, à l'aide desquelles elle se fixe sur les plantes ou les corps voisins qui lui servent de support. Certaines de ces racines peuvent atteindre plusieurs mètres de longueur.

La fleur, quoique hermaphrodite, présente cette particularité, d'avoir le stigmate recouvert entièrement par une lamelle qui empêche pratiquement la fécondation naturelle ; les planteurs doivent donc recourir à la fécondation (1) artificielle, opération d'ail-



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)

Liane de *Vanilla planifolia* au moment de la floraison.

(1) Principalement aux Etats-Unis d'Amérique.

(2) Quand la Guadeloupe exporte 20.000 kilos de vanille, la production du vanillon est d'environ 10.000 kilos.

(1) Ou plus exactement « *pollinisation* ».

eurs très simple, contrairement à ce que l'on croit quelquefois, exigeant à peine quelques secondes, et pouvant être effectuée, facilement, par des femmes ou des enfants.

Le fruit est une gousse, longue dans les qualités supérieures de 12 à 22 centimètres sur 12 à 14 millimètres de diamètre, ferme au moment de la récolte, charnue, lisse, vert clair, devenant blette à complète maturité ou après la préparation qu'on lui fait subir, s'ouvrant en deux valves inégales à maturité et dégageant, à ce moment, l'odeur caractéristique de vanille.



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)

Liane de *Vanilla pompona* au moment de la floraison.

***

Le climat qui convient le mieux à la vanille est celui du littoral et des îles de la région intertropicale où une saison sèche assez nettement marquée, d'environ trois mois, succède à une saison pluvieuse occupant le reste de l'année.

La période des pluies est celle de la végétation active des plantes, et la saison sèche celle qui prépare la floraison apparaissant dès que se manifeste avec une plus grande humidité atmosphérique, une température plus chaude.

Le vanillier vient bien dans toutes les régions d'origine volcanique, là où des terres neuves sont riches en matières organiques. Point n'est besoin pour lui d'un sol riche et profond. Il suffit qu'à la surface se trouve une bonne couche d'humus provenant de la décomposition des matières végétales.

Pour constituer une plantation régulière, il y a intérêt à s'adresser à des terrains boisés dont tous les arbres doivent être abattus à l'exception de ceux dont le feuillage tamise la lumière sans trop l'intercepter. Bien entendu, les terrains marécageux ou trop humides ne doivent pas être choisis à moins de pouvoir les assécher ou les drainer ce qui est toujours coûteux, et peut facilement être évité dans les pays propres à la culture de la vanille.

***

Le vanillier étant une liane a besoin de supports pour se développer normalement. A l'état sauvage, il grimpe, en effet, le long des arbres, à la clairière des forêts de préférence, et atteint souvent une grande longueur.

Dans les cultures, il est indispensable de maintenir le vanillier sous des dimensions plus réduites et à une faible hauteur ; en effet, la fécondation des fleurs et la récolte des gousses seraient difficilement praticables si les lianes s'élevaient trop haut.

Il est préférable, à tous les points de vue, d'avoir recours à des tuteurs vivants ; leur tronc soutiendra le vanillier, et leur feuillage lui fournira l'ombrage dont il a besoin.

Parmi les nombreuses essences préconisées pour cet usage, le « Pignon d'Inde » ou « Pourguerre », *Jatropha Curcas L.*, bien qu'il soit assez cassant, est utilisé sur une large échelle, quelquefois avec le Filao, *Casuarina equisetifolia Forst.*, dans certains pays. Ces arbres tuteurs doivent être plantés en lignes, disposées de l'Est à l'Ouest, une année avant les vanilliers. Les distances adoptées sont 1 mètre sur la ligne et 1 m. 50 entre les lignes. Si le Filao est employé on devra l'espacer

d'environ 6 mètres en tous sens. Au début de la vanillerie, il pourrait être nécessaire de planter un bananier, de place en place, pour suppléer au manque d'ombrage.

Sur un ou plusieurs côtés de la plantation, il sera toujours prudent d'établir ou de ménager un rideau d'arbres pour la protéger contre les vents régnants.

***

Bien que produisant des graines, le vanillier ne se reproduit jamais par semis, dans la pratique. Sa multiplication se fait exclusivement par le bouturage de ses tiges.

A ce propos, l'expérience a démontré qu'il convient d'attacher une grande importance au choix des boutures.

Jusqu'ici, dans les différents pays, le vanillier a, en effet, été multiplié à l'aide de boutures prélevées dans des cultures plus ou moins âgées, où les plantes étaient plus ou moins épuisées, à la suite de fructifications annuelles plus ou moins abondantes.

Or, le vanillier, plus peut-être que les autres plantes cultivées, en raison de la constitution spéciale de sa fleur qui, à l'état sauvage ne le prédisposait à fructifier qu'accidentellement, s'épuise assez rapidement en culture ce qui oblige à refaire, chaque année, une partie des plantations.

Ce renouvellement régulier, qui ne doit jamais cesser, est forcément coûteux. Par conséquent, tout ce qui est de nature à prolonger la durée des vanillieries, et à rendre les lianes plus résistantes aux maladies, doit être mis en œuvre.

Il semble que pour obtenir un bon résultat, dans cet ordre d'idées, il faudrait planter, dans un terrain réunissant les meilleures conditions, un certain nombre de vanilliers qui constitueraient ce que l'on pourrait appeler les carrés de Pépinières. Sous aucun prétexte on ne devrait, dans ces carrés convenablement soignés, féconder une seule fleur.

De cette manière, on ne tarderait pas à obtenir des lianes vigoureuses sur lesquelles on prélèverait, chaque années, les boutures nécessaires à la création de nouvelles plantations qui, en aucun cas, ne devraient être constituées avec des boutures prises dans les cultures soumises à la fructification habituelle.

***

La meilleure époque pour confier au sol les boutures de vanillier, avec le plus de chances de réussite, est la période qui fait suite à la saison sèche et constitue, en quelque sorte, le prélude de la saison des pluies.

La longueur que l'on donne aux boutures est variable selon les pays et les planteurs. Certains cultivateurs se contentent de boutures de trois à six entre-nœuds. Dans certains cas exceptionnels, au contraire, on a recours à des boutures de 3 à 4 mètres. Les plus généralement, les boutures ont un mètre de longueur.

On conseille de choisir des boutures à nœuds rapprochés puisque c'est sur ces nœuds que se développent les racines terrestres et les racines aériennes.

Il faut éviter les boutures trop *cannelées*, c'est-à-dire celles dont la tige porte de profonds et nombreux sillons attestant, par leur présence, que la liane a souffert.

Certains planteurs recherchent les extrémités de lianes appelées « *cœurs* ». Ces dernières, pour éviter la pourriture, ne doivent pas être trop herbacées.

La préparation des boutures consiste à les sectionner à environ un centimètre de l'œil inférieur ; à enlever les parties desséchées qu'elles peuvent porter, ainsi que les feuilles sur la partie qui doit être enterrée ; on doit couper ces feuilles et non pas les arracher pour éviter d'abîmer les yeux. Il est à conseiller de préparer les boutures quelques jours avant de les mettre en terre afin que, exposées au grand air, dans un endroit ombragé, elles puissent se ressuyer et leurs sections se cicatriser. On évite ainsi, dans une certaine mesure, la pourriture des boutures.

Il est très facile d'expédier au loin des boutures de vanille, en choisissant l'époque où elles ne sont plus en végétation active, c'est-à-dire la saison sèche. Ces boutures doivent être pla-



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)

Fig. 1.

Pollinisation (1er temps).

Le labelle est refoulé vers le bas, à l'aide du stylet, pour dégager la colonne.

cées telles qu'elles, dans une caisse complètement fermée, sans terreau ni matière d'emballage quelconque. Elles peuvent rester ainsi un mois et plus. Le moment de leur expédition devrait être calculé de telle façon qu'elles parviennent à destination à peu près au début de la saison des pluies.

***

La mise en terre des boutures de vanille consiste à les coucher sur un tiers environ de leur longueur et à 4 ou 5 centimètres seulement de profondeur au pied des arbres tuteurs, l'extrémité appuyée contre l'un de ceux-ci et toutes disposées de la même manière.

L'entretien de la vanillerie consiste d'abord au bout de quelques semaines, à remplacer les vanilliers manquants, à tailler les arbres tuteurs, à terreauter et à pailler le sol des plates-bandes ménagées au pied des lianes, et à sarcler de manière à empêcher le développement des mauvaises herbes. A Madagascar, on a constaté que les vanilleries établies sur la côte Est, de Tamatave à Maroantsetra, où la chute d'eau annuelle varie entre 2 m. 50 et 3 mètres souffrent beaucoup à la suite du paillage, tandis que celui-ci donne de très bons résultats sur les terrains en collines, à Antalaha notamment. En effet, par suite de l'excès d'humidité que maintient le paillage, il se développe, dans les premiers cas, une maladie cryptogamique occasionnant la coupure des lianes et qui ressemble beaucoup à celle due au *Calospora vanillæ*. Il est à remarquer que cette affection sévit avec moins de rigueur dans les vanilleries non paillées.



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)

Fig. 2.

Pollinisation (2e temps).

La colonne étant dégagée, la lamelle supérieure du stigmate est relevée à l'aide du stylet et maintenue dans cette position.

Les lianes de vanille ont tendance à croître verticalement. Lorsqu'elles ont atteint un développement suffisant il y a lieu de les détacher avec soin et de les disposer à une hauteur telle que les différents travaux : fécondation des fleurs, récolte des gousses, soient rendus aussi faciles que possible.

Parfois, les lianes sont palissées sur des supports horizontaux reliant entre eux, les arbres tuteurs. Cette façon de faire présente des inconvénients. Il est préférable, en effet, d'enrouler les lianes autour des branches, formant fourche, du Pignon d'Inde.

***

Souvent on laisse pendre vers le sol, l'extrémité des lianes ; cette opération est très recommandable car elle assure une floraison abondante ; on ne doit, toutefois, l'appliquer qu'aux pousses très vigoureuses.

Le pincement des lianes, s'il est pratiqué avec discernement, peut assurer une excellente fructification. Il consiste à supprimer, au moment voulu, c'est-à-dire avant la récolte des gousses, l'extrémité de la liane.

Après la cueillette de la vanille, il faut supprimer, autant que possible, tous les rameaux ayant fructifié ainsi que les lianes chétives. Cette taille, en éliminant les parties inutiles, ne peut que donner de la vigueur aux rameaux conservés. On voit que la taille diffère du pincement dont elle est le complément nécessaire.

***

La durée d'une plantation de vanille est très variable. Jusqu'ici, on peut dire qu'elle n'a guère excédé sept à huit années, au cours desquelles on a obtenu quatre à cinq bonnes récoltes seulement. En partant de boutures « *régénérées* » on pourrait probablement augmenter sensiblement cette durée et, par conséquent, le nombre des récoltes.

Les terres perméables, riches en humus, sont celles qui, jusqu'ici, ont paru le mieux convenir au vanillier.

Au sujet des éléments recherchés par le vanillier, une observation faite à Nossi-Bé, a montré que la plantation la plus réputée pour ses hauts rendements, renfermait plus de 7 °/oo d'acide phosphorique.

En ce qui concerne les engrais minéraux, susceptibles d'être utilisés par le vanillier, nous ne sommes pas très

renseignés faute d'expérimentation suffisante.

M. Touchais, dans sa culture de vanille en serre, à Montolivet, près de Marseille, avait espéré résoudre ces différentes questions. Les circonstances créées par la guerre ne lui ont malheureusement pas permis de poursuivre suffisamment ses intéressants essais, qui auraient pu projeter quelque lumière sur des points restés, malgré tout, assez obscurs.

Un fait paraît cependant acquis en ce qui concerne les engrais végétaux recherchés par le vanillier : ce sont les bons résultats obtenus, partout, en utilisant comme fumure, les tiges de bananiers ayant fructifié.

Cette constatation n'a rien de surprenant puisque les cendres de tiges de bananier ont une composition présentant une certaine analogie avec celles du vanillier.

Il est bon, d'ailleurs, de se rappeler que la culture de la vanille n'est pas une culture épuisante au sens propre du mot, car elle ne donne lieu qu'à une faible exportation d'éléments nutritifs. C'est plutôt une culture exigeante en raison de la nature des éléments qu'elle réclame, et qu'il paraît nécessaire de lui donner sous une forme appropriée aux exigences de la plante.

***

Par sa conformation spéciale, la fleur du vanillier ne peut être fécondée sans l'intervention d'un agent extérieur. On a vu, en effet, que les organes mâle et femelle, quoique très proches l'un de l'autre, sont séparés, par une lamelle charnue qui, dans des conditions normales, rend toute fécondation directe impossible.

Il y a lieu de signaler, toutefois, qu'au Mexique, son pays d'origine, les fleurs du vanillier sont parfois fécondées grâce à l'intervention de petites abeilles du genre *Melipona*, ou encore de certains les oiseaux-mouches. Toutefois, dans les plantations régulières, on est obligé, pour obtenir un rendement suffisant et bien réparti, de recourir à la fécondation artificielle. Voici en quoi consiste cette opération très simple, après avoir rappelé que la fleur du vanillier est éphémère, et que l'on commence à pratiquer la fécondation dès le lever du jour.

L'opérateur, qui est en général une femme ou un enfant, prend de la main gauche, la fleur à féconder de telle façon que les deux pétales et le sépale postérieurs soient placés entre le médius et l'index, la partie dorsale du gynostème appuyée contre ce dernier ; le pouce libre est placé un peu au-dessus de l'anthère prêt à appuyer sur celle-ci. Il tient, dans la main droite, un stylet long d'environ 10 centimètres qui est le plus souvent un fragment de bambou dont la pointe est émoussée, et les bords arrondis, afin de ne pas blesser les organes floraux ; une nervure de palmier (cocotier, latanier) peut également convenir.

Par un premier mouvement, l'opérateur abaisse le labelle en le déchirant à l'aide du stylet, afin de découvrir le gynostème (fig. 1).

Puis, dans un second mouvement de la main droite il remonte le stylet le long du gynostème, rencontre ainsi la languette qu'il soulève et la maintient relevée (fig. 2).

La cavité stigmatique se trouve ainsi découverte. Il suffit alors d'une légère pression exercée sur l'anthère, par le pouce de la main gauche, pour la mettre en contact avec l'organe femelle qui reçoit ainsi une certaine quantité de pollinies (fig. 3).

Ces diverses opérations qui semblent complexes, quand on les considère théoriquement, se résument, pratiquement, à trois mouvements fort simples et très rapides, puisqu'il est possible de féconder plusieurs fleurs en l'espace d'une minute.



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)

Fig. 3.

Pollinisation (3ᵉ temps).

La lamelle supérieure étant maintenue relevée, on amène le pollen dans le stigmate par une légère pression du pouce sur l'anthère.

Il est admis, à Madagascar, qu'un bon ouvrier peut féconder de 800 à 1.000 fleurs dans sa matinée. Un moyen de contrôle assez curieux permet aux gérants de plantation de se rendre compte, à l'époque de la floraison, du nombre de fleurs fécondées par chaque ouvrier et ouvrière. Ce moyen consiste,

pour chaque travailleur, à détacher le labelle de la fleur fécondée et à le conserver dans un petit sac jusqu'à la fin du travail.

La pollinisation des fleurs de vanille réussit dans la proportion de 90 %, quelquefois plus. Dans ce cas, dès le lendemain, l'ovaire se développe avec une rapidité remarquable ; un mois après il a atteint les dimensions que le fruit ne dépassera pas. Au contraire, en cas de non réussite, l'ovaire ne grossit pas, et le « nombril » tombe, ce qui ne se produit pas autrement.

***

Un mois environ après la fécondation, on procède, dans la plupart des pays à vanille, au marquage des gousses qui est une garantie contre les vols.

Cette opération consiste à tamponner chaque gousse, près de sa partie inférieure, avec une rondelle de liège hérissée de pointes d'épingle formant par leur disposition une lettre ou une marque spéciale à chaque cultivateur. Ces pointes ne font qu'une faible saillie d'environ 1 millimètre et ne causent à la gousse qu'une légère piqûre, intéressant seulement la surface et se cicatrisant rapidement. Il se forme, au bout de quelque temps, un bourrelet cicatriciel qui demeure très apparent même après la préparation des gousses. Celles-ci sont alors marquées d'une façon indélébile.



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)
Fruits de *Vanilla pompona* sur la plante (1/2 grand. nat.)

***

Pour les personnes non initiées il peut être bon de dire que, lorsqu'on récolte la vanille, elle n'a pas du tout l'aspect que nous lui connaissons quand elle est vendue en Europe. Elle se présente, en effet, à ce moment, sous l'aspect d'une sorte de haricot vert, à trois faces très arrondies, ayant de 15 à 20 centimètres de longueur et ne devant posséder encore aucune odeur.

C'est à la suite de la préparation qu'on lui fera subir qu'elle se réduira, deviendra noire et luisante, plus ou moins ridée, et dégagera l'agréable parfum qui la fait rechercher.

On a coutume de dire que la vanille récoltée à point se prépare très facilement. La première des conditions, pour obtenir une bonne vanille commerciale est, en effet, de ne récolter que les gousses présentant le degré de maturation voulu ; cueillies trop tôt, elles ont tendance à donner de la vanille boisée, peu aromatique et facilement attaquable par les moisissures et par les mites ; cueillies trop tard, c'est-à-dire dans un état de maturité trop avancée, elles se fendent et leur valeur commerciale se trouve, de ce fait, beaucoup dépréciée. Il faut donc cueillir les vanilles à point, et seule la pratique permet de déterminer exactement en quel état on doit les récolter pour qu'elles puissent avoir leur maximum de qualités. Cependant à certains signes extérieurs, on reconnaît facilement que les vanilles sont, non pas *mûres*, mais bonnes à être récoltées.

Parmi ces signes, il y a celui constitué par les deux lignes de déhiscence qui deviennent plus nettes, plus apparentes. Enfin, l'extrémité inférieure de la gousse prend une teinte jaune pâle, qui va en se dégradant vers l'autre extrémité appelée *crosse* ou *tête*. Si cette coloration jaunâtre est trop accentuée, il est à craindre que les vanilles ne se fendent au cours des différentes phases de la préparation.

Les premières gousses commencent à mûrir environ sept mois après l'apparition des premières fleurs. Comme la floraison, la récolte dure de deux à trois mois.

Pendant la période de récolte, il faut passer chaque matin dans la vanillerie et bien examiner les lianes pour éviter que des gousses dissimulées par le feuillage, ne soient oubliées en trop grand nombre et ne risquent de s'ouvrir par suite d'un excès de maturité.

La cueillette doit être faite avec soin pour conserver la gousse dans toute sa longueur, et la détacher sans détériorer les autres gousses du même *balai* qui ne sont pas encore à point

pour être récoltées. Pour cela l'ouvrier doit saisir le fruit de la main droite en le prenant par la *crosse*, le pouce et l'index près de son point d'insertion, et tirer ensuite doucement, de droite à gauche, de manière à avoir la gousse bien entière ; il ne faut pas sectionner avec l'ongle car on risquerait, alors, d'abîmer la crosse. Enfin, il ne faut pas, non plus, tirer violemment sur la gousse, car on pourrait la casser ou arracher à la fois toute la *main* ou *balai* auquel elle appartient.

Au fur et à mesure de la récolte, les vanilles sont déposées dans des paniers et portées ensuite sans tarder, dans un local spécial, bien abrité contre la pluie, et d'une très grande propreté, appelé *atelier* ; c'est là que commencera la préparation qui développera dans les gousses jusque-là inodores, les qualités qui font de la vanille un aromate de choix si recherché.

***

Parmi les différents procédés employés pour préparer la vanille dans les différents pays, celui dit à « l'eau chaude », ou « échaudage », paraît être le plus employé dans les colonies françaises de l'Océan Indien : Réunion, Madagascar et Comores. Voici en quoi il consiste :

Après la récolte, les vanilles ont été portées à « l'atelier » où l'on procède aussitôt à un premier triage. C'est ainsi que l'on sépare les *grandes longueurs*, les *vanillons* (1) et les vanilles fendues. On obtient ainsi trois catégories qui seront placées dans des paniers différents et échaudées à part. Un matériel, peu compliqué d'ailleurs, est nécessaire pour servir aux différentes phases de la préparation ; il se compose de grandes marmites en fer, de paniers cylindriques en rotin, de nattes, de tonneaux avec des couvertures, de bâtis en bois placés à une certaine distance au-dessus du sol et de caissettes plates, garnies de couvertures en laine, de couleur noire de préférence.

C'est en 1851 que le procédé appelé à *l'eau bouillante* fut appliqué pour la première fois à la Réunion. Cette appellation n'est plus exacte aujourd'hui, prise à la lettre, et il convient de la remplacer par celle de préparation à *l'eau chaude* ou *échaudage*. Il consiste à faire chauffer de l'eau (1) jusqu'à ce qu'elle ait atteint une température de 60-65 degrés. A ce moment on plonge à tour de rôle, dans l'eau, les paniers contenant les gousses de vanille.

La durée de l'immersion varie avec la catégorie à laquelle on a affaire. Elle est de trois minutes exactement pour les grandes gousses et de deux minutes seulement pour les vanillons et les vanilles fendues.

Cette opération, on le sait, a pour but d'arrêter toute végétation dans les gousses, de les tuer en quelque sorte, et par conséquent d'éviter qu'elles ne s'ouvrent ultérieurement.

Si l'on emploie de l'eau à une température trop élevée pour échauder la vanille, celle-ci ne devient pas aussi belle et se conserve mal ainsi que l'ont souvent remarqué, avec juste raison, d'ailleurs, les préparateurs de Bourbon.

M. A. Delteil, à l'époque où il était à la Réunion, préconisait pour *ébouillanter* la vanille, l'emploi de l'eau à 85-90 degrés, et même presque bouillante. Par la suite, on s'aperçut des inconvénients de ce procédé, et on ne tarda pas à l'abandonner pour se servir d'eau à 60-65 degrés, en augmentant la durée de l'immersion.



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)

Fruits de *Vanilla planifolia* sur la plante (1/2 grand. nat.)

Les vanilles traitées de cette manière étaient brusquement saisies par une température trop élevée ; leur enduit cireux était attaqué et leurs ferments détruits ; en fin de travail, on n'obtenait que des gousses sèches se brisant facilement. D'un autre côté, le rendement était faible puisqu'il fallait 4 à 5 kilos de vanille verte pour donner

(1) C'est-à-dire les gousses ayant 14 centim. et moins de longueur.

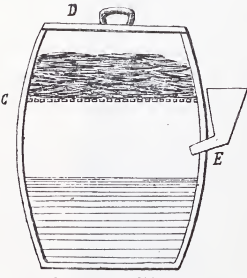
(1) Il est à recommander de ne pas se servir de coques de cocos pour faire chauffer l'eau destinée à l'*échaudage* de la vanille.

1 kilogramme de vanille préparée, tandis qu'avec l'échaudage à 60-65°, on obtient des vanilles onctueuses, *liantes*, dont le rendement est plus élevé, puisque 2 kil. 800 de vanille verte peuvent dans des conditions favorables, donner 1 kilogr. de vanille préparée.

*
* *

Quelquefois, les planteurs des régions pluvieuses qui ont à préparer de grandes quantités de vanille, emploient le procédé appelé *Ebouillantage au tonneau ou à la vapeur d'eau*. Dans ce cas, voici comment on opère :

Un tonneau est divisé, aux deux tiers de sa hauteur, par une cloison transversale perforée, ou par un treillage en bambou. Un peu au-dessous de cette cloison se trouve un trou par lequel on introduit de l'eau bouillante à l'aide d'un entonnoir coudé. Au-dessus de la cloison (C), on dispose environ 50 kilogrammes de vanille verte, puis on remplit rapidement la partie inférieure de la barrique d'eau bouillante par le trou E qu'on bouche après, On s'empresse alors d'adapter le couvercle D qu'on avait enlevé pour introduire les gousses et permettre à l'air de s'échapper pendant le remplissage (Fig. 4).



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)
Fig 4.
Tonneau servant à l'ébouillantage.

Avec quelques tâtonnements et un peu d'observation, on arrive à fixer exactement la durée de l'ébouillantage qui varie avec la quantité d'eau introduite dans le tonneau.

Il est à conseiller, en appliquant ce procédé, de classer au préalable les vanilles comme pour la préparation à *l'eau chaude*, afin de régler, suivant les catégories, la durée de leur exposition à la vapeur d'eau.

*
* *

Quel que soit le procédé employé, eau chaude ou vapeur d'eau, la vanille, au sortir de la marmite ou du tonneau, est placée sur des nattes, pendant quelques instants, pour qu'elle puisse s'égoutter. Sans attendre, les gousses encore chaudes sont introduites, pour 24 heures, dans une caisse ou un tonneau, dont les parois et le fond sont doublés intérieurement d'une grosse étoffe de laine pour éviter toute déperdition de chaleur. On recouvre le tout de plusieurs couvertures et l'on bouche au moyen d'un couvercle fermant bien. C'est ce que l'on appelle faire *suer* la vanille. Au cours de cette opération, il se produit une fermentation dont le processus n'a pas encore été mis nettement en lumière.

*
* *

La troisième phase de la préparation consiste à disposer les gousses sous des couvertures grises ou noires que l'on met dans des caissettes rectangulaires à bords élevés seulement de 10 centimètres. Ces caissettes sont placées en plein soleil, sur des bâtis de bois se trouvant à environ un mètre du sol.

Chaque jour, les caissettes sont sorties de l'atelier vers 10 heures du matin et rangées les unes à côté des autres, sur les claies où elles restent jusqu'à 3 ou 4 heures de l'après-midi. A ce moment, on rentre les caissettes dans l'atelier de préparation où elles sont placées les unes sur les autres, jusqu'au lendemain matin. Il serait mauvais d'attendre plus tard pour rentrer la vanille.

L'exposition au soleil, qui est le commencement de la dessiccation que doit subir la vanille, laquelle succède à une fermentation, dure, suivant la chaleur plus ou moins élevée du lieu, de cinq à sept jours. Peu à peu les gousses deviennent tout à fait molles et leur couleur est bientôt comparable à celle du noir ébène.

Au fur et à mesure qu'elles perdent de leur fermeté, on les presse entre les doigts pour finir de les amollir. A ce moment elles commencent à se rider longitudinalement. C'est alors qu'il faut les rentrer dans le séchoir. Si l'on attendait plus longtemps, on obtiendrait des vanilles rougeâtres, *boisées*, peu parfumées, et par conséquent de qualité inférieure.

*
* *

Dans certains pays, à l'époque de la récolte, la chaleur solaire pourrait ne pas être suffisante pour assurer, en temps voulu et dans de bonnes conditions, la phase de la préparation qui consiste à exposer la vanille sous des couvertures au soleil. Pour obvier à cet inconvénient, certains planteurs mettent les couvertures contenant les gousses sur des feuilles de tôle ondulée, exposées au soleil, où encore mieux, ont recours à des séchoirs de modèles divers, soit verticaux, soit horizontaux, et capables de recevoir, sur les casiers existant à cet effet, une certaine quantité de vanille après l'*ébouillantage* et l'*étuvage*.

Pour obtenir un bon résultat, il faut que la température du séchoir soit maintenue entre 45 et 50 degrés. Avec cette température, aussi constante que possible, il faut quatre jours, approximativement, pour une charge de 100 à 120 kilos de vanille verte. Le séjour des gousses dans le séchoir est susceptible bien entendu de varier suivant leur longueur et leur grosseur.

Chaque matin, il est nécessaire de visiter les casiers du séchoir pour en retirer les gousses en état d'être portées sur les claies du magasin.

(*A suivre.*)

C. Chalot (C. R.),
Professeur à l'Institut national d'Agronomie coloniale.

Le Martyrologe des Savants Russes.

L'article ci-dessous a produit une grosse sensation dans les milieux scientifiques français et mérite d'être reproduit partout.

Il est pourtant manifestement au-dessous de la vérité et M. le professeur Ivan Kondakow, le célèbre savant russe dont nos lecteurs apprécièrent une étude scientifique dans le numéro de janvier 1923 de notre revue, qui a été exilé et a souffert terriblement du bolchevisme, affirme avec l'autorité qui est attachée à son nom, que la véritable science russe, si féconde « a été anéantie dans sa racine, car les savants russes se divisent seulement en quatre classes : ceux qui ont été tués, ceux qui sont morts en prison ou de privations, ceux qui ont été exilés et dépouillés de toutes ressources et enfin ceux qui sont restés, mais ont vu tous les documents et moyens de recherche disparaître, notamment les bibliothèques. »

« Tout cela a été réalisé par les bolchevistes, mais sur le plan rigoureusement tracé par les Allemands », affirme notre éminent collaborateur. Nous nous associons donc à la réprobation mondiale en publiant les notes du professeur Alexinsky, et en demandant à nos confrères des autres nations de reproduire encore ces lignes suggestives.

P. M.

***

Les journaux annoncent une nouvelle et très forte recrudescence de la terreur rouge en Russie. Cette fois-ci, elle frappe surtout les intellectuels dont environ deux cents viennent d'être arrêtés, à Moscou seulement. Parmi ces nouvelles victimes de la folie de persécution bolcheviste, on trouve les noms des professeurs S. Platonoff et A. Kizevetter, historiens bien connus ; S. Berdyaeff, I. Lapchine, A. Lossky, philosophes remarquables, etc.

Cet impitoyable coup que les oligarques soviétiques portent à la science russe est d'autant plus terrible que cette dernière a déjà subi de grandes pertes. Le régime communiste lui a coûté très cher. Notamment depuis le commencement du règne bolcheviste jusqu'au milieu de l'année 1921, c'est-à-dire pendant quatre ans et demi, la science russe a perdu 120 (cent-vingt) représentants éminents.

Sur ces 120 savants et professeurs morts, 22 ont trouvé une mort violente de la main des terroristes rouges. Ce sont :

Le professeur A. Kolli, physicien remarquable, fusillé à Rostov-sur-Don, en même temps que ses deux collègues, Z. Goutnikov, professeur de médecine et A. Gendre, professeur de physiologie.

L'Université de Kiev a perdu un éminent géologue, P. Armachevsky, un chimiste, A. Speransky et un des meilleurs philologues slavistes du monde entier, T. Florinsky. Tous les trois furent fusillés par la Tche-Ka (Commission Extraordinaire pour combattre la contre-révolution). A Kiev, également, fut fusillé V. Naoumenko, historien ukrainien et pédagogue très connu.

Parmi les professeurs de l'Université de Kharkov, furent fusillés un professeur de théologie, N. Steletzky ; un philologue classique, M. Denissov, et un historien très connu, A. Viaziguine.

A Odessa, fut fusillé le professeur en médecine S. Levachov, recteur de l'Université.

A Moscou et à Pétrograd, le martyrologe de la Science russe compte de nombreuses victimes : G. Kojevnikov, professeur de zoologie à l'Université de Moscou ; V. Vartanov, professeur de physiologie à l'Institut de Médecine à Pétrograd ; G. Maximov, professeur à l'Institut Technologique de la même ville ; N. Lazarevsky, professeur de droit à l'Université de Pétrograd ; N. Kokochkine, son collègue, juriste éminent.

A l'Institut Historico-Philologique de Niéjine (en Ukraine), la terreur rouge a ravi le professeur P. Zabolotsky.

L'existence de ceux qui n'ont pas été fauchés par la Tche-Ka n'est pas à envier. Les souffrances matérielles, le manque des objets les plus nécessaires à la vie humaine : vêtements, nourriture, logements insuffisamment éclairés et chauffés, font des savants russes de misérables jouets pour la famine, les maladies et la mort.

Le typhus exanthématique qui, depuis 1918 décime la population en Russie, a emporté dans la tombe le professeur S. Vekhov, philologue et recteur de l'Université de Rostov-sur-Don ; R. Guelvig, recteur de l'Université de Tauride ; V. Anissimov, professeur à l'Institut supérieur du Commerce de Moscou ; J. Grinevitzky, directeur de l'Ecole supérieure technique de la même ville ; le prince E. Troubetzkoï, professeur à l'Université de Moscou.

La faim et l'inanition générale qu'elle occasionne causèrent la mort de plusieurs savants remarquables, parmi lesquels je peux nommer : A. Famintzyne, de l'Académie de Pétrograd ; A. Chakhmatov, de l'Académie de Pétrograd, gloire de la Philologie russe ; A. Lappo-Danilevsky, de l'Académie de Pétrograd, historien bien connu ; L. Hirchmann, célèbre oculiste, professeur à la Faculté de Médecine de Kharkow ; S. Venguerov, historien de la littérature, rédacteur en chef de l'Encyclopédie de la Littérature russe ; N. Gezekhus, professeur à l'Institut polytechnique de Pétrograd ; R. Brandt, philologue connu, professeur à l'Université de Moscou ; S. Batuchkov, professeur pétrogradois, spécialiste en histoire des littératures occidentales ; M. Diakonov, de l'Académie de Pétrograd.

Le professeur O. Kossorotov, de l'Académie de Pétrograd, savant éminent, mourut de faim sur le trottoir, au moment où il stationnait devant une cantine soviétique, — il y venait tous les jours chercher sa pauvre soupe de mendiant...

Aux conditions matérielles insupportables, ajoutez une atmosphère sociale, politique et morale irrespirable pour un libre serviteur de la pensée et de la science. Quelle est cette atmosphère ? On peut s'en rendre compte par ces deux citations :

Dans la revue officielle, *La Presse et la Révolution*, dont je possède le nu-

méro, M. Lounatcharsky, commissaire populaire de l'Instruction publique, déclare sans ambage :

« Nous avons besoin d'une censure qui supprime même les plus grandes œuvres, s'il s'y cache un esprit contre-révolutionnaire. »

Et comme tous ceux qui ne sont pas bolcheviks sont, aux yeux de la censure soviétique, des contre-révolutionnaires, la liberté de penser et d'écrire en est nécessairement très réduite.

Le même ministre des Soviets déclare dans une interview (dont le texte parut dans un organe bolcheviste que je possède), ce qui suit : « Les savants qui conspirent contre le pouvoir bolchevik ne peuvent prétendre à une immunité personnelle, quelles que soient leurs œuvres scientifiques ».

Mais on sait qu'aujourd'hui tout et tous « conspirent » en Russie contre le régime bolcheviste. Tous par conséquent, risquent d'être tués, pour des motifs politiques ou pour des prétextes policiers.

Peut-on s'étonner, dans ces conditions, que plusieurs éminents savants russes aient préféré se donner la mort de leur propre main ? Le professeur de l'Université d'Odessa, O. Blauberg, se tua d'un coup de revolver et laissa, après lui, une lettre dans laquelle il explique qu'« il ne pouvait plus supporter le régime bolchevik ». Le professeur de la Faculté de Droit de Moscou, V. Khvostov, se pendit pour les mêmes motifs. Le grand mathématicien russe, célèbre dans le monde entier, A. Liapounov se tua d'une balle de revolver, pour les mêmes causes.

Tous ces faits sont parfaitement exacts et vérifiés par l'auteur de ces lignes. Je veux les porter à la connaissance du monde scientifique de tous les pays. Peut-être la voix de protestation de savants étrangers nous permettra de sauver ceux qui tombent aujourd'hui sous les nouveaux coups insensés de la terreur rouge.

Grégoire ALEXINSKY,

Ex-député à la Douma, Professeur à l'Ecole supérieure du Mouvement professionnel à Moscou, Académie russe de Paris (1).

(1) Publié avec l'autorisation spéciale de la « *Revue Scientifique* » de Paris.

Bibliographie.

L'Agenda Lumière-Jougla 1923. — Cet important recueil de formules et de conseils pratiques pour la photographie est paru. Comme chaque année il comprend des additions et perfectionnements nouveaux ; cet ouvrage précieux est toujours tenu à jour des principales découvertes faites en photographie théorique et pratique ; beaucoup de travaux originaux sont d'ailleurs faits dans les laboratoires techniques des usines Lumière, dans les laboratoires particuliers de MM. Auguste et Louis Lumière, les inventeurs du cinéma, de la photo autochrome, etc., et enfin dans celui du Professeur Seyewetz, l'estimé collaborateur de cette revue. Cet éminent spécialiste des matières colorantes s'occupe aussi beaucoup et publie constamment des travaux originaux de photographie et de parfumerie ; c'est le créateur de la classe de parfumerie de l'Ecole de Chimie Industrielle de Lyon.

Nous recommandons vivement à nos lecteurs l'*Agenda Lumière-Jougla* qui vient de paraître et qu'ils trouveront partout au prix réduit de 3 fr. 50 (3 fr. 75 franco recommandé en s'adressant aux Etablissements Lumière et Jougla réunis, 82, rue de Rivoli, Paris) ; ils y trouveront notamment le moyen de réaliser de superbes photographies en couleurs comme nous en avons publié dans nos numéros de Noël de 1921 et 1922.

⁂

Pratique de l'organisation rationnelle, par M. André Féjès, ingénieur, expert-comptable. Préface de Gabriel Faure, maître de conférences à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures. Un vol. 650 pages, format 16×25, 170 modèles de formules administratives, 25 tableaux, 35 ill. Prix : broché : 40 francs ; relié : 45 francs. Librairie de la *Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône).

Voici un ouvrage pratique d'organisation des administrations commerciales et industrielles, une sorte de méthode de taylorisation sous le cachet français. Condensée en 650 pages, la méthode de M. Féjès est éminemment pratique; son livre ne contient aucun discours inutile, tout y est condensé, chaque phrase a sa signification pratique immédiate.

Nous croyons que la façon la plus pratique de donner une idée nette de ce travail est d'en publier un résumé de la table des matières.

Introduction-préface. — *Principes généraux d'une organisation rationnelle.* Méthodes de direction : programmes d'action, prévisions ; contrôle de l'activité ; tableaux d'organisation.

Première partie. — *Phases de préparation* : bureau d'études ; analyse des fabrications ; outillage ; approvisionnements.

Deuxième partie. — *Phases d'exécution* : Répartition des travaux ; mise en train des travaux ; service de contrôle.

Troisième partie. — *Phase de constatation du résultat* : Comptabilité industrielle ; Magasins ; Main-d'œuvre ; Frais généraux ; Prix de revient ; Comptabilité générale, amortissements, bilans, statistiques.

Quatrième partie.— *Services auxiliaires de l'usine* : Secrétariat, correspondance ; Bureau du personnel ; Service des devis ; Bureau des ordres de travail ; Dépôt des fournitures de bureau.

Cinquième partie. — *Œuvres sociales* : Service médical ; Coopérative de consommation du personnel ; Restaurant du personnel.

Sixième partie.— *Appendice* : Règlements types de l'usine ; Nomenclatures-types ; Conclusions.

La Pratique de l'Organisation rationnelle est un ouvrage unique qui n'a son équivalent en aucune langue ; le public français va enfin trouver une œuvre forte pour le guider vers un prompt relèvement économique.

LES SAVONS MI-CUITS

Les savons mi-cuits, comme les savons à froid, contiennent toute la glycérine provenant de la décomposition des corps gras neutres utilisés, ainsi que toute la lessive de saponification.

Il est donc nécessaire de n'employer que des produits propres, filtrés ou décantés, et de déterminer à l'avance par des essais suivis de vérification à la phénolphtaléine, ou par des analyses, la quantité exacte d'alcalin qu'il convient d'utiliser pour la saponification.

On emploie presque toujours un mélange de corps gras dans lequel l'huile de coco coprah domine et des lessives concentrées telles qu'il ne soit pas utile de faire sécher le savon trop longtemps par la suite.

La désignation « mi-cuit » implique que la saponification se fait à une température inférieure à l'ébullition, et que, par conséquent, il ne faut pas compter sur une concentration de la lessive au cours de l'opération. La saponification se fait cependant à une température supérieure à celle de l'émulsion.

Les savons mi-cuits sont souvent augmentés, c'est-à-dire qu'on en augmente le poids et le volume par addition de solutions salines. C'est d'ailleurs la seule raison d'être de cette méthode qui serait, sans cet avantage, plus coûteuse que la saponification à froid, par suite de la dépense de combustible, moins économique que la saponification classique en plusieurs services, puisque la glycérine est perdue.

On chauffe les corps gras à 70° environ et on ajoute, en agitant constamment, de la lessive de soude 38° dans les mêmes conditions que pour la saponification à la batteuse précédemment décrite. L'émulsion est nulle si l'on n'emploie pas le sulforicinate, et mauvaise même avec cet adjuvant.

On sait que l'attaque d'un corps gras par une lessive concentrée est toujours difficile, et c'est pourquoi on emploie des mélanges contenant beaucoup de coprah. Cette graisse concrète est, en effet, une de celle qui s'attaque le plus facilement et qui amorce le mieux la réaction. Mais le haut prix de cette huile concrète a incité les inventeurs à chercher le procédé qui permet d'émulsionner plus facilement les corps gras ordinaires et l'on a eu recours au sulforicinate. Nous employons ce procédé depuis des années et nous obtenons des résultats satisfaisants puisque les saponifications, même de corps gras réputés très difficiles à émulsionner, sont obtenues sans grande difficulté.

Le sulforicinate de soude ajouté à l'huile fondue dans la proportion de 1 à 5 % facilite considérablement l'émulsion qui est ainsi accélérée et pour ainsi dire inévitable.

Le sulforicinate absorbe à la fois l'huile et la lessive, et grâce à cela remplace dans beaucoup de cas l'action du coco. Le savon de ricin est d'ailleurs assez dur quand il est augmenté : il absorbe beaucoup d'eau et se relargue difficilement; son addition ne peut être que favorable, soit aux savons à froid, soit aux savons mi-cuits.

Il est possible, grâce à ce procédé, d'employer des graisses telles que l'oléine de suint de laine, bien meilleur marché que les autres graisses à savonnerie.

Mais revenons à la préparation de notre savon mi-cuit.

Lorsque toute la lessive est ajoutée, on peut arrêter l'agitation .

La réaction est, en effet, exclusivement basée sur la propriété qu'a le savon grainé de diffuser à la fois l'huile et la lessive et, par conséquent, d'en provoquer le contact intime.

Le triple mélange lessive-savon-huile entre en réaction : les calories ainsi produites dégagent assez de chaleur pour que le chaudron ne se refroidisse pas. On brasse de temps en temps pour égaliser la réaction et il se forme en quelques heures une masse transparente et filante de bel aspect.

Comme nous venons de le dire, le savon mi-cuit pour être intéressant doit être augmenté. Généralement, et pour éviter leur action relargante, on ajoute les solutions salines dans l'ordre de leur poids moléculaire (R. Ehrsam); par exemple, le carbonate de potasse en premier lieu, puis le carbonate de soude et en dernier lieu le sel marin. La stabilité du savon, nous dit Ehrsam, ne dépend pas de la quantité de sels ajoutés, mais bien de la concentration de leur solution. Le silicate de soude 36/38° est une charge très bonne et qui n'efflore jamais sur le savon sec. Mais elle augmente sensiblement la viscosité du savon ; si l'on n'y prend garde, elle peut provoquer sa prise en masse. Il convient donc d'étudier avec attention les additions progressives de cette charge qui peuvent être supportées par le savon et qui dépendent en grande partie de la nature des corps gras utilisés.

Le savon mi-cuit peut être contrôlé à la phénolphtaléine, la réaction étant terminée avant le coulage en mise : il est donc possible, le cas échéant, de supprimer toute alcalinité caustique en ajoutant la quantité utile de carbonate d'ammonium pour transformer la soude caustique en carbonate.

Le savon mi-cuit est coloré avec des savons stables aux alcalis : ceux-ci peuvent quelquefois servir de réactif pour indiquer la fin de l'opération ; ils changent en effet légèrement de couleur tant que le mélange est alcalin, pour retrouver leur nuance normale dès que le savon est neutre.

Le vert qui est assez difficile à obtenir est préparé au moyen de bleu franc et d'un jaune quelconque ; cette coloration est moins chère que celle qui est obtenue avec la chlorophylle.

Le parfumage se fait sans aucune difficulté, puisque la température d'ébullition n'est pas atteinte et que le mélange est neutre au moment du parfumage. Il est donc possible d'employer des parfums fins et même des essences de fleurs qui ne sont pas détériorées comme dans les savons à la batteuse. Une bonne odeur peut être obtenue avec seulement 300 à 400 grammes par 100 kilos de parfum artificiel aux fleurs ou par un mélange d'huiles essentielles naturelles et artificielles.

Au résumé, le savon mi-cuit s'impose lorsqu'on veut obtenir un savon de parfumerie neutre, économique, aisément parfumé et de belle tenue ; bien fait il rivalise aisément en apparence avec les savons broyés.

Un Savonnier (C. R.).

LE PROCÈS COTY-NÉROLIUM

La presse n'a presque rien publié relativement à cette affaire ; cependant nous trouvons dans le *Petit Niçois*, une lettre de M. J. Lyon, président de l'association des Producteurs libres de Fleurs d'Orangers et copie du contrat qui liait les deux parties.

Nous croyons utile de reproduire ce dernier document :

Art. I. — M. Coty s'engage à prendre chaque année à la « Nérolium », 400 kilogs de Néroli, et 400.000 litres d'eau de fleurs d'oranger, sur la base d'un prix qui ne sera jamais inférieur à 3 fr. 50 le kilog de fleurs ; de son côté, la « Nérolium » s'engage à livrer les quantités en question à M. Coty.

Mais de convention expresse, M. Coty aura la faculté de prendre seulement 300 kilogs de Néroli et 300.000 litres d'eau si le cours de la fleur et compris entre 4 et 6 francs ; 200 kilogs de Néroli et 200.000 litres d'eau si le cours du kilog de fleur est entre 6 et 8 francs. Au-dessus de 8 francs, M. Coty aura la faculté, soit de réduire encore les quantités indiquées ci-dessus, soit même de ne prendre aucune livraison.

En ce qui concerne les minima à livrer à M. Coty, il est bien entendu que la Coopérative sera dégagée de toute responsabilité, au cas où la récolte serait insuffisante pour permettre cette production. Dans tous les cas, la Société « Nérolium » se réserve la disposition d'au moins un cinquième de sa récolte de fleurs, cette réserve dut-elle réduire la part de M. Coty au-dessous des minimum prévus.

L'article II a trait à la distillation qui sera faite exclusivement par les soins de M. Coty ou de son délégué, mais aux frais de la Coopérative, moyennant un prix convenu qui sera susceptible de réduction selon le prix du charbon.

Art. III. — Le prix proposé par la Société et accepté par M. Coty, sera basé sur le prix de la fleur d'oranger suivant le cours tel qu'il sera pratiqué chaque année sur l'ensemble du marché par les distillateurs de Grasse.

Art. IV. — Le prix de la fourniture sera payé deux tiers à l'achèvement de la distillation, un tiers le premier octobre suivant.

Art. V. — Le présent aura un durée de 14 ans à dater de la récolte 1921 incluse.

M. Coty demandait l'annulation du contrat pour surélévation arbitraire du prix de vente et une somme de 500.000 francs à titre de dommages-intérêts. En effet, les Syndicats réunis avaient fixé le prix de la fleur pour la récolte de 1922 au prix de 5,75 le kilo, rendu à l'usine. Or, les autres producteurs libres n'avaient touché que 4 fr. par kilo, acompte considéré par M. Coty comme paiement intégral et définitif (J. Lyon).

Le tribunal de Commerce de Grasse après une première mise en délibéré en janvier dernier, a rendu son jugement au début de mars. Le dit Tribunal a résilié le contrat Coty-Nérolium aux torts et griefs de la Coopérative « Nérolium » de Vallauris. Le prix de la fleur a été fixé à 4 fr. 50 et la Coopérative a été condamnée à tous les dépens au besoin à titre de dommages-intérêts. Me Aubépin, du barreau de Paris, assisté de Me Destelle, avoué près le Tribunal de Grasse présentait les intérêts de M. Coty ; Me Pascalis, du barreau de Nice, assisté de Me Bernard, du barreau de Grasse, défendait la Coopérative (*Provençal de Paris*).

Bien que les renseignements précis manquent dans la Presse, il est juste de penser qu'il sera appelé de ce jugement. Un jugement du Tribunal d'Antibes, rendu récemment au sujet de différends entre propriétaires et commissionnaires en fleurs a déterminé que le prix de la fleur d'oranger était, en 1922, de 5 fr. 25 et non pas de 4 francs comme l'a établi le tribunal de Grasse.

Il convient donc de savoir s'il y a eu deux prix : ceux pratiqués à Grasse et ceux pratiqués à Antibes.

Nous aurons probablement l'occasion de revenir sur cette question et de commenter le jugement du tribunal d'Antibes basé sur l'usage suivi depuis plus de 40 années, notamment dans la tenue des « Carnets » de livraison. Il résulterait de l'enquête que les carnets ne portent aucune des mentions d'usage : « réglé pour solde de compte » ou les rayures d'annulation qui en tiennent lieu et, que par conséquent, les 4 francs reçus par les propriétaires ne le seraient, d'une façon évidente, qu'à titre d'accompte.

Comme il paraît certain que l'action de la justice n'est pas éteinte par le premier jugement du tribunal de Grasse, il nous est difficile d'insister sur cette question que nous traiterons en temps utile.

P. M.

Une conséquence du Bill Fordney.

Nous empruntons aux *Echos* l'information suivante :

La parfumerie *Coty* avait envoyé, aux Etats-Unis, il y a plusieurs mois déjà, son directeur technique, M. Edouard Benoist, pour y étudier l'établissement d'une usine destinée à permettre le conditionnement des emballages et des matières premières françaises, adressées séparément de France, pour éviter les conséquences douanières du Fordney Bill.

Cette usine est aujourd'hui construite et en plein fonctionnement. Elle est située aux environs de la 9e avenue à New-York et occupe 300 ouvriers. Elle fabrique déjà 20.000 boîtes de poudre de riz par jour.

Une société américaine a, du reste, été constituée, le 1er janvier, pour diriger cette organisation, sous le nom de *Coty*, Inc., 714, 5e Avenue. M. Lévy, agent de la maison *Coty*, à New-York, en sera le manager.

Nécrologie.

Nous apprenons avec tristesse le décès de M. Antonio Alessandro, propriétaire de la firme bien connue : Antonio Alessandro et Cie (avec MM. Federico et Enrico Ruegg), de Messina. Ce vétéran est mort le 7 février dernier à Itala Marina, entouré de l'affection de ses amis et des siens.

VARIÉTÉS ET NOUVELLES

Collections et Bibliothèques botaniques.

M. le docteur John Briquet, Directeur du Conservatoire et du Jardin botanique de la ville de Genève, membre d'honneur de notre Comité de Rédaction, nous apprend que les travaux d'organisation des immenses bibliothèques et herbiers Burnat et de Candolle sont terminés. Le tout est actuellement en ordre et accessible aux travaux des spécialistes. C'est très probablement la plus grande bibliothèque botanique du Monde ; un crédit considérable vient d'être voté afin que l'herbier de Candolle soit installé en totalité avant la fin de l'année. Ainsi ce travail aura été conduit à bonne fin, grâce au dévouement inlassable du docteur John Briquet, mais au prix de la suspension totale de son activité scientifique personnelle pendant trois années. On doit savoir gré au grand savant de ce sacrifice qui a permis à la Science d'être dotée d'un instrument de travail unique, dont l'intérêt international n'échappera pas à nos lecteurs.

On sait que le noyau des collections de Genève était l'herbier Delessert ; une grande quantité d'autres herbiers y ont été joints par la suite jusqu'au moment de l'installation de l'herbier Burnat. Le tout est centralisé au Conservatoire botanique de Genève, 191, rue de Lausanne à La Console (Genève).

Appel aux Mères et Pères des Morts pour la France.

En vue d'intervenir utilement auprès des Pouvoirs publics et du Parlement, pour faire aboutir les justes revendications des ascendant des soldats morts pour la Patrie, la *Fédération Générale des Pères et Mères des Morts pour la France*, dont le siège est à Paris, 9, rue Dulong (17e), invite tous les Pères et Mères ayant perdu un ou plusieurs fils au cours des opérations de guerre, à se grouper autour d'elle et à lui faire parvenir, dans le plus bref délai leurs nom, prénom et adresse très exactement, ainsi que tous renseignements utiles sur la situation militaire de leurs fils décédés.

Rappelons que cette Fédération a pour objet de faire modifier la législation en vigueur concernant les ascendants pour leur faire obtenir une pension définitive enr emplacement de l'allocation renouvelable qui leur est allouée, d'en faire relever le taux qui est insuffisant et de faire supprimer les conditions d'âge, de fortune et d'invalidité qui leur sont imposées, etc...

Toutes les lettres doivent être adressées au Siège central, 9, rue Dulong Paris (17e) et contenir un timbre pour réponse.

Union Mutuelle de la Parfumerie Française.

Pour fêter le 25e anniversaire de sa fondation, l'Union mutuelle de la Parfumerie Française a donné, le 10 février 1923, un Banquet suivi de Bal de nuit, dans les salons de l'Hôtel Moderne.

Cette fête pleinement réussie, a permis d'accorder, avec le concours de membres bienfaiteurs, quatre livrets de Caisse d'épargne qui ont été répartis entre les quatre ouvrières en parfumerie qui étaient proposées comme des plus méritantes.

Le premier livret s'est monté à mille francs, le 2e à 150 francs et les troisième et quatrième, à 100 francs.

Etant donné ce premier succès, le Conseil d'administration se fait un devoir de préparer le même programme pour l'année prochaine.

A l'Assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 24 février 1923, de nouveaux statuts ont été votés qui accorderont aux membres participants des avantages plus en rapport avec les besoins de la vie actuelle.

5 francs par jour de secours de maladie pendant 90 jours ;

Secours d'accouchement ;

Primes à la natalité ;

Secours extraordinaires, etc., etc.

Les adhésions à l'Union Mutuelle de la Parfumerie Française sont reçues au siège social, 52, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris (IIIe).

Sociétés.

Formations.

Palmolive. — Siège social : 16, rue Vezelay, Paris. — Capital : 1.000.000 de francs. — Commerce et industrie des savons, parfums, crèmes, poudres, huiles, etc.

Les Parfums de Luxe. — Siège social : 102, rue de la Boétie, Paris. — Capital : 350.000 francs. Commerce et industrie de la parfumerie de luxe.

Société coopérative des Producteurs d'essences à Parfums. — Siège social : Boufarik (Alger), chez M. Ch. Scherrer. — Capital variable (200.000 francs). — Coopérative de distillation pour les arrondissements d'Alger et de Blida.

En formation.

Société des Parfums Xydès, Paris.

Etablissements Optima, Paris. — 100.000 francs.

Modifications.

Parfumerie Millot. — Siège social : 98, boulevard Sébastopol, Paris (Usine : 11, rue Corneille, Levallois-Perret). — Capital : 350.000 francs. La dénomination est changée en : « *Arts d'Hygiène et Toilette* ».

Gratiot et Ogliastro. — Siège social : 81, rue de Bois-Colombes, Bois-Colombes (Seine). — L'affaire a été rachetée par M. Auguste-Lucien Ogliastro.

Aux parfums de Sylvie. — 164, rue du Faubourg Saint-Honoré. Est attribué, après séparation, à Mme Chanson, née Barbillon.

Dissolutions.

Société Française des Produits et Parfums Djemil. — Siège social : 39, rue Pigalle, Paris. — Capital : 406.200 fr. — Liquidation pure et simple.

Parfumerie du Muguet. — 73, boulevard National, Clichy (Seine). — Faillite.

INFORMATIONS

CANADA

Les grandes marques se vendent couramment au Canada (Coty, Houbigant, Roger et Gallet, Piver, Gellé). Les articles ordinaires sont d'un placement plus difficile à cause de l'existence d'une production locale qui se développe assez rapidement, sans toutefois concurrencer nos produits de luxe.

A côté de la vente au flacon, il y a une nombreuse clientèle pour l'achat de parfums par petites quantités, au poids.

Les articles de parfumerie se vendent généralement dans les pharmacies.

Les grossistes (droguistes en gros ou maisons important des articles de parfumerie et des huiles essentielles) ne consentent à lancer une marque que s'ils sont appuyés par une bonne publicité.

Voici une liste de maisons importatrices :

MONTREAL

Rougier Frères, 63, rue Notre-Dame, Est.

Casgrain et Charbonneau, 30, rue Saint-Paul, Est.

Duchesneau, 51, rue Saint-Paul, Est.

Granger Frères, 43, rue Notre-Dame, Ouest.

Palmer's Ltd, 100, rue Labour.

National Drug and Chemical, 34, rue Saint-Gabriel.

Mc Ewen, Cameron and Wait, 132, rue Saint-Paul, Ouest.

La Compagnie d'Importation Ltd, 84, rue Saint-Paul, Est.

B. Martineau, 221, rue Notre-Dame, Ouest.

Hodgson Summer and C° Ltd, 37, rue Saint-Paul, Est.

Droits de Douane.

Les abattements de droits de douane indiqués ci-dessous sont ceux du récent accord franco-canadien commercial.

Parfums à l'alcool et spiritueux parfumés, Eaux de Cologne, Lavandes, Lotions, Dentifrices, *ad valorem* .... 75 %

Parfumerie, y compris les préparations non alcoolisées pour la toilette, huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices, toutes préparations parfumées, *ad valorem*...................... 25 %

Huiles essentielles, *ad valorem* 5 %

GRÈCE

La Chambre de Commerce Française en Grèce, 3, rue de l'Académie, à Athènes, nous prie de faire connaître qu'au cours de sa séance du 22 janvier dernier, son Assemblée générale a constitué son bureau pour l'exercice 1923, ainsi qu'il suit :

Président : M. Ed. Bonnissel, ; vice-présidents : M. Joannidès et M. Léonce Schneider ; Trésorier : M. Tardivon ; Conseillers : MM. C. Colas, H. Didier, J. Lebeau.

Les décrets des 28 septembre et 11 octobre dernier ayant modifié le régime du change en Grèce, la Chambre de Commerce française a édité un fascicule rapportant tous les textes et l'a expédié à ses adhérents en supplément avec le bulletin n° 34. Nos lecteurs sont priés de le demander au siège de la Chambre, à Athènes.

MAROC

Du 5 au 15 avril prochain, une « grande semaine agricole du Maroc » tiendra ses assises à Casablanca. Pour la première fois, il y sera ouvert une section d'Hygiène vétérinaire sous la direction de M. le vétérinaire-major Velu, du Laboratoire du service de l'Elevage.

La Section d'Hygiène Vétérinaire destinée à faire connaître aux éleveurs, les bonnes méthodes à employer pour lutter contre les affections épizootiques au Maroc, comportera une Exposition des produits employés dans cette lutte, qui permettra aux visiteurs de trouver les renseignements sur les principaux antiseptiques, les médicaments les plus efficaces pour détruire les vers intestinaux, les solutions les plus actives contre la gale, les tiques et autres parasites externes.

Signalons que le nouveau composé créé par MM. Gattefossé, sous le nom déjà bien connu d'Afrol sera exposé et fera l'objet d'expériences démonstratives pour la lutte contre les épizooties et toutes les maladies du bétail.

L'emplacement est gratuit, mais les frais d'installation restent à la charge des exposants.

Les demandes de participation seront adressées au Secrétariat Général de la Grande Semaine Agricole à la Bourse de Commerce. Elles devront spécifier la surface demandée et le détail des produits à exposer.

PÉROU

Les colis postaux importés au Pérou devront, à l'avenir, être accompagnés d'une facture consulaire certifiée par le consul péruvien résidant au lieu d'expédition, qui délivrera le certificat demandé moyennant l'acquittement d'un droit de 4 p. 100 sur la valeur de la marchandise.

Lors de l'importation au Pérou, les droits auxquels sont soumis les colis-postaux sont actuellement fixés comme suit :

1° Droit de douane ;

2° Droits additionnels au droit de douane, soit :

Droit postal, 8 p. 100 de la valeur du droit de douane ;

Droit pour la construction d'un théâtre national, 1 p. 100 de la valeur du droit de douane ;

Droit pour les travaux d'hygiène, 10 % de la valeur du droit de douane ;

3° Droit de 2 p. 100 sur la valeur de la marchandise ;

4° Droit de timbre de 10 centavos par colis.

D'autre part, des droits spéciaux sont perçus sur certaines marchandises, notamment sur la *parfumerie* (droit additionnel de 10 p. 100 sur sa valeur) et sur les manteaux de dame, soie et fourrure (droit additionnel de 40 p. 100 de leur valeur).

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur.
14, rue Bellecordière, Lyon.

LETTRE A LUCETTE

sur le culte et les usages des Parfums à travers les âges (1)

II. — LA CHINE. — L'ANTIQUITÉ GRECQUE ET ROMAINE

O ma Lucette câline et sucrée, crois-tu que je vais encaisser toutes les gratitudes que tu sembles me vouloir témoigner à propos de ma première causerie sur les parfums? Peux-tu supposer que je vais me griser de l'aimable encens de tes louanges, et souscrire aux flatteuses cajoleries de ton verbe emmiellé de compliments à la pâte d'amandes douces?

Non, nièce-amie, cela ne sera point. Aucune vanité n'aveugle la conscience que j'ai profondément ancrée, d'être un simple curieux, un investigateur amusé de la vie et non pas un savant. Plus on étudie, vois-tu, petite, mieux on s'humilie dans cette connaissance apprise qu'on ne dépassera jamais les surfaces extérieures et apparentes des notions qui constituent le Savoir. Nous ne recueillons que des lueurs vacillantes, des teintures vagues, des rudiments très imparfaits de ce qui est cette omniscience à laquelle aucun être humain, si bien doué serait-il et vécut-il vingt siècles successifs, ne saurait atteindre. Le patrimoine historique, les corps de doctrines, les trésors littéraires, les formes de l'intelligence se transforment et s'augmentent chaque jour et sans cesse nous dépassent. Il y aura toujours pédantisme dans la croyance pusillanime que l'on connaît tout depuis le cèdre jusqu'à l'hysope.

J'ai préféré la vie rayonnante dans toutes ses chaudes expressions mouvementées à l'ombre froide des Bibliothèques. Ma curiosité des êtres, des choses, des décors m'a orienté vers toutes les vibrations de lumière, là où sont de beaux décors de nature grouillante de couleur, d'action et d'ardent caractère. J'ai cherché à capter les phosphorescences qui luisent dans la nuit de l'ignorance. Rien autre. Ce que je puis connaître, je le dois surtout à mon esprit d'empirisme. J'ai voulu voir, toucher, prendre contact, contrôler avant de croire; posséder des idées ou connaître des faits. Je suis et resterai donc un simple témoin amusé de la vie qui jamais n'affirmera rien.

De plus, impulsive Lucette, tu ignores que j'apparente mes doctrines philosophiques à celles des grands penseurs d'Extrême-Orient et, plus particulièrement, à un certain sage du Céleste Empire, nommé Lao-Tsé (ce qui signifie « *Le vieil enfant* »), qui fut le maître de Kong-Tsé que nous nommons Confucius. En ma qualité de *laotsiste*, je répudie toutes louanges comme humiliantes. Les accepter implique subordination, c'est-à-dire *infériorité* vis-à-vis de celui qui les donne de haut, et toute inférorité implique honte. Ces idées ne pénétreront sans doute pas ta mentalité d'occidentale; elles ont leur noblesse et nous surprennent au premier abord, car elles se haussent à des altitudes vertigineuses assez peu accessibles à nos conceptions sociales si accommodantes à notre amour-propre, à nos prétentions et fatuités.

J'ai un culte pour la vieille civilisation chinoise qui me semble avoir été la première et la plus puissante de toutes celles qui se sont succédées sur notre terre et peut-être aussi la plus subtile et la plus raffinée qui s'y soit longuement développée. C'est à toutes les périodes de cette évolution civilisatrice qu'il me plairait de t'exposer, en m'y arrêtant, ce que fut le prodigieux commerce des parfums, aussi bien sous la Dynastie des Chang que sous celle des Tchéou et des Ming. Les caravanes de matières parfumées, végétales et animales, se dirigeaient sans fin vers toutes les portes de la grande Muraille de Chine, venant d'Arabie, de Perse, du Caucase, du Turkestan et de l'Indoustan. Il est probable que les ouvriers de l'Empire du Milieu excellaient dans l'art des extraits d'essences, des eaux lustrales, des poudres odorantes et des bouquets concentrés dont une goutte aurait suffi à dégager dans une piscine des senteurs persistantes et pénétrantes, d'une rare vertu sur la sensibilité olfactive de ces orientaux élevés à l'école des voluptés savantes de l'odoration.

Des vagues de senteurs agréables montaient des Palais et se dégageaient sur la ville et les campagnes. La Chine tout entière s'aromatisait. De même que chaque planète, au dire de Toussenel, possédait son arome caractéristique, son émanation révélatrice, de même les pays eurent longtemps leur odeur idiosyncrasique qui ne trompait jamais les vieux navigateurs pénétrant dans les ports ou les voyageurs franchissant les frontières.

Le Céleste Empire fut, au premier rang, un de ces peuples qu'on pouvait flairer de loin. Mobilier, vêtements, tentures, objets domestiques, bannières décoratives, eaux courantes mêmes, et foyers de combustion, tout était imprégné de parfums divers essentiellement capiteux. Aujourd'hui encore tout ce qui nous vient d'Extrême-Orient porte une signature à nos narines, même l'encre de Chine et il nous est fort difficile de découvrir les origines de ces aromaticités opiniâtres qui ont résisté au temps et à l'espace et nous évoquent des résines d'ombellifères, des teintures d'hespéridées, de labiées ou de térébenthacées, d'une acidité volatile atténuée.

Si, jadis, en Perse, d'après l'historien Baumann, on macérait toute une année durant, avec de la Myrrhe et des pigments, le corps des vierges choisies pour le Harem du grand Roi, on peut croire que les fameuses courtisanes lettrées de l'antique Empire chinois subissaient des bains également prolongés où les alcoolats, les teintures et les vinaigres d'essences florales jouaient un rôle d'imprégnation qui pouvait résister aux caresses et à tous les ébats des grands Mandarins, experts aux voluptés de l'amour tel qu'on

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, 1923, n° 2, pp. 27-31.

le pratiquait savamment dans ce grand pays qui savait alambiquer ses moindres plaisirs.

Tu ne saurais t'attendre, ma nièce insidieuse, à ce que je t'expose par le le menu les parfums préférés de la vieille Chine si mystérieuse et qui nous est encore si mal connue. Le savant missionnaire lazariste Huc, très renseigné sur la Tartarie, le Thibet et la Chine a dédaigné, bien à tort, d'ailleurs, l'étude des parfums dans ces contrées où il séjourna et sur lesquelles il nous donna de remarquables ouvrages. Mais, cette étude spéciale serait aussi longue et ardue, bien que non moins passionnante, que celle de la pharmacopée des Chinois qui est extraordinairement originale dans ses innombrables particularités, sans parler de la méthode opothérapique déjà connue et pratiquée chez eux depuis des siècles.

Ce que je puis dire, c'est que les Célestes tirèrent d'innombrables parfums de la flore et de la faune de tous pays d'Orient, qu'ils dégagèrent de toutes les essences, d'arbres odoriférants, des fruits les plus divers, des plantes légumineuses, des poissons mêmes et aussi des productions viscérales de certains animaux, autres que le musc, des senteurs qui demeurent encore inédites à notre sensibilité olfactive et dont nous ne saurions, hélas! découvrir les origines ni assimiler la caractéristique à aucun de nos produits européens.

Nous sommes encore incroyablement indigents de connaissances réelles sur la vie sociale et les mœurs domesques ainsi que sur les plaisirs délicats des Chinois lettrés et opulents des antiques dynasties. Les trésors littéraires de ce pays si policé, si ingénieux, si artiste ont, en partie échappé à notre jugement intellectuel. Toutefois, des poésies délicieuses et noblement lyriques, d'un style incomparablement fleuri de rhétorique et de sensibilité psychique, ont été traduites et nous enseignent, par des images métaphoriques incomparables, l'importance capitale des senteurs dans toutes les hautes classes de la population.

Les racines, écorces, feuilles et fleurs odorantes, tous les produits et matières d'origine animale, les bois de Rhodes ou de roses, de santal, de cèdre, d'aloès, de Gaïac, de sassafras ou de camphre, si riches en huile essentielle, constituaient des présents qui s'échangeaient dans le Céleste Empire de préférence aux valeurs d'or, de pierres précieuses et de bijoux ciselés.

Dans le Palais des Fils du Ciel, on avait réservé un merveilleux pavillon où les jeunes concubines royales étaient plongées dans des senteurs de toute nature, à ce point que leur chair humaine n'était plus qu'un sachet capiteux dégageant des bouquets chauds et grisants, plus subtils encore que ceux du cuir de Russie ou de la peau d'Espagne. On nommait cette fabuleuse pagode « *Le Pavillon de l'Engloutissement dans les parfums.* »

Tu peux juger, par ce simple fait, ma chère Lucette, que notre passion actuelle des odeurs prestigieuses, délectables et attachantes n'est pas encore poussée aussi loin et que nous avons plutôt rétrogradé, par cette raison qu'on a négligé dans le monde moderne l'éducation intensive de l'odorat, qui est peut-être le sens dont on se soit le moins occupé de développer la puissance d'émotivité et les innombrables facultés de perceptions sensibles et d'impressions de jouissance infinies, dont aucun esprit moralisateur ne saurait nous détourner.

Et toi, ma nièce jolie, qui es si fière de tes flacons décoratifs, où sont encloses les substances rares de tes extraits de grandes marques de parfumeurs, tu serais bien humiliée si tu les comparais à ces merveilles de cristal de roche irisé, à ces minuscules fiasques de jade vert ou gris, d'or revêtu d'émaux cloisonnés, de porcelaine de la famille verte ou rose et de laque de toutes tonalités et décorations parfaites.

Mais la Chine qui mérite un salut de haute considération dans notre rapide parcours à travers les civilisations abolies, ne saurait nous arrêter en son lointain Orient. Venons bien vite à la Grèce pour te fournir une très simple et vague idée que l'antique Hellade n'eut aucune prévention contre les parfums. Bien au contraire, on s'enthousiasma pour eux malgré des lois de législateurs sévères promulguées pour en refréner le goût ruineux et l'excessive expansion dans les classes populaires où ce luxe outré portait préjudice à la bonne ordonnance des petits budgets.

Dans l'ancienne Grèce.

La pittoresque Mythologie antique dont les affabulations sont si ingénieuses et qui, sous l'impression de l'enseignement classique, laisse dans notre imagination des sortes de fresques plaisantes et inaltérables, cette mythologie si décorative dans l'ordonnance de ses figures assouplies aux rythmes de notre humanité, a prétendu revendiquer la découverte de la plupart des sources de jouissances sensuelles des simples mortels qu'elle avait pour mission de béatifier :

On devrait à l'aréopage des Divinités fabuleuses — s'il faut en croire les écrits de l'heureux âge du Polythéisme, — l'invention des parfums et leur mise en usage parmi nous.

Les Dieux de l'Olympe étaient réputés pour laisser derrière eux, lorsqu'ils venaient faire la fête parmi les hommes, une forte odeur ambrosiaque fort agréable, bien qu'indéfinissable. — Qu'était-ce que cette ambroisie comestible qui conférait l'immortalité? Qui le saura jamais ! Etait-elle une plante du genre ambrin ou un mélange d'éléments divers inconnus et prodigieusement odorants et aseptiques? N'était-ce, plutôt qu'une image *in nubibus* comme tout ce qui se formait d'idéal derrière les vapeurs olympiennes ? Mieux vaut le supposer. C'est Œnone nymphe de Vénus, qui révéla l'art des odeurs.

Il ne fait aucun doute que les Grecs adoraient les parfums et qu'ils contribuèrent grandement aux progrès que firent chez eux les sciences du parfumeur. Le grand rapsode Homère, dont la noble figure d'aède domine toute la littérature antique, parle complaisamment dans ses œuvres des bois odoriférants, des liqueurs et essences volatilisant des senteurs délicieuses. Il exalte le suc exprimé des roses, du baumier et du triste *nyctenthès* qui répand au crépuscule ses riches aromes. Je crois qu'il n'oublie pas le *Nilica* dans les fleurs duquel, affirme-t-on, les abeilles

s'endorment grisées au bruit de leur propre bourdonnement.

L'auguste aveugle semble avoir eu un goût profondément averti pour l'esprit subtil que l'on dégage principalement des fleurs naturelles, et son odorat doublement sensible, se délectait à l'approche des flacons où les iris, les narcisses, la marjolaine, le jonc odorant, les nards et le *cinnamomum* exhalaient l'âme même de leurs vertus vivifiantes et caractéristiques.

Je ne t'imposerai aucun des textes de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée*, ma chère Lucette; tu n'es pas, avec moi. à l'école. Je préférerais avoir à te promener quelque jour dans nos grands musées nationaux pour t'y faire admirer des vases grecs à parfums, d'un beau galbe, décorés de figures à la manière des Etrusques et dont le goulot s'épanouit à l'ouverture comme le calice d'une fleur. Il en est de terre émaillée, de verre irisé et de matières encore plus opulentes et plus délicates. Tu les apprécierais sûrement à leur valeur esthétique et tu abaisserais quelque peu le pavillon de ton modernisme que tu arbores avec tant d'enthousiasme à propos de tes jolis flacons de toilette dont tu es si fière.

Les boîtes à pommades, à fards, à onguents divers en ivoire, en albâtre, en onyx, en bois précieux ou en or ciselé, étaient aussi des œuvres d'art qui nous inspirent, je t'assure, à les voir dans des collections anciennes, une vive sympathie pour ceux qui les surent imaginer et purent réaliser à perfection leur exécution. Jamais *l'ars ornatrix* de la beauté, ne fut poussé plus loin et l'on conçoit l'impérieux désir que les femmes éprouvaient de se montrer embellisseuses de leurs charmes et de répandre des vagues d'odeurs excitantes, enivrantes qui créaient autour d'elles comme une atmosphère de séduction et d'adulation.

On affirme que les dames grecques et même les éphèbes, avaient adopté un parfum particulier pour chaque partie de leur corps. Les bras étaient voués à la menthe, la poitrine et les joues à l'huile de palmier. La marjolaine mêlait ses arômes aux pommades qui oignaient les cheveux et les sourcils, tandis que le lierre terrestre attachait fortement son essence aux genoux et au cou. L'esprit de rose baignait les seins, les hanches et le ventre. La fameuse courtisane Aspasie, aurait écrit, dit-on, deux livres de précieuses recettes (souvent cités par Hippocrate) dont elle avait su expérimenter la valeur des mélanges et la vertu des effluves. Hélas ! ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous, si bien que nous ne possédons que de vagues notions générales sur la parfumerie chez ce peuple épris de belles formes où l'usage des artifices se développa si supérieurement.

Un médecin naguère célèbre, Criton, s'il faut en croire Galien, aurait également composé un traité des odeurs et des cosmétiques inspiré des écrits d'Archigène de la reine Cléopâtre et d'Héraclide de Tarente. Il s'y occupe de tous soins du corps, de la peau, de la chevelure et y disserte sur les bains et toutes les compositions parfumées, et sur les diverses façons de les manipuler et d'en faire usage et tirer profit.

Enfin, je dois aussi te citer certain disciple d'Hérophile, l'anatomiste et le physiologiste de haute réputation, Apollonius, dit l'*Hérophilien*, qui se fit connaître, vers le deuxième siècle avant l'ère chrétienne, par un *Traité des parfums* et des pays qui excellaient à leur préparation. Grâce à Athénée qui nous en a conservé quelques fragments, nous savons que la meilleure Iris provenait d'Elis et de Cyzique et aussi que les essences de Roses de suprême qualité s'obtenaient à Phasales, à Capoue et à Naples, que celle que l'on tire du crocus doit être recherchée à Soli, en Cilicie et à Rhodes, que le nard recommandable se prépare à Tanius et l'extrait de feuilles de vigne, à Chypre et à Adramyttium. Apollonius l'*Hérophilien* nous fait encore connaître que le délicieux parfum *Panathénaïcum* se fabriquait à Athènes et que le *Métopien* et le *Mendifien* honoraient les parfumeurs d'Egypte.

Tu me diras, non sans raison, ma chère nièce, que tu ne saurais guère t'intéresser à ces produits dont les noms seuls te donneraient la migraine et que de telles connaissances sont tout à fait inutiles puisqu'il ne peut nous être permis de connaître les aromes et qualités de ces sortes de baumes qu'on préférerait mettre en contact avec nos centres nerveux d'olfaction. Mais il en est de même pour tout ce qui touche le passé, êtres et choses ! Nous ne connaissons que des noms, des titres, et qualificatifs d'objets, quelques évènements réputés. Des légendes surtout nous séduisent, des croyances et opinions sur des hommes ou des œuvres, nous sont fournies, mais nous ne pouvons contrôler leur valeur exacte, notre sens critique étant incapable de s'exercer sur les individus mêmes ou sur leurs productions qui nous parviennent dépourvues de l'esprit du milieu qui les vit naître et de la vogue qui les mit au pinacle. C'est pourquoi, l'histoire est conventionnelle, illusoire, fabuleuse, en quelque sorte. Tout ce qu'on y trouve y peut être regardé comme contestable, surtout les mots fameux qui presque tous n'ont jamais été énoncés, surtout dans les circonstances qu'on s'efforce de nous préciser.

Ce qui t'intéressera davantage, coquette Parisienne éprise de rapprochements des façons d'être et de paraître et de curieux parallèles à des siècles de distance, c'est que la passion des parfums domina tellement les personnes dans les relations sociales de l'antique Hellade, que les boutiques où l'on débitait les senteurs à la mode étaient fréquentées par les mondains ultra chics comme le sont chez nous, à l'heure actuelle, les tea-rooms selects, les dancings et les pâtisseries ou cafés les plus renommés.

On se rendait chez les aromatopoles ou marchands de parfums comme au lieu de rendez-vous le plus distingué, celui qu'un homme ou une femme à la mode ne pouvait se dispenser de fréquenter. On y causait, on s'y attardait, on y dégustait des parfums très probablement d'autre façon que par l'odorat, sous forme de fleurs comestibles confites, de sortes de sorbets, car les grecs aimaient les aromes jusque dans les mets et surtout les entremets.

Les après-midi des parfumeries étaient fameuses ; les femmes y dominaient à ces heures où les hommes se rendaient aux Thermes. Il est à supposer qu'on y causait chiffons et qu'on y discutait de l'originalité des dernières draperies imaginées pour la coupe des

chlamydes. Puis, comme la science des Esculapes d'alors était portée vers un genre de médication par les parfums, qu'on pouvait nommer *aromatothérapie*, chacun, selon ses petits maux, se droguait en se parfumant, ainsi qu'on fait dans certains magasins de pharmacies arabes qui sont surtout des parfumeries hygiéniques.

A Corinthe, sinon à Athènes, on échangeait sur les points de rencontres, à l'Agora ou ailleurs, des propos dans ce goût :

— « Que devenez-vous ? Jamais on ne vous voit de 3 à 5 chez le Parfumeur ? Où fréquentez-vous donc, êtes-vous retiré du monde ?

— Non pas ! J'ai dû me rendre à Alexandrie où j'ai séjourné; je n'aurai garde de manquer désormais aux assemblées si agréables de Crithos ou de Philarète où les gelées de Roses de Pœstum sont vraiment délectables. »

Nous ignorons vraiment quelle était la volatilité, la finesse et le charme des parfums de la Grèce antique. Connaissait-on alors l'usage du Savon ? Le brave Homère, lorsqu'il nous montre Ulysse rencontrant, dans l'île des Phéaciens, la belle Nausicaa lavant elle-même ses vêtements, toute fille de roi qu'elle était, ne nous dit pas de quel procédé cette princesse se servait pour purifier ses hardes. Pline nous parle bien d'un savon gras fait de cendres de hêtre, de graines oléagineuses ou de graisse de chevreau et d'alkali, le tout parfumé avec de la cinnamone ou du nard de Perse. Que le savon ait été employé chez les Romains, je ne saurais le contester, mais les Grecs s'en sont-ils également servi, eux qui eurent un si grand souci de déterger leur peau de toutes les impuretés de la transpiration et des déchets de l'épiderme ? Il faut faire notre deuil de cette connaissance comme de tant d'autres. Vis-à-vis de l'antiquité, nous demeurons dans une nuit où fulgurent quelques phosphorescences nous permettant des généralisations, mais le détail nous échappe et surtout les techniques et la mise en œuvre.

Lorsque Flaubert, dans sa *Salambo*, nous montre dans la maison d'Hamilcar, à Carthage, le laboratoire des parfums, où le chef des odeurs suaves, pâle et long comme un flambeau de cire, travaille le Métapion, le Malabathre et autres produits, le romancier s'essaie en vain à une reconstitution documentée. Il nous charme davantage par l'éclat de son style et le bric-à-brac d'une érudition de seconde vue, mais il ne nous renseigne aucunement sur la fabrique des senteurs chez les Phéniciens et les Carthaginois. C'est du pur chiqué.

Les anciens Grecs abusèrent certainement des parfums puisque des législateurs vénérables tels que Lycurgue et Solon en arrivèrent à faire des lois pour en modérer les excès. Socrate lui-même protestait contre l'envahissement des senteurs entêtantes, dont son jeune ami Alcibiade devait être mieux imprégné que la maussade mégère que fut Xanthippe. Socrate nous semble avoir été plus tolérant et on l'a fait beaucoup parler à tout sujet. A cette heure, certains érudits voient en lui un mythe, un philosophe légendaire qui jamais ne vécut en chair, en os et en doctrines réellement pratiquées.

Tout est possible, ma Lucette. Il faut tout croire et ne rien affirmer, c'est la sagesse ! La vie n'est qu'un tissu d'apparences. Je vais te conduire un tout petit moment dans l'antiquité romaine, mais sans te fatiguer et uniquement pour achever mon enseignement d'aujourd'hui.

La Parfumerie chez les Romains.

C'est par esprit de logique que je transite méthodiquement de l'est à l'ouest, ma chère petite, car ce fut toujours de l'Orient que nous sont venues toutes choses colorées, magiques, lyriques et parfumées. La passion des senteurs vint d'Athènes à l'ancienne Rome tout comme le goût de l'esthétique et des nobles harmonies. La vogue des colporteurs d'essences aromatiques fut même si extravagante au début de l'importation des parfums qu'on s'efforça de restreindre et même d'interdire la vente de tous les produits qui arrivaient de l'Arabie, de l'Egypte et de l'Inde, ainsi que de toutes les contrées où l'Empire romain exerçait sa vigueur conquérante.

Il y avait parmi les parfums les plus répandus le jonc odorant, le mégalium, le le malabathrum, l'opobalsamum, le télinum, le nard, le cinnamum, le myrobalan et combien d'autres baumes dont les noms ont perdu leur signification et qui exigeraient des exégèses d'érudition qui lasseraient vite ton attention et nous entraîneraient infiniment trop loin de mon point de départ. Les pommades avaient grand succès. Tu sais que le mot *Pommade* vient de la pomme, qui, piquée de clous de girofles, macérait dans de la graisse en lui livrant toutes ses vertus essentielles. Les Romains s'enduisaient l'épiderme de ces corps gras ; les femmes préféraient faire l'onction avec l'*œsype d'Athènes* préparée avec le suint de la laine de brebis et qui n'était, en quelque sorte, que ce que nous nommons aujourd'hui la *Lanoline.*

Au pays des Messaline, des Agrippine, des Faustine, des Néron, des Caligula, des Tibère et Héliogabale, tu peux penser, ma bonne Lucette, quelles orgies d'odeurs se déployaient dans l'ancienne Rome. Souviens-toi de Poppée, cette favorite devenue impératrice et que Néron, brute effroyable, tua d'un vulgaire coup de pied. Cette grande coquette, pour conserver sa beauté par des quotidiens bains de lait, traînait partout à sa suite une cavalerie de cinq cents ânesses. Lors des funérailles de cette victime de sa colère, l'odieux Néron, toujours excessif dans ses démonstrations d'Impérator-Cabotin, fit brûler sur le bûcher de Poppée plus d'encens que l'Arabie entière n'en pouvait produire au cours d'une année.

Cette profusion d'odeurs, ce gaspillage d'esprit aromatisé était partout. Bains, chambres, lits de repos, tentures, vélarium des salles de banquets ou de l'amphithéâtre, pourpre des toges étaient sursaturés de senteurs fortes ; le cirque même, malgré les fauves, le sang répandu et les émanations des gladiateurs combattants, dégageait des effluves embaumés.

Juvénal, Horace, Martial, Ovide, Pline, Properce nous ont parlé de la fureur qui entraînait leurs contemporaines à l'abus de la parfumerie. Martial écrivait cet apophtegme réprobateur

et juste : *Male olet qui bene semper olet* (Qui sent toujours bon, finit par sentir mauvais). Le même poète, voulant vitupérer certaine grande coquette nommée Gallia qu'il comparaît à une boutique ambulante de parfumerie, lui décochait ce trait : « Quand tu viens à passer près de nous, on croirait vraiment que tu précèdes le parfumeur Cosmus, ou bien on suppose que l'on a renversé des amphores de senteurs. Toutes ces recherches étrangères n'ajoutent rien à tes charmes, ô Gallia ; il ne dépendrait que de moi, si je voulais, que mon chien ne dégage une odeur aussi délicieuse que la tienne. »

Je te servirais, ô ma nièce amie, des centaines d'épigrammes semblables et te conterais des anecdotes sans fin sur la société de l'antiquité Romaine qui fut si prodigue d'offrandes à l'odorat humain, mais je devrais franchir une limite que je me garde bien de frôler, celle de *la Cosmétique*, qui étant l'art de conserver et rehausser la beauté se trouve étroitement liée au sujet que je traite ici d'un pas si alerte.

Si je m'avisais de te parler du maquillage des matrones et de tous les artifices que ces dames mûres employaient pour tâcher de reprendre mine de jeunesse, je ne m'arrêterais plus, car je serais débordé par une prodigieuse documentation.

Je ne te révèlerai, pour ton avide curiosité de connaissances originales que l'étymologie amusante du mot *fard* qui ne provient ni de l'anglo-saxon *fœrbu*, ni de l'allemand primitif *farva*, ni du danois *farwe*, ni de l'irlandais *farvi*, mais tout simplement de l'italien *farda* qui veut dire « *crachat* ».

Fi ! le sale oncle ! diras-tu ! Ecoute bien ; je vais t'expliquer le pourquoi de ce terme sans que tu piques un fard. Les belles Romaines, à leur toilette, étaient entourées d'esclaves ; chacune avait ses attributions et la division du travail ancillaire était aussi multiple qu'elle l'est encore aux Indes actuellement. Certaines de ces esclaves très expertes et pourvues d'une excellente mâchoire étaient tenues de broyer dans leur bouche avec les dents et de diluer avec leur salive le cinabre et autres ingrédients qui composaient la pâte tinctoriale que s'appliquaient sur les joues les mondaines un peu pâles, soucieuses de faire réapparaître le printemps fleuri sur leur visage déjà flétri par les plaisirs. L'Arioste, dans une de ses satires nous expose cette coutume des visages frottés de salive colorée. Les vieux barbiers de villages français, avant de raser leurs clients, naguère, ne leur crachaient-ils pas au visage pour diluer le savon qu'ils frottaient après sur la peau ?

Je reviens aux parfums du temps des Césars. Les fleurs affluaient à la table des amphitryons ; l'eau de rose jaillissait de toutes les fontaines à portée des convives couronnés eux-mêmes de roses et parfois munis d'une étole de fleurs autour du cou et sur les épaules. Il y avait des vins parfumés ; on buvait et mangeait des roses comme en Orient. Parfois des excès se produisaient. Les gros consommateurs tombaient atteints de ce qu'on nommait alors une *maladie aromatique*. Le cas était grave, beaucoup en mouraient. Les parfums engloutis se trahissent aussi bien que les amours secrètes. Ils ont, s'il faut en croire les Indous, des qualités nutritives indéniables, mais mieux vaut les déguster par l'odorat, sauf pour le safran et le castoréum qui, macérés dans du vin, prolongent, dit-on, la vie des vieillards.

Je crois qu'il est sage, ma petite Luce, de borner ici ma seconde missive et de ne pas, moi non plus, t'indigestionner et te donner le *mal aromatique*. Ces notions historiques te montreront que les anciens ne furent point dépourvus de raffinements. Tu t'en doutais, à vrai dire, mais tes idées sur la préexcellence du présent sur les âges lointains étaient vraiment entachées d'un *préjugement* un peu trop dédaigneux que j'espère avoir modifié si peu que ce soit.

Je te parlerai, dans une dernière épître, des *temps modernes*. Il nous sera plus facile d'y repérer nos connaissances olfactives sur des produits qui nous sont déjà infiniment plus familiers. En attendant, réfléchis, ma nièce aimée, à ce petit goûter, assimile-toi cette *dînette* documentaire dont ton vieil oncle vient de te restaurer l'entendement. Désormais, pense à lui en t'odorisant, *ce qui est une façon d'auto-adulation* puisque se parfumer, c'est adorer en soi l'idole de sa propre individualité physique et même psychique.

Octave UZANNE.
(C. R.).

Sur la fumure du Jasmin.

Le Comptoir français du sulfate d'ammoniaque a fait faire dans la campagne 1921-1922 des essais de fumures rationnelles sur diverses cultures, dans le département des Alpes-Maritimes.

Voici des résultats concernant le *Jasmin* :

L'expérience a été conduite sur trois parcelles, de chacune cinq ares ; dans la parcelle numéro 1, ou à *engrais complet*, on a appliqué, par mètre carré, 40 grammes de sulfate d'ammoniaque, 60 grammes de superphosphate de chaux, et 40 grammes de sylvinite.

La parcelle numéro 2 a reçu les mêmes engrais, sauf le sulfate d'ammoniaque.

Enfin la parcelle numéro 3 a reçu également les mêmes engrais que la parcelle numéro 1, sauf la sylvinite.

A la récolte, on a obtenu :

Dans la parcelle 1, 215 kilos de jasmin, à 4 fr. 50, soit 967 fr. 50 ; déduction faite de la valeur des engrais, ou 33 fr. 40, il reste 934 fr. 10.

Dans la parcelle 2, 140 kilos, 630 fr. ; 11 fr.40 d'engrais, reste 618 fr. 60.

Dans la parcelle 3, 175 kilos, 787 fr.50; 28 fr. d'engrais, reste 759 fr. 50.

Ainsi, la suppression de l'azote (sulfate d'ammoniaque, parcelle 2) a été plus préjudiciable que celle de la potasse (sylvinite, parcelle 3). Il ne faudrait pas en conclure que le jasmin ne réclame pas de potasse, car nous ne connaissons pas la composition du sol.

En tous cas, l'engrais complet a produit un excédent de récolte très intéressant, mais qui l'aurait été bien plus encore si les fleurs, au lieu de se vendre 4 fr. 50, avaient été payées 25 francs, comme en 1920.

Ce qu'il y aurait lieu de rechercher aussi, c'est le rendement du jasmin en essence.

Antonin ROLET,
Ingénieur agronome (C.R.).

SAPONIFICATION CALCAIRE

On fabrique quelquefois les savons de toilette par le procédé Krebitz qui permet une récupération correcte de la glycérine.

Ce procédé n'est appliqué que dans certaines usines importantes, possédant un laboratoire et dirigées par un personnel technique compétent. Nous ne décrirons donc cette méthode que succinctement, à titre de renseignement et pour inciter les industriels fervents de perfectionnement à en tenter l'application après étude plus approfondie.

Ce procédé permet, en effet, d'obtenir des savons sans odeur, d'utiliser le carbonate de soude, moins cher que la soude caustique. Il permet la récupération de la glycérine ce qui donne un bénéfice supplémentaire qui ne doit pas être dédaigné.

Ce procédé comporte trois opérations : la première est la fabrication d'un savon calcaire, la seconde est la transformation de ce savon de chaux par le carbonate de soude, et la troisième est la purification du résidu calcaire et de la lessive glycérineuse.

Pour préparer le savon de chaux, on utilise un lait de chaux préparé au préalable par extinction et dilution de chaux vive en morceaux. Ce lait de chaux est titré et on y ajoute la quantité de corps gras qui doit être saponifiée. Cette addition doit être faite graduellement, le lait étant bouillant, et le corps gras fondu, le tout étant maintenu en agitation constante.

On chauffe 30 minutes encore après addition totale du corps gras à la température de 85/90° ; on arrête ensuite le chauffage. Il faut laisser le tout en présence 6 heures au moins, une nuit généralement.

Le lendemain, on pulvérise la masse poreuse obtenue pour obtenir le dégagement de la lessive qui est soutirée. On épuise toute la glycérine restant par des lavages à l'eau, répétés aussi souvent qu'il faudra, ces petites eaux pouvant rentrer dans le cycle des saponifications ultérieures ou concentrées et ajoutées à la première lessive glycérineuse soutirée. Le savon calcaire n'étant pas soluble dans l'eau, ces lavages sont sans retentissement sur le rendement en savon.

Le savon de chaux est ensuite transformé en savon de soude par attaque au carbonate ; il faut environ deux fois plus de cet alcalin anhydre que de chaux, le calcul sera fait aisément par le chimiste au moyen des tables classiques, et analyse des corps gras.

La masse est maintenue en ébullition et on ajoute quelquefois un peu de sel pour faciliter cette ébullition. La transformation est totale quand toute la graisse calcaire est transformée, ce qui est facile à constater. On soutire la lessive salée qui contient le carbonate de chaux et on termine comme pour les saponifications classiques.

Le savon terminé est clair, compact et d'une odeur agréable.

Le carbonate de chaux précipité qui résulte de cette transformation est filtré, desséché, calciné et rentre à nouveau dans le cycle des opérations.

Les eaux glycérineuses sont filtrées et concentrées.

Ce procédé permet de saponifier toutes sortes de corps gras de qualités relativement médiocres, avec de très bons résultats : le savon est reconnu comme un des moins odorants et sa compacité est remarquable par suite de la perfection de la saponification.

Un Savonnier.

"LA PARFUMERIE DU SUD-EST"

Sous ce titre modeste est publiée depuis deux mois une luxueuse revue de parfumerie, *Magazine international*, abondamment illustrée et du plus haut intérêt.

Le siège de cette revue est Hôtel Roubaud Pilar, 1, avenue Saint-Hilaire, à Grasse, où nos lecteurs peuvent demander des spécimens qui leur seront certainement envoyés avec amabilité.

Nous nous faisons un plaisir de saluer la naissance de cette jeune revue qui est tenue sur les fonts baptismaux par les plus importantes maisons de la région grassoise.

Depuis la chute de l'éphémère *Parfumerie Française*, la nécessité d'une seconde revue française de Parfumerie se faisait impérieusement sentir ; nous ne pouvons que féliciter très sincèrement nos confrères grassois de l'avoir compris et d'avoir pris l'initiative qu'il fallait.

L'industrie de la Parfumerie française fait, ne l'oublions pas, des centaines de millions d'exportation annuelle : c'est donc une de nos industries qui défend le mieux la valeur de notre monnaie nationale. C'est aussi celle qui, par la perfection de son goût et la subtilité de son art, porte, jusque dans les milieux populaires les plus exotiques, la réputation méritée des fabricants français.

Une seule revue de parfumerie était insuffisante pour situer comme il convenait, dans le commerce mondial, le commerce français des parfums. *La Parfumerie du Sud-Est* vient combler une lacune.

Notons en passant que le titre de cette revue est beaucoup trop modeste, et qu'il jure un peu avec le sous-titre « Magazine international », et avec la devise qu'elle s'est choisie : « Fais ce que dois ». Un Magazine international doit, en effet, affirmer avec orgueil sa qualité, et Grasse n'est pas seulement une capitale régionale, c'est aussi la Ville des Parfums naturels, et comme telle elle appartient aux parfumeurs du monde entier.

Quant à sa devise, c'est un programme immense : à faire ce qu'elle *doit* faire, *La Parfumerie du Sud-Est* assume une tâche considérable.

Pour nous, nous nous sommes contentés jusqu'ici de « Faire ce que nous pouvions » et cela nous a paru suffisant.

Une confraternelle collaboration s'établira sans doute, s'il ne tient qu'à nous, entre les deux revues françaises de Parfumerie.

Bonne et heureuse vie à *La Parfumerie du Sud-Est*.

R.-M. Gattefossé (C. R.).

LA VANILLE A MADAGASCAR

(*Suite et fin.*) (1)

La dernière opération principale de la préparation est la dessiccation à l'ombre ; elle est en effet la plus longue et celle qui exige le plus de soins et de surveillance.

Lorsque la vanille, après une exposition de quelques jours, au soleil sous des couvertures, est devenue noire et bien souple, on la rentre dans le séchoir que possède toute plantation de quelque importance.

Ce séchoir est un bâtiment rectangulaire dont le sol est cimenté, les côtés en bois et la toiture en tôle ondulée. Il doit être orienté de manière à présenter un pignon au nord et un pignon au sud, boussole en main ; des fenêtres existent sur les deux faces, à l'est et à l'ouest, pour permettre, en tout temps une aération convenable de l'intérieur du local.

Au centre du bâtiment se trouvent de grandes tables et tout autour des claies superposées destinées à recevoir la vanille. Ces claies en rotin sont soutenues par des montants en bois de 2 mètres de hauteur, espacés d'un mètre environ, entre lesquels sont placées les claies à des intervalles de 15 à 20 centimètres.

Le système des cadres mobiles présente un certain avantage pour l'examen journalier des gousses au fur et à mesure que leur dessiccation s'accentue. Au lieu d'être obligé de voir la vanille sur des claies fixes, à des hauteurs variables, ce qui est plus ou moins commode, on descend les cadres sur les tables, en pleine lumière, et on les remet en place après les avoir visités.

Le séjour des gousses, dans le séchoir, peut varier entre quatre et six semaines ; on doit les en retirer pour les mettre en malle, sans attendre, lorsqu'elles ont atteint le degré de dessiccation voulu. On s'en aperçoit quand elles ont diminué de volume et se rident, quand on ne sent plus une trop grande impression de fraîcheur en les pressant entre les doigts, et que la crosse ou pédoncule, partie qui sèche toujours en dernier lieu, ne laisse plus voir de trace d'humidité et commence à durcir.

Il arrive parfois que, pour activer la dessiccation des gousses, laquelle cependant ne doit pas être trop rapide, on place un poêle dans l'intérieur du séchoir.



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)

Vanillier (Vanilla planifolia) en fructification.

Dans ce cas il est recommandé d'éviter de le chauffer avec des coques de noix de cocos pour éviter que des fumées créosotées ne communiquent ce goût spécial à la vanille.

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, 1923, n° 3, pp. 63-70.

* * *

Pour éviter qu'au sortir du séchoir les gousses ne se dessèchent par trop, ce qui se traduirait par une perte assez sérieuse au moment de la vente, la vanille est mise en malle où elle restera à se *refaire* (1), jusqu'au moment de l'empaquetage. On emploie habituellement, pour cet usage, de petites malles en fer-blanc que l'on maintient constamment fermées.

Pendant son séjour en malle la vanille doit être visitée fréquemment pour qu'on soit assuré de sa bonne conservation. Si l'on constate, au cours de ces visites, que quelques gousses moisissent, il faut les retirer immédiatement, essuyer et toucher les parties moisies avec une solution d'eau formolée fraîche à 3 %, ou d'alcool à 90° et les reporter au séchoir pour quelques jours.

* * *

Avant le *triage*, le *mesurage* et l'*empaquetage*, il y a une opération préliminaire laquelle consiste à redresser les gousses plus ou moins courbes qui existent toujours dans les récoltes de vanille.

Pour cela on les presse une à une entre les doigts, en les étirant vers les extrémités du côté opposé à la courbure du fruit qui prend alors une forme droite laquelle facilite la mise en paquets.

* * *

A un moment donné, il faut procéder au triage des gousses, qui consiste à les classer par qualités, sans faire intervenir leur longueur, en trois catégories comprenant :



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)
Vanillerie en saison sèche, avant le rabattage des *Pignons d'Inde* employés comme tuteurs

1° Les gousses bien onctueuses noires, odorantes, et sans aucun défaut ;

2° Les gousses trop sèches, rougeâtres ou trop claires, boisées, *galeuses* ou *escargotées* ;

3° Les vanilles fendues.

Les vanilles de chaque catégorie sont placées chacune dans une malle différente, portant extérieurement l'indication de la qualité.

* * *

A qualité égale, les gousses de vanille ayant une valeur commerciale en rapport avec leur longueur, il importe de les mesurer avec soin et de les classer par dimensions, ce qui facilite leur mise en paquet.

Pour cette opération on se sert d'une table comprenant 15 à 20 compartiments dans lesquels un ouvrier dépose les gousses après les avoir mesurées sur une règle de 30 centimètres, divisés en demi-centimètres, fixée sur le devant du classeur.

* * *

Pour la mise en paquets de la vanille on procède de la manière suivante :

Tout d'abord, on prend environ 16 belles gousses destinées à servir de chemise ou d'enveloppe extérieure, et huit gousses bien droites pour constituer le centre du paquet. Les autres gousses sont alors appliquées sur ce noyau en prenant la précaution de mettre toutes les crosses du même côté, vers le milieu et appliquées les unes à côté des autres.

Le paquet, une fois terminé, est entouré d'un lien lâche à une extrémité, puis on met les gousses à égale longueur en tapotant leurs bouts sur la table.

A l'opposé du lien lâche, on placc ensuite un lien définitif fait de deux tours de ficelle et, pour bien serrer, on fait subir un enroulement à la botte avant d'arrêter le deuxième nœud.

Après avoir retourné la botte on remplace le premier lien provisoire par un lien définitif. Celui du milieu est fait en dernier lieu, mais auparavant on lisse les gousses, en passant sur elles un petit lissoir en corne ressemblant assez à une navette.

Une fois le paquet terminé, il est encore lissé et aplati, à l'aide d'une planchette sur laquelle on le fait rouler.

Il est à recommander que, pendant l'empaquetage, les ouvriers ne tiennent pas leurs liens à la bouche car ceux-ci, employés mouillés, feraient moisir la vanille par la suite.

Pour empêcher tout développement ultérieur de moisissures, sur les liens, ceux-ci sont quelquefois passés à la glycérine lorsque les paquets sont terminés.

Autrefois, les bottes étaient composées d'un nombre fixé de gousses, 50 par exemple ; actuellement elles

(1) Ce qui veut dire que les gousses reprennent une certaine souplesse.

sont faites au poids, et comprennent de 60 à 70 gousses.

* * *

Au moment de l'emballage les liens des extrémités de chaque paquet de vanille sont généralement enlevés, et on ne conserve que celui du milieu, ce qui permet à l'arrivée en France, par exemple, de voir facilement s'il n'y a pas de moisissures dans l'intérieur des paquets. Ceux-ci sont alors de nouveau mesurés et classés de centimètre en centimètre. On les emballe ensuite dans des boîtes en fer-blanc, garnies à l'intérieur de papier parcheminé, pour éviter le contact des gousses avec les parois métalliques.

Quelquefois les boîtes sont soudées quand elles risquent d'être mouillées pendant les embarquements ; d'autres fois, elles ne le sont pas.

Chacune d'elles reçoit extérieurement sur son couvercle, une étiquette dont le libellé est disposée comme suit :

DUVAL et Cie
Madagascar

Récolte 1921
Caisse N° 70
Boîte N° 407
Vanille 1re qualité
27 paquets

Longueur des gousses : 19 c/m

Poids brut	10 k.650
Tare	1 k.020
Poids net......	9 k.630

Enfin, les boîtes en fer blanc sont renfermées dans des caisses en bois assez épais, contenant habituellement 3 boîtes, soit 30 à 36 kilos de vanille.

* * *

Après avoir vu comment se prépare la vanille à Madagascar et dans les colonies françaises de l'Océan Indien, il peut être utile de savoir comment se prépare la vanille et le *vanillon* à la Guadeloupe.

Dans cette île, la vanille est, en effet, souvent préparée d'une manière spéciale et peu connue ailleurs.

Après la récolte, au lieu de tremper les gousses dans l'eau chaude, on les *égratigne* légèrement une fois sur chaque face, à l'aide d'une rondelle de liège traversée par une épingle, dont la pointe dépasse seulement d'environ 2 millimètres.

La vanille est ensuite placée sous des couvertures, au soleil, et traitée comme cela a été indiqué précédemment.

Les gousses du vanillon *V. pompona* étant plus grosses que celles de la vanille *V. planifolia*, reçoivent sur chacune des trois faces et d'un bout à l'autre du fruit, 2 ou 3 *égratignures* suivant que la face est plus ou moins large. Il ne faut pas que ces petites blessures soient trop profondes, car les gousses pourraient se fendre.

Quelquefois les fruits trop mûrs commencent à s'ouvrir ; on les entoure alors d'un fil disposé en spirale et qui est conservé jusqu'à ce que la préparation soit terminée pour empêcher une trop grande déhiscence.

Après avoir été égratignées, ce qui facilite la dessiccation, les gousses sont exposées au soleil sous des couvertures, comme celles de la vanille, et pressées entre les doigts quand elles s'amolissent ; c'est ce que l'on appelle, en langage créole, *caresser* la vanille.

Une fois la préparation terminée, le vanillon est expédié en vrac, dans des boîtes en fer blanc ayant contenu du pétrole, et que l'on a, au préalable, convenablement nettoyées, ou dans des boîtes à biscuits. Il arrive, quoique assez rarement, que l'on met le vanillon en paquet. Dans tous les cas on ne mélange pas les gousses tortillées avec les gousses plates.

* * *

Les principales précautions à prendre, pour empêcher à la vanille préparée de moisir sont les suivantes :

1° Ne récolter que des gousses présentant le degré voulu de maturité, c'est-à-dire non ouvertes, mais commençant à jaunir à la pointe inférieure ;

2° Ne pas échauder les vanilles dans de l'eau bouillante et ne pas trop prolonger cet échaudage ;

3° Ne pas retirer du séchoir les gousses de vanille ayant un taux d'humidité supérieur à 35 ou 36 % ;

4° Ne pas mettre dans la bouche la ficelle employée à l'empaquetage de la vanille ;

5° Maintenir très propres les couvertures dans lesquelles on expose la vanille au soleil, et le séchoir lui-même.

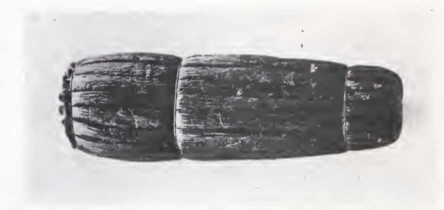
* * *

En ce qui concerne le rendement d'une plantation de vanille, nous essaierons



(Communiqué par *L'Agronomie coloniale*)
Exposition de la vanille, au soleil, sous des couvertures.

de donner, ici, des chiffres se rapprochant le plus possible de la vérité. Pour la Réunion, en tenant compte des exportations de 1892 et de 1912, ainsi que des







(Communiqué par *L'Ag-onomie coloniale*)
Différents types de vanille (1/2 grandeur naturelle).
En haut : Mexique, trois liens. — Au centre : Réunion (Bourbon), le lien du milieu est seul conservé pour l'expédition. — En bas : Tahiti, deux liens.

uperficies cultivées pendant ces deux années, à 20 ans d'intervalle, nous obtenons le chiffre moyen de 130 kilos de vanille sèche à l'hectare, les extrêmes étant susceptibles de varier, suivant l'âge de la vanillerie, le degré de fertilité du sol et les soins culturaux, entre 60 et 200 kilos.

A Madagascar, où les cultures sont beaucoup plus jeunes, et les sols moins épuisés, on a cité, à différentes reprises, le chiffre moyen de 150 kilos de vanille préparée à l'hectare. Ces deux chiffres peuvent, semble-t-il, être acceptés comme vrais, car ils sont obtenus surtout le premier, en connaissant les superficies cultivées et les rendements de tout un pays, au lieu de se rapporter uniquement à une plantation déterminée et en pleine production, ce qui élimine les causes d'erreurs visant les cas particuliers.

* * *

Comme la plupart des végétaux cultivés, le vanilier et la vanille ont à souffrir soit de maladies cryptogamiques, soit d'ennemis animaux qui leur causent parfois d'assez sérieux dégâts.

Parmi les premières il y a lieu de citer l'Anthracnose du vanillier : *Calospora vanillæ* Massée. Cette maladie attaque les feuilles, les tiges et les fruits de la plante sur lesquels elle produit des taches nettement limitées, d'un jaune ocracé.

On se trouvera bien, dans les plantations atteintes, de supprimer sans attendre, et de détruire par le feu, immédiatement, toutes les parties de lianes malades avant qu'elles se couvrent de fructifications de champignons. On fera bien, aussi, d'élaguer les arbres tuteurs de manière à donner plus de lumière aux vanilliers. Enfin, si le sol était trop humide, il faudrait faciliter l'écoulement des eaux en excès et peut-être s'abstenir de pailler les vanilleries malades.

Il arrive également que des lots de vanille parviennent en France plus ou moins envahis par des moisissures. On a vu, précédemment, quelles en étaient les causes.

Les acheteurs de vanille arrivent à *refaire* ces lots de vanille par des procédés qui leur sont particuliers.

Lorsqu'elle parvient en France, la vanille est quelquefois attaquée par un acarien blanchâtre (*Tyroglyphus sp.*) que l'on peut parfaitement distinguer, à l'œil nu, et qui ronge la surface du fruit en gagnant de préférence les extrémités.

Les planteurs désignent cette vanille par le nom de *vanille mitée*. Ils disent que celle qui a été trop ébouillantée, est facilement attaquée par l'acarien dont il s'agit, ce qui peut s'expliquer par l'absence d'enduit cireux sur les gousses, lequel constitue pour elles une véritable protection.

Il semble que l'on pourrait détruire les

mites en exposant la *vanille mitée* à une température de 60 à 65°.

D'autre part, dans les récoltes, on constate toujours une certaine proportion de gousses que l'on désigne par le nom de vanille *galeuse* ou encore vanille *escargotée*.

Cette vanille doit former une catégorie à part, avec les vanilles boisées, et subit une dépréciation à la vente.

On appelle vanille *galeuse* les gousses qui portent des taches allongées, sortes de cicatrisations, pouvant atteindre plusieurs centimètres de longueur, légèrement saillantes, de coloration blanchâtre, ou d'un brun clair, à surface lisse ou plissée transversalement et plus ou moins excoriées, mais ne renfermant aucun organisme étranger. Ces taches, qui présentent parfois l'aspect subéreux du liège, n'empêchent pas aux gousses de se développer normalement, mais les déprécient commercialement.

Elles paraissent dues aux différentes causes suivantes :

1° Le vent, qui provoque un frottement des gousses, surtout à l'état jeune, contre les tuteurs ou les feuilles de Vacoa (*Pandanus*) ;

2° Les chenilles qui rongent la surface des gousses ;

3° Les fourmis (action de l'acide formique) ;

4° Les escargots et les limaces qui rongent la liane et les jeunes fruits.

La vanilline qui forme la partie principale des substances aromatiques contenues dans la vanille ne préexiste pas dans le fruit. Sa formation est liée à une série de transformations, de réactions chimiques.

Parmi les différents auteurs qui se sont occupés de cette question, M. H. Lecomte a reconnu, dans les divers organes du vanillier, la présence constante d'une oxydase. Dans le fruit mûr elle est localisée dans le parenchyme du péricarpe. Les cellules à raphides de ce parenchyme sont dépourvues d'oxydase et celle-ci paraît surtout abondante dans les cellules les plus rapprochées des faisceaux libéro-ligneux.

Le pédoncule du fruit vert contient une oxydase dans ses tissus ; celui du fruit mûr, mais non préparé, en manque presque complètement. Or, précisément, la préparation ne développe que très peu de vanilline dans cette partie du fruit.

M. H. Lecomte a constaté, en outre, l'existence dans le suc du vanillier, d'un autre fermant possédant le propriété d'hydrater l'amidon et qui, agissant sur une solution de coniférine, provoque la formation d'une substance possédant les mêmes réactions que celle dont il avait reconnu la présence constante dans les tissus du vanillier.

A l'appui de cette hypothèse, qui attribue à des diastases la production de la vanilline, M. H. Lecomte cite cette expérience : deux fruits semblables, non préparés, ont été choisis. L'un d'eux a été porté dix minutes à la température de 100° dans l'eau à l'ébullition ; l'autre n'a pas été soumis à cette opération. Les deux fruits furent préparés de la même façon et pendant le même temps. Le fruit qui n'avait pas été porté à 100° prit l'odeur de vanille et se couvrit de givre, tandis que l'autre dégageait une odeur à peine perceptible de vanille. Cet auteur a été amené à faire l'hypothèse suivante :

Le ferment hydratant transformerait la coniférine naissante en alcool coniférylique et glucose, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par l'analyse ci-après. La présence de glucose est en effet constante dans la vanille. D'autre part, l'alcool coniférylique serait transformé en vanilline par l'action de l'oxydase.

Analyse de deux échantillons de vanille d'après König :

	1	2
Eau	25,85	30,94
Matières azotées	4,87	2,56
Cire et graisse	6,74	4,68
Sucre réducteur	7,07	9,12
Matières non azotées (y compris la vanilline)	30,50	32,90
Cellulose	19,60	15,27
Cendres	4,73	4,53



Ph. Carle. Cl. *P. M.*

La Dessication de la Vanille à Madagascar.

La présence de sucre réducteur, en quantité assez élevée, dans certaines provenances, explique pourquoi on peut voir des gousses se couvrir parfois d'une sorte de givre poudreux, très différent, d'ailleurs, de celui constitué par les cristaux de vanilline et uniquement composé de glucose. Ce « givre » spécial paraît et disparaît facilement.

La quantité de cire et graisse, contenue dans les gousses, paraît bien jouer le rôle de fixateur des substances odorantes contenues dans la vanille.

La vanilline, principale substance aromatique des gousses, varie suivant les origines dans la proportion de 1,19 à 2,90 %.

	Teneur en vanilline
Vanille du Mexique ...	1,32 à 1,86 %
Vanille de la Réunion ..	1,19 à 2,90 %
Vanille de Tahiti......	1,55

Toutefois, et ce qui montre bien que la vanilline n'est pas tout dans la vanille, c'est que celle du Mexique, réputée la meilleure, a une teneur en vanilline inférieure aux qualités supérieures provenant de la Réunion. Aujourd'hui, il faut comprendre, avec cette dernière, la vanille de Madagascar et des Comores dont les prix, à qualités égales, ne présentent pas de différences.

* * *

Dans les différentes colonies françaises productrices de vanille, une législation spéciale assez ancienne, et complétée par la suite, a réglementé la cueillette des gousses, le transport de la vanille verte, la préparation de la vanille et l'expertise. Cette dernière mesure est d'ailleurs spéciale jusqu'ici aux Etablissements français de l'Océanie.

La lutte contre les maladies cryptogamiques a également été l'objet d'arrêtés locaux.

Au point de vue commercial, les vanilles, en France, sont classées comme il suit :

a) Provenance ;
b) Qualité.

a) Les principales provenances sont les suivantes avec l'échelle de leurs prix respectifs au kilo :

Bourbon (Réunion), *Madagascar* et *Comores* :	
Têtes et queues	54 à 58
Premières seules	65 à 66
Queues.............	44 à 45
Martinique et *Guadeloupe*.....	50 à 52
Tahiti (*étiquette rose*)........	41 à 43
Mexique	150
Vanillon *Guadeloupe*........	28 à 30



Ph. Carle-Jumelle — Cl. *P. M.*
Triage de la Vanille après la récolte.

b) Quant aux différentes qualités on les désigne de la manière suivante :

Vanilles non fendues.

Première ou extra.
Seconde.
Troisième ou ordinaire.
Vrac.

1° La première, ou extra, se compose de gousses de 14 à 25 centimètres de longueur, à parfum franc et très fin, onctueuses, larges, bien pleines, de couleur brun foncé, sans reflets rougeâtres. L'épiderme des gousses est épais de 1 m/m environ.

2° La seconde qualité présente des gousses de 10 à 25 centimètres, à parfum fin, un peu plates, onctueuses, mais moins épaisses que les précédentes, de couleur brune, à reflets rougeâtres. Ces gousses sont parsemées de *gales*, ou tares offrant une surface boisée.

3° Dans la troisième qualité entrent les gousses à odeur de pruneau cuit, de 10 à 25 centimètres, sèches, minces, cassantes, à peu près uniformément rougeâtres, et recouvertes de gales et de défauts ligneux.

Les deux premières qualités, parfois la troisième, placées dans des conditions favorables, se recouvrent des différents givres .

4° Vient ensuite la quatrième qualité ou ordinaire, vrac, sans parfum appréciable, à odeur de fermentation qui est constituée par des vanilles mal préparées et qui est généralement utilisée pour la confection des poudres de vanille.

Vanilles fendues.

Cette catégorie ne comprend, le plus souvent, que trois qualités. La première, fendue, possède approximativement la même valeur marchande que la seconde non fendue.

A la Réunion on admet, pour les vanilles fendues, une quatrième classe qui porte le nom de *ordinaire vrac*.

Les lots de vanille contiennent habituellement 65 % de vanille première et 35 % des autres qualités.

Les vanilles fendues ont un parfum très délicat. Elles sont recherchées par les confiseurs, les chocolatiers et les biscuitiers qui désirent plutôt un produit odorant qu'un produit de bel aspect. Leurs prix sont généralement inférieurs, de 3 à 4 fr. par kilogramme, à ceux de la vanille non fendue.

Les prix, on le conçoit, varient non seulement d'après les qualités, mais aussi suivant la longueur des gousses. Pour montrer l'influence de ce dernier facteur, nous dirons par exemple que lorsque la vanille de 14 centim. vaut 40 fr. le kilogr., celle de 20 centimètres à qualité égale, se vend 51 francs.

A partir de 20 centimètres, l'augmentation proportionnelle est supérieure à cause de la rareté de ces dimensions.

En France, les principaux marchés de vanille sont : Paris, qui est le plus important d'Europe ; Bordeaux, Marseille, Nantes et le Havre.

A l'étranger, on doit citer : Londres et New-York. La campagne commerciale de la vanille commence le 1er septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

* * *

A Madagascar, la vanille a été introduite de la Réunion, il y a environ cinquante ans.

En 1890, les exportations de la grande île ne comprenaient encore que quelques dizaines de kilogrammes, et, en 1896, un millier.

Actuellement, Madagascar et ses dépendances, les îles Comores, constituent le centre de production de vanille le plus important du monde.

Au début, la vanille qui en provenait était considérée comme un peu inférieure à celle de la Réunion, mais la préparation ayant été améliorée, on ne fait plus pour ainsi dire de différence aujourd'hui entre les diverses provenances de l'Océan Indien : Réunion, Madagascar et Comores.

Les principaux centres de culture de vanille se trouvent dans le nord de la grande île. On doit citer : Nosy-Bé, Vohémar, Vatomandry, Maroantsetra.

Exportations de vanille de Madagascar.

Années	Quantités
1901	7.019 kilos
1905	30.744 —
1910	42.804 kilos
1915	233.587 —
1920	517.045 —

On se trouve donc en présence d'une colonie française exportant, annuellement, pour environ 20 millions de francs de vanille.

Il semble qu'il y aurait le plus grand intérêt, pour cette colonie, à créer une station de la vanille, où tout les problèmes posés tant par la culture de la plante, que par la préparation des gousses, seraient étudiés d'une manière rationnelle et scientifique, sans qu'un terme puisse être assigné à un programme de ce genre.

Les ressources nécessaires au fonctionnement d'un semblable établissement pourraient être obtenues par un droit spécial très léger, qu'acquitterait la vanille à la sortie de la colonie.

Nous pensons qu'on en viendra là fatalement. Il reste à souhaiter que ce ne soit pas trop tard.

C. Chalot (C. R.),
Professeur à l'Institut national d'agronomie coloniale.



Ph. Carle. Cl. *P. M.*
L'Echaudage et l'Etuvage de la Vanille à Madagascar.

Sur la production de la Vanille.

La culture de la *Vanille* s'est étendue, dit M. V. Stanislaus, depuis l'Amérique du Sud, jusque dans les tropiques, notamment au Mexique, aux Seychelles, à la Réunion, à Tahiti, à l'île Maurice, à Java, aux Iles Fiji, à l'ouest des Indes. On évalue la production, non compris celle du Mexique, à 522.000 kilos pour Madagascar et dépendances ; 500 kilos pour l'île Maurice ; 80.000 kilos pour la Réunion, et 3.000 kilos pour les îles Seychelles.

On peut se demander si toutes les vanilles exploitées appartiennent à la même espèce, *Vanilia planifolia.*

Ainsi les variétés mexicaines sont obtenues avec la *Vanilia sylvestris,* la *V. pompona* et la *V. aromatica.*

La Vanille préfère la chaleur et l'humidité, mais elle n'aime pas les pluies excessives. La fécondation par les abeilles et les oiseaux n'a lieu qu'au Mexique. Ailleurs, les abeilles visitent rarement les fleurs qui doivent, en général, être fécondées artificiellement. On estime qu'un ouvrier peut, en moyenne, féconder 2.000 fleurs par jour, à condition que les plantes soient suffisamment rapprochées.

On a comparé le séchage au four, le séchage à la vapeur et le séchage au soleil ; ce dernier est le plus employé, mais quel que soit le cas il faut opérer sur des gousses de même grosseur.

La meilleure méthode de conservation pour le commerce consiste à laisser les fruits dans une chambre dont la température est un peu plus élevée que la température ordinaire.

L'emmagasinage dans des caisses à glace, ou dans des caves froides, n'est plus considéré comme recommandable.

De Groote, du « *Mellon Institut of industrial research* », a établi récemment que toute méthode d'emmagasinage qui permet à l'air de circuler autour des gousses qui se trouvent à l'intérieur des faisceaux, peut être conseillée.

Un Parfumeur Américain ami de la France.

Depuis le début de janvier, M. W.-G. Ungerer, le distingué parfumeur new-yorkais est en France ; dépourvue de nouvelles directes malgré ses efforts, notre revue s'est trouvée dans la triste obligation de ne pas signaler cette visite importante à ses lecteurs français. Peut-être M. W.-G. Ungerer voulait-il voyager incognito ? En tout cas son départ de New-York avait été signalé par nos confrères américains et depuis la presse est restée muette à son sujet, jusqu'au jour de la manifestation que la ville de Grasse a organisée en l'honneur du philanthrope américain.

La Parfumerie Moderne s'est associée toujours aux manifestations de sympathie des parfumeurs français envers M. W.-G. Ungerer ; ce dernier, outre son amitié pour ses directeurs, lui fait l'honneur d'appartenir à son comité de rédaction scientifique.

Notre revue n'a-t-elle pas publié en pleine guerre un charmant poème de M. W.-G. Ungerer, dédié « en hommage aux Femmes Françaises » et adapté en notre langue par José de Bérys ?

Plus tard n'a-t-elle pas consacré une page de son numéro de Noël de 1920 à la publication des services rendus par le dévoué francophile pendant la guerre, par l'envoi d'ambulances aux armées ? (*P. M.* 1920, n° 12, p. 258. Photo de M. Ungerer).

Enfin notre revue s'est associée à l'ardente campagne de M. W.-G. Ungerer lorsqu'il réclamait aux quatre coins du monde des subsides pour les petits orphelins de la région grassoise, par la reproduction en trois langues de son appel et par sa propagande personnelle (*P. M.* 1921, n° 11, p. 258).

Nous nous associons encore avec la plus grande joie au *Petit Niçois* et reproduisons un fragment de ses articles du 22 et du 23 mars dernier, rappelant combien nous devons tous à M. W.-G. Ungerer.

« Pendant la guerre, M. Ungerer fut un francophile ardemment convaincu, un propagandiste inlassable pour notre cause. Il se souvint qu'il avait vécu quelques années de sa jeunesse sous le ciel de notre France, en un coin de Provence, en ce joli Grasse dont les charmes laissèrent à son cœur les empreintes d'inaltérables souvenirs. M. Ungerer créa, en notre faveur, un courant d'opinions ; il provoqua des mouvements favorables à sa seconde Patrie. Il sut gagner à ses idées les indifférents, les indécis. Mais le rôle qu'il s'était tracé ne se borna pas là. Il fit mieux que de répandre la bonne parole.

« Cependant, M. Ungerer voulut faire quelque chose de particulier pour Grasse. Il y réussit grandement. Ce philanthrope de la meilleure école, qui faisait le bien de loin, sans rechercher un profit moral quelconque, sinon uniquement la satisfaction d'un noble devoir joliment accompli, ouvrit, en Amérique, une souscription en faveur des petits Grassois orphelins de la guerre. Il recueillit vite une somme importante à laquelle il ajouta une souscription personnelle. Il adressa ainsi, à ses amis de Grasse, pour être distribués, 30.000 francs.

« Un comité fut formé. Il était composé de Mmes Bender, présidente de l'Association des Veuves et Mères de la grande Guerre ; Jean Moréna, veuve de guerre, et MM. Moréna, industriel ; Bernard, premier adjoint au maire ; Carémil, conseiller d'arrondissement ; Ernest Cresp, publiciste, rédacteur en chef de *La Voix du Peuple* ; Rance, directeur de l'école primaire de garçons, et Mlle Eymerie, directrice de l'école primaire de filles. Ce Comité était chargé de la distribution des dons. Il le fit le plus équitablement du monde, à la satisfaction de tous. »

Ce comité a su profiter de la présence de M. W.-G. Ungerer à Grasse pour lui marquer sa sympathie par une manifestation amicale fort réussie. Le maire de Grasse puis les délégués du Comité, les dames même prirent la parole pour dire toute leur admiration et leur reconnaissance. Avec émotion M. Ungerer répondit en une heureuse improvisation et fit la promesse de continuer à développer l'œuvre qu'il avait fondée, notamment par un envoi annuel de 10.000 francs aux orphelins de la ville.

La Parfumerie Moderne joint à la gratitude grassoise un écho de la reconnaissance nationale dont elle ne craint point de se faire l'interprète. *P. M.*

Protestations.

A la suite de la publication de l'article de M. le Professeur Ivan Kondakow sur le « Camphre de l'huile essentielle du Sapin blanc de Sibérie », paru dans le numéro de janvier 1923 de notre revue, pages 5 à 12, nous avons reçu une lettre de protestation de M. Oraw.

Cette lettre, intitulée : « Explication pragmatique » porte la discussion sur un terrain très éloigné de celui de la Science pure et nous ne croyons pas possible d'y suivre l'auteur. Il s'y trouve nombre d'expressions qui relèvent d'un langage sans aménité et vulgaire que nous ne voulons pas voir employer ici ; nous sommes donc au regret de retourner à M. Oraw ses explications conçues dans un style qui nous est incompréhensible.

Le Professeur J. Schindelmeiser est pris à témoin par M. Oraw ; il nous écrit qu'il ignorait l'article de M. Oraw dans la *Nature* ; il relève un « assez grand nombre d'inexactitudes » dans la publication du Dr Ivan Kondakow, mais il ne fait certainement allusion qu'à la page 11, en dehors de toute considération scientifique. M. le Professeur Schindelmeiser revendique l'antériorité de ses propres travaux sur l'essence d'*Abiès sibirica* et de ceux de M. Golubew (1902 à 1904).

Nous désirons ne pas entrer dans une polémique entre ces divers auteurs beaucoup trop éloignés les uns des autres et de nous même ; nous estimons que ce genre de discussion, qui devrait rester dans le domaine de la Science pure, est rendu impraticable par le fait que les auteurs emploient une langue qui nous est étrangère et dont les traductions sont trop imparfaites.

Jean Gattefossé.
(C. R.)

Etude des Produits odorants d'Origine animale.(1)

Musc ou *Moschéum* (2).

Le Chevrotain porte-musc, ainsi que son produit le musc (qu'on pourrait appeler aussi moschéum) étaient probablement inconnus des Grecs et des Romains qui estimaient cependant les pommades musquées qui leur venaient de l'Inde et de l'Arabie, car les Chinois et les Arabes emploient, au contraire, le musc depuis des milliers d'années.

Non seulement, les Chinois en aiment passionnément l'odeur, mais ils lui attribuent une foule de propriétés et l'emploient même, ce qui, dit Bouchacourt (3), surprendra fort nos aimables Parisiennes, pour guérir les maux de tête ! Un des plus célèbres médecins chinois, Pao-Po-Sé, le donne comme un préservatif certain contre la morsure des serpents : il prétend que, lorsqu'on voyage dans les montagnes, il faut porter une petite boule de musc sous l'ongle de l'orteil, car le chevrotain musqué se nourrissant de reptiles, cette odeur suffit pour les éloigner (Rimmel, *Book of Perfumes*, p. 244).

L'ancien nom chinois du musc est *Shay-hsiang*, qui signifie le parfum du cerf. J.-B. Tavernier est sans doute le premier explorateur qui l'ait mentionné, disant dans son *Journal de Voyages* (1679) qu'il acheta une fois plus de 7.000 poches.

Le musc fut probablement introduit en Europe par les Arabes ; il figure sur la liste des présents envoyés par Saladin à l'Empereur de Grèce, en 1189.

Au Xe siècle, Avicenne le mentionna, dans sa Pharmacopée, comme remède dans plusieurs maladies, et le célèbre voyageur vénitien, Marco Polo, vers 1300, constata qu'il était une marchandise commune chez les Orientaux, et en fit probablement commerce lui-même avec sa patrie.

On capture le Chevrotain soit à la chasse, soit en construisant de longues barricades dans les parages qu'il fréquente, et en ménageant dans ces barrières, çà et là, des ouvertures munies de pièges dans lesquels les animaux se prennent au passage ; les chevrotains sont ainsi malheureusement tués sans distinction de sexe ni d'âge ; les poches récoltées sur les chevrotains mâles sont aussitôt mises à sécher avant leur expédition.

La poche à musc, plus ou moins ronde ou ovalaire, renferme chez les adultes de 15 à 30 grammes de musc, et, chez les vieux sujets, 8 à 9 grammes seulement.

A l'état frais, le musc est un liquide sirupeux de la consistance du miel, et de couleur rouge brunâtre ; après la mort de l'animal, il se concrète et se dessèche, devient solide, noirâtre et granuleux, quoique onctueux au toucher.

Son odeur est très forte, même difficile à supporter, au point, dit Cabanès (*l. cit.*) que « lorsqu'un chasseur enlève sur le Chevrotain la poche qui contient la précieuse substance, il a soin de se couvrir le nez et la bouche avec un linge plié en plusieurs doubles, sans quoi il éprouve des hémorragies violentes, par la seule force de l'odeur ». Cette odeur est extrêmement diffusible et persistante, et devient très agréable lorsqu'elle est suffisamment diluée ; elle disparaît toutefois quand on mélange le musc avec du camphre, de l'acide cyanhydrique (sirop d'orgeat, eau d'amandes-amères ou de laurier-cerise), du soufre doré d'antimoine, etc.

Dans le commerce, on trouve le musc sous deux formes : en vessie, c'est-à-dire enfermé dans la poche même où il s'est amassé, ou hors-vessie, c'est-à-dire extrait de cette poche ; le premier est le plus estimé ; le second n'est guère à recommander, tant le musc est sujet à être falsifié (les meilleures sortes ne renferment pas plus de 50 à 60 % de musc pur).

Les principales sortes ou variétés commerciales de Musc sont les suivantes :

1° Le Musc de Nankin ou de la Chasse royale ; c'est, de tous les muscs de Chine, celui qui est de la meilleure qualité, mais aussi le plus rare.

2° Le Musc Tonkin, ou Musc de Chine, également très estimé, mais aussi très frelaté. Avant 1870, il valait déjà plus de 2.000 francs le kilogramme. Il arrivait par Canton et Tien-Tsin, ports qui en expédiaient, chaque année, plus de 300.000 poches, soit plus de 80 % du musc du commerce mondial.

Il se présente en vessies ou poches, soit rondes, soit légèrement aplaties, cachetées, en petites boîtes enveloppées de papier de soie et entourées d'étain. Il est de couleur brun foncé, visqueux, grumeleux au toucher.

Ce musc vient surtout du Thibet. La poche de musc Tonkin n'a jamais la forme de poire ; une petite frange de peau est laissée d'ordinaire adhérente à la poche, mais lorsque cette peau est enlevée, on dit que la poche est « trimmed », mise en bon état.

La variété de musc appelée musc blueskin n'est autre que le musc Tonkin préparé d'une manière spéciale : les deux ou trois petites couches de peau qui recouvraient le côté opposé à l'ouverture ont été enlevées, et laissent ainsi apercevoir la membrane bleutée qui recouvre directement le musc en grains. La préparation de ce musc blueskin est très délicate et on la confie à des indigènes très habiles, spécialement à Shangaï.

D'après Court Treatt, les avantages du musc blueskin sont les suivants : 1° la qualité du grain peut être plus rapidement reconnue ; 2° il y a moins de chances d'adultération, car la fine peau bleue craint beaucoup plus les manipulations répétées ; 3° il est plus facile d'en retirer le musc, car on peut ouvrir la poche plus facilement qu'avec l'ancienne mode ; 4° il y a moins de

(1) Voir « P. M. » 1921, n° 12, pp. 271-281 ; 1922, n° 11, pp. 237-240.

(2) Les renseignements que je donne ici pourront être avantageusement complétés par la lecture de l'excellente monographie du Musc, en 25 pages, que S. Piesse a insérée dans son *Histoire des Parfums* et par celle de M. L. Schmuck, « Le Musc au Thibet en en Chine », *Parfumerie Moderne* 1919, n° 11, pp. 177-182.

(3) De l'utilisation naturelle de la partie extra-embryonnaire de l'œuf, t. I., p. 4.

peau exposée à moisir : une poche qui commence à moisir peut gâter les poches d'un paquet entier ; 5° en fin de compte, beaucoup d'acheteurs aiment l'aspect des blueskins, car une poche de musc blueskin est, par elle-même, un joli petit objet.

Comme les autres muscs (excepté le musc de Népaul), le musc Tonkin possède une légère odeur d'ammoniaque, qui s'accentue lorsque le séchage n'a pas été complet.

3° Le Musc du Yun-nam, qui n'est qu'une sorte de musc Tonkin en poches également sphériques ou ovoïdes, contenant un musc granuleux brun fauve, à odeur très forte et d'une grande finesse. Le poids des poches des muscs Tonkin et Yun-nam varie de 15 à 33 grammes.

4° Le Musc Cabardin ou Kabardin, appelé encore musc de Russie ou de Sibérie ou de Tartarie. Il est récolté en Sibérie et dans l'Altaï. C'est l'un des moins estimés, et par conséquent des moins sophistiqués. On le vend surtout en Allemagne ; vers 1870, son prix n'était que de 400 à 500 francs le kilogramme. Une distinction doit cependant être faite entre les muscs cabardins, chinois et russe, en faveur du premier.

Les poches ou vessies de musc cabardin sont plus ovales et plus plates, de 25 à 55 millimètres de diamètre, et possèdent une marge de peau plus large ; elles sont plus poilues que les poches de musc Tonkin, et sont souvent plus humides et plus fermentées ; dans ce dernier cas, elles sont parfois remplies à moitié d'un liquide jaune ; on les appelle alors commercialement « squeakers ». Mais, d'ordinaire, le musc cabardin est plus compact, moins foncé que le musc Tonkin, d'une consistance comme fibreuse, à odeur peu pénétrante et moins agréable (Chevallier et Baudrimont, *l. cit.*).

Le musc cabardin de Russie est expédié *viâ* Pétrograd ; la variété chinoise vient, au contraire, par la même voie que le musc Tonkin, auquel cette variété ressemble beaucoup plus que le musc cabardin russe.

5° Le Musc du Népaul, qui arrive en Europe à intervalles très irréguliers, car une grande quantité est employée par les Hindous et même en Arabie. Les poches sont très petites, à peine un tiers de la grosseur de celles du musc Tonkin ; elles sont très rondes et très fermes, couvertes de longs poils. Le grain en est très sec, et ne possède jamais l'odeur d'ammoniaque.

6° Le Musc d'Assam ou du Bengale ne peut être obtenu aussi qu'en très petites quantités ; tout ce que les indigènes ne consomment pas sur place est expédié en Angleterre. Les poches ressemblent à celles du musc du Népaul, mais elles sont plus grandes et la peau en est beaucoup plus foncée. Le grain est tout à fait noir et diffère légèrement en odeur de tous les autres muscs. Avant 1870, le musc d'Assam valait environ 600 à 800 francs le kilogramme.

Telles sont les principales sortes commerciales de musc. Le musc en grains, qui est la forme sous laquelle les parfumeurs préfèrent acheter le le musc, est obtenu en faisant une incision dans la poche, par laquelle on enlève le grain en faisant bien attention de ne pas écorcher la peau bleue qui peut pourrir ou gâter ainsi tout le grain récolté.

Le grain est onctueux au toucher ; il se présente sous la forme de petites particules brunes ressemblant à du sang caillé.

L'odeur du musc est si puissante qu'une seule parcelle peut parfumer 3.000 parcelles équivalentes de produit inodorant (Parry). Cette odeur est si diffusible qu'elle se communique même aux excréments du Chevrotain mâle et que, dans les appartements et magasins, elle imprègne tous les objets environnants, bien qu'ils ne soient pas en contact avec le parfum. On est obligé aussi, pour cette raison, de transporter les denrées alimentaires (thé, café, manioc, riz, etc.) et le musc dans des navires différents, afin que l'odeur musquée ne se communique pas à ces denrées.

Quelques auteurs pensent que l'odeur propre du musc n'est pas due seulement aux principes composants qu'il renferme, mais aussi à une certaine substance qui se développe pendant la fermentation. On croit cependant que le musc doit son parfum spécial à une cétone, en proportion de 0,5 à 2 %, qui est voisine de la cétone du viverréum (civette) : c'est une huile épaisse, incolore, très peu soluble dans l'eau, mais facilement soluble dans l'alcool. Elle forme des dérivés cristallins que l'on peut aisément récupérer sous des conditions chimiquement pures. Le musc, qui est conservé pendant trop longtemps dans un récipient fermé, prend peu à peu une odeur d'ammoniaque.

D'ailleurs, la composition chimique du musc est très complexe. Dans l'excellent ouvrage de Chevallier et Baudrimont, on trouvera (t. I, p. 985) le détail des analyses faites ou données par Guibourt et Planchon, par Geiger et Reimann. D'après ces derniers auteurs, le musc renferme une petite quantité de graisse, de cholestérine, de résine amère et de principes solubles dans l'alcool, ainsi qu'une forte proportion de sels solubles dans l'eau, et du lactate d'ammoniaque.

Soumis à l'action de la chaleur, le musc fond, s'enflamme et ne laisse que fort peu de charbon ; la potasse, la chaux en font dégager de l'ammoniaque. Il cède à l'eau les trois quarts de son poids lorsqu'il est humide, et seulement les 55 centièmes lorsqu'il est sec ; il est beaucoup moins soluble dans l'alcool fort, et n'abandonne que fort peu de choses à l'éther et au chloroforme. La solution aqueuse est décolorée par l'acide azotique ; elle précipite en brun sale par l'acétate de plomb et se trouble légèrement au contact du tannin. Le musc ne donne que 4 à 6 % de cendres grises.

Falsifications. — Les falsifications du musc sont très nombreuses, et il faut un expert très habile pour les reconnaître toutes.

L'adultération commence dès la caravane qui a récolté le musc au lieu d'origine, et se continue jusque chez les exportateurs ; les matières étrangères sont si adroitement enfermées et dissimulées dans les poches qu'il est très difficile, sinon parfois impossible, de les déceler. Il y avait autrefois une taxe pour le musc qui entrait à Shangaï, et cette taxe était payée en musc ; s'il donnait en paiement du musc frelaté, le marchand avait immédiatement la tête tranchée; c'est pour-

quoi le musc obtenu par cette taxe était toujours très pur.

Pour expertiser la pureté d'un musc, il faut d'abord, disent Chevallier et Baudrimont, examiner les poches, voir si elles sont fausses, ou recousues, ou perforées ; ensuite, il faut analyser le contenu à la loupe, grain par grain. Les principales substances qu'on peut y mêler sont, soit des corps pesants, comme des grains de plomb, de la limaille de fer, soit des substances inertes, d'odeur ou de coloration analogues, parmi lesquelles on peut citer le sang desséché, le pain sec, le tabac à priser, la poudre de charbon, le fiel desséché, la gélatine, la cire, des graisses, le marc de café, des résines pulvérisées, la chair musculaire séchée et pilée, la colle de peau, des poils, la fiente d'oiseaux, l'asphalte, le benjoin, le styrax, le noir animal, la sciure de bois très fine et colorée, le sable, le sel ammoniac auquel on ajoute un peu de potasse, etc. Les falsifications atteignent 80 % des poches exportées.

Enfin, on peut fabriquer du pseudomusc ou musc artificiel.

Muscs artificiels. — En Allemagne, notamment, on fabriquait un musc artificiel comprenant : 1 partie d'huile de succin (obtenue par la distillation de l'ambre fossile), et 4 parties d'acide nitrique.

Divers succédanés du musc sont obtenus chimiquement, mais n'ont rien autre de commun avec le vrai musc qu'une similitude d'odeur ; car, ne connaissant pas exactement la composition du musc naturel, il est impossible d'en tenter la synthèse. Cependant, ces succédanés sont utiles, puisqu'ils reproduisent le parfum d'une façon suffisamment fidèle.

Les détails qui suivent sont extraits du récent ouvrage de MM. Gattefossé frères sur les *Nouveaux parfums synthétiques.*

Dès 1759, Margraff, en traitant l'ambre gris par l'acide nitrique, avait obtenu un produit à odeur de musc ; mais il n'y avait attaché aucune importance pratique.

En 1878, Von Gerichten remarqua que les cymènes chloro et bromonitrées possédaient une odeur musquée.

En 1881, Kolbe découvrit dans l'essence de résine le métabutyltoluène et prépara un produit à odeur musquée en nitrant le métacymène.

En 1888, Baur prit un brevet pour un procédé de fabrication du musc artificiel. Il avait repris l'étude de Kolbe sur l'essence de résine, et parvint à effectuer la synthèse du méta-pseudobutyl-toluène. En le nitrant, il obtint une substance possédant une forte odeur de musc.

En 1894, Mallmann découvrit le premier musc artificiel cétonique.

Depuis cette époque, un grand nombre de produits à odeur plus ou moins musquée ont été découverts et lancés dans le commerce. Les travaux de Baur et de ses successeurs ont montré que tous les produits synthétiques à odeur de musc ont pour base un noyau benzénique nitré.

On peut maintenant classer les muscs artificiels en deux grandes familles : 1° les muscs tri-nitrés, comprenant eux-mêmes cinq séries de corps ; 2° les muscs bi-nitrés, comprenant eux-mêmes six séries de corps.

En plus de tous ces muscs synthétiques, on sait depuis longtemps qu'en traitant certaines résines végétales par l'acide nitrique, on obtient des produits complexes à odeur de musc. Cette méthode d'obtention ne semble pas d'ailleurs avoir été industrialisée ; cependant, dans ces dernières années, un certain nombre de brevets, sur la valeur dequels on ne peut encore être fixé, ont été pris pour la fabrication des muscs de résine.

Parmi tous ces muscs artificiels, il n'y en a qu'un très petit nombre qui aient trouvé des applications industrielles : les principaux sont connus, d'une part, sous le nom de muscs de Baur (trinitro-iso-butyltoluène et trinitrobutyltoluène, ainsi que leurs dérivés), d'autre part, sous le nom de muscs Mallmann ou muscs cétoniques (dinitro-butyltolylcétone, dinitro-butylxylylcétone, et leurs dérivés directs).

A leur tour, les muscs chimiques ou synthétiques, étant d'un prix relativement élevé, et ayant, d'autre part, un pouvoir odorant considérable, sont particulièrement faciles à adultérer. L'un des produits plus fréquemment employés pour cette adultération est l'acétanilide ; en effet, ce corps présente à l'état cristallisé un aspect qui ne diffère pas sensiblement du musc chimique avec lequel on le mélange, et il n'en modifie pas beaucoup l'odeur. Cette falsification est cependant facile à déceler en dissolvant le musc dans l'éther de pétrole à chaud ; dans ces conditions, l'acétanilide ne rentre pas en solution.

En cas de doute, on pourra presque toujours faire la distinction entre un musc naturel et un musc artificiel chimique, en triturant le produit avec un peu de sulfate de quinine : l'odeur est complètement enlevée s'il s'agit d'un musc artificiel, tandis que celle d'un musc naturel ne subit aucune modification (Chevallier et Baudrimont, *l. cit.*).

Effets et emplois du musc. — Ainsi que je l'ai déjà dit, le musc était connu des Chinois et des Arabes depuis des milliers d'années ; les médecins arabes, entre autres Sérapion, ont décrit le musc et ses emplois.

Les vertus qu'on s'est plu à lui attribuer, et les différentes manières de l'utiliser en parfumerie, sont multiples.

Voici d'abord ce qu'en disaient, au XVIIe siècle, le « Grant herbier » et Matthiole :

« De musco. Musca est chault et sec au secōd degre cest une chose moyste qu'on treuue dedans certaines apostumes q̄ sont en une maniere de bestes qui sont en inde, icelles bestes sont semblables à cheureaulx (chevreaux) et en leurs aynes a une concavite ou creux auquel humeurs sassemblent en maniere dappostumes, Et quand elles sont meures par le mouuement de la beste elle se separent de la beste et cheent auec la peau laquelle a poilz moult blancs et la dedans treuue on le musca il en est de troys manieres. Lung est tout noir et nest pas bon. Lautre est tout roux et a couleur telle comme espicanard. Celuy muscq doit estre esleu qui a couleur du tout sur le roux et le peult on cōtrefaire bien a peine et a saueur un peu amere. Et quāt on la met ung peu en la bouche pour essayer son goust en present il emple tout le cerueau de odeur, et aussi ne doit point estre le bon muscq trop ferme et si ne doybt pas de legier fondre en la bouche, et ne doybt point estre cler dedans. Aucune foys on en treuue en maniere de xiloacrete et est bon. Le musc qui est noir et qui trait sur le roux se sophisticque par ce quon y mesle de la pouldre de pain ars, ou

du sang de bouc aulcunement ars et y met on a peine differēce, on met une dragme de muscq et troys ou quatre de la pouldre devant dicte, et y met on ainsi difference, car celluy ou y a du pain ars se brise mais les sarrazins qui le vendēt fendēt ces peaulx et ostent le bon muscq et y mettent le mauvais quilz ont cōtrefaict et resjoingnent tellement les peaulx quil . ne y pert point quel les ayent este ouuertes et saiche q̄ le musc contrefaict en sa peau poyse au double de celuy q̄ nest pas cōtrefaict muscq se peult garder longuement en ung vaisseau de verre ou aultre encore vault mieulx en plomb ferme. Item le musc ne doit point estre garde auec chose soufflairant car il perdroit sa bonne odeur et s'il aduenoit que il eust perdu sa vertu si le metz en ung vaissel de stouppe et soit pendu dedans une priuée et il recouvrera sa vertu et odeur, il a vertu de conforter par sa bonne odeur, et si a vertu de degaster et espartir humeurs par sa cōplection et qualite. Contre feblete de cueur qui chet en pasmoyson, feblete de corps de quelq̄ part quelle viēne soyt du ceruel (cerveau) ou foye ou douleur destomach causee defroidure soit muscq donne tout seul auec vin ou auec diamargariton ou auec pliris arcoticō sōt medecines en apothiquairerie et ne soyt dōne a la foys q̄ le pesant de deux grais (grains) de fourment. Contre la fayblete de cerueau et contre la desaulte de la matrice soyt le muscq odore par le nez et cōtre la suffocation de la matrice quand elle estraint le cueur et les mēbres (membres) de dessus et fait cheoir en maniere de pasmoyson soyt faicte fumee de muscq par dessous. Pour faire courre les fleurs retenues et pour ayder a concepuoir (concevoir) quant l'epeschement vient de froydure, soyt muscq applicque par dessoubz auec la medecine quon apelle trifera suppositoire aussi faict de storax calamite embre et muscq y vault moult lequel soyt deffaict en huille et en cette huille soyt coton mouille et applicque par dessoubz. Pour la pueur de la bouche soyt mache ce oste la pueur. Quant aucuns marchans veullent achepter du muscq ils estouppent leurs narines affin que lodeur ny entre puis font descouvrir le muscq puis vont ainsi estouppez loing le gect dune pierre, et la se destoupent et silz sentent lodeur du muscq de cette distāce ilz acheptent, car il est bon » (*Le Grant herbier en françoys*, 1548).

Quant à Matthiole, il s'exprime ainsi, dans ses *Commentaires de Dioscoride* (édition de 1680 ; l'édition princeps, en latin, étant de 1554) :

« Toutes les sortes de musc s'engendrent au nombril d'un certain animal, le chevreul musquin. On apporte le musc du Levant et de Ponent, dans de petites pellicules veluës : combien que du temps de Dioscoride et Galien il n'en fust point de mention : ce neanmoins je n'ay voulu laisser d'en dire ce qui en est. Car le musc est mis au rang des senteurs plus précieuses. Car on le porte pendu au col et ès aureilles, on le mesle parmi les habillemens, on en parfume les gans, on l'enferme ès bourses et escarcelles, on le tient en la bouche, et s'en parfume-on et la barbe et les sourcils pour effacer la mauvaise senteur... ; à ce que l'on soit plus resséant, mignon et poly. Et d'avantage, pour sentir bon, sous ombre de devotion, on en fait des patinostres et chappelets, pour resjouir et parfumer la court celeste... Le musc est chaud au second degré et sec au tiers. Il fortifie et corrobore le cœur en toutes ses passions, froidures et tremblemens, estant beu, ou appliqué. Il mundifie les tayes et taches subtiles des yeux, et dessèche leurs fluxions et humiditez. Il conforte le cerveau, et guerist les douleurs invétérées de la teste, causées d'abondance d'humeur flegmatique. Il fait aresser (*sic*), si détrempé avec huyle de *Palma Christi*, on en oint le membre de l'homme. Pour esprouver si le musc est légitime, aucuns en usent ainsi : Après qu'on l'a justement pesé en la balance on le met en un petit vaisseau trempé et moyte : peu après ils se repesent bien justement. Que si le pois l'emporte, c'est signe que le musc est bon et legitime. Mais s'il emporte le pois, ils l'estiment bastard, et sophistiqué. »

Lémery, dans son *Dictionnaire des Drogues* (Edit. de 1760), attribuait au musc les vertus suivantes :

« Il fortifie le cœur et le cerveau, il rétablit les forces abatuës, il excite la semence, il chasse les vents... On en applique aussi sur la matrice pour abattre les vapeurs. »

Après avoir joui ainsi, dans l'ancienne médecine, d'une vogue inouie, le musc a presque entièrement été abandonné de nos jours, et la plupart des médecins actuels le considèrent comme un médicament superflu et sans action spécifique. Quelques-uns pourtant le prescrivent encore comme stimulant et antispasmodique, et Chevallier et Baudrimont (*l. cit.*) le caractérisent ainsi : « Médicament énergique, excitant, usité pour combattre les maladies nerveuses, la fièvre typhoïde, le tétanos, les convulsions, la coqueluche, l'hystérie, etc ».

Par contre, « de toute antiquité, nous dit Cabanès (*l. cit.*), on a reconnu les propriétés aphrodisiaques du musc, dont l'odeur est agréable à l'utérus, disaient les anciens auteurs de Pharmacopées. Dans le livre de théologie musulmane connu sous le titre d'*El Ktab* (L. Bouchacourt, *l. cit.*), le musc est préconisé comme « parfum coïtant pour la chambre, » et sa puissance est résumée dans cette simple phrase « c'est le plus coïtant de tous les parfums ».

De même, le Dr Descourtilz, dans sa thèse sur l'*Anaphrodisie* (Paris, 1812), après avoir rappelé les grands éloges qu'on a prodigués au musc, ajoute que « Weichard dit avoir éveillé, par le moyen de cette substance, les organes génitaux d'un homme presque octogénaire ».

Cela n'a, d'ailleurs, rien d'extraordinaire, puisque le Professeur A. Lacassagne, dans son très intéressant ouvrage, *La Verte Vieillesse* (Lyon, A. Rey, 1920), cite plusieurs exemples — sont-ils bien authentiques ? — de... centenaires qui ont convolé en justes noces et ont eu des enfants !

Floriane, l'aimable et distinguée collaboratrice de la *Parfumerie Moderne*, a tiré de sa récente étude sur les emplois du musc naturel (1919), cette conclusion que le musc est particulièrement apprécié parce qu'il satisfait le système nerveux par ce qu'il a d'aphrodisiaque et de sensuel.

Même sur les animaux, le musc paraît exercer son influence tantôt favorable, tantôt défavorable. C'est ainsi qu'Olina (Degli Uccelli) « a remarqué que les odeurs d'ambre et de musc excitaient les serins et autres oiseaux de volière à chanter en tout temps, et leur chant, ajoute-t-il, est un appel d'amour » (Cabanès, *l. cit.*).

Le Chevrotain mâle, possédant seul un appareil à musc, il paraît évident que cette sécrétion a pour effet d'attirer les femelles ; mais on allègue aussi qu'elle peut leur servir de moyen efficace de protection contre les fauves, parce que les carnassiers auraient en profonde aversion l'odeur du musc ; aussi rapporte-t-on que si les chevrotains viennent à redouter l'approche des bêtes féroces, ils commencent par répandre autour d'eux une partie de leur réserve de musc ? On me permettra de faire observer, avec Beauregard, que cette horreur du fauve pour le musc pourrait bien ne pas être aussi grande qu'on l'imagine ; on paraît oublier que beaucoup de carnassiers sont,

eux-mêmes, pourvus de glandes qui sentent parfois pis que le musc, ou qui, pour le moins, sentent fortement le musc ; il semble donc singulier, *a priori*, que ces carnassiers montrent un tel dégoût pour le musc du Chevrotain, qui est, certes, plus fin que le leur !

Il me reste, enfin, à parler de l'emploi du musc en parfumerie. Cet emploi date, en Asie, d'un temps immémorial ; mais, en France, il a eu des alternatives d'engouement et de dédain. Il est de bon ton, aujourd'hui, de dire qu'on n'aime pas le musc, et cependant, le public n'apprécie, en réalité, que les préparations qui en renferment, bien que les parfumeurs laissent croire ou fassent croire que leurs produits n'en contiennent pas !

En effet : « l'odeur du musc, quoique peu agréable en elle-même, se lie très bien aux bases odorantes et les fixe d'une façon remarquable. Aussi, le musc entre-t-il dans la composition de la plupart des parfums de grande mode, auxquels il donne une odeur à tonalité chaude et animale. Il faut, cependant, en éviter l'excès avec grand soin, car l'odeur en devient déplaisante aussitôt que la tonalité du musc y domine. Il sert, en outre, à parfumer les savons, les sachets et les cosmétiques liquides. La légère alcalinité du savon semble favoriser le développement des principes odorants du musc. Enfin, il est arrivé que l'on mêle le musc à la pâte du papier destiné à certaines éditions de luxe. » (Gattefossé, *Parfums synthétiques*, p. 179).

Cl. Roux.

Docteur ès-sciences naturelles.

(C. R.)

L'ESSENCE D'EUCALYPTUS ANTHELMINTHIQUE

L'étude pharmacodynamique de l'Eucalyptus n'a pas été faite et les quelques observations dispersées dans les revues spéciales ne permettent guère encore de définir exactement ses propriétés.

On sait cependant que c'est un spécifique du Diabète depuis quelques années ; quant à l'essence, seuls ses pouvoirs microbicides, antiseptiques et ozonisants de l'atmosphère ont été bien étudiés.

Aussi devons-nous applaudir à la communication de M. Bouhon à l'« Association nationale belge pour le perfectionnement du matériel colonial » (séance du 22 novembre 1922), qui tend à faire de l'essence d'Eucalyptus un anthelminthique capable de rivaliser avec celle d'Ambroisie (*Chenopodium anthelminthicum*).

L'auteur envisage seulement l'emploi colonial, particulièrement au Congo belge, contre toutes les helminthiases et surtout les ankylostomiases justiciables du Chenopode seulement jusqu'à présent.

Reproduite et analysée dans le « *Journal de la Droguerie* » de Bruxelles (n° 11, novembre 1922) par le capitaine Vandevelde, cette communication rapporte l'essai de l'essence d'eucalyptus à doses massives de 4 à 8 grammes par individu, le système digestif étant débarrassé par une purge préalable, sur les parasites intestinaux. La plupart seraient tués instantanément et expulsés dans les 24 heures ; l'essence est ingérée pure, ou avec de la glycérine, ou encore émulsionnée avec de l'eau.

L'auteur a expérimenté le procédé sur lui-même sans éprouver d'autre fatigue qu'une légère ivresse passagère.

Ainsi s'ajouterait aux propriétés déjà remarquables de cette essence qui ont permis son emploi dans le traitement des maladies microbiennes de toute sorte, dans la prophylaxie générale, comme insecticide, contre les coupures et blessures, contre le diabète, etc., celle de détruire les vers ou helminthes sans danger pour le malade. Ces propriétés sont dues en grande partie à l'eucalyptol ou cinéol, base du goménol commercial ou essence de Niaouli ; on doit donc les retrouver dans toutes les essences qui contiennent ce corps en proportion suffisante, comme nous avons pu le vérifier récemment pour une essence d'*Inula* française et pour les essences de Cajeput (35/40 %) et de Bruyère de l'Annam (25 %).

Quant au pouvoir ozonisant de l'air, il semble dû plutôt aux terpènes et notamment à l'*aromadendrène* sur lequel on a basé autrefois un procédé de fabrication de la Vanilline employant de l'air ozonisé par barbottage dans ce terpène ; l'effet oxydant obtenu était supérieur à celui observé avec l'essence de térébenthine dans les mêmes conditions.

M. B.

Un emploi peu connu du Genévrier de Virginie.

Le bois du *Genévrier de Virginie* (*Juniperus Virginiana*) est fortement aromatique. Son arome est dû à une huile volatile brun-jaunâtre clair, qui représente 1 à 2 % du bois, et se trouve surtout dans le cœur. Cette huile contient des substances particulières de la série des terpènes.

Depuis des siècles, on sait, aux Etats-Unis où l'on rencontre de véritables forêts de ce conifère, droit, de forme pyramidale, atteignant jusqu'à 12 à 16 mètres de hauteur, principalement dans le Tennessee, en Virginie, et dans la Caroline Nord, que les caisses que l'on fabrique avec son bois protègent les vêtements contre les attaques des mites.

MM. Back et Rabak ont vérifié cette efficacité contre *Tineola biseliella*. Les papillons eux-mêmes qui, on le sait, sont inoffensifs, puisqu'ils ne mangent pas, peuvent vivre quinze jours à un mois et pondre, mais les larves qui éclosent de ces œufs périssent généralement en peu de jours. Il n'en est pas de même des larves âgées (trois à quatre mois et plus, c'est-à-dire du milieu à la fin de leur développement), qui peuvent être déjà sur les vêtements au moment de leur emmagasinement ; elles ont leur activité seulement un peu amoindrie. Comme ce sont elles qui produisent les plus grands dégâts, il faut donc, brosser, battre soigneusement les vêtements — en vérifiant bien les coutures, les poches, — et les exposer au soleil.

Les expérimentateurs ont vérifié que les caisses conservent leur propriété spéciale à partir de leur fabrication jusqu'à un an, mais il est probable, disent-ils, qu'elles la gardent indéfiniment, si on les tient hermétiquement closes et si on les ouvre le moins possible. Il faut naturellement qu'elles soient bien faites. Le bois de *J. Virginiana* a une structure si compacte qu'il empêche, même mécaniquement, l'entrée des mites, ce qui n'a pas lieu avec les bois ordinaires.

Bibliographie rétrospective concernant les Parfums et les Cosmétiques. (1)

XVIIIe SIÈCLE

1703. CHRIST. FRANC. PAULLINUS. — *De candore liber singularis antiquitatibus memorabilibus et curiositatibus, illustratus.* Francfurti 1703 (Citation P. LACROIX).

1725. FORTUNAT SACCHII. — *Thesaurus antiquitatum sacroprofanum in quo*, etc. Grand in f°, *texte latin*, 578 pages à deux colonnes, 20 pages de préface et vie de Fortunat Sacchii avec un superbe portrait au burin d'Halma d'Amsterdam. Frontispice remarquable gravé sur cuivre également d'Halma (2) ; 74 pages d'index rerum, en queue. Nous traduisons le titre : *Trésor des antiquités sacro-profanes dans lequel est expliqué clairement et d'après les anciens auteurs grecs et latins, chacun par leur nom, l'usage et l'abus des essences et des parfums, d'après ce que l'on sait des écrits sacrés*, par l'auteur ; Fortunat Sacchii, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, maître de la chapelle apostolique, orné de très élégantes figures. La Haye, chez Jean Swart, 1725, 42 gravures dans le texte.

Nous possédons un exemplaire de cet ouvrage, en reliure du temps, avec un ex libris de Léon Ohnet, architecte du gouvernement, provenant de la vente Vercruysse, à Bruxelles. Livre rare, parce que peu répandu chez nous. Nous traduisons les principaux titres des articles intéressant les parfums que cet ouvrage comporte : « Combien les parfums furent en estime chez les anciens. — Les premiers vases à parfums sacrés et profanes et leurs diverses appellations. — Appellation des parfums sacrés. — Commencement des parfums les plus employés dans les premiers temps. — Les villes où se tenaient les principaux marchés des aromates. — Usages profanes et abus des parfums, leur destination. — Espèces des parfums sacrés et profanes. — Art de composer les parfums sacrés. — Huile appelée de Lætitia ou de plaisir. — Onguent de roses et les plus précieuses roses à employer dans l'huile de Lætitia. — Usage antique des couronnes de roses. — Des boîtes à onguents parfumés. — Alabastra et onyx onguentorum. — Forme et usage des Alabastra. — Parfums des femmes. — Onguent de myrrhe et de marjolaine. — Excellence d'un parfum sacré. — Encens de Moïse. — Mérite d'une huile consacrée en raison des excellents aromates qui y entrent. — De l'huile sacerdotale. — Excellence du Cinnamome, etc., etc...

1748. ANTOINE LE CAMUS. — *Abdeker ou l'art de conserver la beauté, suivi de la Bibliothèque de la toilette des dames, avec des observations de plusieurs sortes et recettes curieuses et instructives.* Paris, 4 v. in 12, an de l'Hégyre 1168. Ouvrage publié sous forme d'étrennes aux dames. C'est l'histoire romanesque d'un médecin qui enseigne à une sultane dont il est aimé, le moyen de conserver ses charmes.

1754. 2° *Abdeker* ou l'art, etc., 2 tomes en 1 vol. C'est l'édition que nous possédons, reliure de l'époque. Le propriétaire de ce petit livre (qui n'a pas d'ex libris) a écrit sur la garde : « Livre où l'auteur, M. Le Camus, médecin des dames, voulant leur faire passer ses conseils utiles, les a placés dans un livre de boudoir ».

« Le Camus, nous dit Violet, dans « l'Art d'embellir » était le savant médecin de Ninon de Lenclos et autres beautés de la Régence », ce que nous ignorions totalement.

1755. PONCELET. — *Chymie du goût et de l'odorat* ou l'art de composer facilement et à peu de frais des liqueurs à boire et des eaux de senteurs, enrichie, etc... Paris MDCCLV. 1 vol. grand in-8, 390 p., chez Lemercier, rue St-Jacques, « Au Livre d'or ». Frontispice et cul-de-lampe du graveur Audran Benoît, et six planches dans le texte (appareils de distillation et vases divers).

Le R.P. Poncelet (Odicarpe), agronome de l'ordre des Récollets, né à Verdun en 1720, mort à Paris en 1780, acquit une certaine célébrité pour ses travaux agronomiques. Le P. Poncelet eut l'idée de comparer agréablement l'harmonie des saveurs avec celle des sons et établit pour cela une musique fantaisiste et savoureuse calquée sur la musique sonore dont il a imaginé une gamme. Cette idée fut reprise par Piesse à propos des parfums.

1761. BARBE. — *Le Parfumeur royal* (Voir *P. M.* 1922, n° 6, XVIIe, 3).

1764. DEJEAN. — *Traité des odeurs*, petit in-8, 492 pages, à Paris, chez Saugrain, 1re édition.

1769. DEJEAN. — *Traité de la Distillation*, petit in-8 de 462 p., chez Bailly et Saugrain « à la Fleur de lis d'or », quai des Augustins, du côté du Pont Saint-Michel. Il y est traité de la connaissance des fleurs et des fruits, de l'eau de la reine de Hongrie, des eaux d'odeurs : Pucelle, millefleurs, argent, beauté, nuptiale. Des odeurs (ambre, musc et civette, etc.).

1769. JEAN-ANTOINE FARINA. — Observations sur la nature de diverses liqueurs. La véritable eau de Cologne. 1 petit volume cité par Ed. Fournier « Le vieux neuf ». T. 2.

1770. *Etrennes de Flore aux dames et aux messieurs.* — Collection de secrets et recettes : Toilette, fards, eaux de senteurs, cosmétiques, avec un tableau économique et un stylet pour écrire d'autres secrets. Paris s. d. vers 1770, petit in-8, délicieux frontispice gravé avant lettre dans le genre d'Eisen.

1771. BUCHOZ. — *Toilette de Flore* ou essai sur la manière de préparer les essences, pommades, etc. Paris, in-12 Valade, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, 1922, Nos 4, 6 et 8.

(2) Gravure du Frontispice : Moïse tenant les tables de la loi. En haut, un pressoir hébraïque ; des hébreux travaillent à l'extraction de l'huile d'olive. En bas, consécration de l'huile par le grand prêtre. Vases sacrés, lampes, lécythes, pyxides, alabastrons, etc.

1773. 2° *Toilette ou Laboratoire de Flore*, chymie champêtre végétale, par Buchoz, chez Pierre Valade, rue Saint-Jacques, un vol. in-12. Essences, pommades, rouges, fards, eaux de senteurs, etc. On y joint la critique des dames et des messieurs à leur toilette, vol. in-8 (Extrait du Catalogue de vente de la Bibliothèque des de Goncourt publié en mars 1897). C'est l'édition que nous possédons.

1774. *Toilette et Laboratoire de Flore* réunis en faveur de la beauté, de BUCHOZ, même texte que ci-dessus, 1774, in-12 (Catal. de Bure).

Dans *Deux siècles de presse au service de la pharmacie*, l'érudit et actif archiviste paléographe Guitard nous parle ainsi de Buchoz : « Voici une figure originale qui est comme la caricature d'un Rousseau ou d'un Buffon, bien faite pour compléter le tableau d'un siècle qui aima dévotieusement la nature. C'est celle de P. J. Buchoz, avocat, médecin, botaniste et journaliste ; infatigable voyageur, puisque avant même d'avoir atteint la moitié de sa carrière, il accuse 9.000 lieues de voyages pédestres ; travailleur et compilateur formidable puisqu'il laisse près de 300 volumes dont 95 in f°; pauvre homme que son activité ruina au lieu de l'enrichir, ses livres lui coûtant gros et lui demeurant jusqu'à la Révolution. Il avait vécu tant bien que mal avec ses titres de médecin du roi de Lorraine, puis de médecin de Monsieur ; ensuite il eût succombé à la faim si une amie de sa défunte femme ne l'avait épousé par charité dans ses vieux jours. »

Buchoz né à Metz en 1731 est mort à Paris en 1807.

1777. DEJEAN. — Chez Bailly, libraire, quai des Augustins, « à l'Occasion ». C'est l'édition que nous possédons ; elle est dédiée à Mme la comtesse de Goëslin. On y trouve quantité de recettes d'eaux de senteurs, parfums, pommades, essences, fards et tous les cosmétiques propres à conserver la beauté.

An XII (1804). BUCHOZ. — Nous trouvons encore sur nos rayons une *Monographie de la rose et de la violette*, par Buchoz, « *considérées sous leurs aspects d'utilité et d'agrément, tant pour la toilette des dames que pour l'agrément des jardins ; les différentes préparations qu'on en fait. — On y joint des gravures tirées des meilleurs auteurs, ayant rapport à la Rose* ». — Cette monographie est terminée par un « *Mémoire sur l'Hortensia, plante nouvelle de la Chine qui fait les délices des curieux par sa beauté.* » A Paris, chez Chambon, libraire, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, n° 18, et chez Sanson quai des Augustins, n° 64, près le Pont-Neuf. 1 vol. grand in-8, 270 pages.

1774. PONCELET. — *Chymie du goût et de l'odorat*. — Paris, in-8, Pissot 1774. Nous paraît être la dernière édition.

17... BECCARIA. — *La Cuisine des Odeurs*. Cet ouvrage italien a été signalé dans Paris Hachette, article « Parfumerie : Syndicat, *Bibliographie rétrospective* ». Nous n'avons jamais pu le rencontrer. Nous savons qu'il a été traduit par Couret de Villeneuve et qu'il a paru en son temps, m'a-t-on dit, dans l'*Almanach orléanais*, 1771-1790. Quoi qu'il en soit, la traduction de Couret n'était encore indiquée par aucun bibliographe. En Italie, on ne sait rien de cette publication. Toutefois, dans la *France littéraire*, 1854-1857, le bibliographe Quérard qui écrivit « *Auteurs anonymes et pseudonymes dévoilés* », annonce bien la *Cuisine des odeurs* sous le nom de Beccaria, traduction de Couret, sans lieu ni date. 1 vol in-12, introuvable ; c'est tout ce que nous en savons.

— Le XVIIIe siècle, comme on sait, fut fertile en parfums de toutes sortes. *L'eau d'Ange, de Frangipane, de Chypre*, les eaux impériales, de la reine de Hongrie, des Sultanes, etc., étaient en grande faveur.

Eau d'Ange. — Cette eau de senteur citée par Rabelais était encore très en vogue aux XVIIe et XVIIIe siècles, mais sa réputation était déjà fort ancienne si l'on s'en rapporte à une copie de l'inventaire de Charles V où sont mentionnés deux coquemars destinés à sa préparation.

Au XVIIe siècle l'*eau d'ange* était un des *principaux produits des distilleries de Montpellier*, et les recettes données en 1771 dans le dictionnaire de Trévoux sont assez précises pour montrer que l'eau d'ange était à cette époque encore en usage.

1380. Deux grans coquemars à *eaue d'ange* d'argent blanc pesans 21 marcs quatre onces (*Inventaire de Charles V*).

1570. — Deux douzaines de paires de gandz delliez, lavez une fois seulement à *eaue d'ange* (Comptes de l'argenterie de Charles IX).

1662. Les autres curiosités de la ville de Montpellier et qui lui sont particulières consistent en *eaux d'ange* qui se transportent bien loin dans des vases faits délicatement. (*Du Verdier : le voyage de France*, p. 245).

1771.—*Le Dictionnaire de Trévoux* en donne deux recettes. La première, à l'ancienne manière, *eau d'ange bouillie*: elle se fait d'une composition de benjoin concassé, de cannelle pilée, de clous de girofle et de quelques citrons coupés en quatre et quelques morceaux de Calamus, le tout bouilli dans un coquemar jusqu'à diminution d'un quart ; puis, la *recette des parfumeurs* (*par distillation*) avec iris de Florence, Storax, bois de rose, de Santal citrin, etc. On verse dessus les eaux distillées de roses et de fleurs d'oranger dans lesquelles on a dissous du musc et de l'ambre (ce qui constituait un véritable progrès). Et le dictionnaire ajoute avec sa bonhomie accoutumée : « C'est pour la *vendre mieux* que les parfumeurs lui ont donné le nom d'*eau d'ange* ».

Frangipane. — Peau ou liqueur parfumée.

1690. — *Frangipane* est un parfum fort exquis qu'on donne à des peaux pour faire des gants, des poches, des sachets, etc... Il a pris son nom d'un seigneur romain de la maison fort ancienne des Frangipani ou Fricapane qui en a esté l'inventeur. Les peaux de Frangipane sont fort estimées par toute l'Europe.

On fait aussi des liqueurs parfumées à qui les limonadiers ont donné ce nom pour les mettre en vogue. (*Dict. universel de Furetière*).

1700. — *Le rossoly de Frangipane* est une composition de fruits, de fleurs et d'odeurs meslées ensemble

(anis, cannelle, musc, ambre). Il faut surtout prendre garde que rien ne le domine, car c'est l'égalité du goust qui en fait la véritable qualité et lui donne le nom de Frangipane (*Audiger : La Maison réglée, p.* 233).

1771. — *Le Dictionnaire de Trévoux* dit que l'invention du Rossoly de Frangipane est due au petit-fils de Mutio Frangipani, d'après le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, de 1696.

Sous Louis XV on appelait la cour de Versailles « la cour parfumée ». On connaît à cet égard toutes les prodigalités de Mme de Pompadour et de la Dubarry.

Le *pot pourri* se rencontrait sur toutes les consoles des gens de qualité.

La poudre, les mouches, les fards atteignirent leur apogée sous la Régence. On usait encore des gants parfumés.

« Le parfumeur Fargeon, comme le dit Rimmel, était fournisseur de la reine Marie-Antoinette et méritait son succès. C'était un homme de progrès ».

C'est aussi le temps où Jean-Antoine Farina vendait son eau de Cologne, Onfroy ses eaux d'odeur : bouquet, sans pareille, millefleurs, maréchale, etc. ; tous ces parfums étaient fort en vogue.

Les fards, les mouches, les parfums et tout leur entourage de précieuses mignardises se vendaient alors, comme l'indique Grand-Carteret, aux bazars de « *la Frégate et du petit Dunkerque* ».

« Tout le monde à cette époque, écrivait Dumas dans ses amusantes causerie, se couvrait de parfums, hormis les philosophes qui cherchaient à se distinguer par leur mauvaise odeur, et encore y avait-il des traitres dans le camp ».

(*A suivre*). E. GERARDIN.

(C. R.).

De tout un peu...

Une nouvelle Source d'Anéthol.

Des recherches ont été effectuées à Melbourne, à l'*Institut Impérial des Sciences et de l'Industrie*, sur une nouvelle oléo-résine, appelée gomme Nauli, produite par un gros arbre qui croît abondamment dans les îles Salomon.

Cette gomme-résine, assez molle et collante, de couleur jaune pâle, avec des bandes noirâtres, a une forte odeur d'anis.

Elle a donné à l'analyse immédiate : 2,5 % d'humidité ; 10,4 d'huile volatile ; 81,8 de résine ; 3,7 de matières solubles dans l'eau ; 1,6 de matières insolubles dans l'alcool (impuretés minérales et végétales).

L'*huile volatile*, obtenue par l'entraînement avec un courant de vapeur d'eau, contient 34 % d'*anéthol* (principal constituant de l'essence d'anis) qui se solidifie à 4° 5. Il est à remarquer que ce dernier valait, avant la guerre, 22 fr. le kilo (de Haen), et qu'il peut valoir actuellement (octobre 1922) 3 à 4 fois plus.

Des spécialistes ont estimé que la résine, séparée de l'huile volatile, vaut une bonne colophane de même couleur, cotée à Londres en novembre 1921, 16 shillings par hundred weight, soit 0 fr. 86 environ, le kilo.

Elle est dure, cassante, d'un brun rougeâtre, transparente, et elle fond à 69°-71°. Son indice d'acide est 9, et son indice d'éthérification 10.4.

Insoluble dans les alcalis caustiques, elle est par conséquent impropre à la fabrication des savons et à celle des matières d'apprêt. Ses propriétés la rapprochent plutôt de la dammar que de la colophane. Elle peut convenir pour des vernis colorés, semblables à l'accroïde rouge.

Un vernis préparé avec une partie de cette résine et deux parties d'alcool méthylique a été appliqué sur du bois enduit de gélatine formolée ; il a séché rapidement, en donnant un film pâle, plutôt mou, qui est devenu en deux jours assez dur et brillant, mais d'un arrachement plutôt facile.

La conclusion pratique du Comité d'études a été de pratiquer l'entraînement, par la vapeur d'eau, sur place, par des moyens élémentaires.

Un Champignon nuisible à la Lavande cultivée.

Dans une plantation de Lavande (*Lavandula vera D. C.*) située au Plan d'Aups, à la Sainte-Baume, on a constaté, dit M. A. Chevalier dans la *Revue de Botanique appliquée*, qu'un certain nombre de plantes étaient complètement desséchées et atteintes d'une sorte de pourriture.

Il était facile de voir, en effet, à la surface des grosses racines fendillées, des filaments mycéliens blancs, qui envahissaient toutes les parties souterraines du végétal.

De l'une des racines pivotantes, sur un léger renflement situé près du colle se détachaient les fructifications d'une petite agaricinée qui, d'après M. Patouillard, semble être une forme de *Pholiata prœcox* (Pers.) Quél.

C'est la première fois que ce champignon est signalé comme donnant naissance à un *pourridié* sur une plante cultivée.

Pour arrêter le développement de la maladie, M. Chevalier conseille d'extirper avec soin et de brûler toutes les lavandes atteintes.

Il serait utile également de draîner les parties basses du champ pour empêcher la stagnation de l'eau au moment des pluies.

Enfin, l'enlèvement de toutes les mauvaises herbes, et l'ameublissement fréquent du sol, ne peuvent qu'être favorables à la bonne végétation de la lavande et à l'élimination de son parasite.

Commerce anglais des Huiles essentielles.

A titre de document, nous indiquons ci-dessous les importations d'huiles essentielles faites par le Royaume-Uni en août 1922, comparément au même mois de 1920 et 1921. Au-dessous, l'importance du contingent directement réexporté.

	1920	1921	1922
Importations en lbs .	253.959	139 447	256 141
Valeur. . . .	£ 139.037	£ 31.814	£ 61.874
Réexportation en lbs	54·933	78 290	44.878
Valeur. . .	£ 50.946	£ 26.643	£ 17.700

LISTE DES OUVRAGES DE PARFUMERIE vendus à la Librairie de "La Parfumerie Moderne"

112, Route de Crémieu, à VILLEURBANNE (Rhône)

Cette liste n'a pas la prétention d'englober tous les ouvrages modernes de parfumerie et des industries annexes ; nous avons seulement noté les divers ouvrages que l'on nous demande le plus souvent et que nous pouvons livrer assez rapidement.

Beaucoup de nos lecteurs nous demandent les ouvrages classiques, un peu anciens, devenus rares en librairie, nous avons mentionné tous les ouvrages épuisés. Chaque fois que nous rencontrons mention de l'un de ces ouvrages sur un catalogue de bouquiniste, nous nous empressons de l'acquérir, si bien que nous pouvons encore, de temps à autre, répondre favorablement à des demandes de nos clients.

Les ouvrages sont vendus aux prix marqués par les éditeurs ; le port étant à la charge de l'acquéreur.

Askinson. — Perfumes and Cosmetics .... 5 dol.

Askinson (W). — Manuel du Parfumeur, 3e édition, 1921 .... 12 fr.

Baker & Smith. — A research on the Eucalypts and their essential oils, Sydney 1920 .... auteurs.

Bassières. — Le Bois de Rose et son huile essentielle, 1912 .... 7 fr.

Brooks (Benjamin T.). — The Chemistry of the Non-Benzenoïd hydrocarbons and their simple dérivatives, 1re édition, New-York, 1922 .. 7 dol.

Cerbelaud (R.). — Formulaire des principales spécialités de parfumerie et de pharmacie, 2e édition 1920.............. Titres noirs 100 fr.
Titres dorés 105 fr.

Cerbelaud (R.). — Formulaire des principales spécialités de parfumerie et de pharmacie, édition 1912 .... *occasion* 25 fr.

Chalot. — Culture et préparation de la vanille, 1920 .... 10 fr.

Chaplet (A.). — Théorie et pratique de la teinture des cheveux, 3e édition, 1922........... 10 fr.

Charabot. — Les principes odorants des végétaux. 1912............................ 8 fr. 50

Charabot. — Les Parfums artificiels. 1900...... épuisé.

Charabot & Gatin. — Le Parfum chez la plante. 1908................................ 8 fr. 50

Charabot, Dupont & Pillet. — Les huiles essentielles et leurs principaux constituants ...... épuisé.

Correvon (Henry). — Champs et bois fleuris, Neuchâtel, 1922 .... 60 fr.

Deite. — Manual of toilet soap-making......... 7 dol.50

Delteil. — La Vanille. Culture et préparation. 1897................................ 7 fr.

Desruisseaux. — L'Ylang-Ylang. 1911 .... 7 fr.

Dubosc. — Le Camphre et sa synthèse et la Culture industrielle du camphrier, par le Dr Trabut. 1922 .... 6 fr.

Durvelle (J.-P.). — Nouveau Formulaire des parfums et des cosmétiques. Parfums naturels et parfums synthétiques. 4e édition. 1922 .... 35 fr.

Durvelle. — Nouveau Formulaire des Parfums et des Cosmétiques, édition 1918, 2 volumes *occasion* 28 fr.

Durvelle (J.-P.). — Fabrication des essences et parfums. 1908.......................... épuisé.

Eberhardt. — La Badiane et sa culture en Indochine. 1907........................... 7 fr.

Ersham. — La chimie du savonnier et du commerce des corps gras. 1921................ 48 fr.

Fejès (A.). — Pratique de l'organisation rationnelle. 1923............................ 40 fr.

Fritsch (J.). — Nouveau traité théorique et pratique de savonnerie. 1922 .... 48 fr.

Gastou. — Les maladies du cuir chevelu. 1917... 2 fr. 50

Gastou. — Formulaire cosmétique et esthétique. 1923.................................. 12 fr.

Gattefossé. — Formulaire de parfumerie et de cosmétique............................ épuisé.

Gattefossé. — Formulaire de cosmétique. 1912.. 3 fr. 50

Gattefossé. — Technique de la Fabrication des parfums naturels et artificiels.............. épuisé.

Gattefossé. — Les nouveaux parfums synthétiques. 1921 .... épuisé.

Gattefossé & Lamothe. — Culture et industrie des plantes aromatiques de montagne. 1916.. 8 fr. 50

Gattefossé. — Formulary of the parisian perfumer. 1923..... 4/ english currency — 1 dollar U.S.A. currency

Gattefossé & Floriane. — Agenda du chimiste parfumeur savonnier. 2e édition. 1923. en souscription .... 25 fr.

Geoffrey Martin. — Perfumes, essential oils and fruit essences. 1921 .... 12 sh. 6

Gildmeister & Hoffmann. — Les huiles essentielles, 2 volumes, 1914 .... épuisé.

Granger. — Les fleurs du Midi. 1902......... 7 fr. 50

Guichard. — La Chimie du Distillateur. 1895.. 10 fr.

Guillaumin. — Les Citrus cultivés et sauvages. 1917................................ 8 fr.

Guillaumin. — Les Produits utiles des Burcéracées. 1910 .... 7 fr.
Guitet-Vauquelin (*P.*). — La Culture des Citrus. 1917 .... 9 fr.
Hampt (*Pierre*). — Le Cantique des Cantiques. 1922. 2 volumes........ 13 fr. 50
Hanriot. — Synthèse en chimie oragnique ..... 60 fr.
Hubert. — Plantes à parfum. 1909 .... 20 fr.
Jacob de Cordemoy (*Dr Hubert*). — Gommes et résines d'origine exotique. 1900........ épuisé.
Jaubert. — Produits aromatiques, artificiels et naturels. 1900........ 3 fr. 75
Jaubert. — Matières odorantes artificielles. 1899 épuisé.
Jaubert. — Parfums comestibles .... épuisé.
Jeancard & Satie. — Abrégé de la chimie des parfums........ épuisé.
Jumelle. — Plantes à parfums et tabac. 1916.... 2 fr.
Koller. — Cosmetics 3 dol.50
Labbé. — Essai des huiles essentielles. 1899..... 3 fr. 75
Lallié. — Le froid industriel. 1912........ 10 fr.
Lazennec (*I.*). — Manuel de parfumerie. 1922 .. 8 fr.
Lecomte (*Henri*). — Formation de la vanilline dans la vanille. 1914........ 4 fr.
Lecoq. — A. B. C. de la teinture des cheveux. 21 fr. 50
Le Florentin. — Les parfums. 1914 .... 4 fr.
Le Florentin. — Les cosmétiques. 1921 .... 6 fr. 75
Le Florentin. — Les Parfums....... occasion 3 fr.
Lignon & Blanc. — Les parfums, les médicaments, les produits photographiques. 1907... 2 fr. 50
Long. — Recettes et formules pour manucures.. 5 fr. 50
Long. — Le livre des manucures. 2e édition. 5 fr.
Mann. — Die modern parfumerie .... 6 dol.
Moride. — Traité pratique de savonnerie. 1909.. épuisé.
Nicolas & Jambon. — Hygiène de la peau et du cuir chevelu. 1920 .... 3 fr.
De Noter. — Les Eucalyptus. Culture et industrie. 1912 .... 10 fr.
Oskar Simon. — Manuel de laboratoire pour l'industrie des parfums. 1910 .... épuisé.
Otto. — L'industrie des parfums. 1909........ épuisé.
Parry. — The chemistry of essential Oils and artificial perfumes. 3e édition ; vol. 1. Monographs on essential oils. 1918. vol. 2. Constituants synthétics, analysis. 1919 .... 45 sh.
Parry. — The raw materials of perfumery. 1920. 3 fr.
Piard. — Manuel pratique du fabricant de boissons gazeuses. 1913........ 4 fr.
Piesse. — Histoire des parfums. 1905........ 7 fr. 50
Piesse. — Chimie des parfums et fabrication des essences. 1903........ épuisé.
Piesse, Chardin-Hadaucourt, Massignan. — Histoire des parfums et hygiène de la toilette .... épuisé.
Régismanset. — Philosophie des parfums ...... épuisé.
Reuter de Rosemont. — Comment nos pères se soignaient, se parfumaient et conservaient leur corps. 1915 .... 18 fr.
Rimmel. — Le livre des parfums. Ed. de Leipzig. 18 fr.
Rimmel. — Même ouvrage, suivi de « quelques mots sur les parfums », belle éd., relié, occ. 60 fr.
Rolet. — Plantes à parfums. 1918........ 18 fr.
Sansot (*E.*). — Essai sur les parfums. 1922 ..... 5 fr.
Schueller. — Les teintures pour cheveux. 1908.. épuisé.
Sydney-Young. — Distillations principles and process. 1922 ....
Vallier (*R.*). — Les savons..... occasion rare 6 fr.
Walter. — Manual for the essence industry. 10 sh.
Wiltner & Calmels. — Manuel pratique du savonnier. 4e édition. 1921........ 7 fr. 50
Wiltner & Calmels. — Manuel pratique du savonnier. 3e édition........ occasion 4 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Formulaire Cosmétique et Esthétique, par le docteur Paul Gastou, chef de Clinique à la Faculté de Médecine de Paris, 2e édition, Paris, 1923. Un vol. in-8 de 315 pages, illustrations dans le texte. Broché : 12 francs. Librairie de *La Parfumerie Moderne,* 112 route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône). Port en plus.

Le docteur Gastou, bien connu des parfumeurs par la première édition de cet ouvrage apprécié, aussi bien que par « Les Maladies du cuir chevelu » (3e édition 1916) et « L'Hygiène du Visage » (2e édit., 1915), également recherchés des spécialistes par leur abondante documentation et la justesse de leurs indications.

Mais le livre du docteur Gastou s'adresse surtout à la principale intéressée : la femme ; peu de livres de cosmétique ont été écrits pour elle et il faut féliciter l'auteur d'avoir abordé son sujet dans ce but spécial. Sans préconiser l'emploi général et exclusif des artifices de la beauté, l'auteur s'attache à démontrer leur utilité ; son livre rappelle la bibliothèque d'Octave Uzanne, avec quelque chose en moins, certes ! mais beaucoup de formules en plus, ce qui est utile pour le praticien.

L'art cosmétique intéressant à la fois le médecin, le pharmacien et les parfumeurs, l'auteur a tenu à s'entourer de la documentation réunie par ces compétences spéciales. M. le docteur Portes, pharmacien en chef de l'hôpital Saint-Louis ; M. Guillot, pharmacien et expert chimiste ; M. Pépin, cosmétologue ; M. Cerbelaud, l'auteur du Formulaire connu, et même M. Coty, le grand parfumeur, ont donné leur aide au docteur Gastou. De l'union de toutes ces compétences ne pouvait sortir qu'un ouvrage du plus haut intérêt ; on sait combien nous sommes partisans, à *La Parfumerie Moderne* des monographies rédigées en collaboration par tous les spécialistes les plus qualifiés, aussi, croyons-nous devoir chaleureusement recommander à nos lecteurs cette seconde édition du *Formulaire de Cosmétique et d'Esthétique* du docteur Gastou.

L'auteur résume sa préface en cet aphorisme de La Bruyère : « Un beau visage est le plus beau de tous les spectacles ».

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Balaillard, directeur.

Quelques Essences déterpénées commerciales.

Some commercial terpenless Oils

By Ernest J. Parry.

I have recently examined a large number of commercial terpenless and sesquiterpenless oils, principally of lemon and orange, as the existing rates of exchange have made purchases favorable, and it became necessary to see whether the oils possessed qualities which would ensure their keeping properties remaining unimpaired for some considerable time.

It is obvious that the oils will deteriorate in any extent, unless kept under proper conditions, and will certainly do so, irrespective of the conditions under which they are stored, if they have not been completely deprived of terpenes. The presence of sesquiterpenes is far less a possible cause of trouble than that of terpenes. Before dealing with the actual characters of commercial samples, I will draw attention to the chief points of importance in regard to the storage of these oils.

They should never be stored in the original sealed coppers, since if there should be any deterioration, it would escape notice until it may have spoiled the oil. The presence of water is most objectionable and as this is quite common in freshly packed terpenless oils, the oil should be allowed to stand in a cold place when a little water will often separate out. The oil should then be filtered through a dry paper and stored in amber bottles, as full as possible, tightly corked, and the corks well sealed with paraffin wax. The oil can now be watched and any signs of further depositions of moisture observed, without having to wait until the corks are drawn. Should the oil become turbid, it must be refiltered. The corks should be removed periodically and if the oil is found to be deteriorating in flavour or odour it must either be used at once, or made into an alcoholic solution, when it will, of course, keep for a prolonged period. It must not be forgotten that all aldehydes, and citral especially, oxidise slowly, so that oils containing aldehydes cannot possibly keep entirely unaltered.

In the examination of terpenless oils, it may be taken for granted that traces of hydrocarbons, when the oil is examined by Becker's method, will always be found ; in the case of terpenless oils it only requires sufficient of the hydrocarbons separated to enable one to determine the refractive index. This should always indicate sesquiterpenes, substantially free from terpenes. If the refractive index is abnormally low, the hydrocarbons will consist of a mixture of terpenes and sesquiterpenes and should be regarded with suspicion. In the case of sesquiterpeneless oils, the amount

J'ai récemment examiné un grand nombre d'huiles essentielles commerciales sans terpènes et sans sesquiterpènes, principalement des essences de citron et d'orange, car les taux de change actuels ont rendu les achats avantageux et il est devenu nécessaire de se rendre compte si les essences possèdent des qualités qui assureraient une conservation de leurs propriétés inaltérées durant un temps considérable.

Il est évident que les essences se détérioreront plus ou moins sauf si elles sont conservées dans des conditions convenables, et qu'elles se détérioreront certainement quelles que soient par ailleurs leurs conditions de magasinage, si on ne les a pas complètement débarrassées de leurs terpènes. La présence de sesquiterpènes risque beaucoup moins de donner lieu à des ennuis que celle des terpènes. Avant de nous occuper des caractères réels des échantillons commerciaux, nous désirons attirer l'attention sur les principaux des points importants en ce qui concerne le magasinage de ces produits.

Il ne faudrait jamais les conserver dans leurs estagnons de cuivre d'origine, car s'il se produisait alors une détérioriation quelconque, elle échapperait à la vue jusqu'au jour où elle aurait peut-être détruit tout le stock. La présence de l'eau est fort nuisible, et comme elle est tout à fait fréquente dans les huiles sans terpènes récemment emballées, on devra laisser l'essence en repos dans un endroit frais, et alors fréquemment un peu d'eau se séparera. L'essence sera alors filtrée à travers un papier sec et conservée dans des flacons jaunes aussi pleins que possible, bouchés avec un bon liège cacheté lui-même à la paraffine. On peut désormais surveiller l'essence et tous signes d'une augmentation de sédiment ou de moisissure peuvent être observés sans attendre qu'on ait à déboucher la bouteille. Si l'huile devenait trouble il faudrait la filtrer à nouveau. On aura soin d'enlever les bouchons périodiquement, et si l'on constate alors que l'huile présente des signes de détérioration soit dans le goût, soit dans l'odeur, il faudra ou bien l'utiliser immédiatement ou bien en faire une solution alcoolique, après quoi, naturellement, elle se conservera durant une période prolongée. Il ne faut pas oublier que toutes les aldéhydes et spécialement le citral s'oxydent lentement, de sorte que les huiles essentielles contenant des aldéhydes ne peuvent, en aucun cas, se conserver absolument intactes. Quand on observe des essences déterpénées on peut être certain, quand on les examine par la méthode de Becker, qu'on y trouvera toujours des traces d'hydrocarbures. Quand il s'agit d'essences déterpénées il suffit qu'il y ait une quantité d'hydrocarbures suffisante qui soit séparée, pour permettre à l'opérateur de déterminer l'indice de réfraction. Cet indice devra toujours indiquer des sesquiterpènes substantiellement exempts de terpènes. Si l'indice de réfraction est anormalement bas, les hydrocarbures consisteront en un mélange de terpènes et de sesquiterpènes et devront être considérés comme douteux. Dans le cas d'essences sesquiterpènées, la quantité obtenue devra être très basse et les terpènes de-

obtained should be very low, and terpenes should be absent or practically absent.

Following samples were included in my recent examination of commercial specimens, all obtained from the actual manufacturers :

TERPENLESS LEMON OILS.

	1	2	3	4	5	6
Specific gravity.	0.895	0.893	0.892	0.888	0.891	0.893
Optical rotation.	—5°30'	+0°	—3°30'	+6°	—5°	—6°
Refractive index	1.4800	1.4810	1.4801	1.4770	1.4792	1.4810
Citral content..	46 %	42 %	43%	39%	42%	44%

One expects a definite laevorotation in terpenless lemon oils. Samples N°s 2 and 4 were further examined and in the case of N° 2 distinct traces of terpenes were detected. In the case of N° 4, 5% of alcohol was found to be present, as well as heavy traces of terpenes, so that both samples were considered unsatisfactory, the latter especially.

TERPENLESS ORANGE OILS.

	1	2	3	4	5
Specific gravity.	0.876	0.866	0.878	0.858	0.878
Optical rotation.	+27°	+17°20'	+30°	+87°30'	+26°
Refractive index.	1.4643	1.4660	1.4740	1.4730	1.4640

Sample N° 2 was found to contain 10% of alcohol and sample N° 4 was merely a slightly concentrated oil containing an enormous amount of terpenes.

SESQUITERPENLESS LEMON OILS.

	1	2	3	4
Specific gravity...	0.898	0.8995	0.900	0.8979
Optical rotation ..	—5°	—5°30'	—4°	—1°30'
Refractive index...	1.4830	1.4820	1.4822	1.4792
Citral...........	63 %	64 %	62 %	61 %

None of these samples shewed any appreciable hydrocarbon residues.

SESQUITERPENLESS ORANGE OILS.

	1	2	3	4
Specific gravity...	0.858	0.885	0.888	0.876
Optical rotation...	+68°30'	+15°30'	+17°	+14°
Refractive index..	1.4720	1.4765	1.4780	1.4495

Sample N° 1 was merely a slightly concentrated oil rich in hydrocarbons. Sample N° 4 is most extraordinary.

Its low refractive index is conclusive against it being a genuine oil. Alcohol was absent and hydrocarbons were substantially absent. The characters of this oil would be accounted for by the addition of such synthetic bodies as decylic aldehyde and in my opinion this sample was adulterated with some form of synthetic orange oil.

vront être totalement ou presque totalement absents.

Les exemples qui vont suivre ont été compris dans mon récent examen de spécimens du commerce qui m'avaient tous été livrés par les fabricants eux-mêmes.

ESSENCES DE CITRON DÉTERPÉNÉES.

	1	2	3	4	5	6
Poids spécifique	0.895	0.893	0.892	0.888	0.891	0.893
Rotation optique	—5°30'	+0°	—3°30'	+6°	—5°	—6°
Indice de réfract.	1.4800	1.4810	1.4801	1.4770	1.4792	1.4810
Teneur en citral	46 %	42 %	43 %	39 %	42 %	44 %

On s'attend à trouver une rotation gauche régulière dans les essences de citron déterpénées. Les échantillons N°s 2 et 4 ont été à nouveau examinés et dans le cas du N° 2 des traces distinctes de terpènes ont été découvertes. Dans le cas du N° 4, on a trouvé qu'il s'y rencontrait 5% d'alcool, de même que de fortes traces de terpènes de telle sorte que les deux échantillons furent considérés comme non satisfaisants, surtout le dernier.

ESSENCES D'ORANGE DÉTERPÉNÉES.

	1	2	3	4	5
Poids spécifique.	0.876	0.866	0.878	0.858	0.878
Rotation optique	+27°	+17°20'	+30°	+87°30'	+26°
Indice de réfract.	1.4643	1.4660	1.4740	1.4730	1.4640

On a trouvé que l'échantillon N° 2 contenait 10% d'alcool et l'échantillon N° 4 était simplement une essence de concentration légère contenant une énorme quantité de terpènes.

ESSENCES DE CITRON SESQUIDÉTERPÉNÉES.

	1	2	3	4
Poids spécifique ..	0.898	0.8995	0.900	0.8979
Rotation optique ..	—5°	—5°30'	—4°	—1°30'
Indice de réfraction	1.4830	1.4820	1.4822	1.4792
Citral	63 %	64 %	62 %	62 %

Aucun de ces échantillons ne présenta de résidu hydrocarboné appréciable.

ESSENCES D'ORANGE SESQUIDÉTERPÉNÉES.

	1	2	3	4
Poids spécifique...	0.858	0.885	0.888	0.876
Rotation optique..	+68°30	+15°30	+17°	+14°
Indice de réfraction	1.4720	1.4765	1.4780	1.4495

L'échantillon N° 1 était tout simplement de l'essence légèrement concentrée, riche en hydrocarbures. L'échantillon N° 4 est tout à fait extraordinaire. Son bas indice de réfraction autorise à conclure que ce n'est pas une huile authentique. L'alcool en était absent et les hydrocarbures en étaient presque absents aussi. Les caractères de cette huile s'expliqueraient par l'addition de corps synthétiques tels que l'aldéhyde décylique et à mon avis cet échantillon a été adultéré à l'aide de quelque forme d'essence d'orange synthétique.

Ernest J. PARRY (C. R.),
Chemist Ingineer,
Barrister at Law (Londres).

Les Encens : Gommes-Résines aromatiques.

Sous ce nom, on comprend trois groupes de gommes-résines : le Bdellium d'Afrique ou Encens d'Afrique, l'Encens de l'Inde et l'Encens véritable ou Oliban.

* * *

Le Bdellium d'Afrique ou Encens d'Afrique n'est pas, en réalité, un encens, mais se rapproche des myrrhes. C'est ce Bdellium et non celui de l'Inde qu'ont connu les Anciens, mais longtemps on a cru qu'il était produit par des Palmiers ; ce n'est qu'Adanson, au XVIIIe siècle, qui identifia la plante productrice qui appartient au même genre que l'arbre à baume et l'arbre à myrrhe. C'est le *Commiphora africana* Engler, petit arbre buissonnant et épineux, de 3 mètres au plus, à feuilles trifoliolées qui pousse dans les savanes qui s'étendent de l'Abyssinie au Soudan et y est connu sous les noms d'Oanka, de Niattout et d'Hamnout. Le Bdellium d'Afrique se présente sous forme de morceaux arrondis de la taille d'un œuf de moineau à celui d'une poule,



Ph. Guillaumin. Cl. *P. M.*
Fig. 1.
Commiphora africana Engler ou Bdellium d'Afrique.

rouge pâle ou gris brun, mais jaune fauve quand il est pur, à cassure résineuse translucide, à goût âcre et amer.

En Haute-Gambie, suivant Rançon, la récolte a lieu de décembre à mai : les indigènes pratiquent dans le tronc huit à dix incisions ; il en découle un suc blanc et limpide qui jaunit en séchant et forme, au bout d'une semaine, des boules de la taille d'une noisette. Quand ces larmes sont sèches, on les détache avec un morceau de fer, on les ramollit au soleil pour en retirer les débris d'écorce, on les pile et on les moule, après les avoir ramollies une seconde fois, dans des fruits de *Balsamocitrus*, espèce d'oranges à écorce ligneuse. On démoule ensuite avec un couteau et on a les boules noirâtres qu'on trouve dans le commerce.

Les principaux marchés sont Kayes, Médine, Bakel et St-Louis où les boules de taille moyenne se vendent de 0 fr. 10 à 3 francs, au dire de Rançon. Avant la guerre, de petites quantités d'une valeur de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 le kilo étaient exportées en Europe pour la confection d'emplâtres et de diachylons. Les Onolofs, les Khassonkés et les habitants

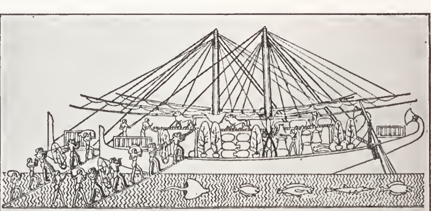


Ph. Guillaumin. Cl. *P. M.*
Fig. 2.
Boswellia errata Roxburgh ou Salai de l'Inde.



Ph. Guillaumin. Cl. *P. M.*
Fig. 3.
Boswellia Carterii Birdwood ou Oliban véritable, d'après Birdwood.

du Khasso, du Logo, du Nutiaga, du Kaota et du Guidimakha en sont très avides et le brûlent dans leurs cases sur des charbons ardents. La fumée blanchâtre a une odeur d'encens et chasse les mouches ; les indigènes lui attribuent des propriétés désinfectantes et excitantes des fonctions respiratoires et cérébrales.



Cl. *P. M.*

Fig. 4.

Expédition de la Reine Hatasou rapportant des arbres à Encens en Egypte (XVIII[e] dynastie). (Inscriptions du temple de Deir-el-Bahari).

*
* *

L'Encens de l'Inde ou Oliban de l'Inde se trouve dans le commerce en larmes régulières, grosses comme une noisette ou en morceaux irréguliers, jaune rosé, à efflorescence blanchâtre, d'odeur caractéristique rappelant la térébenthine, et à saveur amère. La plante productrice ou Salai, *Boswellia serrata* Roxburgh ex Colebrooke, est un petit arbre à tête rameuse, portant de longues feuilles fermées, habitant les montagnes arides de l'Inde.

L'Encens de l'Inde, décrit par Avicenne sous le nom de Koondar est vendu dans les bazars de la présidence de Bombay sous le nom de Dup Salai et de Gunda biroza ; il est utilisé sur place dans la pharmacopée indigène ou pour produire une fumée odorante analogue à l'encens.

*
* *

L'Encens véritable, Encens d'Arabie et Encens somal, comprend les produits de plusieurs espèces, aussi en connaît-on plusieurs sortes se présentant sous forme de larmes régulières ou de fragments irréguliers, rouge pâle ou jaune rougeâtre, à odeur résineuse plus ou moins forte. Suivant Birdwood et Flükiger s'appuyant sur les observations du capitaine Hunter, il faut distinguer :

1° Le Luban Bedowi ou Luban Makur produit par le *Boswellia Carterii* Birdwood, le Mohr meddu des indigènes ;

2° Le Luban Sheheri, produit par le *Boswellia Bhan-Dajiana* Birdwood, le Mohr add des indigènes ;

3° Le Luban Mati ou Meyti, produit par le *Boswellia Freereana* Birdwood, le Yegaar des indigènes.

Deflers a rapporté de son voyage en Arabie, en 1887, trois sortes d'encens qu'il appelle Luban Andjhio, Oliban femelle et Luban Nitaych ou Oliban vrai ; il est très probable, sans qu'on puisse l'affirmer, que ce sont trois qualités du produit du *Boswellia Carterii*, des synonymes de Luban Bedowi et de Luban Makur.

Les *Boswellia* producteurs d'encens sont des arbres de petite taille, à écorce plus ou moins papyracée, à feuilles composées-pennées réunies en bouquets : ils affectionnent les montagnes calcaires, rocheuses et désertiques ; le *Boswellia Carterii* se rencontre en Arabie, dans l'Hadramaut et au Somaliland, sa variété arabe étant désignée sous le nom spécial de Maghrayt d'Ishuhaz ; les *Boswellia Bhan-Dajiana* et *Freereana* sont localisés au Somaliland seulement, cependant le voyageur anglais Playfair a trouvé quelques pieds de *Boswellia Freereana* cultivés dans un jardin d'Aden.



Ph. Hachette. Cl. *P. M.*

Fig. 5.

Arbres à Encens cultivés. Bas-relief égyptien, d'après Maspero

La récolte de l'encens a été soigneusement observée au Somaliland et en Arabie. En Arabie, les Somalis qui se livrent à cette exploitation moyennant un tribut payé aux Arabes, font, pendant la saison sèche, de mai à décembre, des incisions longitudinales dans le tronc des arbres en arrachant en même temps des lambeaux d'écorce ; chaque mois ils ravivent et approfondissent les blessures. Il en sort un suc laiteux, d'où le nom indigène de Luban qui veut dire lait et dont on a fait Oliban. Les produits de qualité inférieure coulent jusqu'à terre, tandis que les larmes de qualité supérieure se concrètent sur le bord inférieur des plaies. Au bout de trois mois, le tout a acquis assez de consistance pour être recueilli ; les hommes et les enfants passent alors tous les quinze jours, ramassant les grosses larmes dans des paniers et mettant à part ce qui a coulé le long du tronc et qui est souillé de débris d'écorce. La production ne cesse de croître jusqu'aux premières pluies qui mettent fin à la récolte. Au Somaliland, on procède de même et on commence à faire les incisions en février-mars.

L'encens recueilli par les Somalis en Arabie et au Somaliland est vendu par eux dans les ports du golfe d'Aden : Berbéra, Zeila, Djibouti, Makulla ; le poids total varie entre 150 et 800 tonnes ; la seule Côte Française des Somalis en exportait, avant la guerre, une centaine de tonnes par an, valant en moyenne 0 fr. 50 le kilo. La moitié environ de la récolte totale est expédiée sur Bombay, un sixième en Europe, surtout à Trieste, le reste est consommé en Arabie et en Abyssinie.

Bien que l'encens renferme des ferments oxydants, la pharmacopée européenne ne l'emploie plus guère — c'était un des composants de la thériaque, — mais il est encore en honneur dans l'Inde où on lui attribue toutes sortes de propriétés.

Dans les trois présents symboliques, l'or représentait la puissance que personne ne lui conteste, la myrrhe signifiait l'immortalité à cause de ses propriétés antiseptiques qui la faisait employer dans les embaumements, l'encens était l'emblême de la divinité, parce que l'odoration de sa fumée prédispose aux états psychiques supérieurs. Pour cette raison, l'encens fut employé dans les cérémonies des divers cultes dès la plus haute antiquité ; les Egyptiens l'utilisaient 3.000 ans avant Jésus-Christ : sous la XI[e] dynastie, le roi Sounkhari avait envoyé une armée de 3.000 fantassins accompagnée d'une compagnie d'ouvriers pour rapporter le précieux produit des « échelles de l'encens » ; sous la XVIII[e] dynastie, la reine Hatasou fréta une flotte dans la même intention et les sculptures du temple de Deir el Bahari retracent l'histoire de cette expédition : on y voit les plantes à encens emballées dans des sortes de corbeilles analogues à nos serres Ward (fig. 4).

A l'époque romaine, Alexandrie fut le principal entrepôt de l'encens ; pour éviter les vols, les ouvriers qui pénétraient dans les magasins étaient nus, on leur masquait la bouche, et leur corps était enfermé dans une cotte à mailles très fines. Le symbolisme de l'encens a persisté jusqu'à nous, et, au plus fort de la Révolution française la Convention décrétait que l'encens devait être réservé à l'Etre Suprême et qu'en conséquence tout encensement aux ministres du culte et aux assistants était interdit.



Ph. Gattefossé. Cl. P. M.

Fig. 6.

L'arbre à Encens tel que l'imaginaient les savants du XVI[e] siècle ; figure de l'ouvrage : « Œuvres d'Ambroise Paré », édition de Lyon, 1541.

Dans les Antilles et en Guyane, on donne le nom d'encens aux exsudations des *Protium*, arbres forestiers appartenant, comme les Commiphora et les Boswellia, à la famille des Burséracées ; mais ce sont des élémis ou tacamaques, c'est-à-dire des résines et non des gommes-résines. L'*encens blanc* est produit par les *Protium altissimum* Marchand et *heptaphyllum* Marchand, l'*encens de Cayenne* par le *Protium guianense* Marchand ; l'un et l'autre sont utilisés dans les cérémonies du culte.

Sur la côte occidentale d'Afrique, on appelle *arbres à encens* les diverses espèces de *Daniellia*, gigantesques légumineuses dont l'écorce laisse exsuder, surtout à la suite de blessures d'insectes, une résine voisine des Copals et que les indigènes emploient en fumigations à cause de son odeur aromatique.

Le *Daniellia thurifera* Beunet se rencontre à Fernando-Po, à la Nigéria, à la Gold Coast, au Sierra Leone, en Guinée Française, en Casamance, en Sénégambie et au Soudan Français ; le *D. oblonga* Oliver se rencontre à Fernando-Po, à la Côte d'Ivoire, à la Guinée française et en Casamance ; le *D. Caillei* Chevalier est localisé en Guinée française.

***

Enfin, le nom d'encens est appliqué vulgairement sans autre raison que leur odeur forte à diverses plantes de France : c'est ainsi que le *Peucedanum sylvestre* De Candolle est parfois appelé *Encens d'eau*, le *Valeriana Phu* Linné : *Encens terrestre*, l'*Artemisa gallica* Willdenow : *Encens de Mas*, en Provence, et la *Santolina rosmarinifolia* L. : *arbre à Encens*, dans le Var (1).

A. GUILLAUMIN, (C. R.),
Docteur ès-sciences,
Assistant au Muséum (chaire de culture).



Ph. Guillaumin. Cl. *P. M.*

Fig. 7.

Protium altissimum ou Encens de la Guyane



Ph. Guillaumin. Cl. *P. M.*

Fig. 8.

Protium heptaphyllum ou Encens de la Guyane.

(1) Les figures qui illustrent cet article ont été réunies par les soins de la *P. M.* Les numéros 1, 2, 3 sont des photos de l'auteur, les mêmes qui ont servi à l'illustration de sa brochure : « Les produits utiles des Burséracées, 1910 » chez Challamel, 17, rue Jacob, Paris. Le numéro 4 est reproduit de l'ouvrage : « Les Plantes » 1922 de la librairie Larousse, avec autorisation de l'éditeur ; le numéro 5 est une reproduction galvanoplastique d'un cliché du tome II de l' « Histoire ancienne des Peuples de l'Orient », le célèbre ouvrage de M. Maspero, et nous a été obligeamment remis par l'éditeur, la S. A. Hachette. Le numéro 6 est une photographie d'une planche de l'édition de l' « Œuvre d'Amboise Paré, chirurgien du Roy », de 1541 (chez la Vefva Rigaud, Lyon), d'un exemplaire remis à la *P. M.* par M. le Professeur Raybaud.

Les numéros 7 et 8 sont des photos de l'auteur reproduisant des échantillons d'herbier du Museum National d'Histoire naturelle de Paris.

On trouvera une autre reproduction du bas-relief de la figure 5 dans A. Moret : « Rois et Dieux d'Egypte ». Enfin, la reproduction en hors-texte d'un bas-relief de Persépolis représentant l'encens brûlant devant un Roi Chaldéen, se verra dans l'édition de luxe de E. Rimmel : « Le Livre des Parfums », avec préface d'Alphonse Karr, vers 1868.

Nouveaux Dépilatoires.

COLLODION IODÉ

On applique un ou deux badigeons avec une mixture composée de :

Collodion riciné............	500 gr.
Teinture d'iode............	10 »
Essence de térébenthine......	25 »
Alcool fort................	100 »

A cette dose l'iode n'irrite que très peu la peau ; les poils partiraient quand s'exfolie la pellicule collodionnée.

(*Druggist Journal*).

LE PYRÈTHRE DE DALMATIE

Le Journal rapportait, il y a quelques jours, que l'Académie d'Agriculture de France se félicitait des résultats obtenus par la propagande faite depuis quelques années pour la culture du Pyrèthre et de la Lavande en France. Quatre cent mille pieds de Pyrèthre ont été plantés dans le Midi et le Sud-Ouest, sans préjudice de ce qui a été fait, sur une grande échelle, paraît-il, au Maroc,

Quant à la culture de la Lavande elle serait entreprise dans le Sud du Plateau Central et en Provence, d'après les dernières nouvelles.

D'autre part, *L'Agriculteur de Provence et des Colonies* signale les arrachages systématiques des plants de Pyrèthre des essais effectués dans plusieurs départements. Il est exact en effet qu'une propagande à rebours a été faite en certains lieux et que l'on a arraché ; nous signalerons personnellement les cultures de La Ciotat et d'Aubenas comme significatives à cet égard.

Mais la vérité est dans un juste milieu et il serait prématuré de détruire des cultures qui n'ont pas encore produit, alors que le Pyrèthre renchérit toujours et manque sur le marché, alors qu'il est si difficile de trouver de la poudre non fraudée.

D'autres usages seront certainement trouvés pour le Pyrèthre ; en tous cas, la poursuite des essais pour lutter contre les insectes ampélophages s'est montrée très satisfaisante.

Contre nombre d'insectes, de parasites des végétaux, du bétail et même humains, les dérivés insecticides du Pyrèthre de Dalmatie se sont montrés souverains.

Nous voulons attirer l'attention ici sur les résultats acquis depuis nos dernières publications, soit dans cette revue, soit dans *Le Journal d'Agriculture pratique* (avril 1922, page 349), *Le Journal de la Société d'Horticulture de France* (mai 1922, p. 190), *La Revue agricole de l'Afrique du Nord* (mai 1922, p. 320), *La Revue de Botanique appliquée* (août 1922, p. 397), etc...

Le Docteur J. Chevalier a distribué une note faisant connaître le résultat de ses propres recherches et a annoncé qu'il espérait mettre prochainement au point une méthode de titrage physiologique de l'activité des divers lots de fleurs cultivées et des préparations commerciales par observation des propriétés pharmacodynamiques sur la grenouille. On attend avec impatience ses résultats. Il ne craint point d'affirmer que les fleurs cultivées et bien récoltées, en provenance de la Drôme, des Bouches-du-Rhône, de l'Ardèche et du Var, fournissent des poudres présentant une activité insecticide égale, sinon supérieure à celle des poudres obtenues de Dalmatie et autres lieux.

Les pyrèthres cultivés en terrain fortement calcaire sont plus actifs que ceux cultivés en terrains argilo-siliceux, sans cependant que ces derniers soient totalement inactifs. Nous ajouterons à l'observation de M. Chevalier que les cultures xérophiles, comme celles qui ont été réalisées par la *Société des Végétaux aromatiques Xérophiles* (*Vivax*) dans le Var, donnent des poudres plus actives ; nous savons déjà que les plantes désertiques contiennent un plus grand pourcentage d'huiles essentielles, lesquelles sont plus chargées en principes oxygénées pour une raison analogue ; que les plantes à parfum donnent davantage de rendement et une plus grande finesse d'odeur dans les cultures constituées à la limite de résistance physiologique des espèces considérées, soit par rapport à la sécheresse et à l'insolation, soit par rapport au froid et à l'altitude.

Le caractère éminemment xérophile du Pyrèthre de Dalmatie est bien connu et on y prête peut-être pas assez attention dans la constitution des cultures ; nous avons attiré l'attention à ce sujet dans *La Revue de Botanique appliquée*. Les résultats sont confirmés par une note récente de *La Rivista italiana delle Essenze e Profumi*, relativement à la qualité appréciée dite « Silvatico del Montenegro ».

Les essais d'engrais faits par M. Jumelle, notre distingué collaborateur, sur un terrain fortement calcaire et magnésien-ferrugineux, moyennement pauvre en azote, riche en potasse et surtout en acide phosphorique, montrent que les engrais ne sont pas inutiles tant au point de vue de la qualité que de la quantité. Cependant la plante progresse parfaitement bien sans engrais sur un tel terrain.

La chaux manganèsée, associée au nitrate, a environ doublé la production de fleurs et le superphosphate a paru à M. Chevalier avoir une certaine action.

Ajoutons que la chaux manganàsée semble avoir une action particulièrement nette sur le rendement en essence des plantes aromatiques, de même que les terres contenant naturellement du manganèse et du fer titané.

L'action sur l'activité insecticide n'est pas moins nette que sur le rendement en fleurs et de même sens.

A ce propos, M. Chevalier rappelle que M. Unger avait signalé la présence du manganèse en quantité appréciable dans les cendres de poudre de pyrèthre de Dalmatie. M. Jumelle a employé la chaux manganèsée à la dose de 200 kilos par hectare.

Nous sommes également très heureux de nous trouver d'accord avec M. le Dr J. Chevalier sur l'étude chimique du principe actif du pyrèthre. « Les fleurs de pyrèthre, dit-il, renferment un alcaloïde qui est constitué par une base pyridique hydrogénée qui possède en outre un groupement bétaïne, un glucoside, de la cholestérine en assez grande quantité, un acide libre, résineux et une oléorésine qui se dédouble facilement déjà sous l'influence du temps et surtout sous l'influence des alcalins. »

Nous avions étudié personnellement l'oléorésine isolée et avions affirmé sa facile destruction par l'air, le temps, l'eau, la lumière, les alcalins même très faibles, etc. Il suffira de revoir les nombreux articles répandus par nos soins dans la presse agricole sous les titres : « L'Oléorésine du Pyrèthre », « Un nouveau véhicule du pyrethron », etc., ainsi que « Le Pyrèthre et la Lavande » (*Parfumerie Moderne* 1922, No 91).

D'ailleurs il suffisait de reprendre et vérifier les tavaux du chimiste japonais Yamamoto dont les résultats étaient consignés dans *Le Journal of Tokyo Chemical Society* et avaient été analysés

en octobre 1919 dans *Le Journal de Pharmacie et de Chimie*, puis par diverses revues et notamment dans *Pharmacia* par nos soins et dans la *Rivista italiana delle Essenze e Profumi*.

Nous avions donc depuis longtemps compris que la méthode suisse qui consiste à dissoudre le *pyrethron* ou éther actif de l'oléorésine de pyrèthre, dans un savon alcalin ou même dans une liqueur ammoniacale était néfaste à la conservation de la propriété insecticide. C'est pourquoi nous avions breveté l'emploi des huiles sulfonées neutres.

Le Dr J. Chevalier continue ainsi : « Sans nier complètement l'action phamacodynamique de l'alcaloïde et de celle du glucoside, je puis affirmer que la majeure partie sinon la totalité de l'action toxique et insecticide de la plante est due à l'oléorésine constituée par un corps à fonction éther ».

On ne peut être à la fois plus prudent et plus net ; c'est la confirmation même de l'affirmation de Yamamoto.

Ce qui prouve qu'il n'est pas mauvais de faire de la bibliographie et nous ne regrettons pas d'avoir exhumé les observations de vieux auteurs aujourd'hui oubliés. Bourcart, dans son Traité des Maladies des plantes, de 1910, ne cite-t-il pas déjà vingt-sept auteurs s'étant occupés de l'utilisation agricole de la poudre de pyrèthre de Dalmatie, neuf d'entre eux ayant déjà observé son action sur la Cochylis ? encore ignorait-il les essais faits à partir de 1892 tant à Marseille qu'à Alger.

L'extraction de l'huile essentielle entraînable à la vapeur d'eau a même été faite en 1898 par Haensel, sur les fleurs, pour créer une nouveauté de parfumerie (odeur de « pistil de rose » d'après l'auteur) et en 1915, à partir de la poudre, par Siedler.

Il reste bien des observations à faire, notamment sur les phénomènes d'anaphylaxie signalés d'une part par MM. Bretin et Abrial, d'autre part par M. Méant ; mieux étudiés ils permettraient sans doute d'établir une méthode permettant la lutte sur nombre d'insectes que l'on croit encore insensibles à l'action du Pyrèthre, notamment la Pyrale.

Ajoutons enfin que la multiplication des laboratoires s'occupant du pyrèthre sera le principal facteur de la mise au point rapide de l'emploi de cet agent insecticide si remarquable.

Nous remercions vivement M. le Dr J. Chevalier de la communication des résultats de ses recherches, dont copie a été remise aux intéressés par les soins de l'Office National des Matières premières.

R.-M. et J. Gattefossé.
(C. R.).

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ.

Les variations dn franc restent sans action sur les produits d'origine française dont la fermeté est remarquable.

Trop de causes militent en faveur d'une augmentation du prix de revient pour que les prochaines récoltes soient à des prix inférieurs à ceux de l'an passé.

Les prétentions des cultivateurs de fleurs d'oranger, de roses et de jasmin sont nettes et leur organisation industrielle, opposée à celle des parfumeurs, leur permet de ne rien en rabattre.

Le néroli est en pleine distillation : son cours s'établira très probablement autour de 1.600 francs le kilog. pour la qualité extra-pure, la seule qui soit vraiment intéressante. Les roses seront beaucoup plus chères que l'an passé : la hausse de la Rose Bulgare et celle de la Rose Française seront simultanées.

Les stocks d'essence de Jasmin sont entièrement épuisés et les fabricants arriveront à la récolte avec des besoins. Les exigences des producteurs s'en ressentiront probablement.

Il en est de même pour l'essence de Sauge sclarée dont les derniers stocks se sont élevés à très haut prix. Les marchés sur la récolte prochaine s'inscrivent nombreux autour de 1.800 francs pour les meilleures qualités.

En ce qui concerne l'essence de lavande, la hausse s'accentue, on cote pour le disponible environ 2 fr. 50 le degré d'éther et on parle de près de 3 francs pour la prochaine récolte. Cet espoir est sans doute excessif, mais on cite couramment le prix de 115 francs pour du livrable en standard.

Dans le compartiment importations l'essence de petit grain est également en bonnes dispositions. Les géraniums restent très fermes, sans aucune détente malgré les premières distillations.

Les synthétiques restent très fermes et beaucoup sont à la hausse par suite de la rareté du benzol et des autres matières premières. En général, le marché est assez animé.

Le Commerce Indochinois.

D'après le *Bulletin Economique de Hanoï*, le commerce d'exportation de la colonie s'exprime en, 1921, par le tableau suivant, qui indique la part qui revient à chaque subdivision territoriale.

Pour le Tonkin, l'une des plus fortes diminutions affecte les savons divers, notamment de parfumerie (2.459.000 francs). P. M.

	Année 1921			Total en 1920	Différence en plus ou en moins
	Vers la France et les colonies	Vers l'étranger	Total des exportations		
	milliers de francs	milliers de francs	milliers de francs	milliers de francs	milliers de francs
Cochinchine	137.589	878.840	1.016.429	716.305	+ 300.124
Tonkin	28.016	193.141	221.157	227.014	— 5.857
Annam	3.519	31.426	34.945	30.559	+ 4.386
Cambodge	23	11.450	11.473	8.194	+ 3.279

Parfums naturels et Parfums de Synthèse.

Sous ce titre, dans le n° 16 du 21 avril 1918 et sous la signature Ed. H., *La Voix du Peuple*, de Grasse, publie une étude des travaux du Dr F. Thommeret dans le *Trait d'Union Agricole* du 15 avril. Nous avons déjà signalé cette campagne contre les parfums de synthèse, en son temps, n'y attachant d'ailleurs pas une importance considérable. Nous attendions en effet du Dr Thommeret des griefs positifs contre les parfums de synthèse pour les réfuter sur le seul terrain possible, le terrain scientifique.

Cependant comme *La Voix du Peuple* reproduit de vieux lieux communs que nous avons réfutés en leur temps dans notre ouvrage *Nouveaux Parfums synthétiques*, nous estimons qu'il est des erreurs volontaires qu'il faut relever avant qu'elles ne se répandent dans le grand public.

En premier lieu ceci : « Les parfums de synthèse sont une source de revenus pour l'Allemagne notre ennemie », dit M. Ed. H. En ce moment c'est faux ; les parfums de synthèse sont surtout français, quelque peu suisses, parfois même hollandais ; les produits allemands sont de plus en plus rares sur le marché mondial. En tous cas il est un certain nombre de grandes maisons françaises et bien françaises qui tirent leurs revenus de la fabrication des produits de synthèse. Elles ont droit à la vie comme les fabriques d'extraits de fleurs.

Autre erreur : « c'est impunément que peuvent être bus et absorbés les produits tirés de nos fleurs ». Les Malgaches comme autrefois les Français du Moyen-Age, ont pour ceux qui sont accusés de mensonge, l'épreuve du poison. Ceux que protègent le Seigneur et qui disent la vérité peuvent absorber impunément le breuvage consacré. En l'honneur de la cause qu'ils défendent, M. Ed. H. et M. le Dr Thommeret sont-ils disposés à boire tels produits tirés des plantes ou des fleurs que nous leur indiquerons ? Nous nous contenterons de la dose d'un verre à bordeaux ou même à liqueur. Si ces champions de la cause des fleurs résistent à ce traitement, nous nous engageons solennellement à cesser toute discussion de leur théorie.

Nous travaillons depuis quinze ans à établir que les produits aromatiques tirés des plantes sont des médicaments du plus haut intérêt. Nous sommes en mesure de le démontrer amplement. Mais chacun sait que ce qui guérit à faible dose, tue à haute dose : c'est même un critérium d'efficacité. Dire que les produits naturels peuvent être absorbés impunément, c'est dire qu'ils n'ont aucune propriété thérapeutique, et leur faire une piètre réclame !

Le Dr Thommeret qui nous écrivait en février dernier : « Je suis admirablement placé pour me rendre compte des effets des essences, aussi bien celles contenues dans les alcools alimentaires, que celles contenues dans les parfums », reconnaîtra volontiers que M. Ed. H. s'est fort avancé en affirmant que les essences sont impunément alimentaires.

Mais passons. M. Ed. H. prétend excepter les produits « à forme chimique qui ne sont que des concentrations, des cristallisations de produits naturels et de ce fait, sans danger ». Nous entendons sans doute les « constituants » comme l'anéthol extrait de l'anis, le menthol de la menthe, etc... Il ne faut cependant pas oublier que le premier est visé par la loi sur les apéritifs et que le second est purement *médical* et considéré comme dangereux à la dose de 1 à 2 grammes par individu ? Nous n'engageons personne à manger du menthol en guise de sucre cristallisé.

S'agit-il de la *Vanilline* contre laquelle M. Hubert a rompu autrefois des lances et qui devait ruiner les planteurs de vanille naturelle ? Cependant à 50, 100 et 150 fr. le kilog, prix actuels, la vanille naturelle nourrit fort bien son homme. La vanille obtenue à partir du girofle serait-elle moins nocive que celle obtenue de la pyrocatéchine ou du gaïacol de synthèse ? Une réponse à ce sujet sera bien accueillie par certaines grosses usines françaises.

Supposons que tous les produits existant dans les huiles essentielles sont inoffensifs. Personne ne pourra affirmer sérieusement que le même produit obtenu par synthèse soit nuisible !

La coumarine artificielle est donc aussi inoffensive que la coumarine naturelle, le camphre de synthèse est aussi bon que le camphre naturel.

Sont sans aucun danger tous les produits de synthèse que l'on rencontre dans les produits naturels. Citronnellol, geraniol, irone et ionone, jasmone, safrol, aldéhyde anisique, acide benzoïque et ses dérivés, isoeugenol, anthranylate de méthyle, salicylate de méthyle, terpinéol, éthers des crésols, etc., etc.

Restent donc seulement les produits de synthèse qui n'existent pas, ou que l'on n'a pas encore découvert dans les huiles essentielles (mais qui y sont sûrement).

Par exemple l'héliotropine dont on fait cependant de délicieux massepains aux amandes vanillées, des dentifrices exquis et des liqueurs de marque.

Livrons à l'ennemi la Néroline, le Yara-Yara, les Muscs artificiels dont nous n'avons jamais étudié la nocivité et surtout l'immonde *Mirbane* ou nitrobenzine que nous pourchassons nous-même depuis quinze ans et qui est, en effet, sœur de l'acide cyanhydrique, de l'essence d'amandes amères « naturelle ».

Nous voici donc en face d'un produit artificiel aussi dangereux que l'essence naturelle de laurier-cerise, et de trois ou quatre produits douteux, moins douteux cependant que la Rue, la Tanaisie, l'Absinthe, l'Armoise et même le Persil dont le dosage méticuleux est particulièrement recommandé aux médecins et pharmaciens.

Il suffit donc de serrer un peu la question pour que se réduise à sa juste dimension la querelle que font les fleuristes aux chimistes.

Nous pourrions dire, s'il ne s'agissait as d'amis que nous aimons beaucoup, notamment M. Michel dont nous avons quelquefois publié les forts intéressantes remarques, nous : pourrions dire « Querelle d'Allemands ». Mais nous ne le dirons pas.

Nous ne le dirons pas parce que nous avons en haute estime et en grande admiration les cultivateurs de fleurs qui peinent plus que bien des parfumeurs et

qui ne tirent pas toujours de leurs fleurs le prix de leur main-d'œuvre.

Mais, nous adressant à ces hommes sages, nous leur dirons : ce n'est pas en attaquant des produits bien français que vous ferez vendre davantage d'autres produits bien français. On ne fait pas de violette sans ionone, parce que la violette naturelle est trop chère et surtout parce qu'il n'y en a plus assez. Le Néroli de synthèse qui empêche la vente du Néroli pur, si coûteux que les parfumeurs ne peuvent plus s'en servir, a pour base l'essence de petit-grain, un produit naturel que vous fabriquez aussi.

Quant au jasmin, il lutte aisément contre l'acétate de benzyle que vous visez évidemment. Mais on ne tuera pas l'*industrie française* (1) de l'acétate de benzyle, tiré de la houille, parce que ce produit est sans danger, comme le benzoate de benzyle qui guérit les maladies de cœur. et comme le benzoate de soude, le benzoate de naphtol qui, à la dose de 30 *à* 50 *tonnes* par an (2), guérissent les flatulences et les coliques de tous ceux qui mangent trop bien ou trop mal...

Et puis, on ne compare pas le jasmin naturel à 5.000 francs avec le jasmin synthétique à 18 francs le kilog...

Tous les médicaments à la mode sont des produits de synthèse, il est possible et je le crois, qu'ils guérissent moins bien que les produits naturels. Mais ils ne tuent guère davantage.

De toute façon cette campagne des Français fabricants de Naturel contre les fabricants français de produits de Synthèse est coupable et maladroite.

Coupable, parce qu'il n'est pas vrai que les parfums de synthèse soient plus dangereux que les produits naturels. A chaque exemple de produit artificiel dangereux nous opposerons aisément, et avec les références médicales qu'il faudra (on étudie beaucoup ces questions à la Faculté de Médecine de Lyon) *deux* exemples d'essences naturelles dangereuses. Et au bout de notre lutte tout le monde craindra aussi bien les produits naturels que les produits de synthèse. Ce sera une belle victoire à la Pyrrhus !...

Maladroite, parce que nous ne croyons pas que cet exemple puisse être suivi : les fabricants de soie artificielle font bon ménage avec les vers à soie, les fabricants de glace artificielle patinent sans accidents l'hiver sur le lac des Essarts, les usines de ciment artificiel ne s'écroulent pas et les colorants de synthèse s'acclimatent gaillardement en France. Quant aux résines de synthèse elles ne sont point attaquées par les Landais, de même que le suif de synthèse à l'hydrogène n'est l'objet d'aucune agression de la part de nos blancs Charollais.

Le jour où tous les synthétiques disparaîtront, nous redeviendrons sauvages : le verre est un produit de synthèse, comme l'acier-nickel, comme le bronze (le premier produit de synthèse de l'âge quaternaire), comme la faïence ou du moins sa couverte, comme le cirage et l'eau de javelle, le savon et l'encre avec laquelle j'écris.

Supprimez la chimie et les chimistes, supprimez l'industrie des villes et il ne restera plus guère de clients pour les parfums de fleurs.

R.-M. Gattefossé.
(C. R.)

(1) Les usines françaises expédient, en effet, actuellement en Hollande et, de là, le produit s'en va peut-être en Allemagne !

(2) Fabrication française bien entendu.

***

Toxicité de quelques huiles essentielles.

Voici, d'après M. H. Bottu, professeur de Toxicologie à l'Ecole de Médecine de Reims, des indications sur la toxicologie de quelques huiles essentielles :

Consulter aussi les travaux de MM. Simon et Mitscherlick.

Essence d'amandes amères naturelle : mort en demi-heure après ingestion de 20 gouttes d'essence. Mort foudroyante avec une dose de 6 grammes (Nota : il ne s'agit là ni de cobayes ni de lapins, mais d'une femme et d'un jeune homme en bonne santé).

Essence de genièvre, toxique à la dose de 30 grammes.

Essence de fenouil, un peu moins dangereuse.

Les traités de toxicologie signalent en outre la badiane, l'eucalyptus, le cajeput, le géranium rosat et le santal, comme dangereux.

Le Musc naturel s'emploie à la dose de 1 gramme par jour. Quand après son absorption il se produit des vomissements, des vertiges, de la céphalalgie, on reconnaît ainsi les premiers symptômes d'intoxication.

La poudre d'iris n'est pas sans danger. Utilisée comme vomitive à la dose de 4 grammes ; employée en plus forte dose elle provoque de la diarrhée, de la dyssenterie et des douleurs d'entrailles très violentes. Elle peut même provoquer des intoxications par absorption cutanée.

La poudre d'iris, base de tant de poudres de toilette, est un poison ; à plus forte raison toutes les essences d'iris sans doute.

Nous citerons éventuellement les études des Dr Fauvel, Dr Gougenheim, Dr Poyet, Dr Glover, Dr Cabanès, etc...

MADAGASCAR

L'agence économique de Madagascar à Paris, 40, rue du Général Foy, 8e, nous communique des renseignements relatifs à la première foire commerciale de Tananarive. Un arrêté en date du 25 février 1922 en fixe les modalités, elle aura lieu au cours du deuxième semestre de 1923. L'exposition comprend quatre grands groupes : 1° les produits du cru, dans lesquels figurent les huiles essentielles et produits aromatiques de la colonie et de ses dépendances ; 2° les produits industriels de la colonie ; 3° les produits des autres colonies françaises ; 4° tous les articles de la métropole.

La date actuellement prévue est celle du 15 août-15 septembre.

Le Comité de la Foire a pris toutes dispositions utiles en ce qui concerne les logements. Par ailleurs, il a été prévu l'organisation de voyages et d'excursions qui permettront aux touristes et aux exposants, se rendant dans la Grande Ile, d'en visiter les points pittoresques et intéressants tels que Ambohimanga (la Ville Sainte), Antsirabe (le Vichy Malgache), Fianarantsoa (la capitale du Betsiléo), les Gorges de la Mandraka, le Lac Itasy, etc... Ces attractions seront d'autant plus agréables qu'elles auront lieu au cours de la saison la meilleure.

Aldéhydes grasses à hauts poids moléculaires

Indication sommaire des procédés de fabrication.

Les aldéhydes grasses à poids moléculaires élevés ont pris depuis quelques années une grande importance. Leur préparation en est cependant assez compliquée, et les matières premières servant à leur fabrication sont d'un prix élevé. En général, ces aldéhydes donnent du montant et de la puissance aux compositions; citons la méthyl-nonyl-acétaldéhyde qui est particulièrement désignée, en raison de sa note fraîche et fleurie, pour donner des nuances jasminées des plus intéressantes.

Les aldéhydes les plus employées sont les suivantes :

1) Aldéhyde octylique :
$$CH^3—(CH^2)^6—CHO.$$

2) Aldéhyde nonylique :
$$CH^3—(CH^2)^7—CHO.$$

3) Aldéhyde 7-méthyl-nonylique :
$$CH^3—(CH^2)^5—\underset{\displaystyle CH^3}{\underset{|}{CH}}—CHO.$$

4) Aldéhyde décylique :
$$CH^3—(CH^2)^8—CHO.$$

5) Aldéhyde undécylique :
$$CH^3—(CH^2)^9—CHO.$$

6) Aldéhyde duodécylique ou laurique :
$$CH^3—(CH^2)^9—CH^2—CHO.$$

7) Aldéhyde 11-méthyl-duodécylique :
$$CH^3—(CH^2)^8—\underset{\displaystyle CH^3}{\underset{|}{CH}}—CH^2—CHO.$$

8) Aldéhyde 10-11-diméthylduodécylique :
$$CH^3—(CH^2)^8—\underset{\displaystyle CH^3}{\underset{|}{CH}}—\underset{\displaystyle CH^3}{\underset{|}{CH}}—CHO.$$

9) Aldéhydes en C^{14}, C^{16} et C^{18}.

⁂

Aldéhyde octylique (allemand : Oktanal).

On l'obtient suivant le procédé Schimmel, par oxydation de l'alcool octylique normal (*Chemiches Centralblatt*, I, 1899, p. 1043). Cette aldéhyde bout à 60-63° sous un vide de 10 m/m. Sa densité est de 0,827 à 15°.

⁂

Aldéhyde nonylique n. (allemand : n. nonylaldéhyd).

La préparation de la n. nonylaldéhyde se fait suivant le processus chimique ci-après désigné :

1) $CH^3(CH^2)^7—CH=CH—CO^2H$
acide undécylénique
$+2\,KOH$
$=CH^3—(CH^2)^7—CO^2K$
nonylate de potassium.
$+CH^3CO^2K+H^2.$

2) $CH^3(CH^2)^7—CO^2C^2H^5+10\,Na$
éther nonylique
$+8\,C^2H^5OH$
$=2\,CH^3(CH^2)^7—CH^2ONa+H^2$
$+8\,C^2H^5ONa.$

3) $CH^3(CH^2)^7—CH^2ONa+H^2O$
$=CH^3(CH^2)^7—CH^2OH+NaOH.$
alcool nonylique.

4) $2\,CH^3(CH^2)^7—CH^2OH$
alcool nonylique
$=2\,(CH^3(CH^2)^7CHO)+(H^2)^2.$
aldéhyde nonylique.

L'acide undécylénique est obtenu par distillation de l'huile de ricin à la pression ordinaire. Pour cela on mélange dans une cornue de fer 18 kil. de cette huile avec 10 kil. de sable pur, et on chauffe le mélange à feu nu après avoir muni l'échappement de la cornue d'un réfrigérant. On note tout d'abord un dégagement d'acroléine, puis à 150/160° on met le vide. On chauffe alors jusqu'à 310°. On doit enlever de suite le contenu de la cornue, car si on laisse un moment sans chauffer, on a beaucoup de mal à enlever le résidu.

Le distillat est constitué par une huile brune mêlée d'eau ; après évaporation de cette dernière, l'huile est rectifiée dans le vide. On a tout d'abord des produits inférieurs puis de l'œnanthol (ou aldéhyde heptylique). La formule de cette aldéhyde est $CH^3.(CH^2)^5.CHO.$, son point d'ébullition est 45° sous un vide de 9m/m (1), sa densité 0,823 à 15°.

A la fin de la distillation, vers 140/170°, sous 12m/m, on a l'acide undécylénique. Cet acide cristallise et fond à 24°5. (P.E : 213° sous 100 m/m). La densité est de 0,910 à 25° (2).

Acide nonylique (Acide pélargonique). (allemand : nonylsaüre). — Dans une marmite de 50 litres en fonte, on dissout 10 kilos de potasse (technique) dans 1 kilo d'eau et on ajoute peu à peu en le projetant 2 kil. 5 d'acide undécylénique. La fusion s'opère avec un vif dégagement d'hydrogène.

Cette opération est terminée lorsque la fusion monte jusqu'au bord du récipient. Il faut éviter de laisser déborder la mousse. On fait alors arriver lentement un peu d'eau jusqu'à ce que l'on n'entende plus de sifflement. Au début, on doit faire tomber l'eau goutte à goutte. On cuit à nouveau la masse quelques heures et laisse en repos plusieurs jours.

Le liquide refroidi est traité par 50 litres d'eau froide et acidulé par l'acide muriatique (3) pour libérer l'acide nonylique. Cet acide est obtenu sous forme d'une huile noirâtre. La purification de l'acide à partir de cette huile est difficile. Le procédé à recommander est le suivant :

On éthérifie le mélange d'acides obtenu, on fractionne puis saponifie les éthers purs par la potasse.

Les rendements sont les suivants :

Acide nonylique.....	1 k. 250
Acide undécylénique.	0 k. 500

L'acide nonylique se présente sous forme d'une huile cristallisant en tables (P.F.: 12°5. P. E.: 185° sous 100 m/m. Densité à 17° : 0,900).

(1) Liebig's Annalen, Bussy *60*. 246 = Erlenmeyer *176*. 342 = Jourdan *200*. 102 = Berichte, Krafft *10*. 2035 =
(2) Brunner. Berichte. *19*. 2224 =.
(3) Krafft. Berichte. *11*. 1413 = *15*. 1691 =.

Ether éthylique de l'acide n. nonylique. — On mélange 1 k. 250 d'acide nonylique brut avec 1 k. 600 d'alcool éthylique à un haut degré (98/99 %), et 0 k. 125 d'acide sulfurique concentré. On chauffe 10 heures à reflux sur bain-marie. On laisse refroidir et ajoute de l'eau jusqu'à formation de deux couches. On lave, sèche avec un peu de sulfate de soude et rectifie dans le vide. P. E.: 100/110° sous 12 m/m. On obtient ainsi 0 k. 700 d'éther nonylique et 0 k. 550 d'éther undécylénique.

L'éther nonylique a les caractères suivants :

$C^9H^{17}O^2C^2H^5$. Densité à 17°5 : 0,8655. P. Ebullition : 213/214° sous 757 m/m (1).

L'éther undécylique possède les propriétés suivantes :

$C^{11}H^{19}O^2C^2H^5$. P. Ebullition : 259° et à la pression de 100 m/m : 188° (2).

Alcool nonylique n. — Afin d'obtenir un bon rendement en alcool nonylique, il est absolument indispensable de travailler, dans la réduction de l'éther, avec un alcool éthylique aussi anhydre que possible. Il faut pour cela, rectifier cet alcool sur calcium après l'avoir agité avec du sodium métallique.

On doit éviter toute humidité pendant la réduction.

La réaction s'opère de la façon suivante :

700 grammes de l'éther nonylique sont mis en solution dans 5 k. 600 d'alcool absolu. On coule lentement ce mélange dans un ballon de 10 litres surmonté d'un bon réfrigérant à reflux et chauffé à 135° au bain d'huile. Le ballon renferme 1 k. 120 de sodium métallique. On régularise la réaction par le coulage de l'éther. Il faut absolument éviter l'humidité; pour cela, le tube du réfrigérant et l'ouverture du décanteur sont munis d'un tube à chlorure de calcium ou mieux mis en relation avec un laveur à acide sulfurique 66° Bé.

Après fin de réaction, on chauffe encore une heure à l'ébullition . On décompose ensuite le produit de la réaction par de l'alcool dilué. Lorsque le sodium a disparu, on ajoute de l'eau.

(1) Franchiucant. Liebig's Annalen. *164*. 339 =.
(2) Gladstone. Soc. *49*. 207 =.

On entraîne le mélange à la vapeur. L'alcool passe sous forme de 70 %, puis après on a l'alcool nonylique. On extrait le distillat trouble à l'éther. Après évaporation de ce dernier au bain-marie, on rectifie dans le vide.

L'alcool nonylique *n.* bout à 202/203° sous 760m/m et à 112/113° sous 12m/m. Sa densité est de 0,841 à 0° et il cristallise à —5° (1).

Le rendement obtenu est de 300 gr.

Le résidu du ballon est acidulé par SO^4H^2 ou HCl et donne 330 grammes d'acide nonylique. On retransforme cet acide en éther et ce dernier retourne à la réduction.

Nonaldéhyde n. — L'oxydation de l'alcool nonylique en aldéhyde s'obtient suivant la méthode Bouveault par passage des vapeurs sur un catalyseur. Le mieux est d'utiliser le cuivre en spirale ou fraîchement réduit. (*Bull. soc. chim.* 3, 119).

L'aldéhyde obtenue est distillée dans un bon vide.

La nonaldéhyde bout à 78° sous 6m/m.

***

Aldéhyde décylique. $CH^3—(CH^2)^8—CHO$ (Dekanal). — Cette aldéhyde s'obtient par distillation sèche du sel de baryum correspondant avec le formiate de baryum. L'aldéhyde obtenue bout à 106° sous 15 m/m.

Aldéhyde 7-méthyl-nonylique. — Cette aldéhyde est obtenue par une méthode générale de préparation qui permet de préparer la 10-méthyl-duodécylaldhéhyde et la 10-11-diméthyl-duodécylaldéhyde.

Les formules suivantes permettent de comprendre facilement le processus.

1) $C^6H^{13}.CO.CH^3$
Méthyl-hexylcétone
$+Br.CH^2.CO^2.C^2H^5+Zn$
Ether bromacétique

$$=\left.\begin{matrix}C^6H^{13}\\CH^3\end{matrix}\right\rangle C(O.Zn.Br).CH^2.CO^2.C^2H^5$$
$$=Zn(OH)Br + \left.\begin{matrix}C^6H^{13}\\CH^3\end{matrix}\right\rangle C(OH).CH^2.CO^2.C^2H^5$$

β.β-éther éthylique de l'acide méthyl-hexyloxypropionique.

(1) Krafft. Berichte. *19*. 2221 =.

2) $C^6H^{13}(CH^3)C(OH).CH^2.CO^2.C^2H^5 = C^6H^{13}(CH^3)C:CH.CO^2.C^2H^5+HO^2$
Ether éthylique de l'acide β-hexylcrotonique.

3) $C^6H^{13}(CH^3)C:CH.CO^2.C^2H^5+3H^2 = C^2H^5.OH + C^6H^{13}(CH^3)CH.CH^2.CH^2.OH$
Alcool 7-méthyl-nonylique.

4) $C^6H^{13}(CH^3)CH.CH^2.CH^2.OH = H^2+C^6H^{13}(CH^3)CH.CH^2.CHO$
Aldéhyde 7-méthyl-nonylique.

Pour l'aldéhyde 7-méthylnonylique on utilise l'éther éthylique, l'acide bromacétique; il en est de même pour l'aldéhyde 10-méthylduodécylique. Pour la préparation de l'aldéhyde 10-11-diméthylduodécylique, on utilise l'éther bromopropionique.

I. — *Préparation de l'éther éthylique de l'acide β.β.-méthylhexyl-oxypropionique.*

Pour obtenir ce corps, on utilise la réaction « des composés organo-métalliques ». Dans le cas qui nous occupe le métal employé est le zinc. L'iode accélère la réaction, il est de même si on recouvre le zinc d'un peu de cuivre.

Dans une marmite émaillée, avec agitateur (Capacité 30/40 litres), on mélange :

5 k. 840 d'éther bromacétique.
5 k. de méthyl-hexylcétone.
7 k. de benzine anhydre.

On chauffe le contenu à 100° et commence par ajouter le zinc. Une réaction très vive se produit après l'addition des 200 premiers grammes, l'échauffement va jusqu'à provoquer l'ébullition du liquide. On régularise la réaction par un chauffage au gaz ou à la vapeur. Sans être violente la réaction est assez vive.

Lorsque les deux kilos de zinc ont été ajoutés, on note à ce moment qu'il ne reste plus que quelques petits morceaux. On chauffe encore une demi-heure à l'ébullition.

On a ainsi une masse de consistance gélatineuse que l'on coule dans de l'eau glacée. On acidule par HCl. Le produit de la condensation est retiré de la benzine surnageante. La couche de benzol

est lavée à l'eau, à la soude diluée puis de nouveau à l'eau. On sèche sur sulfate de soude anhydre et rectifie.

Par plusieurs rectifications dans le vide,à 12 m/m,on obtient entre 111-125°, 1.300 grammes environ d'éther éthylique de l'acide β. β. méthylhexylique, entre 125-145° on a 4.100 grammes d'éther éthylique de l'acide β. β. méthyl-hexyl-oxypropionique. On retire aussi 80 grammes de méthyl-hexylcétone.

La méthyl-hexylcétone employée, est obtenue par l'application de la réaction de Grignard. On traite l'œnanthol par le bromure d'éthylmagnésium, on a ainsi le méthyl-hexylcarbinol qui est oxydé par le bichromate et l'acide sulfurique.

II. — *Elimination d'eau.*

Pour enlever une molécule d'eau de l'éther éthylique de l'acide β. β. méthyl-hexyl-oxypropionique, on chauffe l'éther avec son poids de benzine et un quart du poids de P^2O^5 pendant cinq heures au réfrigérant ascendant. Après refroidissement, on décompose lentement par l'eau. On lave la couche benzénique par de l'eau, de la soude puis de l'eau. On sèche au sulfate de soude et rectifie dans le vide. Le produit deshydraté passe à 110/113° sous 12 m/m.

L'emploi de la méthode Mailhe donne de meilleurs résultats.

On amène pour cela les vapeurs d'éther dans un tube chauffé à 340° renfermant de l'alumine. Les vapeurs sont condensées à l'autre extrémité. La troisième et quatrième opération(réduction et déshydrogénation) sont les mêmes que pour la préparation de l'aldéhyde nonylique par l'alcool nonylique. La réduction de l'éther éthylique de l'acide β-méthyl-hexyl-acrylique par l'alcool absolu et le sodium donne l'alcool 7-méthylnonylique. Si on traite les vapeurs par le procédé Bouveault on a l'aldéhyde 7-méthylnonylique (P. E. : sous 12 m/m : 99°).

***

Aldéhyde méthylduodécylique. — Cette aldéhyde s'obtient par un procédé analogue à celui de la préparation de l'aldéhyde 7-méthylnonylique.

Ce moyen consiste en la condensation de la méthylnonylcétone avec l'éther bromacétique en présence de zinc, et avec le benzol comme dissolvant.

La méthylnonylcétone est obtenue avec un bon rendement (90 %) par distillation de l'essence de rue (Raútenöl), par réduction avec le sodium et l'alcool on obtient l'alcool correspondant (10-méthylduodécylique), qui par oxydation donne l'aldéhyde 10-méthylduodécylique.

Pour la fabrication on opère sur les quantités suivantes :

Méthylnonylcétone	1 k. 540
Bromacétate d'éthyle.......	1 k. 000
Zinc (activé par le cuivre).	1 k. 000
Benzol sec................	2 k. 000

On travaille comme pour la 7-méthylnonylaldéhyde.

Par fractionnement dans le vide (13 m/m) on a les fractions suivantes :

I. 102°. 1.890 gr. benzol et méthylnonylcètone.
II. 103-115°. 0,450 gr. méthylnonylcétone.
III. 116-156°. 0,040 gr. Intermédiaires.
IV. 157-167°. 0,500 gr. éther β-β-méthylnonyl-oxypropionique.
V. 168-171°. 0,110 gr. éther éthylique β-β-méthylnonylacryloïque.
VI. 171°. 0, 950 gr. Produits de haute condensation.
VII. 0,080 gr. Résidu.

On déshydrate en présence de benzol par le pentoxyde de phosphore, on réduit catalytiquement et déshydrogène. On obtient l'aldéhyde bouillant sous 12 m/m à 110-115°.

***

10-11-Dyméthylduodécyle aldéhyde. $CH^3—(CH^2)^8—CH—CH—CHO$.
CH^3 CH^3.

Cette aldéhyde s'obtient comme les précédentes, par traitement de la méthylnonylcétone par l'éther de l'acide α-bromopropionique. La condensation s'obtient suivant la formule de préparation de la 10-méthylduodécyle-aldéhyde, et par l'emploi des réactifs suivants :

825 gr. de méthylnonylcétone.
920 gr. d'éther éthylique de l'acide bromopropionique.
400 gr. de zinc (activé au cuivre).
2.000 gr. benzol sec.

Rendement : 620 gr. de produit de condensation.

Enlèvement de l'eau. — 620 grammes de produit de condensation, 620 gr. de benzol, 217 gr. de pentoxyde de phosphore.

Rendement : 400 grammmes de produit de déshydratation.

Réduction. — 400 gr. de produit de déshydratation, 2.500 gr. d'alcool 100 %, 270 gr. de sodium, 2. 000 gr. d'éther.

Rendement : 118 gr. d'alcool diméthylduodécylique.

Déshydrogénation. — 118 gr. d'alco o diméthylduodécylique sont amenés sur le cuivre réduit . on obtient 90 grammes d'aldéhyde 10-11-diméthylduodécylique.

***

Aldéhyde undécylique. $CH^3—(CH^2)^9—CHO$.

E. Blaise et G. Guérin ont indiqué un procédé (*Bull. Soc. Chim.*, 1903, p. 1202), pour la préparation de l'aldéhyde undécylique qui avait déjà été employé par Baeyer (*B.*, 30, 1963).

On part du beurre de coco, duquel on obtient par agitation avec l'alcool méthylique et l'acide chlorhydrique, l'éther méthylique de l'acide laurique, puis cet acide. On transforme l'acide en chlorure par PCl^5, ce dernier livre par agitation avec le brôme et saponification, l'acide bromolaurique. Par fusion avec de la soude, on a l'acide oxylaurique ; puis par oxydation, l'aldéhyde undécylique.

$$CH^3.(CH^2)^9.CH^2.COOH \rightarrow R—COCl \rightarrow R—CHBr—COCl \rightarrow R—CHBr—CO^2H \rightarrow R—CH(OH)—COOH \rightarrow CH^3(CH^2)^9—CHO.$$

Le beurre de coco est formé de glycérides : palmitine, myristine et particulièrement laurine. Par la saponification on obtient aussi de petites quantités des acides suivants : caproïque (0,2 %) caprylique (3,5 %), caprinique (0,4 %). Pour la saponification de ces d ivers acides on emploie le procédé Haller (Bl. 1907, p. 649).

Ce procédé consiste à éthérifier le beurre de coco. On chauffe le beurre de coco avec un double poids d'alcool méthylique contenant 1-2 % de HCl, pendant deux heures, sur un bain d'eau chaude. On distille l'excès d'alcool méthylique, neutralise le résidu par CO^3NaH et fractionne dans le vide.

a) La fraction des trois plus inférieurs éthers bout à 95° sous 25m/m.

b) La fraction laurique (65 %), bout à 148° sous 18m/m.

c) La fraction myristique et palmitique bout à 160-200° sous 18 m/m.

Pour la saponification de l'éther de l'acide laurique, on cuit 2 kgr. de l'éther avec une solution de 780 gr. de potasse dans une quantité suffisante d'eau à 95° au réfrigérant à reflux. Après saponification on ajoute 3 litres d'eau et on acidule par SO^4H^2 dilué. On sépare à chaud l'acide encore liquide (2 k.2) des eaux acides et on dissout dans deux fois le poids de chloroforme. On sèche alors la solution sur sulfate de soude anhydre.

Le chlorure de l'acide laurique est obtenu de la façon suivante : on coule par un entonnoir lentement la solution précédente chloroformique sur 3 k. 480 de PCl^5 contenu dans une marmite émaillée de 20 litres. On chauffe pendant ce temps puis on tient deux à trois heures au réfrigérant à reflux au bain-marie. Les vapeurs d'acide chlorhydrique s'échappent. On filtre alors sur laine de verre, puis on rectifie avec un bon refroidissement.

Le $CHCl^3$ distille à 61°, puis le $POCl^3$ à 110°; on met alors le vide et on obtient :

A 130/140° sous 10m/m, le chlorure de l'acide laurique. Rendement 2 k. 320.

A partir de l'acide laurique on obtient des dérivés bromés de la façon suivante :

A 2 k. 320 de chlorure de l'acide laurique, on ajoute lentement avec un décanteur : 2 k. 200 de brome=750 cc. La bromuration dure douze à quinze heures. On chauffe le ballon au bain-marie. Après ce temps on coule de l'eau (3 k. 400) dans le ballon sous forte agitation, on chauffe au bain-marie : on a hydrolyse du brome. On laisse refroidir et lave deux fois à l'eau, puis par un peu de SO^3NaH pour enlever un peu de brome ; on dissout alors dans l'éther. Rendement : 2 k. 900 de dérivé bromé.

Par agitation du dérivé bromé avec une solution aqueuse, on a l'acide α-o-α laurique.

Dans une marmite étamée de 30 litres chauffée, on coule 2 k. 900 d'acide bromolaurique dans 1,820 de KOH dissoute dans 20 litres d'eau. On tient trois heures à l'ébullition, on reprend ensuite.

Par acidulation par l'acide muriatique en excès, on précipite l'acide oxy-laurique

Un procédé permet de séparer l'acide oxy-laurique de l'acide bromo-laurique. On dissout dans le chloroforme chaud : après refroidissement, on a un précipité d'acide oxy-laurique, tandis que le dérivé bromé est en solution.

Point de fusion de l'acide oxy-laurique =73/74°.

Rendement : 2 k. 150.

Pour obtenir l'aldéhyde, on oxyde le dérivé précédent par le bioxyde de plomb.

Dans un ballon, on agite 3 k. 150 d'acide laurique avec 2 k. 150 de PbO^2 et 8 k. 600 d'acide sulfurique. Dans ce mélange, on entraîne à la vapeur d'eau. L'aldéhyde undécylique passe avec la vapeur en une huile incolore. On lave avec de l'eau, on sèche et rectifie.

P. E. : 116-117° sous 18m/m.

Après peu de temps l'aldéhyde se polymérise et on a un corps bouillant à 125° (18m/m), corps solide fondant vers 46-47°. On isole l'aldéhyde par le bisulfite.

Rendement : 650 gr. d'aldéhyde.

***

Aldéhyde duodécylique (allemand : laurinaldéhyd). — Cette aldéhyde, appelée encore aldéhyde laurique, s'obtient par réduction de l'éther méthylique, de l'acide laurique (Bouveault, Blanc). On utilise pour cela l'alcool absolu et le sodium ; on a l'alcool correspondant qui, par déshydrogénation, donne l'aldéhyde.

Cette aldéhyde instable et facilement polymérisable, doit être gardée sous forme de composé bisulfitique.

On peut aussi la préparer par distillation dans le vide d'un mélange de laurinate de calcium ou de baryum et de formiate. On obtient ainsi (Krafft. Berichte 13, p. 1414), un corps cristallisé fondant à +44°5 et bouillant sous 22m/m à 142° et à 184° sous 100 m/m.

***

Aldéhyde myristique (allemand : myristinaldéhyd). — De formule brute $C^{14}H^{28}O$, cette aldéhyde est obtenue comme l'aldéhyde laurique, par distillation sèche dans le vide de myristate de chaux ou de baryum et de formiate. On obtient ainsi (Krafft) un corps fondant à 52°,5 et bouillant à 168° sous 22 m/m ou 214° sous 100 m/m (*Berichte*, 23, p. 2361).

Aldéhyde palmitique (allemand : palmitinaldéhyd). — On obtient comme précédemment, cette aldéhyde de formule $C^{16}H^{32}O$, par distillation de palmitate et de formiate de baryum.

On a des cristaux en tables fondant à 58°5 et bouillant à 192° sous 22 m/m et 239° sous 100 m/m. Cette aldéhyde est peu soluble dans l'éther froid.

Aldéhyde stéarique. $C^{18}H^{36}O$. — On l'obtient par la distillation du stéarate avec du formiate de baryum ou de calcium. Cette aldéhyde fond à 63°5 et bout à 212° sous 22m/m ou 260° sous 100m/m.

E. E. A.

Ingénieur-Chimiste E. C. L.

BIBLIOGRAPHIE.

WEYL. — Méthodes de chimie organique.

ULLMANN. — *Enzyklopaedie der technischen Chemie* (9e tome).

Rectification.

Nous avons le plaisir de rectifier les titres de notre collaborateur, Marcel Rigotard, membre de notre Comité de Rédaction, rubrique : *Agronomie Coloniale.*

RIGOTARD (M.), *Ingénieur agronome, licencié ès sciences. Chef du service de l'Agriculture et des Forêts de l'île de la Réunion.*

La Documentation technique en Parfumerie.

Il n'est pas de profession plus compliquée et plus scientifique que celle de parfumeur. Le nombre d'articles utilisés dans la fabrication des parfums et des produits de parfumerie est de plus en plus considérable, et le préparateur, pour être sûr d'acheter et d'employer des produits purs doit avoir sous les yeux d'une façon constante toutes les indications utiles pour un contrôle rapide et facile de ses achats.

D'autre part, les utilisations des produits commerciaux sont multiples et quelquefois inattendues : un préparateur qui emploie depuis des années telle ou telle matière première pour la préparation d'un parfum ignore que, pour obtenir la même note il peut utiliser tel autre produit, ou bien encore que les mêmes matières premières peuvent être employées dans la fabrication d'autres compositions originales.

Or les ouvrages de parfumerie, chaque jour plus nombreux, sont tous conçus sur des plans différents ; ils ne sont pas toujours aisés à consulter et s'il est évidemment indispensable de les posséder tous pour grouper dans la bibliothèque le plus grand nombre possible de renseignements, en revanche ce n'est pas à eux qu'il est possible d'avoir constamment recours. Il faut trouver un procédé plus rapide et plus commode.

Une consultation de chimistes vient d'avoir lieu dernièrement à l'Institut de Recherches Scientifiques, et on a arrêté un système de documentation par fiches, dont il faut espérer dans l'intérêt général, une rapide généralisation.

Ces fiches pourront être groupées dans une boîte en carton, analogue aux fiches commerciales utilisées dès maintenant dans toutes les maisons de commerce et classées par catégories et par lettre alphabétique.

Les principales divisions seront par exemple :

Huiles essentielles ;
Parfums de synthèse ;
Constituants et essence déterpénées ;
Parfums artificiels composés ;
Parfums pour extraits ;
Parfums pour lotions ;
Parfums pour savons ;
Préparations alcooliques ;
Préparations cosmétiques, etc...

Bien entendu, ces différentes rubriques pourront varier selon chaque industrie et selon sa spécialisation.

Sur ces fiches seront portées, en résumé, toutes les indications utiles ; par exemple : caractères physiques et chimiques, extraction, emplois, pour les huiles essentielles et les parfums de synthèse, constituants, essences déterpénées, etc...

Ou encore : matières premières, formules, procédé de fabrication, remarques, incompatibilités, etc., pour les préparations de parfumerie.

Pour les parfums pour savons : dosage, formule, coloration, altérations dans les diverses sortes de savons, etc.

Après examen des nécessités les plus générales, il a été reconnu par les spécialistes réunis pour cette discussion, que le format le plus favorable était le format à la française de 14 centimètres de large sur 18 centimètres de haut.

Ce format correspond à une double carte postale normale, c'est-à-dire à une carte avec réponse par exemple. Il offre cet avantage :

1° De permettre la réunion sur une seule face de la fiche de la plupart des renseignements utiles. Le dos peut-être occupé par les observations personnelles et remarques particulières de chaque préparateur.

2° De permettre au besoin l'envoi par la poste comme imprimé (pour les fiches reproduites par un procédé mécanique quelconque) ;

3° De tenir à plat dans une enveloppe de format non exagéré et par conséquent susceptible de voyager aisément par la poste sans risque de détérioration.

Dès maintenant un service de fiches de ce genre fonctionnera à *La Parfumerie Moderne*, dans les proportions modestes, au début, de la nécessité de la documentation des lecteurs de notre revue.

Nous comptons sur le concours de tous nos amis fabricants de matières premières, chimistes, préparateurs, etc., qui se feront certainement un devoir de concourir à la documentation générale en envoyant leurs propres fiches à notre service de documentation.

Les frais d'établissement de ces fiches, relativement élevés au début, s'atténueront petit à petit.

Nous pourrons donc, sans grande difficulté, dans un délai relativement court, créer un fichier de documentation du plus haut intérêt qui remplacera, au moins dans leurs applications pratiques et journalières, la plupart des ouvrages techniques. Il sera d'ailleurs possible de prévoir, au dos de la fiche, un répertoire bibliographique qui indiquera les références des ouvrages, revues, etc., auxquelles il est possible de se reporter pour plus amples détails.

Nous attirons l'attention de nos confrères étrangers sur l'importance de cette documentation et sur la nécessité absolue qui s'impose d'une discipline librement consentie, au moins en ce qui concerne le format. Nous pensons que toutes les revues techniques de parfumerie du monde entier établiront une fiche technique pour chacune de leurs études susceptible d'être ainsi résumée, et qu'elles l'établiront, surtout, sur une fiche en carton mince de 14 centimètres de large sur 18 centimètres de haut.

La Parfumerie Moderne, en connexion avec l'Institut de Recherches Scientifiques fait établir des fiches au modèle normal sus-indiqué et des fichiers en carton pouvant contenir 500 fiches.

Elle pourra fournir, à des prix modiques, les fiches en blanc et fichiers. Elle établira graduellement les fiches techniques relatives à tous les produits de parfumerie, et, en quelques années, grâce au concours de tous les spécialistes, un répertoire complet de fiches pourra être établi à la grande satisfaction des chimistes et des préparateurs.

Nous encartons dans ce numéro deux spécimens de fiches techniques.

P. M.

Bibliographie.

Le piante aromatiche e medicinali della Provincia di Porto Maurizio, par le Professeur Dr Guido Rovesti. — 1 vol. grand in-8, 240 pages, broché, illustré de nombreuses vues et hors-texte, couverture illustrée. Edité par le Comité provincial pour la petite industrie de Porto-Maurizio (Italie). En vente : Librairie de *La Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, Villeurbanne (Rhône). Prix : 15 lires. Port en plus.

Cet ouvrage spécialement écrit sur les plantes aromatiques et médicinales de la Province de Porto-Maurizio où le climat est très favorable à leur développement a pour but d'attirer l'attention sur les avantages de leur culture intensive. Ce livre très documenté est d'une présentation agréable, illustré de photographies nombreuses et choisies parmi lesquelles des vues de France provenant du fonds de *La Parfumerie Moderne*.

L'auteur montre l'influence du terrain et de la culture sur les plantes aromatiques et médicinales, il passe ensuite à leur récolte et à leur conservation. Le procédé de séchage est particulièrement développé. Pour terminer, il consacre quelques pages à l'apiculture dont on oublie trop souvent les relations étroites avec les plantes aromatiques. Nous attirons particulièrement l'attention sur cette question.

Dans la deuxième partie, l'auteur passe en revue les divers procédés d'extraction des essences (par distillation, enfleurage, éther de pétrole, etc...). Enfin une troisième partie contient la liste des plantes aromatiques de la province de Porto-Maurizio accompagné de tous les renseignements concernant leurs emplois agricoles, industriels et médicaux.

En résumé, c'est un intéressant travail dont nous conseillons vivement la lecture aux chimistes parfumeurs qui y puiseront quantité de renseignements instructifs et inédits. Pour les agriculteurs et les ruraux, le livre du Dr Guido Rovesti est le pendant italien de l'ouvrage bien connu de Gattefossé et Lamothe pour nos montagnes alpestres.

La personnalité du Professeur Dr Guido Rovesti, de Ceriale, est maintenant bien connue des parfumeurs ; il s'est fait le champion de la rénovation et de l'extension de la culture des plantes aromatiques sur la Riviera italienne et dans les montagnes du Piémont.

Toute l'élite agricole et technique italienne a suivi son mouvement et les comités, les conférences, les expositions se sont multipliés à tel point que l'industrie italienne des essences naturelles et celle des plantes médicinales ont pris une extension considérable. Que cela serve au moins d'exemple à la Riviera française et à nos montagnes du Sud-Est. C'est pourquoi l'ouvrage du distingué Dr Guido Rovesti, depuis peu directeur de l'importante et ultra-moderne Société « Italo francese » de Vallecrosia (Bordighera) est préfacé par le Professeur Dr Luigi Devoto, président de l' « Association italienne pour les plantes aromatiques, médicinales et d'autre utilité », dont les travaux continuels si intéressants portent leurs fruits comme en font foi leur bulletin déjà important et la revue *La Costa Azzura agricola-floreale* où des savants éminents tels que l'honorable Dr Raffaello Sernagiotto ne craignent point de publier leurs observations sur la culture des plantes à parfum. Le gouvernement italien a su faire un effort considérable pour aider tout ce faisceau de bonnes volontés. C'est ainsi que le livre du Dr Guido Rovesti a reçu une approbation officielle de la Reine Mère, ce qui équivaut à une haute récompense. Nous nous associons à nos amis d'Italie pour offrir à l'auteur de cet ouvrage l'hommage de nos sympathies et nos félicitations unanimes. Nous sommes très heureux de pouvoir publier le portrait de notre éminent collègue.



Cl. *P. M*

M. le Dr Guido Rovesti, de Cériale.

Exposition de Parfumerie à New-York.

Du 8 au 15 avril, une importante Exposition de Parfumerie s'est tenue à New-York et a obtenu, bien qu'étant la première manifestation de ce genre, un succès considérable.

Les principaux fabricants d'huiles essentielles et matières premières de parfumerie exposant furent : *Chiris, Florasynth Laboratories, Van Amerigen* et la *Belgian Trading Corp.*

Les principales maisons de parfums confectionnés et articles de toilette étaient : *Colgates, Richard Hudnut, Ariett Hubbard* & *Ayres.*

La maison *Ariett, Hubbard* & *Ayres* avait un magnifique pavillon de présentation très française, avec les défauts caractéristiques cependant des extraits américains dont la coloration artificielle est généralement défectueuse par suite du manque de fini et de qualité des teintures employées.

Les revues techniques et journaux étaient bien représentés par le *Perfumers' Journal* qui partageait son stand avec *La Parfumerie Moderne* par suite d'arrangements amicalement conclus. Cette exposition a été remarquée avec intérêt par les visiteurs, d'autant plus que c'est la première manifestation publique à laquelle notre revue participe à New-York avec un certain déploiement d'effort.

Les revues américaines *Toilet Goods* et *Toilet Requisities* possédaient leur présentation spéciale.

En résumé, la première Exposition de Parfumerie de New-York a eu un succès très remarqué et il est à penser que, en face des résultats économiques enregistrés, d'autres manifestations commerciales du même genre suivront régulièrement. *P. M.*, New-York.

DANS LA PRESSE TECHNIQUE

Le journal *Savoir* a donné le compte rendu de la conférence faite au Muséum national de Paris, par M. le Professeur Simon, sur les « Parfums naturels et les Parfums artificiels ».

Cette conférence de vulgarisation passait en revue tout ce qui doit être su par le public sur le parfum ; par conséquent l'auteur devait rester dans le monde des idées générales et superficielles ; néanmoins il a pu donner quelques exemples frappants et notamment décrire la fabrication de la Vanilline.

Dans un autre numéro de *Savoir*, M. Boyer donne un article sur les « faux-muguets », dont les arguments se trouvent joints à ses belles photographies dans *La Parfumerie Moderne* en 1917.

La Revue de Botanique appliquée a reproduit *in extenso* l'étude de notre honorable collaborateur, M. G. Couderc, sur l'influence du greffage sur la résistance au froid des Aurantiacées. Cette même étude a été analysée un peu partout et fort appréciée, notamment dans le *Bulletin officiel du Gouvernement Général de l'Algérie*. Les travaux du D[r] Trabut et de M. A. Dubosc sur le Camphre, qui ont fait l'objet d'articles suivis dans notre revue pendant un an et constituent le premier fascicule des *Travaux scientifiques de la Parfumerie Moderne*, sont reproduits et commentés par *La Revue de Botanique appliquée*.

Tous les articles intéressant l'agriculture coloniale, publiés par nous, sont soigneusement analysés par cette revue et nous en remercions vivement son directeur, M. le Professeur Docteur Auguste Chevalier, membre de notre comité de rédaction.

Le Bulletin des Recherches et Inventions étudie le liège de *Melaleuca*, matière calorifuge intéressante qui peut être exploitée économiquement par les producteurs d'essence de Niaouli.

Dans *Le Bulletin Economique de l'Indochine* une bonne étude de M. Pham-tu-Tien sur un insecte nuisible aux feuilles des Vanilliers en Cochinchine, le *Spilaretia multiguttata* Wirk.

Dans *L'Agriculteur de Provence et des Colonies*, signalons une bonne étude : « Science et Agriculture », de notre directeur, R.-M. Gattefossé, et une note sur l'arrachage intempestif des Pyrèthres dans certains départements.

Dans *Le Bulletin de la Société d'Horticulture du Maroc* des analyses de la *P. M.* et une étude de notre ami, M. Escaich, ancien pharmacien à Bangkok (Siam), sur les drogues indigènes du Maroc. Nous signalons à notre ami le travail considérable de M. Jean Gattefossé intitulé : « Les plantes dans la thérapeutique indigène au Maroc » et publié dans le rapport officiel de la mission Perrot-Gentil en 1921. Il y trouvera l'étude consciencieuse de 176 drogues marocaines et l'analyse de tous les travaux antérieurs déjà nombreux. Il pourra notamment rectifier quelques erreurs de déterminations botaniques de son travail, par ailleurs très utile.

Dans *Le Maroc médical* nous lisons un compte rendu d'une communication du pharmacien-major Velu, avec discussion, sur l'antiseptie par les essences en médecine vétérinaire, à la Société scientifique de Casablanca.

La Revue Agricole de l'Afrique du Nord rapporte en détail comment les syndicats de producteurs d'essence de Géranium d'Algérie entendent se défendre contre la fraude.

La Revue des Sciences pharmacologiques étudie quelques boissons toxiques des Indiens du Nord-Ouest de l'Amazone, d'après le D[r] Reinburg de la Société des Américanistes de Paris. La liane Ayahuasca notamment, ou *liane des songes*, ou *des esprits*, est étudiée. Ses décoctions produisent un sommeil d'apparence médiumnique, et les parfumeurs soucieux de l'étude des propriétés psychiques des essences qu'ils emploient ne doivent pas rester étrangers à ces recherches.

Notre superbe confrère *Hier, Aujourd'hui, Demain* publie l'article de M. Gerardin : « La Rose dans le Cantique des Cantiques » avec les remarquables vues de la Roseraie de l'Hay qui l'accompagnaient dans notre revue, en novembre dernier.

L'American Druggist publie une étude sur la « Vallée des Roses » (Bulgarie).

The Chemical News continue la publication des études de MM. Power et Chesnut sur les constituants chimiques des fruits.

Le Bulletin de l'Association des Planteurs de Caoutchouc d'Anvers, après avoir consacré une longue étude analytique aux recherches de MM. Trabut et Dubosc sur le Camphre, et de M. Ducellier sur la culture des Aurantiacées en Algérie, publiées par notre revue, emploie quelques pages à la reproduction de nos chroniques commerciales concernant l'opportunité du Bill Fordney.

Un article est consacré à l'analyse de l'ouvrage de M. de Jong, sur les huiles essentielles des Indes néerlandaises, dont nous espérons recevoir prochainement quelques exemplaires de Buitenzorg.

Cette revue anversoise fait honneur à la presse technique belge autant par sa présentation soignée que par les travaux inédits importants qu'elle publie. Nous la remercions de son concours spontané.

Les *Anali di Chimica*, de Trieste, donnent quelques idées nouvelles sur l'olfaction d'après les travaux de Henning, Mazewski et Zwardemaker. Nous analyserons nous-mêmes ici les travaux de ce dernier prochainement, sous la signature de notre distingué collaborateur, M. le Docteur ès sciences Cl. Roux. Dans un autre numéro nous trouvons une analyse de l'article de M. R.-M. Gattefossé : « Einstein et les Parfums », par ailleurs reproduit *in extenso* par notre confrère *La Parfumeria Moderna*, de Madrid.

La *Rivista italiana delle Essenze* observe dans un de ses suppléments que le Pyrèthre appelé « Selvatico del Montenegro » doit sa réelle supériorité à la sécheresse de la région et à l'exposition ensoleillée des cultures sur les rochers, la concentration du pouvoir insecticide dépendant de ce caractère xérophile de la plante.

Les *Annali de la Stazione Sperimentale* de Reggio de Calabria contiennent

de très intéressantes études sur les huiles essentielles italiennes dues à MM. Parrozani, Masera, La Face, etc... Nous regrettons le manque de place pour les analyser comme ils le mériteraient.

Dans la *Costa Azzura Agricola-Floreale*, excellente étude du savant italien E. Sernagniotto : « De quoi est faite une plante ».

Analyses d'articles de *La Parfumerie Moderne* dans *Chimie et Industrie*, *L'Industrie Chimique*, *Le Bulletin de la Société Botanique de France*, *Technos*, *Bulletin Horticole de Tunis*, *Le Messager de Sao-Paulo*, etc..

LA PARFUMERIE ET LA PRESSE

Tous les quotidiens parisiens (*Petit Journal*, *Temps*, *Matin*, *Echo de Paris*, *Echo National*, *Journal des Débats*, *Excelsior*, etc.) et à leur suite les journaux de province s'occupent de la communication du Professeur Daniel à l'Académie des sciences sur l'influence du greffage sur les essences à parfums. Mais les commentateurs renchérissent sur ce fait qu'à l'avenir il sera facile d'obtenir d'une plante, le parfum qu'on voudra, par le greffage ; exagération qui montre leur incompréhension du problème. Un seul journal a publié une étude du professeur Daniel lui-même expliquant son observation, c'est *L'Ouest Eclair*, de Rennes. Nous examinons plus loin la communication de M. Daniel.

L'Echo de Paris, sous la signature d'Yvonne Delay, consacre une longue étude aux parfums. La documentation pratique est assez complète et les formules nombreuses ; toutes nos félicitations.

L'Exportateur Français, sous la signature de notre distingué collègue M. Pierre de Trévières, donne une revue de la Parfumerie fort bien faite. La dernière décrit nos progrès industriels au Maroc, et une bonne chronique dans laquelle nous retrouvons avec plaisir les études bibliographiques de notre collaborateur Gerardin.

La revue *Monsieur*, dont nous avons parfois reproduit de bons articles, examine à nouveau, avec M. Pierre de Trévières, la question du parfum pour hommes. Elle fait le panégyrique de la diméthylhydroquinone, d'après la *Parfumerie Moderne*. Superbe présentation au goût moderne.

Les journaux français d'Amérique du Nord (San Francisco, Québec, etc...) s'extasient sur la découverte, dans la tombe du grand pharaon Tout-Ank-Amon, de vases d'albâtre contenant des parfums encore parfaitement odorants... L'un d'eux dit qu'ils étaient « un peu moisis !... » Attendons les rapports des archéologues avant de nous prononcer...

L'Illustration Economique et Financière a consacré tout un numéro, illustré, à la ville de Grasse, en tant que cité des Parfums. Vues et textes de la plupart des grandes parfumeries grassoises. *L'Illustré* de Lyon, à propos de l'assemblée générale des Fédérations de Syndicats d'initiative, donne quelques vues de Grasse et parle de l'industrie des parfums sur la Côte d'Azur. *Le Petit Echo de la Mode* publie aussi un récit de voyage à Grasse, cité des fleurs et des parfums.

A la suite de la campagne contre les parfums, paraît-il dangereux à la santé, dont nous faisons justice plus loin, *Le Sémaphore* d'Alger, part en guerre contre les parfums chimiques. Il vitupère avec la même violence contre la Vanilline et la nitrobenzine ! ce qui montre bien sa compétence...

A l'étranger on parle beaucoup des parfums de France : Signalons un article en russe de M. Batel dans *La France en Russie* ; *Le Journal de Liège* expliquant à ses lecteurs l'industrie des parfums, n'est pas aimable pour les chimistes parce qu'il ont fait du musc avec de la benzine !... horreur !...

Le New-York Times et *Le New-York Eve Mail* publient des notes sur les parfums français.

Le thème vieillot des parfums dans l'antiquité a encore inspiré quelques articles : citons ceux de *L'Etoile Noéliste* et des *Dernières Nouvelles de Strasbourg*.

Les Feuilles critiques donnent une étude de M. Marcel Lecoq sur « Les parfums dans la Mode ancienne et l'Occultisme. » C'est un petit essai de magie des parfums en concordance avec les thèmes horoscopiques, sans grande valeur.

Un seul article vraiment utile dans la grande presse : « L'hygiène et la Coquetterie au Moyen-Age » du Dr M. Boutarel dans *Le Paris Médical* du 10 mars dernier. Cette étude, pleine d'érudition, contient de très intéressants fragments extraits de la littérature du Moyen-Age.

Enfin deux idées originales : la revue *En Chasse* ! nous apprend que les glandes à musc du crocodile sont très appréciées des nègres pour se parfumer et que les chasseurs en tirent bénéfice. Cette matière a beaucoup augmenté depuis quelque temps sur les rives du Congo ; c'est pourquoi, ajoute l'auteur « le musc a enchéri d'autant chez les parfumeurs, car tout est lié dans le monde ». On nous permettra d'en douter.

Une collaboratrice du journal féminin *Eve* propose aux parfumeurs de préparer et vendre des parfums pour parfumer les fleurs... naturelles qui en sont naturellement dépourvues ou que le forçage a épuisé de leurs propres effluves... Nous parions que les parfumeurs n'y avaient pas encore songé !

Les Lavandes du Mont Ventoux.

Le Service des Eaux et Forêts a procédé le 28 mars à l'adjudication de la récolte des Fleurs de Lavande du Mont-Ventoux.

Les quatre lots formant un total de 2.360 hectares ont été adjugés pour une période de neuf ans à la Société « La Lavande Française », que dirige notre ami, M. Guigue.

C'est la première fois que l'Etat loue pour une période aussi longue et avec autorisation de cultiver d'aussi vastes étendues.

Plusieurs centaines de coupeurs sont nécessaires pour faire chaque année la cueillette.

Le Régime douanier des Parfumeries françaises en Espagne et au Portugal.

Nous avons vu, il y a quelque temps, le régime douanier auquel était soumise notre parfumerie en Italie. Aujourd'hui nous allons entreprendre une étude analogue dans deux pays qui sont voisins de notre Patrie, et qui peuvent offrir des débouchés appréciables à nos spécialités. Nous parlerons donc de l'Espagne et du Portugal, qui, quoique limitrophes, ont des conceptions profondément différentes en matière de commerce extérieur.

* * *

Tous nos exportateurs se souviennent de la guerre douanière qui fut si nuisible au commerce des deux nations entre décembre 1921 et juillet 1922. Nous ne ferons ici aucune polémique. Disons simplement que ces divergences de vues furent rendues possibles du fait de l'opposition de certains intérêts français et espagnols.

De notre côté, il est évident que nos grandes industries d'exportation, parmi lesquelles se range la parfumerie, désireraient avoir des tarifs modérés à l'entrée en Espagne. Nos fabricants ne se trouvaient pas gênés par l'abaissement des droits français sur certains produits agricoles, notamment les vins. Au contraire les agriculteurs du Sud de la France avaient des intérêts diamétralement opposés et craignaient l'invasion des vins espagnols qui constituent un grand article d'exportation d'autant plus difficile à placer que, seul notre pays compte parmi les grands consommateurs de cette boisson.

Du côté espagnol, certains consommateurs étaient assez favorables à voir rabaisser les droits de douane, car, en fin de compte, c'était eux qui les supportaient. Mais tandis qu'en France, le monde agricole et industriel avaient des vues différentes ; chez notre voisine, les producteurs avaient, et ont encore, des intérêts moins opposés.

La Catalogne, le grand centre industriel de la péninsule ibérique, redoute notre industrie mieux placée qu'elle par ses prix de revient. Elle tend à s'opposer à l'introduction trop facile de nos marchandises manufacturées. Les viticulteurs de l'Ebre et du Sud fort mécontents de l'opposition de nos départements du Midi et des coefficients grevant les vins étrangers à leur entrée en France, ont entretenu une violente opposition contre le traité.

Par contre, tous les producteurs d'oranges et de mandarines, dont la France est un client de premier ordre, étaient beaucoup moins hostiles et désiraient s'entendre avec nous. Si l'on ajoute en plus des questions de politique générale qui souvent venaient se greffer sur ces discussions et les envenimer, on comprend combien fut délicate la tâche des négociateurs respectifs des deux pays pour établir une juste mesure entre des intérêts, complètement divergents.

Ce ne fut seulement qu'à partir du 15 juillet 1922 que la convention de commerce signée à Madrid, le 8 juillet 1922, entre les deux puissances, devint applicable. On nous dispensera de rappeler les multiples péripéties dont la presse quotidienne se fit l'écho, avant l'accord définitif. Ce qu'il est possible néanmoins d'affirmer c'est que, de part et d'autre, les affaires qui étaient rendues difficiles, purent se rétablir rapidement et devenir fort actives dans les deux sens. Sans doute la hausse de la peseta gêne les transactions de nos voisins et peut faire revenir la question d'actualité, mais, jusqu'à présent, malgré un assez intense courant francophobe, entretenu par des germanophiles ou quelques partis politiques, la convention est appliquée dans tous ses articles et étend son influence utile sur de nombreuses industries.

* * *

Le traité franco-espagnol a eu comme principe d'accorder du côté espagnol le bénéfice du tarif minimum pour tous nos produits et, toutes les fois qu'il était possible, un tarif préférentiel réservé à la France.

Nous allons voir les avantages obtenus par les industries qui nous intéressent :

Tarif minimum.	Tarif préférentiel.
Art. — 816. Savons toilette non parfumés, le kilog P. 2. (1) P. N. (2)................	idem
Art. 817. — Savons toilette parfumés, le kilog P. 2. P. N........................	idem
Art. C 823. — Parfumerie avec alcool, le kilog P. 8. tare. (3)......................	Art. 823, le kilog P. 6, 50 tare.
Art. C 824. — Autres catégories, le kilog P. 5, tare	Art. 824, le kilog P. 4, tare.
Art. C 825. — Essences employées dans la parfumerie. Avec alcool le kilog P. 6 P. N..	idem
Art. C 826. — Sans alcool, le kilog P. 4. P. N....	Ex. 126, Salicylate d'amyle et de métyl ; le kilog P. 2,50 P. N.
Pour tous autres usages non dénommés.	
Art. C 827. — Avec alcool, le kilog P. 5. P. N....	idem
Art. C 828. — Sans alcool, le kilog P. 3,50 P. N.	idem
Art. C 829. — Huiles essentielles de badiane, citronelle, giroflée, etc., le kilog P. 0,25 P. N.	idem
Art. C 830. — Préparées dans parfums non dénommés, le kilog P. 10 P. N..............	idem

(1) P. : Peseta.
(2) P. N. signifie poids net.
(3) Tare : Voir paragraphe tares et emballages.



Cl. P. M.

MADRID. — Le Palais des Postes, vue prise de la promenade du Prado.

Il n'est pas douteux que nos négociateurs firent porter leurs efforts sur les articles qui englobent un grand nombre de produits.

D'autre part, nous obtenons un avantage qui pourrait être utile dans la suite.

L'Espagne admettait que ces numéros du tarif que nous avons cités bénéficieraient des réductions conventionnelles accordées à d'autres pays à l'exception du Portugal et de la zone espagnole du Maroc. Depuis la signature de notre traité, l'Espagne a conclu un accord analogue avec la Grande-Bretagne en novembre 1922. Or le savon de toilette non parfumé, Art. 816, ayant fait l'objet d'une réduction de droits, Pes. 1,50 le kilog net au lieu de Pes. 2, nous avons été automatiquement avantagés.

Cette clause du traité est moins connue, mais on peut se rendre compte des garanties que nos représentants ont sagement prises pour protéger nos produits contre tout accord ultérieur avec d'autres puissances qui auraient pu nous concurrencer en obtenant du gouvernement de Madrid des clauses plus avantageuses.

***

Paiement des droits de douane

L'Espagne a adopté comme monnaie pour règlement de ses droits de douane la peseta or qui est une monnaie de compte comme on peut bien se l'imaginer puisque la monnaie espagnole n'est pas au pair par rapport au $ de New-York ; aussi l'Arancel de Madrid donne tous les premiers du mois la quotation de la peseta or par rapport à la peseta papier. C'est ainsi que pour mai le pourcentage est de 25 % qui vient s'ajouter à la liquidation des droits de douane.

Ce point est essentiel à connaître et montre que dans plusieurs pays d'Europe, notamment en Italie, en Yougo-Slavie, en Autriche, en Allemagne et au Portugal, comme nous le verrons, les autorités douanières respectives se sont décidées à suivre ce mode de comptabilité avantageuse pour le trésor, mais souvent fort gênante pour l'exportateur et l'importateur, puisqu'on sont obligés de tenir compte du change et sur le prix de la marchandise et sur la liquidation des droits de douane. Cette façon de faire est une combinaison du droit spécifique qui grève la marchandise et d'une sorte de droit *ad valorem* spécial applicable à la monnaie papier ayant a comme étalon la monnaie d'or nationale fixée par le cours du dollar.

***

Il est opportun maintenant que nous connaissons le régime douanier de nos produits, de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les autres pays que nous pouvons retrouver sur ce marché. La France (traité du 15 juillet 1922), l'Angleterre (traité du 6 novembre 1922) et la Suisse (traité du 15 mai 1922) jouissent en principe des tarifs préférentiels que nous connaissons.



Cl. P. M.

MADRID. — La Puerta del Sol. A gauche, le ministère de l'Intérieur.

Tous les autres pays sont repris au tarif minimum, car le tarif général est une mesure de représailles qui, à l'heure actuelle, n'est appliquée à aucune nation à ce que nous sachions. Toutefois l'Espagne s'est garantie des marchandises fabriquées dans les pays à devise très dépréciée. Cette mesure est très efficace pour notre industrie et est en même temps un avertissement si le manque de fermeté de nos dirigeants en matière financière faisait abaisser notre franc sur les places étrangères. Par la décision royale du 29 mai 1922, l'Espagne s'est garantie contre les monnaies très dépréciées en multipliant un coefficient fixe 0,8 par la différence entre 100 et la cote moyenne officielle de la monnaie pendant le mois antérieur à la perception.

Nous arrivons aux résultats suivants :

Marks allemands, 79,90 % environ suivant les mois ;

Couronnes autrichiennes, 79,99 % environ, suivant les mois.

Couronnes tchéco-slovaques, 62 à 64 % environ, suivant les mois.

C'est pour éviter ce droit supplémentaire fort gênant que le gouvernement de Berlin a essayé d'entamer des pourparlers avec Madrid, mais jusqu'à présent aucun résultat n'a été obtenu.



Cl. *P. M.*

MADRID. — La rue de Séville. A gauche : la banque hispano-américaine.

***

Comme nous sommes spécialement avantagés, il est tout naturel que le gouvernement espagnol nous impose une procédure spéciale prouvant que la marchandise qui sort de notre pays est bien française. Aussi sommes-nous astreints au régime du certificat d'origine. Ce document dont nous publions le texte officiel doit être visé par le Syndicat ou une organisation reconnue déclarant que les produits de l'exportation sont français. Cette pièce doit être ensuite revêtue de la signature de la Chambre de Commerce à laquelle appartient l'intéressé ; quand ces deux signatures sont apposées il est nécessaire de faire viser ce document par le Consul espagnol du lieu dont dépend la maison.



Cl. *P. M.*

MADRID. — Le Palais-Royal, vue prise de la Plaza de Oriente.

Les droits de chancellerie d'usage sont perçus à cette occasion. Cette pièce est rédigée en double exemplaire sur du papier à entête de l'exportateur. Nous devons ajouter pour être complets que dans de nombreuses villes les Chambres de Commerce n'exigent pas heureusement la signature du Syndicat et évitent ainsi une démarche à la maison en relation avec l'Espagne.

Le certificat d'origine est indispensable dans deux cas :

1° Lorsque dans le tarif ordinaire l'article est repris par la lettre C ;

2° Lorsque le numéro du tarif a fait l'objet d'une clause préférentielle dans un traité quelconque ; *a fortiori* lorsque les deux conditions se trouvent réunies.

Or, toutes les rubriques intéressant la parfumerie entrent dans ces deux cas comme nous l'avons vu tout à l'heure.

Le nouveau décret du 23 mars 1923 applicable le 1er mai n'étendant l'usage du certificat d'origine, n'intéresse donc pas cette classe de produits.

***

Tares et emballages.

Les parfumeries sont régies par des règlements spéciaux pour tous les emballages. Les dispositions 5, paragraphe 5, des préliminaires espagnols y font allusion.

Deux cas sont à distinguer :

1° Les produits de parfumerie de toutes sortes importés en bouteilles ou en pots de faïence, de verre, de cristal ou de métal et qui sont protégés dans des caisses communes de bois ou de carton bénéficient d'une déduction de tare jusqu'à concurrence de 25 % de leur poids. Deux articles sont visés par cette mesure : l'article 823 et l'article 824.

2° Au contraire, toutes les autres rubriques, telles que les savons, les poudres, les pâtes, les crèmes, les cosmétiques et les pastilles parfumées emballées dans des boîtes de carton ou de bois sont repris au poids net. Toutefois il est indiqué que la boîte de carton intérieure et qui contient le produit sera comprise dans son poids. Par contre, les emballages en bois dans tous les cas, même s'ils sont intérieurs, seront déduits du poids de la marchandise. Ce détail peut avoir de l'importance dans certains cas et il est de l'intérêt de nos maisons d'utiliser des cartonnages les plus légers possible ; nous terminerons cet exposé en disant que l'Espagne est très sévère pour les articles de cuir ou de peau et que les poudres par exemple, qui seraient contenues dans des boîtes faites en cette matière supporteraient d'une part le droit qui est propre à la parfumerie et d'autre part celui afférent aux objets manufacturés en cuir.

(*A suivre.*) BANSSILLON,

***

P. S. — Un télégramme nous annonçant une modification au régime douanier portugais, nous renvoyons la fin de cette étude à notre prochain numéro.

MODÈLE DE CERTIFICAT D'ORIGINE

(ART. 15 DE LA CONVENTION FRANCO-ESPAGNOLE)

Nous (autorité qui délivre le certificat) certifions que

M .... { Producteur ou fabricant / Fondé de pouvoir de M........ / Domicilié à .... / Négociant patenté.

domicilié à...

A déclaré devant nous, sous sa responsabilité, que les marchandises ci-dessous désignées sont d'origine ou de fabrication (française ou espagnole) conformément aux documents dignes de foi qui nous ont été présentés par l'expéditeur. Ces marchandises sont envoyées à...................., à la consignation de M........ ...., commerçant ou industriel à............................ par (les voies de terre ou navire...........)

Nombre et catégorie	Marques Numéros	Poids brut et net en kilogram. et valeur	Espèce des marchandises

Ainsi affirmé sous ma responsabilité, le..............................

(*Signature du déclarant*)

Confirmé par nous (autorité qui délivre le certificat) qui attestons en outre, que la vente des marchandises désignées ci-dessus a été effectivement conclue en ce pays.

(*Date et signature de l'autorité qui délivre le certificat.*)

Vu au consulat de............... pour légalisation de la présente signature.

(*Date, signature et sceau du Consulat.*)

VENEZUELA

La coquetterie féminine est extrême dans ce Pays. Depuis les grandes élégantes jusqu'aux indiennes les plus infortunées, toutes sacrifient au désir de paraître. Les flacons les plus chers ont toujours preneurs. Les femmes du peuple des plus humbles, les domestiques mêmes connaissent la poudre de riz notamment et en font une consommation considérable.

Sur 4.447.755 bolivars 76 importés, la France fournit 1 million 125.951 bolivars 50 soit 25 % environ ; elle est suivie par les Etats-Unis avec plus d'un million, l'Espagne et l'Angleterre venant loin derrière avec moins de 200.000 bolivars.

L'article français est de beaucoup le plus apprécié et sa vente paraît assurée dans ce pays.

Il existe au Vénézuéla de petites fabriques de savon dont la production annuelle est vendue entièrement dans le pays et ne fournit à aucune exportation.

La seule qualité fabriquée est le genre « Marseille » et analogue pour gros usages.

Les prix pratiqués sont de 150 bolivars les 100 kgs environ.

Le savon de toilette est importé ainsi que la parfumerie. Les articles venant de France sont très appréciés. A noter que l'Espagne commence à vendre de la parfumerie, la présentation se rapproche beaucoup de l'article français, et ses prix sont sensiblement inférieurs.

Les droits de douane s'élèvent à : suivant catégorie par kg. brut de Bs. 1,25 à 2,50 ; ces droits sont majorés de 55 % et le tout subit une surtaxe de 1 %.

Ce genre de marchandise arrivant surtout par colis postaux, le règlement s'effectue communément par chèques.

Essences de l'Indo-Chine Française.

Le troisième volume des comptes-rendus du Congrès de la Production Coloniale, tenu à l'Exposition Coloniale Nationale de Marseille 1922, vient de paraître. Il contient les rapports des Commissions suivantes : Textiles, Caoutchoucs et Gommes, Sucres, Alcools, Plantes stimulantes, médicinales et à parfums, Elevage.

Parmi les travaux qui nous intéressent nous relevons le travail présenté par l'Agence Economique de l'Indo-Chine sur « Les plantes à Parfums d'Indochine» pages 219 à 236 et le travail de M. Jean Gattefossé : « Huiles essentielles nouvelles du Tonkin et de l'Annam », pages 237 à 248. Nous rappelons que ce travail est paru dans notre revue, lors de sa présentation au dit Congrès (Voir *P. M.*, nº 5, pp. 89-90 et nº 6, pp. 107-111 (1922). Agréé également par l'Institut National d'agronomie coloniale, c'est la revue officielle *L'Agronomie Coloniale* qui en avait eu la primeur. Quant à celui de l'Agence Economique, il existe également sous forme d'un élégant tirage à part.

Les comptes-rendus qui nous occupent comportent encore un intéressant travail de notre nouveau collaborateur, M. G. de Belzunce, sur « l'emploi des Parfums en savonnerie », question intéressant particulièrement l'industrie marseillaise. Nous reviendrons sur ce travail ; pour cette fois nous tenons seulement à extraire les indications nouvelles contenues dans l'étude de l'Agence Economique de l'Indochine.

Cette étude a eu pour base le « Catalogue des Végétaux aromatiques de l'Indochine » publié par M. Jean Gattefossé dans notre revue, en 1919 (voir *P. M.*, 1919, nº 11, pp. 188-197), lequel utilisait déjà, outre la documentation personnelle de l'auteur, les rapports inédits de l'Agence Economique de l'Indochine, de MM. Garnier, Crevost, Vieillard et Cardot. Nous sommes reconnaissant à l'auteur du récent rapport de tenir compte de ces travaux antérieurs ; c'est ainsi que notre revue n'est pas citée moins de dix-huit fois.

Voici donc les indications nouvelles que nous croyons utile de reproduire, afin que nos lecteurs soient très exactement informés de cette question importante et d'avenir.

Illicium Griffithii, Hook. et Tayl. var. *cambodianum* Fin. et Gagnep. — Espèce de Badianier spontanée au Cambodge et au Tonkin ; M. Morice qui a essayé d'en distiller le bois, a prétendu que l'huile essentielle inhalée provoquait des contractions de la vessie (Crevost).

Unona dumosa Roxb. et *U. dinhensis* Pierre. — Arbustes voisins du *Cananga odorata* cités par M. Crevost. Nous avions signalé qu'il s'agissait probablement là des espèces fournissant le fameux Romduol, parfum sacré des anciens Kmers (voir *P. M.*, 1919, nº 12, *Les Parfums dans la Civilisation Kmer*, par J. de Lorgues, p. 225).

Cassia fistula L. — Légumineuse souvent cultivée et spontanée dans la Cochinchine, le Cambodge, le Laos. Les graines et la pulpe du fruit sont aromatiques (Crevost). Les fruits, les feuilles et l'écorce sont employés comme purgatif.

Melaleuca leucadendron L.— Les peuplements naturels assez vastes de Cajeput signalés autrefois sont maintenant régulièrement exploités par M. Murat, de Hué (Annam). Etant donné le prix de vente de cette essence remarquable, maintenu très bas, cette exploitation prend une grande extension.

Bæckea frutescens L. (Bruyère du Tonkin ou de l'Annam). — C'est à tort que, dans l'*Agronomie Coloniale* de mars 1922 (p. 71), M. J. Gattefossé a cru devoir rapporter la plante connue vulgairement sous le nom de Bruyère de l'Annam ou du Tonkin au *Cathetus fasciculata* Lour. qui est le *Phyllanthus cochinchinensis* Muell. Arg., de la famille des Euphorbiacées. D'après les nombreux échantillons conservés dans l'herbier du Muséum national d'Histoire naturelle, il n'est pas douteux que la plante en question ne soit bien le *Baeckea fructescens* L., dont l'aspect général rappelle celui d'une bruyère, alors que le *Phyllanthus* n'a nullement le port éricoïde.

Nous rappelons seulement que *La Parfumerie Moderne* n'ayant pu se procurer d'échantillons botaniques de la plante fournissant les essences jaunes et vertes dites de Bruyère de l'Annam et du Tonkin, assez voisines de celles de Cajeput, s'en était uniquement rapporté à la détermination antérieurement faite par les établissements Roure-Bertrand Fils, de Grasse, et rapportée dans leur bulletin (voir *Bull. Roure-Bertrand Fils*, avril 1914, nº 9, p. 6).

Nos collaborateurs spécialistes, MM. le Professeur Auguste Chevalier et Gagnepain nous ont averti trop tard de cette erreur, que nous sommes heureux de signaler ici. Nous avons demandé à M. Auguste Chevalier de bien vouloir, si possible, nous documenter plus exactement sur cette plante. La « Société Française de Produits Aromatiques » de Lyon, s'est fait une spécialité de l'essence de Bruyère de l'Annam, très économique et utile en savonnerie, ainsi que des autres huiles essentielles nouvelles de l'Indochine, d'une manière générale.

(Voir quatrième page de la Couverture de ce numéro).

Chrysanthemum carinatum Schousb.— Cette plante magnifique avait été indiquée à tort au Tonkin par M. Crevost. Cette espèce est endémique aux environs de Mogador (Maroc), notamment à la Montagne de Fer et au Cap Sim (Voir *Voyage d'études botaniques au Maroc*, Jean Gattefossé, page 30). Il s'agit pour l'Indochine du *Chrysanthemum sinense* Sabine, fréquemment cultivé dans les jardins.

L'*Eupatorium Ayapana* Vent. indiquée par nous (*P. M.* 1920, p. 290) comme étant distillée dans les îles Mascareignes, existe dans les jardins en Indochine.

Les *Artemisia* actuellement reconnues en Indochine sont les suivantes : *A. japonica* Thunb., *A. carvifolia* Wall., *A. annua* L., au Tonkin ; *A. vulgaris* L. un peu partout.

Le curieux et fort intéressant encens indigène signalé par M. Crevost sous le nom de *Hang Hom* appartiendrait plutôt à la famille des Aracées qu'à

celle des Asclépiadées où nous l'avions classé provisoirement. Il serait très utile qu'une recherche systématique soit entreprise pour éclaircir cette intéressante question.

Knema corticosa Lour. — Myristicacée à graines aromatiques de Cochinchine.

Aquilaria Crassna Pierre. — On a confondu cet arbre du Cambodge avec une espèce voisine de Birmanie, l'*Aquilaria Agallocha* Roxb., qui donne le Bois d'Aigle ou bois d'Agalloche. Sous l'influence d'une maladie sur la nature de laquelle on n'est pas encore bien fixé, le bois de ces arbres devient résineux et prend un parfum fin et pénétrant qui se développe par la combustion. On l'emploie comme encens et pour la confection des joosticks, bâtonnets employés dans les cérémonies rituelles, dans les brûle-parfums ; on le racle aussi pour le mélanger à l'opium à fumer. Il peut atteindre, selon sa qualité, des prix extrêmement élevés.

Excoecaria Agallocha L. — Le bois de ce grand arbre du littoral constitue le bois de Calambac du commerce, mais on le désigne aussi parfois, comme celui de l'espèce précédente, sous le nom de bois d'Agalloche. Il répand par la combustion un parfum assez agréable.

Pandanus odoratissimus L. — Il est planté en haies dans le Sud-Annam et la Cochinchine. Ses grandes fleurs blanches, très décoratives, servent au Tonkin, à préparer un fard de toilette, par une sorte d'enfleurage à la cire blanche (Crevost).

Le rapport du Congrès ajoute à la liste des Bois de Cercueil les conifères suivantes : *Podocarpus cupressis* R. Br., *Podocarpus latifolia* Wall., *Dacrydium elatum* Wall. Elles n'ont pas fait l'objet d'essais de distillation du moins en Indochine. La coupe du *Dacrydium*, espèce rare, connue sous le nom de *Santal blanc* ou *Santal du Tonkin* est actuellement interdite au Tonkin, sans autorisation du Service forestier.

La Parfumerie Moderne a déjà longuement étudié les essences de Bois de Cercueil (1922, p. 110) ; nous n'y reviendrons que pour rappeler le récent article relatif à leur usage actuel, comme succédanés des essences de Santal de Mysore trop coûteuses (voir *P. M.*, 1923, nº 2, p. 41).

Il est signalé enfin, sur les plateaux élevés de l'Annam et du Laos, de très vastes peuplements de *Pinus insularis* Endl. et de *Pinus Merkhusii* de Vries, qui pourraient être exploités avantageusement pour la production de l'essence de térébenthine ; mais jusqu'ici seuls les peuplements de *P. Merkhusii* de la région de Quang-Yen, au Tonkin, sont l'objet d'une exploitation régulière, fournissant environ 300 tonnes de résine par an.

P. M.

Variations des Parfums sous l'influence du Greffage.

M. le Professeur L. Daniel a présenté, sous ce titre, une note à l'Académie des Sciences ; elle a été lue par M. Dangeard à la séance du 9 avril dernier.

Les essences fournies par les épibiotes ou greffons, varient suivant les hypobiotes ou porte-greffes employés et sont, dans certains cas, modifiées en quantité et en qualité.

Parmi les exemples les plus caractéristiques de ce genre d'influence, l'auteur cite la vigne française greffée sur vignes américaines ou hybrides, le *Chenopodium Vulvaria* sur *Chenopodium album*, les *Tanacetum* et *Artemisia* greffés sur le *Chrysanthemum frutescens* ou pâquerette arborescente.

Déjà Aristote avait rapporté qu'on greffait l'absinthe cultivée (*Artemisia Absinthium*) sur armoises sauvages, au IVe siècle avant Jésus-Christ, sans en expliquer ni le but ni les résultats.

M. Daniel a constaté que la Pâquerette arborescente, jouant le rôle d'hypobiote, augmente de rusticité et que les parties annuelles de Tanaisie ou d'Absinthe greffées ou épibiotes deviennent vivaces, pendant que leurs feuilles diminuent de taille, se frisent fortement et changent plus ou moins de teinte.

Ces modifications, sensibles dès la première année de greffe, vont en s'accentuant avec l'âge. Les variations de saveur et de parfum également.

Dès que M. Daniel aura des quantités suffisantes de plantes greffées, il procèdera à l'examen des essences fournies par les épibiotes afin d'étudier leurs modifications physiques et chimiques.

Les graines prises sur les épibiotes donnent ensuite des plantes parmi lesquelles se rencontrent des hybrides formant tous les passages entre les formes extrêmes qui sont celles des parents, l'épibiote et l'hypobiote. Ces plantes intermédiaires présentent naturellement des saveurs et des parfums intermédiaires et l'auteur observe qu'il y a naturellement des greffages améliorants et des greffages détériorants.

Rappelons que le Professeur Daniel, dont nous avons déjà signalé les recherches sur les Menthes en Bretagne, n'est pas étranger à la création de l'Institut de Recherches de la ville de Grasse. Souhaitons qu'une méthode nouvelle de perfectionnement des plantes à parfum puisse sortir de ses observations persévérantes ; si nous les rapprochons des résultats acquis par notre honoré collaborateur M. G. Couderc, sur l'amélioration de la résistance au froid, nous devons convenir que la greffe est un moyen très heureux de perfectionnement de notre industrie. Espérons qu'un jour nous verrons les distilleries de Néroli prospérer sous le climat parisien et Grasse cultiver un Ylang-Ylang perfectionné ou quelque nouveau jasmin arborescent des tropiques.

J. G.

SUISSE

Salle de lecture commerciale à Zurich.

Ouverte depuis le 1er avril par l'Office commercial français pour la Suisse, à Zurich, dans laquelle sont exposés les principaux quotidiens économiques français, les revues des grandes branches industrielles et commerciales, des journaux quotidiens et illustrés, ainsi que les principaux journaux commerciaux de la Suisse.

Le Mot "Dangereux" pour les Lotions et Cosmétiques.

Le « Syndicat général des fabricants-fournisseurs de France pour Coiffeurs-Parfumeurs » (siège social : Hôtel des Chambres syndicales, 10, rue de Lancry, Paris, 10e), nous communique en date du 31 mars 1923, les explications suivantes fort importantes pour bon nombre de nos lecteurs, les coiffeurs et parfumeurs, notamment.

***

Aux termes de l'article 44 du décret du 14 septembre 1916, le mot « *Dangereux* » sur une bande verte doit être apposé sur les teintures et les lotions pour cheveux, les fards et cosmétiques préparés avec les substances du tableau C annexé au dit décret, ainsi qu'une étiquette indiquant le nom des substances entrant dans leur composition.

Ce mot « *Dangereux* », apposé sans explication, était de nature à nuire à la vente des produits.

Le Syndicat général des fabricants-fournisseurs de France pour coiffeurs et parfumeurs chargea son bureau d'intervenir près de la Direction générale des services sanitaires et scientifiques de la répression des fraudes, à l'effet d'obtenir pour ses membres l'autorisation d'habiller le mot « *Dangereux* », de façon à lui enlever toute signification nuisible à la vente.

Le texte ci-dessous fut soumis à M. Roux, directeur général des services précités.

NITRATE D'ARGENT

DÉCRET DU 14 SEPTEMBRE 1916

Ce produit est exclusivement destiné à l'emploi prescrit ; il serait

DANGEREUX

de s'en servir pour un autre usage.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES FABRICANTS-FOURNISSEURS DE FRANCE POUR COIFFEURS ET PARFUMEURS

Cette bande sera verte.

Par la lettre officielle ci-dessous, entière satisfaction nous a été donnée.

Paris, le 23 mars 1923.

A Monsieur le Président du Syndicat Général des Fabricants Fournisseurs de France pour Coiffeurs et Parfumeurs.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'article 44 du Décret du 14 septembre 1916 sur le commerce des substances vénéneuses est ainsi conçu :

« Les teintures et lotions pour cheveux, les fards, cosmétiques et produits de toilette préparés avec des substances du tableau *C* ne peuvent être détenues en vue de la vente, mis en vente ou vendus que dans des récipients portant une étiquette indiquant le nom desdites substances entrant dans leur composition et revêtus en outre, de la bande de couleur verte avec le mot « *Dangereux* » prévue à l'article précédent. »

D'après le dernier membre de phrase, les récipients doivent être revêtus d'une *bande* de couleur verte avec le mot « *Dangereux* », mais la référence vise l'article précédent, c'est-à-dire l'article 43, lequel prévoit non une bande, mais une étiquette.

En raison de l'incertitude qui résulte de cette opposition, j'estime qu'il convient d'interpréter le texte dont il s'agit d'après son esprit et non d'après sa lettre.

Dans ces conditions, j'estime que les récipients portant l'étiquette ci-jointe que vous m'avez soumise, peuvent être considérés comme revêtus de l'indication réglementaire. Le mot « *Dangereux* » est très apparent, sur bande verte, et les réserves apportées par le commentaire qui l'encadre ne sont pas de nature à en changer le sens.

Il est bien entendu que, d'autre part, les récipients doivent être revêtus de l'étiquette indiquant le nom des substances du tableau C et entrant dans la composition du produit.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Conseiller d'Etat, Directeur des Services sanitaires et Scientifiques et de la Répression des Fraudes, ROUX.

En conséquence de l'autorisation ainsi accordée, la Section Parfumerie et Teinture du Syndicat, réunie en Assemblée générale le *Jeudi 29 mars* 1923, salle des Chambres Syndicales, 10, rue de Lancry, Paris, a décidé qu'à partir du 10 mai prochain (1923) les fabricants de parfumeries, de teintures et lotions pour cheveux devront se conformer aux dispositions de l'article 44 du Décret du 14 septembre 1919 qui est ainsi conçu :

« Art. 14. — Les teintures et lotions pour cheveux, les fards, cosmétiques et produits de toilette préparés avec des *substances du tableau C* ne peuvent être détenus en vue de la vente, mis en vente ou vendus que dans des récipients portant une *étiquette* indiquant le nom desdites substances entrant dans leur composition et revêtus, en outre, de la *bande de couleur verte* avec le mot « *Dangereux* » prévue à l'article précédent. »

Nous relatons ci-dessous l'article 43 parce que l'article 44 s'y réfère pour le mode d'application.

Il en résulte que les détaillants qui détiennent ces produits en vue de la vente peuvent être poursuivis eux-mêmes si les flacons ne portent pas l'étiquette réglementaire.

« Art. 43. — Lorsque les pharmaciens et médecins délivrent, en nature, pour l'usage interne, des substances du *tableau C*, ils doivent apposer sur chaque enveloppe ou récipient renfermant lesdites substances une étiquette de couleur verte portant les mots : « *A employer avec précaution* ».

Lorsqu'ils délivrent ces substances sous forme de préparations destinées à l'usage externe, soit à être employées en injections, ils doivent apposer sur les enveloppes ou récipients renfermant lesdites substances une *étiquette de couleur verte* portant le mot « *Dangereux* » avec la mention « *Pour usage externe* » ou « *Solution pour injection* » suivant le cas. »

Lorsque les pharmaciens ou les vétérinaires délivrent lesdites substances pour la médecine vétérinaire, soit en nature, soit sous forme de préparations, ils doivent apposer sur les enveloppes ou récipients une étiquette de couleur

verte portant l'inscription : « *Médicament vétérinaire — Dangereux* ».

Ces dispositions sont applicables au commerce des médicaments préparés et divisés à l'avance en vue de la vente au public et renfermant des substances du tableau *C*. »

Nous sommes convaincus que le mot « *Dangereux* », habillé d'après le modèle d'étiquette ci-dessus, ne nuira en quoi que ce soit à la vente des produits ; les nombreuses personnes qui se servent de fards, cosmétiques, teintures et lotions pour cheveux savent bien que ces produits sont destinés à un usage externe. A la vérité, cette précaution était bien inutile, mais c'est la loi !

Pour éviter aux coiffeurs et parfumeurs et à nous-mêmes des poursuites désagréables, en vertu de cette loi, mieux vaut s'y conformer ! Mais il importe que tous les fabricants syndiqués ou non syndiqués s'y conforment.

Le Syndicat général des Fabricants-Fournisseurs pour Coiffeurs et Parfumeurs met en garde les coiffeurs, les parfumeurs et tous les commerçants vendant les teintures et lotions pour cheveux, les fards, cosmétiques, dépilatoires et produits de toilette préparés avec des substances du tableau *C*, contre tous les produits ne portant pas : 1° une étiquette avec *bande verte* et le *mot* « *Dangereux* » ; 2° une étiquette indiquant le nom des substances entrant dans la composition des produits.

Au cas où des fabricants présenteraient des produits sans être revêtus desdites étiquettes, en affirmant qu'il n'entre dans leur composition aucune substance du tableau *C*, les détaillants, pour s'éviter des ennuis, doivent se le faire *confirmer par écrit* sur facture. Et, pour plus de sûreté, nous leur conseillons d'adresser un spécimen de ces produits au Président du Syndicat, 67, rue Saint-Honoré, à Paris, qui les soumettra aux Services de la répression des fraudes.

La Loi doit être égale pour tous !

Le Syndicat, qui a charge de la défense des intérêts moraux et matériels de tous ses membres, ne manquera pas de signaler à qui de droit les fabricants quels qu'ils soient qui ne se conformeraient pas au Décret du 14 septembre 1916 à partir du 10 mai 1923.

Pour les produits que les détaillants ont actuellement en magasin, ils doivent sans retard demander à leurs fabricants, ou aux grossistes où ils s'adressent habituellement, un nombre suffisant des deux étiquettes sus-indiquées et les apposer eux-mêmes.

Pour le Syndicat Général des Fabricants - Fournisseurs de France pour Coiffeurs et Parfumeurs :

Le Président : L. Gardet.

***

Le Président du Syndicat est heureux de porter à la connaissance des intéressés, qu'à la suite d'une entrevue qu'il a eu, le samedi 16 mars, avec M. Deligne, directeur général de l'enregistrement, 16, place Vendôme, il en résulte :

1° Que les tondeuses pour coiffeurs ne doivent pas être classées comme objets de luxe et n'ont pas à supporter la taxe de 10 %, étant considérées comme outils de travail.;

2° Par contre, les lavabos à effet d'eau à partir de 600 francs, les coiffeuses à partir de 300 francs, les glaces encadrées à partir de 200 francs, les fauteuils à partir de 150 francs, quoique vendus comme mobilier industriel, devaient payer la taxe de 10 %. Nous étions loin de nous attendre à cela.

La Commission pour le reclassement du tableau des objets de luxe devant se réunir le mercredi suivant cette entrevue, M. le directeur général Deligne nous a conseillé de faire diligence pour obtenir de la Commission le relèvement des prix ci-dessus, reconnus comme beaucoup trop bas.

Assisté de quelques confrères, nous avons immédiatement fait le nécessaire et nous espérons fermement que ces prix seront fortement augmentés, de façon que les petites et moyennes installations pour coiffeurs n'aient pas à subir cette taxe de 10 %, vraiment abusive pour de modestes petits patrons coiffeurs.

Le Président du Syndicat,
L. Gardet.

(P. p. c., *P. M.*)

***

Nous pensons que tous les intéressés connaissent le tableau *C* dont il est question ci-dessus. Toutefois le Syndicat délivrera des copies de cette liste à toutes les personnes qui lui en feront la demande.

Consommation de la Vanilline artificielle en France.

Avant 1914 on a, plusieurs fois, cité le chiffre de 30.000 kilos comme représentant la quantité approximative de Vanilline artificielle consommée annuellement en France. A dire vrai, ce chiffre ne reposait sur aucune base précise puisque la vanilline fabriquée dans notre pays n'ayant pas à payer de droit de consommation, aucun contrôle n'était possible.

Depuis que, en vertu de la loi des Finances de 1920, elle doit en acquitter un de 100 francs par kilogramme, à la sortie des usines, on sait qu'en 1921 il a été consommé 10.581 kilos 270 de vanilline française, laquelle a payé, comme droit de consommation, une somme totale de 1.058.100 francs.

Cette quantité de vanilline équivaut à plus de 500.000 kilos de vanille supposée contenir 2 % de vanilline. On peut rappeler à ce propos, que la consommation de la vanille, en France, qui par ses colonies, en est le plus grand producteur du monde, n'a été jusqu'ici en moyenne, que de 60.000 kilos par an.

Au cours des deux dernières années, il a également été importé, en France, les quantités suivantes de vanilline étrangère :

1920, 33 quintaux ; 1921, 45 quintaux.

Mais les exportations suivantes ont été supérieures de 45 quintaux aux importations de ces deux dernières années réunies :

1920, 19 quintaux ; 1921, 104 quintaux

La différence provient de la Vanilline de fabrication française. On voit que cette exportation subit actuellement une extension énorme.

C. Chalot,
L'Agronomie Coloniale.

Sommaire des Revues techniques de Parfumerie.

Décembre 1922 - Janvier-Février-Mars 1923. (1)

La Parfumerie Moderne, Lyon.

Vol. XV.

Décembre, n° 12. — La Vallée des Parfums, P. A. (3 langues). — Huile essentielle de Nepeta japonica. — Einstein et les parfums, R. M. Gattefossé. — Nards antiques et modernes, A. Meunissier (20 illustr., dont 3 hors-texte). — Les fausses désignations en parfumerie, Xavier de Borssat.

Vol. XVI.

Janvier, n° 1. — Comité de Rédaction, — Liquoristerie. — Le Camphre de l'huile essentielle de Sapin blanc de Sibérie, Dr I. Kondakow. — Distillerie de Lavande modèle dans les Alpes de Provence, 6 vues et plans. — Une nouvelle méthode de filtration. — Dépilatoire et dépilation, Ing. Chaplet. — Violette et Cassie, Floriane. — Les cires de fleurs dans la fabrication des savons sur-gras.

Février, n° 2. — Lettre à Lucette sur le culte et les usages des Parfums à travers les âges, Octave Uzanne. — L'utilité des huiles essentielles pour les plantes désertiques, Prof. Letor. — Cannelles et Canneliers, Ch. Groud. — Adultération de l'essence de Citron par les Terpènes, G. Ajon. — Cosmétiques exfoliants, Ing. Chaplet. — Les essences de Bois de Cercueils, R.-M. Gattefossé. — Le régime douanier de la parfumerie française en Italie, Bansillon.

Mars, n° 3. — Les Ormones dans le règne végétal, Dr J. Ferrua. — L'essence déterpénée d'Ylang-Ylang, Floriane. — Parfums et remèdes tirés d'opercules de Gastéropodes marins, G. Petit. — La Vanille à Madagascar (à suivre), C. Chalot. — Le martyrologe des savants russes, G. Alexinsky. — Les savons mi-cuits. — Le procès Coty-Nerolium.

La Parfumerie du Sud-Est, Grasse. Vol. I :

Février, n° 1. — Note de la Rédaction. — Grasse et la Parfumerie, Ed. Hugues. — Petite notice sur Grasse. — La Parfumerie française. — Les Essences déterpénées. — La Violette. — Vaincre ou mourir. — La Crise dans la Parfumerie, E.-L. Geoffroy. — Les Parfums « Rallet ». — Le rôle et la Force de la Publicité, Fernand de Vasquez. — La gestion administrative des alcools d'industrie. — La reprise des Affaires. — Admission temporaire, H. Baxa. — Huiles d'olive de Provence, Sthall.

Mars, n° 2. — Grasse, cité des Parfums, E. Charabot. — La Fabrication industrielle du Thymol. — L'alcool phényléthylique. — Les matières premières de parfumerie, leur production et leur contrôle. — L'odorat (à suivre). — Mon flacon de parfum, Noayme D. — La violette dans les Alpes-Maritimes. — Les orangers. — Usine Roure-Bertrand Frères. — Note sur les essences de Citron, d'après A.-H. Bennett. — La Cyanamide. — Les parfums « Rallet ».

Perfumery and Essential Oil Record, Londres. Vol. XIII. :

Décembre, n° 13. — L'emploi de l'alcool isopropylique comme solvant, E. Sage. — Quelques éthers de l'acide anisique, Radcliffe et Brindley. — Procédé à froid de déterpénation. — Manipulations dans la fabrication des parfums et eaux de toilette. — Nouvelles huiles essentielles indiennes. — Produits de beauté dangereux. — Les aldéhydes, leur odeur et leurs usages, 2e partie (suite), A. St. Pfau. — Maison Mavlankar.

Vol. XIV :

Janvier, n° 1. — Préparation mécanique de l'essence de Citron. — Altération de l'essence de Citron avec le temps, Ogston et Moore. — Le rôle du parfum chez la plante, d'après Cerighelli. — L'acide anthranilique et ses éthers, Radcliffe. — Les aldéhydes, leur odeur et leurs usages (suite), A. St. Pfau. — Guide pour l'extraction de l'essence d'eucalyptus dans le bled. — Manipulation et formulation. — L'essence de Backhousia myrtifolia.

Février, n° 2. — Préparation du chlorure de benzyle et des chlorures de benzyle substitués, Dr G. Blanc. — La collaboration entre le chimiste et le parfumeur, Dr J. Prins. — Manipulation et formulation. — Statistique annuelle du commerce des essences en Angleterre. — L'essence d'Eucalyptus dans le Nilgiris. — La transmission de la maladie « Spike » du Santal.

Mars, n° 3. — Essai de réglementation du commerce de l'essence de Géranium. — Distillation à la vapeur. — Essences calabraises et siciliennes de la saison en cours. — Méthodes standardisées d'analyse des huiles essentielles, W.-H. Simmons. — La collaboration entre le chimiste et le parfumeur, II, Dr J. Prins. — Manipulation et formulation. — Une nouvelle source française intéressante de parfums pour savons : synthétiques, essences déterpénées et compositions. — Dictionnaire des substances odorantes, chapitre XIV. — Huiles essentielles javanaises, d'après Dr de Jong.

The American Perfumer and Essential Oil Review, New-York, Vol. XVII :

Décembre. n° 10. — Choix d'un nom, d'une marque, Leroy Fairman. — La réforme de l'administration de l'alcool industriel progresse. — Travaux des chimistes américains durant l'année, Campbell. — Identification de l'Ambre gris, d'après H. Irving Cole. — Méthodes standardisées d'échantillonnage et analyses des savons parfumés.

Janvier, n° 11. — Le système des zones pour la mise en vente, Fairman. — Exposition d'articles de toilette à New-York. — Perspectives sur le Congrès de Washington. — La réforme de l'administration de l'alcool industriel se ralentit. — The lost chord dans l'essence de bergamote, Mendes. — Décoloration des huiles et des graisses, Ant. Cohen.

Février, n° 12. — Revue des espérances commerciales de 1923, Babson. — Augmentation du commerce améri-

(1) (Pour les numéros antérieurs, voir *P. M.*, Décembre 1922, pages 269-270).

cain en articles de toilette étrangers. — Suite et fin du Congrès.— Critique du secret gardé sur la revision du règlement des alcools. — Une nouvelle période d'inflation est-elle en vue ? Roberts. — Coordination des ventes et de la publicité, Fairman. — Préparation des dérivés chlorométhyléniques aromatiques, Dr Blanc. — Technologie des huiles de poisson.

RIVISTA ITALIANA DELLE ESSENZE E PROFUMI, Milan. Vol. IV :

Décembre, nº 12. — Le jardin alpin de Madesimo. — Les connaissances techniques et le commerce, G. Micheletti. — L'extraction mécanique de l'essence de Citron, G. Ajon. — Sur l'essence de Citron à la machine, Dr P. Liotta. — Un ancien emploi alimentaire de la Mousse de Chêne, Jean Gattefossé. — Plantes aromatiques et médicinales de la région de Parme, Dr Bellini. — L'art du Parfumeur, W. F.

Vol. V :

Janvier, nº1. — L'urgence de reviser le tarif douanier des matières premières exotiques, Obergaricus. — L'exposition montagnarde de Oronero et la flore aromatique subalpine, Dr Remondino. — Le Romarin, Dr Massera. — Dosage des aldéhydes et cétones à l'aide de l'Hydroxylamine, Bennett et Donovan.

Février, nº 2. — Comment est établi, en Italie, le tarif douanier, Obergaricus.— L'essence de la campagne actuelle des agrumes, Prof. Romeo. — L'inauguration du marché aux fleurs d'Ospedalette. — La matière odorante du Géranium, A. Labo. — Les éthers butyriques et leur usage en parfumerie, d'après *The Chemical Age*.

Mars, nº 3.— Le Camphre italien. — L'ail (*Allium sativum* L.), Dr Fenarolli. — L'action thérapeutique des huiles essentielles : le groupe des stimulants, le groupe des sédatifs, Dr Gatti et Dr Cayola. — Filtration des liquides, sirops et essences.

PERFUMERS' JOURNAL (NATIONAL MAGAZINE OF COSMETIC NEWS), New-York, Vol. III :

Décembre, nº 4.— L'essence de Citron comme base de parfums pour savons. — L'identification de l'Ambre gris, d'après H. Irving Cole. — Service de Régie des alcools. — La cure de la Tuberculose par les huiles essentielles, par R.-M. Gattefossé. — Les vitrines de parfumeurs au Canada. — The Bicycle, Dr Frank Crane.

Vol. IV :

Janvier, nº 1. — Les usages de l'Essence d'Helichryse, Floriane. — L'Ambre gris, son étrange histoire, Stuart Mackenzie. — La valeur des elixirs dentifrices, Candelet. — Pourquoi la clause d'abandon ? (alcool dénaturé sous caution). — Procédés à froid de déterpénation.

Février, nº 2. — Commodités du Menthol cristallisé, R.-M. Gattefossé. — Peut-on vendre des parfums au poids ? — Cuba réclame des fards. — Oscillations dans le commerce et la présentation des fards, A. Schmidt. — La peste du commerce : les succédanés bon marché, Dr Frank Crane.

Mars, nº 3.— Il n'y a pas confusion de titres (avec l'*American Perfumer*), C. H. Paine. — Parfums d'Arabie, Traveler..— Usage des Crèmes de Beauté, Schmidt. — Usage des cosmétiques en Chine.

REVUE DES MARQUES DE LA PARFUMERIE ET DE LA SAVONNERIE, Paris. Vol. I :

Janvier, nº 1. — De l'usurpation des marques de fabrique, Champtocé. — Le séchage moderne du savon de toilette. — Modifications à la loi de 1857, A. Taillefer.

Février, nº 2.— Les marques de parfumerie à travers les âges, Champtocé. — Quand peut-on dire qu'une marque est abandonnée, A. Taillefer. — Nouvelle presse pour savons de ménage. — La contrefaçon et l'imitation des marques de fabrique. — De la protection des modèles, Champtocé. — Enregistrement international des marques.

REVUE DE LA PARFUMERIE ET DES INDUSTRIES S'Y RATTACHANT, Paris. Vol III :

(Un seul numéro nous est encore parvenu).

Mars, nº 3. — L'Heptine carbonate de Méthyle et l'emploi des éthers acétyléniques en parfumerie, Valli-Douau.

LA PERFUMERIA MODERNA, Madrid. Vol. I :

Décembre, nº 11. — L'âme des parfums, G. Carrillo. — Analyses et falsifications : l'ambrette ou abelmosco. — Pourquoi la violette de Parme sent-elle si peu ? (légende).— Les synthétiques : le Menthol. — Essences naturelles : lieux de production, l'Europe. — Les vases florentins. — Vers la banqueroute de la Parfumerie.

Vol. II :

Janvier, nº 12. — Analyses et falsifications : la badiane ou anis étoilé. — Les synthétiques : l'acétate de bornyle. — La ville des Parfums (Grasse). —Contre les nouveaux impôts.

Février, nº 13. — Einstein et les Parfums, R.-M. Gattefossé avec analyse du Dr J.-M. de la Puente. — Analyses et falsifications : Muscade et Macis. — Les essences artificielles de fruits et les éthers composés.

DEUTSCHE PARFUMERIE-ZEITUNG, Berlin. Vol. VIII :

Décembre, nº 23-24. — La culture et la production des Roses en Bulgarie, Dr Christoff. — Influence de la dévalorisation de l'argent sur les entreprises. — Les acides ferro et ferricyanhydriques comme réactifs des huiles essentielles, Van der Wielen. — Coloration des parfums et des savons, Floriane (d'après *P. M.*).

Vol. IX :

Janvier, nº 1-2. — Les dentifrices et leurs effets, Dr Thomssen. — Détermination quantitative du chlore dans la Benzaldéhyde, Dr J. Voigt. — L'habillage des parfums et savons fins.

Février, nº 3-4. — Plans d'anéantissement des Français et résistance de l'Allemagne. — Détermination quantitative du chlore dans la Benzaldéhyde (suite). — Les dentifrices et leurs effets (suite). — Savons de toilette préparés à froid.

BRÉSIL

Les Bureaux de la « Chambre de Commerce Française de Rio de Janeiro » ont été transférés, 16, avenida Rio Branco, 2e étage, où ils seront ouverts tous les jours utiles, de 8 h. 30 à 17 heures 30.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

PASTEUR ET LES LABORATOIRES

Le peuple français, en répondant généreusement à l'appel fait au nom de Pasteur en faveur des laboratoires officiels, vient d'apporter une éclatante confirmation aux théories que nous défendons avec persévérance depuis des années dans ce journal.

Les laboratoires ont gagné la guerre : ils gagneront la Paix et la victoire économique sera, en fin de compte, au peuple le plus scientifique.

Nos concurrents les plus redoutables en matière de parfumerie (quoiqu'ils ne produisent par eux-mêmes que des quantités insignifiantes de matières odorantes), les Allemands, étaient passés maîtres en fait de travaux de laboratoire.

Si les découvertes et les inventions étaient le fait des chimistes français, les travaux de laboratoires minutieux, et surtout leur divulgation dans le monde entier, à titre de publicité, étaient l'apanage des chimistes allemands.

Le Matin rappelait récemment les exemples de Saint-Clair Deville et de Renard, découvrant dans le Château de la Damette, près de Lyon (1), l'Aluminium et la Fuschine : si l'aluminium a pu rester une industrie bien française, l'intrigue allemande et surtout l'indifférence scientifique française ont fait passer outre-Rhin l'industrie des matières colorantes artificielles.

Cette indifférence scientifique, qui donnait aux Allemands le pas sur les Français en ce qui concerne les Parfums, nous avons voulu y mettre fin. Nous y avons réussi. Nous avons pu démontrer que l'industrie française des Parfums est à la tête du mouvement scientifique, qu'il s'agisse de produits naturels ou de produits de synthèse, et ce faisant, nous pensons, abdiquant toute modestie, que nous avons bien mérité de l'Industrie française des Parfums.

Une revue dont le principal objet est l'Expansion économique, et qui, par conséquent, doit renseigner les pays étrangers sur la mentalité des fabricants français, n'a pas le droit de n'être que plaisante, agréable, vulgarisatrice. Il lui est impossible d'éviter tout enseignement scientifique, par conséquent ennuyeux souvent, pédant quelquefois. Nous ne sommes que trop considérés, à l'étranger, comme un peuple superficiel, léger, incapable de persévérance et de méthodes scientifiques ; il est donc indispensable de démontrer que nous sommes, à l'occasion, tout le contraire.

Ceux qui, par conséquent, refusent de nous suivre parce que nous sommes trop scientifiques, ne comprennent pas qu'une « *œuvre* » n'est pas forcément un amusement. Nous avons marché sans faiblesse dans une voie difficile, nous avons toujours lutté contre l'esprit français, nous nous sommes faits de ce chef des adversaires en France. A l'étranger nous n'avons que des amis, des admirateurs et quelquefois des imitateurs.

Nos lecteurs doivent se rendre compte qu'il ne suffit pas de posséder le *savoir-faire* qui fut toujours l'apanage des parfumeurs français, il faut aussi démontrer qu'il est accompagné d'un *savoir* solide, et il faut, pour convaincre l'Univers, le *faire-savoir*. C'est ce que l'on peut résumer plaisamment par les trois mots : *Savoir, Savoir-faire, Faire savoir*, qui auraient pu être notre devise depuis notre fondation.

Cette devise, sans la publier, nous l'avons toujours suivie. L'avenir dira si nous avons eu raison : pour nous, nous en avons la *Foi*.

La France tout entière vient de marquer, elle aussi, sa Foi dans les Laboratoires et les travaux savants. Ce n'est certes pas parce qu'elle y voit un amusement quotidien, c'est parce qu'elle se rend compte que seul le travail scientifique est capable d'engendrer le Progrès. La *Parfumerie Moderne* a été jusqu'ici l'écho des laboratoires : laboratoire du chimiste praticien à la recherche de la synthèse, laboratoire de l'artiste à l'affût d'une harmonie , laboratoire du botaniste parti à la découverte de nouvelles espèces florales, laboratoire de l'entomologiste à la piste de l'insecte nuisible.

Ces laboratoires créent chaque jour l'industrie des parfums et toute l'industrie française des parfums tire de la publication de ces travaux méritoires une gloire qui ne périra pas.

Pasteur nous l'a dit : Travaillons, travaillons, travaillons...

Nous ne cesserons ici de travailler, que ceux qui ne veulent pas nous suivre le disent.

Parfumerie Moderne.

(1) Le château de La Damette est occupé actuellement par les luxueux bureaux de la SUDMO, société universelle d'importation de matières odorantes.

La Parfumerie au Japon.

L'importation d'Europe d'articles de parfumerie montre une augmentation graduelle. Le montant total des importations de parfumerie, en 1913, dans le port de Yokohama, était de 206.000 yen, alors qu'il est de 208.000 yen pour les six premiers mois de 1922.

L'industrie locale de parfumerie s'est développée considérablement durant la guerre et elle exportait ses produits sur la Chine, sur l'Inde, etc. En 1916, l'exportation de ces articles ne s'élevait qu'à 50.000 yen pour tout le Japon ; elle est montée à 208.000 yen en 1920. Depuis, ce commerce, comme du reste celui de plusieurs autres produits, est en diminution par suite du rétablissement des industries, en Europe, et l'exportation de parfumerie est descendue en 1921 à 100.000 yen.

D'autre part, les importations à Yokohama, en 1922, s'élevaient à 525.368 yen. Dans ce chiffre, la France figure pour 294.842 yen, l'Angleterre 211.556 yen et l'Allemagne 9.715 yen pendant que le reste provient de plusieurs autres pays.

Les importations de parfumerie à Yokohama pendant les cinq dernières années ont été les suivantes : 1917, 183.512 yen ; 1918, 257.074 yen ; 1919, 450.768 yen ; 1920, 458.363 yen ; 1921, 525.368 yen. (*Export. Franç.*).

DE L'HYBRIDATION CHEZ LES EUCALYPTUS

On sait que le semis de graines de végétaux donne souvent des plantes qui diffèrent considérablement du pied-mère. Le cas est fréquent lorsque la fécondation d'une fleur par son propre pollen (fécondation directe) est difficile, soit qu'il y ait vice de conformation dans les organes de la fleur, soit que la poussière fécondante ait perdu ses propriétés lorsque le stigmate est apte à le recevoir, ou vice versa.

Dans ces conditions, la formation des graines ne peut avoir lieu que si du pollen étranger, ayant toutes ses propriétés créatrices, transporté par le vent ou les insectes, arrive sur l'organe femelle de la fleur au moment où il est apte à remplir ses fonctions. Cette pollinisation croisée peut être provoquée aussi par la main de l'homme, c'est alors l'hybridation artificielle. Dans le cas de création de nouvelles variétés, cette hybridation provoquée à bon escient, et suivie sur plusieurs générations, est la voie la plus sûre pour arriver à faire dominer dans le sujet à venir, les caractères recherchés de géniteurs bien connus, dont l'action peut intervenir au gré de l'opérateur. On travaille, alors, avec moins d'aléa que s'il s'agit de graines récoltées au hasard. On peut, par exemple, chercher à obtenir quelque type riche en essence, et assez rustique pour s'acclimater au milieu.

Des savants, comme Naudin, Trabut, Maiden et Deane, Mueller, etc., ont étudié chez les Eucalyptus les conditions de la fécondation et la possibilité de les hybrider.

Mueller considère la pollinisation croisée, et par conséquent l'hybridation, comme impossible chez l'Eucalyptus, l'opercule de la fleur ne tombant que lorsque celle-ci a été fécondée par ses propres étamines abritées sous le capuchon.

Naudin n'est pas tout à fait affirmatif ; il dit qu'il semble probable que la fécondation ne s'opère qu'après la chute de l'opercule, car il a observé des formes tout à fait intermédiaires entre les espèces acceptées par tous les botanistes.

Il faudrait donc, qu'après la chute de l'opercule de la fleur une fois les étamines étalées autour du style, un mélange de pollen étranger apporté par le vent, les insectes, viennent féconder l'ovaire. « Le croisement entre espèces d'Eucalyptus, dit ce savant, est rigoureusement possible ».

Il est bien entendu que l'hybridation n'est réalisable qu'entre les Eucalyptus qui fleurissent au même moment. Mais dans ce genre la floraison a tendance à se produire à des époques irrégulières ; les boutons restent fermés pendant des mois et le même arbre ne fleurit que rarement à la même époque deux années de suite.

Pour M. Maiden, Directeur du Jardin botanique de Sydney « plus l'expérience du semeur est grande, plus il reconnaît de formes qui ont assez de caractères propres pour recevoir un nom ». On n'a pas observé, quant à présent, une descendance hybride provenant de pollinisation artificielle. C'est là un essai qui demande plusieurs années, et des circonstances favorables de floraison difficiles à rencontrer.

M. Maiden a mis en évidence, en collaboration avec M. Deane, l'origine hybride de certaines formes intermédiaires entre l'*Eucalyptus hemiphloia*, et l'*Euc. Siderophloia*. Il a, de même, signalé l'hybridation au sujet de l'*Euc. odorata*. L'*Euc. affinis* est un specimen intermédiaire entre l'*Euc. hemiphloia* et l'*Euc. Siderophloia*. L'hybridation entre l'*Euc. Viminalis* et l'*Euc. Gunii* rend compte des nombreuses formes intermédiaires entre ces deux espèces.

Notre honoré collaborateur, le docteur Trabut, Directeur du Jardin botanique d'Alger, a établi que dans les Eucalyptus hybrides de la région méditerranéenne, les facteurs de la variabilité peuvent contribuer à la genèse des nouvelles espèces et que l'hybridation est, dans bien des cas, le point de départ de formes nouvelles, qui, avec le temps, deviennent des espèces fixées ayant une place, soit dans la nature, soit dans les cultures. Cet auteur a signalé, comme étant un véritable hybride, l'*Eucalyptus Ranaliana*, dénommé par Vilmorin, *Eucalyptus Trabuti*, qui provient du croisement de l'*Eucalyptus Cotryoïdes* avec l'*Euc. rostrata*.

On a cité aussi, comme étant de véritables hybrides : *Eucalyptus Gomphocornuta, Eucalyptus Bourlieri, Eucalyptus rudis, Eucalyptus tereticornis, Eucalyptus robusta.*

Antonin Rolet,
Ingénieur agronome,
Ecole pratique d'Antibes. (C.-R.)

La Fumure de la Menthe.

Charabot et Hébert ont déduit de leurs analyses que 100 kilogs de menthe en pleine végétation contiennent 0 kil. 250 d'azote, 146 gr. d'acide phosphorique et 794 grammes de potasse. Cela correspond, pour une récolte de 30.000 kilogs de matière verte par hectare, à 73 kil. 5 d'azote, 43 kil. 8 d'acide phosphorique et 238 kil. 2 de potasse.

Ces savants ont aussi constaté que, sous l'influence des sels de potasse et des nitrates il y a une forte augmentation de la récolte. En outre, l'addition de sels minéraux pendant la végétation favorise l'éthérisation du menthol dans l'essence.

Or, dans les Alpes-Maritimes, par exemple, on emploie surtout comme fumure, 5.000 à 6.000 kilos de tourteau de sésame par hectare, ce qui représente une quantité trop élevée d'azote (360 kil.) alors que l'apport de potasse est tout à fait insuffisant (60 kil.) ; quant à l'acide phosphorique, il se chiffre par 120 kil. Il vaut mieux réduire le tourteau à 1.500 kilos ou remplacer ce poids par 20.000 kilos de fumier de ferme. On donne, en outre, 250 à 300 kil. de nitrate de soude, 400 kil. de superphosphate et 500 kil. de sulfate de potasse.

Le nitrate est mis en deux fois : les deux tiers à la plantation, fin février-mars, l'autre tiers vers le milieu de mai. Il n'y a pas avantage à remplacer le nitrate par le sulfate d'ammoniaque.

Prof. Letor,

PARFUMS BERBÈRES

Tauserghimt

C'est une grosse racine très recherchée au Maroc et qui fait l'objet d'un important commerce. Elle est surtout récoltée dans le Tadla et il en existe deux variétés dont l'une est inodore, et l'autre possède à l'état frais une odeur forte rappelant l'iodoforme.

Elle provient de la *Corrigiola telephiifolia* Pourr., paronychiée que l'on rencontre très rarement dans le Midi de la France, mais qui est assez abondante dans l'Afrique du Nord.

Les Arabes lui donnent le nom de *Sarhina* ou *Ser'hin* ou encore de *Bokhour el-Berber*, le parfum des berbères. Ces derniers qui l'apprécient en effet beaucoup, l'appellent *Tasserr'int*, d'après la prononciation que nous avons pu observer, mot que le Dr Leared écrivait *Tauserghimt* (*Pharmaceutical journal*, 8 février 1873).

Pulvérisée, cette racine entre dans la composition des parfums à brûler ; mélangée maintenant au musc xylène cristallisé, elle constitue le *Chellalah* des souks algériens et les *oud-el-Kaïrs*, bois du Caire, « Joosticks » des arabes.

Les Arabes affirment que ce sont les Berbères qui inventèrent ce parfum — ces derniers l'emploient surtout pour chasser le démon ; à Fès même, les jeunes mariés en sont fumigés pendant sept jours, selon ce que rapporte Salmon (*Archives marocaines*, t. VIII). Ces fumigations passent également pour être fortifiantes ; mélangée au pain, la poudre de *Ser'hin* facilite l'engraissement et est tonique et utile contre les gastralgies.

Salmon, qui pensait que le *Ser'hin* était le *Telephium Imperati* L., a cru que ce parfum était identique au *Bokhour-Meryem* (parfum de Marie). C'est inexact.

Tikentest

Le *tikentest*, l'*Akerkarhâ* des médecins arabes du Moyen-Age, est connu en Europe sous le nom de Pyrèthre d'Afrique ; c'est en effet une plante voisine des Pyrèthres (*Anacyclus Pyrethrum* L.), mais seule la racine en est utilisée.

D'autres plantes voisines du Moyen-Atlas algérien et marocain entrent sans doute dans la composition de la drogue commerciale ; il s'en exporte suffisamment pour faire dire par les Arabes tunisiens qui en font le trafic, que l'*Akerkarhâ* sert « à faire de l'or » ; d'où Salmon en a déduit qu'ils pensaient que c'était une matière première des alchimistes pour la transmutation. Il est probable que les malins commerçants tunisiens ont seulement voulu faire allusion à leurs bénéfices considérables !

Les Berbères emploient surtout cette racine, qu'ils appellent *Tikentest* ou *Tajentist* selon les dialectes, en magie curative. Surcouf et Mouliéras disent que la fumée en est employée pour chasser les esprits méchants ; c'est également pour eux un aphrodisiaque ; en tous cas ce sont les Berbères qui récoltent le *Tikentest* dans leurs inaccessibles montagnes et sur le marché de Marrakech nous avons observé que la plante y est appelée « racine de Chleuh » par les arabes et *Tiguendizt* (dialecte N'tifa) par les Chleuhs.

Les arabes se nettoient les dents avec cette racine effilochée en brosse. Le résultat est remarquable, paraît-il, et la bouche est agréablement désinfectée.

Cet usage est passé à l'Inde, puis de là à l'Angleterre. C'est pourquoi l'exportation tunisienne est dirigée sur Bombay principalement ; à Londres les eaux et poudres dentifrices en contiennent fréquemment et l'universelle réputation de l' « Eau de Botot » est due à la présence du *Tikentest* comme il est facile de le vérifier par la formule publiée dans divers formulaires.

A Marrakech, les droguistes emploient la poudre de « racine de Chleuh » comme sternutatoire et stimulant énergique. C'est un révulsif léger employé contre les maux de dents ; il passe pour prédisposer les femmes à la fécondité et son emploi abusif provoquerait des accidents.

Tauserghimt et *Tikentest* sont deux parfums peu connus dont l'emploi remonte peut-être à la plus haute antiquité ; il serait sans doute possible de les identifier à quelques noms de cosmétiques de l'Egypte pharaonique ou de la Judée mosaïque. Mais il est curieux de constater que ces drogues berbères entrent dans la composition d'articles importants du commerce mondial et font l'objet d'un trafic rémunérateur voilé d'un secret millénaire jalousement observé. Jean Gattefossé (C. R.).

Le réveil de l'Etna.

Au moment de procéder au tirage de ce numéro, nous recevons de tristes nouvelles de Sicile. Le bâton vénéré de saint Egidio a cessé d'arrêter les torrents de lave descendant les flancs de l'Etna, et la localité de Catena a été submergée par les roches en ignition le 19 juin — à cette date les villes de Lingaglossa et de Castiglione étaient menacées de complète destruction.

Dans l'article illlustré que nous présentons ce mois à nos lecteurs, M. de Saint-Rapt a souligné les malheurs de la terre sicilienne ; à peine l'espoir renaît-il d'une vie de calme labeur pour ces populations si intéressantes, et voici les forces obscures de la Nature à nouveau déchaînées.

Notre revue s'est autrefois associée à l'émotion mondiale lors de la catastrophe de Messine ; à quinze années de distance, et au moment où nous publions un captivant récit de voyage dans cette région, le terrible volcan aux périodiques colères nous oblige à signaler avec tristesse et émotion, à nos lecteurs, ses nouveaux méfaits.

Cette terre si belle, resplendissante de richesses sous les caresses éternelles de l'éclatant soleil, est donc condamnée à la dévastation chaque fois que les hommes persévérants sont enfin parvenus à s'y accrocher et à y vivre à nouveau. Après s'être prodiguée, elle se reprend d'autant plus brutalement qu'elle paraissait plus abandonnée.

C'est avec émotion que nous songeons aux agriculteurs persévérants, qui assistent à la ruine de leur travail infécond ; leurs fils reprendront le labeur interrompu sur les laves siciliennes, lorsque le temps les aura désagrégées et transformées en sol fertile. Pour combien d'années ?..

AU JARDIN DES HESPÉRIDES

En janvier, au magnifique jardin des Hespérides, dans l'accueil chaleureux et vibrant de ceux dont l'hospitalité est restée une « chose sacrée », un voyage ressemble à une féerie. On dirait presque un trop beau décor. Depuis Nicotera en passant par Palmi, Reggio, Melito, jusqu'à Roccela (et chacun de ces noms évoque une essence excellente comme nos villages de Bourgogne évoquent des crus fameux) ce n'est qu'un immense verger de bergamotes et d'oranges, dont les pommes d'or roulent des pentes de l'Aspromonte jusqu'à la mer. Et de l'autre côté du détroit fameux, les fruits vermeils reparaissent, Citronniers et Orangers, Limettes et Cédrats, dont l'énorme entassement illumine toute la Sicile, de la mer jusqu'aux flancs même de l'Etna, qui flambe au soleil, couronné de cristal étincelant.

Ph. de Saint-Rapt. Cl. *P. M.*

1. La Calabre en janvier. — Récolte de la Bergamote, les fruits sont « cueillis » à l'arbre.

A Palerme, du haut de la petite voie de tramway qui monte à l'incomparable Monreale et qui surplombe tous les champs environnants, on a l'impression de marcher littéralement sur les arbres dorés, car on en a mis partout ; le paysan tenace et patient a vaincu le sol, rebelle et stérile ; à coups de pic et de pioche, il a planté un arbre puis un autre, puis a fait un champ. Et la conquête se poursuit inlassable et féconde, car la rémunération est grande, certes, mais la tâche est rude, et il a fallu ressusciter sur bien des points cette terre martyre, morte en 30 secondes le 28 décembre 1908.

Qu'on imagine que l'arrondissement seul de Reggio de Calabre produit 130 à 140.000 kilogs d'essence de Bergamote et 80.000 kilogs de Portugal, le rendement moyen étant de 500 grammes d'essence pour 100 kilogs de fruits, soit 330 grammes par arbre, et l'on aura une idée de l'importance des plantations d'*agrumi*.

La Bergamote est cultivée à Reggio de Calabre et dans sa région, mais nulle part ailleurs. En Sicile cependant, il y a quelques bergamotiers, mais qui donnent en général une essence peu abondante et dont la qualité ne peut se comparer avec celle de l'essence calabraise.

La culture et la récolte des Bergamotes sont l'objet de précautions très attentives.

Les plantations sont traitées avec grand soin, et exigent un travail considérable. Le terrain est entretenu à grands frais, pioché souvent, fumé beaucoup. En été, il faut arroser les arbres tous les huit jours et l'eau est souvent fort loin. A la mauvaise saison, il faut veiller aux écoulements de terre produits par les grandes pluies et, pour le producteur et les siens c'est une tâche toujours rude et onéreuse.

L'abondance de la récolte et la qualité de l'essence obtenue dépendent beaucoup des conditions climatériques de l'année.

Pour avoir beaucoup d'essence et de bonne qualité, il faut avant tout que le printemps soit sec (c'est le moment de la « *Zagara* », de la fleur) avec prédominance des vents du Nord. La chaleur de l'été doit être modérée ; si elle est trop intense, les petites Bergamotes, *Berga-*



Ph. de St Rapt

... P. M

Fig. 2 - La "MACCHINA à la main" encore utilisée par les petits producteurs et les paysans en Calabre

motelle, tombent abondamment et c'est une perte. En automne, il faut la pluie qui fait gonfler les fruits et les porte à maturité pour les mois de décembre et janvier qui sont les mois de la récolte.

La qualité de l'essence dépend du sol, comme celle d'un vin dépend du terroir. Elle dépend aussi de l'état de maturité du fruit. A complet état de maturité, le fruit donne une essence jaune à teneur en acétate de linalyle élevée, à pouvoir rotatoire faible (16° — 17°), à odeur fine. L'essence verte est un peu plus dure, plus âcre, mais peut-être plus persistante ; il s'agit là de l'essence extraite des fruits incomplètement mûrs, mais fraiche et normale.

Cependant, certaines localités produisent une essence vert-jaune. On attribue ce phénomène à la nature du terrain.

L'essence de Bergamote verdit en vieillissant, perd de son bouquet et acquiert alors une odeur plus ou moins forte d'essence oxydée, surtout quand elle est renfermée dans des récipients mal bouchés, ou soumis à l'influence de la lumière.

La Bergamote jaune extraite en décembre, janvier ou février, même très bien emmagasinée, devient verte en octobre et novembre suivants. C'est un phénomène naturel.

Elle peut devenir verte également par la nature du récipient qui la contient, étamage défectueux, vieux récipients de cuivre usagés.

La couleur verte de la Bergamote peut tenir aussi à un mélange avec le noir de Bergamote, c'est un... artifice possible et auquel il faut songer quelquefois.

La teneur en acétate de linalyle augmente quand l'année est sèche et quand les arbres portent beaucoup de fruits (Cette année la Bergamote titre jusqu'à 42 % d'acétate de linalyle).

La richesse en parfum d'une essence de Bergamote n'a rien à voir avec la teneur en acétate de linalyle. Une bergamote avec 40 % d'éther peut être bien moins parfumée qu'une autre qui titrera 35 %.

En réalité, le parfum est dû à la nature du terrain, à son climat, et surtout à la greffe des arbres. Par exemple, les greffes sur la Limette « Arancio de Spagna » donnent une essence d'un bouquet rare, particulièrement recherché.

La récolte des fruits (fig. 1) est l'objet de soins tout à fait particuliers. On cueille les fruits sur l'arbre et on les met dans des paniers d'une contenance d'environ 40 kilogs garnis de toile pour éviter le contact de l'osier. Les fruits écorchés laisseraient évaporer de l'essence et le rendement serait moindre. La cueillette se fait avec les mêmes précautions que les fruits des vergers de France ; bien plus, chez certains producteurs, les fruits tombés sont rejetés.

C'est avec les mêmes précautions que les fruits sont transportés jusqu'à la *Macchina*, au voisinage immédiat de laquelle ils sont mis en tas et dans laquelle ils seront traités. L'opération consiste exactement en un écorchement très superficiel du fruit, suffisant pour ouvrir les cellules remplies d'essence, mais qui laisse intactes celles qui, plus profondément placées dans le zeste, n'en contiennent pas.

La *Macchina* est montée dans un local généralement sombre, à l'abri des rayons du soleil qui exerce sur les fruits mûrs une action pernicieuse, en faisant volatiliser beaucoup d'essence. Aussi la fabrication se fait-elle, chez certains producteurs, pendant la nuit ou les premières heures du jour, portes closes. Le froid exerce également sur les fruits mûrs une action nocive, en ce sens que, resserrant les pores du fruit, il risque de diminuer la quantité d'essence extraite. Il faut alors réchauffer peu à peu les fruits, à l'aide de braseros, par exemple, pendant les dernières heures de la soirée, de façon qu'au moment de l'extraction, on ait la température voulue.

C'est à la *Macchina* (fig. 2) que se fait l'élaboration de la Bergamote, comme d'ailleurs celle d'autres essences d'Hespéridés · Orange douce ,Limette, etc... et *exclusivement* avec cet appareil. Des plus anciennement connus, il a résisté à toutes les innovations en la matière et le seul perfectionnement qu'on lui ait apporté, ces dernières années, est sa propulsion électrique dans les pays pourvus du courant, en place du mouvement à la main. Mais les petits producteurs et les paysans utilisent encore la *Macchina à la main* et élaborent ainsi toute leur récolte d'essence. L'appareil reste donc le même quel que soit sa propulsion.

Un plateau circulaire horizontal, strié sur sa face inférieure, tourne, par l'intermédiaire d'une roue dentée à manivelle et d'un engrenage, autour de son axe vertical. Il est également mobile de haut en bas (ce qui donne à l'engrenage une forme toute spéciale) (fig. 3) au-dessus d'une cuvette fixe dans laquelle il s'inscrit et dont le fond, également strié, est à claire voie. Sous cette cuvette, est disposé un récipient étamé qui collecte le liquide.

A la *Macchina* à main, on commence le travail vers 10 heures du soir, trois hommes sont nécessaires à son fonctionnement : un chef d'équipe, *Caporale* et deux ouvriers. L'un trie les fruits, les choisit de même maturité et de même grosseur, et, le plateau supérieur étant relevé par le jeu d'un levier, les dispose (une dizaine à peu près) dans le fond de la cuvette. Un second ouvrier, par le mécanisme inverse, abaisse le plateau dont la pression sur les fruits est réglée d'une façon toute empirique, puis tourne la manivelle d'un mouvement très rapide. Le plateau, tournant lui-même à une vitesse assez considérable (environ trois fois celle de la roue dentée), les fruits sont écorchés par ses dents et celles de la cuvette, sur toute la surface de leur sphère et les quelques gouttes de liquide qui proviennent de cette opération tombent dans le récipient collecteur. Lorsque l'ouvrier a fait 40 tours de manivelle, il en est prévenu par le déclanchement d'une sonnette, réglée par un excentrique denté. Il arrête alors la *Macchina*.

La pression sur les fruits est réglée de la façon suivante : Le *Caporale*, ouvrier le plus habile de l'équipe, examine de temps en temps les fruits qui sont sortis de la *Macchina* et, s'il s'aperçoit qu'ils renferment encore un peu d'essence, il corrige immédiatement le poids du plateau en l'augmentant. Il a à sa disposition des plaques de plomb qu'il peut ajouter ou soustraire par un simple système de fixation à vis.

C'est là le temps le plus délicat de la fabrication de l'essence, il faut obtenir le maximum de rendement.

La *Macchina* arrêtée, les fruits sont enlevés par un troisième ouvrier qui les essuie soigneusement à l'aide d'une grosse éponge, exprimée de temps à autre dans un petit récipient.

Ces trois ouvriers se relaient, bien entendu, à chacun des différents postes de la *Macchina*, c'est-à-dire à chaque traitement d'à peu près 40 kilogs de fruits. La quantité quotidienne de fruits à traiter par l'équipe est d'environ 900 kilogs.

par la Centrale, c'est-à-dire au petit jour, mais le rendement est supérieur à celui de la machine à la main : 1.700 kgs de fruits sont traités quotidiennement par chaque machine.

Le rendement en essence pour 100 kgs de fruits traités est de 500 grammes à la



Ph. de Saint-Rapt. Cl. *P. M.*

3. Détails de la Macchina. — Transmission. Engrenage du plateau tournant. Récipient collecteur.

A la machine électrique, le travail est le même, les *Macchine* sont groupées par série de 6, 8, 10 (Fig. 4) sur le même arbre moteur dont chacune se débraye à la commande, après chaque passage, le nombre des tours de la roue étant, pour chacun d'eux, de 45. Le travail commence quand le courant est donné

machine à la main, et un peu plus à la machine électrique, le fruit étant traité plus complètement.

Les salaires varient avec l'année. Cette année les hommes sont payés 12 lires et les femmes 6 lires par jour (il s'agit du personnel exclusivement employé à l'extraction de l'essence sans tenir compte des gens occupés à la récolte des fruits qui sont moins payés).

La récolte annuelle en Calabre est, d'environ 130.000 kilogs d'essence de Bergamote.

Les fruits épuisés sont livrés à une fabrique d'acide citrique, appartenant souvent au même propriétaire et située dans les locaux adjacents à la fabrique d'essence. Les résidus de la fabrication d'acide citrique sont pressés et utilisés comme tourteau.

L'essence est donc collectée goutte à goutte, dans un grand récipient situé sous la cuvette de la *Macchina*. Elle s'y trouve mélangée avec tous les débris cellulaires, corps étrangers, etc... entraînés dans l'écorchement des fruits et qui forment une boue grisâtre à la surface de laquelle elle surnage. Cette masse est d'autant plus abondante que le fruit a été traité plus énergiquement ; à la *macchina* électrique elle est d'une importance telle qu'il faut plusieurs filtrations pour obtenir un éclaircissement parfait.

La filtration se fait d'abord dans des sacs de laine qui retiennent les plus grossières impuretés. Ces sacs sont ensuite mis en tas et soumis à l'action d'une presse énergique, pour récupérer l'essence qu'ils contiennent encore, puis l'essence est passée au papier filtre et emmagasinée.

On conserve l'essence de Bergamote (comme toutes les essences de Calabre et de Sicile) dans des piles en cuivre étamées intérieurement à l'étain pur, et dont l'obturation est parfaite. Leur contenance est d'environ 500 kilogs.

Moyennant ces précautions, l'essence se conserve parfaitement. Quand il s'agit de petits fractionnements, le récipient idéal est le verre luté, ou le petit bidon étamé à l'étain fin, bien plein, et soudé.

Les résidus de filtration de la Bergamote sont distillés pour en retirer la Bergamote soluble à 80°, employée en savonnerie. L'essence de Bergamote soluble à 70° provient de la distillation des *Bergamotelle* dont l'expression du zeste par le procédé habituel a donné auparavant l'essence de Bergamote noire, ou « Noir de Bergamote ». Extrait des fruits tombés de juin à août (c'est là le vrai noir), son expression a lieu de

juillet à septembre ; sa teinte est variable avec l'année et selon les fruits (grosseur, maturité). Le noir de Bergamote titre environ 20 à 22 % d'acétate de linalyle, et doit être optiquement inactif, c'est une condition de pureté.

L'essence de Bergamote, avant d'être vendue, est soumise aux différentes opérations qui éprouvent sa qualité. Les producteurs ou les marchands d'essence, intermédiaires, exportateurs, qui ne disposent pas d'installations personnelles, s'adressent aux Laboratoires spéciaux, à Messine, par exemple, dont le caractère officiel est une garantie de plus d'exactitude.

Mais comment concevoir une garantie absolue dans un sujet aussi délicat et peut-on parler de règles inviolables et définitives ?

La question des rapports entre la teneur en acétate de linalyle et le pouvoir rotatoire est très délicate et très difficile. Elle est l'objet de recherches très attentives actuellement poursuivies par la *Stazione Sperimentale per le Essenze*. En général la Bergamote, dont la teneur en acétate de linalyle est élevée (40 à 44 %) a un pouvoir rotatoire assez bas 12 à 16°, mais on rencontre tous les jours de la Bergamote absolument pure avec une teneur d'acétate voisine de 40 % et un pouvoir rotatoire qui varie de 19° à 27°. A ce propos, les Calabrais ont remarqué que, depuis quelques années, l'acétate de linalyle tend à diminuer et le pouvoir rotatoire à augmenter. Ils attribuent ce phénomène au climat.

D'ailleurs, une essence excellente peut avoir des constantes physiques et chimiques bien différentes d'une autre, dont le parfum sera pourtant d'aussi parfaite qualité. Là, moins qu'ailleurs, peut-être, dans l'examen des huiles essentielles, on a le droit d'être absolu. Nous avons eu en main un échantillon d'essence prélevée directement à la *Macchina*, par conséquent absolument pure, et dont les constantes étaient fort éloignées de ce qu'elles auraient dû être. La teneur en éther, en particulier, calculée en acétate, correspondait à un pourcentage de 6 unités inférieur à une essence similaire, prise dans une installation semblable, travaillant des fruits au même état de maturité. Son pouvoir rotatoire en revanche était plus considérable, la déviation accusant près de 10° d'écart ; son indice de réfraction différait aussi notablement ; les densités étaient les mêmes, à deux unités près de la 3e décimale. Et pourtant ces deux essences étaient pures, absolument.

Dans ces conditions, que faut-il penser de l'enseignement rigoriste de ceux pour lesquels toute différence implique une fraude ? L'absolu en chimie, pas plus qu'ailleurs, du reste, ne doit être la base d'un raisonnement. L'école allemande est tombée dans cette erreur. Ses méthodes analytiques, pour lesquelles beaucoup de chimistes ont éprouvé un véritable engouement à cause de leur caractère d'extrême précision, et qui permettaient par conséquent, une interprétation tellement plus facile des résultats à observer, conduisaient, trop souvent à une minutie exiguë, et, par là même, à l'erreur possible.

Vouloir faire rentrer les résultats dans le cadre rigide et inextensible de la Méthode c'est aller à l'inverse de la recherche de la Vérité. C'est vouloir rogner un beau tableau pour le faire rentrer dans un beau cadre, au lieu de fabriquer le cadre à la dimension du tableau ; et, en ce qui concerne le sujet actuel, le cadre choisi, la méthode employée ne sera jamais assez élastique.

Se garder d'une conclusion défavora-



Ph. de Saint-Rapt. Cl. *P. M.*

4. Machine électrique. — Groupe de trois machines fixées sur le même arbre moteur. (Maison Filocame. Fabrique de Sbarre).

ble, sous prétexte que les limites « imprimées dans les livres » ont été franchies.

Mais est-ce à dire, puisque l'analyse la plus minutieuse risque de conduire à des résultats décevants, qu'il faille dès lors accepter les yeux fermés tout ce qu'on jettera sur un marché ? Mais non ! et même... au contraire ! C'est précisément parce que tout n'est que relatif et qu'en pareille matière on ne peut conclure qu'avec prudence, qu'il faut travailler davantage, multiplier les examens et les méthodes, sans se laisser décontenancer par les résultats. Il faut pouvoir analyser complètement le produit choisi ; c'est affaire de temps et de persévérance, et en fin d'opération on sera souvent surpris de voir le résultat apparaître brusquement et la supercherie se découvrir. Pour le parfumeur qui achète une essence, deux questions primordiales doivent se poser : celle de la *qualité* de son parfum et celle de sa *durée*, de sa *tenue* quand elle aura été en contact plus ou moins longtemps avec les différents corps auxquels on veut l'incorporer. C'est alors que l'analyse complète interviendra efficacement. Et c'est là le danger des essences habilement fraudées, qui sont tentantes par leur parfum apparemment satisfaisant et surtout leur bas prix, mais qui n'offrent pour l'avenir de la composition dans laquelle elles rentrent aucune espèce de garantie.



Ph oe Saint Rapt. Cl. *P. M.*

TAORMINA. — Le Théâtre antique.

Docteur J. de SAINT-RAPT.

SUR LA TÉRÉBENTHINE DU PINUS PONDEROSA

Le *Pinus ponderosa* est un arbre très répandu dans l'Ouest des Etats-Unis, où il est connu sous le nom de *Western yellow pine*. En 1917, on en a abattu sur une superficie de plus de 140.000 hectares. Cette surface représente, après nettoyage, environ 1/2 de terrains agricoles. Mais le défrichement est difficile et coûteux, en raison des souches restantes. On a donc pensé utiliser ces souches sur place pour en tirer l'essence de térébenthine, dont les qualités paraissent aussi bonnes que celles de l'essence communément employée,

Cependant, dans les conditions actuelles, toutes les souches ne sont pas suffisamment résineuses pour pouvoir être exploitées avec avantage dans la distillation, elles donnent moins de résine que le *P. palustris*. Les souches « riches », c'est-à-dire qui contiennent au moins 60 % de cœur très résineux, peuvent probablement être distillées avec avantage dans une installation commerciale ou leur nombre est tel qu'il puisse faire fonctionner cette installation pendant un certain nombre d'années.

La térébenthine raffinée extraite des souches du *Pinus ponderosa* consiste principalement en « β pinène » et en « limonène » et, par conséquent, a un point d'ébullition plus élevé que celui de la térébenthine extraite du *Pinus palustris* ; elle sèche bien plus lentement. Pour cette raison, les couleurs et les vernis dilués dans la térébenthine en question prennent plus de temps pour sécher que s'ils sont dilués dans la térébenthine provenant du *P. palustris*. Elle a un pouvoir dissolvant qui n'est pas plus faible que celui de cette dernière, préparée et raffinée par le même procédé.

L'huile raffinée et les huiles brutes sont appréciées pour l'extraction des minerais par le procédé de la flottaison, c'est peut-être l'emploi le plus avantageux que l'on puisse faire de ces produits. Les huiles brutes, légères et lourdes, ont un pouvoir destructif des germes égal à approximativement la moitié de celui du phénol ; c'est la raison pour laquelle on les emploie pour peindre les bardeaux, pour conserver les bois, comme insecticides et désinfectants.

L'acide pyroligneux, ou « acid liquor » contient approximativement, dit le *Bulletin d'Agriculture des Etats-Unis*, à qui nous empruntons ces renseignements, environ un quart de la quantité d'acide acétique, d'alcool méthylique et d'acétone ordinaire, extraits de l'acide pyroligneux provenant du bois dur. Il est fortement chargé de matières goudronneuses dissoutes, et il ressemble en tous points à l'acide pyroligneux tiré du *P. ponderosa*. On a trouvé une méthode simple, décrite par le *Bulletin*, pour le raffinement commercial de la térébenthine brute, pour obtenir un produit supérieur.

A. ROLET,
Ingénieur agronome,
Ecole pratique d'Antibes.
(C. R.).

Notes sur les Composées aromatiques

TANAISIES ET SANTOLINES

Les Tanaisies sont des Composées, la plupart fortement aromatiques, appartenant au genre *Tanacetum* L., qui, divisé au profit de genres voisins ou nouveaux, mais augmenté par des découvertes en Asie, comporte encore actuellement une quarantaine d'espèces répandues dans presque toute l'Europe, le nord du Maroc, l'Asie boréale et centrale et l'Amérique du Nord.

L'espèce la plus connue, pour ses diverses applications, est la Tanaisie commune, *Tanacetum vulgare* L., dont les noms populaires de *Barbotine, Mort aux vers, Herbe amère, Herbe de saint Marc, Sent-Bon*, etc., soulignent les propriétés. Elle est répandue dans toute l'Europe, sauf en Portugal et dans la région méditerranéenne, où elle est cultivée et subspontanée ça et là. Elle se retrouve indigène en Arménie, dans le Caucase et en Sibérie ; elle est naturalisée aux Etats-Unis.

Toutes les parties de la plante répandent une odeur pénétrante, due à une huile essentielle volatile ; elle est amère, tonique, stimulante, vermifuge, astringente, emménagogue, fébrifuge, antispasmodique et vulnéraire. C'était une des cent espèces de plantes utiles dont Charlemagne ordonnait jadis la culture dans les jardins ; elle entrait dans la composition du fameux Orviétan. Actuellement elle fait encore partie des anthelminthiques du Codex ; ses graines peuvent remplacer comme vermifuge le *Semen contra*, et, selon Geoffroy, un cataplasme de ses feuilles, appliqué sur le bas-ventre d'un malade, lui fit rendre trente-deux vers intestinaux (!) ; mais elle est plus souvent employée en lavements dans ce but.

Les sommités fleuries sont utilisées en infusion, poudre ou extrait ; elles entrent dans le baume tranquille, on en fait aussi des cataplasmes résolutifs contre les entorses, les contusions et les engorgements lymphatiques.

L'essence jouit des mêmes propriétés abortives que celles d'Absinthe et de Rue, elle est toxique et ses effets sont mortels à la dose de 4 à 6 grammes. Préconisée contre la rage, comme vaccination, elle produit en injection intraveineuse des phénomènes très curieux, auxquels on a donné le nom de rage tanacétique, qui rappellent ceux de la rage et du tétanos.

M. Pierrot a vu mettre en pratique ses propriétés toniques et stimulantes par des bohémiens ou tziganes, qui en frottaient leurs nouveau-nés (1). Ses graines sont aussi recommandées contre la goutte et l'hystérie ; autrefois son suc était usité contre les engelures. Les fleurs sont visitées par les abeilles qui y récoltent un nectar abondant et parfumé.

Dans quelques contrées du nord de l'Europe, les feuilles sont employées comme condiment pour la préparation des gâteaux et autres aliments, mais on lui préfère le *Tanacetum Balsamita* L. Dans ces mêmes pays, on substitue quelquefois la Tanaisie au Houblon dans la fabrication de la bière ; en Finlande, on en tire aussi une couleur verte. On affirme que ses graines, déposées entre les matelas, chassent des lits les puces et les punaises ; ses tiges fraîches, étendues en guise de litière dans les chenils et les niches des chiens, les délivreraient également de leur puces.

On cultive dans les jardins la variété *crispum* Hort., plus basse, au feuillage très découpé, ondulé, crépu, très ornemental, rappelant certaines Fougères, et le *Tanacetum boreale* Fisch., de Russie et de Sibérie, dont les grosses inflorescences produisent plus d'effet. Les capitules floraux des Tanaisies, cueillis avant complet épanouissement et séchés en lieu abrité, la tête en bas, conservent assez longtemps leur forme et leur coloris, ils peuvent servir à la confection de bouquets secs.

Presque aussi connu que la Tanaisie commune, le *Tanacetum Balsamita* L. (*Balsamita suaveolens* Desf.), d'Espagne, de Sicile et d'Orient, est naturalisé çà et là dans une partie de l'Europe et en Amérique du Nord. Il est souvent cultivé, dans la zone tempérée, sous les divers noms vulgaires de : *Balsamite, Grand Baume, Toute-Bonne, Menthe-Chat, Menthe-Coq, Menthe-grecque, Coq-des-Jardins*, etc... C'est une plante d'une odeur agréable, elle est stomachique et carminative, les feuilles sont vulnéraires et les graines vermifuges. On l'utilise comme contre-poison de l'opium, et, dans l'ouest de la France, on s'en sert pour parfumer les vins et fabriquer des liqueurs hygiéniques de ménage.

Naudin et Mueller citent une curieuse propriété attribuée à cette plante (1), celle de dissoudre en très peu de temps la chair des cadavres d'animaux mis en contact avec ses racines, et dont elle ne laisse bientôt que le squelette. L'expérience plusieurs fois répétée a, dit-on, toujours donné les mêmes résultats. Si cette propriété est réelle, ainsi qu'il semble, elle pourrait trouver une utile application dans bien des cas.

Il existe dans notre flore deux autres Tanaisies indigènes, le *Tanacetum Audiberti* D. C., aux feuilles finement découpées, localisé en Corse, où nous l'avons rencontré abondant aux environs de Zicavo, et en Sardaigne où il est rare ; puis le *Tanacetum annuum* L., espèce aromatique et pubescente, à floraison automnale, répandue sporadiquement dans la France méridionale, la péninsule ibérique et le nord du Maroc. La Tanaisie annuelle est une plante odorante, tonique, digestive, vulnéraire et fébrifuge, pouvant, dans bien des cas remplacer la Tanaisie vulgaire qui ne croît pas spontanément dans sa zone ; ses fleurs sont visitées par les abeilles.

Parmi les Tanaisies étrangères, quelquefois cultivées dans les jardins, il convient de citer : *Tanacetum argenteum* Lam., et *T. boreale* Fisch., de Russie et de Sibérie ; *T. Douglasii* D. C.,

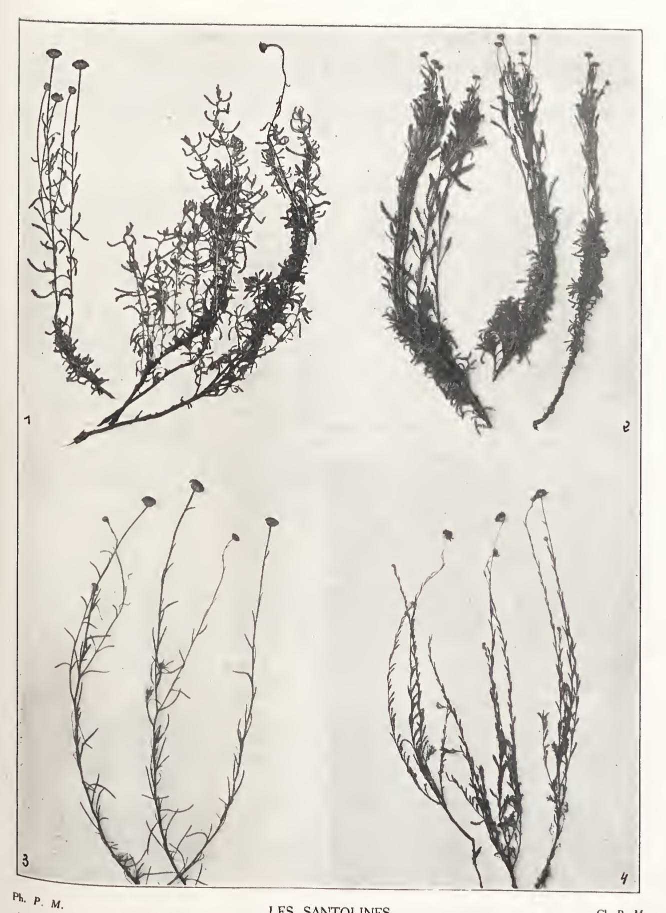
(1) *Catalogue des plantes vasculaires de l'arrondissement de Montmédy*, p. 67.

(1) *Manuel de l'Acclimateur*, p. 515.



Ph. *P. M.* LES TANAISIES Cl. *P. M.*

1. Tanacetum vulgare L. de la Somme. — 2. Tanacetum Audiberti D.C. de Zicavo (Corse). — 3. Tanacetum annuum L. des Bouches-du-Rhône. — 4. Tanacetum Balsamita L., cultivé dans le Var.



Ph. P. M.

LES SANTOLINES

Cl. P. M.

1. Santolina Chamaecyparissus L. du Var. — 2. Santolina incana Lam., du Var. — 3. Santolina rosmarinifolia L., d'Espagne, cultivé dans le Var. — 4. Santolina scariosa Ball, de l'Oued Reraïa, près Asni (Grand Atlas marocain).

et *T. suaveolens* Hook., de l'Amérique du Nord ; *T. Herderi* Regel, du Turkestan ; *T. Barclayanum* D. C., de Sibérie et *T. pauciflorum* Richards., du Caucase.

Le genre *Santolina*, pris dans son sens le plus strict (1), est spécial à la région méditerranéenne et aux montagnes du Maroc, il ne comprend que huit espèces et de nombreuses formes ou variétés. L'espèce la plus répandue et aussi la plus cultivée est la *Santolina Chamaecyparissus* L., des coteaux secs, surtout calcaires, du Midi du Portugal à la Dalmatie et du Maroc à la Tunisie. Jordan et Fourreau, dans leurs *Icones ad floram Europae*, volume II, en ont détaché une quinzaine de formes décrites comme espèces nouvelles, qui toutefois n'ont pas été acceptées par les auteurs les plus récents, ou bien ont été réduites au rang de variétés ; parmi les plus intéressantes de ces espèces jordaniennes nous citerons *Santolina corsica* Jord. et Fourr., des basses montagnes de la Corse, et surtout *S. africana* Jord. et Fourr., de l'Afrique du Nord, maintenue au rang d'espèce par M. Murbeck (2).

La Santoline Petit-Cyprès appelée vulgairement : *Garde-robe, Aurone-femelle, Citronnelle, Cyprès nain, Encens*, est souvent cultivée dans le centre et l'ouest de la France, surtout en Bretagne, où elle est plantée en haies sur le bord de la mer ; on la cultive aussi dans l'Amérique du Nord. La plante et les graines sont vermifuges, vulnéraires, antispasmodiques, stomachiques et excitantes ; elles ont été employées contre l'ictère. Cette Santoline contient une huile essentielle qui parfois remplace la Lavande ; en médecine on l'administre contre le ver solitaire. Les rameaux fleuris, doués d'une forte odeur amère, sont encore placés quelquefois dans les étoffes pour en écarter les mites, bien que les observations de Réaumur aient prouvé leur peu d'efficacité. La variété *incana* D. C., assez répandue dans le midi de la France, de petite taille, avec un élégant feuillage cotonneux, blanchâtre, est souvent cultivée comme plante à bordure dans les jardins, ainsi que *S. viridis* Willd., plus élevée aux feuilles étroites, glabres et vertes, dont l'habitat à l'état spontané semble être aussi problématique en France qu'en Espagne, et qui ne serait peut-être, selon Nyman, qu'une race de *S. incana* Lam., créée par les horticulteurs.

Parmi les autres espèces intéressantes de Santoline, il convient de citer :

Santolina rosmarinifolia L. (inclus *S. squarrosa* Willd.), répandue du Portugal à la Sicile et du Maroc à la Tunisie. Sur les plateaux et les montagnes de l'Espagne centrale et méridionale cette plante participe, par son abondance, à la formation des *Tomillares*, herbages composés principalement de petits sous-arbrisseaux aromatiques : *Thymus, Teucrium, Sideritis, Lavandula*, etc., etc. (1). En Algérie, dans le Sud Oranais, elle remonte jusqu'à 2.000 mètres d'altitude, au Djebel Morghad (Dr R. Maire), et s'élève encore plus haut dans le Moyen Atlas marocain, au-dessus de 2.200 mètres, au Tizi Taghzeft (M. H. Powell). Une autre espèce très odorante, particulière au Maroc, et dont nous avons déjà parlé dans une note spéciale (2), *Santolina scariosa* Ball, se montre jusqu'à 2.400 mètres d'altitude dans le Grand Atlas, où nous l'avons observée très abondante dans la haute vallée de l'Aït Messane.

Santolina fragrantissima Forsk., d'Egypte, est une plante fortement aromatique, employée avec succès par les Arabes dans les maladies ophtalmiques. Une des Santolines les plus rares, spéciale à l'Italie, est *Santolina pinnata* Viv., endémique des rochers calcaires des Alpes apuanes en Toscane ; c'est une belle espèce à fleurs blanches, quelquefois cultivée dans les jardins.

Emile JAHANDIEZ.

(1) Baillon et d'autres auteurs ayant adjoint aux Santolines le genre *Achillea*, en ont porté le nombre à environ 70 espèces, et étendu en même temps leur distribution géographique à l'hémisphère boréal des deux mondes, mais nous ne partageons pas ici cette manière de voir.

(2) *Contributions à la connaissance de la flore du Nord-Ouest de l'Afrique*, 1922, I, p. 95-96.

(1) Pour les essences obtenues par distillation des tomillares, voir : « Lavandes d'Espagne ». J. G., *P. M.*, 1918, p. 168.

(2) *Cf.* E. JAHANDIEZ et J. GATTEFOSSÉ. — *Catalogue des végétaux aromatiques du Maroc*, « La Parfumerie Moderne », t. XV (1922), p. 13. Nous avons introduit cette plante dans nos cultures de Carqueiranne (Var), elle y vient très bien et a donné, dès la première année, une abondante floraison.

Action de la Terre de Fuller sur les Terpènes.

Le dernier bulletin de l'*American Chemical Society* contient une étude détaillée de l'action de la terre de Fuller sur le pinène, due à M. Venable. Cet auteur mélange 4 grammes de terre de Fuller, préalablement activée par chauffage à 400° C., avec 10 grammes de pinène et abandonne le mélange à des températures variant de — 2° à + 158° C.

Il constate que l'α-pinène subit d'abord un réarrangement moléculaire en formant du dipentène et du terpinène ; puis il y a polymérisation avec formation de dipinène et de divers polyterpènes. Aux températures élevées le dipinène se décompose en donnant des carbures paraffiniques à bas point d'ébullition et un peu de *p*-cymène.

Contrairement à ce qui avait été indiqué par Gurvith en 1915, il ne se produit pas la moindre trace de camphène et le procédé ne peut donc être employé à la fabrication du Camphre synthétique.

Le camphène, le limonène actif, le nopinène et le sabinène forment dans les mêmes conditions du dipentène ; les dérivés oxygénés, comme le terpinéol et le bornéol, réagissent pour donner du dipinène avec un vif dégagement d'eau. Les composés saturés, comme le cinéol, ne réagissent pas.

Il semble que le phénomène qui se produit est dû à une action catalytique de surface ; il est fortement inhibé par la présence de petites quantités d'eau ou de solvants organiques oxygénés.

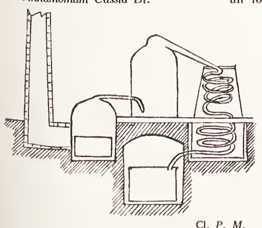
Cette même action a pu être produite également avec le gel de silice ou d'hydrate de fer et le noir animal activé.

L'ESSENCE DE CANNELLE

Les pays qui exportent de l'essence de cannelle sont : la Chine, Ceylan, les Iles Seychelles.

Essence de Cannelle de Chine.

L'essence de cannelle de Chine ou de Cassia, la plus ancienne, est obtenue du *Cinnamomum Cassia Bl.*



Cl. *P. M.*

Alambic chinois

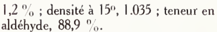
Toutes les parties de la plante : écorce, fleurs, rameaux, pédoncules et feuilles, produisent une essence dont les propriétés sont à peu près identiques et dont la richesse en *aldéhyde cinnamique* qui doit être comprise entre 75 et 90 % de l'essence, varie dans d'assez faibles proportions. Toutefois, l'essence distillée sur place, en Chine, et exportée sur Hong-Kong, provient souvent du traitement simultané des différents organes de l'arbre, en sorte que la distinction, entre ces diverses essences, ne présente guère d'intérêt pratique.

On possède peu de renseignements récents sur les procédés d'exploitations qui semblent grossiers du *C. cassia* par les Chinois ; mais on sait, d'une façon certaine, que seules les feuilles sont en quantité suffisante pour la distillation. Aux Seychelles qui ont exporté 60.000 litres d'essence de cannelle en 1919, les feuilles seules, sont maintenant exploitées, ce qui permet de ne pas sacrifier les canneliers. En Chine on ne s'occupe pas de recueillir, séparément, les fleurs ou les pédoncules. D'autre part, il n'y a pas d'écorçage rationnel de l'arbre ; les écorces détachées naturellement sont distillées avec les feuilles. Cette distillation se fait dans les vallées pourvues d'eau pour la réfrigération. L'appareil employé se compose de trois parties essentielles : un récipient métallique enchâssé dans un four en briques servant à porter l'eau à l'ébullition ; un cylindre à moitié rempli de feuilles et de rameaux surmontant ce récipient ; le tout recouvert d'un chapiteau de forme spéciale muni à la base d'un canal dans lequel vient se rassembler l'essence qui est ensuite refroidie en passant dans des récipients sous-jacents, disposés en gradins. Avec plus de soins on arriverait à un rendement supérieur à celui des Chinois. L'essence s'expédie dans des récipients en plomb qui ont un inconvénient grave : pendant le transport, une petite partie de l'aldéhyde cinnamique se transforme en acide qui se combine au plomb,donnant du cinnamate de plomb.

On est donc obligé, pour les usages pharmaceutiques de rectifier cette essence.

Rendement des différentes parties du Cannelier de Chine.

Cassia lignea du commerce.
Cinnamomum Cassia.

1. Essence de l'écorce : rendement

1,2 % ; densité à 15°, 1.035 ; teneur en aldéhyde, 88,9 %.

2. Essence des prétendues fleurs, ou *Flores Cassiæ* du commerce. Rendement 1,9 % ; densité à 15°, 1.026 ; teneur en aldéhyde 80,4 %.

3. Essence de pedicelles. Rendement, 1,7 % ; densité à 15°, 1.046 ; teneur en aldéhyde, 92 %.

4. Essence de feuilles. Rendement 0.54 % ; densité à 15°, 1.056 ; teneur en aldéhyde, 93 %.

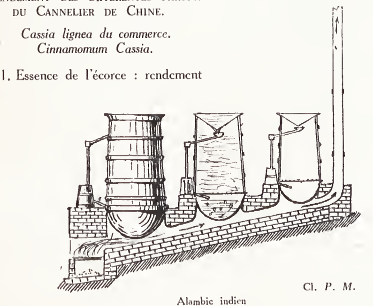
5. Essence des rameaux. Rendement 0,2 % ; densité à 15°, 1.045 ; teneur en aldéhyde, 90 %.

6. Essence retirée d'un mélange de feuilles, de pétioles et de jeunes rameaux. Rendement 0,77 % ; densité à 15°, 1.55 ; teneur en aldéhyde, 93 %.

On sait que la valeur de l'essence de cannelle est basée sur la teneur en aldéhyde cinnamique.

Essence de Cannelle de Ceylan.

Le cannellier cultivé à Ceylan est le *Cinnamomum zeylanicum Nées.* L'essence qu'il fournit a une composition et une valeur différentes suivant les parties de la plante que l'ont donnée. Alors que l'écorce donne la meilleure essence connue renfermant de 65 à



Cl. *P. M.*

Alambic indien

75 % d'aldéhyde cinnamique, et seulement 4 à 8 % d'eugénol, les feuilles donnent une essence de qualité inférieure à parfum de girofle et de cannelle, beaucoup plus riche en eugénol (70 à 80 %) et plus pauvre en aldéhyde cinnamique. Pratiquement l'analyse montre que l'essence de Ceylan est toujours un mélange de l'essence des feuilles avec celle des écorces. Enfin, l'essence d'écorce des racines contient du camphre, en sorte qu'en la distillant on obtient de l'huile de camphre. En somme l'essence de l'écorce des tiges est caractérisée par de l'aldéhyde cinnamique ; celle des feuilles par de l'eugénol et celle de l'écorce des racines par du camphre.

Ce sont surtout les « chips » déchets et raclures résultant de la préparation de l'écorce du cannelier de Ceylan qui sont utilisés sur place ou exportés pour la distillation. Leur rendement en essence varie de 0,5 à 1 %. Le rendement, ainsi que les qualités de l'essence, sont d'ailleurs très variables selon le mode de distillation employé. L'essence de cannelle de Ceylan a toujours une valeur supérieure à l'essence de cannelle de Chine.

A titre de renseignement, voici comment on procède, à Ceylan, pour obtenir de l'essence.

La cannelle, étant concassée, est mise à macérer, pendant un jour, dans dix fois son poids d'eau et additionnée de sel marin. On distille rapidement et l'opération ne prend fin que lorsque l'eau qui passe n'est plus laiteuse.

L'essence de cannelle, étant un peu plus dense que l'eau, est facilement séparée ; mais l'opération n'en reste pas là, et, pour épuiser complètement la matière première, il faut rejeter trois ou quatre fois sur elle les eaux-mères.

Cannelier d'Indo-Cchine

Pour les rendements en essence du cannelier d'Indochine *Cinnamomum obtusifolium var. Loureiri* on peut se baser sur les chiffres ci-dessus. L'écorce de ses racines a fourni 1.17 % d'une essence jaunâtre, fortement réfringente dont la densité à 15° était de 0,982.

Les alambics qui paraissent pouvoir donner de bons résultats, pour la distillation de la Cannelle, sont ceux construits par les Maisons Deroy fils aîné, et Egrot, de Paris.

Il serait à désirer de voir cultiver et exploiter le cannelier d'Indochine comme l'est celui de Ceylan qui donne les écorces les plus réputées (1).

A une production d'écorce qui trouverait un débouché intéressant en France, pourrait être adjointe, sur place, la distillation des déchets de préparation « quills » et les feuilles, qu'une plantation méthodique fournirait plus facilement encore que les canneliers en arbre, exploités actuellement en Indochine pour leur seule écorce.

Cette dernière, si on l'assimile à celle de Chine, présente, en effet, une différence notable de prix, comparée à celle de Ceylan.

Cannelle de Ceylan : 18 fr. le kilogr.
Cannelle de Chine : 9 fr. 50 le kilogr.

C. Chalot.
Professeur à l'Institut National d'Agronomie Coloniale.
(C. R.).

(1) Des cultures comparatives de cannelier de Ceylan (*Cinnomomum Zeylanicum*) et de cannelier d'Indo-Chine (*C. obtusifolium, ar. Loureiri*) pourraient être créés, dans les régions appropriées d'Indo-Chine, pour être conduites comme à Ceylan.

Quelques notes sur l'Iris à Parfum.

D'après M. Dubois, contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'*Iris de Florence* (*Iris Florentina*), utilisé en parfumerie, ne paraît pas préférer les sols profonds et fertiles. En tout cas, il donne là plutôt des feuilles et moins de rhizomes — seule partie intéressante — d'ailleurs médiocres comme qualité.

Si l'on veut établir une culture de cette plante, c'est donc dans un terrain ordinaire, et même médiocre, calcaire, qu'il faut le faire, sol qui n'a généralement pas grande valeur au point de vue agricole, et dont on peut, ainsi, tirer un meilleur parti.

Quant à l'altitude, bien que l'on ait vu l'Iris de Florence bien se comporter à 800 et 900 mètres d'altitude, il semble se plaire le mieux sur les petits plateaux bien exposés, à 300 m., ou encore, à mi-côte, situation où il n'a, généralement, pas à craindre l'humidité exces sive, stagnante, qu'il redoute.

Cette plante doit être tenue à la diète, si l'on peut dire, pour qu'elle donne de meilleurs rhizomes ; les fumures lui sont donc rarement appliquées ; il faut dire que les terrains neufs, nouvellement défrichés, ont généralement une certaine réserve, à ce point de vue. S'il arrive que la culture succède à une quelconque suffisamment fumée, on la laisse quatre ans au lieu de deux.

On a peu de renseignements sur l'emploi, ici, des engrais chimiques ; on sait, surtout, que le nitrate de soude n'a pas donné les résultats attendus. Nous nous demandons quels résultats on pouvait bien espérer de ce sel. Ne sait-on pas qu'apportant seulement de l'azote éminemment assimilable il n'était guère capable que de favoriser la matière verte de la plante, c'est-à-dire les feuilles.

On plante fin août de jeunes sujets bien pourvus de racines et prélevés au moment de la récolte des pieds-mères, en terrain sommairement défriché à 10 c/m environ ; les lignes sont à 25 c/m, et les pieds à la même distance sur l'alignement. On donne, en cours de végétation, un ou deux binages. On procède à l'arrachage la deuxième année, en juillet-août. Les rhizomes sont aussitôt pelés, écorcés, grattés ; plus on attend, plus ce travail est difficile, les tiges perdant leur eau. On laisse ensuite sécher la matière à l'air libre, dans des paniers ou sur des claies ; elle se réduit ainsi à 50 % de son poids. On a essayé le séchage à l'étuve, il n'a pas donné de bons résultats, probablement parce qu'il n'est pas assez progressif.

On obtient, par hectare, 2.400 à 4.000 kilos et plus de rhizomes secs, qui valaient, ces temps derniers, 200 fr. les 100 kilos. Cette culture est donc très intéressante et à préconiser.

Bibliographie rétrospective concernant les Parfums et les Cosmétiques. (1)

XIXe SIECLE.

1804. An XII (1804). MARIE DE SAINT-URSIN. — *L'ami des femmes*, ou lettres d'un médecin suivies d'un appendice contenant des recettes cosmétiques, etc., à Paris, Barba, libraire, derrière le théâtre Français, 61, et chez l'auteur, 4, rue des Sts-Pères, dédié à *Mme Bonaparte*, frontispice gravé d'après *Ponce* et 7 vignettes en taille douce d'Augustin de St-Aubin (Première édition).

1805. An XIII (1805) (*seconde édition*, corrigée et augmentée, celle que nous possédons), *dédiée à S. M. l'Impératrice des Français*. En dernière page il est dit : Je n'avoue que les exemplaires signé de moi, ici — s'inscrit à la plume, la signature de Marie de St-Ursin.

(De St-Ursin (1769-1819) fut premier médecin à l'armée du Nord et inspecteur général du Service de Santé).

1809. C. F. BERTRAND, parfumeur et distillateur. — *Le Parfumeur Impérial* ou l'art de préparer les odeurs, essences, parfums, fards, etc., ainsi que la recette la plus moderne pour la composition de l'Eau de Cologne ; à Paris, chez Brunot-Labre, libraire, quai des Augustins, 33.

1810. A. C. D. S. A. — Toilette des Dames ou Encyclopédie de la beauté, Paris, 2 vol. in-12. Citation de P. Lacroix.

1813. BŒTTIGER (C.-A.). — *Sabine, ou matinée d'une dame romaine à sa toilette*, à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Pour servir à l'histoire de la vie privée des Romains et à l'intelligence des auteurs anciens. Traduit de l'allemand par Clapier. Paris, chez Maradan, 9, rue des Grands-Augustins. Frontispice et 12 planches au trait.

N. — Dans ses *Artifices de la Beauté*, pp. 27 et 29, Oct. Uzanne en a donné une analyse succincte.

1816. *Cosmeologye or the art of* preserving and improving beauty, etc. London, in-12 (Cit. P. Lacroix).

1818. GRAFFET. — *Le Parfumeur royal* (*sous la Restauration*). Paris, in-12.

1819. Hygiène des Dames, par M..., membre de plusieurs académies, Paris, in-12 (cit. P. Lacroix).

1820. JEAN-BAPTISTE MEGE. — *Alliance d'Hygie et de la Beauté*, 2e édit., Paris, in-12, figures (Cit. P. Lacroix).

1822. ELISE VOIART. — *Lettres sur la toilette des Dames*, Paris, in-12, fig. (Cit. P. LACROIX).

1822. J. MOSSÉ (*L'ami*). — *L'art de conserver et d'augmenter la beauté*, etc. Paris, in-12. Frontispice gravé (Nous en avons donné une analyse humoristique dans la *Parfumerie Moderne* en 1919, n° de février).

1826. CÉSAR GARDETON. — *Dictionnaire de la beauté*, précédé d'une épitre au beau sexe. Paris, chez Cordier, imprimeur-libraire, rue des Mathurins-St-Jacques.

1827. Mme GACON-DUFOUR. — *Manuel du Parfumeur* (dés *Manuels Roret*). Paris, rue Hautefeuille.

1827. Mme CELNART. — *Manuel des Dames ou l'art de la toilette*. Choix des bons cosmétiques, ouvrage orné de figures (des *Manuels Roret*), rue Hautefeuille.

RORET (Nicolas-Edme), éditeur français, né à Vandeuvre-sur-Barze, mort en 1860 ; commença dès l'année 1797, chez Ferra, son beau-frère, son apprentissage de libraire qu'il continua de 1815 à 1824 chez Arthur Bertrand. Il fonda une maison d'édition connue par son Encyclopédie populaire dite « *Manuels Roret* ». Ce n'était pas seulement une encyclopédie des sciences et des arts, mais aussi une technologie comprenant tous les genres de métiers avec des entours assez inattendus. Des savants souvent d'une certaine envergure étaient parfois mis à contribution.

(Comme il existait à Paris deux librairies du nom de Roret « on était prié de bien indiquer l'adresse, 1836) ».

Le manuel du botaniste s'y rencontre avec celui du charcutier. Les manuels du parfumeur, de l'herboriste, de l'épicier droguiste, côtoient ceux du graveur, des gardes-champêtres et des *gardes nationaux*. On y trouve même le *Manuel complet des Sorciers* ou la Magie blanche dévoilée par M. Comte, physicien du roi !... peu importe, les manuels obtinrent une certaine vogue qui dura encore un bon moment.

1829. RAISSON (Horace). — *Code de la Toilette*, manuel complet d'élégance et d'hygiène contenant lois, règles, application et exemples de l'art de soigner sa personne, 4e édition revue et augmentée. Paris, Roret, 1829, in-16, deux jolies figures dessinées et gravées par Alf. Johannot.

1838. RAISSON (H). — *Nouveau manuel de Cosmétique* ou l'art de s'embellir et de remédier à tous les accidents capables d'altérer la beauté et la pureté des formes chez les deux sexes. Paris, au dépôt des nouveaux Manuels, 3, rue du Battoir, in-18.

1843. S. N. — *La Beauté*, conseils aux femmes ; des moyens de la conserver. Paris, Aubert, 29, place de la Bourse, in-18 ; vignettes sur bois, de Pred'homme, Gavarni, etc. (il en a été question dans le n° de juillet 1920 de la *Parfumerie Moderne*, à propos de Roses artificielles).

1858. *Les secrets de nos pères* recueillis par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), Paris, in-32, Ad. Delahays, éditeur, rue Voltaire.

N. L'édition sur papier lie de vin que nous possédons est devenue très rare.

1858. Bibliophile Jacob (Paul Lacroix). — *Les Secrets de beauté de Diane de*

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, 1922, nos 4, 6 et 8, et 1923, n° 4.

Poitiers. Confessions archéologiques et cosmétiques ; 1 vol. in-18. Paris, Delahays, rue Voltaire. (Petit ouvrage plein d'esprit et d'érudition, devenu bien rare aussi).

185... Dr A.-B. LUNEL. — *Guide pratique du parfumeur,* dictionnaire raisonné des Cosmétiques et Parfums. Paris, Hetzel et Cie, édit., rue Jacob ; souvent réimprimé.

(Adolphe Bonestor Lunel, né à Tamines (Belgique) était médecin, chimiste et littérateur.)

(*A suivre.*) E. GERARDIN,
Bibliophile champenois. (C. R.)

UNE GRAMINÉE CONTRE LA MOUCHE TSÉ-TSÉ

Diverses revues belges attirent l'attention sur la découverte d'une graminée africaine aromatique qui a pour propriété d'éloigner la mouche tsé-tsé, propagatrice de la terrible maladie du sommeil de l'homme et du bétail.

D'après des renseignements empruntés au *Bull. Assoc. Planteurs de Caoutchouc*, à *Tropical Life*, au *Bull. of Miscellaneaous Inf.* du Jardin Botanique de Kew, voici de quoi il s'agit :

M. T. Dawe voyageant dans l'Angola, remarqua que les indigènes préparaient les nids des volailles et du jeune bétail avec une herbe aromatique dans le but d'éloigner les insectes et particulièrement la mouche tsé-tsé. Cette plante sauvage a une odeur si forte lorsqu'elle abonde que les habitants sont obligés de s'éloigner ; en petite quantité l'odeur est plutôt agréable.

Après étude au jardin de Kew, on sait qu'il s'agit d'une graminée, le *Melinitis minutiflora* Beauv. variété *inermis* découverte par Welwitsch dans l'Angola central en 1854. On la retrouva ensuite au Kiliman-Djaro en 1884, sur le Rowenzori en 1893, dans le Cameroun en 1894. Depuis on a constaté son existence en Côte-d'Ivoire, au Lagos, au Congo portugais, en Ouganda, etc.

Enfin elle semble abondante dans l'île de l'Ascension où elle a peut-être été introduite ; de même on l'a retrouvée rarement dans le centre de Madagascar.

En Amérique, la même espèce serait très abondante dans tout l'Etat du Brésil et en Colombie. Là elle forme d'immenses pâturages qui avaient été signalés par Saint-Hilaire en 1816, mais il semble qu'elle y ait été néanmoins introduite accidentellement, car les indigènes distinguaient ces pâturages sous le nom de « campos artificiaes » ; le bétail adore le *Melinitis*, malgré son odeur forte et son suc visqueux. La plante continue à s'étendre, supprimant et envahissant toute végétation naturelle.

Deux autres espèces voisines posséderaient des propriétés analogues ; ce sont la *Melinitis effusa* Stapf du Congo, et le *M. tenuinervis* Stapf des steppes du Sud de l'Afrique, du Katanga au Natal.

A la suite du rapport de M. Dawe, les gouvernements anglais et belge semblent vouloir s'intéresser à l'observation de cette plante désignée sous son nom indigène de « Efwatakala ».

L'essence d'Efwatakala a une odeur rappelant celle du cumin et contient un phénol qui serait l'agent antiseptique. Elle est secrétée par des poils spéciaux à l'étude ; son rendement est faible.

Les auteurs rappellent à son sujet que les cultures de Citronnelle de l'Ouganda semblent avoir chassé le tsé-tsé de la région et qu'à Ceylan, les animaux travaillant dans les plantations de Citronnelle et en mangeant, ont échappé aux épizooties qui ravagèrent l'île entière.

Nous tâcherons de nous tenir au courant de cette recherche intéressante, mais nous pensons que la Citronnelle, le Lemongrass, et les graminées odorantes du groupe des Andropogons, bien étudiées aujourd'hui, donneraient le même résultat. Déjà, dans les colonies françaises de l'Afrique Occidentale, les noirs ont l'habitude de s'enduire le corps d'huile aromatisée à la citronnelle pour chasser la vermine et réduire l'extension des maladies contagieuses. C'est d'ailleurs le principe des antiseptiques odorants lancés aujourd'hui en grand sur le marché mondial par des firmes françaises.

A. B.

La recherche de la Santonine

L'absence de Santonine russe provenant de l'*Artemisia cina*, variété *pauciflora*, cultivée à Tachkent (Turkestan), a incité les chimistes à rechercher ce remarquable principe vermifuge dans les autres plantes appartenant au genre *Artemisia*. Nous avons publié ici la recherche négative de M. Defillon, sur les *Artemisia vulgaris* et *Verlotorum* (*P. M.* 1922, n° 8, page 152).

MM. Greenisch et Pearson (*Pharm. journal and Phamacist*) ont recherché la Santonine sans succès dans *Artemisia mexicana*, *A. Abrotanum* et *A. vulgaris*.

M. Alinari, dans notre excellent confrère italien : *Rev. Ital. delle Essenze e Profumi* (T. IV, n° 7, p. 75) a étudié l'*Artemisia Herba-alba* de Lybie, ou Chih des Arabes. Il s'est demandé si les propriétés vermifuges signalées de la plante n'étaient pas dues à la présence de la Santonine ; mais il ne l'a pas encore vérifié. Nous rappelons à M. Alinari les quelques notes publiées par notre revue sur les *Artemisia* étudiées dans son jardin botanique de Villeurbanne (Rhône) et l'étude du bulletin Roure-Bertrand de 1920 ; il est probable que le Chih ne contient pas de Santonine, bien qu'il s'exporte depuis longtemps de l'Algérie sous le nom de *Semen-Contra de Barbarie* comme nous l'avons expliqué ailleurs.

Le Dr E. Perrot, dans une « note sur les plantes utiles du Maroc » (mission Perrot-Gentil 1921) dit que l'absence de Santonine a été vérifiée pour l'*Artemisia Herba-alba* et qu'il vaudrait mieux essayer d'introduire le véritable Semen-Contra dans les steppes de l'Afrique du Nord.

Rappelons l'analyse de l'essence d'*Artemisia Herba-alba* d'Algérie donnée autrefois par Grimal :

Densité à 15°C	0,9459
Ind. de réfraction à 20° C....	1,4727
Ind. de rotation à 20° C......	—13°58'

LA FOIRE DE PARIS

Le nombre des visiteurs et des acheteurs venus cette année à la Foire de Paris a été extrêmement élevé et de gros chiffres ont été traités dans toutes les branches. En ce qui concerne particulièrement la section de Parfumerie l'affluence a été très grande et cela fait d'autant plus regretter que nombre de nos meilleures maisons françaises aient cru devoir s'abstenir d'exposer leurs produits.

Au point de vue de l'organisation, il nous paraît que pour les prochaines foires il serait désirable de réunir les maisons de Parfumerie, soit dans le Hall, soit dans la Rue de la Parfumerie, mais de ne pas maintenir les deux divisions simultanément. Cela crée, en effet, une certaine confusion dans l'esprit des visiteurs : les uns, après avoir visité le Hall pensent avoir tout vu et partent sans soupçonner les Exposants de la « Rue » ; d'autres visitant la « Rue » s'étonnent du petit nombre des stands et il peut arriver (s'ils sont pressés) qu'ils ne visitent pas le « Hall ».

Néanmoins, lors de notre visite, ce dernier regorgeait de monde — en dépit d'un temps superbe qui incitait plutôt les simples curieux à rester au dehors — et à chaque stand on pouvait constater une animation de bon augure.

Parmi les « présentations » nouvelles nous citerons d'*Arys*, le « Bonheur dans l'Air » un flacon plat taillé en diamants qui est fort agréable. Les *Vases Parfums* présentaient des contenants amusants en forme d'animaux traités d'une façon tout à fait originale parmi lesquels l'« éléphant », la « biche » et l'« escargot » se distinguaient particulièrement.

La maison *Axa*, spécialiste des Parfums bon marché présentés sur cartes offrait une importante série de parfums de toutes essences qui ont retenu l'attention des acheteurs pour l'exportation à l'étranger et aux Colonies. La Parfumerie Orientale *Yojama* a obtenu un vif succès avec ses Parfums à brûler et ses Parfums au poids ainsi qu'avec ses flacons artistiques en grès d'une jolie nouveauté.

Dans le groupe des savonniers, *Gibbs* et *Hygiénof* occupaient les plus grandes places. Cette dernière maison lance une nouvelle formule : les Bulles concentrées, lessive pour les tissus délicats. Citons encore *Odanil* qui exposait ses dentifrices de choix et un savon de toilette au frais parfum. Beaucoup de savons au citron ; c'est la formule à succès.

Pourquoi les Fabricants de Cartonnages ne présentaient-ils pas leurs créations ? Paris n'est-il pas le centre producteur des jolis cartonnages d'art ? Nous avons entendu plusieurs acheteurs étrangers s'étonner de cette abstention. La maison *Krieg et Zivy* exposait dans une vitrine disposée avec beaucoup de goût une imposante collection de tubes en étain de tous genres. Nous serions bien surpris si un industriel ibérien qui a pris des notes sur son carnet après avoir longuement contemplé la vitrine ne passait pas bientôt une commande d'importance.

R. V.

LE NÉROLI

La récolte de fleurs d'oranger a été moins bonne qu'on ne l'espérait, les grandes chaleurs l'ayant fortement écourtée. Une floraison abondante et hâtive n'a donné au total qu'une demi-récolte environ et la demande en essence est forcément très active, puisqu'on craint de ne pouvoir faire la soudure avec la récolte prochaine.

Les producteurs de fleurs, convaincus de la difficulté d'écouler le Néroli au prix de l'an passé, ont consenti à abaisser le prix de la fleur à 2 fr. 50 le kilog, ce qui dans bien des cas, représente à peine le prix de revient. Le rendement en essence a été normal : environ 1.000 grammes pour 1.000 kilogs de fleurs. Le cours de l'essence s'établi néanmoins à un cours extraordinairement bas. Des lots de néroli pur se sont vendus à l'usine, 1.400 francs le kilog, le néroli pur commercial se vend au consommateur environ 1.500 francs le kilog, les qualités secondaires 1.300 francs et au-dessous. Si l'on considère que l'eau « livre pour livre » se vend environ 1 franc le litre, on reconnaîtra que

1.000 kilogs de fleurs à 2 fr. 50 le kilog, soit 2.500 francs donnent :

1 kilog de Néroli pur à	1.500 fr.
1.000 litres d'eau à 1 fr. 40	1.400 fr.
Au total...	2.900 fr.

Cette modération dans le prix de vente qui est due au désir de rétablir le marché du néroli qui paraissait compromis, à un moment donné, est très louable. Cependant, tous les fabricants ne sont pas à même de faire de tels sacrifices, et il est à craindre que quelques lots de « repasse » soient écoulés comme néroli de 2e qualité.

Il serait nécessaire de découvrir une méthode simple, par réaction colorée, permettant de déceler toute addition de plus de 10 % d'essence de bois (bois de rose, petitgrain, etc.), ajoutée à l'essence de fleurs pure. Cette réaction, si elle était trouvée, rendrait de sérieux services aux amateurs de produits purs.

A la Coopérative « Nérolium » de Golfe-Juan-Vallauris (A.-M.)

Il résulte du compte-rendu de la dernière assemblée générale de cette société, que les producteurs de fleurs d'oranger ont fait les apports suivants, en 1922 :

Vallauris, 509.332 kil. 75 ; Saint-Laurent du-Var, 110.475 kil. ; le Cannet, 49.028 kil. ; M ugins, 40.983 kil. ; Bar-sur-Loup, 39.393 kil. ; Saint-Jeannet, 30.692 kil. ; Gattières, 30.261 kil. ; Gourdon, 23.953 kil.; Antibes, 20.553 k.; Cagnes, 19.374 kil. ; La Gaude, 13.270 kilogs ; Total général, 895.311 kilogs. Il a été payé sur cette récolte, un acompte de 2.232.216 francs.

L'actif de la Coopérative, comprenant des valeurs dans divers établissements financiers, et les usines de Vallauris, Golfe-Juan, La Maïre, le matériel et les marchandises générales, s'élève à la somme de 4.366.931 francs.

LES COSMÉTIQUES EXFOLIANTS

Au sujet de l'article de M. l'Ingénieur A. Chaplet, sur les « Cosmétiques exfoliants » paru dans *La Parfumerie Moderne* n° 2 (1923), p. 39, nous avons reçu la lettre ci-dessous du Docteur Peytoureau, rue Royale, à Paris.

« L'article de M. Chaplet me paraît appeler certaines réserves sur lesquelles je vous demande d'attirer l'attention de vos lecteurs, tant fabricants qu'applicateurs.

« Dès longtemps, les cures de desquamation et d'exfoliation de l'épiderme ont tenté les dermatologistes les plus qualifiés, pour remettre la peau à neuf. Le soufre, le savon noir, la résorcine, médicaments relativement maniables, jouent dans ce sens, de préférence au sublimé, plus dangereux, un rôle important contre les manifestations sévères de l'acné polymorphe, les taches et plaques de rousseur, etc...

« Du reste, aujourd'hui, beaucoup de praticiens emploient dans le même but, la neige carbonique, agent physique dont l'application est sans danger.

« Les caustiques chimiques sont en général trop violents et leur action trop capricieuse pour être utilisables sur des surfaces étendues ; ils entraînent les pires mécomptes.

« Quoi qu'il en soit, du reste, tous ces procédés sont strictement médicaux et ceux qui paraissent les plus anodins ne sont pas exempts de complications inattendues, bien gênantes, même pour des spécialistes qualifiés, abrités derrière leur diplôme.

« Je ne saurais donc, à l'encontre de l'avis de l'auteur de l'article, trop conseiller à mes collègues fabricants d'aiguiller leur activité sur quelque voie moins dangereuse, moins sujette aux poursuites des syndicats pharmaceutiques ; j'engagerai surtout les coiffeurs à laisser aux risque-tout les soucis de poursuites certaines en médecine illégale, avec dommages-intérêts importants : la Justice a parfois la main lourde !

« Veuillez agréer, etc... »

Dr PEYTOUREAU,

Docteur ès-sciences, Docteur en Médecine, Chimiste expert près les Tribunaux, 22, rue Royale, Paris.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

Le marché en gros des matières premières a été un peu plus calme depuis une quinzaine, quoique les ventes à la consommation soient normales.

Aussi la plupart des prix sont-ils restés stationnaires, mais sans faiblesse car l'exportation se rétablit petit à petit.

L'ambre brun a repris 2.000 francs et se cote 8.000 pendant que l'ambre gris, assez rare, est demandé à 15.000 et au-dessus, selon les quantité et la qualité ; le musc Tonkin se maintient autour de 10 et 11.000 francs le kilo. La Badiane reste normale entre 15 et 17 selon quantités et qualités. Les derniers arrivages de la SDEVA se sont faits en touques de 130 kilogs, ce qui a surpris un peu les consommateurs. Mais la qualité est nettement supérieure aux envois habituels en petites caisses : le point de fusion de certains lots a atteint 18°. Il est inconcevable que quelques consommateurs puissent encore préférer la Badiane de Chine dont la qualité est évidemment inférieure.

Le bois de rose reste ferme au cours de 80, le géranium de Bourbon a fléchi de 5 francs à 205/210, mais on n'escompte pas une baisse sérieuse. La Lavande est toujours ferme, les détenteurs deviennent de plus en plus difficiles et ne veulent rien céder au-dessous de 2 fr. 50 le degré d'éther. Le lemongrass n'a pas pu être maintenu au cours bas que désiraient les gros consommateurs : il remonte et s'établi à 36 acquitté. La citronnelle Java a, au contraire, fléchi de 1 point à 36, mais la hausse du florin survenue entre temps a rétabli le cours précédent.

Les Hespéridées sont fiévreuses : la mandarine s'est établie a 215, battant les records depuis plusieurs années, le portugal remonte lentement mais sûrement et se tient en ce moment à 115 francs (plus du double du cours de novembre), la bergamote suit par sympathie à 100 francs, le citron à 26. Le manque de chaleur en France en réduit l'emploi. Les déterpénées suivent les mêmes cours : soit 2.500 le portugal ; 8.000 la mandarine ; 450 la bergamote et 475 le citron. Ces prix sont d'ailleurs inférieurs aux prix de revient au cours actuel de l'essence brute.

L'aspic suit l'essence de lavande à 32 francs le kilog, en hausse de plus de 10 %. L'essence de rose est de plus en plus chère et l'on escompte le cours de 4.000 pour l'essence Bulgare première marque. Le Basilic, l'Estragon, le Coriandre très demandés, montent régulièrement.

Dans les synthétiques on marque la hausse sur l'anthranylate de méthyle et en général sur tous les produits amyliques. Les dérivés de l'alcool isobutylique sont également rares, musc xylène à 65/70 fr., musc ambrette à 290. L'aubépine et l'héliotropine ont également des tendances à la hausse, le terpinéol suit pas à pas les fluctuations de la térébenthine et s'établit à 22 fr. environ.

En général, situation plus confiante en l'avenir ; les fabricants pensent pouvoir désormais vendre plus cher que leur prix de revient réel et la tendance à la hausse est générale dans tous les compartiments.

Nouveaux Dépilatoires.

POUDRE AU SULFURE DE BARYUM

Voici quelques formules pour mélange que l'on parfumera de préférence à l'essence d'eucalyptus ou à l'aldéhyde benzoïque.

Sulfure de baryum.......	20	10	20
Talc..................	30	5	10
Savon poudre...........	5		
Amidon ou farine........	30	10	25
Oxyde de zinc..........			50

Pour l'application, mettre en pâte avec un peu d'eau, appliquer sur la peau jusqu'à ce que les poils s'en aillent quand on racle. Le produit une fois mouillé se conserve mal.

Syndicat Central des Huiles essentielles et Matières premières aromatiques.

Nous recevons le compte rendu de la séance du Syndicat central des Huiles essentielles et Matières premières ayant eu lieu à Paris, 16, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, le 13 mars dernier. Nous en extrayons quelques passages intéressants pour nos lecteurs.

« Au sujet de l'admission temporaire des épices destinés à la distillation, le Syndicat des Parfumeurs de Grasse annonce que les Etablissements Chiris, Lautier Fils et Roure-Bertrand offraient de faire des distillations d'essai destinées à établir les rendements officiels sous la surveillance de la Régie, mais que des frais seraient engagés qu'il faudrait payer, et il demande si le Syndicat central serait disposé à participer à ces dépenses. Le Président fait remarquer que notre Association, la première au début de 1922, a négocié avec le Ministère des Finances sur le sujet, et que le principe de l'admission temporaire lui a été accordé sous réserve de l'établissement des rendements en huiles essentielles des diverses épices. L'action de nos collègues de Grasse est donc venue étayer la nôtre et il y a lieu de les en remercier, mais une participation aux frais semble inopportune, étant donné que la maison qui procèdera aux expériences gardera par-devers elle l'essence produite, et que les frais entreront naturellement dans les prix de revient de cette essence. Après discussion, l'Assemblée décide qu'il y a lieu d'aviser le Syndicat de Grasse du point de vue ci-dessus indiqué.

« Une lettre de M. Schwarz avisant de la prétention de certains contrôleurs des Contributions indirectes d'appliquer la taxe de luxe de 25 % sur les essences alcoolisées livrées aux confiseurs et aux pâtissiers. L'Administration admet qu'il n'y a pas lieu d'assujettir à la taxe de luxe les extraits alcooliques susceptibles de servir à la préparation des liqueurs ou boissons aromatisées alcooliques (Circulaire du 26 avril 1916, N° 1105, et lettre autographe N° 160 du 28 décembre suivant). L'exemption de la taxe ne peut naturellement être accordée que si l'expédition est faite à des personnes n'exerçant pas la vente au détail des boissons alcooliques.

« M. Bing Fils nous informe que les Douanes de Marseille réclament une attestation pour exonérer de la taxe de luxe de 10 % un arrivage de Palmarosa. Le Président rappelle que les huiles essentielles, matières premières destinées à l'industrie, n'ont pas à payer la taxe de luxe. La douane de Marseille confond ces produits avec les essences alcooliques destinées à la consommation par le public et fabriquées par les parfumeurs, nos clients. Des représentations ont été faites à ce sujet à la douane de Marseille qui s'est inclinée.

« L'Union des Syndicats français de la Parfumerie écrit pour informer qu'interrogée par le Ministère du Commerce, elle a proposé pour la rédaction du N° 112 du tarif de douane l'unique désignation pour toutes les essences de :

« Huiles volatiles ou essences. Toutes essences déterpénées. »

« Lettre de M. Lyon demandant que toutes les personnes s'occupant du commerce des huiles essentielles acceptent l'arbitrage du Syndicat en cas de conflit relatif aux livraisons. M. Lyon signale les difficultés auxquelles se trouvent en butte les exportateurs d'essence de Géranium Bourbon à la suite des fraudes évidentes pratiquées lors de l'importation de ce produit, fraudes qui ont considérablement nui aux exportateurs français en Angleterre et en Amérique. Après longue discussion l'Assemblée reconnaît le bien fondé des observations de M. Lyon, et nomme une commission composée de MM. Baube, Déchaud, Lyon et Tricoire, dont la mission est de proposer à une prochaine réunion un règlement précis d'arbitrage à insérer dans les contrats. M. Déchaud est prié de vouloir bien faire un travail préparatoire pouvant servir de base à la discussion. En ce qui concerne les fraudes, l'Assemblée estime que tous les moyens doivent être employés pour sauvegarder l'honnêteté des transactions et le bon renom de notre industrie. Des poursuites même pourront être engagées au nom du Syndicat dans des cas bien définis.

« Lettre de M. Joseph Gazan signalant que la régie de Marseille exige que les essences anisées soient expédiées seulement sous acquit-à-caution, lors même que le destinataire n'est pas entrepositaire. Il signale que certains bureaux de régie autorisent ce genre d'expédition en droits acquittés. Le Président explique à ses collègues qu'après discussion avec la Direction générale, il est bien vrai que toutes les essences anisées doivent voyager obligatoirement accompagnées d'un acquit-à-caution qui permet à la régie du lieu de destination de vérifier l'emploi du produit et de s'assurer qu'il ne sert pas à fabriquer un similaire d'absinthe. Mais il est possible même avec un acquit-à-caution, d'acquitter les droits au départ ; cette forme d'acquit est peu usitée, mais existe et il dépend de l'expéditeur de l'exiger de son bureau de régie. »

Camphre et Menthol japonais en 1922.

Le Japon a exporté en 1922, jusqu'à la date du 30 juin, les quantités suivantes de camphre :

	1920	1921	1922
	Piculs	Piculs	Piculs
Dans l'Inde anglaise	2 994	968	1.451
En Angleterre . . .	1.127	658	2.049
En France	251	227	1.139
Aux Etats-Unis . .	1 902	717	8.467
En Australie. . . .	128	256	539
Dans les autres pays.	964	376	1 190

L'exportation du Menthol, pendant le même temps, a atteint :

	1920	1921	1922
Piculs .	2.683	1 049	733
Yen . .	4 281 259	990.254	793 634

Enfin, voici les chiffres correspondants en Essence de Menthe :

	1920	1921	1922
Piculs .	2 084	875	816
Yen . .	1 465.700	220.741	219.488

Le Greffage des vieux Rosiers.

L'oranger peut vivre très longtemps ; on en a cité, en effet, qui ont dépassé 400 ans et plus. Certainement, arrivés à cet âge, plutôt respectable, leur rendement, soit en fleurs, soit en fruits, est faible

Sans parler de sujets aussi vieux, on peut se demander pour de moins avancés en âge, s'il ne serait pas intéressant de les greffer assez bas pour leur donner une ramure et une vie nouvelles ; la question est d'ailleurs aussi d'importance, quand on veut changer la variété des sujets qui ont dépassé depuis longtemps l'époque habituelle à laquelle on les greffe.

Nous allons indiquer comment M. Castet conseille, dans la *Revue Agricole du Nord*, d'opérer dans de pareilles circonstances.

Il n'y a que la *greffe en couronne* qui soit ici applicable, s'il est possible de placer les greffons en des points où l'écorce et le bois sont parfaitement sains. Généralement, cette condition ne se rencontre que sur le tronc au-dessous d'une ancienne greffe, assez près du sol ; mais il serait préférable de pouvoir opérer sur les branches de charpente les plus saines, les mieux placées.

La greffe en couronne peut se pratiquer lorsque les branches sont déjà sectionnées, mais aussi de côté, ce qui permet de continuer à profiter de l'ombre de la verdure ou des fruits de l'arbre jusqu'au moment où les greffes poussent.

La greffe en couronne de tête se fait pendant la première période d'activité de la sève, du 1er avril au 15 mai, suivant les régions.

Quant à la greffe *en couronne de côté*, on peut la pratiquer tout l'été, à la condition de tenir les arbres en sève, c'est-à-dire en pleine végétation, par des arrosages. Dans ce cas, on peut essayer de regreffer à plusieurs reprises au cours de la saison chaude, les sujets qui ne réussiraient pas.

On ne saurait trop appeler l'attention sur le *choix des greffons* : les prendre sur les meilleurs arbres ; préférer les rameaux vieux et maigres, même s'ils sont noueux, écarter les jeunes, *gras*, c'est-à-dire presque tout en moelle. Les yeux latents des rides sont parfaitement bons ; ils permettent d'employer des greffons noueux, vieux, et par conséquent très mûrs, riches en réserves nutritives.

La longueur à laisser au rameau-greffon importe peu, 5 à 15 c/m. L'extrémité supérieure est coupée nettement au ras d'un œil ou d'un empattement ridé. A la partie inférieure, le biseau que l'on fait doit être opposé à un œil, ou à un empattement ridé, et commencer au niveau de cet œil, ou de cet empattement. Le biseau rectiligne (biseau ordinaire) peut seul être employé pour la greffe en couronne de côté, mais il peut être mis aussi à contribution pour la greffe en couronne de tête.

Pour greffer en *couronne de tête*, on coupe le sujet (tige ou branche) et pare la place, cela avant de préparer le greffon, qui sans cela pourrait se dessécher en attendant l'opération. Faire ensuite, une incision longitudinale à l'écorce du sujet. A l'extrémité supérieure de cette incision, soulever les deux lèvres pour engager, dessous, le bec de flûte du greffon. Ligaturer et engluer. L'enveloppement de la greffe avec du papier paraffiné est un adjuvant précieux, parfois indispensable. On le supprime un mois après, quand le greffon a bien bourgeonné.

Pour la greffe en *couronne de côté*, faire dans l'écorce deux incisions en T, et glisser dans celles-ci le greffon taillé en biseau rectiligne, de façon que toute la section soit appliquée sur l'aubier du sujet. Ligaturer, engluer et envelopper de papier paraffiné.

Quand on s'est assuré que la reprise s'est effectuée, décapiter la tige, ou la branche, au-dessus de la greffe. Ce travail gagnerait à être fait progressivement, à plusieurs jours d'intervalle, pour habituer le greffon. Lorsqu'il est devenu définitif, que ce dernier reste seul, parer la section et l'engluer avec du mastic à greffer.

Dans les deux genres de greffe, tuteurer les pousses qui sortent du greffon.

Un point important à retenir, c'est que lorsqu'on a décapité le sujet — dans l'une comme dans l'autre greffe, — il faut protéger l'écorce contre les ardeurs du soleil, sinon elle se dessècherait, se gercerait et se soulèverait par plaques. On peut obtenir cette protection par un pralinage de boue épaisse appliquée avec un pinceau grossier. Mais il est préférable de former une enveloppe avec de la paille cordée et spiralée. Ce mode de protection est d'ailleurs excellent aussi pour le tronc et les maîtresses branches des gros arbres lors de leur transplantation, pour éviter une perte excessive d'humidité des tissus, non compensée encore par la sève, qui ne circule pas normalement, tant que le système radiculaire ne s'est pas rétabli. De temps à autre on mouille cette paille, ce qui favorise mieux encore la reprise.

Antoine Rolet,
Ingénieur agronome,
Ecole pratique d'Antibes. (C. R.)

Clous pour Cadavres...

Sait-on ce que deviennent les clous de girofle, après que les distillateurs en ont retiré l'essence pour la fabrication de l'Eugénol, puis de la Vanilline ?

Ils vont en grande partie dans le pot-au-feu, la soupe au « piste » des méridionaux, et dans nombre d'entremets succulents. Mais surtout ils retournent par les soins des commerçants allemands, vers l'Océan Indien d'où ils sont venus. Ils sont dirigés sur l'Inde anglaise et ils servent en fraude et en remplacement des clous frais chargés en essence aromatique, dans la crémation rituelle des cadavres.

La religion hindoue exige la présence de cet aromate en quantité parmi le bûcher rituel ; mais le mort est moins exigeant que les vivants et ceux-ci ne se gênent guère pour le mystifier en brûlant seulement, en son honneur, des clous dépourvus d'essence, partant de toute influence magique bénéfique et utile à l'âme du défunt.

Gageons que celle-ci, moins indifférente peut-être que les vivants ne sont portés à le croire, trouve le procédé pour le moins indélicat. *P. M.*

De tout un peu...

Un cas remarquable de culture continue de l'Angélique sur le même terrain pendant plus de cinquante ans.

Cet exemple de culture, qui semble mettre en défaut les lois de l'assolement, a été signalé par M. Chavasselon. Il s'agit de M. Robert Phelut et de M. Vacher-Aubignat, qui, le premier, de 1865 à 1880, le second, de 1880 à 1922, ont cultivé sans cesse l'angélique sur le même sol, situé au Pont-de-Naud, à Clermont-Ferrand. Par suite de circonstances diverses, entre autres de l'agrandissement de la ville, la surface consacrée à cette plante, qui était, primitivement, de 2 hectares ½, s'est réduite à 8 ares environ.

Le sol, profond et perméable, a donné à l'analyse, sur une profondeur de 50 c/m les chiffres suivants :

Azote pour 1.000 de terre fine, 4,60 et pour 1.000 de terre entière, 4,14 ; *acide phosphorique*, 8,70 et 7,83 ; *potasse*, 6 et 5,40 ; *carbonate de chaux*, 63 et 56,70 ; *magnésie*, traces.

Ce sont là des chiffres qui dépassent de beaucoup les moyennes admises pour une terre normale. Cette excessive richesse s'explique, non seulement par la nature spéciale des terres de la région, mais aussi par les énormes quantités de gadoues qui ont été données à la terre, de 1865 à 1880 ; à partir de cette époque, M. Vacher n'a employé que du fumier de vache ou de cheval, seul ou mélangé, parfois transformé en composé par addition de gadoues et arrosage au purin de vache. Les quantités annuelles employées à l'hectare sont de 150.000 kilogs.

Le semis de graines d'angélique a lieu en fin décembre et janvier ; le repiquage en mai et juin ; la mise en place des jeunes plants fin août et septembre, sur des lignes distantes de 0 m. 80 avec intervalle des pieds sur la ligne de 0 m.70 (17.500 pieds à l'hectare.).

Plantées plus tôt, les angéliques montent souvent à graine, ce qui entraîne la perte de la récolte.

Les arrosages hebdomadaires s'échelonnent de juin jusqu'à cette dernière ; on creuse, tous les quatre rangs, de petits fossés (razes) où on laisse séjourner l'eau jusqu'à ce que la terre soit suffisamment imbibée. On bine plusieurs fois.

On récolte les pétioles des feuilles ou bâtons destinés à la confiserie fin juillet, début d'août ; ce sont ceux qui se sont développés tard, de mai à juillet, qui sont les meilleurs.

Aussitôt nettoyé, on mélange au sol, par un bêchage, 75.000 à 80.000 kilos de fumier. Une quantité à peu près égale est encore incorporée de la même façon en janvier.

De 1880 à 1922, soit pendant 42 ans, le rendement s'est maintenu constant — à 100 kilos près — soit 14.000 kilos de pétioles à confire, et 21.000 kilos environ de déchets, racines, pétioles secondaires, feuilles.

L'Origan de Chypre.

M. W. Bevan donne quelques renseignements sur cette essence dans ses « Notes on agriculture in Cyprus » de 1919.

Elle est produite par une plante que Holmes rapporte à *Origanum majoranoïdes* et Stapf à *O. dubium*. On trouve aussi dans l'île : *O. Onites*, *O. hirtum*, *O. Bevani* et *O. Majorana*. La culture double ou triple la taille de la plante, qui est un petit buisson, à l'état sauvage. La première récolte se compose des pousses et des fleurs. Depuis vingt ans cette industrie est sous le contrôle du gouvernement et jusqu'en 1910 fut exercée par lui-même. L'Origan de Chypre est très riche en carvacrol, plus de 80 % en moyenne. Aussi est-ce un antiseptique puissant, malheureusement l'essence brunit à l'air et à la lumière, ce qui nuit un peu à son usage.

L'île de Chypre cultive en outre l'Anis (1.015 quintaux exportés en 1917), la Coriandre, le Cumin et la Nigelle.

La Cannelle aux Seychelles.

La distillation de l'essence de l'écorce et des feuilles de canneliers sauvages, dit le *Bulletin de l'Institut impérial* (Londres) commença dans ces îles en 1906. Un échantillon, que l'on examina plus tard, contenait 21.7 % d'aldéhyde cinnamique, et 8 % d'eugénol, mais l'huile essentielle présentait une différence nette avec celle de l'écorce de cannelier du commerce.

Les écorces sèches donnent une quantité d'essence double de celle fournie par les fraîches, et elle est d'un parfum plus agréable. Les rendements varient avec la saison ; ils sont maxima pendant la seconde ou la troisième semaine des pluies.

Depuis 1916, l'attention a été attirée sur l'huile essentielle des feuilles.

En 1915, il y avait 12 distilleries ; en 1920, 44 et l'on exporta, ces années, 15.669 et 39.507 litres d'essence. La production totale d'huile essentielle tirée des feuilles en 1920 est évaluée à 50.000 litres.

Chambre de Commerce française en Grèce.

La Chambre de Commerce Française en Grèce va faire paraître très prochainement le premier numéro d'une revue commerciale en *langue grecque* qui aura pour but principal de mieux faire connaître dans le Proche Orient le commerce et l'industrie française et de leur ouvrir de nouveaux débouchés.

Envoyée gratuitement, en Grèce, à tous les importateurs, négociants, commissionnaires, représentants, c'est-à-dire à tous ceux qui sont ou peuvent devenir des clients de la France, la Revue commerciale *en langue grecque* de la Chambre de Commerce Française sera un organe de propagande dont les résultats efficaces ne peuvent faire de doute.

Les Membres adhérents de la Chambre de Commerce Française y verront figurer, gratuitement, leur nom, adresse, etc. Les offres de représentation, demandes d'agents, de même que toutes les communications pouvant aider au développement des relations commerciales entre les deux pays seront également insérées gratuitement.

Pour tous renseignements, écrire à la Chambre de Commerce Française, 3, rue de l'Académie, Athènes.

Informations.

RUSSIE

Renaissance du Commerce de luxe?

M. Octave Courtenay, l'auteur de « Souvenirs du Paradis Rouge », vient de publier dans « Le Monde illustré », une étude fort intéressante sur les « Népistes », nouveaux riches de là-bas. Cet article est appuyé d'un nombre considérable de superbes photographies qui lui donnent de l'authenticité. Nous en extrayons le passage suivant :

« A Moscou, aujourd'hui, en y mettant le prix, on peut tout acheter : bijoux, fourrures, fleurs, objets d'art précieux ; le commerce d'échanges n'était d'ailleurs jamais mort : bien des gens donnaient leurs vêtements en échange de pain et réciproquement, chacun selon ses besoins. Car il ne peut non plus y avoir de communisme dans les besoins et les goûts de chacun.

« Moscou ne manque donc pas de fleuristes, d'antiquaires, de bijoutiers, de pâtisseries, de confiseries, de tea-rooms, mais quel contraste dans ce re nouveau de vie ! On voit des dandys à la face blême, aux pantalons trop courts, portant d'énormes fleurs à la boutonnière, qui sortent de chez la manucure, tout parfumés à l'essence d'un de nos grands parfumeurs parisiens, et dont les boutons de manchettes sont constitués par des bouts de ficelle. On voit des femmes très bien chaussées — les bottes hautes sont de mode à Moscou et à Pétrograd — mais les bas sont remplacés par des chaussettes. Et le coiffeur fait des ondulations et des teintures à la vapeur.

« Dans les restaurants, où de délicieux zakouskis, hors-d'œuvre chauds, et du caviar, sont servis par des garçons au froc graisseux, on peut avoir du gibier, des viandes de tout premier choix, mais on n'y connaît guère encore le grill-room et les viandes grillées.

« L'alcool est prohibé et la police fait des visites dans les restaurants, surprenant parfois quelque consommateur, qui a apporté avec lui une bouteille de wodka fabriquée en fraude. Les sorbets, disparus de chez nous, réapparaissent, le thé (gratis) est servi dans les wagons-restaurants, mais un léger repas à la carte ne coûte pas moins de 50 francs.

« En général, on peut dire que, dans les magasins, les prix sont doubles ou triples de ceux de Paris. Une parure en crêpe de Chine coûte 350 francs, une course d'une heure en taxi, 20 francs.

« Mais l'évolution est si rapide que ce que j'écris, d'après ce que j'ai vu hier, peut ne plus être aujourd'hui stricte vérité. »

GUADELOUPE

Pour la première fois, la Guadeloupe mentionne distinctement, dans ses statistiques d'exportation, la Vanille, gousses de *Vanilla planifolia*, à côté du Vanillon, gousses de *Vanilla pompona*.

Pendant l'année 1921, notre colonie des Antilles a exporté :

Vanille	21.335 kilos
Vanillon	11.210 kilos

La plus grande partie de la Vanille et un quart environ du Vanillon, sont allés directement aux Etats-Unis, principal pays consommateur de ces produits.

INDOCHINE FRANÇAISE

Le climat de la Cochinchine qui convient à la culture d'un grand nombre de plantes des régions tropicales, semblait ne pas convenir à la culture de la Vanille par suite, disait-on, de la longueur de la saison sèche.

Or, il résulte d'essais commencés en 1913 par M. Le Guidec, et rapportés récemment par M. Chalot dans l'*Agronomie Coloniale*, que certaines régions de la Cochinchine se prêtent parfaitement à la culture de cette orchidée.

C'est en 1916 que M. Le Guidec obtint une petite concession à Honquan, dans la province de Thudaumot. En 1918, il y planta 1.000 boutures de Vanille de 1 à 2 mètres de longueur ; l'année suivante il y ajouta 2.000 pieds. Cette plantation initiale de 3.000 pieds était supposée pouvoir fournir, en novembre 1922, environ 15.000 boutures.

Malgré diverses circonstances défavorables, les mille premiers pieds de la plantation auraient pu donner, à la fin de 1921, environ 90 kilos de Vanille préparée si la récolte n'avait pas été faite trop hâtivement par un contremaître insuffisamment préparé. La présence de M. Le Guidec sur la plantation même évitera le retour d'une récolte prématurée à l'avenir.

***

Consommation de la Cannelle en France.

Les statistiques douanières enregistrent cet article sous deux dénominations différentes : « *Cannelle* » et *Cassia lignea*, ancienne dénomination impropre des officines, conservée pieusement et inintelligemment par le service des Douanes pour la Cannelle de Chine.

Les statistiques des trois dernières années montrent que la consommation totale en France a été de 230 tonnes par an, venant principalement des Indes anglaises (Ceylan), de Chine, de l'Indochine et de Madagascar.

Il est évident que si l'Indochine, qui exporte des quantités importantes de Cannelle à l'étranger, pouvait arriver à modifier, dans le sens exigé par le commerce de la métropole, une partie de sa production de Cannelle, c'est-à-dire cultiver et exploiter le Cannelier comme il l'est à Ceylan, la France n'aurait plus besoin de faire appel à l'étranger pour se procurer cet épice.

L'Indochine possède la main-d'œuvre nécessaire et pourrait arriver très rapidement à ce résultat, lequel se traduirait par une économie d'argent à verser aux pays extrêmes-orientaux à change très élevé. C'est du moins ce qui est affirmé par un spécialiste éminent de la question : M. C. Chalot.

CONGO BELGE

La plupart des parfums de marque dont il est fait une assez grande consommation par les dames européennes, viennent de France, car ce pays s'est spécialisé dans cette fabrication. Les plus vendus sont les extraits de Coty, Roger Gallet, Lenthéric, Gueldy, Arys, Houbigant, etc., en flacons de grand luxe, cristal taillé en écrin. Les prix varient de 45 à 60 francs.

Les lotions et eaux de Cologne arrivent de France et un peu d'Angleterre.

Les Européens font une très grande consommation de savons. Pour la toilette, on n'achète que des savons de bonne qualité. La plupart de ceux-ci proviennent d'Angleterre et de France.

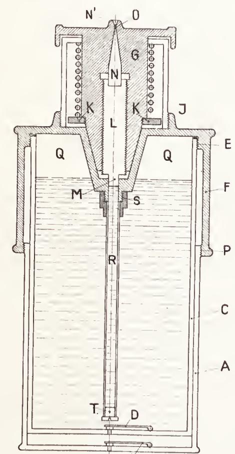
LES VAPORISATEURS DE POCHE

C'est la grande vogue actuellement à Paris, d'où, sans aucun doute, elle ne tardera pas à se répandre dans le monde entier.

En voiture, au théâtre, dans le train, dans l'ascenseur même, on voit nos élégantes sortir de leur sac à main un minuscule vaporisateur. Un geste preste et voici la robe, le manteau ou la fourrure à nouveau parfumés, l'air embaumé.

Messieurs les Parfumeurs, rendez grâces à l'inventeur de ce nouveau bibelot, en songeant à l'accroissement qu'il va produire dans la consommation de vos parfums les plus exquis... et les plus chers.

Réduire les différentes pièces d'un vaporisateur à d'aussi petites dimensions, tout en assurant à l'appareil un fonctionnement parfait et une étanchéité absolue, n'était pas un mince problème. C'est un fabricant parisien de nos amis qui l'a cependant résolu tout récemment et avec une élégance consommée.



Son vaporisateur de poche n'est pas seulement la petite merveille de mécanique qu'il lui fallait être nécessairement pour répondre aux desiderata ci-dessus exprimés. C'est, par surcroît, un véritable bijou d'un goût charmant, d'un dessin parfait et d'une exécution impeccable. Le dessin ci-contre permettra de se rendre compte de l'ingéniosité avec laquelle l'inventeur a surmonté les nombreuses difficultés qui se présentaient à lui.

Le fonctionnement est des plus simples. Au repos, le bouchon molleté *A*, solidaire du piston *B*, est bloqué par un petit arrêt fixe. En tournant le bouchon d'un demi-tour, on le débloque et on libère ainsi le piston qui peut alors parcourir toute sa course (exactement comme une pompe de bicyclette). Deux ou trois mouvements de va et vient du piston déterminent une pression dans le corps *C* et le liquide s'échappe en jet par l'orifice *D*.

Bibliographie.

La Technique industrielle des Parfums synthétiques, par R. Sornet, *Ingénieur-chimiste*. Préface de M. Marcel Délépine, *Professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris*. Un volume in-8 carré (22,5×14,5) de 136 pages ; 1923, 10 fr., port en plus. *La Parfumerie Moderne*, 112, route de Crémieu, à Villeurbanne (Rhône).

Les nombreux travaux originaux et les nombreux brevets intéressant l'industrie des parfums synthétiques forment actuellement une volumineuse bibliographie qui oblige les industriels. les chimistes, les étudiants à de longues investigations pour l'étude d'un produit.

Jusqu'à ce jour, les livres réunissant dans un seul volume, les fabrications actuelles, des données techniques et la description de nombreux brevets étaient peu nombreux. Le plus connu, celui de R.-M. et J. Gattefossé est, en effet, épuisé et en voie de réimpression pour 1924. C'est cette lacune que comble le livre que M. Sornet, Ingénieur-chimiste vient de publier : *La technique industrielle des Parfums synthétiques.*

Ecrit dans un style très concis, cet ouvrage d'une armature solide, donne en outre les fabrications des produits intermédiaires et conduit ainsi le lecteur à la synthèse totale.

Ce volume constitue un véritable manuel de préparations des Parfums de synthèse. Le plan nouveau et pratique dans lequel il est conçu le rend indispensable à tous ceux qu'intéresse l'Industrie de la Parfumerie. Il est aussi, pour l'enseignement, le complément didactique des traités de préparations de chimie organique et il sera d'une aide précieuse dans les laboratoires scientifiques, à titre d'aide-mémoire

CONFRÈRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Les associations internationales pour la Presse Technique et Littéraire, réunies en Congrès, ayant émis le vœu que chaque organe fasse mention des confrères dont les exemplaires sont adressés à sa rédaction, nous nous conformons volontiers à cette règle de conduite déjà adoptée par plusieurs.

C'est une manière rapide et simple de signaler à l'attention des lecteurs du monde entier les revues et journaux susceptibles de les intéresser et c'est une entr'aide mutuelle fructueuse. Que chacun agisse ainsi pour la plus grande prospérité de la Presse constructrice dans le monde.

Nous remercions les directeurs des organes suivants de bien vouloir nous faire un service de presse :

FRANCE. — Paris : 1. *Bibliographie de la France.* — 2. *France et Monde.* — 3. *Exportation-Importation.* — 4. *La Fabrication Française.* — 5. *L'Information Universelle.* — 6. *Le Monde Industriel, Commercial et Agricole.* — 7. *Que la Beauté soit...* — 8. *Revue d'Electrochimie et d'Electrométallurgie.* — 9. *Bulletin des Marques de Fabrique de la Parfumerie et de la Savonnerie.* — 10. *Le Moniteur du Commerce et de l'Industrie.* — 11. *Les Questions comptables.* — 12. *L'Echo Commercial et Industriel de France et des Colonies.* — 13. *Fédération Internationale du Commerce et de l'Industrie.* — 14. *Le Capilartiste.* — 15. *L'Ingénieur-Chimiste.* — 16. *Le Chimiste-Droguiste.* — 17. *La Publicité.* — 18. *Journal de la Société Nationale d'Horticulture de France.* — 19. *La Nouvelle France agricole.*

Lyon : 1. *Ganterie.* — 2. *La Soierie de Lyon.* — 3. *En la Ville de la Soie.* — 4. *Nouvelle Revue Musicale.* — 5. *Le Journal de Médecine de Lyon.* — 6. *Le Cri de Lyon.*

Marseille : 1. *Bulletin des Matières grasses de l'Institut Colonial.* — 2. *Congrès coloniaux nationaux de 1922.*

Toulouse : 1. *Revue Vétérinaire*

Nice : 1. *Le Cri de Nice.*

Grenoble : 1. *Les Alpes Economiques.*

Apt : 1. *Le Mercure aptésien.*

Avignon : 1. *L'Agriculteur de Provence et des Colonies.*

Alger : 1. *Revue Agricole de l'Afrique du Nord.* — 2. *La Voix des Colons.*

Casablanca : 1. *Maroc-Médical.*

ITALIE. — Rome : 1. *Bulletin de l'Institut International d'Agriculture.* — 2. *Giornale d'Italia forestale.*

Milan : 1. *L'Industria Saponiera.* — 2. *Boll. della Ass. ital. pro piante aromatiche.* — 3. *Bolletino chimico-pharmaceutico.*

Venise : 1. *I Mercati mondiali.*

Naples : 1. *Pro salute humana.*

Bordighera : 1. *La Costa Azzurea Agricola-Floreale.*

ANGLETERRE. — Londres : 1. *The Hardware Trade Journal.* — 2. *The Chemical News.* — 3. *Le Lloyd Commercial International.*

BELGIQUE. — Bruxelles : 1. *Bull. de Documentation des Chambres de Commerce françaises en Belgique.* — 2. *L'Exportateur-Importateur belge.* — 3. *La Revue des Produits chimiques de Belgique.* — 4. *L'Office chimique.*

Anvers : 1. *Bull. de l'Ass. des Planteurs de Caoutchouc.*

ETATS-UNIS. — New-York : 1. *American Druggist & Pharmacist Record.* — 2. *Levant american Commercial Review* — 3. *The Export World and Herald.* — 4. *L'Exportateur Américain.*

Buffalo : 1. *La Hacienda.*

PAYS-BAS. — Amsterdam : 1. *Olien en Vetten.*

DANEMARK. — Copenhague : 1. *Politiken.*

POLOGNE. — Cracovie : 1. *Wiadomosci Gospodarcze.*

AUTRICHE. — Vienne : 1. *Die Seife.* — 2. *Œsterreich Chemiker Ztg.*

SUISSE. — Genève : 1. *La Tribune.*

Zurich : 1. *Revue du Commerce international.*

ESPAGNE. — Bilbao : 1. *El Pueblo Vasco.*

TURQUIE. — Constantinople : 1. *Revue Commerciale du Levant.*

ESTHONIE. — Tartus : 1. *Pharmacia.*

BRÉSIL. — Sao-Paulo : 1. *Le Messager.*

ARGENTINE. — Buenos-Aires : 1. *Revista pharmaceutica.* — 2. *Gallia (France et Amérique latine.)*

JAPON. — Tokio : 1. *L'Information d'Extrême-Orient.* — 2. *The Mitsuwa Bunko.* — 3. *Journal of the College of Ingineering.*

Yokohama : 1. *The World Salesman* (en six langues).

CHINE. — Shanghai. : 1. *L'Echo de Chine.*

Canton : 1. *Far Eastern political Science Review.*

PHILIPPINES. — Manille : 1. *Philippine Commercial Industrial Fair.*

VENEZUELA. — Caracas : 1. *El Eco Pharmaceutica.*

Et les bulletins des Chambres de Commerce françaises d'Athènes, Bombay, Bruxelles, Le Caire, Charleroi, Christiania, Cologne, Constantinople, Genève, Haïti, Londres, Madrid, Manille, Montréal, New-York, Rio-de-Janeiro, Stockholm.

Une nouvelle Revue importante.

L'Institut International d Agriculture de Rome entreprend la publication d'une nouvelle revue luxueuse qui prendra place avec honneur à côté de l'indispensable *Bulletin of the Imperial Institut* de Londres. Sous couverture verte, elle se distinguera aisément du Bulletin impérial à couverture rouge.

Le premier numéro vient de paraître sous le titre : *Revue Internationale de Renseignements agricoles* et contient une mine de documents ; c'est l'ancien *Bulletin mensuel des Renseignements agricoles et des maladies des plantes*, à couverture jaune, mais joignant à la bibliographie des articles originaux. Parmi les premiers, signalons : T. Tanaka, « La culture des agrumes au Japon », et R. Janini, « Principaux fléaux des vergers d'orangers et de citronniers en Espagne » comme susceptibles d'intéresser plus particulièrement les parfumeurs. La revue, richement illustrée, se présente fort bien et seule une puissante organisation internationale pouvait espérer entreprendre pareille documentation.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Une Campagne contre les Parfums.

Nous avons à plusieurs reprises signalé le danger qu'offrait l'initiative prise à l'instigation de certains producteurs de fleurs du Midi d'une campagne contre les parfums artificiels. Par la plume du D[r] Thommeret, plusieurs articles, dont nous avons d'ailleurs indiqué le peu de fondement scientifique, ont essayé de faire croire au grand public que les parfums de synthèse sont nuisibles.

Cette campagne qui a pour but de donner un surcroît de valeur commerciale aux produits naturels de fleurs va porter, si on la laisse se développer, un tort considérable à toute la parfumerie.

Elle n'est aucunement justifiée, d'abord parce que la plus grande partie des parfums artificiels proviennent des produits naturels comme semblent l'ignorer les fauteurs de ce mouvement : la vanilline vient de l'essence de girofle, la violette ou ionone de l'essence de verveine, le muguet de la citronnelle, etc... Les dérivés ne sont en aucune façon plus dangereux que les matières premières.

Beaucoup d'autres parfums de synthèse sont identiques aux produits que l'on trouve naturellement dans les fleurs : anthranylate de méthyle du néroli, aldéhyde benzoïque de l'amande amère, alcool phényléthylique de la rose, etc...

Que reste-t-il comme produits susceptibles d'être plus dangereux que les produits naturels ? la nitrobenzine qui est en effet aussi toxique que les essences brutes de laurier cerise ou de noyaux... et puis encore... Il est difficile, sinon impossible d'apporter des preuves de la toxicité des produits artificiels et nous répétons une fois de plus que cette campagne est à la fois stupide et nuisible.

Stupide, parce que le public ne sait pas distinguer, et ne peut pays distinguer le naturel de l'artificiel, nuisible parce qu'il ne se vendra pas davantage de naturel le jour où le synthétique sera banni. Sera-ce avec l'essence de violette de Nice que l'on pourra faire les extraits du commerce ? Cette essence vaut 50 fr. le gramme : qui donc paiera 500 francs le litre d'extrait de violette... et quels sont les principaux acheteurs d'essence de jasmin naturel, sinon les gros fabricants d'essences de synthèse qui en consomment des quantités prodigieuses...

Mais voyons un peu ce que dit la presse :

La Lanterne du 27 juin, sous la signature de M. Jean Le Meur, publie un article sur le danger des parfums... Il faut remarquer tout de suite que la question n'est plus vue sous son aspect technique, mais bien sous un angle généralisé qui porte tort aussi bien aux produits naturels qu'aux produits artificiels. C'est ce même point de vue généralisateur qui fait dire à l'auteur : Les hygiénistes vigilants viennent de découvrir que certains parfums synthétiques sont dangereux, même pour l'usage externe... M. Thommeret est assimilé à tous les hygiénistes vigilants et l'on peut croire, à la lecture de cet article, qu'un aréopage de savants en a ainsi décidé.

M. Jean Le Meur heureusement ne s'effraye pas trop et il proteste, à sa manière, contre les généralisations hâtives de certains hygiénistes : il évoque poétiquement tous les parfums familiers... « Il suffit de les sentir, dit-il, pour évoquer un monde de souvenirs, un peuple de visions. »

« Entre nous, ajoute-t-il, c'est là le plus réel danger des parfums. Ce n'est pas leur influence pernicieuse sur notre poil, notre cuir ou notre rate... C'est la puissance mystérieuse de leur âme ensorcelante... »

Nous ne pouvons qu'applaudir à la modération de M. J. Le Meur, mais sommes-nous sûrs que ses confrères imiteront sa prudence. ? Sans doute *La Lanterne* a compris que l'industrie française des parfums, comme la femme de César, ne doit pas être soupçonnée : c'est un de nos joyaux nationaux : qu'il s'agisse de produits directement tirés des fleurs, ou indirectement des plantes par des réactions chimiques appropriées. Quel est d'ailleurs le parfumeur qui peut ne pas employer de parfums synthétiques ?

Quant aux travaux des hygiénistes, nous les attendons encore. Nous montrerons dans un prochain congrès savant les multiples applications thérapeutiques des huiles essentielles naturelles et des produits de synthèse organique odorants. Personne, parmi les chimistes qui s'occupent de la création constante de produits de synthèse destinés à la médecine, ne croira que les produits aromatiques de synthèse sont plus dangereux que les produits naturels. Cinquante années de synthèses chimiques remarquables, ont doté la thérapeutique de milliers de corps nouveaux indispensables à la santé publique et ont démontré que le laboratoire, s'il ne supplée pas à l'œuvre de la nature, du moins la seconde souvent, avec une remarquable intelligence.

Attaquer les produits synthétiques sous prétexte de protéger les produits naturels, c'est manier avec l'adresse de l'ours le pavé qui doit écraser la mouche. Tant pis pour ceux qui seront dessous. Les produits de synthèse que fabriquent les chimistes peuvent TOUS se retrouver dans les parfums naturels : pourquoi seraient-ils dangereux ici et inoffensifs là ?...

Cette campagne maladroite de quelques producteurs de fleurs va contre les intérêts généraux de la Parfumerie française, par suite contre leurs propres intérêts. Les industriels du Midi de la France ne partagent d'ailleurs pas cette manière de voir, encore qu'ils n'aient pas su protester avec l'énergie qu'il aurait fallu. Ils ont tous organisé des laboratoires modernes d'analyse et de synthèse, à la tête desquels sont désormais des chimistes français de tout premier ordre. S'ils avaient pensé que l'industrie des parfums artificiels puisse porter tort à celle des produits naturels, ils se seraient bien gardé comme du feu d'une telle innovation.

Nous attendrons le temps qu'il faudra les démonstrations de nos contradicteurs : quant à nous, nous nous conten-

terons par des travaux qui feront suite à ceux des Forgues, Marchand, Bonnaure, Meurisse (tous docteurs réputés que connaissent bien les lecteurs de *La Parfumerie Moderne*) et à ceux des professeurs Morel et Rochaix de la Faculté de Lyon, de démontrer que, synthétiques ou naturels, les constituants et corps aromatiques sont des remèdes de choix qui donneront à la thérapeutique moderne des armes nouvelles contre les maladies dont souffre l'humanité. *Loin de nuire à l'homme, les parfums, naturels ou artificiels, lui sont utiles et nécessaires.*

R.-M. Gattefossé.

(C. R.).

Le Danger des Parfums synthétiques.

Nous lisons dans la *République française* du 22 juin, l'article suivant :

« M. Félix Thommeret, docteur ès-sciences naturelles, vient de demander au ministre de l'Agriculture de réglementer l'industrie de la parfumerie, dans le sens d'une discrimination très nette entre les produits naturels et les produits dits « synthétiques ».

L'usage de ces derniers constituerait un danger sérieux pour la santé publique, danger d'autant plus grand que nous nous parfumons, paraît-il, chaque jour davantage. Or, les parfums synthétiques attaquent non seulement la peau, mais indirectement le cœur et le foie, dont ils diminuent les utiles fonctions. Les parfumeurs objectent que le prix élevé des essences naturelles les empêche de satisfaire au moyen de celles-ci la demande croissante de la consommation, tout en réalisant des bénéfices suffisants que permet au contraire l'usage de succédanés chimiques beaucoup moins dispendieux. A quoi M. Thommeret répond à son tour que « la démocratisation d'une marchandise ne doit être permise que si elle ne constitue pas un danger pour l'hygiène ».

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs informés des suites de ce curieux débat. »

Nous attirons l'attention des Syndicats de parfumeurs sur l'importance de cette question. Comme il est impossible de ne pas faire entrer de parfum de synthèse dans une formule, toute la parfumerie française est visée.

D'autre part, cette campagne est d'un déplorable effet.

Enfin, nous attendons toujours des preuves des allégations de M. Thommeret qui, jusqu'ici, ne reposent sur aucune expérience pouvant faire autorité.

La campagne qui se poursuit est donc *dangereuse, nuisible et injustifiée*. Elle fera le plus grand tort à ses instigateurs eux-mêmes.

Quelques Médicaments de Synthèse.

Comme docteur en médecine, M. F. Thommeret ne doit pas ignorer les produits suivants dont l'efficacité est bien connue :

Acide salicylique : analgésique, antithermique, antiseptique.

Salicylate de méthyle : traitement des rhumatismes, diurétique.

Salicylate de glycol : même emploi, odeur moins prononcée.

Salicylate de naphtyle : antipyrétique.

Terpinéol, terpinol : expectorant, bronchites.

Acide camphorique : astringent.

Camphre : analgésique, diaphorétique (camphre de synthèse).

Aristol : antiseptique.

Valérianate d'amyle : anesthésique, antispasmodique.

Valérianate de menthyle : antispasmodique, vaso-constricteur.

Acide benzoïque : expectorant, diurétique.

Benzoate de soude, de lithine, etc. : antiseptique intestinaux.

Benzoate de benzyle : antispasmodique, travaux de Macht.

Benzoate de naphtyle : antiseptique intestinal.

Aldéhyde cinnamique : cordial excitant.

Cinnamate de soude : traitement de la tuberculose.

Pinéne : cystites, uréthrites.

Isoeugénol : carrie dentaire, pulpite.

Acétate de menthyle : Stimulant, carminatif.

Anthranylate de méthyle : antispasmodique, stimulant.

Sulfocyanate d'allyle : maladies de cœur, etc.

Cette première liste sera continée ultérieurement. Nous nous abstenons pour le moment de citer les huiles essentielles naturelles qui sont toxiques. Nous n'aimons pas attaquer. *P. M.*

Un Ennemi de la Cochenille des Orangers.

Parmi les nombreuses *cochenilles* qui, un peu dans tous les pays, attaquent les *orangers*, une des plus redoutables est le *Chrysomphalus dictyospermi* Morg. On lutte contre ces funestes hémiptères avec des bouillies insecticides. Mais on sait aussi combien on cherche à favoriser, à introduire, même dans le pays, les ennemis naturels de ces insectes — car ils en ont — qui paraissent agir plus efficacement que la main de l'homme arrosant les arbres de compositions chimiques plus ou moins appropriées au ravageur, à l'arbre, à la saison, etc., etc.

Parmi ces auxiliaires du cultivateur, signalons une sorte de petit moucheron (un Hyménoptère Chalcidide), l'*Aspidiotiphagus lounsburyi* Berl. et Paoli, qui pond ses œufs (parasite endophage) dans le corps de la cochenille. Il est assez répandu à Madère, d'où M. G. Paoli l'a rapporté pour l'acclimater en Italie et lui confier la défense — si l'on peut dire — des vergers d'agrumes de la Calabre, la Sicile, etc. Entre avril et juillet 1922 il a été disséminé de 4.000 à 5.000 individus dans les jardins de Chiavari et déjà en novembre de la même année on avait pu constater un résultat appréciable. En serre, il y eut jusqu'à 90 % de contamination sur Phœnix.

LA TUBÉREUSE

Si, dans son *genera plantarum*, Linné avait appelé la tubéreuse : *tuberosa indica*, comme faisaient les Italiens, les choses allaient très simplement. Mais il l'appelle *polianthes tuberosa* et personne ne s'entend plus.

Plus pittoresques, les anciens auteurs — encore au XVIII[e] siècle — appelèrent bonnement la tubéreuse « *hyacinthe* (*jacinthe des Indes*), d'où on la croyait originaire.

Bertrand, « *le parfumeur impérial*, jusqu'à présent, aucun historien des parfums n'avait soufflé mot de la tubéreuse. C'est une lacune facile à combler.

Or, voici ce que dit le dictionnaire de Trévoux (6 vol. in-f°, édition de 1734) « Cette plante soutient en ses sommets



Cueillette de la Tubéreuse à Grasse. Cl. *P. M.*

des fleurs blanches semblables à celles de la hyacinthe orientale, en latin : *hyacinthus tuberosus indicus* ou *flos hyacinthi orientalis* (Bauhin) qui s'appelle aussi jacinthe de l'Inde.

Les fleurs s'élèvent en bouquet de plusieurs fleurs ne s'ouvrant pas toutes à la fois ; elles ont la figure et la blancheur des hyacinthes blanches mais à bords moins renversés et aussi une fois plus grandes ; elles fleurissent tout l'été et on en voit encore à l'automne. On dit qu'il y a des tubéreuses rouges (?) On garde l'oignon pendant l'hiver jusqu'au mois d'avril.

Polianthes (Πόλις), c'est pour Duchartre, une fleur de ville ou une ville de fleurs ? on ne sait.

D'autres y substituèrent *polyanthes* (Πολὺς), ce qui est plus vraisemblable ; beaucoup de fleurs ensemble ; on en compte jusqu'à onze et douze sur une seule tige. C'est un épi bien fourni.

Enfin, il s'est trouvé des dissidents assez habiles qui ont imaginé : (Πολιὸς ἄνθος) « fleur d'un blanc gris » ? ils pourraient avoir raison.

Prenez-en ce que vous voudrez, mais n'oubliez pas *polyanthes* adopté par Guillemin.

1809 », dit que la tubéreuse fut transportée des Indes en Italie, et de là dans nos départements méridionaux, où elle fleurit en pleine terre.

En ces temps derniers, je relisais la *Cathédrale*, de Huysmans (plantes symboliques, p. 281), j'y rencontrais, à mon grand étonnement : la tubéreuse « plante plus moderne, écrit Huysmans, mais connue néanmoins dès le XVI[e] siècle et rapportée par un père minime en France (ce qui est exact). Son odeur capiteuse, qui détraque les nerfs, induit, paraît-il, *aux émois des sens* ».

Je pensais, en lisant ces lignes, que

C'est Robin, garde du jardin royal des plantes, qui a donné la vogue aux tubéreuses qui ne se connaissaient qu'en Provence.

« C'est le sçavant Peiresc (1) qui eut le premier des tubéreuses en Provence. Il avait envoyé à ses frais un frère minime en Perse. Ce religieux s'appelait le père Minuti et était fort intelligent dans les langues orientales. A son second voyage de Perse il rapporte la première plante de tubéreuse qu'on ait vue en France. Elle fut mise dans le jardin de M. Peiresc, à Beaugencier, bourg entre Signe et Souliers, du côté de Toulon ».

Et mon dictionnaire ajoute : « il n'était point nécessaire d'aller chercher la tubéreuse en Perse, elle croît en abondance et sans culture dans nos îles d'Amérique. »

— C'est pourquoi, dans « Les Plantes dans l'antiquité et au moyen âge », de Ch. Joret, on ne trouve la tubéreuse ni dans la Flore de l'Iran, ni dans celle de l'Inde, et Guillemin dit positivement que la tubéreuse est originaire de l'Amérique d'où les Indiens la reçurent ultérieurement.

D'autre part, H. Labonne écrit : « que la tubéreuse croît à l'état sauvage dans les îles de Ceylan et de Java (?), qu'elle fut importée en Europe en 1594, par un médecin espagnol nommé Simon de Trovar, puis de l'Espagne gagna la France ».

Cette coïncidence n'est nullement impossible, elle ne change rien d'ailleurs à ce que nous venons de dire.

— La physiologie médicale ne témoigne pas d'une grande estime pour la tubéreuse dont l'odeur puissante et capiteuse lui paraît au moins suspecte — question physiologique et idiosyncrasique aussi, dont on pourrait multiplier les exemples à l'infini.

Gui Patin parle d'un médecin que l'odeur des roses « *mettait en faiblesse* » ; certaines femmes sont suffoquées par l'odeur du réséda !...

« Les fleurs, dit Cloquet, Osphrésiologie, 1815, dont les émanations sont nuisibles, sont douées d'une odeur suave et comme nauséeuse. Tels sont les narcisses, la tubéreuse, le lys, la violette, la rose, etc., tandis que celles qui répandent une odeur aromatique : sauge, mélisse, romarin, etc., sont propres à ranimer l'énergie vitale ». On sait tout cela.

« Les déterminations intellectuelles, dit encore Cloquet, interviennent fréquemment dans les fonctions des sens et plusieurs odeurs ont la singulière faculté d'énerver l'intelligence ou de déterminer une légère extase, aussi bien que d'exciter les *émotions de l'amour* ».

Cependant Guillemin dit que l'odeur agréable de la tubéreuse peut déterminer, dans certaines conditions, une sorte de narcotisme chez les personnes dont le système nerveux est facile à irriter ». Ces diverses observations méritent d'attirer l'attention.

« Une vieille chronique, dit Debay — mais Debay a dit tant de choses, —recommande aux filles sages de ne point aller, par une belle soirée, respirer la tubéreuse, car ses parfums subtils plongent dans une voluptueuse ivresse dont on ne sort pas aisément ! » Le voilà le terrible « émoi des sens » de Huysmans. C'est pour cela sans doute que le « *Langage des fleurs* » en fait le symbole de la volupté, il ajoute en sourdine.. *douce* (sic)..

Les auteurs de ces petits traités sont souvent des femmes, des bas-bleus qui ne seraient point flatées de connaître sur leurs œuvres, l'opinion de Huysmans : « Je néglige, dit quelque part, l'auteur d'*En route*, ces livres stupides à l'égard des amoureux qui côtoient la *parfaite cuisinière* et la *Clef des songes*. »

Huysmans, il faut le dire, manque souvent d'aménité... et de tendresse aussi.

Quoi qu'il en soit, en Orient, la tubéreuse passe véritablement pour l'emblême de la volupté : « Blida. Trumelet, 1890, Jourdan, édit., à Alger ».

— Il me reste à parler d'un petit amusement bien innocent auquel se livraient les bons adonistes du XVIII[e] siècle.

Voici ce que dit là-dessus Valmont de Bomare, dans son dictionnaire d'histoire naturelle de 1768 : « il est un ingénieux moyen de relever la blancheur de teint de la jacinthe des Indes par une légère nuance de rouge qui l'embellit et la fait pour ainsi dire méconnaître. On met une tige de tubéreuse dans le suc colorant exprimé des baies d'une plante nommée par Tournefort : *phytolacca americana* qui est une espèce de Morelle de Virginie. Il faut observer que si le suc est trop épais, il ne peut monter ; au contraire, la teinture manque de force, si ce suc est délayé avec trop d'eau. La liqueur étant d'une liquidité moyenne, les fleurs prennent un coloris emprunté à ce suc qui en montant laisse le long de la tige des traces de son ascension. On peut traiter de même les jacinthes ordinaires et celles-ci, ajoute de Bomare, sont admirées par ceux qui ignorent la simplicité du secret qui l'a produit. »

Par ailleurs, Desmarets raconte qu'il s'est souvent amusé à colorer les fleurs de tubéreuse. Voici le moyen qu'il employait : dans une petite tasse pleine de jus de l'*opuntia ficus-indica* (cactus raquette) il trempait l'extrémité inférieure d'une tige qu'il avait coupée et vingt-quatre heures après, les fleurs étaient de couleur incarnat ».

— C'est là à peu près tout ce que nous avons pu rencontrer sur la tubéreuse, mais en dehors de ces bribes, notre liliacée offre aux professionnels, un intérêt de plus haute importance. Nous voulons parler de sa culture qui demande malheureusement beaucoup de soins (H. Coupin), de ceux qu'il faut donner aux bulbes et à la plante elle-même, de l'extraction et de l'emploi judicieux de son parfum : choses qui méritent toute leur attention.

Il est de règle que tout se complète ici-bas ; là-dessus la parole est aux praticiens. E. G.

* * *

Nous voyons, édités chez Baillière, deux ouvrages qui pourraient être consultés, nous ne les possédons pas.

GRANGER. — *Les fleurs du midi.* Cultures florales industrielles.

E. SAUVAIGO. — *Les cultures sur le littoral de la Méditerranée* ».

Toutefois, P. Hubert, *Plantes à parfums*, 1909, reste muet, comme bien d'autres, et ne dit pas un mot de la tubéreuse. E. G.

(1) Peiresc naquit au village de Beaugencier en Provence (1580-1637). « Bayle, dit Désobry, l'avait surnommé le procureur général des littérateurs de son temps ». *Peiresc* avait déjà importé en France : le jasmin de l'Inde, le myrthe à fleurs pleines, le lilas de Perse, etc.

THE TUBEROSE

Had Linné, in his *genera plantarum* called the tuberose *tuberosa indica*, as the Italians do, things would have gone quite smooth. But he calls it *polianthes tuberosa* and opinions no longer agree.

Polianthes (Πόλις) is taken by Duchâtre to mean a town-flower or a town of flowers ? One does not know.

Others substiuted fot it *Polyanthes* (Πολύς) which is a more likely designation : many flowers together ; in fact, as many as eleven or twelve may be counted on one single stem : a very well furnished cluster.

Lastly, some fairly clever dissenters were found, who imagined : (Πόλιος ἄνθος) « greysish white flower » ? ? They migh tbe right.

Ancient authors up to the XVIIIth century were more picturesque and simply called the plant « *hyacinth* (*Hyacinth of the Indies*) from where it was believed to have originated.

Bertrand « *the imperial perfumer*, 1809 » says that the tuberose was transported from the Indies to Italy, and from there to our southern departments where it blooms out of doors.

Lately, I was again perusing the « *Cathedrale* » by Huysmans (symbolic plants, p. 281) ant there I was not little astonished to find the following : the tuberose, « a more modern plant, so Huysmans writes, but which, however, was known as early as the XVIth century, and brought over by a Minim Father (which is correct). Its heady odour, which distracts the nerves, is said to be inducingto *sensual emotion* ».

I thought, while I read these lines, that so far no historian of perfumes had written one word about the tuberose : a gap which can easily be filled.

Now, this is what says the « Dictionary of Trevoux » (6 vol. in-f°, édition of 1734) : « This plant supports on its tops some white flowers resembling those of the eastern hyacinth, in latin : *hyacinthus tuberosus indicus*, or *flos hyacinthi orientalis* (Bauhin) which is called also hyacinth of India.

The flowers rise up in bunches of several flowers which do not all open at the same time ; they have the figure and whiteness of white hyacinths, but with the edges less turned-back and they are also once as large ; they bloom all the summer round, and some may still be seen in autumn. It is said there are red tuberoses (?) The bulb is kept over winter until the month of april.

It was Robin, the keeper of the royal garden of plants, which put the tuberoses into vogue, for they were known only in the Provence district.

« It was the learned man Peiresc (1) who first had tuberoses in Provence. He had sent out at his own expense a Minim Brother to Persia. This monk's name was Father Minuti, and he had a good knowledge of eastern languages. From his second journey to Persia, he brought back the first tuberose plant which had ever been seen in France. It was planted in Mr Peiresc's garden, at Beaugencier, a borough between Signe and Souliers, towards Toulon ».

And my dictionary states further : « It was not necessary to go as far as Persia for the tuberose, which grows plentifully and without cultivation in our islands of America ».

That is why in Ch. Joret's book « Plants in Antiquity and in the Middle Ages » the tuberose is mentioned neither among the Flora of Iran, nor among that of India, and Guillemin positively states that the tuberose originally comes from America from where it was subsequently received by the Indians.

On the other hand, H. Labonne writes : « that tuberose grows in the wild state in the Islands of Ceylon and Java (?) ; that it was imported into Europe in 1594, by a spanish physician named Simon de Trovar, and from Spain it came over to France ».

Such a coincidence is by no means impossible, and moreover it does not change anything to what we have just said.

Medical physiology does not evince much esteem to the tuberose, the strong and heady odour of which it holds to be at least suspicious ; — a matter physiological and also idiosyncrasical, the exemples of which might be multiplied ad infinitum.

Gui Patin speacks of a physician who by the odour of roses was « put in faintness » ; certain women are suffocated by the odour of the mignonnette !

« The flowers, quoth Cloquet (Osphrésiologie, 1815), the emanations of which are noxious, are endowed with a sweet, so to speak nauseous odour. Such are the narcissus, the tuberose, the lily, the violet, the rose, etc. ; whilst those which spread an aromatic odour : sage, balmmint, rosemary, etc., are fit for restoring vital energy » All this is well known.

« Intellectual determination, says again Cloquet, frequently plays a part in the functions of senses, and several odours enjoy the queer faculty of enervating the understanding, or bringing about a slight ecstasy as well as of exciting the *emotions of love* ».

However, Guillemin says that the pleasant odour of the tuberose may, under certain conditions, bring about « a kind of narcotism in those persons whose nervous system is easy to irritate ». These various observations are worthy of attention.

« An old chronicle, says Debay — but Debay has said so many things — recommends to good grirls not to go, on a fine evening, and breathe the tuberose, because its subtle perfumes throws one into a voluptuous intoxication from which one does not easily come out ! » Here it is again, that terrible « emotion of the senses » of Huysmans. This is undoubtedly the reason why the « *Language of Flowers* » makes the tuberose the symbol of voluptuousness, and it adds, by the sly, that *sweet* (sic) voluptuousness is meant...

These little treatises were often writ-

(1) Peiresc was born in the village of Beaugencier, in Provence (1580-1637). « Bayle, says Désobry, had surnamed him « the general purveyor of literary men of his times ». Peiresc had already imported into France ; the jasmine of India, the full flower myrtle, the Persian lilac, etc.

ten by women, by « bas-bleus » who would not be proud to know Huymans' opinion of their works : « I neglect, says somewhere the author of « *En route* », these stupid books towards lovers, which are on the level of the « *perfect cook* » and the « *Key to Dreams* ».

Huysmans, it must be acknowledged, often lacks amenity, and tenderness also....

Be it as it may, the tuberose in the East is truly considered as the emblem of voluptuousness : « Blida. Trumelet, 1890 ; published by Jourdan, in Algiers».

I have still to speak of a very innocent little game which used to be plaid by the good adonists of the XVIIIth century.

Here is what Valmont de Bomare says about it in his dictionary of natural history of 1768 : « There is an ingenious means of enhancing the whitness of tint of the hyacinth of the Indies by a slight shade of red which beautifies it and changes it so to speak beyond recognition. The stem of a tuberose is placed into the cooloring saft extracted rom the berries of plant called by Tournefort « phytolacca americana », which is a species of virginian Nightshade. It must be observed that if the saft is too thick, it cannot go up ; to the contrary, the dyeing lacks strength if the saft is diluted with too much water. The liquor being in a middle-state of fluidity, the flowers will take a coloring borrowed from that saft which, while going up, leaves along the stems some traces of its passage. In the same way may be treated the ordinary hyacinths, and these, de Bomare adds, are admired by those ignorant of the simplicity of the process which has produced them ».

Moreover, Desmarets tells us that he often entertained himself with colouring tuberose flowers. This is how he used to proceed : in a small cupful of saft of the opuntia ficus-indica (Indian fig-tree) he dipped the lower end of a stem he had just cut-off, and twenty-four hours later the flowers assumed a carnation color ».

The above is about all we were able to find concerning the tuberose, but beside these scraps, our liliacea offers a prominent interest to professionnal men. This refers to its cultivation which unfortunately demands a great deal of care (H. Coupin), bestowed either on the bulbs and on the plant itself, and to the extraction and judicious use of its perfume : as many objects worthy of all their attention.

It is a rule that all things are consequent upon each other down here : and now, it is the practical men's turn to speack. E. G.

* * *

We see published at Baillière's, two bocks which might be consulted, and which we do not possess :

GRANGER. — *Les Fleurs du Midi* (*The Flowers of the South of France*). Floral and industrial cultivation.

E. SAUVAIGO. — *Les cultures sur le littoral de la Mediterranée* (*Cultures on the Mediterranean shore*).

However, P. Hubert (*Plantes à parfum*, 1909), like many others, remains dumb on the subject of tuberose.

E. G.

EXPORTATION

UNE CONVENTION COMMERCIALE AVEC L'AUTRICHE.

La convention commerciale qui vient d'être conclue avec l'Autriche est destinée à préciser les conditions dans lesquelles, au bout de la période de trois ans prévue par le traité de Saint-Germain, l'Autriche maintient à la France les avantages que nous donnait ce traité, sans préjudice des adaptations nécessaires pour que les articles spécialement français puissent pénétrer sur le marché autrichien. L'accord permet une reprise des rapports qui existaient avant la guerre et qui était également fructueux pour les deux pays.

Il en sera certainement de même aujourd'hui, car, depuis le renflouement financier décidé en septembre dernier, par la Société des nations, le régime économique de l'Autriche s'est stabilisé et tend à redevenir normal.

Les principaux produits français bénéficiaires de concessions tarifaires de la part de l'Autriche sont : les vins ordinaires et mousseux, les produits agricoles, les soieries, les tissus légers de laine, les *parfums* et savons, etc. Pour certains autres produits, un droit limite a été prévu pour le cas où l'Autriche, qui prépare un nouveau tarif, en augmenterait la protection.

L'accord conclu pour un an est prorogeable par période trimestrielle.

LA CONVENTION FRANCO-BELGE.

Cette convention signée le 12 mai accorde des droits inférieurs aux précédents, notamment aux vins et liqueurs de moins de 50° à la parfumerie, aux gants de peau, dentelle, soierie, etc.

L'IMPORTATION DES LIQUEURS ET DES PARFUMS FRANÇAIS.

La Commission interalliée des territoires occupés a publié en mars 1923, une ordonnance (n° 155) réglementant le trafic de l'alcool en territoires occupés. Cette ordonnance n'a pas été reconnue par le Gouvernement allemand, car elle autorise l'importation de l'alcool par la frontière occidentale, uniquement avec l'autorisation de la Haute Commission. Or, ces derniers temps, des firmes étrangères se trouvant en territoires occupés ont fait entrer en fraude de grandes quantités de produits français, notamment des vins, des liqueurs et des parfums. Elles essayent maintenant, avec l'aide de négociants allemands, de faire entrer ces produits en Allemagne non occupée. Les négociants et les consommateurs, lorsqu'on leur offre de telles marchandises, doivent s'enquérir de leur origine et ne les acheter qu'avec la plus grande prudence. Toute personne qui achète ou vend ces marchandises est punissable et court le risque de voir confisquer ces marchandises. *Exp. Français.*

La Guerre aux Parfums.

A Prague, les personnes parfumées, aussi bien les femmes que les hommes, ne seront, désormais, plus autorisées à monter dans les tramways, les omnibus et les trains. Ainsi vient d'en décider le maire de Prague. Cet exemple sera suivi par d'autres villes tchécoslovaques. Nous demandons confirmation de cette nouvelle qui ressemble fort à un canard.

LA TUBÉREUSE AU POINT DE VUE BOTANIQUE ET HORTICOLE

La Tubéreuse, encore appelée jacinthe des Indes, ou Jacinthe tubéreuse — pour la différencier de la Jacinthe bulbeuse — appartient au genre *Polianthes* de Linné, tribu des *Agaveæ* et famille des *Amaryllidées.*


Cl. P. M.

Fleur de Tubéreuse.

Les genres voisins sont *Prochnyanthes* et *Bravoa.*

Le genre *Polianthes* ne contient guère qu'une espèce linéenne, *Polianthes tuberosa* L., car le *P. gracilis* Link. et Otto, qui n'en diffère que par son port plus frêle, son feuillage plus étroit et ses fleurs plus allongées, lui est généralement rattaché comme variété.

La tubéreuse, maintenant cultivée un peu partout, pour l'odeur suave et extrêmement pénétrante de ses fleurs, est originaire du Mexique ; fait assez curieux, c'est par l'Inde qu'elle parvint en Europe, d'où le nom de « Hyacinthus indicus » que lui donne encore Parkinson en 1629. Elle aurait été importée par lès Espagnols, du Mexique aux Iles Philippines ; de là, elle gagna les Indes et la Perse où sa culture se répandit rapidement. Son introduction en Europe remonte à 1594, époque à laquelle Simon de Tovar en reçut des bulbes de l'Inde, qu'il communiqua à Clusius. Ce dernier décrivit et figura la plante en 1601. Le père Minuti, de l'ordre des Minimes, en rapporta des ognons de Perse, en 1652, et les planta dans le jardin de M. de Pereisc, à Toulon. Sous le chaud climat de Provence, la plante se multiplia rapidement et gagna la Ligurie et l'Italie. Ces contrées purent bientôt approvisionner en bulbes les régions sptentrionales, où la propagation de la plante est trop difficile.

La Tubéreuse a été figurée dans le célèbre ouvrage de Redoute « Les Liliacées », en 1807 ; au « Botanical Magazine », et au « Botanical Register » en 1815.

La plante possède une souche tubéreuse, d'où son nom qui donne nais-, sance à de nombreux petits bulbes ou caïeux et est terminée par un bulbe brun, allongé. Les feuilles sont étroites, longues, canaliculées ; les tiges florales atteignent 1 mètre à 1 m. 50 ; et les fleurs réunies en épi lâche de 15 à 20 centimètres de longueur sont en forme d'entonnoir, à tube allongé, cylindrique, un peu courbé ; périanthe à 8 divisions, blanc de cire à l'intérieur, légèrement carné à l'extérieur.

En 1905, Bliss, en Angleterre, croisa *Polianthes tuberosa* avec *Bravoa geminiflora* et obtint *Polianthes Blissii*, plante

nettement intermédiaire par la plupart de ses caractères entre ses deux parents. D'autre part, *Bravoa geminiflora* fut croisé à Kew, en 1894, avec le *Prochnyanthes Bulliana* et on obtint le *Bravoa Kewensis* ; ce qui montre bien la très grande affinité existant entre ces trois genres voisins.

On connaît plusieurs variétés de Tubéreuse. Redoute en 1807, en signale quatre : 1° la variété à grande fleur qui est la plus commune ; 2° le type à petite fleur ; 3° la forme à fleur double, qui fut obtenue de graines, à Leyde, en Hollande, par Lecour, vers 1760 ; 4° la forme à feuille panachée.

La variété « La Perle », qui est encore une des plus recherchées à l'heure actuelle, fut gagnée par Hendeson, aux Etats-Unis, en 1865. Elle diffère du type à fleur double ancien, par sa taille moins élevée (75 à 80 centimètres), ses fleurs très doubles, plus grandes, sa floraison un peu plus tardive. On connaît encore une variété à fleur simple nommée *Albino*, de taille plus naine que la variété ordinaire ; et Vilmorin catalogue une forme double, *Excelsior*, très recherchée des fleuristes.

La Tubéreuse connut surtout une grande vogue vers la fin du second Empire, peu avant 1870, en même temps que le dahlia à fleur double et le Camélia.

Le type à fleur simple n'est maintenant plus guère cultivée que dans le Midi, en plein champ, pour la parfumerie. Ce sont les variétés à fleur double qui sont employées pour la fleur coupée et cultivées par les fleuristes. La floraison est souvent un peu capricieuse et il faut n'employer que des bulbes de première grosseur, qui, d'ailleurs ne refleurissent pas ; ce qui oblige à renouveler sa provision de bulbes chaque année. A Paris, on plante en mars, en de grands pots, sur couche chaude, sous châssis. La floraison a lieu d'août à septembre, et si l'on force aisément pour avoir des fleurs d'avril à juin, il est beaucoup plus difficile d'en obtenir en février-mars.

Les bulbes sont maintenant produits en abondance en Italie, dans le Sud de l'Afrique, et surtout aux Etats-Unis. On multiplie les variétés à fleur double de caïeux que l'on détache des bulbes florifères et qui fleurissent à leur tour à la troisième ou à la quatrième année.

A. Meunissier.

PERFUMES AND COSMETICS

With special Reference to Eynthetics, by W. A. Poucher.

This book, which deals especially with the manufacture of soaps by means of synthetic products is certainly one of those most up to date as regards modern methods.

It starts with a description of all aromatic raw materials as used in perfumery, including a number of specialities recently introduced under fancy names given by their inventors. This part is extremely interesting and gives to the preparator a general idea of all those products which one should know and avail himself of in order to make up good perfumery.

The second part of the book deals with the production of natural perfumes and the fixation of extracts. A complete monography of flower-perfumes, with the indication of how to prepare them synthetically, follows that important preliminary and will enable all perfumers to get acquainted with modern methods and to reduce their cost-price within such limits as are allowed by science.

The study of fancy perfumes, now so much in vogue is carried very far and so is the making of Eaux de toilette.

The third part covers the special preparations for bath ,dentifrices, products for the hair, rouges, creams, and theatrical grease paints, toilet powders, etc.

This book which is extremely well conceived and has turned to very good account all recent works, notably those regularly published by the *Parfumerie Moderne*, will prove of the greatest service to the perfumer.

We strongly recommend its purchase.

Price 21 shillings nett, from the « *Parfumerie Moderne* » .

PERFUMES AND COSMETICS

With special Reference to Synthetics
Par W.-A. Poucher.

Cet ouvrage qui traite tout spécialement de la fabrication des parfums au moyen des produits de synthèse est certainement le plus au courant des méthodes modernes.

Il donne d'abord la description de toutes les matières premières aromatiques utilisées en parfumerie y compris un certain nombre de spécialités récentes, connues sous les noms de fantaisie que leur ont donnés leurs inventeurs. Cette partie est extrêmement intéressante et donne au préparateur un aperçu de tous les produits qu'il faut connaître et utiliser pour faire de bonne parfumerie.

La seconde partie de ce livre est consacrée à la production des parfums naturels et à la fixation des extraits. Une monographie complète des parfums de fleurs, avec l'indication de leur préparation par la voie synthétique fait suite à ces importants préliminaires et permettra à tous les parfumeurs de se mettre au courant des méthodes modernes et de réduire, dans la mesure où la science le permet, leurs prix de revient.

Les parfums de fantaisie, tant à la mode, sont très étudiés, ainsi que la fabrication des eaux de toilette.

La troisième partie comprend les préparations pour bains, les dentifrices, les produits pour les cheveux, les fards, crèmes et produits de théâtre, les poudres de toilette, etc.

Cet ouvrage qui est extrêmement bien compris et qui a utilisé tous les travaux récents, notamment ceux qui sont régulièrement publiés par la *Parfumerie Moderne*, rendra les plus grands services au parfumeur.

Nous en conseillons très vivement l'achat.

Prix net : 21 sh. en vente Librairie de la *Parfumerie Moderne*.

THE TUBEROSE FROM THE BOTANIST'S AND HORTICULTURIT'S POINT OF VIEW

The Tuberose, which is called also *Hyacinth of The Indies*, or *tuberose Hyacinth*, so as to distinguish it from the bullous Hyacinth, pertains to the genus *Polianthes* of Linné, *Agaveae* tribe, and *Amaryllideae* family.

The neighbour genera are : *Prochnyanthes* and *Bravoa*.

The Polianthes genus hardly contains any more than one Linnean species, *Polianthes tuberosa L.*, for the *P. gracilis Link. &. Otto*, which differs from the former only through its frailer bearing and its more elongated flowers, is generally, referred to it as a variety.

The tuberose, now cultivated pretty much everywhere for the sweet and extremely keen odour of its flowers, originally came from Mexico ; it is a rather curious fact that it was over India that it reached Europe, hence the name of *Hyacinthus Indicus* which Parkinson still gave to it in 1629. It is supposed to have been imported by the Spaniards from Mexico into the Philippine Islands; from there, it went over to India and Persia where it spread rapidly. It was introduced into Europe as early as 1594, when Simon de Tevar received some bulbs from India, which he communicated to Clusius. The latter described and figured the plant in 1601. Father Minuti, of the Order of Minims, brough back some bulbs from Persia in 1652, and planted them in Mr de Pereisc's garden at Toulouse. Under the warm climate of Provence, the plant multiplied rapidly and spread to Liguria and Italy ; these countries very soon were in a position to supply bulbs to the northen regions, where the plant's propagation is too difficult.

The Tuberose has been figured in Redoute's celebrated book « Les Liliacées » in 1807, also in the « Botanical Magazine » and in the « Botanical Register » in 1815.

The plant has a tuberous stem, hence its name, which gives rise to many small bulbs or shoots, and ends by a brown, elongated bulb. The leaves are narrow, canaliculated ; rhe floral stems reach 1 to 1 1/2 meter ; the flowers, bunched up into a loose spike of 15 to 20 centimeters length, have the shape of a funnel with a long cylindrical and somewhat incurvate tube ; the perianthes has 8 partitions ; it is wax-white inside and slightly flesh-colored outside.

In 1905, *Blin*, in England, made a crossing of the Polianthes tuberosa with the Bravoa geminiflora and he obtained the *Polianthes Blissii*, a plant plainly intermediate, by most of its charactere, between its two parentrs. On the other hand, the *Bravoa geminiflora* was crossed at Kew, in 1894, with the Prochnyanthes Bulliana, and the Bravoa Kewensis was obteined, which is a very good illustration of the affinity existing between these three neighbour genera.

There are several Tuberose varieties known. Redoute in 1807, reports four : 1st the large-flower variety, which is the most common ; 2nd the small-flower type ; 3rd the double-flowers form which was obtained from seeds at Leyden, in Holland, by Lecours about 1760; 4th the streaked-leaf form.

The « La Perle » variety, which is still one of the most sought after nowadays, was gained by Hendeson, in the United States, in 1865. It differs from the old double-flower type through its lower size (75 to 80 centimeters), its being very much double-flowered with larger and somewhat later flowers. There is also another single-flower variety known under the name of Albino, of a more dwarfish size than the ordinary variety ; and Vilmorin lists a double form, Excelsior, very much liked by florists.

The tuberose was chiefly in great vogue towards the end of the second empire, just before 1870, at the same time as the double-flower dahlia and the Camelia.

The single flower type is now hardly cultivated anywhere except in the south of France where they growit in open fields, fer perfumery. The double-flower varieties are those used for flower-cutting, and grown by florists. The blooming is often somewhat capricious and only first size bulbs schould be used which, moreover, do not blossom again, a fact which compels the gardener to get a fresh supply of bulbs every year. In Paris, planting is done in March, in large pots, on not beds, under glass-frames. Blossoming takes place from august to september, and if it is easy to get flowers from april to june by forcing, it is far more difficult to get some in february-march.

Bulbs are now produced in plenty in Italy. in South Africa, and chiefly in the United States. Double-flower varieties are multiplied from buds which are taken from floriferous bulbs, and which in their turn will give gflowers in their third or fourth year. A. MENISSIER.

GRÈCE

Régime douanier des vins, spiritueux et de la Parfumerie.

1° Les vins français entrent en Grèce en franchise en vertu de l'arrangement commercial franco-grec du 20 février 1891.

Les apéritifs, la bière, les alcools et spiritueux bénéficient du tarif conventionel, en vertu d'une mesure générale qui, depuis l'entrée de la Grèce dans la guerre assura ce bénéfice à toutes les marchandises alliées.

Les produits de parfumerie bénéficient du tarif conventionnel fixé par l'arrangement commercial franco-grec du 20 février 1891.

2° Le tarif douanier grec compte deux échelles, or et papier.

L'échelle or étant la seule en vigueur, il y a lieu de convertir les droits papier en droits or chaque fois que la classe considérée ne comporte pas les deux échelles.

3° En plus des droits de douane, les marchandises acquittent : 1) des droits de douane de 25 %, du montant des droits de douane ; 2) une majoration de 10 % du total ainsi obtenu, pour le service de l'Emprunt forcé ; 3) des droits de ports de 5 % environ, du montant net des droits de douane.



Cl. P. M.

Cueillette de la Tubéreuse à Grasse.

ESSENCE DE TUBÉREUSE

L'essence de tubéreuse s'obtient par extraction à l'aide des dissolvants volatils ou par enfleurage.

EXTRACTION PAR LES DISSOLVANTS VOLATILS.

En principe, la méthode consiste à épuiser les fleurs par des lavages successifs à l'aide d'un dissolvant de façon à dissoudre l'essence. Par distillation, on sépare l'essence qui reste dans la chaudière de l'alambic.

Dissolvant. — En pratique, le dissolvant qui s'est montré le plus intéressant est l'éther de pétrole de densité 0,650 distillant entièrement avant 100°.

Le dissolvant reçu des usines de rectification des pétroles doit être purifié par distillation de façon à ce qu'il n'abandonne plus par évaporation aucune odeur de pétrole. Pour cela on le rectifie sur une petite quantité de graisse (suif, saindoux) quelques-uns emploient la paraffine. Il est alors envoyé dans des réservoirs cylindriques en fer noyés dans un bassin d'eau.

Extraction. — Les appareils extracteurs sont combinés de multiples façons suivant le constructeur. En principe on peut classer les extracteurs en appareils fixes et appareils mobiles.

Appareils fixes. — Ils sont de deux sortes, appareils à batterie de diffusion par épuisement méthodique ou déplacement successif du dissolvant et appareils à épuisement continu par distillation : principe de l'appareil Soxhlet des laboratoires.

Batterie de diffusion. — En général, l'appareil est constitué par une série de diffuseurs, six en moyenne, de 500 à 1.200 litres de capacité. Les extracteurs contiennent soit un panier en tôle perforée que l'on remplit de fleurs, soit des disques mobiles et perforés (en général 4) soutenus par une tige centrale. Ces disques supportent les fleurs et évitent ainsi tout tassement. On commence par un des extracteurs que l'on remplit d'éther de pétrole une fois chargé de tubéreuses. A la fin de la macération on envoie à l'aide d'une pompe le dissolvant dans l'extracteur voisin préalablement chargé de fleurs, puis, au fur et à mesure des macérations, on déplace successivement le dissolvant d'un vase sur l'autre du premier au dernier, en continuant à faire arriver de l'éther de pétrole vierge sur le premier vase chargé de fleurs. En général, le dissolvant reste de une à deux heures au contact des tubéreuses de chaque diffuseur suivant le temps dont on dispose. Pour la tubéreuse, il faut une batterie d'au moins cinq diffuseurs pour avoir cinq épuisements successifs d'une heure au moins chacun : au-dessous de cette limite, le rendement diminue. Le dissolvant provenant du dernier diffuseur est envoyé dans un réservoir d'où une pompe le fait parvenir à un alambic évaporateur, qui distille le plus souvent à la pression atmosphérique la majeure partie du dissolvant. Le résidu de la chaudière riche en essence est traité à part.

Les tubéreuses épuisées provenant du dernier extracteur sont imprégnées de dissolvant que l'on récupère en envoyant un courant de vapeur dans le diffuseur ; après condensation dans un serpentin, on sépare l'eau de l'éther de pétrole qui rentre en fabrication.

La marche normale de la batterie consiste donc à ce que chaque diffuseur à tour de rôle de premier qu'il était devient le dernier. Le premier extracteur qui reçut le dissolvant vierge doit être vidé, son contenu ayant macéré autant de fois qu'il y a d'extracteurs dans la batterie. C'est de ce diffuseur rechargé de fleurs qu'on évacuera après macération le dissolvant ayant passé successivement dans toute la batterie.

Appareil genre Soxhlet. — Cet appareil utilise le principe de l'appareil de laboratoire, mais, en général, un seul alambic sert pour deux extracteurs et travaille alternativement avec l'un et l'autre diffuseur. Dans ce cas encore, l'épuisement se fait par une suite de macérations s'opérant par des remplissages répétés des extracteurs, le dissolvant faisant retour automatiquement à la chaudière par un siphon à chaque emplissage, autant de fois que le nécessite l'épuisement de la matière. Ce procédé a l'avantage de mettre en œuvre le minimum de dissolvant.

Appareils mobiles. — Dans ces appareils, le diffuseur seul est mobile, il est, en général constitué par un cylindre tournant sur deux tourillons creux, qui servent à amener et à évacuer le dissolvant et la vapeur d'eau. Ce diffuseur est alimenté par une pompe qui puise le dissolvant dans une série de réservoirs qui servent à un épuisement méthodique. Comme toujours le dissolvant vierge est envoyé sur les fleurs qui ont déjà été épuisées le nombre de fois voulues, six en général. Cet appareil présente l'avantage d'un épuisement plus rapide par suite de sa rotation ou suivant le cas d'un mouvement pendulaire, les fleurs sont secouées dans le dissolvant, la dissolution s'effectue plus vite et la capacité de charge est beaucoup plus grande. Du fait de ces secousses on n'a pas à prendre de précautions spéciales pour le chargement des fleurs, le poids utile de fleurs par rapport au volume est considérablement augmenté.

Finalement, l'éther de pétrole chargé en essence est distillé dans un alambic évaporateur, le dissolvant rentrant en fabrication. Les fleurs épuisées sont traitées à la vapeur d'eau de façon à recueillir l'éther de pétrole qui les imprégnait.

Tous les appareils d'extraction : diffuseurs, réservoir à éther de pétrole sont reliés par une tuyauterie à un serpentin qui refroidit les vapeurs de façon à condenser le plus possible l'éther de pétrole entraîné et d'en réduire les pertes. On a avantage après ce passage dans ce serpentin à faire traverser à l'air chargé de vapeur d'éther de pétrole, une petite colonne contenant de l'huile de vaseline, de façon à ce que l'air chargé de vapeur d'éther de pétrole se lave dans l'huile et y abandonne encore du dissolvant. On récupère l'éther de pétrole par chauffage de l'huile dans un alambic. On peut employer

une colonne à barbottage ou mieux à ruissellement.

Les appareils extracteurs doivent être construits en cuivre étamé ou en aluminium. En principe, il faut se méfier du fer ou de la fonte qui ont tendance à donner des produits colorés avec certaines essences.

Essence concrète. — Le résidu que l'on obtient à la sortie de l'alambic évaporateur est chauffé dans le vide de façon à éliminer toute trace de dissolvant. Pour cela, on distille dans des ballons en verre de 6 à 8 litres au bain-marie et dans le vide ; ou dans un petit alambic de laboratoire en cuivre étamé muni d'un regard. On continue le chauffage jusqu'à ce que la matière ne mousse plus par chauffage dans le vide. A ce moment-là, à l'aide d'un tube capillaire plongeant dans la masse de l'essence, on fait parvenir de l'alcool à 95°-96°. L'alcool au contact de l'essence chaude entre en ébullition violente et entraîne les dernières traces d'éther de pétrole que retenait encore la matière.

On demonte l'appareil et on le vide encore tiède ; on a ainsi la concrète de tubéreuse ou essence solide ; qui se présente sous la forme d'une masse solide à la température ordinaire et de couleur marron foncé.

Essence abolue. — On obtient l'essence absolue en épuisant la concrète à l'aide de l'alcool à 95°-96°. On broie au mortier de porcelaine la concrète et l'alcool et on filtre la solution alcoolique. On sépare le dissolvant par distillation.

Par ce procédé un peu primitif, on a des pertes en alcool très fortes. Aussi, il est beaucoup plus pratique d'épuiser les essences solides dans un broyeur à boulets en porcelaine, genre broyeur Alsing.

Enfleurage.

L'enfleurage consiste à épuiser à froid les fleurs par un mélange de graisses animales. C'est le mélange suif saindoux qui s'est montré le plus intéressant. La graisse chargée en parfum est épuisée par l'alcool qui dissout l'essence.

Préparation du corps gras. — Généralement, la graisse est préparée à l'usine même. On reçoit les graisses de porc et de bœuf que l'on coupe en gros morceaux en ayant soin d'éliminer toute partie qui serait douteuse. Le tout est passé à une broyeuse à cylindres en fonte, à pointes de diamant, puis malaxé avec de l'eau à trois ou quatre reprises différentes jusqu'à ce que l'eau demeure limpide et qu'il n'y ait plus de sang caillé. On porte alors, dans une bassine à double fond chauffée à la vapeur et on fond le tout avec 0,3 % d'alun. L'alun coagule les matières albuminoïdes encore présentes et le tout remonte à la surface sous la forme d'une mousse grise que l'on écume. On laisse alors reposer environ deux heures de façon à bien rassembler l'eau dans le fond. On passe sur toile et on rajoute 0,3 % de poudre de benjoin, comme antiseptique, pour éviter le rancissement. On coule dans des cuviers en fer blanc munis de couvercles.

En général, on fait un mélange de 60 de saindoux et 40 de suif, quelquefois 50/50. Cette partie de la fabrication est capitale car c'est du soin apporté à la fabrication du « corps » que dépendra la bonne tenue des pommades enfleurées.

Enfleurage. — On se sert pour l'enfleurage de cadres en bois de 40/50 environ sur 6/8 de haut et tenant encastré dans le milieu une feuille de verre. A l'aide d'une spatule on étale sur les deux faces du verre une couche de quelques millimètres de graisse, dont on augmente la surface par une série de raies entrecroisées. Afin de diminuer la main-d'œuvre, en facilitant le défleurage on peut disposer sur la couche de graisse un filet en fil, et c'est sur ce filet que l'on place les tubéreuses dont on sépare les boutons. Il faut que les fleurs soient implantées dans la graisse, pour qu'il y ait contact du corps gras « dissolvant solide » avec la fleur, sans quoi les rendements sont insuffisants. On place sur le châssis ainsi préparé un autre châssis formant couvercle et ainsi de suite par pile de 35 à 40. Deux jours après quelquefois trois, on défleure. On enlève les châssis, on sort le filet qui ramasse la presque totalité des fleurs. On retourne le châssis, on place le filet et on charge à nouveau de fleurs. De cette façon, chaque côté de la plaque de verre reçoit les fleurs. Les fleurs du défleurage sont recueillies et traitées à part. On renouvelle les fleurs autant de fois qu'il est nécessaire pour arriver à la concentration désirée. Ce point atteint et à l'aide de la spatule on recueille la pommade enfleurée, on la fond et filtre à travers un linge pour retenir les morceaux de pétales qui auraient pu être entraînés. C'est cette pommade qui sera traitée par l'alcool pour en extraire l'essence.

Les fleurs provenant du défleurage entraînent avec elles une certaine quantité de graisse et d'essence que l'on peut recueillir en les soumettant à la presse hydraulique ou à l'essoreuse avec affusion d'eau chaude. Généralement, on préfère traiter ces fleurs par épuisement aux dissolvants volatils ; on recueille ainsi encore une quantité appréciable d'essence.

Epuisement de la pommade. — Les pommades sont employées telles que en parfumerie, mais le plus souvent on les bat dans un malaxeur avec de l'alcool à 95°-96°. On obtient ainsi les lavages de pommade. Le poids de l'alcool par rapport au poids de pommade varie selon la concentration désirée ; généralement, poids égaux. On fait un deuxième et un troisième lavage dans les mêmes conditions.

Les malaxeurs sont constitués par des cylindres en cuivre étamé de 100 litres environ munis d'un double mouvement d'agitation à palettes qui tournent en sens inverse.

La graisse se dissout peu dans l'alcool qui enlève ainsi l'essence. On peut également pour de grandes productions traiter la pommade dans un autoclave : cylindre tournant à double fond de vapeur. On charge la pommade et l'alcool et on chauffe jusqu'à 800-900 grammes et fusion complète. On soumet alors à la rotation, pommade et alcool sont ainsi malaxés énergiquement. Après le temps voulu (quelques heures) on arrête, on laisse reposer de façon à ce que la graisse se rassemble dans le fond. Par le double fond, on envoie un courant d'eau froide afin de faire solidifier le corps gras. On décante et on recueille l'alcool parfumé. Les pertes en alcool sont ici très faibles. Toutes ces solutions alcooliques sont alors glacées afin de diminuer le plus possible la

solubilité du corps gras en solution. On filtre au centrifuge froid. On a ainsi les lavages de pommade ou extraits aux fleurs.

On peut aussi distiller complètement l'alcool en terminant dans le vide, on obtient alors l'essence absolue de lavage de pommade, ou concrète d'enfleurage.

Propriété des essences de tubéreuses. — Les propriétés organoleptiques, les propriétés chimiques et les rendements ne sont pas les mêmes pour les essences obtenues par ces deux procédés d'extraction.

Ces différences tiennent à la physiologie spéciale de la fleur de tubéreuse. On retrouve ici des résultats identiques à ceux obtenus avec la fleur de jasmin. M. Passy qui a le premier fait remarquer ces anomalies, en donna l'explication suivante : les fleurs de jasmin et de tubéreuse n'ont pas, à l'état de réserve toute formée la totalité de l'essence, mais ces fleurs continuent à produire de l'essence tant qu'elles sont en vie. C'est pour cela que par enfleurage les rendements sont supérieurs car la fleur continue à vivre pendant quelque temps tandis que par extraction ou par macération (graisse à chaud) on tue la fleur, et on n'extrait ainsi que l'essence qui y était alors primitivement continue. M. Hesse en vérifiant cette hypothèse est arrivé à ce résultat que la fleur de tubéreuse donne par enfleurage treize fois plus d'essence que par extraction. Fait à retenir : en épuisant par les dissolvants volatils les fleurs ayant été enfleurées, M. Hesse retira autant d'essence qu'en traitant directement les fleurs non enfleurées par les dissolvants volatils. C'est pour cela qu'industriellement on peut avoir avantage à soumettre à l'extraction par les dissolvants volatils les tubéreuses ayant déjà subi un commencement d'enfleurage.

On peut dire qu'en moyenne par les dissolvants volatils les fleurs de tubéreuse donnent 1.200 kilos d'essence solide (par l'éther de pétrole) et presque le tiers en essence absolue sans cire ; tandis que par l'enfleurage on retire de 5 à 5,500 kilogs d'essence concrète, qui contiennent, il est vrai de 70 à 75 % de corps gras et par conséquent de 25 à 30 % d'essence seulement. Ce rendement varie un peu suivant la nature du corps d'enfleurage, selon les teneurs relatives du saindoux dans le mélange.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le montrer pour le jasmin (*P. M.*, octobre 1921), la fleur de tubéreuse doit contenir un ou des glucosides qui sont dédoublées par une enzyme qui doit résider dans la fleur. J'espère pouvoir un jour revenir plus en détail sur cette question. L'essence de tubéreuse d'enfleurage contient entre autre constituant, du salicylate de méthyle qui provient certainement d'un dédoublement glucosidique.

MM. Schimmel et surtout M. Hesse ont caractérisé dans l'essence de tubéreuse : l'anthranilate de méthyle dont la proportion est plus forte d'après M. Hesse dans l'essence d'enfleurage ; le benzoate de méthyle ; le benzoate de benzyle ; l'alcool benzylique et en plus, dans l'essence d'enfleurage le salicylate de méthyle.

Telles sont, dans leurs grandes lignes très succinctement exposées, les méthodes employées à Grasse pour le travail des fleurs de tubéreuse que produisent ses campagnes embaumées.

Jean NIVIERE,
Docteur ès-sciences.

Annales de Chimie.

Le deuxième volume des *Annales de Chimie*, qui vient de paraître, comprend les cahiers publiés dans la première moitié de l'année 1923. Il contient des études cosmologiques de la plus haute importance pour la connaissance des phénomènes de la Substance. Il y a parmi les autres études, les travaux de M. Ravasini Georges-Joseph, Alliata Jules, Romano Marius, Ungania Emilius, Casazza Joseph. Dans l'étude *Atomogenesis* (Genèse de l'atome), M. le docteur Ravasini Georges-Joseph répond aux objections qui s'étaient soulevées contre la Théorie Monélectronique, parce que — selon l'opinion des adversaires — le Monélectronisme n'avait pas la possibilité d'expliquer la Genèse de l'atome, car les électrons omonymes s'éloigneraient à l'infini. Dans ce travail l'auteur démontre que, si nous prenons pour base l'infinité de l'espace, il faut admettre aussi un nombre infini d'électrons et que, entre les deux infinis il y a un rapport fini, par lequel la distance entre les électrons est nécessairement finie. En mouvement, deux ou plus électrons se comportent différemment, selon l'harmonicité de leur mouvement. En mouvement harmonique, les électrons réussissent à occuper un espace moins grand, au profit des autres électrons. Ces systèmes d'électrons constituent les noyaux des atomes, autour desquels — par la pression éthérique — s'accumulent des autres électrons qui forment une sorte de ceinture autour du noyau. Romano Marius publie une étude sur *La Force de gravitation et théorie de sa propagation éthérique dans l'espace.* De la plus grande importance pour l'évolution ultérieure des actuelles conceptions cosmologiques est le travail d'Alliata Jules sur *Le monélectronisme.* Dans *La théorie du poliéthérisme,* M. Ravasini Georges-Joseph, expose et démontre mathématiquement la nécessité d'admettre l'existence d'une série infinie de substances descendantes vers la limite mathématique zéro sans la pouvoir jamais atteindre ; ces substances qui échappent à tous nos moyens de recherche presque totalement sont appelées Ether. — Prix du volume en toile blanche et grise : 20 francs. — Maison d'Edition de l'Académie *Science et Art*, 2, rue Hugues Foscolo, Trieste-sur-l'Adriatique.

Tribunaux.

Les parfums Coty.

Sur la plainte de M. Coty, le parfumeur bien connu, contre M. Ernest Coty, Mme Ernest Coty et M. de Bertalot, à raison de la vente de parfums sous des indications de nature à tromper l'acheteur, la 11e chambre correctionnelle a condamné MM. Ernest Coty et de Bertalot et Mme Ernest Coty, celle-ci par défaut, à six mois de prison, 1.000 francs d'amende, 100.000 francs de dommages-intérêts et dix insertions au choix du plaignant.

ESSENCE OF TUBEROSE

The essence of Tuberose is obtained either by extraction by means of volatile solvents, or by « enfleurage ».

Extraction by volatile solvents

On principle, the method consists in exhausting the flowers by successive washings in the solvent, so as to dissolve the essence. The essence is then separated from the solvent by distilling off the latter, while the essence remains back in the still.

Solvent. — On principle, the solvent which has proved to be most convenient in use is the ether of petrol, with density 0.650, which distills entirely under 100° C.

The solvent, as received from the factories where petrol is rectified, should first be purified by distillation until on being evaporated it gives off, no odour of petrol. To that effect, it should be rectified on a small quantity of fat (tallow, lard), some people using paraffin. It is then led to iron cylinder containers, immersed in water.

Extraction. — Extracting machinery can be found with many different arrangements, etc., according to its make. On principle, extractors can be divided into fixed ones and moveable ones.

Fixed extractors. — Are made of two kinds : those with diffusing battery by methodical exhaustion or successive shifting of the solvent, and those producing a continuous exhaustion by distillation, the latter principle being that of the Soxhlet laboratory-apparatus.

Diffusing battery. — Generally, the apparatus consists of a set of diffusors, six on an average, of 500 to 1.200 liters capacity. The extractors include either a basket of perforated sheet-iron which is filled with flowers, or some moveable and perforated disks (generally 4) supported on a center rod. The flowers are spread on those disks, so as to prevent their sinking. The operator begins with one of the extractors which is filled with ether of petrol after having previously received a charge of tuberoses. When digesting is completed, the solvent is pumped into the next extractor, previously filled with flowers, and so on, the dissolvent being successively driven by pressure from one container into the next, as the successive digestings are completed, until the last container is reached ; meanwhile, a fresh supply of fresh ether of petrol is continuously led into the first container charged with flowers. Generally, the solvent remains from one to two hours in contact of the flowers in each diffusor, according to the time available. For treating tuberoses. a battery of at least five diffusors is necessary in order to get five successive exhaustions of at least one hour each ; under that limit, the yield decreases. The dissolvent from the last diffusor is led into a tank and from there pumped into an evaporating still which distills off the biggest portion of the solvent, usually at atmospherical pressure. The residue in the boiler being of a high essence contents is treated separately.

The exhausted tuberoses from the last extractor are impregnated with solvent which is recovered by sending a current of steam through the diffusor ; after condensation in a coil, the water is separated from the ether of petrol which is sent back to the starting phase of the process.

The normal run of the battery therefore consists in the fact that each diffusor in its turn becomes the last after having been the first of the set. The first extractor which was filled with the virgin solvent must be drained, its content having been macerated as many times as there are extractors in the battery. It is from that diffusor, recharged with flowers, that will be drawn out after maceration the solvent which as successively passed through the whole battery.

Apparatus of the Soxhlet kind. — This apparatus embodies the principle of the laboratory apparatus, but generally one single still does for two extractors and works alternately with one and the other diffusor. In this case again, the exhaustion is obtained by a sequence of repeated macerations brought about by successive fillings of the extractors, while the solvent automatically returns to the boiler through a syphon, at each filling, as many times as are required for the material to become exhausted. This proces has the advantage of working with the minimum quantity of solvent.

Moveable apparatus. — In these, the diffusor alone is moveable, consisting generally of a cylinder revolving on two hollow trunnions, through which the solvent and the steam are let in and out. This diffusor is fed by a pump which draws the solvent from a set of reservoirs which are used to give a methodical exhaustion. As usual, the fresh solvent is sent to those flowers which have already been exhausted, a sufficient number of times (generally six). This apparatus has the advantage of insuring a quicker exhaustion owing to its rotary, or as the case may be, swinging motion, the flowers being thus shaken in the solvent, the solution is completed in less time, and the loading capacity is much higher. Another advantage of this swinging motion is that no special precaution is necessary when filling, and the useful weight of the flower batch in proportion to its volume is greatly increased.

Finally, the petrol-ether filled with essence is dis tilled in an evaporator-still, the solvent being afterwards available for further use. The exhausted flowers are then treated with steam so as to recuperate the petrol-ether which impregnated them.

All the apparatus used for extracting : diffusors, petrol-ether, reservoir, are connected by a coil-tube which cools the steam down so as to condense the highest possible percentage of that petrol-either which was carried away, and to thus reduce the loss. After the air filled with petrol-ether vapour has gone through the above coil, it is desirable to drive it through a small cylinder filled with vaseline-oil, so that the air loaded with petrol-ether vapor will get washed in the oil, and there leave again some solvent. The petrol-ether

is recuperated by heating the oil in a still. The cylinder used may be of the splash type, or better of the stream type.

The extracting apparatus must be made of tin plated copper or aluminium. As a principle, beware of iron or cast iron which would discolor certain essences.

Concrete essences. — The residue obtained at the outlet of the evaporating still is heated in vacuo so as to eliminate all traces of solvent. To that end, distilling is carried out in glass balloons of 6 to 8 liter capacity in the water-bath and in vacuo ; or in a small laboratory-still of tin-plated copper, having a peephole. Heated is carried on until the material foams no more on being heated in vacuo, when alcool of 95 to 96° strength should be sent by means of a capillary tube dipping in the bulk of the essence. The alcohol, upon contact with the essence, begins to boil violently and carries away the last traces of petrol-ether still retained by the material.

The apparatus is taken down and drained while still luke-warm ; thus is obtained the concrete or solid essence of tuberose which has the appearance of a solid mass at ordinary temperature, and a dark-chestnut color.

Absolute essence. — The absolute essence is obtained by exhausting the concrete through 95°-96° alcohol. The concrete is first crushed in a porcelain mortar with spirit, and the alcoholic solution is filtered. The solvent is distilled off.

By this somewhat crude process, the alcohol loss is very high. Consequently, it is much more practical to exhaust the solid essence in a porcelain-ball crusher of the Alsin-crusher type.

Enfleurage

Enfleurage consists in exhausting the flowers in the cold process, by means of a mixture of animal fats. The mixture « suet lard » is the one that has given the best results. The fat having been impregnated with perfume is subsequently deprived of it by alcohol which dissolves off the essence.

How to prepare the fat body. — Generally, the fat is prepared at the works. The lard and suet are received in lumps and cut up in large pieces, care being taken to discard every suspicious part. The whole is run through a crusher of the cast-iron cylinder type with diamond points, and then worked up with water three or four different times until the water runs out clear and all clots of blood are eliminated. The whole is then taken to a jacketted kettle, steam heated, and melted with 0.3 % of alun. The alun coagulates all albuminous matter still present, and this gathers at the surface as a grey scum which is skimmed off. The whole is then left to stand for about two hours, so that the water has time to completely fall to the bottom. It is then strained through linen, and 0,3 % of benzoin powder is added as an antiseptic to prevent rancidness, and finally it is filled in tin-containers fitted with lids. Generally, the mixture consists of 60 parts of lard and 40 of tallow, sometimes 50/50. This is a vital part of the manufacture, for on the care bestowed in preparing the « body » will depend the good keeping of the « ènfleuraged » pomades.

Enfleurage. — For this operation, wooden frames are used measuring about 40×50 centimeters, and 6 to 8 centimeters high, in the middle of which a glass pane is inserted. By means of a spatule, a coating, say 6 to 8 millimeters thick, is spread on both faces of the glass, the surface of the coating being increased by a number of furrows cut crosswise in the fat. In order to decrease the cost of labor by making « defleuraging » (taking out the exhausted flowers) more easy, one can fit over the fat coating a net on which the tuberoses will be placed after the buds have been removed. It is necessary that the flowers should be stuck in the grease so that there should be contact of the fat body, « solid solvent », with the flower, otherwise the yield will not be sufficient. Over the frame prepared as above, another frame is placed which covers up the former, and so on until a pile of 35 to 45 units is formed. Two or sometimes three days afterwards, « defleuraging » takes place. The frames are removed, the net taken out with almost all the flowers ; the frame is reversed, the net replaced, and fresh flowers are filled in. Thus each face of the glass receives flowers. The flowers from « defleuraging » are gathered and treated separately. Fresh flowers are filled in as many times as necessary to arrive at the desired concentration. This point having been reac hed the « enfleuraged » pomade is gathered with a spatule, then it is melted and strained through a cloth to separate the petal-fragments which might have been retained in the fat. This pomade will then be treated with alcohol in order to extract the essence from it.

The flowers from « defleuraging » carry a certain amount of fat and essence which may be recovered by means of the hydraulic press or of the whirling machine with hot water stream. Generally, it is preferred to treat these flowers by exhaustion by means of volatile solvents and quite a percentage of essence can thus be gathered again.

Exhausting the pomade. — The pomades are used as such in perfumery, buy most times they are beaten in a mixer with 95-95° alcohol. Thus are obtained the « pomade washing ». The weight of the alcohol in proportion to that of the pomade varies according to the concentration desired ; generally, weight for weight. A second and a third washing are given under the same conditions.

The mixers consist of tinned copper-cylinders of about 100 litres capacity, equipepd with a double-paddle agitator gear which revolves in opposite directions.

The fat gradually dissolves in the alcohol which thus carries off the essence. For large productions, the pomade can also be treated in an autoclave : i.e. a rotating cylinder with a jacket for steam heating.

The pomade and the alcohol are put in and heated up to 800-900 grammes, until completely melted. Then the cylinder is set in rotating motion, and thus pomade and alcohol are strongly worked up. At the end the desired time (a few hours), the machine is stopped, and allowed to stand so that the fat will gather at the bottom ; a stream of cold water, is sent through the jacket, which causes the fat body to set. The perfumed alcohol is then decanted. The alcohol

loss here is very low. All these alcoholic solutions are then cooled in icy water so as to do reduce to the greatest possible extent the solubility of the fat body dissolved in it.

The alcohol is then filtered and whirled in the cold, giving the pomade-washings or Flower extracts.

The alcohol can also be completely distilled, the final stage of the operation taking place in vacuo. Then the product is the absolute essence of pomade-washing, or concrets essence from « enfleurage ».

Properties of the essences of Tuberose. — The organoleptic properties, the chemical properties, and the yields, are not the same with the essences obtained by these two extracting processes.

The differences are due to the special physiology of the tuberose flower. Here again, we meet with results identical with those obtained from the jasmine flower. M. Passy who first pointed out these anomalies, has explained them in the following manner : The flowers of jasmine and tuberose do not possess their whole essence contents in the state of a completely stored-up supply, but these flowers will go on producing essence as long as they ljve. This is the reason why, by enfleuraging, the yields are superior, because the flowers live on for some more time, while by extraction or by maceration (hot fat), the flower is killed and no other essence is extracted from it but that which it contained first. Mr. Hesse, while verifying that hypothesis, came to the conclusion that the tuberose flower will yield by enfleurage thirteen times as much essence as by extraction. A fact worth remembering : By exhausting in volatile solvents those flowers which had been « enfleuraged », Mr. Hesse got out of them as much essence as by treating directly in volatile solvents those flowers which had not been enfleuraged. This is the reason why, from the manufacturer's point of view, there might be an advantage in submitting to extraction by volatile solvents those tuberoses which have already undergone a certain amount of enfleurage.

It may be said that, on an average, the tuberose flowers will yield 1 kilo 200 grams odf solid essence (by the petro ether) and almost one third of that quantity of absolute waxless essence, while by enfleuraging, the yield will be from 5 to 5 1 /2 kilos of concrete essence containing, it is true, from 70 to 75 % of fat, and consequently only from 25 to 30% of essence. This percentage varies somewhat according to the kind of fat body employed, i. e. ; according to the relative proportions of lard in the mixture.

As I had the opportunity to show it with regard to jasmine (see *P. M.* for october 1921), the tuberose flower must contain one or more glucosides which become split by an enzime, probably included in the flower. I hope I shall be able to come back with more particulars on that question. The essence obtained from the tuberose by enfleurage contains among other constituents, some methyl salicylate which is certainly the result of a glucosidic splitting.

Messrs Schimmel, and chiefly Mr Hesse have characterized in the essence of Tuberose : the anthanilate of methyl, the proportion, of which, according to Mr Hesse, is stronger in the enfleurage essence ; the benzoate of methyle ; the benzylic alcohol and, besides, the salicylate of methyle in the enfleurage-essence.

Such are, briefly explained in their general outlines, the methods employed at Grasse for working the tuberose-flowers grown in the town's balmy fields

Jean Niviere,
Doctor of Sciences.

LA PARFUMERIE EN HAITI

Au moment où notre armement fait un vigoureux effort pour montrer notre pavillon régulièrement dans les mers de l'Amérique Centrale, il semble opportun de jeter un coup d'œil sur ce marché qui compte près de trois millions d'habitants. Cette île suit, en effet, les fluctuations économiques de Cuba et nous avons vu l'ère de prospérité que traverse, à l'heure actuelle, la plus riche des Antilles.

Notre parfumerie trouve un débouché intéressant à Port-au-Prince, puisque les 90 % des importations Haïtiennes viennent de France et représentent une somme de plus de $ 40.000.

A l'heure actuelle, par suite de la hausse du sucre, ce marché peut absorber des quantités plus considérables de ces produits.

Avant la guerre, Haïti n'achetait que des qualités ordinaires mais, toutes les classes de la société ont une tendance à délaisser leurs produits habituels pour acheter des marchandises supérieures. Il n'existe aucune préférence marquée pour tel parfum, telle forme de flacon ou couleur de ruban. Toutefois, il est demandé, d'une part que chaque boîte ne contienne qu'un seul flacon, d'autre part que les parfums soient extraits de fleurs. C'est une des supériorités des marques françaises sur celles de l'Etranger qui utilisent souvent des produits chimiques.

Si avant la guerre, l'Allemagne nous gênait, celle-ci a disparu de ce marché. Nous rencontrons comme seul concurrent la grande maison américaine Colgate & Cie qui fait des affaires assez suivies en savons bon marché, pâtes dentifrices, poudres de talc, savons pour la barbe.

Mais jusqu'à présent, malgré ses efforts, nous conservons une situation de premier plan.

Au point de vue commercial, nos exportateurs ainsi que les étrangers exigent le paiement au comptant par traite documentaire. Parfois, les parfumeurs américains accordent un crédit de 90 jours pour quelques clients fidèles.

Si quelques-uns de nos adhérents sont intéressés par des renseignements techniques, tels que douanes, frets, visas consulaires, monnaies, prix pratiqués, nous sommes à leur disposition pour leur donner des détails précis qui leur permettront d'établir des prix Caf. Port-au-Prince.

(A. I. C. A.)

EMPLOIS DE LA TUBÉREUSE

L'essence naturelle de tubéreuse doit surtout être considérée comme une matière première pour la composition d'extraits de toutes sortes, bien plutôt que comme la base d'un extrait qui pourrait se vendre au public comme extrait de tubéreuse. C'est si vrai que l'extrait de tubéreuse figure rarement dans les séries d'extraits aux fleurs du commerce de détail.

Les parfumeurs qui désireront reproduire exactement l'odeur de la fleur ou plutôt l'impression que laisse la fleur à celui qui la sent, fraîche, épanouie seront généralement obligés de corriger le produit naturel par des produits de synthèse et par une tubéreuse artificielle.

Mais, telle quelle, l'essence de tubéreuse, obtenue par les dissolvants volatils ou bien (selon les préférences des parfumeurs épris des traditions) par l'enfleurage aux chassis est une base indispensable et irremplaçable.

Il était d'usage jusqu'ici d'en préparer une teinture à assez faible dilution, par exemple :

Alcool	1.000 gr.
Essence concrète soluble de tubéreuse des châssis	50 gr.

Ou bien :

Alcool	1.000 gr.
Essence absolue de tubéreuse aux dissolvants	25 gr.

L'essence par enfleurage est, en effet, moins puissante que l'absolue pure extraite de la concrète au pétrole : cela tient à la proportion relativement considérable de portions grasses empruntées au saindoux, solubles dans l'alcool.

Les parfumeurs du XXe siècle ont, en partie, renoncé à ces teintures faibles, ils préfèrent soit employer immédiatement l'essence absolue dans leurs compositions, comme nous l'indiquerons tout à l'heure, quitte à alcooliser ensuite la préparation pour en assurer une parfaite conservation, soit encore diluer l'essence dans un dissolvant organique ou même dans l'alcool fort, mais de façon à conserver une solution très forte, au dixième par exemple. La dilution décimale est incontestablement celle qui favorise le plus la formulation.

Voici quelques exemples de l'emploi des essences de fleurs de tubéreuse au dixième :

Arizona

Tubéreuse alcoolique au 10^e	20 gr.
Rose de France naturelle au 10^e	20 —
Gingeraniol pur	25 —
Rose artificielle CO	25 —
Jasmin artificiel	15 —
Hydroxycitronellal	45 —
Iris liquide	15 —

Fixer avec :

Musc Tonkin dégraissé au 10^e	30 gr.
Résinodor Benjoin au 10^e	50 —
Héliotropine	80 —

Dans 10 litres d'alcool donnent un extrait pour le mouchoir puissant. Dans 50 litres, une excellente eau de toilette.

Cyclamen

Tubéreuse au 10^e	50 gr.
Jasmin au 10^e	20 —
Violette au 10^e	20 —
Oranger au 10^e	10 —
Cyclamen artificiel	60 —
Unonal (Ylang Ylang déterpéné)	20 —

Fixer avec :

Coumarine	50 gr.
Floranal cristal	50 —
Civette cristallisée	4 —
Benjoin résinodor	10 —

Bouquet de Fantaisie

Tubéreuse au 10^e	50 gr.
Rose absolue au 10^e	20 —
Cassie absolue au 10^e	10 —
Réséda au 10^e	5 —
Mandarine Huile essentielle	50 —
Isoeugénol	80 —
Méthylionone	100 —

Fixer avec :

Dianthor cristallisé	50 gr.
Iris résinodor	100 —
Tolu résinodor	35 —
Muscambrette	5 —
Civette cristallisée	5 —

Parfum Marie-Antoinette

Tubéreuse au 10^e	80 gr.
Jasmin au 10^e	20 —
Nérol de petitgrain	25 —
Benzoate d'Isobutyle	15 —
Verveine Lyppia citriodora	5 —

Fixer avec :

Résinodor iris	25 gr.
Résinodor Tolu	10 —
Ambre artificiel	15 —
Diméthylhydroquinone	5 —

Lys de Floride

Tubéreuse au 10^e	30 —
Cassie Lyflor au 10^e	5 —
Rose de France au 10^e	5 —
Fleurs d'oranger au 10^e	5 —
Jasmin au 10^e	5 —
Linalol de Bois de rose	20 —

Fixer avec :

Fragarol	5 gr.
Vanilline	5 —
Civette synthétique crist.	5 —

Bien entendu, dans ces divers exemples, il est toujours possible de remplacer les essences pures de fleurs par les produits artificiels correspondants. Le résultat n'est évidemment pas le même, mais le prix est en conséquence largement diminué. C'est le prix de vente envisagé qui commande la substitution.

Parfums absolus sans alcool.

Voici quelques formules de préparations sans alcool qui pourront être dissoutes soit dans les huiles, soit dans les vaselines, soit dans un dissolvant organique : Phtalate d'éthyle, anodor ou autre, soit enfin dans l'alcool si l'on a en vue la préparation d'extraits ou d'eaux de toilette.

Opoponax

Essence de Tubéreuse	15 gr.
— Jasmin	15 —
— Rose	15 —
— Lavande	30 —
— Patchouli	10 —
Gingeraniol pur	70 —
Butyrate de Rhodinol	30 —

Résinodor Opoponax	100 gr.
— Iris	20 —
— Oliban	40 —
— Benjoin	40 —
Musc Tonkin dégraissé	15 —
Civette dégraissée	10 —

Jonquille

Essence de Jonquille absolue Lyflor	15 gr.
Essence de Jasmin absolue Lyflor	5 —
Essence de Tubéreuse absolue Lyflor	5 —
Néroli	5 —
Rhodinol	5 —
Phénylacétate de phényléthyle	2 —
Musc ambrette	1 —

Mille et une fleurs

Essence de Tubéreuse Lyflor	15 gr.
Essence de Jasmin, Lyflor	10 —
Rose artificielle CO	10 —
Benzylisoeugénol	10 —
Acétate de linalyle	20 —
Mandarine	10 —
Géranium	10 —
Résinodor iris	10 —
Résinodor benjoin	10 —
Civette artif. cristallisée	2 —
Muscambrette dissous dans Sauge sclarée (20%)	5 —

Ambroisie

Essence de tubéreuse	10 gr.
— de rose	7 —
— d'oranger	6 —
— de cassie	6 —
Vanilline cristallisée	4 —
Muscambrette	5 —
Résinodor muscambre	1 —
Ambre artificiel	5 —
Méthylnonylcétone	0 05

Pervenche

Essence de Tubéreuse	10 gr.
— de rose	10 —
— de jasmin	10 —
Capucine artificielle	10 —
Néroli artificiel	5 —
Rose artificielle CO	30 —
Aldéhyde phénylacétique	2 —
Linalol	15 —
Vétyvenol	8 —

Fixer avec :

Résinodor benjoin	20 gr.
Iris résinodor	20 —
Musc Kéton	3 —

Far-West fleuri

Essence de tubéreuse	10 gr.
Violettes feuilles	3 —
Jonquille	5 —
Jasmin	8 —
Rose	8 —
Iris liquide	8 —
Butyrate de géranyle	20 —
Méthylacétophénone	1 —
Acétyleugénol	15 —

Fixer avec :

Diméthylhydroquinone	5 gr.
Coumarine	10 —
Héliotropine	10 —
Civette cristallisée	1 —

Ylang

Tubéreuse absolue	10 gr.
Mimosa absolu	10 —
Hélychryse absolue	10 —
Vanilline	5 —
Ambre artificiel	16 —
Unonal (Ylang déterpéné)	45 —

Lilas

Essence absolue de tubéreuse	50 gr.
— — de jasmin	35 —
— — de rose	15 —
Acétate de citronnellyle	15 —
Hydroxycitronnellal	45 —
Lilas artificiel	100 —

Fixateur : musc et benjoin.

Tubéreuse

Essence absolue de tubéreuse	25 gr.
— artific. de tubéreuse	25 —
Vanilline cristallisée	5 —
Dianthor	2 —
Musc kéton	5 —
Unonal	5 —
Benjoin résinodor	30 —

Tous ces parfums absolus sont à employer à la dose moyenne de 20 à 25 grammes par litre d'alcool : ils donnent à cette dose un extrait concentré pour le mouchoir de bonne tenue et de grande fixité.

Nos indications sont seulement destinées à fixer les idées ; on peut faire avec les formules ci-dessus, d'excellentes préparations, mais il est également très facile de les modifier et de les corriger soit pour obtenir des notes plus vibrantes, soit au contraire pour se rapprocher de telle ou telle note à la mode.

Dans tous les cas, la tubéreuse apporte une nuance non pas capiteuse, mais « *savoureuse* », la caractéristique de l'essence de tubéreuse étant justement un arome pulpeux, de fruit extraordinairement suave, et c'est cette sensation extrêmement agréable que provoquent les extraits qui en contiennent de larges proportions.

La *Tubéreuse* est à la base des bonnes préparations classiques, rien ne s'oppose à ce qu'elle soit aussi un des éléments fondamentaux des préparations modernes.

Floriane (C. R.).

Une Machine est demandée.

On nous demande l'adresse du fabricant d'une machine appelée « Humidificateur » dont nous donnons ci-dessous une description détaillée et à peu près fidèle.

« Cette machine se compose d'une cuvette en fonte à la base de laquelle se trouve logé un moteur dont l'axe ou arbre moteur se prolonge et dépasse la cuvette. Sur cet arbre se trouve fixé un plateau qui se meut d'une façon rotative sur l'horizontale. Le moteur actionne une pompe centrifuge qui par le moyen d'un conduit en laiton amène un mélange d'eau et de parfum à s'égoutter sur ce plateau. En marche le plateau tourne à raison de 800 tours à la minute ; le mélange s'égouttant sur le plateau, l'eau de par son poids retombe en grande partie dans la cuvette, mais le parfum se volatilise. Si bien que si vous mettez cette machine dans une chambre quelconque dans l'espace de quelques minutes cette chambre se trouvera parfumée. »

Nous serions vivement reconnaissants à ceux de nos lecteurs, qui possédant le renseignement, voudraient bien nous le communiquer et par avance nous les en remercions.

USES OF THE TUBEROSE

The natural essence of Tuberose must be considered as a raw material for making-up extracts of all kinds, rather than as the base of some extract to be sold to the public as « Extract of Tuberose ». So much so indeed that, Extract of Tuberose proper is hardly ever found among the various Flower Extracts listed by the retail trade.

Those Perfumers who would like to exactly reproduce the odour of the flower, or rather the impression left by the flower to him who smells it when fresh and opened, will generally be obliged to correct the natural product by means of synthetic products or by some artificial tuberose.

But such as it is, the Essence of tuberose as extracted by volatile solvents or, according to the method preferred by some conservative perfumers, as obtained by « enfleurage » on frames (flowers spread over thin layers of lard which absorbs the odour), remains an indispensable base with no equivalent substitute.

Up to now, a tincture used to be prepared from it in a rather weak dilution, for instance :

Alcohol	1.000 gr.
Concrete soluble essence of Tuberose, frame-extracted	50 gr.

Or again :

Alcohol	1.000 gr.
Absolute essence of Tuberose prepared from Solvents.	25 gr.

For the essence obtained by « enfleurage » has in fact less strength that the absolutely pure essence, extracted by means of petrol from the concrete essence : the difference being due to the comparatively considerable proportions of fat portions, soluble in alcohol, which have been borrowed from the lard used.

The perfumers of the XX th century almost entirely discarded these weak tinctures, and they prefer either to straightaway use in their compounds the absolute essence (as we shall show presently), even should they be subsequently compelled to add alcohol to their compounds as a preservative, or to dilute the essence in some organic solvent, or even in strong alcohol, in such a way, however, as to preserve a very strong solution : one of 10 % strength for instance. The one-tenth solution is undoubtedly the one most favorable to formulation.

Here are a few instances of the use of essences of Tuberose-flowers in 10 % strength :

Arizona

Alcoholic tuberose, 1/10th streng	20 gr.
Natural Rose de France, 1/10th strength	20 —
Gingeraniol pure,	25 —
Artificial Rose CO	25 —
Artificial Jasmine	15 —
Hydroxycitronellal	45 —
Iris liquid	15 —

Fix with :

Degreased Tonkin-Musk, 1/10th strength	30 gr.
Resinodor Benzoin, 1/10th strength	50 —
Heliotropine	80 —

In 10 litres of alcohol, the above will give a powerfully scented extract for the handkerchief. In 50 litres of alcohol, an excellent Toilet Water.

Cyclamen

Tuberose, 1/10th strength	50 gr.
Jasmine, 1/10th strength	20 —
Violet, 1/10th strength	20 —
Orange flower, 1/10th strength.	10 —
Artificial cyclamen	60 —
Unonal (deterpened Ylang-Ylang)	20 —

Fix with :

Coumarine	50 gr.
Floranal crystals	50 —
Civet crystals	4 —
Benzoin resinodor	10 —

Fancy Bouquet

Tuberose, 1/10th strength	50 gr.
Rose absolute, 1/10th strength	20 —
Cassia absolute, 1/10th strength	10 gr.
Reseda, 1/10th strength (Mignonnette).	5 —
Mandarine (essential oil)	50 —
Isoeugenol	80 —
Methylionone	100 —

Fix with :

Dianthor crystals	50 gr.
Iris resinodor	100 —
Tolu resinodor	35 —
Muskambrette	5 —
Civet crystals	5 —

Marie-Antoinette Perfume

Tuberose, 1/10th strength	80 gr.
Jasmine, 1/10th strength	20 —
Nérol from Petitgrain	25 —
Benzoate of Izobutyle	15 —
Verbena Lyppia Citriodora	5 —

Fix with :

Iris resinodor	25 gr.
Tolu resinodor	10 —
Artificial Amber	15 —
Diméthylhydroquinone	5 —

Lily of Florida :

Tuberose, 1/10th strength	30 gr.
Lyflor Cassia, 1/10th strength.	5 —
Rose of France, 1/10th strength	5 —
Orange flower, 1/10th strength	5 —
Jasmine, 1/10th strength	5 —
Woodrose Linalol	20 —

Fix with :

Fragarol	5 gr.
Vanilline	5 —
Synthetic civet crystals	5 —

Of course, in these various instances, it is always possible to substitute for the pure flower-essences, the corresponding artificial products. The result will obviously not be the same, but the cost will consequently be very much lower. The substitution should be made in accordance with the sale price to be arrived at.

Absolute perfumes without alcohol.

Here are a few formulas for preparations without alcohol which will be soluble, either in oils, or vaselines or

ome organic solvent : Diéthyl-Phtalate anodor or some other ; or again in alcohol when it is required to make extracts or Eaux de Toilette.

Opoponax

Essence of Tuberose	15 gr.
— Jasmine	15 —
— Rose	15 —
— Lavender	30 —
— Patchouli	10 —
Gingeraniol pure	70 —
Butyrate of Rhodinol	30 —
Opoponax resinodor	110 —
Iris resinodor	20 —
Oliban resinodor	40 —
Benzoin Resinodor	40 —
Degreased Tonkin Musk	15 —
Degreased Civet	10 —

Jonquil

Essence of Jonquil, absolute Lyflor	15 gr.
Essence of Jasmine absolute Lyflor	5 —
Essence of Tuberose, absolute Lyflor	5 —
Neroli	5 —
Rhodinol	5 —
Phenylacetate of Phenylethyle	2 —
Muskambrette	1 —

Mille et une Fleurs (Thousand and one Flowers)

Essence of Tuberose Lyflor	15 gr.
Essence of Jasmine Lyflor	10 —
Artificial Rose CO	10 —
Benzylisoeugenol	10 —
Linalyle acetate	20 —
Mandarine	10 —
Geranium	10 —
Iris resinodor	10 —
Benzoin resinodor	10 —
Artificial Civet crystals	2 —
Muskambrette dissolved in Clary Sage (20 %)	5 —

Ambroisie

Essence of Tuberose	10 gr.
— Rose	7 —
— Orange flowers	6 —
— Cassia	6 —
Vanilline crystals	4 —
Muskambrette	5 —
Muskamber resinodor	1 gr.
Artificial Amber	5 —
Methylnonylcetone	1/2 —

Pervenche (Periwinkle)

Essence of Tuberose	10 gr.
— Rose	10 —
— Jasmine	10 —
Artificial Capucine (nasturtium)	10 —
— Neroli	5 —
— Rose CO	30 —
Phenylacetic aldehyde	2 —
Linalol	15 —
Vétyvenol	8 —

Fix with :

Benzoin resinodor	20 gr.
Iris resinodor	20 —
Keton Musk	3 —

Flowery Far-West

Essence of Tuberose	10 gr.
Violet leaves	3 —
Jonquil	5 —
Jasmine	8 —
Rose	8 —
Liquid Iris	8 —
Geranyle butyrate	20 —
Methylacetophenone	1 —
Acetyleugenol	15 —

Fix with :

Dimethylhydroquinone	5 gr.
Coumarine	10 —
Heliotropine	10 —
Civet crystals	1 —

Ylang

Tuberose absolute	10 gr.
Mimosa absolute	10 —
Helychryse absolute	10 —
Vanilline	5 —
Artificial amber	16 —
Unonal (deterpened Ylang)	45 —

Lilac

Absolute essence of Tuberose	50 gr.
— — Jasmine	35 —
— — Rose	15 —
Citronellyle acetate	15 —
Hydroxycitronellal	45 —
Artificial lilac	100 —

Fixators : Musk and Benzoin.

Tuberose

Absolute essence of Tuberose	25 gr.
Artificial essence of Tuberose	25 —
Vanilline crystals	5 —
Dianthor	2 —
Keton Musk	5 —
Unonal	5 —
Benzoin Resinodor	30 —

All the above absolute perfumes are to be used in the average quantity of 20 to 25 grams to one litre of alcohol, when they will be found to give a very decent extract for the handkerchief, of great fixity.

The hints we give are intended only for fixing our readers' ideas : with the above formulas, excellent preparations can be made, but it is also very easy to alter and correct them so as to get more thrilling notes, or to imitate such or such a note in the day's fashion.

In any case and in all cases, Tuberose will bring a shade that is not heady, but savory, the characteristic of the Essence of Tuberose being in fact a pulpous fruty aroma of extraordinary sweetness given forth by those extracts which contain high proportions of it.

On Tuberose are based the good classical preparations, and there is no reason why it should not also be one of the basic elements of modern preparations.

Floriane (C. R.).

Revue des Revues.

Le Petit Marseillais a publié le 20 avril un travail intéressant de M. Ch. Geniaux sur les « Fleurs et Parfums de Grasse ».

L'Exportateur Français, 22 mai, article de M. A. Croissant « La Parfumerie française domine tous les marchés ».

Le Sud Marocain du 22 mai, article sur les cultures aromatiques (L'avenir de Marrakech), qui utilise quelques documents de Jahandiez-Gattefossé.

L'Atelier du 23 juin 1923 donne un feuilleton à suivre sur l'industrie des parfums de synthèse, fort intéressant. Il est bon de vulgariser comme le fait ce périodique une industrie accusée, à tort, de toutes sortes de méfaits.

Savonnerie.

QUELQUES VIEILLES FORMULES REMISES A LA MODE

Pour 100 kilogs de savon :

Rose.

150 gr. essence de Bois de Rhodes.
60 — — de Rose CO.
300 — — de Géranium de la Réunion.
160 — Cèdrenol.
30 — Vétivenol.
10 — Civette synthétique (Tétrahydro-paraméthylquinoléine).
30 — Ambre en pâte, artificiel (Résinodor).

Autre formule :

200 gr. essence de Géranium.
200 — — Rose artificielle.
100 — Œillet artificiel.
10 — Patchouli.
40 — Santal ou Cèdrenol.
100 — Géraniol rose.
200 — Linalol.
20 — Musc Xylène.

Muguet 18e Siècle.

400 gr. Linalol de Bois de Rose.
200 — Bergamote artificielle.
50 — Néroli artificiel.
30 — Ylang-Ylang.
80 — Cananga.
120 — Hydroxycitronnellal brut.
60 — Lilas artificiel.
20 — Héliotropine cristallisée.
100 — Résinodor Iris.
20 — Résinodor Muscambre.

Autre formule :

500 gr. Linalol.
40 — Géranium artificiel.
150 — Lavande pure.
75 — Cananga.
90 — Hydroxycitronnellal.
25 — Jasmin artificiel.
5 — Aldéhyde Pêche.
50 — Résinodor Tilleul.

Héliotrope.

200 gr. Héliotropine.
100 — Ylang-Ylang.
50 — Néroli.
10 gr. Amandes amères.
90 — Anisaldéhyde.
50 — Vanilline.
50 — Bergamote.
50 — Résinodor Sauge Sclarée.
100 — Résinodor Benjoin.

Autre formule :

200 gr. Héliotropine.
80 — Coumarine.
50 — Cratégol.
60 — Géraniol.
20 — Œillet artificiel.
5 — Vanilline.
40 — Acétate de Benzyle.
20 — Essence de Santal.
10 — Bromstyrol.
10 — Résinodor Muscambre.

Violette.

120 gr. Ionone 100 % CA.
200 — Résinodor Iris.
50 — Iris blanche liquide.
10 — Heptine carbonate de méthyle.
50 — Lavande.
50 — Ylang-Ylang.
100 — Bergamote.
100 — Cèdrenol.

Autre formule :

100 gr. Ionone.
20 — Essence de Feuilles de Violette.
100 — Bergamote.
100 — Cananga.
50 — Petitgrain.
50 — Géranium artificiel.
20 — Vétivenol.
10 — Héliotropine.
100 — Résinodor Iris.

AUTRES FORMULES MODERNES

Acacia.

250 gr. Acacia artificiel 100 %.
20 — Vanilline.
60 — Acétate de Benzyle.
100 — Essence de Géranium.
100 — Essence de Petitgrain.
100 — Résinodor Tilleul.

Autre formule :

125 gr. Néroli artificiel.
125 — Petitgrain Para.
250 — Géranium artificiel.
20 — Vétivert.
20 — Yara-Yara.
20 — Anisaldéhyde.
40 — Résinodor Petitgrain.

Cologne.

400 gr. Essence de Citron.
100 — — de Lavande.
100 — — de Bergamote.
100 — Néroli artificiel.
50 — Essence de Romarin Tunisie.
60 — — de Petitgrain.
15 — Musc artificiel.

Autre formule :

100 gr. Citral de Lemongrass.
100 — Essence de Bergamote.
100 — — de Lavande.
100 — — de Bruyère de l'Annam.
100 — — de Petitgrain.
100 — Néroli artificiel.
50 — Limette déterpénée.
10 — Résinodor Muscambre.

Parfum oriental.

150 — Essence de Patchouli.
400 — — de Lavande.
200 — — de Géranium.
100 — — de Bergamote.
10 — Salicylate de Méthyle.
10 — Essence de Basilic.
10 — Musc artificiel.

Autre formule :

30 gr. Essence de Patchouli.
30 — — de Vétivert.
100 — — de Pe-Mou.
100 — — de Cananga.
100 — — de Blé des Pagodes.
100 — — Œillet.
100 — — Lavande.

Lilas.

500 gr. Terpineol.
50 — Aubépine.
50 — Essence de Bergamote.
50 — — Bois de Rhodes.
10 — Coumarine.
30 — Héliotropine.
50 — Ylang-Ylang.
50 — Hydroxycitronnellal.
5 — Bromstyrol.
25 — Résinodor Benjoin.

Autre formule :

400 gr. Lilas artificiel.
50 — Jasmin.
50 — Œillet.
150 — Résinodor Tilleul.
50 — Ylang-Ylang.

EXPORTATION

DANEMARK

Le régime douanier de la parfumerie alcoolique.

Aux termes d'un récent décret, les extraits et les essences alcooliques, les alcools et eaux de toilette, y compris le *bay rhum* repris sous le n° 221 (a) du tarif douanier danois, ne peuvent être dédouanés aux droits indiqués que lorsqu'ils ont été dénaturés — soit avant l'importation. soit au moment du dédouanement — par l'addition de 0,5 gramme d'extrait sec de coloquinte par litre.

L'emballage contenant lesdits articles devra mentionner d'une façon précise et indélébile que les produits contiennent de l'extrait de coloquinte et sont, en conséquence, des boissons dangereuses.

Dans le cas contraire, la parfumerie dont il s'agit sera soumise aux droits des autres liquides alcooliques, selon qu'elle est importée en litres ou en fûts.

(*Exp. Franç.*).

POLOGNE.

Par décision parue récemment dans le *Bulletin des Lois*, le coefficient douanier est porté à 9.000 pour les articles de luxe et à 6.000 pour les produits ordinaires. Cette élévation progressive des droits de douane va restreindre considérablement la possibilité d'importation.

Voici les droits de douane qui frappent maintenant quelques produits français.

Parfums et produits de *parfumerie* contenant de l'alcool : 58.500 marks par kilo, soit environ 20 fr. Cognacs, liqueurs, etc. en fût : 20.250 marks, soit 6 fr. par kilo ; en bouteille : 27.000 marks, soit 9 fr. Vins non mousseux : 9 fr. par kilo environ. Vins mousseux 112.500 marks par kilo, environ 37 fr.

A noter, que la taxe est appliquée sur le poids de la marchandise *y compris* son emballage immédiat, c'est-à-dire les flacons, bouteilles ou barriques et qu'en outre ces produits sont grevés des droits d'accise et d'impôt de la ville (banderolle). (*Echos.*)

ÉGYPTE

Le régime des alcools en douane.

Le système des douanes égyptiennes est très simple puisque la règle générale est de taxer les marchandises à raison de 8 % *ad valorem*. Toutefois il existe des exceptions notamment pour les alcools de bouche et de parfumerie.

1. *Alcools de bouche.* — Un droit spécifique de 200 millièmes par litre d'alcool pur est prélevé sur tous les alcools et liquides alcooliques. Par contre, certaines liqueurs standards tels que le cognac, le whisky et le rhum sont taxés d'office à 100 millièmes par litre de liquide, car ces boissons ne contiennent généralement que 50 % d'alcool.

Les vins contenant plus de 28 % d'alcool sont soumis aux droits spécifiques sur les alcools à raison de 200 m. m. par litre d'alcool pur.

Toutefois, les vins ordinaires ne dépassant pas 28 % d'alcool ainsi que les bières et liqueurs n'excédant pas 2 % d'alcool sont soumis à la taxe ordinaire de 8 % *ad valorem*.

2. *Alcools de parfumerie.* — Les exportateurs d'alcool de parfumerie doivent distinguer deux cas :

I. *Si leurs produits contiennent de l'alcool dont la valeur dépasse* 10 % *ad valorem*, ils auront le choix d'acquitter les droits :

Par millième ou mm. on entend la 1/1.000[e] partie de la Lg. égyptienne qui vaut la Lg. anglaise augmentée de 2 %, donc :

$70 \times 0{,}02 =$ fr. 71,50 environ.

a) Sur la base d'un droit fixe de 170 mm. par litre de liquide ;

b) Sur la base d'un droit de 200 mm. par litre d'alcool pur contenu dans la parfumerie.

Dans ce dernier cas, les douanes égyptiennes exigent un règlement :

1° Sur le droit spécifique de 200 mm.;

2° Sur la base d'un droit de 8 % *ad valorem* payé sur le restant de la valeur, déduction faite de l'alcool.

II. *Si leurs produits contiennent de l'alcool dont la valeur ne dépasse pas* 10 % *ad valorem*, les douanes égyptiennes prélèvent un droit de 10 % *ad valorem* au lieu de 8 %.

Dans les deux cas, les emballages, flacons, capsules et bouteilles de luxe paieront séparément 8 % de leur valeur.

PALESTINE

Par un arrêté du 15 février dernier, le Haut-Commissaire de Sa Majesté Britannique en Palestine a remplacé, pour les marchandises suivantes, le droit de 8 % *ad valorem* perçu jusqu'ici en vertu de l'ancien tarif otoman, par les taxations suivantes :

a) Thé, 3 Ptres Eg. par kilo.

b) Sucre, 1 Ptres Eg. par kilo.

c) Essence de pétrole, benzine ou tout autre liquide employé pour la propulsion de véhicules à moteur, 4 Ptres par gallon.

d) Liqueurs et spiritueux, 50 % *ad valorem*.

e) Champagnes et vins mousseux, 20 % *ad valorem*.

f) Autres vins et bières, 20 % *ad valor*.

g) *Parfums* et essences, 25% *ad valor*.

h) Sucreries et confiseries, 20 % *ad valorem*.

Contrairement aux autres articles importés, ces marchandises cesseront désormais d'acquitter le droit supplémentaire d'un pour cent *ad valorem* institué depuis 1921 sous le nom de Foreign Import Additional Duty.

MARTINIQUE

Régime douanier.

Conformément au vœu du Conseil général de la colonie un décret du 28 mai distrait 71 articles du tableau des marchandises soumises à un régime douanier spécial à leur entrée à la Martinique, et décide que ces marchandises acquitteront désormais les droits du tarif douanier métropolitain.

Il s'agit de la *parfumerie*, des glaces, des tissus et broderies de lin et de coton, des velours de laine, de l'horlogerie et de la bijouterie, des meubles et instruments de musique, des vélocipèdes, des automobiles et des navires.

(*Dépêche Coloniale.*)

Marques concernant la Parfumerie, les Savons et Accessoires de Toilette déposéés en Mai 1923.

Shellmade	M. Quiriace Latouche.
Vertbois	Société Guerlain.
Hautemine	— —
Chozsacré	— —
Gaiminois	— —
Trianeras	E. Wertheimer & Fils.
Rosemeur	Nocard & Cie.
Savon doux	E. Hazard.
Medja	Mme Naudin.
Xynia.	M. Thibault.
Vesta.	M. Bottin Georges.
Mylah.	—
Rose de Provence.	Proteau J.-E.
Senteurs de Provence	—
Bandera (La).	Binoche & Jacotin.
Pétales	— —
Malacoderme	Société Brocard & Cie.
Estille	Adams Estelle.
Isis.	—
Liberté	Parfumerie Gellé Frères.
Cappillaria	Kennett & Greatbach.
Colosolide	Rees Blanche.
Parfumerie Paris-Sport.	Société Landaise du Terpinol.
N.D. de Caronte	Société Anonyme Etablis. Verminck
N.D. de Croix Sainte	— — —
N.D. de Martigues	— — —
Narcisse bleu	Société Anonyme H. Muraour & Cie
Carte bleue.	Parfumerie du Monde Elégant.
Carte rouge	— — —
Carte jaune	— — —
Carte mauve	— — —
Carte blanche.	— — —
Carte noire.	— — —
The Click-Click	Société Anon. Les Parfums de luxe.
Lu Tessi	Teissere L.
Danse Espagnole	De Soria R.
Parfumerie de l'Abbaye de Pont aux Dames.	Bernelle Paul.
Sylvaine.	Alix H.
Phébé	Portes L.
Van Ess.	Société Van Ess, Laboratoires.
13 Odorant	Veuve Broux et Fils.
Lubin.	Paul Prot & Cie.
Boîte à poudre dentifrice	Société Anonyme des Arts d'Hygiène et de toilette.
E. L. O.	Société Anon. des Parfums Rollet.
Royal Narcisse (Le).	A. Schuhl & Cie.
A. B. avec Tour	Bonenfant J.-L.
Lotion des R. P. du Mont Péléka	Mazurier J.-L.
Comptoir National de Parfumerie.	Parfumerie Marquis.
Novoviolone	Société Schimmel & Cie.
Novoviol	— — —
Novoviolon	— — —
Délices Pochette	Biette Fils & Cie.
Mousselinette	— —
Moskova d'Okys.	Connat Oscar.
Jouventine (La)	Monnet L.-J.
Troll	De Schacken J.-M.G.
Panier de fleurs	Chareyre Frères.
Rinmaro.	Brunet-Friry & Cie.
Boncel	Boudou G.
Noldy,	Société Anonyme « La Réalisation ».
Noldia.	— —
Trois Lapins (Les)	Lasègue & Cie.
Danseuses (Les 4).	Parfumerie Rigaud.
Pticanar.	Société Guerlain.
Bravo.	Gravier Alphonse.
Fouillis de fleurs.	— —
Rosa Copeïs	— —
Gerbe de bonheur	— —
Retour des Champs.	— —
Joie de Nice	— —
Belle et Bonne.	Chemineaud Louis.
Ortine	Parfumerie Lysorine.
Incarnine	— —
Magnetis.	— —
J. E. S.	Strohl E.
Essence de bruyère de l'Annam.	Société Française de Produits Arom.
Parfumerie du Pont aux Dames	Bernelle Paul.
Milette	Société Roditi et Sons.
Fraîcheur des Bois	— — —
E. O.	Société An. des Parfums Rollet.
L. O.	— — —
Corne du Berger (La).	De Seria Roger.
Poilu d'Alsace	M. Pfeifer F.-H.
Gretelle	—
Jeangele	—
Parfalsa	—
Hepyl	Ferre Agapit.
Amour d'un soir.	Rodier & Cie (Parfums Lydes).
Boulevard (Le)	— —
Moralinda	— —
Ory	Société Anonyme, L'Usine des Pharmaciens de France.
Parfum d'un vase vide.	Parfumerie Vibert Frères.
Policugle	— —
D'Amyol.	Veuve Louis L. C.
Egyptiane.	Catelin L.
Salon Femina	Vachon F.
Pauletta (Savon)	Campion P.

Platextra	Parisat Paul.
Lait Syrien	Detriteaux J.-B.
Carnior	—
Fondation Dermicum.	—
Fondation Carnium	—
Rachel Meyriem	—
Jane Alba	—
Electryl	—
Carnium	—
Dermium	—
Eau Libanaise	—
Regenor	—
Docteur Taby	Antoine A.
Naldy	Veuve Louis.
Ldju	Mme de Boerr.
Dissoline	Société Richar & Cie.
Ismir	De Soria R.
Chardon bleu	Delieuvin M.
Valse des fleurs	—
Val Lys	Lucet J.
Parasiticide (Savon)	Mme Martin.
Cristalodor	Trawinsky F.
Pipe Alsacienne (La)	De Seria Roger.
Papillon embaumé (Le)	—
Parfums Elesbe (Les)	—
Fougère dans vase	—
Aglaia	Parfumerie du Monde Elégant.
Synka	— —
Dizéine	— —
Secrets de Thaïs	Krabbendam G.
Amena	Roger et Gallet.
D'Arline	Parfumerie Volnay.
Tijade	—
Paramount	Jacobson Ch.
Derma (Crème-poudre-savons	Coudert A.-A.
RR. PP. Célestins de Lyon	Soc. des Grands Etabl. Lyonnais.
Gibbon	Genillier Cyprien.
Spec	Bapt. A.
Adheramine	Cartier M.
Salomé	—
Œillet Van Dijck	Parfumerie Coudray.
Rêve de Reine	— —
Déosa	— —
Parmi les Roses	— —
Germine	Société Nouvelle de Parfumerie.
Lilas Régence	Parfumerie Gellé Frères.
Ambre Régence	— — —
Violette Régence	— — —
Muguet Régence	— — —
Rose Régence	— — —
Jasmin Régence	— — —
Chypre Régence	— — —
Œillet Régence	— — —
Tokalon	Société Tokalon.
Flore Reale	Hogan T. L.
Kolène	Société Panette & Neden.
Lotion Cévenole	André A. C.
Orenoir	Veuve Lamotte & Fils.

Liste communiquée par L'Office des Marques de M. H. Boettcher, avocat, 39, boulevard Saint-Martin, Paris (3e). Dépôt et Recherches des marques de fabrique en tous pays. Envoi gratis, sur demande du *Guide du Déposant*.

LE MARCHÉ AMÉRICAIN

Notre confrère *Drug & Chemical Market*, de New-York, de juin, donne son rapport habituel sur les essences et donne les renseignements suivants :

Sont en hausse Essence de Girofle, 2 francs par kilog, essence de limette, 2 fr. par kilog ; essence d'Orange douce, 6 francs par kilog ; Sont en baisse : Citron 1 fr. par kilog ; Bois de Santal, 4 fr. par kilog.

En général, les cours moyens sont à parité de ceux de mai 1921 calculés en or, le minimum des prix ayant été atteint en septembre 1921 et novembre 1922. Depuis cette époque, la hausse a été continue quoique faible.

L'essence d'amandes amères est inchangée à 140 fr. le kilog ; l'anis à 17 fr. 50 ; le bay à 90 fr. ; la bergamote a une tendance à la hausse à 94 fr. ; le bois de rose atteint le même prix, soit 94 fr. le kilog, donc avec une réelle avance. Le Carvi se cote 265, l'essence de feuilles de cèdre à 42 ; l'essence de citronnelle Ceylan à 24, 50.

L'essence de Java se compte à 30 fr. le kilog. Les Etats-Unis ont consommé 97.000 kilogs l'an passé. Le Japon se montre un consommateur de plus en plus important et en réelle concurrence avec les Etats-Unis.

L'essence de girofle est en hausse à 66 francs ; l'essence de citron à 30 fr. ; la limette à 35 fr. ; l'essence portugal est à 116 fr. ; l'essence de menthe du pays à 98 fr. Les exportations dans cet article pour le premier trimestre ont été de 22.000 livres valant 63.000 dollars.

Les exportations en parfumerie et eaux de toilette durant le premier trimestre s'élèvent à 186.000 livres valant 138.000 dollars : les talcs et poudres de toilette, 1 million de livres, crèmes, rouges et autres cosmétiques 563.000 livres pour 260.000 dollars, dentifrices, un million de livres pour 652.000 dollars ; autres préparations de toilette, 410.000 livres pour 250.000 dollars, huiles essentielles, 129.000 livres pour 203.000 dollars, contre 443.000 livres et 201.000 dollars en 1922. Ces chiffres donnent une idée de l'importance du commerce de la parfumerie en Amérique.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

JARDINS ET FLEURS AU JAPON

Chez aucun autre peuple l'amour de la nature n'est aussi développé que chez le Japonais.

Il y constitue un véritable culte avec ses rites et ses traditions séculaires. Les jardins sont une des manifestations de ce culte, l'arrangement des fleurs ou plantes dans les appartements en est une autre. A ces manifestations, une signification poétique, morale ou philosophique est toujours jointe ; et pour bien comprendre le tout et pour en jouir, il faut évidemment avoir acquis une éducation et une tournure d'esprit toutes spéciales. C'est pourquoi les jardins japonais, transportés hors de leur pays d'origine, interprétés par des peuples d'une autre mentalité et impressionnés différemment, ne peuvent paraître qu'artificiels et fantaisistes.

Le jardin japonais — si petit soit-il — représente toujours une scène naturelle ; par suite, pour que l'harmonie subsiste, il faut en proportionner toutes les parties ; ce sont des paysages en miniature, et on a pu dire, avec quelque raison, que c'était « la nature vue par le petit bout de la lorgnette ».

Quoi qu'il en soit, ces jardins sont toujours harmonieusement conçus et proportionnés ; leur aspect est soigneusement étudié, vu des différents points où peut se trouver le spectateur. On y attache surtout une importance à la forme, à la ligne ; la couleur ne vient qu'ensuite. Plus il y aura de scènes diverses et de vues différentes sans nuire à l'harmonie générale, plus on approchera de ce qui est considéré comme la perfection.

Les scènes varient encore suivant les saisons et sont interprétées différemment selon le goût et le tempérament du propriétaire ; car c'est surtout pour lui, pour en jouir, pour y rêver, s'y reposer des soucis journaliers, que le Japonais fait son jardin.

Ce jardin est exclusivement meublé avec les plantes du pays ; les espèces exotiques en sont scrupuleusement bannies, ce qui constitue une différence fondamentale avec nos jardins occidentaux chez lesquels la variété est obtenue par l'introduction d'espèces d'autres régions. Par contre, au Japon, on recherche les formes les plus nombreuses et les plus distinctes dans un petit nombre d'espèces, toujours les mêmes.

Pour avoir une idée exacte de ce que sont les jardins japonais, il faut, de toute nécessité, consulter le merveilleux ouvrage de Conder « Landscape gardening in Japan », qui nous en dévoile tous les secrets.

Une importance considérable, bien plus grande que chez nous, est attachée aux pierres et aux rochers qui jouent un rôle de premier plan ; en fait, les pierres sont considérées comme le « squelette du jardin », leur emploi est étudié selon des règles bien établies et leur grosseur est toujours proportionnée à l'étendue du jardin dont les parties les plus élevées simulent des collines et des montagnes.

Les allées, soigneusement sablées



Ph. auteur. Cl. *P. M.*

Arbres nains japonais.

ou engazonnées, sont garnies de pierres plates pour la marche.

Ces pierres de passage, sont diversement disposées et selon des règles immuables. Les lanternes de pierre, pagodes, bassins, barrières, etc..., jouent également un très grand rôle dans l'ornementation, de même les eaux qui sont d'un emploi indispensable. On sait que la tradition japonaise, comme chinoise, attribue aux objets inanimés, les caractéristiques mâle et femelle et que c'est de l'association de ces deux attributs que résulte l'harmonie.

Les arbres, arbustes et plantes, sont disposés comme dans leur site naturel ; et l'arbre des montagnes, par exemple, ne doit jamais se rencontrer dans la partie basse du jardin.

Pour les collines on choisit les arbres : érables, chênes, etc... ; pour les vallées, les plantes telles que chrysanthèmes, pivoines ; les iris pour le bord des eaux ; près des puits, les pins, saules, bambous ; les plus jolies fleurs sont disposées en plates-bandes, en vases ou en caisses et constituent une petite exposition tout près de l'habitation.

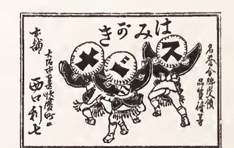
Près d'un pont, comme le dit Conder, on placera un érable ou une touffe d'iris, et cela rappellera à tous un site célèbre ; près d'un monument, un pin aux branches étalées ou un Cryptomeria, fera souvenir d'un temple sacré bien connu.

Il y aura toujours un coin réservé pour une scène où l'on admirera la riche coloration des feuillages à l'automne.

Art floral.

Pour avoir un aperçu de ce qu'est l'art floral japonais, si différent du nôtre, et des règles fondamentales qui président à son arrangement, on ne saurait mieux faire que de citer les principaux points si lumineusement exposés — par Conder également — dans son magnifique ouvrage abondamment illustré « The floral art of Japan ».

Alors qu'en Europe et même chez les plus gracieuses compositions de nos fleuristes parisiens, l'attention dans les compositions florales est uniquement portée sur la fleur ; au Japon, elle s'étend à toutes les parties : branches, tiges, feuilles, fleurs de la plante ou de l'arbre utilisé ; les caractéristiques de toutes ces parties sont toujours clairement et individuellement exprimées. En fait, les bouquets japonais sont un



ensemble de lignes où la symétrie est évitée, et non une combinaison de couleurs.

L'arrangement des fleurs est considéré au Japon comme une occupation



élevée, digne de l'attention des savants et des poètes. Un ensemble de traditions — considérations philosophiques et superstitions séculaires — en codifie les règles. Là encore, les attributs mâles ou femelles, prêtés aux êtres ou aux choses, jouent un grand rôle. L'arbre est mâle, la plante femelle ; la fleur épanouie est mâle, la fleur en bouton et la fleur passée sont femelles ; mâles également, les couleurs rouge, rose, pourpre, ; femelles, le bleu, le jaune et le blanc ; le côté droit, le devant, le dessus sont mâles ; la couleur considérée comme prédominante (et, par suite, mâle) dans une espèce donnée, est celle du type, etc...

La composition florale doit toujours tenter d'exprimer l'époque particulière de l'année ; par suite, les plantes fleurissant avant ou après leur période normale sont soigneusement exclues ; dans un même ordre d'idées, les plantes rares ou peu connues ne sont pas employées ; les espèces les plus usitées sont, d'ailleurs, les plus communes ; chrysanthèmes, narcisses, érables, cerisier, pivoine en arbre, glycine, iris, lotus, etc...

En un mot, la composition florale doit montrer le caractère attaché au matériel employé, plante ou arbre, et évoquer dans l'esprit l'idée de la saison et celle de la circonstance qui l'a motivée. Chaque fleur a son propre mois pour son emploi ; la composition a lieu avec une seule espèce, ou deux au maximum ; il doit toujours y avoir une relation entre cette composition et le vase employé, de même qu'avec le milieu, tentures murales avoisinantes, etc., etc..

On a beaucoup parlé des arbres rendus nains par l'habileté des horticulteurs japonais. C'est un traitement spécial que ces arbres subissent, grâce auquel ils arrivent à ressembler, sous des dimensions restreintes, à ce qu'ils seraient devenus, à l'état naturel, chargés d'ans et battus par la tempête dans un site approprié.

Il n'est pas une fête au Japon où les fleurs ne soient associées ; comme l'a écrit Philippe de Vilmorin : « Le bouquet n'est pas uniquement au Japon l'ornement destiné à égayer et à embaumer un salon ; il veut dire mille choses : Bienvenue à ceux qui entrent, bon appétit à ceux qui dînent, bon sommeil à ceux qui dorment. Il conte bonheur, joie, prospérité, longue vie ; ou bien peine, tristesse, deuil. Il salue le père qui revient et pleure

l'hôte qui va partir ; il accueille l'empereur, le prêtre, l'enfant ; jamais il n'est pareil, toujours il est classique, gracieux et harmonieux ».

ESPECES EMPLOYÉES.

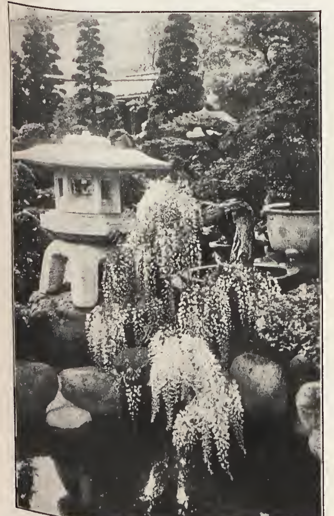
On sait combien la flore du Japon est riche. Nos jardins sont remplis de végétaux japonais introduits, pour la plupart, depuis fort longtemps : les fusains, les aucubas, aralias, magnolias, iris du Japon, pour ne citer que les plus répandus, et cependant, comme nous l'avons dit, le nombre des espèces employées couramment dans l'horticulture japonaise est relativement restreint ; elles sont, par contre, représentées par un nombre considérable de variétés.

Nous allons passer brièvement en revue les plantes les plus usitées :

Prunier. — Le prunier est le premier arbre à fleurir ; on le plante en vergers ou en avenues, uniquement pour jouir de sa floraison au printemps, et certains endroits sont célèbres à ce point de vue. Il en existe des variétés à fleurs simples et à fleurs doubles ; et, dans les vases, on l'associe constamment aux branches de pins ou de bambous.



Ph. Hacienda. Cl. *P. M.*



Ph. Hacienda. Cl. *P. M.*

Pêcher. — Fleurit immédiatement après le prunier ; les coloris comprennent le blanc, le rouge foncé et les diverses teintes de rose.

Cerisier. — L'une des fleurs nationales au Japon, toujours plus abondamment fleuri que le prunier, il dure moins longtemps. Plusieurs endroits sont renommés par leurs cerisiers, notamment l'avenue de cerisiers à fleurs doubles de Koganei, près de Tokio, qui a plus de quatre kilomètres de longueur, et que l'on va admirer en pèlerinage au moment de la floraison « la nuit à la pâle lumière de la lune ».

Glycine. — La glycine fleurit en mai, peu après les cerisiers ; les rameaux sont conduits le long de galeries ouvertes surplombant parfois un lac ou un ruisseau ; les inflorescences pendantes peuvent atteindre jusqu'à un mètre de longueur.

Dans les compositions florales, la glycine est associée à l'idée de deuil.

La plante fleurit mieux selon la croyance populaire, si on l'arrose de vin de riz.

Azalées. — Les coloris des diverses variétés sont l'écarlate, l'orangé, le blanc. La floraison a lieu en même

temps que celle des glycines ; on en garnit les côtés des petites collines artificielles.

Iris. — L'Iris *laevigata* ou *Kaempferi* et ses nombreuses variétés fleurissent en juin, dans les endroits humides, le long des petits cours d'eau, sur le bord des lacs et des rivières. Des excursions en barques sont organisées pour venir en admirer la floraison.

Pivoine. — C'est la reine des fleurs de Chine ; avec le cerisier et le lotus, l'une des trois fleurs de rang royal. On cherche à obtenir, par la culture, des fleurs énormes, dans les coloris rouge et blanc, qui sont les plus appréciés.



Ph. et Cl. Larousse-Challaye.

Lotus. — Le *Nelumbium*, la fleur nationale de l'Inde, si étroitement associée à la religion boudhiste ; on l'emploie pour les funérailles et les cérémonies sacrées. C'est la plante des monastères et des temples dont le feuillage est également décoratif.

Chrysanthème. — Le chrysanthème est, au Japon, l'emblème de la souveraineté impériale et on lui attache l'idée de longévité. C'est la fleur populaire par excellence. Loti en a décrit les fastes dans ses « Japonneries d'automne », en racontant les jardins impériaux d'Akasaka. Le 9 novembre est le jour consacré au chrysanthème et l'une des plus grandes fêtes de l'année. Deux types principaux : le chrysanthème de l'Inde au feuillage très découpé et fleurs jaunes et le chrysanthème de la Chine, au feuillage plus large et aux fleurs blanches, ont concouru par leurs combinaisons multiples, à la création des innombrables variétés cultivées.

La culture japonaise consiste surtout à obtenir des plantes géantes présentant, grâce à des pincements successifs et des soins appropriés, le plus grand nombre de fleurs possible. Le bulletin de la Société franco-japonaise (1912) figurait un exemplaire de la variété Kotobuki, dressé par un jardinier habile de Dango-Zaka, faubourg de Tokio, et qui ne portait pas moins de 1083 fleurs épanouies. Ces exemplaires, cultivés en pots et placés au moment de leur floraison sous des hangars ouverts, constituent ainsi de charmantes expositions particulières (1).

Pin. — Des quatre espèces de pins japonais, *Thunbergii, densiflora, parviflora* et *Koraiensis*, les deux premiers sont d'un emploi presque constant en composition florale. Le Pinus *Thunbergii* est mâle, le P. *densiflora*, femelle ; la combinaison des deux représente l'union éternelle.

Erable. — Vient immédiatement après le Pin comme importance dans l'art floral japonais. Par son feuillage rouge ou jaune à l'automne, on le considère comme une fleur. Il en existe de nom-

(1) Le chrysanthème était cultivé en Europe, dès la fin du XVII° siècle ; il fut introduit à nouveau en 1789 par Blancard, de Marseille. Robert Fortune importa en Angleterre, en 1861, les variétés japonaises ; les semeurs anglais et français se mirent aussitôt à l'œuvre et nos variétés actuelles ne le cèdent en rien à celles cultivées au Japon.

On sait que la culture en gros exemplaires est aussi pratiquée avec succès par nos horticulteurs. La Maison Vilmorin, notamment, présente chaque année, à l'Exposition d'Horticulture d'automne, de Paris, un certain nombre de plantes spécimens cultivées à la mode japonaise.

breuses variétés différentes par la forme et la couleur du feuillage et dont on garnit les pentes gazonnées du jardin,

Citons encore le *Bambou*, au feuillage gracieux, aux tiges dressées exprimant la rectitude de la conduite ; l'*Orchidée* (Ran) au parfum suave et qui représente le type de la vraie noblesse ; le *Kerria*, que l'on place au bord des eaux pour que le riche coloris jaune des fleurs s'y reflète ; le *Volubilis*, aux innombrables variétés cultivées en pots par les horticulteurs ; le *Rhodea* (onoto) « qui supporte la chaleur et le froid et reste fort et vert en toute saison » ; le *Nandina*, aux nombreuses variétés également ; l'*Adonis amurensis*, l'*Ardisia japonica*, le *Spiraea cantoniensis*, le *Patrinia scabiosaefolia*, l'*Eulalia*, le *Pueraria*, le *Narcisse*, le *Chimonanthe*, etc., etc...

Ces quelques notes suffiront à donner une idée du rôle considérable que jouent au Japon les fleurs et les jardins. Nulle part ailleurs, en effet, on ne trouve plantes et arbres aussi intimement liés à la vie de chaque jour ; et c'est là un des côtés les plus gracieux des mœurs et coutumes de l'Empire du « Soleil levant ».

A. Meunissier.



Ph. et Cl. Larousse-Challaye.

Ouvrages consultés.

J. Conder. — *Landscape gardening in Japan* et supplément, 2 vol., Tokio, 1893.

J. Conder. — *The floral art of Japan*, Tokio, 1899.

Ph. de Vilmorin. — La flore et les cultures du Japon (*Bulletin de la Société des Etudes coloniales et maritimes*, Paris, 1905).

Mommeja. — Le chrysanthème au Japon (*Bulletin de la Société franco-japonaise*, Paris, 1912).

Vilmorin-Andrieux et Cie. — *Les différentes cultures du chrysanthème* (2e édition).



Parfums artificiels pharmaceutiques.

Le *Journal des Praticiens*, organe très connu du monde médical, a donné, le 7 juillet, une étude sur les parfums pharmaceutiques de synthèse, d'après Reutter (Traité de Matière médicale).

Ce travail prouve à l'encontre des allégations de M. Thommeret que les parfums de synthèse ont conquis, comme tous les médicaments de synthèse, leurs lettres patentes depuis longtemps et qu'il est vain d'essayer, sans preuves, de les discréditer.



L'article relatif aux soi-disant travaux du Dr T. Thommeret a été reproduit par le *Petit Journal agricole* du 1er juillet.

L'article déjà signalé de M. Jean Le Meur a été reproduit par la *Lanterne*.

Sur quelques Plantes à Parfum de Madagascar.

Beaucoup de plantes malgaches, surtout de la région occidentale, pourraient être utilisées dans la parfumerie. Les suivantes surtout nous semblent dignes d'être étudiées à ce point de vue :

1° *Hernandia voyroni Jumelli.* — Cet arbre de 10 à 15 mètres de haut, croît en assez grande abondance, dans les forêts rocailleuses et calcaires de la région occidentale. Son bois odorant, imputrescible, que les indigènes appellent *Hazomalana* (c'est-à-dire bois puant) et les commerçants de Majunga : *Faux camphrier*, est l'objet d'un assez grand commerce. Il est surtout exporté dans l'Inde Anglaise, où l'on en fait des coffrets, des malles et même des cercueils, mais il est aussi employé sur place à de multiples usages, grâce à son odeur camphrée caractéristique, qui éloigne les insectes.

La partie la plus aromatique de cette plante est le fruit, dont la saveur est brûlante et l'odeur extraordinairement pénétrante. Aucun essai de distillation n'a encore été fait ni de son fruit ni de son bois, mais il est presque certain que l'on en retirera un camphre tout particulier d'un grand intérêt.

Les dévastations causées par les feux de brousse, dans les bois où vit cet arbre, et l'exploitation intensive dont il est l'objet menacent malheureusement de faire disparaître cette essence intéressante à bref délai. Sa croissance rapide et ses utilisations multiples permettraient pourtant sa culture et la rendraient rémunératrice. Espérons donc que quelques efforts seront faits pour reconstituer les peuplements de cet arbre précieux.

2° *Genre ravensara.* — Ce genre endémique compte à Madagascar une quinzaine d'espèces, toutes très aromatiques, avec des degrés variant avec chacune de ces espèces et rendant nécessaire, à ce point de vue, une étude particulière pour chacune d'elles. Les parties les plus aromatiques sont l'écorce et le fruit. L'écorce n'a pas jusqu'à présent été étudiée. Par contre, les fruits de certaines espèces, sous le nom de *Noix de ravinzara,* sont connues dans le commerce d'exportation. Ces noix employées comme condiments ou en pharmacie — toujours très demandées, sont devenues introuvables par suite de la déforestation. Les espèces qui les produisent existent bien encore, mais leurs représentants sont devenus rares et trop sporadiques pour que la récolte de leurs fruits puisse être rémunératrice.

Pour ces Ravensaras (comme d'ailleurs pour presque toutes les essences forestières de l'Ile), le moment est venu de déterminer par des études minutieuses la meilleure ou les meilleures de ces espèces, afin d'assurer ensuite la survivance de cette ou de ces espèces par la culture et la plantation directe. Seules ces plantations pourront assurer à l'exportation les matières premières que ces arbres produisent.

Parmi les espèces les plus intéressantes du genre se détachent, dès à présent, les *Ravensara perrieri* Dab. et Dop. (Kabitsolahy) et *Ravensara Crassifolia* P. Danguy (Tavolomena) qui produisent la vraie *Noix de Ravinzara,* et le *Ravensara Anisata* P. Danguy (Havoszo), dont l'écorce exhale une odeur d'anis très spéciale. Le premier habite exclusivement la région occidentale, les deux autres, au contraire, sont des arbres des forêts montagneuses du versant opposé.

Cinnamosa fragrans Baillon. — Cet arbuste que les Sakalaves appellent *Motrobeantinena* (grand feu dans les entrailles) à cause de sa saveur très brûlante à la même distribution dans l'Ile que le *Santalina,* c'est-à-dire qu'il habite toute la région occidentale, dans les mêmes lieux secs et acides.

Cette plante est excessivement aromatique dans toutes ses parties. L'écorce et le fruit sont employés par les Sakalaves contre une multitude d'affections. L'étude chimique de ces produits donnerait très certainement des résultats très intéressants. Il serait assez facile de s'en procurer dès à présent des quantités assez considérables en s'adressant directement aux Sakalaves de la région Ouest.

Indigofera vohemarensis Baill. — Au contraire des précédentes, cette plante est herbacée, ordinairement bisanuelle Elle exhale une forte odeur de mélilot qui s'accentue encore par la dessiccation. Elle est très commune dans toute la région occidentale et pourrait être produite en très grandes quantités. Les Sakalaves l'emploient pour en faire des coussins, des oreillers, qui restent odorants très longtemps.

Brillantsia pubescens I. And. — Cette plante annuelle très glanduleuse, est très commune sur les alluvions de tous les grands fleuves de la région occidentale. Elle exhale une très forte odeur de Géranium rosat. Elle pourrait être produite en très grande quantité, surtout sur les bords de la Betsiboka où cette plante abonde.

Films et Parfums.

Une importante maison d'essence pour la parfumerie, vient de prendre une heureuse initiative. Dans ses cultures florales et dans ses laboratoires de Nice, elle a fait tourner un film reproduisant la fabrication des essences pour parfums, depuis la cueillette des fleurs, jusqu'à la sortie de l'alambic. Et c'est, paraît-il, un spectacle du plus vif intérêt qure d'assister à la métamorphose de ces chefs-d'œuvre de grâce et de coloris que sont roses, violettes, œillets, jacinthes, iris, en liquides, aux tonalités variées, qui demain, après de savantes préparations, laisseront dans le sillage de la femme, le parfum toujours vivant des fleurs dont ils sont extraits.

Ce documentaire est destiné à être projeté à l'étranger pour y développer, si possible, la réputation qu'y ont déjà acquise les parfums de France. C'est œuvre de propagande et non pas de publicité, car en vertu d'une stipulation expresse, aucune désignation de firme commerciale ne doit figurer sur la pellicule.

Depuis longtemps déjà, les attachés et agents commerciaux de France à l'étranger réclamaient un film de ce genre. (*Les quotidiens.*)

LETTRES A LUCETTE

sur le culte et les usages des Parfums à travers les âges (1)

III. — L'EUROPE CONTEMPORAINE

Depuis l'envoi de ma seconde épître sur le goût déterminé pour les senteurs aromatiques dont témoignèrent les Chinois, les anciens Grecs et les fastueux Romains, je dois t'avouer, ma gente Lucette, que toutes les lacunes de ma rapide causerie me sont apparues, — pour mon grand dam, — et je m'accuse humblement, ma chère enfant, d'innombrables omissions. J'ai péché, tout comme un chauffeur, par excès de vitesse.

Je ne me dissimule pas, crois-le bien, que tu n'as pas la moindre conscience de mes négligences ou omissions et que, même révélées, ces défaillances n'ont aucune importance à tes yeux. Tu ne te soucies mie d'approfondir les sujets historiques, il te suffit de les effleurer, d'en évaluer l'ensemble approximatif et, comme toutes tes contemporaines, tu aimes voir, savoir, flairer en surface, recueillir des notions sur tout ce qui concourt aux extases des sens, aux rites des plaisirs et aux rythmes de la vie coquette et raffinée. Je n'ai pas le courage de te donner tort et j'apprécie toute la sagesse de l'exhortation épicurienne « *Glissez, mortels, n'appuyez pas* ! »

J'ai donc glissé, en survol, sur le Japon fleuri où les amoureux, qui ignorent le baiser à la manière occidentale, préfèrent se pâmer en se respirant longuement, comme des flacons charnels, qui livrent toutes les plus subtiles odeurs de leur individualité physique, laquelle témoigne souvent de l'idiosyncrasie indéniable des parfums corporels. J'ai dû glisser aussi sur la sainte, la pure terre de Bonne Loï, sur cet Empire Médo-Persan où Suse, Persépolis, Ecbatane prospérèrent dans un luxe prodigieux, et où le goût et l'hyperculture des parfums dut s'affirmer avec intensité. Mais je fus peut-être prudent en n'agitant point les formidables amas de poussière historique accumulés sur ces vieilles civilisations qu'embellirent ou saccagèrent tant de dynasties successives et si disparates que la mémoire se refuse à les hospitaliser.

J'aurais pu te parler, avec quelque érudition, dont je n'ai point songé à te fournir l'exhibition vaniteuse, des parfums magiques, odeurs, onctions, fumigations, exhalations, inhalations en usage chez les peuples anciens, surtout dans les temples en vue de solliciter les oracles des Dieux au moment dévotieux des sacrifices.

Tu me rendras peut-être grâce de m'en être abstenu et de t'avoir ainsi évité un bourrage de crâne excessif. Passons donc outre : il ne faut rien regretter ici-bas. J'ai toujours été épris de certain délicieux proverbe castillan dont voici le sens imagé : « *L'eau qui a passé, ne sert plus au moulin* ». Conserve bien ce dicton qui nous évite l'hostilité du passé et l'amertume des vains efforts faits pour pallier les fautes que nous y avons enterrées et dont le souvenir doit logiquement ne pas nous devenir un inutile remords.

Allons rapidement de l'avant, ma Lucette ! La route est encore longue à parcourir à travers l'histoire contemporaine des parfums. Je conserverai l'allure accélérée, un peu en course de casse-cou, que j'ai prise jusqu'ici. Je glisserai encore à fleur de documents, comme nous glissons de façon éthérée, dans nos songes, où aucune matérialité ne nous vient alourdir. Ne nous attardons plus, petite nièce, venons aussitôt aux faits, c'est-à-dire à l'introduction des odeurs suaves dans notre primitive civilisation médiévale.

LES PARFUMS EN FRANCE AU MOYEN-AGE

Les chroniqueurs sont sensibles aux légendes qu'ils n'aiment guère contrôler. Presque tous adoptent un même point de départ historique dans leurs études et semblent atteints de psittacisme, tant ils se copient, s'imitent et se répètent bénévolement à la façon des perroquets. Il semble établi que les parfums pénétrèrent en France durant l'ère des Croisades et que nous en devons l'introduction aux nobles chevaliers et vaillants Paladins qui guerroyèrent à maintes reprises contre l'infidèle en Palestine et ailleurs, afin de protéger le Saint Sépulcre et de magnifier et affermir la Divine Eglise du monde catholique.

Je veux bien croire que les héros chrétiens qui accompagnèrent en Terre Sainte, à la suite de Pierre l'Ermite et de Godefroy de Bouillon, les Raymond, comte de Toulouse, puis Louis VII de France, Frédéric Barberousse, Richard Cœur de Lion et Saint Louis, rapportèrent en Occident à leur retour, des eaux de Rose cristallisées ou du moins aussi denses que celles de la mer Morte, des aromates d'Arabie, des essences rares, voire des secrets de beauté auxquels les châtelaines qui attendaient leurs preux n'étaient certes pas insensibles. Elles furent, j'imagine, très coquettes, beaucoup plus soignées qu'on ne le pense et même raffinées dans leur toilette intime.

Bien avant, cependant, que l'honnête Grégoire de Tours nous ait révélé comment et à l'aide de quels artifices, les légendaires Reines qui présidèrent, à la fois séduisantes et fourbes, aux luttes sanglantes des Royautés Franques, Alix, Clotilde, Brunhild, Frédégonde et Galswinthe assuraient la perfection de leurs charmes, je prétends volontiers que l'art de la parfumerie s'était déjà développé en Austrasie et parmi les Visigoths d'Ibérie.

Les Gaulois cisalpins, ces fameux migrateurs que l'on a tant de peine à déterminer ethnologiquement et qui échappent souvent aux observations historiques, depuis leurs origines imprécises, furent, à mon avis, de puis-

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, n° 2, pp. 27-31, et n° 4, pp. 77-81.

sants agents de vulgarisation des odeurs troublantes et de tous arts cosmétiques. Ils se mettaient volontiers au service des autres peuples organisés et on les trouve presque partout, avec leurs chevelures longues, parfumées ou teintes de couleur bleuâtre. J'estime qu'ils étaient parfumeurs, coiffeurs, assouplis à tous les métiers d'embellissement et d'odorisation du corps humain et qu'il ne serait pas impossible de reconstituer leur rôle à travers toutes les transformations de leur race sur tant de points du globe terrestre.

Les femmes germaniques et franques furent éprises de pâles couleurs et de manières alanguies. Elles se plaisaient à exhiber des bras laiteux, des mains ivoirines et des visages de clair de lune, blafards, allumés d'un simple éclat de rose aux pommettes. Pour obtenir ce teint maladif, ces carnations de camélia blanc, elles usaient de saignées fréquentes et fort probablement connaissaient toutes les crèmes susceptibles de rendre blêmes et transparentes les carnations les plus sanguines.

Je ne te cacherai pas, Lucette, bien que mes croyances dans la permanence de l'Eternel féminin captieux, diabolique, raffiné à travers l'espace et le temps, soient inattaquables, que je me représente très difficilement le luxe, la confortabilité des soins de toilette, la délicatesse des gynécées de nos lointaines aïeules de l'âge médiéval. Nous ne possédons guère de documents sur la vie privée, le mobilier, les mœurs intimes du logis des Mérovingiennes aristocratiques et des puissantes châtelaines de l'époque féodale. Je veux bien admettre qu'elles témoignèrent d'un sens esthétique, d'une certaine grâce dans l'élégance, même d'une science du goût, qu'elles aient eu du style et du décorum dans leur costume, mais, sacrebleu, je dois reconnaître que la visite des châteaux-forts les plus considérables et les mieux conservés avec leurs tourelles, leurs salles d'armes et leurs oubliettes, m'empêchera toujours, à la réflexion, de concevoir la vie douillette du moyen-âge, les possibilités de laboratoires de beauté, de claires officines de toilette minutieuse et de doux reposoirs, aux heures où la femme, lasse d'ostentation, d'étiquette, de contraintes dans son maintien, revient au nid familier, au foyer de rêve, d'amour et de soulas.

Certains érudits inclinent à l'affirmation d'un grand souci de propreté chez ces dames à hennin démesuré, si rudement corsetées de fer et martyrisées par les modes les plus rigoureuses dont on se souvienne. Il y aurait eu des bains à l'orientale : tepidarium et piscines, avec massages, frictions et tout le grand jeu des lotions parfumées. Je voudrais en être convaincu, mais je revois les hommes d'armes revêtus comme des homards d'une carapace rigide, je regarde les vieux missels, les œuvres des peintres primitifs, les assemblées de tournois, et toute ma raison, qui veut être judicieuse et logique, me fait penser que seigneurs et vassaux devaient, dans le privé, communier dans une orde négligence de leur corps et que s'ils mangeaient comme des barbares, se maculant les mains et les habits des victuailles dévorées à belles dents, ils ne devaient guère conserver de soucis de propreté. Malgré pages, écuyers et filles de service, comment pouvaient-ils être affriandés par la nécessité des ablutions rigoureuses ? Je reste résolument sceptique.

On découvre, toutefois, des Parfumeurs à Paris, dès la fin du XIe siècle. Mais la profession n'était pas encore bien spécialisée. C'étaient alors les marchands merciers qui débitaient les matières odorantes, poudres aromatiques, alcoolats, macérations diverses. Tout cela se vendait avec les peignes, les brosses et les divers produits indispensables aux travaux domestiques et aux soins de toilette ; la droguerie très probablement venait s'ajouter à ce genre de commerce.

La fabrication des senteurs était, à cette époque quelque peu sommaire et primitive. La distillation des fleurs et plus particulièrement de l'essence de roses remonte, à vrai dire, au Xe siècle.

L'invention en est attribuée au plus illustre des médecins arabes, Abou-Ali-el-Heissein, plus connu sous le nom d'Avicenne et surnommé à bon droit : *Le Prince des Docteurs.* Je professe pour cet extraordinaire homme de sciences, une curieuse admiration, ma chère nièce. C'était un précurseur qu'il ferait bon d'étudier dans l'ensemble de sa vie et de ses doctrines. Il a laissé des traités de physiologie et d'anatomie qui nous déconcertent par un incroyable génie d'observations pénétrantes et une vision aiguë de la thérapeutique future qui s'offre à nous comme une anticipation prophétique où l'imagination n'eut certes aucune part et qui s'affirme rigoureusement scientifique dans sa divination.

Je crois qu'il faut attribuer aussi à Avicenne l'essence de jasmin, celle des mille fleurs et aussi cette subtile essence de banane qui ne s'est jamais acclimatée en Occident, bien qu'elle soit exquise, mais, qui, en Orient, fut toujours très goûtée, comme l'est d'ailleurs, la banane en elle-même qui reste le fruit le plus célébré par la muse populaire. Dans les légendes arabes, la banane remplace la pomme que le serpent aurait offerte à notre Eve pécheresse, car cette unité d'un régime nourricier exprime toutes les séductions de forme, de couleur et de senteur. L'on conçoit son succès dans la majeure partie du vaste monde et on est surpris de notre réserve à son égard.

Lorsque le fameux calife de Bagdad, Haroun-al-Raschid, autrement dit *le Juste*, envoya, vers l'an 800 de notre ère, une ambassade chargée de présents à Charlemagne, Empereur d'Occident, nombre de parfums, onguents, cosmétiques inconnus de nous jusqu'alors, y figuraient, mais, les fameuses essences combinées par Avicenne n'étaient pas encore créées, et il est à supposer que les encens, bois de senteur, fleurs pulvérisées, pommades, sels odorants y tenaient la principale place. L'invasion des Maures en Espagne et leurs incursions sur nos côtes du Sud contribuaient à favoriser les apports de parfums chez nous. Ce n'est qu'après la découverte du continent américain que nous fîmes connaissance avec ces merveilleux produits qui ont nom la vanille, le baume du Pérou, le Cacao, le Tolu et tant d'autres parfums végétaux qui sont aujourd'hui d'un usage si courant dans notre vie domestique.

Ce ne fut guère que sur la fin du XIIe siècle, en 1190, pour préciser, que les chefs principaux des odeurs suaves, désireux de se réunir en une corporation, officiellement reconnue et protégée

sollicitèrent de Philippe-Auguste, qui la leur accorda, une charte formelle qui fut confirmée en 1357, par Jean Sans-Peur, puis par Henri II d'Angleterre, se disant roi de France en 1426, enfin, renouvelée en 1582 par Henri III et sa cour de mignons exhaltant les parfums, et en 1658, par le Roi-Soleil, le *souverain le plus doux-fleurant, qui se soit vu dans l'histoire*, disaient les chroniqueurs de son temps.

Que ne puis-je, ma Lucette, te parler de ces grandes coquettes ou coquines, du VIIIe au XIIe siècle qui sûrement cultivèrent avec passion les arts de l'adornation du visage et recherchèrent les cosmétiques et les parfums avec un raffinement vraiment byzantin. Il me faudrait te parler de la jeune paphlagonienne, Théodora Despuna, qui devint la femme de l'Empereur Théophile ; de Berthe la Belle, maîtresse et épouse du comte d'Arles, Thibaut, puis d'Alice de Champagne, reine de France, de Blanche de Castille, la princesse accomplie qui s'unit à saint Louis ; de Christine de Pisan et de combien d'autres féminines figures du passé qui nous apparaissent revêtues de toutes les suavités parfois pimentées de perversité des époques chevaleresques, où les crimes même prenaient un caractère de mysticité passionnelle, dont notre littérature romantique a si bien su tirer parti.

L'âge féodal, si étrange que cela puisse paraître, raffina sur l'emploi des fards. La cosmétique régnait alors en Italie aussi bien que chez nous. Les Dames de beauté, surtout les Florentines, possédaient plus de trois cents recettes pour dissimuler les rides et donner au visage la fraîcheur du printemps, jeunesse des années. A bien regarder les œuvres peintes des quatro-cantistes et plus particulièrement, celles de l'harmonieux Botticelli, on devine sur le visage des déesses qu'il dénuda ou étoffa si rythmiquement, au gré de son caprice, certaine rigidité apprêtée, qui évoque bien dans son ensemble la séduction de l'artificiel et la nature retouchée par la palette des parfumeurs ou *parfumiers*, car on usait alors des deux termes.

Les Dulcinées des preux avaient certes tous les loisirs pour s'occuper du maintien et du rehaut de leurs charmes dans la solitude où les laissaient leurs époux si souvent aux prises avec les Maures et les Castillans. Elles tenaient bien décamérons, cours d'amour, et se plaisaient aux jeux floraux et au spectacle des tournois, vivant dans une atmosphère de galanterie, emmy les poètes et les pages si souvent effrontés. Mais elles consacraient vraisemblablement une grande partie de leur temps aux soins de leur toilette, veillant surtout contre les perfidies de l'embonpoint. L'esthétique du temps imposait la femme svelte, stylisée en élégance liliale, avec un minimum de reliefs. Les appas que les rimeurs nommaient tétins ou mamelettes, devaient être de très modeste proportion et ne dépasser les formes de petites pommes bien saines et joliment relevées d'une coloration incarnaline. Tout était employé, pommades, eaux fondantes, poudres astringentes, afin de conserver aux lignes les expressions de pucelettes qui plaisaient aux valeureux guerriers.

La pâleur des visages devait s'apparenter à celle du lait caillé, ce pourquoi l'enfarinement des masques féminins était poussé jusqu'au plâtrage ; quant aux Eaux Lustrales, aux lotions de la chevelure, aux onctions parfumées, il faudrait consulter Michel de Nostre-Dame, autrement dit *Nostradamus*, médecin, prophète, presque sorcier auquel nous sommes redevables de précieux recueils sur les fardements et senteurs, contenant maintes recettes et secrets excellents et admirables pour l'ornement et embellissement de la face et autres parties du corps.

Nicolas de Montaut, dans son *Mirouër des Français*, imprimé en 1583, reproche avec véhémence aux Damoiselles et Dames de son temps, l'effroyable abus qu'elles faisaient alors des parfums, eaux cordiales, ambre gris, musc, civette et autres produits aromatiques répandus à profusion pour donner senteurs troublantes à leurs vêtements, lingeries, dentelles, ainsi qu'à tous ornements de leurs corps.

Pourquoi cet excès ? A quelle nécessité répondait-il ? Je ne puis, malgré moi, me distraire de cette pensée qu'il fallait lutter contre les fortes odeurs corporelles et aussi contre tout ce qui s'exhalait des costumes imprégnés des apports intérieurs et extérieurs, c'est-à-dire des transpirations concentrées, sous des habits trop ajustés et aussi des senteurs de victuailles absorbées à l'aide des doigts qui provoquaient des taches de graisse, de coulis et d'épices sur les voiles, les gorgerettes et les lourdes manches des robes des plus suaves châtelaines. Serons-nous jamais documentés vraiment sur ce point ? Je crois qu'il faut renoncer à approfondir les dessous de la vie intime de nos ancêtres et qu'il est prudent de ne pas insister sur la question de leurs ablutions profondes et renouvelées. Passons, ma délicate Lucette, n'agitons pas les relents du passé ! Surtout n'y cherchons pas l'hygiène !

Je ne ferai pour toi aucun emprunt aux chroniqueurs, ni aux savants, ni aux occultistes. Je laisserai de côté l'*Albertus Magnus* et son *Secretu mulierum*, les *Secrets merveilleux de la magie naturelle et cabalistique du Petit Albert*, *La Source d'Honneur pour maintenir la corporelle élégance des femmes en vigueur florissante et prix inestimable* qui fut publiée chez Olivier Arnouillet, vers 1530, à Lyon. *Le Bastiment de Recettes* de 1539 dont on pourrait extraire tant de combinaisons de cosmétique parfumée. Ne nous enlisons pas dans des livres, ma mignonne, ce serait un suicide, conservons la quatrième vitesse sur surface plane et arrêtons-nous délibérément à

L'Art de la Parfumerie et des Gantiers aux XVIe et XVIIe Siècles.

Mahomet, le fondateur de l'Islamisme qui était un philosophe clairvoyant, un poète et moraliste pénétrant (l'*Alcoran* en témoigne amplement) disait que les femmes et les parfums sont subtils et que pour cette raison il convient de les bien enfermer. C'est pourquoi il poussa à la création des Harems et des flacons d'odeurs merveilleusement clos.

C'est, en quelque sorte, à ce prophète que nous sommes redevables de l'hermétique embouteillage des essences orientales concentrées dans d'épais et longs flacons de cristal taillé et enrichi de décors opulents. Les Croisés en rapportèrent d'Orient pour complaire aux patientes Dames de leurs pensées en si longue attente de leurs hommages. Nos artistes ne firent qu'imiter et per-

fectionner la flaconnerie de luxe et les boîtes à parfums que les britanniques nommaient *Sweet coffers* et qui furent en si grand honneur sous le règne d'Elisabeth. On trouve encore dans nombre de musées d'Europe et du Nouveau Monde des spécimens de ces boîtes et de ces flacons revêtus de guillochages, de filigranes, de pierreries qui sont de véritables chefs-d'œuvre d'orfèvrerie. Au South-Kensington de Londres et à notre musée du Louvre, il est loisible d'en admirer la belle ordonnance et l'ingénieuse disposition décorative.

N'as-tu jamais vu, ma jolie Lucette, certaines boules de senteur en forme de pommes ou de poires travaillées comme des reliquaires ajourés et revêtues d'améthystes, de rubis, de béryls, d'aigues-marines, de topazes ou de grenats qu'on nommait *Pomandres* (1) du temps des Valois et qui figuraient dans les inventaires des trésors royaux ou princiers ? Ces boules aussi riches que des ostensoirs antiques et faites de métal précieux, s'ouvraient en quatre ou six parties, par tranches égales, comme des oranges, et chacun des compartiments contenait des poudres ou essences de santal, d'ambre, de musc, de pain d'amandes, de bois de cèdre ou d'autres parfums d'Arabie. On en faisait grand usage en tous lieux.

On vendait aussi des pâtes moulées en figures gothiques d'oiselets de Chypre, de fleurs ou en simples bâtonnets qui étaient brûlés pour parfumer l'air. Les fontaines publiques, les jours de fêtes, étaient parfumées abondamment, ainsi que les piscines d'ablutions. Mathieu de Coucy nous raconte même qu'au cours de certains banquet offert par Philippe le Bon, une statue d'enfant, en bronze, mise comme surtout de table, évacuait par les voies naturelles, avant le Manneken-pis bruxellois, un jet continu d'eau de rose. Ajoute à cela que, s'il faut en croire Forest, l'auteur du primitif roman de *Persée*, les convives à table portaient des chapeaux de roses sur leur chef. Les mœurs de l'ancienne Rome ne s'étaient en somme que perfectionnées.

Sans ironie, on a pu écrire qu'au XVIe siècle, le sceptre de la parfumerie fut tenu superbement par les artistes italiens conduits chez nous, surtout à Paris, par François Ier et Catherine de Médicis. La France fut alors véritablement italianisée, aussi bien dans les modes du langage que dans celles de la toilette et des mœurs intimes. Il y eut une énorme vague d'aromatisme venue de la péninsule qui submergea tout notre pays. Le snobisme du *bel mondo* et de *la moda elegante* subit cette *influenza* sous toutes ses formes capiteuses et ténébreuses. Par les *spadassini*, les *magi* ou *stregoni*, tous les savants préparateurs de la *fattuccheria* et de *l'alchimia criminosa* se donnèrent rendez-vous dans notre hospitalière capitale où triomphait déjà René le Florentin. La boutique du Pont au Change où ce dernier vendait ses senteurs, était prodigieusement achalandée par les beaux muguets et dames d'atour et de gentes manières de la ville et de la Cour, car les parfums de marjolaine, d'origan, de thym, d'eaux de Jouvence et surtout les poudres et sachets odorants étaient en grande vogue.

A cette époque dite de la Renaissance, nombre de femmes s'étaient élevées au niveau des grandes idées philosophiques qui se développaient si noblement dans tous les foyers intellectuels de l'Occident. Diane de Poitiers, Marie d'Angleterre, Julie de Gonzague, Marguerite Paléologue, Elisabeth de Portugal, Christine de Danemark, Blanche, duchesse de Toscane, Madeleine de l'Aubépine et combien d'autres, avaient pris rang dans les cours galantes où les poètes aimaient à rencontrer leurs muses inspiratrices et à subir l'influence morale de femmes qui s'offraient comme des reines de beauté intellectuelle et de haut idéalisme.

La corporation des parfumeurs s'était jointe et confondue à celle des gantiers qu'on ne désignait plus que du nom de gantiers-parfumeurs, car les gants à senteurs fortes étaient les seuls admis dans la société distinguée. Deux siècles plus tard, en 1776, les gantiers-parfumeurs furent réunis aux boursiers et ceinturiers qui avaient pour mission de débiter toutes les essences qui s'accommodaient aux ornements ouvrés dans le cuir, les pellicules, maroquin, chevreau, dermes et épidermes des animaux. De tout cela, nous avons conservé, comme senteurs, le cuir de Russie et la peau d'Espagne, je pourrai même ajouter la frangipane qui prit naissance avec les gants parfumés, et sur l'origine de laquelle on pourrait disserter savamment. Mais le temps presse et je te ferai grâce, ma Lucette, de cette érudition qui n'a pas ici son champ d'évolution voulu.

La mode, j'insiste sur ce point, exigeait au XVIe siècle et jusqu'au début du XVIIe où l'Espagne exerça à son tour son influence despotique chez nous, que tous les parfums de bonne origine aient été fabriqués en Italie, y compris les gants de senteur qui venaient principalement de Rome.

La passion des onguents, des aromates, des pommades, des lotions, des eaux de Jouvence, des gants odorants, des poudres essentielles atteignit de telles proportions que les criminels disciples de René le Florentin songèrent à dissimuler dans les parfums les matières toxiques qui étaient susceptibles d'empoisonner et d'expédier sans bruit dans un monde meilleur ceux auxquels on offrait en présent des gants ou d'autres produits de chimie parfumée. Blancs onctueux, Dentifrices, Fards, étaient les véhicules de poisons corrosifs ne laissant guère de traces apparentes, car ils s'introduisaient par les pores de la peau et cheminaient lentement à travers le corps où ils atteignaient mortellement les organes essentiels à la vie.

Jamais les fards et secrets de beauté, ai-je écrit naguère dans mon livre sur « les artifices des visages féminins », ne furent plus en honneur qu'à cette époque de la Marguerite des Marguerites, sous laquelle on vit paraître les livres d'André Le Fournier : *La Décoration d'humaine nature, Il libro della Bella*, de Luigini, *La Leonora regionamento sopra la vera belleza*, de Battus, *La Médicine pertinenti alle infermita delle Donne*, du peintre Marinello et vingt autres ouvrages italiens et français qui obtinrent des succès éclatants.

Peu après, Henri III, en vraie petite maîtresse qu'il était, croyait effacer ses taches de hâle en portant la nuit un masque, connu sous le nom de masque de Poppée et qui se fabriquait avec de la farine et des blancs d'œufs, qu'il faisait sécher sur son visage et qu'il enlevait le matin avec de l'eau de cerfeuil. Diane

(1) Ou Pomambres.

de Poitiers, grâce aux cosmétiques dont elle faisait usage, — bien que quelques biographes aient affirmé qu'elle n'usa que de l'eau du ciel — conserva ses charmes, sa beauté, son ardeur de jeunesse jusqu'à un âge extrême. Elle était encore fort belle quand plus de deux siècles après sa mort, on l'exhuma de son tombeau du château d'Anet, ignoble sacrilège dont la relation est dramatiquement lamentable. Tenait-elle ses secrets de beauté du fameux Paracelse, ou bien la châtelaine d'Anet était-elle une simpliste ne demandant qu'à la seule nature ses remèdes contre le temps dévastateur ? Qui le pourrait dire ! Constatons toutefois que Brantôme ne nous laisse guère ignorer comment ses honnestes et illustres dames en usaient savamment pour réparer des ans l'irréparable outrage.

Avec Henri IV, parfait béarnais, sain et vigoureux, fier soldat et roi soucieux du bien-être public, l'esprit français italianisé à outrance sous le règne des Valois-Angoulême, se modifia rapidement et totalement. Aux types efféminés de souverains félins, perfides et cruels entourés de mignons et de bretteurs, de damoiseaux aux mœurs équivoques et qui se parfumaient comme des courtisanes, succédèrent de francs et loyaux gentilhommes aimant la vie active, la chasse, la belle galanterie, l'ancien caractère chevaleresque et les nobles exploits guerriers.

Le Vert-Galant fut-il très sensible aux senteurs ? J'estime que cela est douteux ; s'il en usa ce fut pour combattre et dissimuler la forte odeur de rousseau qu'il dégageait âprement, comme d'ailleurs tous les Bourbons. Scarron, qui, plus tard, dans certains écrits sur la mythologie païenne qui étaient allégoriques et satiriques, disait que les Dieux se reconnaissaient à leur odeur et surtout à ce signe qu'ils avaient le *gousset friand*. Ce gousset c'était la transpiration forte des aisselles qui affligea toute la lignée bourbonienne y compris le Roi Soleil.

Les parfums venaient alors de notre Provence que Godeau, évêque de Grasse et bon poète, devait nommer *La Gueuse parfumée* parce qu'elle était fort pauvre, ce pour quoi il sollicitait des subsides de la Cour disant que c'était une gueuse fort odorante, à laquelle il fallait faire l'aumône par reconnaissance des sensations exquises qu'elle procurait à notre odorat.

Les femmes usaient alors de recettes multiples pour entretenir le corps en santé et c'étaient les parfumeurs qui étaient chargés de leur fournir les produits alors réputés, tels que l'*Eau vitale de jeunesse*, l'*Eau impériale*, l'*Eau Thériacale pour le rajeunissement*, recommandée par le célèbre médecin Fernel. Il entrait dans ces préparations des épices, des herbes parfumées, des fleurs, des fruits. C'était fort compliqué, à la façon des drogues de sorciers ou des remèdes de bonne femme. Il y avait de tout ; des racines de gentiane, des feuilles de rue, des clous de girofle, du gingembre, du bois d'aloès, du cubèbe, du romarin, de la bourrache, de l'hysope, de la sauge, de l'eau de rose, du vin blanc, du chardon-bénédic, du citron, de l'orange, du nénuphar... Fais-moi grâce du reste, car tu dirais bien vite, ô incrédule innée, que j'invente à plaisir. Mais déjà les produits n'étaient plus très purs. La fraude commençait à se développer partout et le bon Montaigne écrivait : « Les hommes ont fait de la nature comme les *parfumiers* font de l'huile, ils l'ont sophistiquée. »

Il te faudrait lire, Lucette, le *Traité des odeurs* de Théophraste, imprimé par Vascosan, d'après Adrien Turrebo, en 1556, ou bien le *Parfumeur français* qui enseigne toutes les manières de tirer les odeurs des fleurs ou bien encore le *Parfumeur Royal*, sinon le *Discours apologétique sur les vertus principales de l'eau de la Reine de Hongrie*.

Mais cette lettre est déjà longue, ma belle Lucette. Il est prudent de ne pas dépasser la période où notre attention demeure vivace et valablement éveillée. Il faut prévenir la fatigue de l'épistolier et celle de la destinataire, où plutôt, comme on dirait aujourd'hui, éviter les ratés entre le poste émetteur et celui du récepteur, puisque tout est actuellement à la T. S. F.

Beaudelaire ne l'avait cependant pas prévue, lui qui nous a légué cette belle affirmation dont chaque jour la valeur véridique nous apparaît plus indiscutable : « Les couleurs, les parfums et les sons se répondent ».

Je te réserve, ma chère nièce, une nouvelle promenade à travers l'histoire des odeurs. J'ignore encore si ce sera la dernière. Tu vois à quelle incontinence d'écrits ma complaisance pour toi, Lucette, m'entraîne, au-delà de mes prévisions. Mais, au moindre signe de lassitude de ta part, crois bien que je saurai me taire. Il me plaira toujours de me réfugier dans le garage pacifiant du silence, je ne reprendrai la route que si tu m'y invites. A bientôt, ma chérie, fais-moi signe.

Octave UZANNE.

(C. R.).

La composition des Citrons de Californie.

Les variétés de *citrons* cultivées en Californie, sont surtout l'*Eurêka*, né en Californie même, de graines de citrons siciliens, et le *Lisbona*, plus répandu et importé directement d'Australie.

MM. Chace, Wilson et Church, ont analysé ces deux variétés et, en outre, une troisième, *Villa Franca*, mais qui n'est plus guère cultivée aujourd'hui. Ils ont trouvé que la teneur du zeste en *huile essentielle* est plus élevée chez les citrons *Villa Franca* que chez *Eurêka*.

Il n'y a aucune différence dans la teneur en *acide citrique*. Cette teneur atteint son maximum au commencement de l'automne ; c'est aussi la saison où l'*huile essentielle* est en plus forte quantité, le minimum se produisant à la fin de l'hiver et au printemps.

On a constaté une différence marquée dans le taux de sucre entre les citrons *Eurêka* et *Lisbona*.

On n'a observé aucune corrélation entre la couleur de l'écorce, son épaisseur et la composition des citrons, mais le poids spécifique et la teneur en acide diminuent avec l'épaississement de l'enveloppe.

Aucune différence n'a été observée entre les citrons obtenus sur le rivage de la mer et ceux de l'intérieur.

LES FICHES JEANCARD

Nous recevons la lettre suivante :

New-York, le 18 juin 1923.

Cher Monsieur,

A l'instant m'arrive le numéro de mai de la *Parfumerie Moderne*, avec votre intéressant article sur les fiches techniques et deux exemplaires de fiches relatives à l'Estragon et à la Mousse de Chêne.

Votre idée est excessivement heureuse et elle se rencontre justement avec un travail que j'ai en train depuis assez longtemps déjà et dont l'embryon se trouve dans l'Abrégé de la Chimie des parfums que nous avions publié, Satie et moi, bien longtemps avant la guerre. Afin que la fiche soit bien claire, elle doit toujours être établie d'après le même plan et avec des divisions bien marquées. Inclus celles que j'ai adoptées depuis longtemps et dont je suis très satisfait ; j'ai également adopté des couleurs différentes de fiches suivant la nature du produit :

Les huiles essentielles, par exemple, sont sur carton gris.

Les produits organiques, sur carton jaune.

Les produits d'alimentation, sur carton rose.

Les essences pour poudres, crèmes, etc., sur carton rouge.

Les essences pour savonniers, sur carton ocre.

Les essences pour extraits alcooliques, eau de toilette, sur carton bleu.

Divers sur carton blanc.

P. JEANCARD.

***

Nous serons heureux de recevoir les avis de nos lecteurs à ce sujet.

Modèle de Fiche type JEANCARD & SATIE

NÉROLI (Huile essentielle ou essence) N°......

Historique. —

Botanique. —

Régions de productions. —

Conditions économiques. Statistiques. —

Traitement industriel (distillation). —

Constituants. —

Constantes et propriétés. —

Parfum. — Caractères, Analogies, puissance, ténacité (en jours). —

Emplois. — Parfumerie (extraits, eau de toilette, schampoing, crème, poudre, dentifrices, etc.), Savonnerie, confiserie, alimentation, droguerie, pharmacie, etc.

Conditions commerciales. — Prix, Producteurs (à remplir par l'usager de la fiche).

Modèle de Fiche type JEANCARD & SATIE

PARFUMS ORGANIQUES

ACÉTATE DE BENZYLE N°......

Historique. —

Procédés de fabrication. Matières premières. —

Répartition dans les huiles essentielles. —

Constantes et propriétés. —

Parfums. —

Emplois. —

Conditions commerciales. Statistiques. prix. —

LE SUCCESSEUR ÉVENTUEL DE LÉNINE SERAIT ENNEMI DES PARFUMS... ET DES CHAUSSETTES.

D'une interview que M. Baranski a donnée à Moscou, à M. H. de Korab, et que publie le *Petit Journal*, nous extrayons la curieuse appréciation suivante sur M. Rykof qui, paraît-il, a des chances de succéder à Lénine comme directeur du parti bolcheviste :

« Le mois dernier, à une réunion des commissaires du peuple, les suffrages se sont portés sur le camarade Rykoff qui occupe un rang élevé dans le parti et dont les origines purement russes sont incontestables...

« Il rêve d'une Russie paysanne, simple et patriarcale, sinon primitive, une Russie qui serait peut-être éclairée à l'électricité, car il n'est pas ennemi du progrès scientifique, mais une Russie où il n'y aurait ni parfums, ni plats compliqués, ni chaussettes, autres que les... chaussettes russes... »

Reste à savoir si cette appréciation est bien exacte !

(Echos.)

LE TRIOMPHE DES CALORIFUGES

Depuis longtemps, nous préconisons l'isolement des alambics qui, par leur surface exposée à l'air froid, rayonnent de telles quantités de calories qu'une grande partie du travail de la vapeur est perdue.

Un certain nombre de parfumeurs ont adopté nos vues : tous s'en estiment largement payés, tant par l'économie réalisée sur la quantité de combustible consommé, ce qui est fort important en fin d'année, au cours où nous payons actuellement le charbon que, et c'est là l'important, par le rendement en huiles essentielles qui est considérablement augmenté si nous en jugeons par les derniers rapports que nous avons reçus.

Les principales installations qui ont été faites sur nos indications comportent ou bien des alambics complètement enterrés dans un massif de maçonnerie et des chapiteaux à doubles parois avec intervalle bourré de poudre de liège, ou bien des appareils garnis d'enduits calorifuges.

On évite ainsi les fâcheux inconvénients constatés par tous les distillateurs : tel alambic placé dans un courant d'air même très petit, rend toujours moins que tel autre appareil toutes autres conditions identiques par ailleurs. Ce n'est pas en isolant les alambics par des rideaux, par des paravents que l'on obtient un bon résultat. Les parois métalliques rayonnent de telles quantités de calories au mètre carré qu'une grande partie de la vapeur, refroidie déjà par sa détente en un large vase à la sortie d'une petite tuyauterie, se condense en grande partie avant d'atteindre le chapiteau.

Nous ne parlerons pas, bien entendu, de l'isolement par un bon enduit calorifuge des canalisations de vapeur qui traversent souvent de grands espaces à l'air libre : aucun industriel sérieux ne peut admettre un pareil gaspillage. Mais réitérons les indications que nous avons déjà données, sans revenir cependant sur les chiffres fournis dans l'étude de Paul Hendlé, l'ingénieur maritime bien connu, que nous avons publiée (1).

Une étude récente de Ch. Pasquay, ingénieur-chimiste, dans *Chaleur et Industrie* (2), nous rappelle des indications déjà anciennes dont un grand nombre de parfumeurs ont encore cependant à faire leur profit.

M. Eberlé, il y a quinze ans, démontra qu'un mètre carré émet par heure, pour une pression de vapeur de 12 kilogs, 2.700 calories, correspondant à une condensation de 5 kilogs 800 de vapeur, de sorte qu'en 24 heures la condensation serait de 140 kilogs. Une usine comportant une cinquantaine d'alambics de contenance moyenne, de 8 à 9 mètres carrés de superficie en comptant le chapiteau et le col de cygne, et une circulation de vapeur en conséquence peut comporter au total une superficie de 500 à 1.000 mètres carrés de rayonnement. En admettant un travail continu ce serait une perte totale de 70 à 140.000 kilogs de vapeur perdue par jour, ou par journée de 12 heures ; 35 à 70.000 kilogs pour la production desquels on aurait brûlé de 5 à 10 tonnes de houille...

Cet exemple est frappant. En 120 jours de travail annuel, la perte est de 600 à 1.200 tonnes de charbon, soit de 60 à 120.000 francs.

Il n'est certainement pas rare de trouver, actuellement, des distilleries dans lesquelles plus de la moitié de la vapeur produite est perdue par rayonnement.

Or, les calorifuges actuels permettent d'obtenir une économie qui n'est pas moindre de 85 % pour un calorifuge moyen et qui peut atteindre, avec quelques précautions jusqu'à 95 %. On admettra donc, par principe, que toute usine actuelle dont les canalisations ou les alambics ne sont pas calorifugés et qui dépense pour 50.000 francs de combustible par an, peut faire une économie annuelle qui peut aller selon les circonstances du quart à la moitié de la quantité de combustible utilisé.

Pour l'exemple que nous avons pris d'une usine comportant de 500 à 1.000 mètres carrés de surface, entraînant une perte de 60 à 120.000 francs pour 120 journées de travail de 12 heures, nous trouvons que le coût moyen de calorifugation serait de 30 à 40 francs le mètre carré, soit au maximum 20 à 40.000 fr. d'installation pouvant durer de nombreuses années. L'application du calorifuge est donc payée dès la première campagne de distillation.

Il ne faut même pas hésiter entre un calorifuge qui coûte 30 francs le mètre et ne donne que 85 % d'économie et un autre qui coûte 40 francs le mètre, mais procure 95 % d'économie. Pour l'exemple choisi, l'économie serait de 5 à 10.000 francs selon l'importance de la surface, mais la perte annuelle supplémentaire serait de 6 à 12.000 francs.

Il faut donc chercher le calorifuge qui donne le meilleur rendement et ne pas même oublier de faire le revêtement des brides, colliers, etc., toutes parties qu'on laisse généralement à nu pour faciliter les réparations. Il est préférable de trouver des systèmes de coquilles capables de couvrir entièrement les brides.

Eberlé a, en effet, démontré que pour une conduite de 26 mètres de long, comportant six paires de brides, l'économie de chaleur, par un calorifuge moyen, était de 78 à 83 % sans isolation des brides, et 83 à 88 % avec isolation des brides. L'hésitation n'est donc pas permise.

Rendement en essence. — Le rendement en essence est forcément accru : en effet, toute quantité de vapeur qui se condense à l'intérieur de l'alambic ne travaille pas. L'alambic est un appareil thermique au même titre qu'une machine à vapeur ou un moteur à explosion : le rendement d'un alambic peut être calculé par l'écart entre le nombre de calories admises et utilisées et le nombre de calories qui sortent de l'appareil. Le réfrigérant et la quantité d'eau qu'il dépense et qui mesure à peu de chose près le nombre de calories utiles est le meilleur mètre : si donc, ainsi que dans une machine à vapeur, la vapeur se condense dans le piston ou

(1) *P. M.* 1916, pp. 86 et suivantes.

(2) *Chaleur et Industrie*, n° 38, 4e année, pp. 519 et suivantes.

dans l'alambic qui le remplace, elle ne produit pas de travail utile. Mieux que cela, dans beaucoup de cas, elle mouille, détrempe les matières en cours de distillation qui peuvent ne pas avoir besoin d'un pareil traitement.

Des essais qui viennent d'être faits récemment pendant la dernière campagne de distillation de la fleur d'oranger ont prouvé qu'un alambic calorifugé rend plus d'essence qu'un alambic qui ne l'est pas. Et quand il s'agit d'huiles essentielles précieuses, comme celle de néroli, le bénéfice est rapidement très important.

Quel est donc le meilleur calorifuge ? Nous avons vu des applications de plâtre armé ou de mélange de plâtre et de scories ; cet enduit est généralement très imparfait et quoiqu'il laisse la paroi extérieure assez froide, il consomme par lui-même un certain nombre de calories inutilement.

Les revêtements formés de lames de bois sont assez élégants, ils peuvent être cirés et tenus en bon état de propreté ; ils ne sont cependant efficaces qu'à la condition qu'un espace suffisant soit laissé vide entre la paroi de l'alambic et le revêtement.

Le principe d'un bon isolement est, en effet, avant toute chose le matelas d'air, l'air immobile étant le meilleur isolant. On peut entourer l'alambic à calorifuger de plusieurs cercles de fer à T ou même de plaques de fer blanc ondulé sur lesquelles on applique une nouvelle tôle mince et plane qui reçoit l'enduit calorifuge.

Autour des tuyaux et conduites de vapeur (et à plus forte raison de machines à glace et frigorifiques), il faut ménager un matelas d'air en enroulant un ressort en fil de fer autour de la canalisation, puis ensuite un carton qui forme un deuxième tube concentrique au premier et que l'on couvre enfin de l'enduit calorifuge.

Les enduits à base de silice sont tout à fait recommandés ; ils doivent être appliqués par des spécialistes expérimentés. Les coquilles moulées en poudre de liège et silice, poudre de liège et amiante sont actuellement reconnues comme les plus parfaits isolants. Le matelas d'air interposé les empêche de brûler.

Ces plaques de liège aggloméré peuvent être fabriquées en toutes formes courbures et dimensions, il suffit de les assembler soit par des cercles de feuillard, soit par des bandelettes de toile goudronnée, soit simplement par des cercles de fil de fer si l'on doit recouvrir le tout d'une enveloppe de bois ou de tôle légère que l'on peint ensuite.

On considère que les tresses de bourre de soie sont encore supérieures aux coquilles de liège, la soie en effet, est un isolant sans pareil, mais le prix de ces tresses est relativement élevé. Le liège aggloméré et la silice, l'un et l'autre appliqués sur matelas d'air sont, à l'heure actuelle tout à fait parfaits pour les usages de notre industrie.

Nous nous ferons un plaisir de communiquer aux intéressés les adresses de spécialistes de ce genre d'application s'ils n'en connaissent pas.

Institut de recherches scientifiques,
Lyon.

∴

Nous recevons la lettre suivante :

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 26 courant nous vous confirmons volontiers le renseignement que l'on vous a donné, relativement aux résultats que nous avons obtenus par la calorifugation de nos alambics. En opérant la distillation d'une même quantité de fleurs de même provenance et de même qualité menée simultanément avec deux alambics de même contenance, l'un nu et l'autre calorifugé, nous avons constaté non seulement une légère augmentation de rendement en faveur de ce dernier, mais aussi une amélioration très sensible de la qualité de l'essence obtenue, ce qui s'explique par la réduction importante de la durée de la distillation particulièrement avantageuse quand il s'agit d'alambics de grande capacité.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que vous citiez notre Maison et les indications précédentes que nous sommes heureux de voir confirmer l'efficacité du perfectionnement que vous préconisez vous-mêmes.

Veuillez agréer, etc...

Signé : CAVALLIER FRÈRES,
Grasse.

CANADA

La Convention franco-canadienne.

La politique anglaise est un habile mélange de libre-échangisme et de protectionnisme.

La Grande-Bretagne ouvre ses frontières toutes les fois que ses financiers, ses commissionnaires et ses armateurs y ont un intérêt immédiat. C'est ainsi que Londres est devenu un centre mondial de répartition de matières premières et de nombreux produits fabriqués.

Par contre, l'Angleterre suit une politique protectionniste puisqu'elle a toujours réussi à imposer à ses colonies ou à ses Dominions un régime de faveur douanier appelé « l'Imperial Preference ». Grâce à cette facilité, les marchandises anglaises trouvent des débouchés faciles dans le monde entier. Il en résulte donc que le tarif douanier d'un dominion comprend trois colonnes :

1° Le tarif préférentiel applicable aux produits de la Grande Bretagne ;

2° Le tarif intermédiaire que les Gouvernements des Dominions accordent aux puissances qui ont passé avec eux des traités de commerce.

Il est à noter qu'aucun de ces Etats, sauf le Canada ne s'est engagé dans cette voie ;

3° Le tarif général qui est le régime ordinaire applicable au monde entier.

Le Canada a fait une exception puisqu'il nous fait bénéficier pour certains produits, non seulement du tarif intermédiaire, mais d'un quatrième tarif qui est presque aussi avantageux que celui applicable à la Grande-Bretagne.

A. I. C. A.

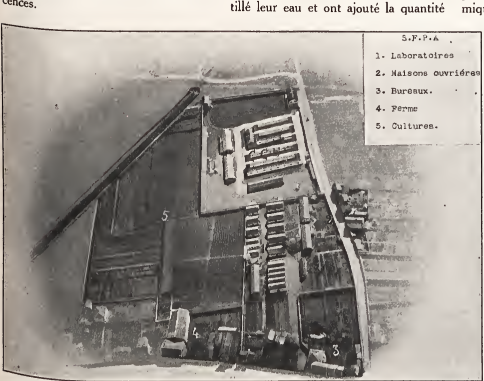
Emplois de l'Eau de Sauge Sclarée.

L'essence de Sauge sclarée, dont nous avons introduit en France la distillation, a définitivement acquis ses lettres de naturalisation.

Plus de 100 hectares étaient plantés cette année qui ont dû produire près de 500 kilogs d'essence, soit un kilo pour 1.000 à 1.200 kilogs d'inflorescences.

Mais tout n'a pas été fait au sujet de cette essence qui a pris place à côté de l'essence de néroli et de l'essence de rose : comme ces deux parfums précieux, la Sauge sclarée donne une eau distillée extrêmement aromatique et très chargée en huile essentielle.

Jusqu'ici les distillateurs ont redistillé leur eau et ont ajouté la quantité



Cl. P. M.

Vue aérienne des cultures et usine de la Société Française de Produits Aromatiques à Villeurbanne.

d'essence qui provient de cette distillation à leur stock d'huile essentielle. Nous avons pu constater, dans certains cas que l'eau distillée de Sauge (notamment lorsqu'on distille rapidement à la vapeur haute pression) contient jusqu'à 1 gramme d'essence par litre. Si l'on redistille cette eau, cette seconde opération altère en partie le parfum de l'huile essentielle et l'on ne tire qu'une seconde qualité. Si au contraire, on utilise l'eau telle quelle, elle rend des services que l'on ne saurait demander à l'essence elle-même.

Ces chiffres montrent que l'essence ne peut être que chère et si, en effet, il se fait des affaires de 1.600 à 1.800 fr. le kilo selon quantité, c'est que les distillateurs ne sont pas encore assurés de trouver le placement rapide de leurs lots.

Il semble bien cependant qu'il n'y a aucune crainte de ce côté et que la parfumerie mondiale absorbera sans difficulté une quantité encore plus grande d'ici quelques années. Les principaux consommateurs seront, comme pour l'essence de Jasmin, les fabricants d'essences artificielles et les artistes parfumeurs parisiens.

Le principal usage de l'eau de sauge sclarée est l'alimentation. Deux à trois centimètres cubes d'eau distillée de sauge sclarée dans un litre de vin blanc lui donnent un goût de muscat genre Frontignan ou Samos. Jusqu'ici ce goût était obtenu par l'infusion de sommités de sauge sclarée sèches dans l'alcool. L'emploi de l'eau est beaucoup plus pratique et beaucoup plus économique.

Les propriétés stomachiques, excitantes, reconstituantes de la sauge sont connues depuis la plus haute antiquité : le vin ainsi préparé est donc apéritif, cordial et stimulant.

L'eau de sauge est à conseiller également dans le coupage des eaux-de-vie ; elle leur communique un moelleux incomparable qu'il faut rapprocher de l'arome des Armagnacs, et qui est nettement supérieur à celui obtenu par addition d'infusion de vanille.

Appliquées aux produits de bouche fabriqués par les parfumeurs, ces propriétés permettent de faire des alcools de menthe exquis et des dentifrices absolument incomparables.

Enfin, de nombreuses applications à la parfumerie proprement dite étaient à prévoir : en effet, la corrélation et les points de contact entre les centres gustatifs et les centres olfactifs indique, *à priori*, que ce qui impressionne favorablement les premiers ne saurait rester indifférent aux seconds.

Nos essais ont été des plus concluants. L'eau de sauge peut être la base :

1° de parfums sans alcool, à base d'eau ;

2° De lotions à faible degré d'alcool, produits très demandés, comme on sait par certains pays, comme l'Egypte, où la parfumerie alcoolique est grevée de droits considérables.

Nous avons d'abord utilisé l'eau de sauge pure, additionnée simplement de quelques centimètres cubes par litre d'oléarome soluble, ou bien de par-

fums artificiels solubles dans l'eau.

Au premier rang, il faut citer la vanilline, le pipéronal-vanillone ou héliotrope amorphe, les compositions d'héliotrope, etc. Tous ces produits ajoutés à l'eau de sauge dans la proportion d'environ 1 gramme par litre donnent des lotions de la note héliotrope admirablement fleuries et capiteuses. Le sylvanol cristallisé accentue l'odeur sylvestre de la sauge et donne un produit dans le genre idéal ; enfin une addition de quelques centimètres cubes de solutions alcooliques d'essences déterpénées de citron, orange, limette, etc., donne une sorte d'eau de Cologne sans alcool, excellente.

Parmi les produits alcooliques que nous avons essayés : Eaux de Cologne, Eaux de quinine, Bay Rhum, etc., aucun ne nous a donné l'indication d'une incompatibilité quelconque. Les lotions obtenues avec :

Alcool : 50 parties ;
Eau de sauge : 10 à 50 parties ;
Eau distillée : 40 à 100 parties.
Parfum déterpéné, QS pour une solution limpide,

sont nettement supérieures à tout ce qui se fait ordinairement. L'odeur ambrée de l'eau de sauge se marie admirablement avec tous ces parfums et des formulations presque élémentaires donnent cependant des préparations de luxe en tous points comparables à ce que l'on obtient avec des teintures très compliquées et longuement macérées.

Nous estimons donc que l'eau de sauge sclarée doit prendre une place importante dans les industries de la parfumerie et de l'alimentation. De nombreux essais pratiques sont en cours. La Société Française de produits aromatiques continuant nos traditions de vulgarisation distribue gratuitement, en ce moment, des quantités d'échantillons gratuits de 100 grammes à dix litres. De ces essais sortiront certainement des résultats du plus haut intérêt. La Sauge sclarée donnera ainsi plus d'avantages que toute autre plante aromatique et nous serons heureux d'avoir doté la Parfumerie française d'une plante aussi précieuse.

R.-M. Gattefossé.
(C. R.).

L'ÉLECTION DE M. COTY

M. Coty, le parfumeur bien connu, vient d'être élu sénateur de la Corse. Cette élection aura fait couler beaucoup d'encre. Nous devons nous féliciter d'avoir, au Parlement, un représentant autorisé de notre industrie et de notre commerce d'exportation.

Parmi les nombreux commentaires provoqués par cette élection, nous citerons celui de M. F. Hauser, dans *Les Coulisses*, qui nous semble résumer la question avec bonne foi et logique.

« On peut dire que le célèbre parfumeur aura conquis son siège de haute lutte : voici plus de trois ans qu'il le convoitait ; ses adversaires se sont multipliés pour lui barrer la route ; ils n'ont pu y résusir.

« La lutte a été des plus intéressantes.

« Que reprochait-on à M. Coty? D'avoir gagné de l'argent dans la Parfumerie, et d'aborder la politique avec sa seule fortune, sans avoir fait de stage dans un parti.

« Pour ma part, je ne comprends pas très bien ce reproche. »

* * *

« Comment? Voici un homme, qui au lieu de faire sa carrière dans la politique, s'occupe de commerce, y fait fortune, après quoi, au lieu de dépenser son argent en coûteuses fantaisies, il se dit que les hommes d'action peuvent jouer un rôle dans la politique de ce pays et il brigue un mandat public et on lui en fait grief?

« Mais alors, aucun industriel, aucun commerçant, aucun grand avocat, aucun militaire, sa carrière faite, n'aurait le droit d'entrer dans la politique? Et celle-ci serait réservée comme chasse gardée aux seuls hommes qui font de le politique un moyen d'existence? J'avoue que je ne comprends pas... »

* * *

« On dit : « M. Coty a payé son élec- « tion ». « Il faudrait le prouver. Et, au surplus, qu'est-ce qu'on appelle « payer? » Je sais des hommes politiques qui ont fait leur élection en distribuant des faveurs aux électeurs à tour de bras. Ils ont payé leur siège, en somme, avec l'argent de la Princesse. Ne vaut-il pas mieux qu'ils la paient avec le leur?

« Il est certain qu'il est immoral de distribuer de l'argent pour se faire élire, mais, je le répète, il faudrait prouver que M. Coty en a distribué. »

M. Hauser donne quelques exemples d'élections d'hommes devenus célèbres et qui n'échappèrent pas à cette critique et qui ont honoré cependant la représentation nationale. Nous sommes persuadés que M. Coty rendra plus de services à la France et à la Parfumerie française que maints professionnels de la politique.

P. M.

GRÈCE

Certificat d'origine.

A partir du 1er juin 1923, il est nécessaire de joindre aux marchandises bénéficiant du tarif conventionnel, un certificat d'origine.

Comme jusqu'à présent nous avons le même régime que l'Angleterre (clause de la nation la plus favorisée) il est indispensable de suivre cette procédure ; elle n'est d'ailleurs nécessaire que lorsque le tarif conventionnel est plus avantageux que le tarif général.

On se rappelle que ces certificats d'origine sont d'habitude visés par la Chambre de Commerce ; elle exige, au préalable, une attestation du Syndicat professionnel auquel est affiliée la maison exportatrice. Ce document doit être ensuite signé par le Consul des Hellènes qui y appose ses cachets.

A. I. C. A.

UN SINGULIER COSMÉTIQUE (1)

Ce qu'il faut entendre par *Stercus crocodili.*

(On y joint un court préambule en manière d'exorde.)

C'est un sujet délicat, nous y toucherons avec le plus de précautions possible.

Déjà, la médecine empirique qui fourrait son nez partout n'avait rien dédaigné de ces sortes de produits. Au dix-septième siècle, Paullini, médecin d'Eisenach, qui eut cependant d'autres mérites, avait réuni dans sa *Dreckapotheke* (pharmacie stercoraire), Francfort 1698, tout ce que les anciens avaient écrit sur la « matière ». Cette Dreckapotheke est un vaste dépotoir où se trouvent accumulés sous l'œil vigilant d'Esculape, tous les excréments de la création. Les sous-sols de l'arche de Noé n'offraient pas un spectacle plus attrayant et il faut observer que dans cette... mettons académie, chaque chose possède ses vertus particulières. L'*excrementum hominum* combien vanté! s'y rencontre avec l'*album græcum* dont Libavius en un chapitre spécial a décrit minutieusement la préparation et les précieuses qualités. La m... de chien, si proverbialement dédaignée, élevée à la hauteur d'un arcane merveilleux et bienfaisant n'est pas chose banale. Comme celle du diable manquait, qu'elle est fort rare et qu'il en fallait à tout prix, on trancha la difficulté par un quiproquo en faveur de l'assa fœtida. C'est une stercus de fortune, il est vrai, et cependant l'affaire n'alla pas toute seule. Pendant trois siècles, Laser et Asa revendiquèrent l'honneur d'en produire également. Des flots d'encre coulèrent à ce propos et l'affaire, bien entendu, est loin d'être élucidée, au contraire, encore que les Persans, par une aberration sacrilège, en aient fait le « manger des dieux » ! Tous les goûts sont dans la nature. Après la médecine vint la parfumerie. En bonne glaneuse, elle ramassa ce qui pouvait lui convenir ; elle fouilla les entrailles du cachalot, lui prit son ambre, résidu de poulpes indigérés ; elle visita les cloaques du castor, du desman, de l'ondatra et de la civette, y puisa des sécrétions à relents équivoques ; elle s'empara de la poche du musc au voisinage suspect. De la bouse de vache, elle fit le « musc indigène » ; de la crotte de gazelle le « musc d'Afrique », et de tout temps la fashion y trouva son compte et se déclara satisfaite. La princesse Palatine qui avait toujours son franc parler et ne tournait pas, comme on dit, autour du pot, écrivait dans une de ses nombreuses correspondances « sans la m... des fouines, de la civette et autres animaux, ne serions-nous pas privés de nos plus suaves odeurs ? » La cosmétique arrive à son tour ; on peut admirer sa réserve, elle ne ramasse pas grand chose dans cet ordre d'idées. Nommons la « fiente de crocodile » dont nous allons parler après Horace, Ovide et Pline, puis celle de pigeon dont nous nous débarrasserons aussitôt en disant que le médecin Liébault, auteur de trois livres d'embellissement et ornement du corps humain (quinze cent quatre vingt dcux) a donné une recette qui concerne ce précieux résidu. « La fiente de pigeon, dit Liébault, dissoute en eau de rose musquée et camphorée est fort *propre* pour en faire un liniment au soir sur le visage, puis le laver d'eau de nénuphar le matin ». Le bibliophile Paul Lacroix n'a pas manqué de rappeler cette recette dans son curieux petit livre, *Les secrets de nos pères* (l'art de conserver la beauté) où il fait de fréquents emprunts à Liébault dont les œuvres originales se font rares aujourd'hui. Passons maintenant au *stercus crocodili*. Disons de suite qu'il ne s'agit pas ici du crocodile proprement dit, mais d'un petit sosie d'occasion appelé krokodeilos, crocodilea, cordyla et cordylus par Tournefort et qui n'est autre que le « stellion » du Levant, variété de lézard. Rien d'étonnant à cela puisque Hérodote nous apprend que le véritable nom du crocodile était champsa, mais que les Ioniens lui imposèrent le nom de krokodeilos à cause de son analogie avec les lézards. On peut ajouter que les Egyptiens rendirent parfois aux lézards les mêmes honneurs qu'aux crocodiles en les momifiants. Théodore Cocteau, dans une note très intéressante, dit Desmarets dans sa description du genre scincus, parle d'une momie de scinque bridée (Scincus africanus) observée par lui en Egypte ; celle-ci était enveloppée comme une momie humaine et renfermée dans un cénotaphe en bois travaillé et peint avec soin ! C'était bien du chichi pour une miniature de crocodile. Ne cherchons pas à approfondir. Cependant, les excréments du vrai crocodile figuraient aussi dans l'ancienne médecine des Egyptiens pratiquée par les prêtres et les pastophores habiles dans l'art de préparer les onguents ; c'est du moins ce que dit le docteur Handvogel qui nous apprend que Gallien les considérait de son temps comme des farces ridicules — *res ridicula* — parce que le célèbre médecin de Pergame écrivait aussi en latin. Mais, ne perdons pas de vue notre stellion. Horace, le poète élégant, dit qu'à Rome on employait trois sortes de fards rouges : le minium, le carmin et certaine substance extraite du crocodile : « ... *colorque stercore fucatus crocodili* ». Horace dit ailleurs dans une satire à propos d'une vieille courtisane : « La céruse, le fard de crocodile coulent alors en ruisseaux sur tcs joues ». Ovide dont on ne possède guère qu'une centaine de vers sur l'art cosmétique (son *medicamenta faciei* malheureusement perdu) n'en fait pas, comme Horace un fard rouge, mais une poudre recommandée contre les gerçures de la peau et les taches de rousseur du visage ce qui est bien différent. Horace ne nous paraît pas très ferré sur la cosmétique de son temps ; nos préférences iraient plutôt à Ovide (1). Pline, à son

(1) Avec l'autorisation de : « *Hier, Aujourd'hui, Demain* », qui a publié primitivement l'article de notre érudit collaborateur.

(1) Au troisième livre, de l'*art d'aimer*, Ovide s'exprime ainsi : « Avez-vous le teint pâle ? Frottez-vous la peau d'un peu de rouge. L'avez-vous noir ? Empruntez le secours du poisson de Pharos (île d'Egypte où les crocodiles étaient nombreux) ». Or, c'était bien les

tour, mentionne deux sortes de crocodiles : le grand et une sorte plus petite qui vit en terre et paît les plus odorantes fleurs qu'il peut rencontrer. « Par ainsi, dit Matthiole, s'inspirant de Pline, leurs intestins sont très estimés en raison de leur bonne odeur. Si on en met sur le visage avec huile de troène, il ôte toute choses qui peuvent fâcher la personne et rend la peau en première beauté.» Mais ce que Pline attribue à la graisse des intestins du petit crocodile, Dioscoride l'attribue à ses excréments — à dire vrai, ils ne s'entendent pas très bien. Finissons-en avec Matthiole qui continue ainsi : « les fumées du crocodile terrestre qu'on appelle crocodilea maintiennent la couleur vive et la peau belle aux dames. Les plus blanches sont les meilleurs et celles qui sont légères et tombent en poussière comme amidon étant fort aisées à résoudre en liqueur ? (pas très clair) lesquelles étant broyées sentent aucunement l'aigre comme le levain ? « De moins en moins clair, et puis cela finit bien mal : « On le sophistique avec fiente d'étourneaux appâtés de riz, car ils ont leurs fientes semblables ... »

Desmarets (*loc cit.*) dit encore que Belon (seizième siècle) rapporte qu'en Egypte on recueille avec soin les excréments du stellion pour les besoins de la pharmacie orientale. Desmarets ajoute que ces excréments connus sous le nom de crocodilea ou stercus lacerti, anciennement en usage comme cosmétique, seraient encore parfois employés par les Turcs d'aujourd'hui (2). Quoiqu'il en soit, *stercus crocodili* était un nom à bonne fortune puisque nous le retrouvons encore au commencement du quatorzième siècle dans une satire sur « les femmes folles qui ont tant abusé du maquillage » empruntée à un appendice aux chroniqueurs des ducs de Normandie . Cette satire est intitulée « De monacho in flumine periclitato ». Elle vise les femmes de Paris dont les clercs étaient les commensaux habituels.

n'i a si vielle ne si grille (maigre)
n'ait do merdier do crocodile
femme bien doit, c'en est la some.
puir (plaire) à Dieu et à homme
qui vis (visage) a paint, taint et doré
crocodi'i de stercore (3).

Toutefois, Matthiole a eu bien tort de parler ; on frémit maintenant à la pensée que ce « merdier do crocodile » n'était peut-être que de la vulgaire fiente d'étourneau !

E. Gérardin. (C. R.)

---

excréments de stellion que les pigmentaires de ce temps-là rapportaient au crocodile ; ils les vendaient intentionnellement sous ce nom. Ovide, sans doute, le croyait comme tout le monde.

(2) En dix huit cent dix-sept, le journal *La Nature*, a donné un article de E. Sauvage sur le stellion d'Afrique avec une bonne figuration de ce reptile : « Ses excréments, dit E. Sauvage, ont été recueillis dans les tombeaux de l'antique Egypte ; ils sont encore en usage chez les Orientaux modernes, sous le nom de crocodiles, parce qu'ils pensaient qu'ils venaient du crocodile, sans quoi ils n'eussenr peut-être pas été aussi recherchés... « Les Turcs faisaient une grande consommation des excréments du stellion ; ils s'en fardaient le visage. Cette matière était en grande abondance et se nommait *stercus lacerti et crocodilea* ».

(3) En voulez-vous encore : Au treizième siècle, dit Gay dans son glossaire archéologique, les femmes trouvaient dans la « graisse » du crocodile, un moyen prétendu d'effacer les rides.

De sa coane seulement
Souleit l'en faire oignement
Par cet oignement ce estendaient
Les fronces del vis (visage) et del front
Et plusieurs encore le font.

(tiré du *Bestiaire divin* de Guil'aume de Normandie (1220) réédité par Hippeau en 1852. Ici le vieil auteur Guillaume revient à la graisse de crocodile selon Pline. Peut-être hélas, crocodilea n'était-il plus au moyen âge qu'un nom de guerre comme l'ont avancé certains cosmétologistes ; c'est encore possible, ne nous étonnons pas pour si peu.

L'éblouissante et fastueuse Cléopâtre, reine d'Egypte, à qui Galien attribue un ouvrage aujourd'hui perdu, ayant pour titre « *de medicamine faciei* », la première, dit-on, préconiss la graisse d'ours pour la chevelure. Les parfumeurs modernes l'ont remplacée par la graisse de porc — disons axonge, ce qui fait plus riche et plus mystérieux — fortement et agréablement aromatisée ; il n'y a que la foi qui sauve. L'huile de castor n'est autre chose que l'huile de ricin, celle de marmotte se fait avec les noyaux de certaines prunes. Et tout ce'a est entré maintenant dans le domaine de la curiosité dont les errements ont la vie dure. Entre temps, ces traditiona archaïques seront servies à nos descendants qui ne perdront rien pour attendre, car la curiosité est inlassable. Plutôt que d'en rien laisser perdre, les écrivains curieux augmentent sans cesse leur stock plus ou moins suggestif, vu qu'à toute heure ils savent s'imposer des tâches ardues et d'une étonnante diversité.

Le Commerce de la Parfumerie aux Iles Philippines.

D'intéressants renseignements ont été donnés par M. le Consul de France à Manille.

La parfumerie en général et les savons ont un débouché relativement appréciable aux îles Philippines. Ces articles sont d'un usage courant et n'étant guère fabriqués dans l'archipel, doivent forcément être importés. Leur vente est donc assurée.

Concurrence.

Les marques étrangères les plus répandues, sont les marques américaines, et anglaises. Pour les savons ordinaires à tous usages, presque toute l'importation provient actuellement des Etats-Unis.

Toutes les marques américaines bénéficient de la franchise douanière à leur entrée aux Philippines. Leur prix de vente au détail est par conséquent généralement inférieur à celui des produits similaires des autres pays ; ils sont donc recherchés davantage et sont d'un usage courant aux îles Philippines.

Il n'existe pas de marques philippines proprement dites, pouvant rivaliser avec les parfums et les savons de fantaisie français. Ce ne sont que les articles similaires de provenance américaine qui peuvent être à la rigueur considérés comme des marques nationales, et avec lesquels la parfumerie française peut avoir de la peine à lutter par suite des mesures de faveur dont les Etats-Unis bénéficient pour l'importation de tous leurs articles aux îles Philippines.

Droits de Douane.

I° — « Parfumerie ».

a) — Essences naturelles ou artificielles : 50 % *ad valorem.*

b) — Parfumerie, produits de parfumerie, matières premières pour la fabrication de la parfumerie (y compris les poudres, huiles, cosmétiques, teintures pour les cheveux, poudres et savons dentifrices, crèmes et autres articles similaires pour la toilette).

(*Echo commercial.*)

Le Marché des Essences et les Récoltes en Juillet.

La situation générale du marché se ressent de l'incertitude politique européenne. On craint aussi la crise américaine qui accompagne presque toujours les élections présidentielles, que pourrait par surcroît avancer le brusque décès de M. Harding.

Ces causes de baisse sont amplement compensées par la faiblesse de certaines récoltes ou le déséquilibre entre la demande et l'offre.

Vanille. — La Vanille, par exemple, sur laquelle courent les bruits les plus divers, reste très ferme à 125/135 pour la Bourbon et il n'y a vraiment pas de raisons bien substantielles pour faire envisager une baisse. Le dernier rapport de Caillé frères signale que les détenteurs ont pris goût aux prix élevés et préfèrent garder leurs lots. Il est certain qu'à la Réunion l'argent ne manque pas plus que dans toutes les organisations agricoles de production et que par conséquent le besoin urgent de vendre n'interviendra plus, d'ici quelque temps, comme facteur de baisse.

Géranium. — En ce qui concerne le géranium, les mêmes font observer que le mouvement de baisse qui s'est dessiné fin mai n'a pas eu de suite. Dès les premiers jours de juin, la demande ayant repris de l'activité, les acheteurs ont dû subir les prétentions des vendeurs.

Les exportations du 1er janvier 1923 au 31 mai s'élèvent à 53.724 kilogs contre 35.010 kilogs à pareille époque l'an passé. La production de 1923 dépassera d'un tiers environ celle de l'année précédente.

Vétyver. — La récolte de 1922 a produit 7.931 kilogs ; l'article est en forte hausse et atteint 200 francs, disponible Marseille.

Ylang. — Cette essence cependant si précieuse est peu demandée, l'exportation au 31 mai 1923 s'élevait à 2.965 kilogs. Il faut surtout attribuer à l'irrégularité de la qualité la défaveur dont souffre cette essence : un type parfait, comparable à celui que produit Manille trouverait des acheteurs à des prix beaucoup plus élevés.

Hespéridées. — Les détenteurs sont également très gourmands, la récolte prochaine ne s'annonçant pas à leur gré assez abondante. L'essence de Portugal reste hors de prix, et l'essence de Bergamote se cote à 40 lires la livre sicilienne, ce qui la rend à plus de 105 fr. le kilog. en France. La hausse de la lavande française ne peut qu'accentuer cette tendance à une augmentation de prix encore plus importante.

Petitgrain Paraguay. — C'est également cette sympathie qui unit les principales essences à acétate de linalyle qui provoque la forte demande en essence de petitgrain. La hausse que nous annonçons depuis plusieurs mois paraît déclanchée et les lots au-dessous de 62 francs le kilog se font tout à fait rares.

Néroli. — Le Néroli a été très demandé, aussi son prix primitif se relève-t-il lentement, en sympathie semble-t-il avec les autres récoltes de Grasse qui sont en général très chères.

Rose. — La Rose en Bulgarie ne vaut pas moins de 5.500 fr. premier coût ; les quelques lots en revente se sont écoulés à de bons prix et la hausse s'affirme de plus en plus. Il ne reste rien en bonne qualité à moins de 3.500 fr., en France, et si le cours de la leva reste élevé, il faudra bien que les prix français rejoignent les prix bulgares. L'essence de rose de France distillée vaut de 6 à 8.000 francs, les essences aux dissolvants sont chaque jour plus coûteuses.

Jasmin. — Personne ne veut plus vendre de jasmin ancienne récolte ; les perspectives de la nouvelle cueillette font, en effet, entrevoir des prix extrêmement élevés.

Menthe. — Les menthes suivent l'exemple des produits japonais et américains et gagnent chaque semaine quelques points.

Le Menthol touche 400 fr. le kilo. C'est une folie.

Cannelle de Chine. — Constamment plus chère, on demande 98 caf, marchandise à embarquer, et plus de 100 francs en disponible.

Eucalyptus.— L'Eucalyptus lui-même se relève et atteint 20 francs acquitté, ce qui ne s'est pas produit depuis longtemps.

Badiane. — Toujours faible mais un peu en reprise à 14,75 ; on peut s'attendre à une surprise sur cet article si certaines éventualités se réalisent. Il ne faut pas oublier qu'en monnaie d'argent indo-chinoise, cette essence est deux fois moins chère qu'avant la guerre. C'est évidemment une situation tout à fait anormale qui pourrait fort bien, à l'occasion du redressement général, se régulariser par une hausse qui mettrait la badiane entre 25 et 30 fr. le kilog.

Lavande. — La hausse la plus imprévue est évidemment celle de la lavande. La faiblesse de la récolte de fleurs, causée par la sécheresse et la grande insolation immédiatement après des temps froids a provoqué la maturation rapide de fleurs de petite taille et moins nombreuses que d'habitude, On a payé un peu plus cher les coupures et le prix de la fleur s'est établi, dans certaines régions à 75 francs les 100 kilogs, prix analogues à ceux de 1921. L'essence reviendra donc à plus de 130 francs le premier coût si le rendement est normal ce qui n'est pas sûr. Quelques offres se sont faites déjà sur la base de 150 francs, il semble qu'il s'agisse là de producteurs pressés de faire de l'argent pour payer leurs coupeurs. Il faut sans doute s'attendre à une plus forte hausse, la demande de l'Extrême-Orient étant toujours active et les stocks américains bien légers.

Légion d'Honneur.

L'*Officiel* annonce la nomination de M. Julien Guigue, de l'Ile-sur-Sorgues, au titre de chevalier de la Légion d'Honneur. Quoique décernée au titre d'inspecteur de l'Enseignement technique, cette décoration est due aussi aux efforts accomplis par notre ami pour la culture de la lavande,

Tous nos compliments à l'actif administrateur délégué de la société « *La Lavande Française* ».

Ce que la Presse dit....

. Le *Ras Kilde Ruvo*, de Copenhague, a publié, en juin, un intéressant article sur les productions florales de Grasse, sous le titre « Fra Grassi Parfumernes By » ; cet article illustré est le type de l'étude qui devrait être envoyée à tous nos correspondants commerciaux à l'étranger qui se chargeraient très volontiers de la faire insérer dans les principales revues des pays où ils protègent nos intérêts.

Nous souhaitons que le Syndicat des Parfumeurs de Grasse réunisse une collection de photographies telles qu'aucune revue ne pourra se refuser à les insérer.

L'*Echo Français de Mexico*, sous le titre « Parfum de l'Orient » s'étonne que les pays orientaux et extrême-orientaux se soient entichés des cigarettes américaines abondamment parfumées comme on sait. La Chine notamment est un excellent client. Il es fâcheux que la régie française, réfractaire aux parfums, nous prive d'un intéressant commerce.

L'*Exportateur Français*, sous la signature de Pierre de Trévières, publie une étude sur trois âges des Parfums : à Rome, au XVIIe siècle, et en 1923. Abondamment illustré, c'est un bon article d'expansion commerciale.

La *Nouvelle Mode*, Parfums et Cosmétiques, étude de vulgarisation, par le Dr Kornhold, faisait remarquer que le parfum humain ne doit pas être négligé et que le parfum que l'on achète doit s'ajouter et se superposer au premier.

Havre-Eclair. Tante Simone renchérit sur le Dr Kornhold : le bon parfum naturel est celui que l'on possède lorsqu'on est propre. L'hygiène et la propreté doivent être à la base de l'usage des Parfums.

Le *Jardin des Modes*. Ce journal nous signale la mode des poupées couvre-flacon. C'est en effet un très joli « habillage ».

Le Petit Bleu se moque agréablement des noms de fantaisie donnés aux parfums et des formalités à accomplir pour déposer un nom nouveau... à condition qu'il soit nouveau. Il ignore sans doute que ces difficultés sont la raison d'être de certaines agences qui en vivent... grassement.

La Tribune ramène sur l'eau la vieille question de la gamme des Parfums. On dit une gamme de parfums comme on dit une gamme de couleurs, sans penser à les écrire sur une portée de cinq lignes. C'est cependant ce que veut faire à son tour le Dr Maston T. Borgert, professeur de chimie à l'Université de Columbia.

Du moins est-ce une confirmation des théories de Gattefossé qui attribue une longueur d'ondes aux parfums : la T. S. F. des parfumeurs, quel beau titre d'article sensationnel !

La France de Bordeaux étudie les utilisations de la térébenthine dans la fabrication des parfums de synthèse. C'est un bon exemple de régionalisme.

Le Matin rappelle à ses lecteurs que certains « Parfums rustiques » ne sont pas à dédaigner, notamment les fleurs de lavande, de verveine, de mélilot, de géranium, de rose, etc. Il cite aussi le *Bedeguar*, petit nid de mousse d'origine parasitaire et qui se forme sur les églantiniers. Enfin le *coing* lui semble un parfum exquis. *De gustibus...*

Excelsior fait un peu de réclame à notre labiée nationale, la Lavande... Que ne publie-t-il quelques belles photographies des cultures françaises. Il rappelle qu'Ernest Reyer adorait la Lavande et le Lavandou, cette jolie plage de Provence où la Lavande stoechas a un si intéressant développement.

Le Commerce publie une note sur le marché des essences et annonce la hausse de l'essence de Lavande.

L'*Echo National* sous le titre « La production française d'essence de Lavande » nous donne quelques indications sur les récoltes et cite le vœu de M. Emile Pic pour la Protection des lavanderaies. Il faudrait à son avis éviter les fluctuations de prix de vente de l'essence.

Faudrait-il donc pour protéger les cultivateurs taxer définitivement le prix du blé et celui du vin ? C'est une bonne idée... les consommateurs en seraient ravis. En attendant, essayons de consolider le cours du franc, cela protégera aussi tous les commerçants français.

L'*Echo Français* de Mexico cite un article de M. Ch. Foley, de l'*Echo de Paris*, sur les « Parfums de Jadis », travail utile de vulgarisation. Il faut souvent rappeler les lettres de noblesse des Parfums, surtout à l'étranger.

Nous devons encourager, chacun dans notre sphère, la publication d'articles favorables aux parfums. L'action de la Presse quotidienne est très importante sur la vente des parfums. Nous enverrons volontiers des numéros de la *Parfumerie Moderne* à tous les chroniqueurs dont nos amis nous donneront l'adresse.

P. M.

Les Parfums au volume.

Pour éviter l'emploi fastidieux des balances dans certains petits magasins de détail de parfums, dits « au poids », l'habitude était prise de mesurer les parfums au moyen de verres ou d'éprouvettes gradués de laboratoire. Cette manière de faire n'est pas régulière, puisque les seules mesures de volume permises en France, pour les liquides sont les vieilles et sales mesures en étain.

Frappé de cette anomalie, M. Verdellet, parfumeur, a demandé au Ministre par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce de Lyon, une dérogation à cette réglementation.

Le Ministre lui a donné satisfaction en partie, en autorisant l'emploi des éprouvettes graduées au-dessous de 10 centimètres cubes, parce qu'il n'existe pas de mesure en étain si petite. Il doit être stipulé visiblement que les parfums sont vendus au volume, en centimètres cubes et non en grammes, au poids par conséquent.

C'est un acheminement vers la reconnaissance des mesures de laboratoires jusqu'ici illégales.

LES INCENDIES DE PARFUMERIES

Jusqu'à ce jour, nos usines ont brûlé et ce, d'autant mieux, qu'elles sont plus importantes, car s'il est possible d'arrêter par l'eau un petit incendie, cela est pratiquement impossible, même si l'on dispose de quantités formidables comme aux Etats-Unis — 300 mètres cubes et plus déversables par minute — quantités dont nous n'approchons même pas de très loin en France, lorsqu'il s'agit d'un brasier de grande surface.

Or, l'incendie peut et doit se combattre par les moyens préventifs que la science met à notre disposition et l'on peut contre le feu, agir aussi efficacement que Pasteur l'a fait contre la maladie. Nous n'avons qu'à suivre sa méthode en l'appliquant au feu dans des formes at par des moyens différents bien entendu.

Prévenons le feu, prévenons-le par la science, et la *Science du Feu* nous démontre que l'on peut s'en préserver.

Si nous brûlons, c'est par des centaines de causes, et il en est une qui prime les autres, c'est notre ignorance ; en effet, au XXe siècle, nous en sommes encore à employer une seule méthode : l'extinction par l'eau, tout comme la pratiquait Tuchenhamen et même ses moins illustres devanciers.

La Science du Feu établie il y a vingt ans et vulgarisée par le Comité technique contre l'Incendie, aujourd'hui Institut de la Science du Feu, est reconnue et par les Congrès et par les Pompiers. Si l'on ne s'improvise pas pompier — malgré que cela est une habitude courante qui tend heureusement à disparaître — on s'improvise encore moins technicien de la science du Feu, chose légèrement plus compliquée. Cette science a fait ses preuves et l'une des plus caractéristiques a été son application au Métropolitain de Paris, due à l'intelligente initiative d'un Lyonnais, le préfet de police Louis Lépine. qui n'a pas craint la routine et l'a imposée ; depuis 20 ans, il n'y a plus sur le Métro le moindre incendie, alors que sans Lépine nous aurions eu la répétition, pas une fois, mais plusieurs, de la triste catastrophe des Couronnes et de ses centaines de morts.

Que nous dit la science du feu : qu'il faut connaître les causes de feu pour étudier les moyens de les prévenir et les appliquer. Or, rien n'est plus facile, le feu est une forme de l'enseignement, nous pouvons l'étudier — et cela a été fait dans mon ouvrage *La Science du Feu*, lequel est la préface de l'étude complète du feu, et actuellement presque tous les problèmes sont connus et résolus ; seules les explosions de poussières diverses, charbon, sciure, papier, coton, etc., demandent des études spéciales au travail desquelles sont attachés divers laboratoires.

Trouver la cause des incendies est donc chose facile si l'on est technicien ; si l'on ne trouve souvent rien, cela tient à ce qu'en matière d'incendie, tout le monde se croit compétent, ce qui est une profonde erreur, et un chimiste, un ingénieur ne peut l'être sans étude spéciale approfondie de cette science qui est quelque peu complexe puisqu'elle touche à tout.

Trouver le remède, chose facile, à la condition d'appliquer à la cause exacte le remède exact et non d'appliquer celui dû à notre imagination ; c'est cette dernière manière d'agir qui fait que tout ce qu'on emploie contre l'incendie est sans efficacité aucune.

Je vais citer quelques exemples de nos erreurs actuelles. On dit volontiers :

« J'ai des bâtiments en fer, donc je ne crains rien ». Or rien n'est plus dangereux que le fer, le moindre incendie fait crouler tout l'édifice dès qu'un joint fléchit, ce qui arrive presque toujours, le fer perdant toute résistance au feu.

Ou « J'ai du ciment armé ». Or, si le ciment armé résiste et sauve le bâtiment, il n'empêche pas le contenu de brûler qui est souvent le principal.

Ou bien, « J'ai une pompe et des pompiers ». Or, la pompe et les pompiers n'ont jamais empêché une usine de brûler, et un gros industriel de Lille qui m'avait fait cette réponse en fit l'expérience peu après... coût 10 millions de dégâts malgré sa pompe et une demi-douzaine d'autres.

Nous allons exposer la science du feu appliquée dans ses grandes lignes à la parfumerie.

Dans l'industrie de la parfumerie, il faut considérer :

1° La production des essences.

2° La production des essences synthétiques ;

3° La fabrication des savons.

Production des essences. — Dans cette fabrication, les plantes sont macérées dans l'huile, d'autres sont distillées en alambic ; ces opérations ne sont pas dangereuses, car si l'emploi de l'huile présente certains dangers, ici on ne l'utilise qu'en quantité restreinte, avec soin, et la distillation en alambic ne se fait qu'à basses températures avec chauffage à la vapeur.

Si l'alambic se bouche et explose, il ne peut donner lieu qu'à un accident sans grande gravité, à moins de circonstances particulières.

Mais à côté du dissolvant huile, on en emploie d'autres beaucoup plus dangereux : le sulfure de carbone, l'éther, l'essence de pétrole, l'essence minérale, tous corps très dangereux, très inflammables, par les vapeurs qu'ils émettent à basses températures.

Dangers des corps gras. — Dans leur emploi en parfumerie, les dangers sont relativement faibles, car on les emploie en quantité infime par rapport aux usines d'extraction et d'utilisation (la savonnerie exceptée) ; de plus on opère proprement vu la valeur du produit, qui outre celle de l'huile a en plus celle du parfum, et on opère avec une grande surveillance. L'incendie ne peut, en général, être que le résultat d'un autre accident. Malgré ce peu de danger, il faut néanmoins tenir compte que toute huile est combustible, facilement inflammable au contact d'un foyer, en éviter le débordement des vases si l'on opère sur foyer à feu nu, ce qui est rarement le cas.

Dangers des dissolvants. — Les dangers des dissolvants sont très grands, car l'on opère avec les corps les plus dangereux, le sulfure de carbone, les éthers.

Disons d'abord, qu'au lieu du dange-

reux sulfure de carbone, on devrait n'employer que le tétrachlorure de carbone ou mieux encore, le tétrachloréthylène ou le tétrachloréthane, moins dangereux encore que le premier, car il faut noter que, contrairement à l'opinion répandue par les fabricants d'extincteurs, le tétrachlorure est combustible, qu'il n'éteint rien et brûle en dégageant du *phosgène*, le tristement célèbre gaz des Boches.

Rappelons ici les dangers de ces divers corps.

Sulfure de carbone très volatil, émet des vapeurs plus lourdes que l'air à 20° C., bout à 46°, très inflammable à 20° et spontanément à 145° ; s'enflamme à un corps en ignition et à distance par ses vapeurs, mais s'enflamme spontanément sous l'influence de l'électricité et celle-ci se manifeste lorsque l'on se sert d'un entonnoir métallique pour le transvaser en fût métallique — d'où ne se servir par conséquent que d'entonnoirs en verre.

Non explosif par lui-même, l'est par ses vapeurs lorsqu'il est mêlé à l'air à raison de 6 pour 100, donne son maximum de violence pour 1 d'air et 15 de vapeur.

Durant le transport, sous l'influence de la chaleur il émet à l'intérieur du fût des vapeurs qui lors du dévissage du bouchon font sauter celui-ci et projettent dans l'air un jet de liquide.

Ce jet produit sur la peau une sensation de brûlure très douloureuse mais qui ne dure que quelques minutes, le même effet se produit sur les yeux et vous aveugle avec douleur cuisante durant 10 minutes environ, au bout de 15 à 20 minutes, la douleur est disparue et la vue revenue.

Les vapeurs peuvent s'enflammer à distance et elles font éprouver par leur présence prolongée, des maux de tête, des nausées, des douleurs et un affaiblissement général, en particulier des jambes.

Les ateliers doivent être très ventilés et n'avoir ni lumière, ni foyer, même à distance.

Notons qu'une bonbonne placée près d'un poêle peut exploser, qu'elle soit en verre ou en métal.

Ether. — Liquide très volatil, bout à 34° (éther commercial à 38°). Il se décompose par les acides, par le chlore.

Très combustible, très inflammable à 21°, par flamme, étincelle, par l'acide azotique fumant et la térébenthine, par les acides permanganiques et perchlorique avec eau chaude.

Explose avec l'oxygène, l'ozone, le bioxyde de manganèse, le bioxyde de chlore, la térébenthine. Ses vapeurs, plus lourdes que l'air coulent sur le sol, et mêlées à l'air sont explosives, explosant par flammes par le permanganate de potasse et l'acide sulfurique, l'étincelle électrique, au soleil avec un acide, avec l'oxygène, l'ozone et les matières ozonées.

Les vapeurs mêlées à l'air en petites quantités ne sont pas dangereuses, les rayons solaires et le platine incandescent ne les enflamment pas.

Le mélange d'air et de vapeur chauffé à 190° explose spontanément pour le mélange de 1 gr. d'éther par litre d'air, et probablement d'après M. Alilaire, à une température moindre.

On doit donc se méfier des tuyaux de vapeur là où il y a des vapeurs d'éther dégagées.

Un réservoir d'éther chauffé explose ; il explose également sous l'action d'une forte étincelle électrique ou par l'électrisation même du liquide qui amène une étincelle.

Ethers composés. — Ces éthers ont les mêmes propriétés dangereuses que le précédent, mais presque toujours aggravées par ce fait d'un point d'ébullition plus bas.

Ether méthylazotique explose à 150°.

Ether azoteux, bout à 18°.

Ether azotique bout à 85°.

Sa vapeur explose par la chaleur.

Nitrobenzine ou essence de mirbane bout à 205° et ses vapeurs explosent au rouge sombre.

Ether sulfurique ou sulfate d'éthyle combustible très facilement inflammable.

Ether de pétrole. — L'éther de pétrole ou benzolène est une essence minérale plus fluide et plus légère que l'essence minérale du commerce, comme elle, elle est combustible, facilement inflammable et explosive avec l'air. Distille à 30° et émet des vapeurs inflammables et explosives à toute température.

Sodium. — Le râpage du sodium a amené une explosion due certainement à la présence de l'eau dans laquelle du sodium serait tombé.

Savon. — La fabrication du savon n'est pas dangereuse, la saponification des corps gras ne présentant pas de dangers spéciaux, mais des opérations annexes peuvent l'être.

Tel est le cas du broyage du savon, desséché avec du carbonate de soude, lequel constitue par ses poussières un violent explosif qui fit sauter, en 1890, aux Etats-Unis, une savonnerie.

Production des parfums synthétiques. — Ici, le problème est plus compliqué, car les procédés sont plus ou moins secrets et spéciaux à chaque fabricant et l'on ne peut utilement indiquer les dangers qu'en connaissant les corps utilisés dans chaque cas.

Disons ici que ces dangers existent mais que la connaissance complète des propriétés des corps qu'ont ceux qui les utilisent font que l'on prend généralement les précautions voulues puisque les statistiques ne relèvent pas d'accidents graves.

Statistique de l'Institut de la Science du Feu.

1899 : Lyon, fabrique détruite.
1904 : Marseille, savonnerie.
1904 : Paris, Magasin.
1906 : Lyon, fabrique.

Mesures générales applicables a toutes Usines.

Les mesures ci-dessus prises éviteront des risques et en diminueront le nombre et l'intensité, mais toute cause de feu n'est pas supprimée, car il reste en plus des incidents possibles, celles provoquées dans une usine quelle qu'elle soit, par le chauffage, l'éclairage, la foudre, l'accident ou la malveillance.

Ici, on ne peut pas prévoir certains de ces cas, mais on peut toujours et partout restreindre le sinistre et en venir à bout par des moyens appropriés.

Bâtiments résistants. — Tout bâtiment, même en fer ou en bois, peut être

transformé en bâtiment résistant au feu à l'aide des matériaux courants, brique, ciment et plâtre.

Le fer est des plus dangereux, car il s'écroule sous le moindre incendie. Sectionnons nos bâtiments à l'aide de portes blindées — inutile pour cela d'avoir les coûteuses portes automatiques américaines, ni d'employer des portes en fer qui ne résistent pas, les portes ordinaires blindées tôle ou fibre suffisent. Puis prenez les précautions nécessaires pour le chauffage et l'éclairage. En cas d'éclairage électrique, n'employez que des fils sous tubes et non sous baguettes en bois, ces dernières constituent un danger.

Dispositif d'extinction. — Avoir des seaux d'eau répartis de divers côtés, *pas d'extincteurs* quels qu'ils soient, ces appareils sont sans la moindre valeur et n'éteignent même pas les expériences truquées faites pour en démontrer la valeur pratique.

Ils n'éteignent rien, mais les uns au tétrachlorure de carbone risquent de vous asphyxier mortellement, les autres d'éclater et de vous blesser. Si vous en avez, retirez-les, car en voulant vous en servir, vous perdez un temps précieux dont la Halle aux Cuirs et ses 5 millions de pertes ont été un des plus beaux exemples.

Puis ayez des postes d'incendie intérieurs de petits diamètres, bien placés ; placés n'importe où, ils ne servent jamais à rien,uniquement pour cette cause. Puis ayez à l'extérieur des postes à deux lances ; si vous n'avez pas l'eau sous pression suffisante, ayez une motopompe avec des ouvriers dressés formant un groupe de pompiers.

Toutes ces mesures sont nécessaires. En pratique, installées par un technicien, elles sont peu coûteuses et une usine même importante peut être mise à l'abri du sinistre. Je vais en citer deux exemples : la Ville de Saint-Denis et ses 3 ou 4 millions de dégâts aurait été préservée par le blindage d'une porte, coût : 10 francs.

Un atelier de mécanique eut sa toiture en feu par un tuyau, coût : 600.000 francs ; la prévention, une rondelle de tôle, coûtait moins de 5 francs, pose comprise.

(*Traduction communiquée par l'Institut du Feu.*)

Augmentons nos Exportations.

AUTRICHE.

Convention franco-autrichienne.

Taux des droits à l'entrée en Autriche :

Nos		*aux* 100 *kg.*
632	Essences aromatiques :	
	a) non alcoolisées......	200 k.
	b) Alcoolisées..........	500 k.
631	Vinaigres, graisses, huiles parfumées........	300 k.
633	Parfumeries, cosmétiques fards, poudres, huiles pommades, pâtes dentifrices, pastilles à brûler.................	400 k.
	Contenant de l'alcool...	1.500 k.
637	Savon ordinaire........	15 k.

AUSTRALIE

Les extraits végétaux pour la fabrication des liqueurs et eaux-de-vie sont prohibés en Australie. Ceux pour sirops et confiserie sont autorisés (Proclamation du Common wealth gazette, du 13 sept. 1917, n° 156).

Now therefore I, Sir Ronald Craufurd Muro Ferguson, the Governor general aforesaid, acting with the advice of the Federal executive Council, do hereby revoke the aforesaid Proclamation and do prohibit the importation of essences of Wisky, Rum, Brandy, Cognac, Maraschino, Absinthe, Curacoa Gin, Hollands, Kirsch, and oil of Cognac, or of any similar artificial aromas or essences.

BELGIQUE

Augmentation des Exportations.

Les exportations en Belgique de produits français se sont élevées respectivement :

	En 1922 Kilogs	En 1923 Kilogs
Parfumeries .	62.200	73.452
Savons......	512.710	831.482
Produits aromatiques ..	69.881.023	108.647.199
Spécialités pharmaceutiques	32.859	102.344

(*Note de M. Henri Chaniaut, attaché commercial de France en Belgique.*)

ITALIE

Nous recevons de l'Office Commercial Français en Italie, les renseignements suivants :

I. — *Production nationale.* — *Concurrence étrangère.*

Cette industrie s'est beaucoup développée en Italie surtout depuis ces dernières années et le gros commerce de la parfumerie courante appartient encore aux fabricants nationaux, don les principaux sont :

Sirio à Milan.

Bertelli à Milan.

Genevois (ancienne maison française) à Naples.

Mais les parfumeries fines et de luxe sont pour la plupart importées de France.

L'Allemagne ne fournit que quelques spécialités en petite quantité.

Les Anglais ont un agent de vente spécial de parfumerie pour l'Italie à Milan. Il répartit des sous-agents dans les centres importants et envoie des voyageurs techniques se rendre compte sur place des préférences et des prix pratiqués.

Cette méthode est tout à fait à recommander, car elle réussit admirablement.

Les divers parfums sont rangés par le tarif douanier italien sous les rubriques « parfumeries alcooliques » et « parfumeries non alcooliques ». Les substances d'origine animale et végétale servant de matière première à la fabrication des parfums, comme le musc, la civette, les résines rentrent également dans ces catégories, ce que les industriels indiquent comme leur étant préjudiciable. Le dernier accord commercial franco-italien a cependant maintenu cette classification.

On trouvera ci-après quelques-unes des statistiques officielles d'importation qui ont été publiées par la Direction Générale des Douanes Italiennes avant la guerre, pendant la guerre et depuis.

1°. — Parfumerie alcoolique.

Année 1913......	1.867	quintaux
Année 1918......	783	—
2e semestre 1921....	221	—
1er trimestre 1922...	47	—

2° Parfumeries non alcooliques.

Année 1913........	2.645	—
Année 1918........	1.043	—
2e semestre 1921....	961	—
1er trimestre 1922...	539	—

Les importations ont donc subi des oscillations au cours de ces dix dernières années ; il n'en reste pas moins vrai, qu'elles sont toujours très supérieures aux exportations, et que la France conserve de loin le premier rang parmi les pays exportateurs qui vendent des parfums à l'Italie.

On pourra d'ailleurs s'en rendre compte par la répartition des provenances étrangères qui a a été établie pour le 1er semestre 1922 par le Ministère italien des Finances, ainsi qu'il suit.

France	576	quintaux
Allemagne ..	15	—
Angleterre ...	8	—
Etats-Unis ..	5	—
Autres pays..	12	—

On le voit, sur un total de 616 quintaux importés pendant cette période la France a vendu à l'Italie pour plus de 5 /6 de parfums que ce pays a achetés à l'étranger.

Il est donc incontestable que des débouchés sont ouverts dans cette branche d'activité aux producteurs français, pourvu que leurs prix soient modérés et qu'ils ne craignent pas de consacrer quelques sommes importantes à la publicité.

II. — *Régime douanier.*

Quelques modifications ont été apportées par le dernier accord commercial au montant des droits applicables aux parfums français.

Les parfums alcooliques paient désormais une taxe de 360 lires-or par quintal.

Les parfums non alcooliques sont frappés d'un droit de 180 lires-or par quintal.

Les récipients et flacons qui renferment ces parfums sont pesés avec leurs contenus, et la douane ne les distingue pas. Il est en outre perçu sur les parfums alcooliques une surtaxe sur la production de l'alcool. Cette surtaxe est calculée sur une base de 80 litres d'alcool anhydre par quintal de parfum. Elle s'élève à 1.000 lires papier par hectolitre d'alcool (1).

Il paraît opportun de noter à ce sujet que malgré l'élévation des droits auxquels sont soumis les parfums français à leur entrée en Italie, depuis la mise en vigueur du nouvel accord, ils subissent cependant un traitement privilégié par rapport aux autres produits étrangers qui restent grevés d'une taxe de 600 lires-or s'il s'agit de parfums alcooliques et de 300 lires-or, s'ils ne contiennent pas d'alcool.

III. — *Modalités de paiement.*

Rien de particulier à signaler à ce sujet si ce n'est que les facilités de paiement sont toujours bien accueillies en Italie et qu'on y accorde généralement des crédits à 30 jours.

IV. — *Publicité.*

Les parfumeries françaises qui veulent s'implanter dans la péninsule ne doivent résister devant aucun effort pour faire connaître leurs produits, c'est une condition indispensable de réussite.

On pourra envoyer utilement des annonces à une revue dont le nom sera indiqué sur demande adressée à l'Office National du Commerce Extérieur.

V. — *Agents éventuels.*

Toute démarche tentée par nos services d'expansion commerciale en vue de donner satisfaction aux exportateurs français désireux de s'organiser en Italie, sera naturellement facilitée par la communication des conditions de vente et prix-courants.

Les intéressés français pourront toutefois se procurer à l'Office National du Commerce Extérieur une liste d'agents éventuels et de maisons importatrices.

(1) Le décret de la *Gazzeta Oficial* du 30 décembre élève à 1.200 lires-papier, la taxe pour les alcools de bouche.

VI. — *Prix pratiqués.*

Les prix des parfums italiens sont naturellement extrêmement variés suivant leur qualité, leur volume, leur mode de fabrication et la nature de leurs éléments constitutifs.

On peut seulement dire que d'une façon générale les produits ordinaires sont sensiblement moins chers qu'en France et que les parfums de luxe qui sont bien moins nombreux valent en lires ce que valent en francs les parfums français correspondants. Le change, les droits de douane et les frais de transport militent donc en faveur des produits nationaux, mais les parfums français auront cependant toujours les préférences d'une clientèle riche et exigeante, bien qu'elle soit limitée.

O. N. C. E.

ÉGYPTE

Le Commerce égyptien.

Nous avons profité du passage à Lyon, de notre attaché commercial au Caire, pour lui demander ses impressions sur le marché égyptien.

L'Egypte a un marché sain ; toutefois, les affaires sont assez difficiles par suite de la stagnation économique qui règne dans les grands centres. Le consommateur s'abstient d'acheter par suite des fluctuations des prix des produits fabriqués ou des matières premières.

A cause de la puissance d'achat toujours plus grande de la livre égyptienne, l'indigène pense, à tort ou à raison, que plus il attendra, plus il aura de marchandises pour la même somme. Cette impression générale peut expliquer la raison pour laquelle l'Egypte achète moins qu'elle ne vend. Durant les trois premiers mois de 1923, les douanes accusaient une entrée de 109 millions de livres, quant aux sorties elles s'élevaient à 171 millions.

Le marché égyptien a donc de grandes disponibilités. Aussi est-il particulièrement opportun de savoir que nos Offices ont réuni un ensemble de documentations permettant de connaître facilement la valeur de telle ou telle firme et de tel ou tel agent établi au Caire ou à Alexandrie. A. I. C. A.

Marques concernant la Parfumerie, les Savons et Accessoires de Toilette déposéés en Juin 1923.

Marques	Désignations	Noms des Déposants
Etchimbe	Avec 3 poissons pour désigner parfumerie	M. H. Chazy.
D'Osis	Parfumerie, Savons, Accessoires de toilette	V. Piette.
Sève de France	Lotion pour la chute des cheveux	R. Coudurier.
Ne m'oubliez pas	Parfumerie, Savonnerie, Fards	Société Guerlain.
Elixir de Guerlain	— — —	—
Matin d'Orient	— — —	Veuve Grenoville.
Tancarville	— — —	—
Rero	Vaporisateur	M. R. Jean.
Ariane	Parfumerie	Société Mace Frères.
Macelia	Parfumerie et articles périodiques	—
Jovoy	Parfumerie, Savonnerie et Fards	M. B. Arvoy.
Quirum	— — —	Parfumerie E. Coudray.
Royal Exor	— — —	— —
Idéal Toilet	— — —	Savon neutre A. Frank.
Stakos	— — —	Mme L. Laugier.
Farlys	Parfumerie, Savons et Accesoires de toilette	L. Coulome.
Omosyna	— — —	K. Greatbach.
Yardleys	— — —	Société Yardley et Cº.
Vivante	— — —	Société Iournay Incorporated.
Neet	— — —	Société Hannibal Pharmacal Cy.
Fluide Siberius	Produits d'hygiène et de beauté	M. P. Lasnier.
Fluide Sibérien	— —	—
Lotion Geim	Lotion capillaire	B. Portier.
Bouquet de Janine	Parfumerie, Savons, accessoires de toilette	H. Bost.
Tour Mataguere	— — —	M. J. Rouergue.
Hémostatoc	Tablettes d'alun	Veuve Montastier.
Hyalis	—	—
La Glacine	—	—
Stypic	—	—
Hemostatic	—	—
Styptic	—	—
Baiser d'Automne	Parfumerie, savons et fards	J. Lesquendieu.
Brillantine-Onduline	— — —	—
Crystaline-Crème	— — —	—
Niceine	— — —	—
Odoriflora	— — —	—
Rose de mon Jardin	— — —	—
Rubidia	Fard	Comte de Moussac
Ben Moussa	Parfumerie, savons, accessoires de toilette	Veuve Broux et Fils.
Extrait de noyer	Produits pour les soins de la chevelure	— —
Thymoléine	— — —	— —
Mixture blonde	— — —	— —
Nirda	Parfumerie, Savonnerie, Accessoires de toilette	F. Coty.
Dernier Roman (Le)	— — —	Parfums Fioret.
Les Visions	— — —	—
Roi de Paris	— — —	—
Votre Sourire	— — —	—
Ecta	— — —	G. Gaillard.
Erina	— — —	H. Flaguet.
Naiva	— — —	—
Crème Berger	— — —	M. E. Berger.

Marques	Désignations	Noms des Déposants
Email Diamant	Parfumerie, Savons, Accessoires de toilrette	M. A. Barreau.
John Walton	— — —	—
Lanchère	— — —	Société Marchal Fils.
Brise captivante	— — —	E. Levé.
Chez le fleuriste	— — —	—
Noisette	— — —	Soc. an. des Savonneries Olive.
Lion de Belfort	— — —	—
Le Cigare	— — —	—
Le Médaillon	— — —	—
Main ouverte	— — —	Soc. Phocéenne de Savon. et huiles
La Trompette	— — —	— —
L'Huilier	— — —	— —
Le Clairon	— — —	— —
Le Fer à repasser	— — —	— —
La Guimauve	— — —	— —
Le Bouton d'Or		Déposé par Guis et C°.
Le Gland		— —
Sanys		Schneider Ch.
Golf Balls		Mackain.
Imperator		B. Compan.
La Forêt		Parfums Floret.
Les Femmes et les Fleurs		—
Sonate de Lune		—
Mitsou		B. Bertat.
Parfumerie de Dona Sol		Obre et Castang.
Nexol	Dentifrice	Ch. Vergelot.
Eau de Cologne du Parlement	Parfumerie	M. Royer Deloche.
Moussua	—	L. Moussu.
Teint de Fleur	—	A. Biette Fils et C°.
Argence	—	W. Silvers.
For You à Rose	Parfumerie, Savons, Accessoires de toilette	—
Citiane	— — —	A. Holtz.
Savon de Riclès (Ricqlès)	— — —	Société Anonyme de Ricqlès.
Riclès Soap	— — —	—
De Marcy	— — —	P. Heymann.
Fleur du bouquet de Noce (Eau)	— — —	Société Van Duzer et Son.
Cartée	Produit de beauté	M. A. de Carrié.
R. P.	Dentifrice	R. Passard.
Crème Lutèce	Crème de beauté	J. Boccaci.

Liste communiquée par l'Office de Marques (H. Boetcher, avocat), dépôt et recherches de marques de Fabrique en tous pays. Envoi gratis du Guide du Déposant, 39, Boulevard St-Martin, Paris.

INDOCHINE FRANÇAISE

L'orientation commerciale de notre colonie.

L'année 1921 avait été particulièrement prospère pour l'Indo-Chine à cause de sa récolte exceptionnelle en riz cochinchinois ; l'année 1922 bien qu'accusant un léger ralentissement a encore été très favorable.

Les importations sont passées de 807 à 840 millions, par contre les exportations ont fléchi de 1.285 à 1.212 millions ; la situation actuelle reste remarquable surtout lorsqu'on étudie en détail l'orientation commerciale de notre colonie avec la métropole.

A l'*entrée*, la part de la France ne fait que s'accroître ; de 17 % en 1919, elle s'est élevée à 34 % en 1921 et 42 1/2% en 1922.

Nous faisons donc près de 340 millions d'affaires suivis de près par Hong-Kong qui vient au second rang (243 millions).

A la *sortie*, les exportations indo-chinoises à destination de la France sont également en progrès puisque nous achetons 18 % des produits de notre colonie.

A. I. C. A.

Le Gérant : Gattefossé.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

L'ORIGINE DES COLLIERS DE ROSES

LES PERLES DE ROSES D'ANATOLIE

Colliers, Bracelets, Médailles, Rosaires et Chapelets en pâte parfumée

« J'ai colligé toutes ces choses en faveur des amants de la rose, afin que le souvenir n'en périsse point, car le temps de l'homme est court. »

C'est pourquoi nous parlerons d'abord de la Rose à laquelle (*sic*) « besoing sera de *tousiours* revenir ».

Ors, quand on parle de la Rose, il faut nécessairement que cela chante un peu, et, comme on dit, ne pas avoir peur d'en mettre.

Les Dieux, a dit Solon, n'ont fait que deux choses parfaites : la Rose et la femme. Solon était un sage.

En vérité, l'illustre archonte n'avait pas tort, attendu que, depuis, comme avant, tout est venu confirmer son dire. Anacréon appelait la Rose le *doux parfum des Dieux*, *la joie des mortels*, le plus *bel ornement des Grâces*.

Elle a une beauté qui *attire et fixe Vénus*, s'écriait Sapho.

C'est ainsi que le *Roman de la Rose*, œuvre poétique d'un trouvère du XIIIe siècle (Guillaume de Lorris, continué par Jehan de Meun, dit Clopinel ou le Boîteux) nous montre la Rose vermeille personnifiant la femme aimée.

Le pieux auteur de la curieuse édition de 1538 a tenu à nous l'expliquer dans un sens religieux : la Vierge devient pour lui la « Rose mystique ». Ne le contrarions pas. Ce sont là des déformations coutumières. Le Cantique des Cantiques, ce beau chant nuptial attribué à tort ou à raison à Salomon, eut un sort semblable. C'est en vain que Théodore de Mopsuète l'appelait un recueil d'impuretés et Chatillon, un ouvrage scandaleux. Cela n'a rien changé à nos convictions. Les poètes ne se traduisent point, c'est cependant ce que l'on veut toujours faire, au risque de détériorer les plus belles et les plus aimables choses.



Cl. P. M.

Gravure tirée du *Tour du Monde*, 1881, 1er semestre, p. 13 : « *La Syrie d'aujourd'hui* », par Lortet, doyen de la Faculté de Médecine de Lyon, chargé d'une mission scientifique par le ministère de l'Instruction publique.

Mais la femme n'est-elle pas, avant tout, la « *Rose du paradis* » des Arabes ; la « *Rose d'amour* » des Chevaliers d'antan.

Aujourd'hui, disons-le, pas de Roseraie qui n'ait son Temple d'amour où s'entrelacent les Roses dont les amants, en vue de leur baptême, n'eurent pas à se torturer l'imagination, les noms partirent pour ainsi dire tout seuls : Belle aurore, bouquet de Vénus, belle Olympe, rose d'amour, rose des dames, rose du sérail, belle Sultane, feu amoureux, Héloïse, Roxelane, Isabelle, belle Galathée, Biblis, belle Laure, et combien d'autres belles !

La Rose a connu tous les honneurs, tous les triomphes. Elle eut ses adorateurs, ses poètes, ses amants, ses littérateurs, ses peintres, ses journaux, ses éducateurs, ses cultivateurs, tendres et passionnés. Tous, par leurs soins, l'ont portée au pinacle, à l'idéale perfection.

En fait d'Odes, c'est la Rose qui, depuis Anacréon, tient le record entre toutes les fleurs. L'Anthologie de la Rose — même incomplète — nous mènerait loin ! encore que pour s'en être trop servi, nos pères l'ont un peu usée.

On peut toujours s'adresser aux *Rosati* d'Arras qui, des bords de la Scarpe ont transporté aujourd'hui leurs pénates à Fontenay-aux-Roses.

L'avocat Le Guay, sous les auspices de Chapelle, fondait cette Société en

1778. C'était la *fête des Roses* renouvelée des Grecs. Robespierre en était. Le Guay, dis-je, y chantait alors les Roses de Blangy, ouvrant ainsi la marche :

> Sans chagrin et sans souci,
> En vers ainsi qu'en prose,
> Je m'unis aux Rosati
> Pour célébrer aujourd'hui
> La Rose.

S'ensuivent sept quatrains remplis des meilleures intentions, mais dont je vous ferai grâce (vous pouvez toujours me remercier). Est-ce à dire qu'on ne trouve de poésie nulle part quand on n'en porte pas en soi ? Nullement, mais comme l'a dit Joubert, les beaux vers sont ceux qui s'exhalent comme des « sons ou des parfums ». C'est donc un art difficile, très. Alors il importe de faire son choix, de prendre son temps et ses heures ; inutile d'insister, les occasions viendront peut-être. Reprenons notre récit.

Au commencement disent les Mythologues, la Rose était blanche (1). Elle eut bien des aventures.

> D'un jeune lis elle avait la blancheur
> Mais aussitôt le père de la treille (Bacchus)
> Laissa tomber une goutte vermeille
> Et pour toujours, il changea sa couleur.

Soit, mais je n'y crois pas du tout. Je préfère à cette légende dont nous a gratifié Parny, celle du sang de Vénus qui nous a valu le tableau de Glaize gravé par Riffaut en 1846.

La Revue mensuelle *Esculape* (2), malheureusement interrompue depuis la guerre, en a donné une belle simili gravure (N° 5, mars 1914, suppl. p. 63) : Vénus entourée de ses compagnes et retirant de son pied l'épine qui la blesse lorsqu'elle courait au secours d'Adonis. Suivant la fable, le sang divin que fit jaillir cette blessure, tomba sur des roses blanches qui prirent aussitôt une couleur rouge d'une délicatesse extrême.

Cependant, le vieil Ascrœus (Hésiode) dans sa Théogonie, nous dit plus simplement « que c'est au moment où Vénus sortit du sein des mers que la Terre fit éclore la Rose comme seule digne d'orner le front de la plus belle des déesses. »

Croyez-moi, celle-ci était assurément la plus *rose* des Roses.

Parny l'a bien rendu :

> Lorsque Vénus sortant du sein des mers,
> Sourit aux dieux charmés de sa présence,
> Un nouveau jour éclaira l'Univers.
> Dans ce moment, la Rose prit naissance.

— Ça va tout à fait bien. Comment vouliez-vous qu'on éclairât l'Univers avec une Rose blanche, ça n'aurait pas marché. Vous savez bien aussi que moi comment procède l'Aurore.

Colletet, versifiant avec tant d'autres pour la « *Guirlande de Julie* » faisait semblant de croire à la Rose blanche. Dans son sixain, il s'en tire avec beaucoup d'esprit.

> Quoi que la Fable nous raconte,
> Jamais la reine d'Amathonte
> Ne changea ma couleur ni mon lustre ancien.
> Si quelque trait de flamme à ma neige s'allie,
> C'est la honte que j'ai que le teint de Julie
> Est estimé plus frais et plus beau que le mien.

Parny n'en avait pas moins dit :

> De la pudeur elle couvre la joue
> Et de l'aurore elle rougit la main.

La Rose était consacrée à Vénus ; aux fêtes de Cythère, elle en parait sa tête et son sein, et Ovide en présence de ces fictions du paganisme avait raison de dire « que, la première, Vénus dépouilla les hommes de leur aspect farouche et que c'est d'elle que sont venus la parure et le soin de soi-même ».

L'affreux Néron, durant les fêtes romaines qu'il savait prodiguer à plaisir, paraît sa tête et son cou de couronnes et de guirlandes de roses.

Les guirlandes et les *Colliers de roses de Pœstum* étaient alors fort en vogue à Rome ; cet usage venait des Grecs.

Dans son *Thesaurus antiquitatum sacro profanum* de 1725, Fortunatus Sacchus a fourni un long chapitre sur les *Couronnes de roses* (1) si chères aux femmes grecques et aux femmes romaines. Fortunatus était numismate, ce qui n'était pas défendu aux ermites de St-Augustin. *Est apud me*, dit-il, *nummus Gordiani*... il est fier de posséder dans sa collection une monnaie de Gordien, et p. 125, il nous la montre fidèlement gravée sur les deux faces. Cette monnaie est à l'effigie de Gordien le Pieux. Au revers se voit une femme debout tenant de la main gauche un javelot et de la droite, une couronne de Roses. *In gyro nummi verba hæc*, autrement dit : sur le Cercle de cette monnaie, on lit ce mot : « Lætitia » qualifiant la Rose et dans sa longue dissertation Fortunatus revient souvent à propos de la Rose, sur les mots *Lætitia* et *gaudium* : la joie et le plaisir des sens ».

D'où vient, disait Jean Bodin dans son *théâtre de la Nature* (*Amphitheatrum Naturæ*, 1596) que ceux qui usent modérément de bouquets et de fleurs vivent avec plus de contentement que les autres ? de ce que l'âme ne déteste rien plus que la puanteur : au contraire, « elle ne se délecte en chose du monde mieux qu'en une plaisante odeur, laquelle efface promptement la tristesse et la remplit de gaillardise. »

Il semble que l'ermite Fortunatus ait eu connaissance de cette déclaration où son lætitia et surtout son *gaudium* trouvent leur application.

Dans *Sabine* ou *Matinée d'une dame romaine à sa toilette*, de Bœttiger, 1813, voyons ce que cet archéologue saxon nous dit à propos des *Roses de Pæstum*. Cela se passe à Rome au Ier siècle de notre ère.

« *Sabine*. — Mon mari donne ce soir un grand repas, il faut que j'y paraisse vêtue dans le goût le plus nouveau.

« *Glycérion* (fleuriste). — La mode la plus en vogue est toujours pour les couronnes ; celles de fantaisie faites en

---

(1) A propos de la Rose blanche, si nous passons du paganisme aux Saintes Ecritures, nous trouvons, dans l'*Evongile de l'Enfance de Jésus*, publié en latin par Henri Sike (manuscrit perdu) et en français, par le paléographe Gustave Brunet (Evangiles apocryphes).

« Verset 7 : Donc Anne conçut et enfanta une fille qui fut nommée Marie ».

« Verset 8 : Et le même jour, toutes les *roses rouges dans les champs et les sentiers d'Israël devinrent des roses blanches* et, à travers le ciel, les corbeaux se trouvèrent vêtus de la couleur blanche des Colombes ».

Nota. — Cet évangile a été mis en français par Catulle Mendès et illustré curieusement par Carloz Schwabe. Paris, chez Arm. Colin.

Il a été tiré de cet ouvrage pour MM. Bernoux et Cumin, libraires à Lyon, 150 exemplaires numérotés, avec double et triple suite des gravures.

Nous ne possédons qu'un exemplaire de l'édition courante en couleur ; il est sans pagination comme les autres.

Il est dit encore au verset 14 :

« Déjà Marie avait mis au monde l'Enfant et des anges volant répandaient des étoiles et des roses sur le sein de Marie ».

(2) Cette publication vient de reparaître (1923) avec un nouveau Comité de patronage (Carnot, Lacassagne, Verneau, etc.).

(1) *Fort. Sac*. Thesaurus, La Haye, chez Jean Swart, 1725, etc., p. 128, usage *antique des couronnes de roses* ; p. 112, de l'*huile appelée de lætitia* ; p. 132, *Sa composition* ; p. 120, de l'*onguent de roses le plus précieux pour l'huile de lætitia*.



Gravure (eau forte) de Gavarni, tirée de *Perles et Parures*; texte de Mery (*Le Rosaire*). — Paris, s. d. — G. de Gonet, éditeur. Cl. *P. M.*

soie d'après les modèles indiens (elle prend une couronne parfumée faite en soie), ces couronnes sont parfumées avec une essence de roses inventée aux Indes dans ces derniers temps et apportée en Egypte par la dernière flotte. Quant aux guirlandes pour le cou, le Nil ne peut produire rien de plus beau et de plus convenable que ces *Roses de Pœstum* adaptées sur de l'écorce de tilleul (1). Tu sais que nous avons trouvé le secret de conserver à ces feuilles délicates toute leur fraîcheur pendant plusieurs jours.

« *Sabine.* — Tu as raison, chère Glycérion, je prendrai une de ces couronnes ».

— Bœttiger dit dans ses notes : Des voyageurs modernes n'ont vu à Pœstum que des roses de Damas ; un paysan leur assura qu'elles fleurissaient deux fois par an, au printemps et à l'automne (Swinburne : *Voyage dans les Deux-Siciles*).

— D'autre part, Seume (*promenade à Syracuse*) qui partit de Naples en 1802 pour visiter cette contrée, n'y trouva pas trace d'un rosier, il ne rencontra qu'un serpent et une source d'eau salée !

Quoi qu'il en soit, la Rose, hélas, ne vit qu'un jour. Ce qui a fait dire à Malherbe ce que vous savez et que je ne répéterai pas ; puis vint Mme Deshoulières qui fut un peu plus généreuse que Malherbe :

Que votre éclat est peu durable
Charmantes fleurs, honneur de nos jardins !
Souvent un jour commence et finit vos destins,
Et le sort le plus favorable
Ne vous laisse briller que deux ou trois matins.

— C'est l'ultime délai, les colliers sont flétris, d'ailleurs l'automne est avancé, les roses ne se rencontreront plus.

Hé bien, l'idée était déjà venue au IIe siècle de notre ère de fabriquer des trochisques de roses « Rhodides » qui devinrent les *Rosei pastilli* dont on faisait des colliers. Parfaitement.

Dioscoride en parle ainsi : On fait des trochisques de roses de cette manière : *roses fraîches* cinq onces, spicanard six dragmes, myrrhe six dragmes. Quelques-uns, mettent du Costus et de l'iris du Levant avec miel et vin de Chio. Les dames les portent au cou en *place de colliers* pour garder qu'on ne sente leur sueur et leur *marroquin* (sic) ».

Ce sont ces mêmes femmes que l'austère Renou appelle, au XVIe siècle « *punaises* » — Hum !... enfin, puisque j'ai levé le lièvre, autant aller jusqu'au bout. C'est à propos de poudres de senteur dont il nous donne quelques recettes anciennes où la rose n'est pas oubliée, que Renou ajoute : « on a accoutumé d'enfermer ces poudres dans de petits sachets de satin que les femmes punaises mettent entre leurs deux tétins pour couvrir et corriger leur imperfection et non seulement elles, mais aussi plusieurs damoyseaux courtisans et effeminez... »

Que voulez-vous, le métier de chercheur mène parfois à de décevantes découvertes ; il faut, quoi qu'il en coûte, faire son devoir jusqu'au bout.

Evidemment ces deux malfaiteurs ignoraient que la sueur de certaines femmes, c'est encore assez souvent, heureusement, fleure l'ébène, le musc, l'ambre ou la violette et que pour les Musulmans, la sueur du Prophète, c'est *la rose elle-même* ! Soyons indulgents jusqu'à un certain point.

— Dans la toilette des femmes : *Mundus mulieribus*, comme disait Cicéron, la rose fut soumise à toutes les épreuves et à toutes les utilisations. Bientôt, sous l'égide des Arabes, les *Colliers en pâte de rose* se répandirent dans tout l'Orient. Les fabricants, dans leur préparation plus ou moins compliquée donnèrent souvent libre cours à leur fantaisie.

Toutefois, à Andrinople, à Smyrne, à Constantinople (1), la première manière semble avoir été celle-ci : les pétales de roses fraîches étaient réduits en pâte très fine, dans un mortier *de fer* où on les laissait séjourner quelque temps ; ce qui, grâce à l'acide gallique des roses, leur donnait une coloration noire qui était la plus recherchée. La pâte additionnée de gomme arabique et de gomme adragante, on en formait des magdaléons de consistance assez ferme que l'on divisait ensuite en boules de différentes grosseurs à la façon des bols ou des pilules des apothicaires. Séchées et durcies, on pratiquait dans ces boules ou *perles*, un petit pertuis à l'aide d'un poinçon approprié, puis on les enfilait au moyen d'une solide cordelette et après les avoir imprégnées d'un vernis à l'essence de rose, on les ornait d'un gland de soie ou de laine multicolore, mais le plus souvent, de couleur jaune doré, couleur estimée des Maures, pour qui elle signifie : sage et bon conseil.

La pâte des perles riches était additionnée d'ambre, d'essence de civette, d'essence de rose, de santal et de benjoin ; et leur parfum se conservait *très longtemps*.

Nous retrouvons dans nos collections des colliers et des bracelets de ce genre dont le parfum se révèle encore par un petit relent atténué — oh combien — après plus d'un demi-siècle !

On obtenait des perles plus ordinaires en pilant les roses dans un mortier de *marbre*, les colorant ensuite en bleu ou en rouge ; parfumés très sobrement, ces colliers se vendaient en conséquence.

Il est certain que durant les Croisades, les galants paladins rapportèrent plus d'une fois aux dames de leurs pensées, ces colliers qui faisaient les délices des grandes dames maures de ces temps-là.

La grosseur des perles variait du volume d'une grosse cerise à celui d'un

(1) *Horace* (*Persicos Odi*), trad. de Dacier. « Je ne puis souffrir les couronnes pliées avec *des petites bandelettes de tilleul*. Cesse donc de t'informer où tu pourras trouver des roses tardives. Je ne demande que des couronnes de simple myrte ».

Cependant, à Tivoli, dans sa douce retraite, il manquait quelque chose à Horace lorsque les roses odorantes n'ornaient pas son front et le sein de son amie qu'il appelait d'ailleurs « ma rose ».

(1) Si bizarre que cela paraisse au premier abord, on fabrique des perles avec des roses.

Voici comment procèdent les marchands qui, à Constantinople, se livrent à cette lucrative industrie.

Ils font une pâte avec des pétales de roses fraîches pilées dans un mortier, puis ils compriment énergiquement cette pâte dans de petits moules qui lui donnent la forme de la perle qu'on veut obtenir. Cela fait, on retire les perles ou grains des moules, on les perce d'un trou qui permet de les enfiler ou de les garnir d'un crochet, puis on les mouille d'un peu d'essence de rose et on les livre au commerce. Ces perles dont on fait des colliers, des bracelets et même des chapelets se fabriquent en très grande quantité à Smyrne, à Andrinople et à Constantinople. Elles viennent en Europe par la voie de Trieste et se vendent à quelques amateurs. Il s'en débite beaucoup en Turquie et dans tout le Levant ».



Cl. *P. M.*

Monnaie de Gordien. Gravure tirée du *Thesaurus antiquitatum sacro profanum* de Fortunat Sachii ; cap. XXV, p. 125.

grain de poivre. Ils se vendaient et se vendent encore dans tous les bazars orientaux. On a dit que de nos jours ils se répandaient en Europe par l'Autriche ?

Théophile Gautier en décrivant le bazar de Constantinople, nous signale les colliers de *bois de rose* ou de santal, j'imagine que ce n'est autre chose que les colliers dont nous parlons, car le vrai bois de rose, de Rhodes ou de Chypre est devenu un mythe pour le parfumeur, même Oriental. Je sais bien qu'on peut tourner en forme de perles le bois de rose des Canaries, le bois de santal, celui de Sainte-Lucie, d'aloès ou tout autre bois parfumé. Il serait plus simple encore de faire ces perles en *bois durci* avec les sciures des bois ci-dessus ou plus simplement avec celles que fournit le commerce à cette rare industrie (1). Ce sont les sciures d'ébène, de palissandre, de bois de rose, et aussi de bois de violette des ébénistes associées au sang frais fourni par les abattoirs, mais le passage à la presse hydraulique dans des moules surchauffés serait, je crois, très préjudiciable à ces perles additionnées de parfum ? peut-être pourrait-on tourner la difficulté ?

— Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Agrippa, dans sa *Philosophie Occulte* (de 1556) nous donne, sans s'en douter, la recette du bois durci en parlant de son « *Parfum du Soleil*, consacré à l'élément du feu : une once de bois de baume, une once de bois d'aloès, safran, graine de laurier, myrrhe, encens, le tout réduit en poudre et mélangé au *sang d'un coq blanc*. On en fait, dit-il, des petits grains en forme de pilules, on les sèche et on les jette par trois fois sur des charbons ardents...

Arrivons aux *Patenostres* et constatons qu'ils rentrent absolument dans la catégorie des colliers et des bracelets en pâte parfumée. Nous en avons déjà parlé à propos des Oyselets de Chypre. Alfred Franklin, plusieurs fois, eut l'occasion de relever dans les anciens inventaires « des patenostres de Damas pleines de muglias (musc) », il dit à ce propos : « C'est ici le lieu de faire remarquer que l'on donnait par analogie le nom de patenostre à toute enfilure, même à tout grain qui s'enfilait quelle que fût sa destination ». Ainsi, les colliers et les bracelets étaient des patenostres pour les dames du XVI[e] siècle. Au reste nous employons aujourd'hui le mot chapelet dans un sens analogue. J'ai signalé à propos du Ladanum, les patenostres dont les recettes se rencontrent dans les secrets d'Alexis le Piémontais (1550), j'y reviens avec un peu plus de détails. Comment se faisaient les patenostres de ladanon au XVI[e] siècle ? Voici la recette d'Alexis : « Ladanon, muscade, styrax, cannelle, nardopistic (nard de l'Inde), musc et ambre. Fais une pâte avec gomme adragant arrousée d'eau de rose. Si la pâte ne te semble pas assez dure pour pouvoir imprimer avec les moules et faire le pertuis, laisse la reposer un jour ou deux jusqu'à ce que tu puisses la manier ; imprime après ou forme les marques des patenostres, leur faisant faire des rosettes d'argent à l'entour des trous, fais-les sécher à l'ombre et quand tu auras les dites patenostres en tes mains, elles te rendront merveilleuse odeur, et est pour personnes nobles et riches, car les tenant entre les accoutrements, tous prendront icelle odeur. »

— Même en faisant leurs dévotions, comme le dit Rimmel, les grands personnages aimaient à avoir l'odorat agréablement chatouillé. En réalité, ces patenostres en pâte parfumée étaient des exceptions ; en dehors d'eux, il s'en faisait de toutes sortes de manières.

Au moyen-âge, époque de foi ardente, le débit des patenostres était si considérables qu'il occupait trois corporations ayant chacune ses armoiries et ses statuts.

Ces patenostres, on y avait recours à chaque instant et lorsque le crieur des morts passait, agitant sa sonnette, il invitait encore à s'en servir.

> Or, dites vos patenostres
> Quand vous oyez que je sonne
> C'est pour honorable personne
> Qui fut frère nostre.

Le *Rosaire* rosarium — de rosa : rose, parce que les graines de chapelet s'appelaient autrefois des *Roses* (le chapelet dans le principe n'était fait que d'*une* couronne de roses ou *Capel*, symbole d'une couronne spirituelle de prière).

L'enragé étymologiste Ménage l'avait dit déjà ; Larousse le répète :

(1) Il existe à Sézanne (Marne) une industrie de ce genre encore en activité et qui, croyons-nous, est la seule en France pour le moment.

Rosaire, dit le dictionnaire de Trévoux « était fait de 15 dizaines d'ave (150 grains), ce mot vient de la *ressemblance qu'il a avec un chapeau de roses dont on fait rosaire* (1) ».

Le Rosaire est l'ancestral du chapelet et dans l'espèce, il nous intéresse tout autant. Le Rosaire est dit-on, une institution de Saint Dominique au XI[e] siècle. Il se composait d'autant d'Ave qu'on en mettait dans une couronne ou Chapel de roses offert à la Vierge.

La semence du Coix lacryma (2) entrait dans la confection des Rosaires, d'où le nom d'*herbe à rosaire* donné à cette graminée indienne (3).

Les Arabes, dit-on, font des rosaires(?) avec les fruits du Cardamome, c'est possible, mais ce n'est là qu'une exception. D'ailleurs ici, le mot Rosaire est impropre puisqu'il s'agit de leur *Tesbih* ou chapelet des Musulmans, composé de cent grains dont un beaucoup plus gros que les autres, exprime le nom même de Dieu ; pour les croyants, le reste des grains sont des attributs et des épithètes décernés à Allah ; c'est assez compliqué. Les perles, le corail, l'agate, le jais, des pierres plus ou moins précieuses, des noyaux entrent dans leur confection, mais ils n'ont rien à voir, que je sache, avec la parfumerie.

Quant aux *Chapelets* des chrétiens, on attribue leur invention à Pierre l'Ermite.

Passons au XVII[e] siècle, Lémery nous apprend « que les Indiens, après avoir tiré le baume du Pérou des rameaux de l'arbre font évaporer la décoction restante jusqu'à consistance d'extrait ; ils y mettent un peu de gomme et ils font une pâte solide dont ils font des grains de chapelet, qui demeurent noirs et odorants, principalement, si après les avoir formés on les enduit extérieurement d'un peu de baume. On nous apporte beaucoup de ces *chapelets d'Espagne et de Portugal.* »

Dans le *Parfumeur François de Barbe* (1698), nous allons trouver la manière de faire les pâtes parfumées pour chapelets et médailles (Les Perles de roses d'Andrinople semblent inconnues à Barbe), nous arrivons à la manière française de son temps. Le parfumeur gantier Barbe se déclare altruiste ; il dédaigne le mystère. Son *avis au lecteur* est plein d'ingénuité, nous en détachons quelques innocentes lignes ayant trait à nos recherches d'aujourd'hui « C'est à la faveur des règles que j'ai apprises sous les plus habiles maîtres et que j'ai mises en usage pendant un très long temps que j'ai recueilli les secrets dont je fais présent au public. J'avoue que le dessein de lui être utile a prévalu à plusieurs considérations qui auraient pu me le faire celer ainsi que font Messieurs les parfumeurs. Je les abandonne d'autant plus volontiers qu'outre que je contribue à la gloire de Dieu par les parfums que les personnes religieuses composeront pour leurs Eglises et aux occupations qu'elles se donneront par des chapelets et médailles de senteurs, j'aurai aussi satisfaction de contribuer au plaisir de plusieurs personnes de qualité qui pourront se divertir à composer des parfums pour leur usage »... Tout cela n'est point méchant et possède un petit relent de simplicité qui n'est pas sans charme. C'est au prince d'Harcourt que Barbe avait *dédié* son petit traité comme il l'appelle, et à cette occasion notre parfumeur croit devoir brûler un peu d'encens « il n'est rien de si naturel, dit-il, que de se chercher un patron, je n'en pourrais trouver un à qui je pus présenter ce traité des parfums, qu'à celui dont l'éclatant mérite a pour ainsi dire parfumé toutes les cours de l'Europe. »

L'Enseigne de Barbe, parfumeur à Paris, rue des Gravilliers « A la Toison d'Or », nous fait supposer qu'il était le fournisseur attitré du duc d'Harcourt. C'est certainement cela. L'*histoire des Enseignes professionnelles* mériterait la faveur de quelques pages. Déjà, en parlant de l'origine de la parfumerie en France, nous en avons signalé un certain nombre du XVIII[e] siècle (1).

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur le petit livre de Barbe parce que nous avons eu souvent l'occasion de le citer. Ce fut le *premier du genre*. De 1650 à 1698, Brunet en a relevé successivement les cinq éditions connues, 1650, 1680, 1693, 1696, 1698.

Nous possédons, de notre côté, un exemplaire de ce petit livre (éd. de 1698), reliure veau marbré, petits fers du temps. Il appartenait à cette époque à Marie-Anne Françoise de Magnée qui, par deux fois l'a signé de son nom. (Nous avons trouvé les armes de cette famille : « D'azur à la croix ancrée d'argent »). Françoise de Magnée en faisait-elle son livre de chevet ? Nous ne saurions le dire. Quant au duc d'Harcourt, il y a beaucoup à parier qu'il ne l'ouvrit jamais. Cependant, il ne faut jurer de rien, le duc était grand priseur, puisqu'à la cour on retrouvait la trace de ses pas aux grains de tabac dont « il soulageait son jabot à l'aide de fréquentes chiquenaudes ». Tout au moins, son valet de chambre aurait pu puiser dans Barbe des recettes pour le service de sa *tabaquière* (*P. M.*, 1916, p. 90, Le tabac et les parfums). Admettons qu'il ait choisi le tabac à la rose.

Barbe confectionnait ses chapelets et ses médailles avec des poudres de senteur : poudre de Chypre et poudre à la Maréchale, agglomérées à l'aide d'un mucilage adragant, de la même façon que nous avons déjà dite. Les moules des médailles, gravés en creux, étaient religieux ou profanes. La Vierge ou Ste Madeleine s'y rencontraient avec Léda et son cygne ou Hébé caressant l'aigle de Jupiter ; c'était des camées destinés tantôt aux chapelets, tantôt aux colliers

(1) Forest. Le roman de Persée : les *Chapeaux de roses en France.*

(1) *Chapels de roses*. En France, au moyen âge, il n'y avait point de cérémonies d'éclat, point de noce, point de festin où l'on ne portât un *chapel de roses*.

L'auteur du roman de « Perce Forest » décrivant une fête, a soin de remarquer qu'«avoist chascun et chascune un *chapeau de roses sur son chief*.

(2) Matthiole (Commentaires sur Dioscoride, 1554), parle ainsi du *Coix lacryma* ou *larmes de Job* :

« Je ne sache herbe plus considérable que cette-ci, car elle est si bien agencée qu'on dirait qu'un orfèvre a entassé des perles au pied de chaque feuille, joint que c'est chose rare que de voir une herbe produire des pierres ».

(3) J'ai vu à Lucerne, chez un brocanteur, un grand rosaire fait de macres (châtaignes d'eau). C'était un chapelet de *mortification* en raison de ses pointes piquantes.

Matthiole dit à ce propos « les pélerins percent et enfilent les *tribules* (macres) et en font de grands patenostres pour se rendre plus dévots envers le peuple ».

(1) Dans l'occurence, on peut rappeler, de notre temps, l'enseigne *purement imaginaire* attribuée par Honoré Balzac au parfumeur César Birotteau : *A la Reine des Roses*. César Birotteau qui, « le 13 vendémiaire avait combattu pour les Bourbons sur les marches de Saint-Roch »... ainsi qu'il aimait à le répéter, reste un *type inoubliable* de l'œuvre de Balzac.

ou aux bracelets et toujours *de couleur de café*. La rose entrait dans toutes ces compositions.

Ces poudres de senteur, on en faisait usage depuis longtemps déjà, sous les premiers Valois, mais ce n'est guère qu'au XVI[e] siècle, sous François I[er] qu'on songea à les baptiser. Le nom de Chypre était tout indiqué, nous avons dit pourquoi en parlant des oyselets ; à l'origine, ces poudres n'étaient que de la mousse de chêne préparée et modestement parfumée ; mais la brise d'Italie soufflait déjà, et le « Restaurateur des lettres et des arts » n'aurait pu s'en contenter, aussi, jamais poudre de senteur ne fut plus poussée en civette, en musc et en ambre, ni plus en faveur aussi. L'eau de rose) l'essence n'était pas encore commercée) — était très prisée à cette époque ; la meilleure venait de Damas dans une riche verrerie émaillée ou dans des bouteilles de métal damasquiné.

Sous Henri III, à la poudre de Chypre s'adjoignit la poudre de *violette musquée* (iris et amidon) inaugurant l'ère de la poudrure qui ne devait finir qu'avec Bonaparte.

Les variantes de la poudre de Chypre se rencontrent au XVII[e] siècle, principalement avec la *poudre à la Maréchale* qui eut, dans la *Parfumerie Moderne* l'honneur d'un long article, nous n'y reviendrons plus.

Dejean (traité des Odeurs, 1764) a copié Barbe pour ses chapelets et médailles de senteur ; toutefois, on voit apparaître dans ses compositions un ingrédient assez inattendu « de la *pâte à faire le pain.* »

Villon (Manuel du parfumeur, 1895), s'est souvenu des *pastilles odorantes de toilette pour Colliers* ; il n'a oublié ni la *pâte de roses*, ni celle de Chypre qu'il teinte tout de suite avec un peu de noir de fumée....

Il est temps de nous arrêter, notre prose deviendrait fastidieuse. Si nous l'avons entreprise, c'est en souvenir de ces Colliers retrouvés ; ils venaient de Constantinople.

Le parfum de leur jeunesse et de la mienne aussi, m'est revenu. Ce parfum en son temps — était vraiment étrange et bien oriental ; il m'en souvient. Depuis, j'ai cru un moment le ressaisir dans une pâte brune et onctueuse que font aussi les Arabes et qu'ils conservent (très ancienne coutume probablement) dans de minuscules pyxides en corne munies d'un petit couvercle en dôme qui se visse. On en fait maintenant en corozo, c'est nouveau jeu ; j'ai les deux, mais je préfère celles en corne. Cette pâte assez molle, l'Arabe en imprègne ses doigts dont il caresse longuement sa barbe : procédé qui paraît-il le rend irrésistible vis-à-vis du beau sexe.

Je ne dis pas le contraire, mais ce n'est plus le parfum de mes colliers d'antan. Oncques n'en retrouverai la mystérieuse senteur.

E. G.

Les Exportations par Marseille.

	1918	1919	1920
Essences totales	3.442 Qx	5.019 Qx	5.907 Qx
Géranium.............		232 »	104 »
Rose..................		5 »	24 »
Non dénomméess		4.782 »	5.779 «
Parfums artificiels		232 »	2.062 »
Parfumeries alcooliques..	2.585 Hl	3.693 Hl	10.160 Hl
Parfumerie non alcoolisée	1.862 Qx	2.675 Qx	4.921 »
Savons parfumés	3.285 »	5.380 »	14.970 »

Les destinataires pour la parfumerie étaient :

	Parfumerie alcoolique		Non alcoolique	
	1919	1920	1919	1920
Algérie...........	658 Hl	2.014 Hl	230 Qx	600 Qx
Egypte	367	1.183	170	397
Grèce............	410	624	298	688
Tunisie...........	230	513	72	
Indes Anglaises.....	229	704		
Maroc............	152	547		
Indes Hollandaises .	472			
Japon............	148			
Indo-Chine	115	446	64	
Turquie	264	7.337		511
Chine...........	117	372	140	
Etats-Unis			600	660
Philippines			90	
Roumanie.........			102	

Les destinataires sont pour les Huiles essentielles :

	1919	1920
Etats-Unis	1.606 Qx	1.918 Qx
Japon..........................	559 »	599 »
Grèce.........................	459 »	
Angleterre	458 »	521 »
Italie	369 »	360 »
Turquie.......................	303 »	387 »
Espagne.......................	290 »	205 »
Suisse	174 »	
Indes Anglaises.................	135 »	256 »
République Argentine............	116 »	249 »
Algérie	114 »	

Les Parfums artificiels ont été expédiés surtout en 1919 au Japon, aux Etats-Unis, et aux Indes Anglaises ; en 1920 en Algérie, au Japon et en Turquie.

Les destinataires pour les savons étaient :

	1919	1920
Algérie.........................	1.797 Qx	5.739 Qx
Chine..........................	350	675
Indes Anglaises..................	307	618
Inde-Chine	217	920
Tunisie.........................	1.619	
Egypte.........................	244	1.197
Maroc..........................	73	
Grèce..........................	558	570
Roumanie......................	292	
Turquie........................	888	1.760
Serbie		628

LA GUERRE AUX PARFUMS

« Ce sont de véritables poisons contre lesquels s'élèveront toujours les hommes de vraie science, de cette science qui ne s'*achète pas*, et qui n'est au service que du Bien et du Beau. » « F. THOMMERET. »

(Le Trait d'Union.)

L'Action agricole de Grasse et *Le Trait d'Union*, organe officiel des Associations de Grasse et des Alpes-Maritimes, continuent leur guerre aux parfums.

Le premier insiste sur la nécessité de réglementer (probablement d'assimiler aux matières dangereuses des fameux tableaux), l'emploi des produits de synthèse qui, dit-il, constituent « un danger sérieux pour la santé publique ». « *Certains parfums chimiques détraquent les nerfs et empoisonnent ceux qui les respirent.* »

De telles contre-vérités scientifiques sont publiées à la faveur de l'autorité de M. F. Thommeret, qui est seulement docteur ès-sciences naturelles, et non docteur en médecine, comme les premiers articles avaient pu nous le faire croire.

Cet article est modestement signé J. C., mais celui que publie *Le Trait d'Union*, et qui commente notre première réponse est signé de M. F. Thommeret.

M. Thommeret intitule modestement son étude : « Les effets physiologiques des parfums synthétiques sur l'homme, » et il n'est cependant aucunement question des dits effets physiologiques, probablement parce que l'auteur n'a aucun moyen de vérifier ces effets, pas plus d'ailleurs que l'autorité nécessaire pour en parler savamment.

Il cite incidemment ces « essences dont le pouvoir utile devient à quelques milligrammes près, un pouvoir nuisible... »

Cette simple phrase suffit à démontrer combien l'auteur s'égare.

Nous avons fait faire, dans un laboratoire de physiologie et par un docteur en médecine, un essai pour déterminer la toxicité de l'essence de mirbane, le produit de synthèse reconnu comme le plus dangereux.

Or la dose nécessaire pour tuer un animal, *par injection intra-musculaire*, s'est révélée être de 5 grammes par kilog d'animal. La dose pour un homme serait donc de 350 grammes environ. Par absorption cutanée, la dose devrait être, comme on sait, quatre fois plus forte, et au moins vingt fois plus forte par les voies respiratoires. Il faudrait donc une dose de plus d'un kilog par voie cutanée, et de cinq kilogs par voie respiratoire pour amener la mort. Le décès de l'animal n'a eu lieu d'ailleurs qu'au bout de trois jours ; avec quelques soins, il eût été facile d'éviter sa mort.

Conçoit-on l'homme susceptible d'absorber par l'épiderme un kilog d'essence de mirbane, ou d'évaporer, à force de les respirer, cinq kilogs de parfum d'amandes amères ?

Combien nous sommes loin des quelques milligrammes dont parle l'ineffable M. Thommeret.

Et puisque la mirbane est le produit le plus nocif, il est facile de déduire les doses qui seraient dangereuses à respirer pour les parfums artificiels habituellement utilisés.

La cause est entendue : la campagne des producteurs de fleurs de Grasse n'est appuyée sur aucun argument sérieux. Il s'agit là de simples insinuations malveillantes contre de soi-disants concurrents.

Le procédé n'est pas élégant : il est à peine propre.

Nos lecteurs sont juges.

Les journaux visés sont autorisés à reproduire notre réponse et à faire répéter notre expérience (1).

R.-M. GATTEFOSSÉ.
(C. R.).

(1) Voir aussi la communication de D.-C. Tamisier et Gattefossé au Congrès pour l'avancement des Sciences. Bordeaux, 1923.

La Parfumerie et les Colonies françaises.

L'Agence générale des Colonies a bien voulu nous fournir des renseignements intéressants sur le commerce de la parfumerie dans les colonies françaises.

Il résulte des indications obtenues que la valeur totale des principaux produits importés chaque année dans nos possessions peut être évaluée à plus de 21 millions de francs.

« Dans ce chiffre, les savons parfumés figurent pour plus de 8 millions, le savon ordinaire pour plus de 9 millions, la parfumerie pour près de 3 millions, les essences non dénommées pour 7 millions, l'essence de rose pour plus de 200.000 francs, l'essence de géranium pour plus de 58.000 francs, le benjoin pour près de 45.000 francs, l'eau de rose pour 2.000 francs, l'encens pour 700 francs.

Par contre, les colonies françaises exportent divers produits destinés à la parfumerie et aussi des savons parfumés et ordinaires. Le chiffre annuel de ces exportations peut être évalué à 11 millions environ.

Il y a lieu de signaler parmi les produits exportés de nos colonies les huiles volatiles ou essences diverses, 2 millions ; l'essence de géranium, 4 millions ; l'essence de rose, plus d'un million ; le Ylang-Ylang, 800.000 francs ; le Vétyver, 500.000 francs ; le Niaouli pour 75.000 francs ; baume de benjoin, 50.000 francs ; Cintte, 30.000 francs.

En outre, plus de 500.000 francs de savon parfumé et plus de 150.000 francs de savon ordinaire. »

Ces chiffres semblent ne concerner que l'exportation à destination de la France, la production de l'essence de géranium est en effet supérieure à 4 millions et celle du benjoin qui atteint 25 tonnes pour le Tonkin a une valeur de 500. 000 francs et non de 50.000.

(N. de la R.)

Syndicat général des Fabricants Fournisseurs pour Coiffeurs et Parfumeurs.

A la suite de l'Assemblée générale des Sections Parfumerie et Teintures du 28 juillet dernier, une commission fut nommée chargée d'étudier les divergences qui s'étaient élevées entre quelques membres du Syndicat relativement à l'application du décret du 14 septembre 1916 et des restrictions apportées par le Tableau C, et d'y apporter une solution.

Cette commission composée de MM. Castille, Chabrier, A. Cruq, Host-Guesquin, Gardet, Lalanne, Pompanon, Schueller a fait connaître son opinion et a rédigé des pétitions dont nous publions ci-après les textes.

Ces pétitions ont été communiquées au Président de l'Union fédérale des syndicats patronaux de Coiffeurs de France qui en a donné connaissance au Congrès des Syndicats qui a eu lieu à Dijon les 20, 21 et 22 août dernier et dont nous donnons également le compte rendu.

Elles sont adressées en outre aux journaux corporatifs qui se feront évidemment, comme nous, un devoir de les reproduire et de les appuyer, non seulement auprès de leurs lecteurs, mais encore auprès des autorités et de leurs représentants au Parlement.

PREMIERE PÉTITION

(*Voir page* 208)

Si nous sommes toujours particulièrement intéressés à cette passionnante question des produits dangereux parmi lesquels les cultivateurs de fleurs seraient heureux de voir figurer tous les parfums de synthèse, nous ne sommes pas indifférents à la question de la taxe de luxe.

La seconde pétition du Syndicat général des Fournisseurs concerne cette question qui ne peut pas nous laisser indifférents.

DEUXIEME PÉTITION

(*Voir page* 209)

Signalons enfin que le Syndicat a fait une démarche officielle auprès de la Direction de l'Octroi de Paris à qui les plaintes des intéressés ont été exposées. Un document lui a été laissé qui expose la façon extraordinaire dont cette administration traite les fabricants de parfumerie sans alcool, et les multiples, ridicules et coûteuses obligations auxquelles ils sont tenus de se conformer, sans aucun profit pour le budget municipal. Le parfumeur qui ne fabrique que des produits sans alcool espère, par cette précaution, échapper aux formalités sans nombre imposées par l'Administration des contributions indirectes : il tombe alors sous la coupe de l'Octroi, cette douane intérieure qui est, à Paris, un des plus gros obstacles à l'extension de l'industrie et du commerce.

Personne au monde ne nous envie plus nos administrations, et si du moins notre politique n'appelle pas un Dictateur à la manière de Mussolini, du moins le fonctionnariat français, qui oublie qu'il doit aider à la prospérité économique, aurait souvent besoin d'un sérieux traitement à l'huile de ricin.

Voici la réponse... bien administrative, qui a été faite au Syndicat général :

Administration de l'Octroi de Paris.

—

« Paris, le 6 août 1923.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 30 juillet dernier, relative à la modification des modalités de perception des droits d'octroi sur les produits de parfumerie.

« Cette question qui a déjà fait l'objet d'un examen de la part de mon administration, va être soumise à une nouvelle étude dont les résultats vous seront communiqués ultérieurement.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Pour le Directeur de l'Octroi, Président du Conseil d'Administration,*

« *Le Régisseur :*

« (Signature.) »

Nous adresserons, selon notre habitude, à nos représentants au Parlement, copie de ces pétitions, et nous ne manquerons pas de signaler les suites obtenues.

P. M.

CHILI

Débouchés offerts aux huiles essentielles, aux extraits et essences de liqueurs et parfums.

Les débouchés offerts par le Chili aux huiles essentielles, aux extraits et essences de liqueurs et parfums d'origine française sont intéressants :

Ces produits se trouvent compris dans la rubrique générale suivante :

Essences pour usages industriels.

Importation en 1921, 25.852 kilogs d'une valeur de $ or de 18 d. : 246.561.

Pays	*Kilogs*	*$ or de 18 d.*
Allemagne	12.959	66.144
Argentine........	409	2.247
Etats-Unis	2.181	15.748
Espagne	44	280
France	4.623	113.512
Grande-Bretagne .	3.621	26.697
Hollande	1.018	9.857
Italie............	948	10.963
Suisse	39	1.093

N° du tarif douanier 1226-$ or de 18 d. 4,50 le kg légal.

Par suite de la hausse des droits de douane sur la parfumerie étrangère, les essences pour parfums trouvent au Chili un excellent débouché.

Il n'est pas à recommander pour ces produits de faire des offres directes, mieux vaut posséder sur place un Agent bien introduit.

(*Communication de M. Walle, attaché commercial de France au Chili.*)
M.O.C.I. (N° 17), 25 juillet 1923.



tendant à obtenir des modifications au Décret du 14 Septembre 1916, réglementant les produits préparés avec des substances des tableaux A et C dudit Décret.

PÉTITION

à Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Le soussigné .... Profession ....
Adresse ....
demande à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, dans l'intérêt commun des Fabricants et des Commerçants détaillants :

1° Que le mot "DANGEREUX" sur bande Verte, qui aux termes de l'article 44 du Décret du 14 Septembre 1916, doit être apposé sur tous les récipients de teintures et lotions pour cheveux, fards, cosmétiques et produits de beauté, soit remplacé par les mots "USAGE EXTERNE". Le mot "DANGEREUX" portant un grave préjudice à la vente desdits produits ;

2° Qu'un nouvel examen des substances vénéneuses classées aux Tableaux A et C soit fait par le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France, et que les produits préparés avec les substances qui seront reconnues inoffensives ne soient plus soumis à la réglementation ;

3° Que, conformément à l'article 29 du Décret, un arrêté du Ministre compétent, pris sur avis du Conseil supérieur d'Hygiène publique de France, fixe au plus tôt les doses considérées comme trop faibles pour être soumises à la réglementation.

Date : Signature : Cachet commercial ou N° du Registre du Commerce :

Renvoyer la présente Pétition à M. le Président du Syndicat général des Fabricants-Fournisseurs de France pour Coiffeurs et Parfumeurs, Hôtel des Chambres syndicales, 10, rue de Lancry, ou directement au domicile du Président, **M. L. GARDET,** *Parfumeur, 67, rue Saint-Honoré, Paris.*



tendant à obtenir la suppression de la taxe de luxe sur l'humble matériel des Coiffeurs, tandis que les riches installations d'autres corps de métiers ne sont nullement touchées par la dite taxe, pour quoi que ce soit.

PÉTITION

à Monsieur le Ministre des Finances

Le soussigné Profession

Adresse

demande instamment que les meubles et le matériel industriels pour Coiffeurs cessent d'être assujettis à la taxe de luxe; étant entendu qu'il n existe plus, à notre époque, de Lavabos, de Coiffeuses ni de Glaces à des prix inférieurs à ceux qui les rendent passibles de cette taxe, qui frappe ainsi les plus modestes installations.

Dans l'espoir, Monsieur le Ministre, que vous tiendrez compte de la juste réclamation des Coiffeurs, formulée dans leur Congrès National tenu à Dijon du 19 au 22 Août 1923,

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

Daté : Signature : Cachet commercial ou Nº du Registre du Commerce :

Renvoyer la présente Pétition à M. le Président du Syndicat général des Fabricants-Fournisseurs de France pour Coiffeurs et Parfumeurs, Hôtel des Chambres syndicales, 10, rue de Lancry, ou directement au domicile du Président, **M. L. GARDET**, *Parfumeur, 67, rue Saint-Honoré, Paris.*

LA LAVANDE

La récolte de lavande semble déficitaire, dans une assez large proportion. On parle d'une récolte diminuée de moitié, mais il faut attendre les foires pour se rendre compte de l'importance de cette diminution. La faible quantité de fleurs, le peu de rendement en essence ont provoqué rapidement une surenchère de la part des distillateurs et cette surenchère s'est surtout produite dans la région d'accès immédiate des distillateurs de la Côte-d'Asur.

Si les prix de fleurs se sont longtemps maintenus à 50 et 70 francs dans les régions de la Drôme et du Ventoux où le nombre des distillateurs parfumeurs est relativement peu important, en revanche, ces cours se sont portés à 80 et même 100 francs autour de Barréme-Castellane, où la demande est plus vive. C'est la loi inévitable de l'offre et de la demande qui joue intensément pour les produits aromatiques et dans le Midi de la France où l'on se passionne volontiers. La hausse sera donc due à des causes météréologiques d'une part, et économiques d'autre part.

Cependant la presse de la Montagne n'envisage pas cette question sous le même aspect. Ce serait exclusivement aux pratiques syndicales que serait due la hausse, si nous en croyons quelques articles parus dans les journaux régionaux.

Nous mettons le récoltant en garde contre l'exploitation des coïncidences qui sont, aujourd'hui favorables à l'action syndicale, qui peuvent demain lui être néfastes. Il y a eu Syndicats, groupements, foires et congrès d'une part. Il y a pénurie de fleurs, hausse de la main-d'œuvre, faible rendement en essence d'autre part. Vient la hausse des prix de l'essence. Quelle en est la cause vraie ? Les distillateurs sensés répondront.

Voici ce qu'en dit *Le Petit Provençal* bien renseigné sur tout ce qui passionne nos régions à lavande :

« Certains récoltants envisageraient, paraît-il, la possibilité du retour aux cours de la fleur pratiqués en 1920. Si la chose était exacte, ou plus exactement si la situation était la même, ce serait, nous fait remarquer un petit distillateur, rien moins que rassurant, puisque, autant qu'il nous en souvienne, cette période de très hauts prix de la fleur, qui avait atteint 120 et 130 francs, parfois, les 100 kilos, a été suivie d'une période d'arrêt complet dans la vente de l'essence, dont plus d'un petit distillateur des Alpes doit avoir conservé le cauchemar.

« C'est que, en effet, certains qui avaient acheté des fleurs à 100 ou 125 francs et dont l'essence leur revenait à 120 ou 150 francs et plus le kilo, ont dû s'en débarrasser, après un an d'attente, à 60 ou 70 francs.

« Hâtons-nous de dire que si nous rappelons cette période pénible, nous n'avons pas du tout l'intention de faire un rapprochement avec la situation actuelle, pour laisser croire à un retour possible des mauvaises heures de 1920. Nous estimons que l'état de la question n'est plus le même, en effet, et que, même en faisant la part de la concurrence et de la surenchère, possibles entre deux maisons adverses, les cours de la lavande obéissent actuellement à des considérations d'un ordre différent que lors de la crise à laquelle nous faisions allusion plus haut.

« A cette époque, et durant la période de réorganisation immédiate ou plutôt d'adaptation qui a suivi la guerre, le rapport entre les différents facteurs de production et la production elle-même étant mal connu, des fluctuations importantes étaient inévitables. Changes, main-d'œuvre, débouchés, concurrence, autant d'inconnus, pouvait-on dire alors.

« Depuis les choses se sont tassées. La mise au point a eu lieu et si des crises sont encore possibles, ce sera pour des raisons différentes, et qu'on ne peut guère prévoir en l'état actuel des choses.

« Ce qui domine toute la question de la lavande actuellement, ce sont les débouchés, et nos grands débouchés ont toujours été et restent l'Angleterre et l'Amérique (1). Or, quelle que soit la situation politique actuelle, et tant que l'on ne touche pas aux traités de commerce, rien ne nous permet de supposer que des difficultés puissent entraver le commerce de l'essence de lavande. Au contraire, la situation des changes ne peut que nous favoriser à cet égard, et nous estimons que la hausse signalée sur la fleur de lavande est une conséquence de la tension qui s'est accentuée depuis six mois sur la livre et le dollar (2).

« Nos amis anglais et américains, payant moins cher, sont invités à acheter plus facilement.

« Mais, à notre avis il y a autre chose. Et cette autre chose est, pour nous, beaucoup plus importante, car elle est durable, elle est sans doute définitive. On a, en effet, sorti l'essence de lavande du commerce de village.

« On ne la vend plus en secret en quelque sorte à des courtiers qui avaient sans doute intérêt à ne pas ébruiter l'importance de leurs opérations. Ce commerce a tendance, de plus en plus, à se faire dans d'importantes manifestations publiques où s'établissent les cours de l'essence, en présence des acheteurs et des producteurs.

« Cette situation, qui a son origine dans la création des foires de lavande de Digne, par l'Office agricole des Basses-Alpes, est grosse de conséquences. On a pu apprécier d'un coup l'importance de la production et juger ainsi du rapport réel entre l'offre et la demande. Les essences, présentées sur analyses détaillées, donnaient ainsi à la manifestation un caractère de loyauté qui n'a pas manqué d'impressionner le commerce français et étranger, auquel tous les rapports ont été communiqués. Cette méthode de la publicité et de la présentation de marchandises loyales ne

(1) Cette affirmation est inexacte. Nous voyons, dans le cours de ce journal, que le Japon absorbait soit directement, soit par les négociants anglais, près de 25.000 kilogs. L'absence de ce client se fera cruellement sentir cette année.

(2) La livre a passé de 65 à 80 fr., soit 20 % d'augmentation ; l'essence a suivi et s'est vendue de 75 à 95 francs le kilog.

pouvait manquer de porter ses fruits, au bout de peu de temps. Ce sont ses résultats surtout que l'on constate actuellement. Avec de la persévérance, il ne manqueront pas de s'affirmer davantage. Que nos producteurs continuent à se réunir pour présenter des produits purs, dont la loyauté sera garantie par des travaux scientifiques. Ils disposeront ainsi d'une force morale qui fera leur force commerciale. L'avenir de l'industrie de la lavande dans les Alpes est lié à cette méthode. »

Nous ne nions pas l'intérêt qu'offrent les foires publiques de Lavandes, auxquelles nous applaudissons, mais nous ne croyons pas que ce soit du fait de ces institutions que l'essence est plus chère cette année. S'il en était ainsi et que la hausse devienne un obstacle à la consommation, ce serait au contraire un désastre.

L'essence de lavande s'est facilement vendue parce qu'elle était à un prix avantageux. Se vendrait-elle aussi aisément à un prix deux fois plus élevé, toute la question est là et elle est loin d'être résolue par l'institution des foires.

Foire de la Lavande a Digne

Sous l'égide de l'Office régional agricole du Midi, l'Office départemental agricole des Basses-Alpes, fortement encouragé par le succès obtenu l'année dernière par la foire de la lavande qui s'est tenue à Digne le 7 octobre, prépare à nouveau dans la même ville, pour le 6 octobre prochain, une quatrième foire d'échantillons qui a pour but : l'élargissement des débouchés, la création de nouvelles relations, la stabilisation et la régularisation du marché de l'essence de lavande, en mettant les producteurs et les distillateurs en relations directes avec les acheteurs de l'ancien et du nouveau continent.

Cette importante manifestation agricole est ouverte à tous les Syndicats et à tous les producteurs d'essence de la région du Midi sans distinction de département. Ils pourront exposer et vendre individuellement ou en association.

La date de la foire est celle où généralement se fixent les cours de l'essence. Etant donné les conditions actuelles du marché, les producteurs ont tout intérêt à venir y participer, pour bénéficier de l'heureuse influence qu'une manifestation aussi importante ne manquera pas d'exercer sur les cours et la reprise des affaires.

Les principaux acheteurs de France et d'Amérique y seront conviés personnellement, ainsi que les nombreuses personnalités du monde agricole, commercial et scientifique qui s'intéressent à l'industrie de la lavande.

L'Office fera analyser gratuitement les essences des exposants. Il leur suffira pour cela d'adresser au directeur intérimaire des Services agricoles, à Digne, un échantillon de 70 grammes d'essence avant le 15 septembre, dernier délai ; après cette date aucun échantillon ne sera accepté. Cet envoi devra être accompagné des nom, prénoms et adresse du producteur, de l'importance du lot, d'un certificat du maire de leur commune attestant leur qualité et l'originalité de l'essence produite et de tous renseignements de nature à établir un catalogue général des échantillons exposés, afin de documenter les acheteurs éventuels.

Afin de faciliter les travaux de préparation de la foire, MM. les producteurs sont invités à adresser leurs échantillons d'essence le plus tôt possible.

Un règlement détaillé fixera ultérieurement les détails de l'organisation de la foire.

A la foire de la lavande sera annexé une exposition de produits bas-alpins, tels que : miel et ses dérivés (à l'exclusion des ruches), plantes médicinales, pruneaux effleuris et pistoles, pâtés de grives et de gibiers divers, truffes et morilles en conserves, champignons secs, amandes.

Les producteurs qui désirent exposer dans cette catégorie devront adresser leur demande à la direction des services agricoles avant le 15 septembre, en indiquant leurs noms, prénoms, adresse ; nature des produits exposés et l'emplacement qui leur sera nécessaire.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Office départemental agricole des Basses-Alpes, 9, rue Colonel-Payas, à Digne.

La Gomme Nauli.

Nous recevons la lettre suivante de l'Imperial Institute du Royaume-Uni, Colonies et Indes Anglaises à South Kensington, Londres :

« A la page 98 du numéro d'avril 1923 de la *Parfumerie Moderne* apparaît une note sur une oléo-résine connue sous le nom de Gomme Nauli. L'étude de cette résine n'a pas été exécutée à l'Institut des Sciences et Industries de Melbourne comme le dit la note, mais elle fut conduite pour le compte de cet institut, par l'Imperial Institute à Londres, comme cela est clairement indiqué dans le « Bulletin of the Imperial Institute », Volume XIX (1921) N° 4, pages 457-459.

« Je vous serais obligé de vouloir bien insérer une note rectificative en ce sens dans une prochaine édition de votre journal.

« A ce sujet, je dois mentionner que l'arbre qui donne l'oélo-résine a maintenant été identifié comme étant le *Canarium commune* (voir « Bulletin Imperial Institute » Volume XX, 1922, N° 4, p. 496).

« *Pour le Directeur :*

« Henry J. Jeffery. »

SINGAPOUR

Produits chimiques.— Parfumerie.

L'Office régional des Conseillers de commerce extérieur de Lyon nous avise que les maisons françaises de la place recherchent des représentations dans cette branche. La consommation d'acide acétique pour la préparation du caoutchouc est considérable.

Ce produit est importé de Java et du Japon.

On observe aussi une grosse consommation de couleurs, peintures, vernis, parfumerie, cosmétiques, savons.

Les maisons françaises de la place voudraient entrer en relations d'affaires avec des fabricants de *parfumerie à bon marché.*

La *Parfumerie Moderne* a été envoyée à cinquante négociants en parfumerie des Straits Settlements.

Congrès de la Fédération des Coiffeurs.

Les coiffeurs ont toujours été animés d'un vif sentiment de solidarité corporative et si la modicité de leurs bénéfices les avait tenus, jusqu'à la guerre, dans la situation d'une corporation peu favorisée, le mouvement qu'ils ont réalisé depuis, leur a donné une importance sociale qui ira grandissant.

Le coiffeur a trop souvent été blagué, moqué, bafoué. Il tend de plus en plus à devenir un commerçant sérieux, ayant pignon sur rue, un artisan conscient de son importance sociale ; l'employé coiffeur a maintenant un traitement fixe : de ce chef il devient dans la plupart des cas le supérieur du garçon de café, encore trop tributaire du pourboire.

Le coiffeur peut acquérir une importance électorale sinon égale, du moins sur quelques points, comparable à celle du cafetier et du marchand de vin. De toute façon la mode en fait un collaborateur assidu de tout homme civilisé ; comme tel il a droit à toute la considération du public. Qu'est devenue la Russie, privée pendant longtemps de ses barbiers ? Un pays d'êtres hirsutes dont la reconnaissance comme peuple civilisé a jusqu'ici été rendue impossible.

Lorsque le coiffeur, indépendamment de toute considération plaisante, connaîtra ses devoirs d'hygiéniste, quand il aura gardé l'habitude d'être un commerçant bien payé et payant bien, il sera davantage, encore qu'aujourd'hui *personna grata* dans sa localité et dans le pays.

Le Congrès de la Fédération des coiffeurs qui vient de se tenir à Dijon du 20 au 23 août a nettement marqué cette tendance et nous en félicitons vivement les dirigeants de cet important groupement.

Une des graves questions agitées a été celle de la main-d'œuvre. Cette question fait l'inquiétude de tous les métiers manuels : les coiffeurs qui ne peuvent guère avoir recours à la machine en ressentent plus que tout autre le péril. L'action en faveur de l'apprentissage est considérée comme très urgente, et le Congrès préconise une entente avec l'Office des Pupilles de la Nation, en faisant bien remarquer que la question dominante est celle du repos dominical, en laissant l'enfant dans sa famille chaque dimanche. Une active propagande devra être faite auprès des directeurs de l'assistance publique et des Pupilles de la Nation, tant par voie d'affiches, que par démarches, et au sortir des cours scolaires et des écoles.

Sur la question du placement, le Congrès demande que tous les offices de placement fournissent du personnel gratuitement, mais aux syndiqués fédérés seulement. Le Congrès réclame également la suppression des bureaux de placement payants et exige que les commissions paritaires soient élues exclusivement par les électeurs prud'hommes, sans aucune ingérence de l'administration qu'un droit absolu au contrôle. Les commissions paritaires ne seraient plus désignées par les préfets et deviendraient exécutrices des décisions syndicales. On réclame aussi énergiquement une modification de la loi de 1884, spécifiant que le syndicat qui ne compte pas au moins un tiers des membres d'une corporation, dans la limite que lui indiquent ses statuts, ne pourra créer de bureaux de placement.

Les coiffeurs réclament l'abolition de la taxe de luxe sur tout le matériel et l'outillage des salons de coiffure, puisqu'en somme il n'y a là que des outils indispensables à l'exercice de la profession.

Les congressistes indiquent ensuite dans quelles proportions il conviendrait de relever les tarifs de travail et les salaires du personnel ; pour arriver à une moyenne raisonnable, ils préconisent pour l'avenir les tarifs de 1 franc pour la barbe, de 2 francs pour la coupe des cheveux et de 4 francs pour les ondulations. Ils souhaitent également qu'au lieu du mot « Dangereux » qui figure sur les fioles de teinture, on inscrive dorénavant les mots « Usage externe ».

Avant d'ouvrir le Congrès de l'Artisanat organisé également par les coiffeurs, on a renouvelé le bureau de la Fédération qui se trouve, après vote, ainsi composé :

Président actif : M. Ledoux (Paris) ; vice-présidents, MM. Forestier (Paris); Renouard (Paris) ; Fesq (Paris) ; Flandin (Lyon); Reynier (Marseille); Withersheim (Strasbourg) ; Poulain (Fédération du Nord) ; Hugues (Fédération de la Côte d'Azur) ; Pillorget (Fédération de l'Ouest, du Centre et du Sud-Est) ; Dumont (région Côte-d'Or), et Bormans (Nord) ; secrétaire général, M. Villette (Paris).

Un grand banquet présidé par M. Parain, chef de cabinet du Ministre du Travail, et auquel assistaient plusieurs membres du Parlement, notamment MM. Jossot, sénateur de la Côte-d'Or ; Boissard, Charlot et Vincent, députés de la Côte-d'Or, et Courtier, député de la Haute-Marne, et M. Gaston Gérard, maire de Dijon, vice-président du Conseil général, a clos les travaux du Congrès.

La journée de jeudi a été consacrée à une excursion dans le vignoble vers Gevrey-Chambertin, offerte par le Syndicat dijonnais.

Le Congrès de l'Artisanat, a eu un succès qui marque l'importance vitale de cette question.

Le Congrès a adopté les conclusions du rapport de M. Pagèze, de Paris, sur le crédit artisanal, invitant les syndicats à créer au plus tôt des sociétés de caution mutuelle. A la suite du rapport de M. Pernellant, de Paris, le Congrès a émis le vœu « que le Sénat, lors de la discussion du projet de loi sur la propriété commerciale, tienne compte des légitimes protestations des commerçants et artisans ; que le locataire commerçant soit assimilé au droit commun régissant le taux des loyers à usage d'habitation ; qu'une indemnité soit accordée dans le cas de non-renouvellement du bail ».

L'assemblée a également adopté le rapport de M. Bérard, de Marseille, demandant que soit voté au plus tôt le projet de loi donnant aux préfets le pouvoir de prendre des arrêtés ordonnant la fermeture des établissements d'une

même corporation le jour du repos hebdomadaire, dans la même ville ou dans une région déterminée ; qu'une loi puisse les autoriser à ordonner la fermeture de ces établissements en dehors des heures de repas des ouvriers et employés ; que la loi ordonnant la fermeture générale pendant les repas soit applicable à tous les établissements et commerçants, que ceux-ci emploient du personnel ou non.

Après avoir discuté l'action fédérale artisanale, la création d'une maison de retraite, les questions prud'homales, l'assemblée a invité les syndicats à créer le plus vite possible, des coopératives ou des Sociétés d'achats en commun ; elle a protesté contre la prétention du fisc de faire payer la taxe sur le chiffre d'affaires aux coopératives ne vendant qu'à leurs adhérents. La question du prix imposé en parfumerie a été ensuite largement discutée. Le Congrès a protesté contre la concurrence des pharmaciens qui, à côté de parfums de marque, vendent des produits similaires fabriqués par eux sans encourir les mêmes rigueurs que les coiffeurs. Après adoption de divers vœux demandant : 1° que les groupements défendent énergiquement tous les droits conférés aux syndicats professionnels par les lois actuelles ; qu'ils demandent leur extension au point de vue commercial et qu'ils mènent vigoureusement campagne contre toute modification tendant à abroger la loi du 21 mars 1884 donnant aux syndicats professionnels le pouvoir de se concerter librement pour défendre leurs intérêts professionnels ; 2° que l'artisanat fasse pression sur les parlementaires pour faire revivre la taxe sur les bénéfices commerciaux en ce qui concerne la différence entre le prix d'achat et le prix de vente des fonds de commerce, il a été décidé que le Congrès de 1924 aurait lieu à Cannes. MM. Ledoux et Gouthière ont remercié ensuite les congressistes et la séance fut levée (1)

La question de la concurrence des pharmaciens serait évidemment à discuter du moment qu'il s'agit de vendre des produits véritablement actifs au point de vue hygiénique. Les professionnels de l'hygiène, dressés par de longues années de Facultés, sont évidemment plus indiqués pour offrir et vendre des produits qui sont considérés comme parapharmaceutiques. Le public qui achète, c'est certain, de plus en plus au pharmacien, s'en rend très bien compte.

Nous pourrons donc proposer aux Syndicats de coiffeurs un programme de cours et conférences d'hygiène qu'il est nécessaire de faire aux apprentis coiffeurs. Un tel cours serait très apprécié par la nouvelle organisation de l'Enseignement technique, et il est certain qu'un certificat d'aptitude professionnelle qui consacrerait une assez longue étude de l'hygiène appliquée à la Coiffure donnerait une intéressante considération à cette corporation.

Nous en reparlerons.

C. Candelet.

(1) D'après *La Journée Industrielle.*

GRANDE-BRETAGNE

Commerce de la parfumerie et des savons à Southampton.

1. — Parfumerie.

Le commerce de la parfumerie assez développé dans le Sud-Ouest surtout depuis le début de 1922, permet de constater qu'actuellement, la vente des eaux de toilette et des parfums s'accroît à Southampton dans des proportions assez importantes.

La fabrication de ces produits est à peu près nulle ; ils sont généralement expédiés par les grandes firmes de Londres aux grands magasins de mode, chez les Chemists (Pharmaciens) et dans les salons de coiffure.

Production locale. — Une seule maison à Southampton fabrique, en faible quantité, de l'Eau de Cologne — pour laquelle elle utilise des essences françaises — et des parfums : Luce, High Street.

Une certaine quantité d'eau de Cologne de cette maison provient de Jersey.

Les principales marques anglaises que l'on rencontre fréquemment à Southampton et qui semblent les plus employées sont :

Atkinson, Yardley, Jackson, Icilma, Mme Girard, Luce, produits Boots.

Parfumerie française. — Reconnue supérieure à toute autre quant au choix et au dosage des matières premières employées. Malheureusement les droits d'importation qui frappent ces produits, en augmentent sensiblement le prix et gênent la vente.

Nos coffrets et flacons sont d'une présentation parfaite et de beaucoup la plus esthétique.

2. — Savons.

Les principales marques nationales, bien soutenues par une réclame régulière dans les grands quotidiens de Londres et les journaux locaux sont très répandues.

La vente des savons, savonnettes, savons spéciaux, porte sur une multitude de marques.

Très peu de fabriques de savons à Southampton, à Plymouth et à Portsmouth.

Marques anglaises les plus demandées :

Atkinson, Albion, Milk, sulphur, Ariston, Calverts, Clevaer, Cutitora, Erasmic, Field's, Gibb's, Goodwin's, Henna, Knight's, Luces, Margerison, Maubert (Paris), Pears, Plansol, Price's, Puritana, Wright's, Vinolia (spécialités).

Savons pour la barbe :

Erasmic, Gibb's, Pears Powder, Colgate's.

Savons français. — Le commerce des savons et savonnettes français est de peu d'importance. Néanmoins quelques-unes de nos marques figurent dans les grands établissements de mode et les salons de coiffure importants.

(M. O. C. I. Communication E. Feer, consul de France à Southampton.)

Ecole de Chimie Industrielle de Lyon.

(*Examens de fin d'année*)

Section de *Parfumerie.* — Ont obtenu le Diplôme (par ordre de mérite) : MM. Savard, Cordier, Jeunet, Renaudie.

Ont obtenu le certificat d'études (par ordre de mérite) : MM. Lafond, Garro, Gourgas, Leenhardt.

LA CATASTROPHE DU JAPON

Une horrible catastrophe vient de ravager le Japon. Un tremblement de terre plus violent que tous ceux qui avaient été enregistrés jusqu'ici, puisque l'amplitude verticale des secousses semble avoir atteint plusieurs mètres, a anéanti un grand nombre de villes, notamment *Tokio* et *Yokohama*. Un nombre de victimes qu'il est encore impossible d'évaluer, gisent soit sous les ruines de bâtiments en pierre, en brique, en ciments armés, construits depuis l'européennisation du Japon, soit brûlés par l'incendie qui a suivi la rupture des canalisations de gaz et des réservoirs de pétrole, soit submergés par le raz de marée.

Les détails sur cette catastrophe ne nous parviendront que lentement : nous expédierons, comme d'ordinaire, notre revue à nos nombreux abonnés japonais, espérant recevoir d'ici peu de leurs nouvelles, mais il est à craindre qu'un grand nombre de chefs de maison aient disparu dans le cataclysme qui a détruit en même temps leurs usines.

Nous envoyons à nos amis l'expression de nos sentiments émus de condoléance bien sincère.

Tous les parfumeurs et les distillateurs d'essence de lavande avaient au Japon des relations de la plus grande cordialité, car beaucoup de savonniers et de parfumeurs japonais appréciaient beaucoup notre exquise labiée. Ils n'avaient pas, comme un grand nombre d'Américains et d'Anglais, remplacé notre produit par la citronnelle ou le terpinéol, deux parfums qu'ils n'aiment pas et qui d'ailleurs sont tout à fait inférieurs.



Cl. *P. M.*

Les effets du tremblement de terre à Gifu.

L'importation française d'essence de lavande qui avait été de 150.000 yens en 1921 avait considérablement augmenté au cours des années 1922 et 1923 et il n'est pas excessif de prétendre que près du *tiers* de la récolte française avait été expédiée en Extrême-Orient, soit par nos parfumeurs, soit par les revendeurs anglais. C'est un élément d'achat qui va manquer à la nouvelle récolte et qui va probablement peser lourdement sur les cours, puisque les principaux acheteurs seront absents du marché.

Voici les indications qui nous avaient été fournies par nos correspondants : les chiffres officiels sont donnés pour 1921 seulement, ils étaient en forte progression depuis cette époque.

Huiles essentielles importées au Japon :

Nombre de piculs	Valeur en milliers de yens	Lieu d'origine
1.403	216	Chine.
20	2	Hong-Kong.
808	297	Indes anglaises.
81	127	Malaca.
936	183	Indes néerlandaises.
20	7	Philippines.
775	513	Grande-Bretagne.
607	774	France.
196	184	Allemagne.
18	20	Belgique.
41	40	Italie.
38	64	Suisse.
76	91	Hollande.
222	142	Etats-Unis.
18	20	Argentine.
24	10	Autres.

Ces renseignements étant empruntés au Rapport annuel des importations et exportations japonaises, publié par les ministères de l'Agriculture et du Commerce sont absolument certains. Ce sont les seuls chiffres officiels ; ils ne comprennent d'ailleurs pas les produits aromatiques artificiels, tels que Musc, Coumarine, Héliotropine, Vanilline, etc.

Les Etats-Unis fournissent surtout les essences de cèdre et de bois de rose, les Indes néerlandaises les essences de lemongrass, de citronnelle, etc.Les Indes Anglaises et Malaca exportent les essences de santal, de lemongrass ; la Chine fournit l'essence de badiane, de cannelle et autres produits bon marché.

L'Italie fournit surtout les essences de Citron, de Bergamote.

Quant à la France, voici les indications que nous avons pu recueillir :

Quantité totale :

En 1919 : 1.097.000 yens
En 1920 : 1.089.000 yens
En 1921 : 774.000 yens

Proportion des huiles essentielles les plus courantes :

Lavande...	20 %	de la quantité	totale
Géranium..	20 %	—	—
Santal.....	10 %	—	—
Bergamote..	5 %	—	—
Rose	10 %	—	—
Violette ...	10 %	—	—
Jasmin	5 %	—	—
Autres	20 %	—	—

La Grande-Bretagne sur son exportation totale envoyait :

Essences de fruits	15 %
Géranium	15 %
Lavande........	20 %
Santal..........	5 %
Bergamote	7 %
Rose	10 %
Violette	5 %
Jasmin	8 %
Autres	15 %



Le temple d'Inaba, a Gifu. Cl. *P. M.*

On voit qu'à la quantité de lavande exportée directement de France il faut ajouter la proportion de lavande française comprise dans les envois anglais. La production d'essence de lavande anglaise étant nulle et ne comptant pas dans ce total.

Ces différents détails montrent l'importance du marché japonais qui était représenté par près de 200 maisons, fabriques de parfumerie ou de savons parfumés, à qui nous envoyions, récemment encore un numéro de notre revue, publié en grande partie en anglais.

Dans quelle proportion ce marché nous sera-t-il fermé et pour combien de temps ? Nul ne peut le dire.

En attendant, une folle panique s'est déclanchée sur le *Menthol* et l'essence de menthe dont les stocks sont peu importants en Europe et sur lesquels de grosses ventes à découvert avaient eu lieu. L'essence coté la veille 5 sh. 11 s'est immédiatement vendue 12 sh. pour le prompt arrivage, le disponible atteignant des prix beaucoup plus élevés. Le Cristallisé s'est traité jusqu'à 800 fr. le kilog. Le camphre subit le même « *boum* » inattendu.

Le prochain mois nous donnera de plus amples détails.

Nos photographies représentent quelques aspects du tremblement de terre en 1896.



Le pont de Biwajima, près de Gifu. Cl. *P. M.*

BRÉSIL

Les nouveaux droits de douane passent, dans l'ensemble, de 55 % à 60 % environ *ad valorem*. L'impôt de consommation frappe la parfumerie de 17 à 42 %, selon les articles.

LE MARCHÉ ET LES RÉCOLTES

Le marché reste ferme à cause de la diminution de la valeur du franc français ces temps derniers, mais en réalité il se manifeste une certaine lassitude et un léger malaise dans notre industrie comme d'ailleurs dans la plupart des industries en ce moment.

La situation internationale n'est pas encore assez stable pour une reprise continue et pour une sécurité appréciable du commerce. Les frictions italo-grecques, la tension franco-anglaise, les fluctuations du change belge, la baisse de la peseta due en partie aux affaires hispano-marocaines, jusqu'au désastre japonais, tout est fait pour accentuer une situation sans perspective lointaine.

Cependant, la saison pendant laquelle la Parfumerie travaille le plus va s'ouvrir devant un marché dépourvu de tout stock, ne produisant qu'avec difficultés, n'important qu'avec une légitime méfiance ; la moindre augmentation dans les besoins doit accentuer une hausse en valeur or.

Ceux qui escomptent une proche augmentation de la valeur du franc pourraient bien se tromper, malgré les affirmations de notre Ministre des Finances et du Ministre de l'Agriculture.

En attendant, les huiles essentielles d'importation accentuent leur avance : le géranium Bourbon se cote à 260 et l'on écoule le reste de la récolte algérienne à 220/230. Les Citronnelles sont inabordables : Ceylan à 35 francs et Java à 48, le Palmarosa atteint 190. Le Vétiver de la Réunion avance également et dépasse 210 francs. Les menthes du Japon ne peuvent se traiter à moins de 7 sh /, ce qui représente plus de 65 fr. acquitté. Le menthol se maintient très élevé aux environs de 360 francs sans perspective de baisse (1). Le lemongrass accentue sa fermeté et dépasse 35 francs en acquitté. La Badiane est très ferme à 15,50 et 16 selon degré de cristallisation. Les acheteurs prennent l'habitude d'exiger la garantie du point de fusion comme ils exigent la garantie de teneur en menthol pour la menthe et celle de la teneur en éther pour les lavandes. Le girofle est très ferme au-dessus de 60/65.

Le petitgrain de Paraguay se traite à 7 sh / ou à 4 piastres et demi, ce qui le rend voisin de 70 francs le kilog.

Légère faiblesse sur les Hespérides : la bergamote redescend au-dessous de 100 francs et le portugal la suit, le citron restant ferme au-dessus de 25,50.

Les synthétiques sont fermes, en posture de hausse à la moindre demande. Les ionones en expectative devant la hausse du lemongrass, hydroxycitronellal et géraniol s'affolent devant la hausse excessive des citronnelles.

Les muscs artificiels sont introuvables, par suite de la pénurie d'alcool isobutylique et des accaparements de certaines grosses fabriques.

Au résumé, marché inéluctablement en hausse, la rapidité de celle-ci étant proportionnée à l'augmentation ou à la diminution des demandes.

Le Jasmin

La température élevée du mois d'août qui n'a pas été sans inconvénient pour la lavande a été au contraire favorable à la floraison du jasmin. D'ailleurs quelques pluies, dans la région de Grasse, ont tempéré les grosses chaleurs qui devenaient dangereuses.

Il est cependant prématuré d'affirmer que la récolte du jasmin donnera une production normale, même si la cueillette se prolonge jusqu'au 15 octobre. Pour toutes les plantes de parfumerie les temps frais du printemps se prolongeant jusqu'en juillet, avaient fortement retardé la végétation.

Les fleurs de jasmin se sont vendues 16 francs le kilo, prises à la propriété. On a pu craindre pendant plusieurs semaines une pénurie de main-d'œuvre pour la cueillette ; elle semble assurée désormais, grâce à la rémunération offerte par les propriétaires de 3 francs par kilog.

Même à ce prix il est impossible d'obtenir que la cueillette quotidienne soit terminée avant 10 heures du matin, ce qui serait cependant nécessaire pour la bonne qualité du parfum, et même pour le bien-être des cueilleuses. Les ouvriers agricoles ne désirent plus se lever le matin... autrefois la récolte du jasmin était une distraction et de petits propriétaires n'hésitaient pas à se livrer à ce travail propre et agréable. Aujourd'hui la cueillette du jasmin est une corvée que l'on laisse à une main-d'œuvre inférieure.

Tubéreuse

La tubéreuse ne donnera pas davantage une récolte supérieure à la moyenne, peut-être même sera-t-elle inférieure, ce qui ne fâchera les parfumeurs qui possèdent encore quelques lots provenant de la récolte de l'an passé. Le prix de la fleur est fixé à 8 francs le kilog.

Menthe

Le prix de départ est de 70 francs les 100 kilogs d'herbe, mais il est possible qu'une hausse se produise d'ici la fin de la campagne. Les quantités offertes sont très inférieures à celles des années antérieures et les demandes ne pourront pas toutes être satisfaites. Si le rendement reste normal d'un kilo d'essence pour cinq cents kilogs de plante, le prix minimum, si la hausse ne se produit pas, comme on l'escompte, sera de 350 francs le kilog plus les frais de distillation et le bénéfice du fabricant...

Les repasses elles-mêmes ne pourront pas être bon marché si l'on tient compte du cours des essences exotiques.

Sauge sclarée

Le rendement a été au-dessous de celui de l'an passé : l'hectare n'a fourni au maximum que 7.000 kilogs de plantes, les feuilles s'étant desséchées. Les 1.000 kilos de fleurs n'ont produit que 700 gr. en moyenne. Une seconde coupe n'est pas probable. La demande est vive, et rien n'est disponible à moins de 1.800 francs pour une qualité sérieuse, sans repasse. Les proportions solubles se vendent à 2.200 et la déterpénée 2.500.

Basilic Estragon

Forte demande sur ces articles qui sont la base de nombreuses nouveautés. La récolte a été faible, et la demande est très importante.

(1) Avant la catastrophe japonaise.

Huile d'Ylang-Ylang sans Terpènes.

Terpenless Ylang-Ylang Oil.

By Ernest-J. PARRY.

One of the oils wich most frequently disappoints the expectation of the perfumer is Oil of Ylang-Ylang. This is due to the fact that the natural substance is of so variable a nature. For example, Bacon has classified Manila Ylang-Ylang oils in the following manner :

	First quality oils	Second quality oils
Specific gravity at 30° /4°	0.911 to 0.958	0.896 to 0.942
Refractive index at 30°..	1.4747 to 1.4940	1.4788 to 1.5082
Optical rotation........	27° to —49.7°	—27.4° to —87°
Ester number	90 to 138	42 to 94

If one examines the characters of Ylang-Ylang oils distilled in different districts, similar wide differences are to be found. Some oils are soluble in half the amount of alcohol that is necessary to dissolve other oils.

The actual odour value depends, of course, mainly on the total amount of odours constituents, and secondarily on the relative proportions of these various constituents. For example, two oils which were found to have practically identical amounts of *total* alcohols, namely 43 %, were found to have 14 % and 7 % of pure alcohols respectively, the remaining being in the form of esters. These two samples were of about equal odour value, but with a slighthly different « timbre ». This difference in the note or « timbre » cannot, of course, be controlled. But as much of the difference in odour value and in solubility complained of by perfumers is due to the presence of terpenes and sesquiterpenes, the use of terpenless oil of Ylang-Ylang has much to recommend it, especially in these days of heavily taxed alcohol.

The characters of terpenless Ylang-Ylang oil must of necessity vary with the characters of the actual oil from which a given terpenless oil is prepared ; but the terpenless oil can be, and should be, if properly prepared, always very much more soluble than the ordinary oil, and always of about the same odour value, although not necessarily of exactly the same shade of odour.

M[r] Gattefossé has kindly placed at my disposal a liberal supply of a terpenless (and sesquiterpenless) oil of Ylang-Ylang prepared by himself, which has the following characters :

Specific gravity...........	0.933
Optical rotation	—51°
Refractive index..........	1.4956

No hydrocarbons were present in the oils which consisted practically entirely of free alcohol (with free phenols), esters and phenol ethers (p-cresol methyl ether).

Une des huiles qui trompent le plus souvent l'attente du parfumeur, c'est l'huile d'Ylang-Ylang. Ceci est dû à ce que la substance naturelle est de nature si variable. Par exemple, Bacon a classé les huiles d'Ylang-Ylang de Manille de la manière suivante :

	Huiles de 1re qualité	Huiles de 2e qualité
Poids spécifique à 30° /4°.	0.911 à 0.958	0.896 à 0.942
Index de réfraction à 30°.	1.4747 à 1.4940	1.4788 à 1.5082
Rotation optique	—27° à —49°	—27° à —87°
Indice d'ester	90 à 138	42 à 94

Si l'on examine les caractères des huiles d'Ylang-Ylang distillées dans différents districts, des différences tout aussi importantes seront constatées. Certaines huiles sont solubles dans la moitié de la quantité d'alcool nécessaire pour dissoudre certaines autres huiles.

La valeur odoriférante réelle est due, naturellement, principalement à la quantité totale de constituants odoriférants, et en second lieu aux proportions relatives de ces divers constituants. Par exemple, deux huiles qui ont été reconnues posséder pratiquement des quantités identiques d'alcools *totaux*, savoir 43 %, ont été reconnues posséder respectivement 14% et 7 % d'alcools purs respectivement, le reste étant sous forme d'esters. Ces deux échantillons étaient à peu près égaux comme valeur odoriférante, mais avec un « timbre » légèrement différent. Cette différence dans la note ou « timbre » ne peut naturellement pas être contrôlée. Mais étant donné que beaucoup de la différence de valeur odoriférante et de solubilité dont se plaignent les parfumeurs, provient de la présence de terpènes et de sesquiterpènes, l'emploi de l'huile d'Ylang-Ylang déterpénée est fort à recommander, surtout en nos jours où l'alcool est soumis à des droits si élevés.

Les caractères de l'huile déterpénée d'Ylang-Ylang doivent forcément varier avec les caractères de l'huile même d'où est tirée l'huile déterpénée. Mais l'huile déterpénée peut et doit quand elle est bien préparée, être plus soluble que l'huile ordinaire, et elle doit toujours avoir à peu près la même valeur odoriférante que celle-ci, malgré qu'elle n'ait peut-être pas exactement le même « ton » d'odeur.

M. Gattefossé a eu l'amabilité de mettre à ma disposition une abondante provision d'une huile sans terpène (et sans sesquiterpène) d'Ylang-Ylang préparée par lui-même et qui a les caractères suivants :

Poids spécifique..........	0.933
Rotation optique	—51°
Index de réfraction à 20°...	1.4965

Nuls hydrocarbures n'étaient présents dans les huiles qui consistaient presque entièrement en alcool libre (avec phénols libres), esters et éthers phénoliques (p-crésol méthyl éther).

Toutefois il ne m'a pas été possible de comparer les carac-

I have not, however, been able to compare the characters of this specimen with those of the oil from which it was prepared.

But using a natural oil of specific gravity 0.935, a terpenless oil having a specific gravity 0.953 was obtained and the separated hydrocarbons had a specific gravity of 0.9167. It would be impossible to lay down fixed standards for the terpenless oil for the reasons given above. But generally speaking, the specific gravity lies between 0.930 and 0.955 and the optical rotation between —40° and —55°. Hydrocarbons should be absent and the oil should be considerably more soluble than any specimens of ordinary Ylang-Ylang oil.

tères de cet échantillon avec ceux de l'huile à partir de laquelle il avait été préparé.

Mais en employant une huile naturelle d'un poids spécifique égal à 0.935 on a obtenu une huile sans terpène ayant pour poids spécifique 0.953 et les hydrocarbures séparés avaient un poids spécifique de 0.9167. Il serait impossible d'établir des standards fixes pour l'huile déterpénée, pour les raisons indiquées ci-dessus : Mais, d'une manière générale; la rotation optiique est comprise entre —40° et —55°. Les hydrocarbures devront être absents, et l'huile devra être considérablement plus soluble que n'importe quels échantillons d'huile d'Ylang-Ylang ordinaire.

Ernest-J. PARRY.

LA SITUATION EXTÉRIEURE

L'industrie de la Parfumerie étant, par excellence, exportatrice, il nous semble nécessaire de développer ce côté de nos informations. La situation extérieure est de plus en plus l'objet des préoccupations de nos lecteurs, et ils apprécieront la netteté et la précision des informations que nous fournit l'Association industrielle et commerciale de la région lyonnaise.

AUSTRALIE. — Les échantillons ou modèles, non prohibés, sont taxés d'après le tarif douanier en vigueur. Toutefois le bénéfice de l'admission temporaire en franchise leur est accordé sous caution des droits et sous la restriction de l'accomplissement de certaines formalités.

L'attaché commercial australien en France a bien voulu rappeler dernièrement l'intérêt grandissant que témoignent les négociants australiens aux produits français. De son côté, M. Bader, l'attaché français en Australie, a bien voulu signaler l'importance du rôle des journaux techniques français et notamment de la *Parfumerie Moderne* qui y est très appréciée.

BELGIQUE. — Les variations du franc belge provoquent une crise de nationalisme économique et un certain nombre de journaux préconisent l'achat des seuls produits belges, notamment en ce qui concerne les produits de luxe et de la parfumerie. Nous aurons à lutter contre cette tendance.

La cause de la dépréciation du change belge est dans l'insuffisante production agricole qui force ce pays à des achats de première nécessité, et ensuite la diminution de la proportion des affaires d'exportation par rapport au chiffre total des affaires. Les exportations belges en 1923 ne représentent que 70 % du chiffre d'affaires réalisées en 1913, si l'on se rapporte à l'étalon or. Le fléchissement du franc belge était inévitable et il n'a rien à voir avec l'occupation de la Ruhr, comme nos ennemis l'ont insinué.

Les envois de parfumerie française ont été de 24.553 kilogs en juin 1923 contre 31.988 en mai.

EGYPTE. — Le marché est calme, quoique sain. La balance commerciale présente un fort excédent d'exportations. La France se maintient toujours au second rang des nations importatrices, après l'Angleterre. Elle est suivie par l'Italie et l'Allemagne.

Les importations françaises sont en diminution, soit 1.544.000 livres égyptiennes contre 1.794.000 en 1922.

ETATS-UNIS. — La situation économique causée par l'excès d'or a été l'objet des préoccupations des grands groupements économiques. Il semble que des mesures sérieuses sont prises qui éviteront l'arrivée rapide d'une crise que la surproduction pouvait faire craindre. Cependant les salaires agricoles et des spécialistes sont en constante augmentation et provoquent une augmentation du coût des produits alimentaires ; ceux-ci ne peuvent cependant, notamment pour l'exportation, augmenter indéfiniment sans que la consommation se lasse. La mévente du blé et d'autres produits en résultera, avec ses conséquences habituelles.

JAPON. — Le cataclysme qui vient de se produire aura-t-il une grosse répercussion sur la marche des affaires ? Telle est la question qui se pose : nous donnons d'autre part des détails sur les importations en parfumerie au Japon. La balance commerciale du Japon est satisfaisante, le déficit d'exportation n'est plus que de 250 millions de yens contre 360 millions en 1921.

Le Japon est gros importateur de produits métallurgiques et gros exportateur de soie grège. La France achète pour 78 millions de yens de produits japonais, constitués pour la plus grosse partie de soie et de camphre. Nous n'exportons que pour 18 millions de yens.

La Parfumerie Moderne est envoyée à 150 parfumeurs et savonniers fabricants, et entretient avec ce pays d'amicales relations.

POLOGNE. — Une modification vient d'être apportée à l'établissement du certificat d'origine. Se procurer les nouveaux imprimés au consulat de Pologne.

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — L'effondrement du mark provoque une crise industrielle en Tchéco-Slovaquie. Cette nation travaille pour 75 % de sa production pour l'exportation. Ses débouchés sont actuellement précaires : Allemagne, Autriche, Hongrie, Pologne et Roumanie sont en général en assez mauvaise posture.

Ce marché est donc à surveiller.

BIBLIOGRAPHIE

AGENDA DU CHIMISTE PARFUMEUR ET SAVONNIER, par R.-M. GATTEFOSSÉ et FLORIANE. — *Formulaire de Parfumerie et de Savonnerie.*— 1 vol. in-8.— Lyon 1923. — P. Argence, édit. — Prix, 25 fr.; franco, 26,50

Peu de livres ont eu autant d'éditions que ce *Formulaire*, depuis la première, en 1906, jusqu'à cette dernière, si bien modifiée qu'elle constitue presque une œuvre nouvelle.

L'autorité de l'auteur, l'heureuse manière dont il a traité son sujet, la clarté des explications données, le choix des formules expliquent la juste faveur du public, mais il y a plus. Il y a que M. R.-M. Gattefossé a su à merveille vaincre la particulière difficulté qu'il y a à écrire sur l'industrie de la parfumerie pour donner satisfaction à tous les lecteurs.

Les uns, en effet, chimistes ou préparateurs professionnels,demandent seulement à pareils ouvrages des indications relatives aux inventions récentes et préféreraient que ne fussent pas livrées au public les connaissances qu'ils ont déjà. Tout au contraire, les autres commerçants qui cherchent à fabriquer économiquement, réclament des indications précises qui satisfassent leur ignorance. Il semble impossible de donner satisfaction à des désirs par certains côtés tant opposés ; mais dans la mesure où l'impossible peut être réalisé, il faut reconnaître que M. Gattefossé y a réussi.

Dans une première partie, l'auteur passe en revue les matières premières aromatiques : Dans la deuxième, il montre ce qu'est la parfumerie moderne. La troisième partie est consacrée à la savonnerie.

Ce sont là titres de chapitres ; mais la lecture de ces titres ne peut dire l'habile et l'utile manière dont ils sont traités, l'amusante manière aussi. Qui songerait, par exemple, à y trouver une réplique de ce bon Rabelais faisant rendre les jugements au sort des dés ? Et pourtant il y a là une amusante façon de découvrit un parfum personnel à chaque coquette. A côté de la méthode qui consiste, étant donné dix bases, dix parfums et dix modificateurs, à associer avec art l'un de ces parfums à une de ces bases et à l'un de ces modificateurs, M. R.-M. Gattefossé accepte d'utiliser le hasard. « Un jeu de trois roulettes de loterie portant des numéros de 1 à 10 est lancé ; les trois numéros tirés donnent les titres des parfums ; trois autres numéros donnent les quantités à employer pour la composition. » Et ce n'est pas pure fantaisie, car, dans le domaine de l'invention, l'original peut plus sûrement être donné par le hasard qu'obtenu par l'imagination.

Un mérite de ce livre, entre cent autres, est de montrer l'intérêt qu'il y a en parfumerie à employer des produits purs. Le produit pur n'est pas seulement celui qui donne les préparations les meilleures, il est celui qui permet le plus sûrement de reproduire cette préparation toujours pareille à elle-même. Il est enfin le seul qui rende facile le calcul des prix de revient.

Ne disons rien des formules. Celles que nous donnons plus loin sous le titre *Formules et recettes* ont été empruntées à dessein au *Formulaire* de M. R.-M. Gattefossé, pour servir d'exemple. Le livre, exactement, répond à ce titre. Les formules y sont très nombreuses et — ce qui est mieux que le nombre — elles ne sont pas compilation pure, mais toutes ont été réalisées.

Seulement encore, en passant, signalons le très grand nombre de renseignements utiles ici réunis : tableau de constitution des huiles essentielles, tableau des concentrations des essences déterpénées par rapport aux essences simples, table de solubilité des essences déterpénées, classification des parfums, table de mouillage des alcools, table de densité de l'alcool à titre divers, mélanges réfrigérants, etc.

On ne peut tout dire ; mais c'en est assez pour montrer l'intérêt d'un livre qui ne peut manquer d'avoir le plus grand succès et qui le mérite.

Dr GARRIGUES.

(*Savoir*, 1er septembre 1923.)

FORMULES ET RECETTES
empruntées au Formulaire
de Parfumerie de M. R.-M. Gattefossé.

Lotion pour la repousse des cheveux

Racines de l'ortie urticante...	100 gr.
Eau	2 lit.
Vinaigre fort	25 gr.
Faire bouillir : filtrer, ajouter :	
Eau de rose	50 gr.
Eau de fleur d'oranger	50 —
Eau de sauge sclarée	50 —
Mêler.	

Eau dentifrice à l'angélique

Alcool de vin	5.800 gr.
Essence d'angélique	90 —
Eucalyptol	10 —
Infusion de ratania	100 —
Infusion de myrrhe	100 —
Thymol	2 —

Lotion antipelliculaire

Carbonate de soude (ou de potasse)	100 gr.
Saponine	2 —
Eau distillée	885 —
Olearome foin coupé	10 —
Sylvanol cristallisé	1 —
Jasmindol	1 —

Eau de beauté pour les soins de la peau

Eau de sauge sclarée, ou eau distillée sur un mélange d'essence de rose ou de persicol	1 lit.
Essence de framboise naturelle	35 gr.
Vanilline	1 —
Jasmindol	1 —
Glycérine	50 —
Biborax	50 —
Carmin de cochenille	Q. S.

Poudre légère

Carbonate de magnésie (tamis 180)	250 gr.
Amidon (tamis 200)	250 —
Stearate de magnésie	150 —
Fécule	100 —
Talc	100 —
Blanc de zinc (oxyde ou stéarate)	100 —

Mêler, parfumer et colorer ad libit.

Spécialités cosmétiques du marché des Etats-Unis

Par A. CHAPLET, Ingénieur à Washington.

Les Américains sont riches et la vie est aux Etats-Unis sans contredit plus « large » que partout ailleurs : c'est une raison pour que les produits de parfumerie et de cosmétique trouvent là de très larges débouchés. De plus, toutes les choses de France jouissent outre océan d'un prestige d'élégance et de raffiné tel que nul autre pays ne peut sous ce rapport rivaliser avec nous. Ce sont là deux excellentes raisons pour lesquelles nos exportations aux Etats-Unis atteignent un chiffre considérable. Dans ces conditions il est très intéressant de connaître les besoins d'un marché offrant d'aussi vastes possibilités. Or il existe un travail presque officiel nous offrant à ce point de vue les données les plus utiles : c'est une vaste expertise effectuée sous la direction du Docteur Wiley, ancien chef des « Laboratoires de chimie pour la répression des fraudes alimentaires » qui fut, pour ce faire, subventionnée par une puissante ligue instituée pour lutter contre les sophistications de tous genres dont le public américain a particulièrement à souffrir en raison de l'industrialisation à outrance qui sévit dans ce pays.

Pendant plusieurs années, des échantillons de produits commerciaux de toutes sortes, qu'on se procurait dans des magasins quelconques, furent analysés au laboratoire du Dr Wiley, en se plaçant exclusivement au point de vue de l'intérêt des consommateurs. Dans ces conditions on ne saurait trouver dans le rapport du chimiste des chiffres permettant de reconstituer les formules de préparation, les indications étant toujours simplement qualitatives et non quantitatives. Au reste cela n'eut pas été fort utile pour le spécialiste qui le plus souvent, au simple vue des indications sommaires de l'expert, pourra reconstituer la recette de préparation des mixtures. Tel qu'il est, le rapport Wiley donne une image exacte avec toute garantie d'impartialité, de la composition des produits cosmétiques les plus appréciés des acheteurs américains ; on reconnaîtra d'ailleurs dans la succession des marques diverses d'assez nombreux noms français. Et l'on pourra à ce propos se livrer à d'intéressantes comparaisons entre les indications du chimiste américain et celles données dans les formulaires français pour préparer des imitations de mixtures de marque.

Pour la commodité de consultation, nous avons résumé les comptes rendus analytiques de Wiley, réduits aux seuls mots essentiels, en quelques tableaux reproduits ci-après, consacrés chacun à un genre particulier de cosmétique.

DENTIFRICES

Noms	Origine	Composition
Poudres		
Royal Tooth Powder	Allen C°	Carbonate calcique, savon, salicylate de méthyle.
Peroxide Tooth Powder	Druggists'Syndicate	— — — peroxyde solide.
Perfect Tooth Powder	Lyon and Sons	— — — salicylate de méthyle.
Calox Tooth Powder	Kesson and Robbins	— — menthol, salicylate de méthyle.
Roxall Tooth Powder	United Drug Store	— — thymol, salicylate de méthyle.
Pâtes		
Peredixo Tooth Paste	Druggists' Syndicate	Crème, savon, glycérine.
Luxor Tooth Paste	Armour	— — menthol.
Ribbon Dental Cream	Colgate	— — — acide benzoïque.
Dentacura	Dentacura C°	— — — eucalyptol, acide borique.
Sozodont	Hallad Puckel	— — —
Kolynos	Kolynos C°	— — —
Pebeco Tooth Paste	Lehn & Fin	— — — chlorate de potasse.
Cream Dentifrice	Mennen, Gerard	— — — alcool.
Pyrodento Paste	Pyro Chemical C°	Carbonates calcique, sodique, magnésien, glycérine, albumine.
Santol Thoth Paste	Chemical Laboratory C°	Craie, savon, menthol, salicylate de méthyle.
Dental Cream	Sheffield C°	Crème, savon, menthol, huiles essentielles diverses.
Liquides		
Pyrodento	Pyro Chemical C°	Eau, alcool, albumine, glycérine, acide benzoïque, etc.
Lavoris	Chemical C°	Eau, alcool, menthol, chlorure de zinc.

Crèmes

Mixtures	Fabricants	Composition
Antiseptic Shaving Cream......	American Druggist Syndicate	Eau, savon, glycérine, benzaldéhyde.
Crème Peredixo................	—	Eau, savon, amidon, pas de peroxyde.
Crème Luxor..................	Armour	Eau, savon, glycérine.
Cold Cream Luxor............	—	Vaseline, cire.
Cold Cream Priscilla...........	Boston B.-H. C°	Vaseline, cire, acide borique.
Cold Cream..................	Colgate	Vaseline, cire, graisse, savon.
Crème Elcaya................	Crane	Eau, glycérine, savon.
Perfect Cold Cream............	Daggett	Graisse, cire, vaseline, savon.
Crème de Meridor.............	Meridor C°	Eau (73 %), savon, glycérine.
Fragrant Cream	Esply	Eau, glycérine, mucilage, acide borique.
Crème Impératrice............	Fay	Graisse, oxyde de zinc, carbonate de bismuth.
Crème Eogrenne...............	Hygienic C°	Eau, glycérine, savon, acide borique.
Disappearing Cream...........	Gellé	Eau, glycérine, savon, acide borique.
Kosmeo	Graham	Graisses.
Honey Cream	Hinds	Eau, alcool, glycérine, savon, borax.
Malvina	Hubert	Vaseline, composés mercuro-ammoniacaux.
Skin Cream	Imperatrix C°	Lanoline.
Palmolive Cream..............	Johnson	Vaseline, cire, graisse, acide borique.
Superior Cream	Kuler	Vaseline, graisse, cire.
Cleansing Cream	Plexo C°	Huile de vaseline, cire.
Greaselen Cream	—	Stéarine, savon, glycérine, borax.
Massage Cream................	Pompeian C°	Caséine, eau, acide benzoïque.
Vanishing Cream	Pond C°	Eau, savon, glycérine.
Van Ola......................	Prony	Huile de vaseline, cire, oxyde de zinc.
Hymettus Honey Cream.........	Pura C°	Stéarine, savon, eau, graisse, borax, sucre.
Wrinkle Cream	Rose Petal C°	Graisse.
Crème Simon	Simon	Glycérine, oxyde de zinc.
Crème Tokalon................	Tokalon C°	Eau, glycérine, mucilage, stéarine, acide borique.

Cosmétiques divers

Noms	Fabricants	Composition
Lotions		
Crème liquide Priscilla..........	Boston B. H. C°	Eau, glycérine, borax, stéarine.
Cameline	Gannon	Eau de roses, carbonates de chaux et de bismuth.
Magnolia Boilin................	Lyon C°	Eau glycérinée, oxyde de zinc.
Gloria Lily Lotion..............	Parker Prony	Eau glycérinée, acide borique, mucilage.
Hymettus Honey Cream.........	Pura C°	Eau savonneuse, gomme, stéarine et graisses, sucre.
Lotions contre la sueur		
Perspiration preventive..........	Boston B. H. C°	Solution aqueuse de chlorure de zinc.
Dry Pits Lotion................	Dry Pits Lotion C°	Solution aqueuse de chlorure d'aluminium.
Odorono	Odorono C°	Solution légèrement acidulée de chlorure d'aluminium.
Détersifs		
Luxor Bath Powder............	Armour	Carbonate sodique cristallisé.
Synol Soap....................	Johnson & Johnson	Eau, savon, phénols, glycérine.
Hand Sapolia..................	Morgan	Sable (71 %), savon, alcali.
Epilatoires abrasifs		
Miracle Depilatory............	Chemical C°	Solution aqueuse de sulfure sodique.
Foronga Nail Bleach...........	Forquignon	Solution d'acides tartrique et borique.
Polpasta Nail Enamel...........	—	Vaseline, ponce, acide borique.

Poudres de Riz

Marques	Origine	Composition
Complexion Powder.............	Armour	Talc, craie, oxyde de zinc.
Priscilla Face Powder...........	Boston B H C°	Talc, oxyde de zinc.
Casma Talcum.................	Casmell & Mussey	Talc, borax.
Violet Talcum Powder..........	Colgate	Talc, borax.
Elcaya Rice Powder.............	Crane	Poudre de riz contenant 1/3 de talc.
Medicated Face Powder.........	Freeman's	Talc, oxyde de zinc.
Wistaria Talcum Powder........	Gomi	Talc, borate.
Prickly Heat Powder............	Heyer	Oxyde de zinc, amidon, camphre.
La Blache Face Powder..........	Ben Levy	Talc, oxyde de zinc.
Hygenia Face Powder...........	Parker Prony	Talc, oxyde de zinc, amidon.
Hymettus Powder..............	Pura C°	Talc, oxyde de zinc, acide borique.
Carmen Complexion Powder.....	Stafford-Miller	Talc, oxyde de zinc, amidon.
Superb Glossamer.............	Tetlow	Talc, oxyde de zinc, amidon.
Geisha Face Powder............	Vantine	Talc, oxyde de zinc, amidon.
Kutch Powder.................	Vantine	Talc, poudre d'iris.
San Toy......................	Wrisley	Talc, carbonate calcique.

Mixtures pour les Cheveux

Noms	Fabricants	Composition
Brillantine....................	Alexander and Mendes	Huile parfumée.
Liquid Shampoo..............	Druggist's Syndicate	Savon liquide à 60 % d'eau.
Hair Color Restore............	Empress C°	Eau, paratoluylènediamine, sulfite sodique.
Dowdruff Salve...............	Gellé	Graisse parfumée.
Tonic........................	—	Eau oxygénée, acétanilide.
Hair Tonic....................	Giroux	Eau glycérinée, résorcine, teinture de cantharide.
Hair Balsam..................	Hiscox	Eau, soufre, acétate de plomb.
Palm Olive Shampoo...........	Johnson	Eeu de savon glycérinée et alcoolisée.
Shampoo Powder..............	Lavox	Savon et Borax.
Canthrax.....................	Peterson C°	Borax, savon, carbonate sodique.
Hair Health...................	Hay Specialities C°	Solution d'acétate de plomb, soufre.
Hair Bluing..................	Seele-Thomson	Solution de violet-méthyl.
Lavona.......................	Tokalon C°	Alcool, acide salicylique, glycérine, saponine.
Pétrole Hahn..................	Vibert	Eau, alcool, huile minérale.
Dandrucide Shampoo..........	Warden C°	Carbonate sodique cristallisé.
Swedish Powder..............	Waldeyer and Beth	Talc, amidon, poudre d'iris.
Dowdruff Remedy............	Wildroot	Eau, alcool, résorcine, arsenic.

PAYS-BAS

Tarif de Douane.

Parfumerie.

Tous les articles ne contenant pas d'alcool : 5 % *ad valorem*. Toutes les eaux de parfumerie et eaux dentifrices contenant, en volume, plus de 5 % d'alcool sont soumises aux droits et considérées comme titrant 90°.

1° Lorsque l'alcool n'est pas dénaturé les accises et droits sont de :

Accise par litre........florins 6 »
Impôt par hectolitre.......... 60 »
Droit d'entrée par hectolitre... 3 50

Total par litre d'alcool pur à 100°..................... 6 65

2° Lorsque l'alcool est dénaturé les accises et les droits sont de :

Accise par litre ....florins 3 »
Impôt par hectolitre.......... 30 »
Droit d'entrée par hectolitre... 3 50

Total par litre d'alcool dénaturé 3 335

Dénaturation.

Parfumerie : 500 centimètres cubes de Méthyléthylceton et 25 grammes d'extrait sec de coloquinte par hectolitre d'alcool pur (100°).

Eaux dentifrices : 1 1/2 % de Méthyléthylceton et 2 % d'huile essentielle par hectolitre d'alcool pur (100°).

Le Gérant : Gattefossé.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur, 14, rue Bellecordière, Lyon.

MADAGASCAR

A l'heure où l'Angleterre fait un appel pressant à son empire colonial, la France et les Français ne doivent pas oublier qu'il existe aussi de par le monde des millions de kilomètres carrés d'une richesse inouïe, et dont la production pourrait, pour une très grande partie, l'affranchir d'une tutelle quelquefois pénible de ses pays fournisseurs.

Le Français néglige son empire colonial ; quelques chiffres empruntés aux statistiques de Madagascar le prouvent amplement. Madagascar a expédié par exemple 5 millions de kilogs de phosphates en Angleterre, 100.000 kilogs au Natal, 100.000 kilogs à la Réunion, autant à Maurice ; à la France : *rien.*

Bois de rose : à l'Allemagne 1.049 kilogs ; à la France 208 kilogs seulement ; autres bois odorants : aux Indes 89.000 kilogs, à la France 3.213 kilogs... ces exemples pourraient être multipliés.



Photo A. E. M. — Cl. P. M.

Route de l'Yvoline. — Plantation de caféiers.

A l'heure où la Foire-Exposition de Tananarive bat son plein, la France doit regarder attentivement vers la plus grande Ile du Monde qu'elle a conquis si douloureusement et qu'elle néglige au point que le nombre des colons y diminue au lieu d'augmenter.

Ceux de nos jeunes compatriotes qui habitaient Madagascar avant la guerre, qui ont retrouvé, après des années d'absence leurs plantations dévastées et envahies par la brousse, qui n'ont pu obtenir aucun dédommagement pour leurs pertes, mêleront leurs sentiments d'amertume à nos constatations douloureuses.

Malgré cela, des hommes éminents qui se souviennent de leur chef, le général Galliéni, sauveur de Paris et créateur de l'Industrie malgache, manifestent leur grande confiance et font appel à leurs compatriotes continentaux. Ils savent que si la Grande Ile fait actuellement un demi-milliard de commerce, ses possibilités futures se chiffrent par des totaux autrement importants.

Rendons donc hommage à M. Garbit, gouverneur général de Madagascar, à M. Brunet, organisateur de la Foire de Tananarive et secondons-les de notre mieux.

MM. Ulysse Gros, négociant ; Demarsy, directeur des services économiques de l'Ile ; Joly, vice-président de l'Office économique doivent être récompensés par un succès réel ; nous avons la possibilité de transformer cette réussite de la Foire de Tananarive en un triomphe. D'importants documents seront réunis par les soins de l'Agence Economique de Madagascar dont les bureaux sont à Paris ,40, rue du Général-Foy ; tous les importateurs de matières premières aromatiques pourront s'y renseigner : nos services techniques et botaniques sont en relation avec cet office ; nos collaborateurs éminents, MM. Perrier de la Bathie et Jumelle qui explorent et étudient la flore malgache depuis des années continuent à nous prodiguer leurs bons offices. De cette collaboration étroite sortira, nous n'en doutons pas, une augmentation sérieuse de la production des parfums isméríniens.

Madagascar jouit d'un climat varié : on peut y cultiver tous les produits qui font la fortune de la Réunion, de l'Afrique du Sud, de l'Ile Maurice, des Iles du Pacifique, et même des colonies hollandaises de l'Inde.

La plupart de ces régions, y compris l'Erythrée italienne et la province de Mozambique exposent à la Foire de Tananarive ; autour de ces pavillons seront groupés un souk indien, un palais chinois, un pavillon forestier, un parc à autruches, etc.

Pendant la Foire, sera inaugurée la statue du général Galliéni et de nombreuses excursions seront offertes aux visiteurs. Nous ne manquerons pas de donner un compte rendu de ces manifestations.

Rappelons qu'en dehors de la vanille, des plantes à parfum, de leurs essences et des bois odorants, notre grande colonie produit aussi des pierres précieuses, du caoutchouc, des textiles, des cires, gommes, résines, matières tannantes ; des huiles, des minéraux précieux, y compris l'or et les sables radifères, du graphite, des plantes alimentaires, puis un élevage très varié : autruches, bœufs, porcs, moutons, chèvres, chevaux, ânes, etc.

On ne s'étonnera donc pas si les possibilités commerciales de notre colonie sont évaluées à plusieurs milliards de francs.

Les quelques photographies que nous publions sont dues à l'obligeance de l'Agence économique et de nos collaborateurs à Paris. Nous les en remercions ici.

Parfumerie Moderne.



Photo Delgove. Cl. *P. M.*

Plage de Nosy-Bé. — Pirogues à balancier.

Les Produits aromatiques de Madagascar.

Nous avons publié fréquemment des études sur les produits odorants de Madagascar : le mérite en revient à MM. Perrier de la Bathie (auteur de notre article d'août dernier), l'explorateur bien connu de la Grande Ile, et à M. le professeur Jumelle dont on connaît les importants travaux sur la flore coloniale. Nous avons publié également des études de M. Petit, du Muséum, qui connaît bien l'île. Les Lyonnais ont, d'ailleurs, été parmi les premiers colonisateurs de Madagascar, et les visiteurs de l'Imérina y sont nombreux.

Nous avons reçu récemment encore des échantillons intéressants de différentes huiles essentielles que nous pensons voir prochainement dans le commerce ; nous allons résumer ici les différents résultats de nos enquêtes en renvoyant le lecteur intéressé aux articles antérieurs qui ont été publiés sur certains points.

Ylang, Michelia-Champaca et Cananga. — Ces différentes fleurs sont exploitées depuis longtemps, malheureusement il ne semble pas que la bienveillance du consommateur ait encouragé suffisamment les distillateurs. Cela tient en partie à l'imperfection, ou plutôt à l'irrégularité de la production. Les essences d'Ylang ou des fleurs analogues sont obtenues par fractionnements grossiers et successifs qui sont censés donner des qualités dites « première, seconde et troisième » de valeur décroissante. Nous renvoyons à ce sujet à l'article de notre collaborateur, le distingué chimiste, E.-J. Parry, de Londres (1). Nous conseillons aux producteurs de la Grande Ile, d'envoyer en France les essences « complètes », c'est-à-dire non fractionnées. Ce travail de fractionnement peut être fait avec plus de précision dans les laboratoires européens et sera appuyé par des analyses et des dosages précis des produits actifs, ce qui est pour le moment impossible aux lieux de production.

Les cultures sont localisées autour de

(1) E.-J. PARRY. — Huile d'Ylang-Ylang sans terpènes. — *P. M.*, sept. 1923, n° 9, page 217.

Nosy-Bé et de Tamatave, mais elles pourraient être multipliées si les consommateurs se rendaient compte que l'essence d'Ylang remplace bien souvent des essences infiniment plus coûteuses, dans les notes jasminées.

Essences à Eugénol. — Nous avons publié déjà des indications sur l'essence de girofle et sur celle de l'essence de feuilles de cannelier. L'importance de la distillation de ces deux produits pourrait être considérablement accrue, et procurerait d'importants bénéfices aux colons. Pour le moment, les qualités ne sont pas encore classées parmi les meilleures, parce qu'évidemment les producteurs manquent encore d'expérience et leur matériel n'est peut-être pas absolument adéquat à ces fabrications. Rien ne s'oppose à ce que le titrage des essences de clous de girofles, de griffes de giroflier, de feuilles de giroflier, de feuilles de cannelier, etc., aient le titrage désirable en Eugénol. D'ailleurs, l'habitude se répand de plus en plus d'acheter ces produits au titre d'Eugénol.



Cl. *P. M.*

TAMATAVE. — Boulevard Galliéni.

L'essence de girofle de Madagascar qui provient sans doute du mélange de clous et de griffes contient de 75 à 85 % d'Eugénol, rarement 90 ; si l'essence à 90 % est vendue par exemple 58 fr. 50 le kilog, ce qui met le degré d'eugénol à 0 fr. 65, l'essence titrant 80 % vaut 52 francs et l'essence 75 % vaut 48 fr. 75.

Les cultures sont surtout importantes dans les régions de Sainte-Marie, Moroantsetra et Tamatave ; d'importantes distilleries munies d'un matériel récent ont été montées ; nul doute qu'elles ne parviennent sous peu à livrer des produits parfaits. L'exportation des clous de girofles dépasse 300 tonnes.



Cl. *P. M.*

VATOMANDRY. — Place du Zema.

L'essence de Cannelier que nous avons étudiée également dans ces colonnes en 1922 peut devenir également une source de profits considérables pour ces distilleries, car la feuille du cannelier n'a pas de valeur marchande en nature, comme le clou de girofle et la charge de porteur est payée à la distillerie relativement bon marché. Le titrage de l'essence de Cannelier de Madagascar est souvent inférieur à celui des essences des Seychelles, cela tient uniquement au manque d'expérience des distillateurs. Le Cannelier de Madagascar qui est la variété la plus précieuse : *Zeylanicum Breyn* de Ceylan, donnera non seulement une essence de feuilles, mais encore une essence d'écorce parfaites. Jusqu'ici, les distillateurs n'ont pas suffisamment sélectionné leur matière première et souvent leur essence d'écorce semble avoir été obtenue de rameaux, peut-être même feuillus. S'ils veulent tirer un bon prix de leur huile essentielle, ils devront distiller séparément les écorces triées.

Le commerce des écorces a d'ailleurs pris une importance considérable, les colons malgaches vendant cette

épice bien meilleur marché que les négociants de Colombo. C'est vers l'Extrême-Orient que se dirigent les chargements de ships : la production qui n'était que de une tonne et demie en 1921 a atteint 100.000 kilogs en 1922 et sera sans doute encore plus considérable pour 1923. C'est une excellente affaire en perspective.

C'est surtout les districts d'Antalaha, de Tamatave, de Mananjary et de Fort Dauphin qui produisent le Cannelier ; on y plante aussi le *Piper nigrum* ou poivre noir, dont la station d'Ivoloina fournit des pieds et le *Pimenta acris* des Antilles qui pousse aisément. On essayera sous peu le *Myrica acris* ou Bay qui viendra sans doute tout aussi aisément.



Photo Delgove. Cl. P. M.

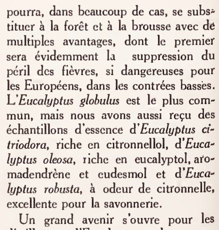
NOSY BÉ. — Pirogue à voile carrée.

Essence de Géranium. — La culture du Géranium se développe à Madagascar, car les colons sont encouragés par la perspective des hauts cours payés à Bourbon. Elle se fait surtout sur les hauts plateaux à Moramanga et à Fianarantsoa. L'essence de Madagascar, pour des raisons qui tiennent exclusivement à la forme des alambics est un peu moins soluble que l'essence de la Réunion et moins riche en rhodinol. Une simple rectification suffit à remettre le produit en état. Les distillateurs de la Réunion se sont toujours inspirés de leurs appareils de rhumerie. Les cols de cygne des alambics sont relativement développés et l'essence est, par conséquent, plus rectifiée. Il suffira d'une légère transformation, et surtout d'une plus longue expérience du métier, pour que les distillateurs de Madagascar obtiennent d'aussi bons résultats que leurs voisins.

On pourra aussi développer les cultures d'Andropogon qui viennent admirablement à Madagascar : la citronnelle de Ceylan ou de Java y poussera aussi bien que les variétés nouvellement utilisées en Afrique Occidentale et qui fournissent à la fois le citral et le citronellal. Le lemongrass et le vétyver donneront d'excellents résultats et empêcheront, dans les régions déboisées l'apparition de la Terre Rouge, ce fléau que craignent tant de colons et qui menacecerait de ruiner l'île, dans certains districts, s'il n'y était mis ordre par des plantations du genre de celles que nous indiquons.

Le Brillantsia pubescens donne aussi une essence intéressante à odeur de rose.

Eucalyptus. — L'eucalyptus a été multiplié à Madagascar dans l'intention de diminuer le paludisme en assainissant des contrées marécageuses. On y a parfaitement réussi et l'Eucalyptus



pourra, dans beaucoup de cas, se substituer à la forêt et à la brousse avec de multiples avantages, dont le premier sera évidemment la suppression du péril des fièvres, si dangereuses pour les Européens, dans les contrées basses. L'*Eucalyptus globulus* est le plus commun, mais nous avons aussi reçu des échantillons d'essence d'*Eucalyptus citriodora*, riche en citronnellol, d'*Eucalyptus oleosa*, riche en eucalyptol, aromadendrène et eudesmol et d'*Eucalyptus robusta*, à odeur de citronnelle, excellente pour la savonnerie.

Un grand avenir s'ouvre pour les distillateurs d'Eucalyptus et le gouvernement s'intéresse vivement à cette question.

Citons aussi l'essence de *Longoza* (*Aframomum angustifolium*) analogue au Cajeput.

Hespéridées. — Madagascar, comme le Natal et l'Etat d'Orange est un pays d'élection pour les Citrus. Les citronniers ont une tendance à prendre la place de la grande forêt ; ils se multiplient rapidement après les débroussages par incendie, et ils peuvent donner naissance à une vaste industrie de l'acide citrique, tout en donnant comme sous-produit des essences intéressantes. L'huile essentielle de limette de l'Afrique Occidentale française a déjà ses clients assurés, grâce aux efforts des négociants lyonnais : les essences des citrus de Madagascar se vendront tout aussi aisément.

Les citrons sont déjà fort abondants au Nord et dans la presqu'île d'Ambato. Il en est de même jusqu'à la base des monts Goloka et Kabono et dans la vallée de l'Ambazoana. Dans la vallée d'Ambalalandy le pamplemousse ou *Citrus decumana* est commun.

La forêt d'Ambalamena contient de nombreux citrus notamment le *C. Aurantium* et le *C. Bigaradia*. Quant au *C. Hystrix* commun dans les défrichements de la région orientale, il donne une forte proportion d'acide et une essence à odeur de limette. Les indigènes le cultivent dans la région de Sambirane simultanément avec le Mandarinier (*Citrus Vangasay*), et les orangers doux et amers, et le cédrat, cependant si fragile. La présence de cette dernière variété montre que la Bergamote pourra

également être obtenue au besoin par greffe sur le cédratier.

Le *Citrus corticus Bo er* est aussi fort intéressant.

Vanille. — Nous ne reviendrons pas sur l'étude de notre collaborateur, M. Chalot, professeur à l'Institut National d'agronomie coloniale, ni sur nos études antérieures. C'est un revenu considé-



Photo A. E. M. — Cl. P. M.

Route de l'Yvoline. — Le Jardin d'essai.

rable pour notre colonie, revenu qui ne peut que s'accroître. Il peut être complété par la culture du Faham, orchidée contenant de grosses quantités de coumarine et dont le nom est *Angraceum fragrans*. Une autre plante à coumarine, l'*Indigofera Vohemarensis*, Baill., peut donner aussi de bons résultats.

Ajoutons à cette série les plantes à gommes, dans le genre de l'encens, qui sont nombreuses dans l'île : on cite notamment les *Canarium* sp., les plantes analogues à la Muscade : telles que l'*Agatophyllum arom.* ou *Ravensara aromatica* dont les feuilles et l'écorce donnent aussi une essence analogue à celle de l'Eugénia ; les fruits du *Myristica fragrans* ou Muscadier vrai sont consommés sur place.

Le *Persea gratissima*, le *Curcuma longa*, l'*Ageratum conyzoïdes*, l'*Eupatorium odoratum*, l'*Artemisa absinthium*, le *Buddleia madagascariensis* aux inflorescences très odorantes, les *Brochoneura Vourii*, *Freneei*, *Dardaini*, myrtacées odorantes, peuvent donner des essences précieuses d'odeurs inattendues et du plus haut intérêt.

Le *Cinnamosma fragrans*, Baill. ou *Motrobeantinea*. nommée ainsi à cause de sa saveur brûlante, contient comme la cannelle des aldéhydes puissants.

Une mention doit être accordée au passage au faux camphrier ou *Hernandia Voyronii Jumelle* qui peut être une source de Bornéol et de Camphre, les différentes variétés de *Ravensara* dont nous entretenait récemment M. Perrier de la Bathie, notamment *Ravensara Perrieri* Dab. et *R. anisata*, ou *Havoszo*.

Des quantités de plantes aromatiques sont actuellement en cultures à la station d'Ivoloina : on y acclimate le Sassafras d'Amérique, le Camphrier du Japon, le *Dryobalanops* à Bornéol de Sumatra, l'*Acacia Farnesiana* ou Cassie y pousse merveilleusement, l'*Eupatorium triplinerva* ou *Ayapana* du Brésil. Mais les ressources de la grande forêt sont inépuisables et nous aurions des milliers de noms à citer. Parmi ceux-ci ajoutons encore : l'*Hazomalanga* à fruits très aromatiques, l'*Anacardium occidentale* ou acajou à pommes, le *Mangifera indica* qui produit l'essence d'*Amragandh*, l'*Anona squamosa*, ou pomme cannelle, le *Pelea madagascariensis* à odeur



Cl. *P. M.*

Ligne du T. C. E. — Environs de Tananarive.

d'anis et tant d'autres dont nous donnerons les noms au fur et à mesure qu'ils auront été distillés.

MM. Perrier de la Bathie et Jumelle nous ont promis de nouvelles collections d'échantillons dont nous ne manquerons pas de parler à nos lecteurs.

J. Gattefossé.
(C. R.).

***

Le Santal malgache.

Notre colonie de Madagascar exporte, chaque année, presque uniquement sur l'Inde Anglaise, une certaine quantité de Santal (286 tonnes en 1921, une centaine en 1922), que les Hindous emploient, semble-t-il, surtout à des usages religieux. Ce santal a ceci de particulier qu'il n'est pas fourni, comme les autres bois odorants de ce nom, par diverses espèces du genre *Santalum*, mais par une rubiacée, spéciale à l'île malgache, le *Santalina Madagascariensis.* Baillon.

Le produit exporté est constitué par les racines ou les vieilles souches de cette plante, qui est un arbuste de 3 à 4 mètres de hauteur, à feuilles persistantes, à port de myrte ou d'olivier. Il croît surtout dans les endroits rocailleux et secs, sur les bords des torrents et parfois aussi sur les sables dénudés, dans toute la région occidentale, du nord à l'extrême sud. Il ne constitue jamais de peuplements importants et, comme la grande majorité des essences malgaches, se rencontre plutôt par pieds isolés, souvent fort éloignés les uns des autres. Le bois jeune n'a presque pas d'odeur et ce sont les plus vieilles souches qui sont surtout recherchées et arrachées pour l'exportation.

Comme pour tous les autres produits forestiers malgaches, l'exportation de ce santal n'est pas appelé à se développer, mais plutôt à diminuer rapidement, pour disparaître bientôt. Cette essence qui croît dans une région ravagée par les feux de brousse, est en effet menacée d'extinction totale, non seulement du fait de l'exploitation, mais aussi par suite de la destruction générale de tous les bois dans cette partie de l'île.

Aussi la Colonie n'a-t-elle aucun intérêt à restreindre cette exploitation, car il vaut mieux pour elle que les santals existant encore soient exportés que brûlés inutilement sur place. Pour conserver le santal, comme l'ébène et les autres essences précieuses de cette région, il faudrait, dès à présent, constituer des refuges où cette essence serait conservée et multipliée. En dehors de la création de ces refuges, toute autre mesure de protection est illusoire.

Le santal malgache est surtout exporté par les portes de Morondava et de Majunga.



Cl. *P. M.*

Village de travailleurs agricoles. Plantation de café.

Les indigènes appellent ce bois « *Masinjana* » ou « *Masanjoana.* »

Ils l'emploient à des usages très divers. Mélangée à du « *tamo-tamo* » (racine de Curcuma) et appliquée en enduit sur le visage, la poudre de Masinjana est très employée comme remède ou dans un but religieux (Tromba). Cette même poudre, mélangée avec de l'huile de Pignon d'Inde et de la résine de Raraha (Bochoneura) ou de Ramy (Canarium) est le parfum préféré des élégantes chez toutes les peuplades de l'Orient et du Sud. *P. M.*

***

BIBLIOGRAPHIE.

Parfumerie Moderne 1909, pp. 119 et suivantes : Plantes aromatiques de Madagascar.

Parfumerie Moderne 1910, p. 133 : La Vanille à Madagascar.

Parfumerie Moderne 1920, p. 70 : Les Citronniers de Madagascar.

Parfumerie Moderne 1920, p. 101 : Végétaux aromatiques de Madagascar.

Parfumerie Moderne 1920, p. 147 : Herbier et Jardin botanique de la *P. M.*, le Longoza, les Hespéridées de Madagascar.

Parfumerie Moderne 1921, p. 281 : Végétaux aromatiques de Madagascar.

Parfumerie Moderne 1922, p. 72 : Amélioration de la Cannelle de Madagascar.

Parfumerie Moderne 1923, p. 63 et p. 83 et suivantes : La Vanille à Madagascar, C. CHALOT, professeur I. N. d'Agronomie coloniale.

Parfumerie Moderne 1923, PETIT, p. 57 : Parfums et Remèdes tirés d'Opercules de Gastéropodes marins.

Parfumerie Moderne 1923, p. 178 : Sur quelques Plantes à Parfums de Madagascar.

Parfumerie Moderne 1923, p. 217, E.-J. PARRY, Ylang-Ylang sans terpènes.



Photo Delgove. Cl. *P. M.*

Village de Pêcheurs à Nosy-Bé.

Un Champ d'Expériences de Plantes à Parfum.

Dans un article — Grasse, cité des Parfums — publié par l'*Illustration économique et financière*, M. J. Bernard dit entre choses intéressantes, que l'extrême morcellement de la propriété, dans cette région, est un obstacle considérable à l'application des procédés rationnels de culture, et à leur modernisation. Aussi, s'est-il attaché, depuis plus de dix ans, à vaincre cette difficulté en réunissant, dans un seul domaine bien irrigué — *Les Moulières* — dans une zone présentant toutes les orientations de terrain les plus favorables, un grand nombre de propriétés, avec leurs maisons d'habitation.

Ce domaine atteint aujourd'hui, une superficie de près de 70 hectares, où toute la flore odoriférante est largement représentée.

Des expériences de culture, d'acclimatation, d'amélioration des espèces, de destruction des parasites, et tant d'autres encore, y sont méthodiquement poursuivies, dont les résultats sont communiqués aux producteurs qui désirent en tirer profit pour leur exploitation personnelle.

L'auteur est intimement persuadé — à juste raison — que le meilleur de l'effort du travailleur de France, est celui qui vise au progrès de nos exploitations agricoles, car l'agriculture constitue indiscutablement, le plus important facteur de notre relèvement économique.

Dans le cas qui nous occupe, dit-il, en coopérant à la production agricole, on contribue en même temps, au développement d'une des plus belles et des plus florissantes de nos industries nationales, la parfumerie, dans laquelle le goût français s'affirme d'une façon particulière, comme un actif ferment de prospérité.

ESPAGNE

Le Commerce de la France avec l'Espagne.

Huiles volatiles et parfums synthétiques, en 1920, 14.103.000 fr. ; en 1922, 8.164.000 fr.

Colis postaux contenant parfumerie et autres articles, en 1920, 37.285.000; en 1922, 55.960.000.

Un nouveau modèle de Pompe à vide

LA POMPE ROTATIVE A PALETTES A. I.

L'Industrie chimique, et en particulier la branche des parfums synthétiques, désire souvent l'abaissement

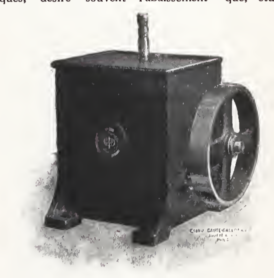


Fig. 1.
Coupe schématique de la pompe à palettes type A. I.

de la pression ambiante pour faciliter, ou même rendre possibles certaines préparations. Les dessications, concentrations, distillations fractionnées en sont les cas les plus typiques.

A l'exception de la grande industrie (concentration des sirops en raffinerie, par exemple), le chimiste emploie généralement la trompe à eau, appareil évidemment très rustique, mais de puissance très limitée. La simplicité de cet appareil est malheureusement payée au prix d'une lenteur excessive, d'un vide peu élevé, d'une grande consommation d'eau, et souvent d'un non fonctionnement, si la pression de l'eau est insuffisante, ou d'une entrée d'eau dans les appareils à vider, si la pression d'eau baisse fortuitement par suite de l'ouverture d'un robinet voisin, de l'arrosage des rues, etc., etc.

Quelques timides essais ont été faits pour remplacer cet instrument par des pompes mécaniques. Les pompes proposées, du système à piston, bruyantes, sales, encombrantes, d'un fonctionnement organique délicat, et d'un prix élevé furent bientôt délaissées, parce que, étudiées pour des expériences isolées de cours de physique, et non en vue d'un usage industriel, elles ne pouvaient résister au fonctionnement continu qui leur est demandé.

La pompe que nous décrivons aujourd'hui a été primitivement construite en vue d'assurer la fabrication des ampoules à rayons X, où le service demandé aux pompes à vide est excessivement sévère, tant comme durée de travail, que comme degré de vide à obtenir. Elle bénéficie donc d'une mise au point parfaite, résultant de nombreuses années d'études et de fonctionnement intensif et ininterrompu.

PRINCIPE

Dans une enveloppe A, fig. 2, est logé un cylindre B creusé d'une fente C. Le cylindre B s'applique contre la paroi interne du tube A, suivant une génératrice D commune aux deux parties. Dans la fente du cylindre B, sont logés deux volets E, F, glissant à frottement doux, et repoussés contre la paroi interne de A par un ressort G. Le tube A est ainsi partagé en deux cavités, dont le volume varie, quand on fait tourner le cylindre B, et par suite les palettes E. F. En supposant le mouvement de rotation dans le sens indiqué, la cavité H augmente de volume ; l'air sera donc aspiré par l'orifice J. Pendant ce temps, la cavité I diminue ; il y aura donc refoulement d'air par l'orifice K. Le mouvement de rotation continuant, le même cycle se reproduit. Il est bien entendu que les extrémités du cylindre A sont fermées par deux flasques qui s'appuient à la fois sur les bords du cylindre A, sur le cylindre B et sur les palettes E, F, de façon à rendre étanches la pompe et ses cavités.

Ce procédé très simple de réalisation d'une pompe rotative demandait néanmoins certaines modifications, pour pouvoir être adapté à la production d'un vide relativement élevé. Les fuites entre les différentes parties de la pompe et les rentrées d'air extérieur doivent être complètement évitées, et l'espace nuisible supprimé. Nous avons, par une construction mécanique et un ajustage excessivement soignés, réalisé en grande partie ces conditions ; mais tout

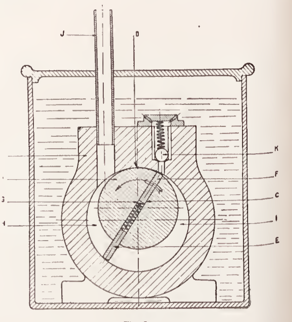


Fig. 2.
Pompe simple à palettes type A. I.

joint, malgré le fini de son ajustage, est susceptible de laisser passer un gaz. Les joints rotatifs notamment ne peuvent

jamais être étanches, par suite du jeu nécessaire au fonctionnement, sans frottement ni échauffement exagérés.

Nous avons obvié à cet inconvénient en immergeant la pompe dans un bac plein d'huile. Par suite de la viscosité de cette huile il se forme ainsi un joint parfait, et la petite quatité d'huile qui peut pénétrer dans la pompe par les espaces capillaires ou par le presse-étoupe assure le parfait graissage de la pompe, et permet d'éviter les espaces nuisibles qui rendraient impossible l'obtention d'une basse pression. En outre, l'immersion de la pompe a l'avantage d'assurer un excellent refroidissement, parce que la surface de radiation et la capacité calorifique se trouvent ainsi très augmentées.

Enfin, une soupape a été adjointe à l'orifice d'échappement K ; son rôle est très important. Lorsque l'une des palettes vient de passer devant l'orifice K, la cavité I, sans la soupape, serait mise en communication avec l'atmosphère extérieure, en laissant pénétrer l'huile qui la recouvre, et la pression s'équilibrerait avec la pression ambiante. Il y aurait donc, de part et d'autre de la palette E, une différence de pression d'environ 76 cm. de mercure. Si, au contraire, après s'être soulevée pour laisser passer le gaz et l'huile à expulser, la soupape ferme immédiatement l'orifice K, il n'y a tout au plus, dans la cavité I, qu'une pression voisine de celle qui règne dans la cavité H, puisque l'une et l'autre viennent d'être mises consécutivement en communication avec le récipient à vider. Cette différence de pression, très faible, réduit considérablement toute chance de fuite.

Description

La figure 1 donne une vue extérieure de la pompe. Elle se présente sous l'aspect d'un bac presque cubique, légèrement surélevé sur quatre pieds, percés pour en permettre la fixation. Les dimensions extérieures sont données sur le dessin d'encombrement et permettent de prévoir à l'avance la disposition des supports, la place à réserver, la disposition de la canalisation et des organes de transmission du mouvement. La cuve est fermée par un couvercle percé d'un trou, pour laisser passer l'orifice d'aspiration J, auquel on doit relier le récipient à vider. Sur l'une des faces verticales du bac, un presse-étoupe laisse passer l'arbre de commande, muni d'une poulie de 200 mm. pour courroie plate de 30 mm. de largeur. Sous le presse-étoupe, un petit auget a été ménagé pour recueillir l'huile qui s'écoule toujours en quantité très faible, même à travers les joints les mieux faits. Quand l'auget est rempli, on le vide facilement par ses trous de vidange latéraux, ou mieux, avec une seringue à huile à long bec ; l'huile recueillie peut être remise dans la pompe.

En bas de la paroi verticale, du côté opposé à la poulie, un trou entouré d'une lèvre, et fermé par un bouchon

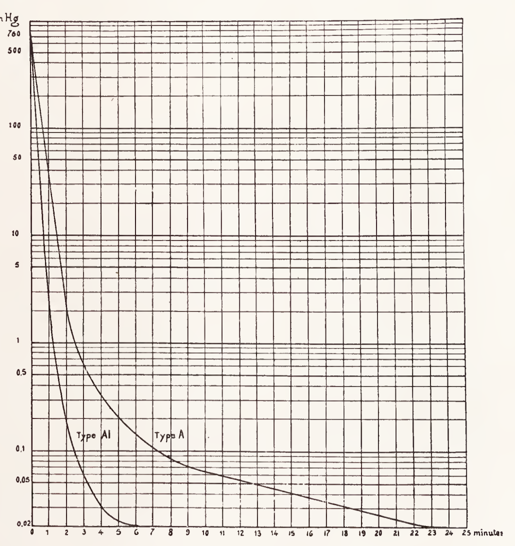


Fig. 3.

Courbes des vitesses d'extraction des gaz.

métallique fileté, permet de vider l'huile avec la plus grande facilité.

La disposition de l'ensemble est, comme on le voit, d'une grande simplicité. Aucun joint, sur les parties soumises aux basses pressions, qui ne soit recouvert d'huile, donc sans fuite possible ; aucun robinet, aucune canalisation extérieure, si ce n'est l'orifice d'aspiration. La soupape, formée d'une bille d'acier constamment recouverte d'huile ne nécessite aucun entretien, si bien que cet appareil fonctionne avec une sécurité complète, sans que jamais l'on ait à effectuer de réglage.

VITESSSE D'ASPIRATION

LIMITE DU VIDE

La robustesse n'est pas la seule qualité de cette pompe ; elle est aussi très rapide. Les courbes ci-jointes, *obtenues expérimentalement*, montrent qu'un récipient de 10 litres est vidé jusqu'à une pression de 0,02 mm. de mercure en 6 minutes environ. La trompe à eau mettrait au moins une heure à vider un récipient de même capacité et n'abaisserait la pression que jusqu'à 10 à 12 mm. de mercure seulement, à condition encore que l'eau soit à une pression suffisante, et ne dépasse pas une température de 10° à 15° centigrades. Sur les courbes, on voit que la pompe A. I. ne mettrait, pour abaisser la pression à 12 mm. dans ce même récipient, que 45 secondes !

Il semble donc que le chimiste ait un très grand avantage à employer cette pompe. Elle lui procurera une sécurité et une rapidité très appréciables, au cours d'une préparation déjà longue et délicate par elle-même. Mais il est un autre avantage sur lequel on ne saurait trop insister : c'est l'obtention si aisée de très basses pressions. Il n'est, pour ainsi dire, pas de corps dont la tension de vapeur soit inférieure à 0,02 mm. de mercure, pression qu'atteint facilement cette pompe ; aussi, lors d'une distillation fractionnée, par exemple, on est toujours assuré de ne chauffer le corps que juste à la température d'ébullition minima. L'avantage de cet état de choses est évident, car il est facile de se rendre compte qu'on se met ainsi dans les meilleures conditions pour éviter l'altération du corps traité.

L'avantage est non moins grand quand il s'agit de préparer des corps susceptibles de s'altérer à l'air, ou même dans un gaz. Les très faibles traces de gaz qui subsistent encore à la pression de 0,02 mm. de mercure ne sauraient alors avoir d'action appréciable.

L. SCHMUCK.

Questions posées aux Ministres.

M. Jean Félix, député, signale à M. le Ministre du Commerce que le décret du 24 octobre 1922 sur les liqueurs similaires d'absinthe comporte, contrairement à l'intérêt des fabricants et au goût des consommateurs, l'obligation du sucrage à 150 grammes de sucre par litre de liqueur, et demande : 1° si la liqueur d'anis, non nocive, telle qu'elle est définie par le décret du 24 octobre, deviendrait nocive sans l'emploi du sucre imposé ; 2° dans le cas de la négative, quelles raisons peuvent militer en faveur de cet emploi obligatoire d'une denrée de première nécessité dont la production nationale est déficitaire.

Réponse. — Dans le but d'éviter l'absorption par le consommateur de quantités d'essences trop fortes, il a paru indispensable, d'une part, d'interdire la fabrication de liqueurs titrant plus de 40 degrés, ce qui limite par là même la proportion des essences dissoutes, et, d'autre part, d'exiger que ces liqueurs renferment au moins 150 grammes de sucre (saccharose) par litre, de manière à écarter les produits contenant relativement peu d'essences, mais susceptibles d'être consommés presque en nature, c'est-à-dire après addition d'un seul volume d'eau par exemple. Il ne s'ensuit pas que des liqueurs d'anis préparées avec moins de 150 grammes de sucre (saccharose) par litre soient nocives, mais ces liqueurs, par suite de leur faible édulcoration, pourraient être absorbées avec une faible quantité d'eau et auraient l'aspect et le goût des liqueurs d'absinthe. Par suite, la volonté du législateur serait mise en échec, car les dispositions des lois des 16 mars 1915 et 17 juillet 1922 ont pour but, non seulement d'empêcher la consommation de l'absinthe, mais aussi celle de liqueurs qui s'en rapprochent par leur goût et leur aspect et qui, pour cette raison, ont été dénommées liqueurs similaires de l'absinthe.

(*J. O.*, 23 août 1923).

Une Chenille qui attaque les Vanilliers.

M. Pham-Tu-Thiên, de l'Institut scientifique de l'Indochine, a signalé la *chenille* du papillon *Spilarctia multigustata* Wlkr, qui attaque gravement les feuilles des *Vanilliers* d'une plantation de Honquan (Thudâumôt, Cochinchine).

L'auteur conseille, dès l'éclosion de cet insecte, de pulvériser sur les plantes une bouillie à base d'arséniate de plomb, à laquelle, étant donné la fréquence des grandes pluies dans le pays, il est bon d'ajouter une subtance qui rende le liquide adhérent aux feuilles, par exemple de la colle de farine.

Les Foires.

Elles se multiplient et un peu partout on trouve les parfums français représentés.

La Foire d'août à Riga ne comportait aucune marque connue, nous dit M. Arthur Toupine, dans l'*Echo de Paris* ; nous croyons cependant que quelques intermédiaires avaient tenté d'y faire des affaires. Ils ont été un peu découragés.

La Foire de Luxembourg au même moment a eu plus de succès et il s'y est fait de nombreuses affaires en parfumerie.

La Foire de Lwow en Pologne a été handicapée par la baisse du mark et les règlements sur l'exportation des capitaux.

La Foire de Prague comprenait plusieurs marques françaises, Piver, Rémy, Thibaud et une marque tchécoslovaque Marceron et Césard, de Prague.

A la Foire de Vienne, d'Orsay, Piver, Thibaud, Wertheimer.

LA GUERRE AUX PARFUMS

M. Thommeret continue sa campagne. Il précise cependant qu'il désire surtout que les parfums artificiels soient vendus comme tels et non pas comme produits naturels. C'est enfoncer une porte ouverte. Les parfums artificiels ne bénéficient pas d'une fausse étiquette et, tous, fabricants de produits de synthèse, nous vendons les produits de chimie organique pour ce qu'ils sont et non point comme produits naturels. D'ailleurs, nos clients, bons connaisseurs, ne se prêteraient point (pas plus que la loi d'ailleurs) à la supercherie.

Mais pour obtenir cette discrimination, officielle depuis des années, M. Thommeret n'hésite pas à accuser les produits synthétiques des méfaits les plus épouvantables.

Et c'est cette méthode qui nous paraît peu élégante et contre laquelle nous protestons.

M. Thommeret affirme toujours que les produits synthétiques sont toxiques, et ajoute :

« Que M. Gattefossé me prouve le contraire, je l'attends ».

M. Thommeret n'attendra pas longtemps. Si nous attendons nous, toujours des preuves de la toxicité des produits de synthèse, parce que probablement il n'a pas les possibilités de les produire, nous, du moins, ne le ferons pas languir.

Nous avons fait, avec le concours de M. Douly, interne des Hôpitaux de Lyon, une série d'essais pour établir la toxicité des parfums de synthèse. Nos essais ont porté sur les produits les plus couramment utilisés, et le résultat de ces recherches sera communiqué, à l'heure où paraîtront ces lignes, au Congrès de Chimie, à Paris. D'autre part, des études préalables ont été présentées au Congrès pour l'Avancement des Sciences, dans la section de Pharmacologie, sous la haute autorité de M. le Professeur Astruc. Ce sont des références qui nous semblent suffisantes. Nous préparons, d'ailleurs, d'autres communications aux sociétés savantes qui illustreront notre démonstration. On voit que nous ne craignons ni la discussion des hautes autorités scientifiques du Monde médical, ni la publicité de nos recherches, moyens et méthodes dont la vérification est ainsi mise à la portée de tout le monde.

Par déférence envers les organisateurs du Congrès de Chimie, nous ne publierons pas encore ces travaux, nous nous contenterons de signaler un exemple.

L'Iris est toxique selon les travaux autorisés de M. Bottu, professeur de toxicologie à la Faculté de Reims. L'isomère de l'irone obtenu par voie de synthèse est l'ionone.

L'ionone injectée en nature, pure, sans aucun diluant, par conséquent dans son état le plus nocif, dans les masses musculaires ne produit aucun effet. Les effets physiques causés par les corps volatils : anesthésie partielle, stupeur, essouflement sont à peine sensibles avec l'ionone qui est entièrement éliminée par les voies respiratoires. Là où le produit naturel est toxique, selon le professeur Bottu, par simple contact, le produit artificiel, en injection intra-musculaire est sans effet. Ces injections de parfums qui rendent l'haleine odorante pendant des heures ont été pratiquées par quelques élégantes, pendant la guerre. Elle se gardaient, et pour cause d'employer l'essence naturelle de violette ou d'iris, elles utilisaient des produits à base d'ionone.

Nous publierons, si cela est nécessaire, les autres preuves que M. Thommeret attend avec tant d'impatience. Mais nous serons discrets, car nous craignons de nuire aux essences naturelles qui ne paraissent pas aussi inoffensives que les produits artificiels.

Quant à l'emprunt que nous fait M. Thommeret pour servir au triomphe de sa cause, de l'étude du Dr Ferrua, il est vraiment bien mal choisi. Là où le distingué psychiatre parle de *psychose*, notre adversaire lit ... effet physiologique. Là où le Dr Ferrua parle d'émotions, de phénomènes psychophysiologiques tels que l'excitation produite par la musique, par certains spectacles épicés, M. Thommeret traduit « empoisonnement du cerveau ».

On ne cultive pas plus agréablement l'exagération.

Il est certain qu'un docteur en médecine n'aurait pas fait cette erreur sur laquelle nous n'aurons pas la cruauté d'insister, d'autant que M. Ferrua *ne visait pas les parfums artificiels dans son étude.*

M. Thommeret a donc les preuves qu'il désire.

Nous ne souhaitons pas lui en donner plus qu'il ne demande, en ajoutant aux preuves de l'innocuité des produits artificiels, la preuve de la nocivité de certaines huiles essentielles naturelles, y compris celles des fleurs les plus coûteuses.

Nous ne voulons faire à personne de peine même légère, mais maintenant que M. Thommeret sait qu'il ne faut pas nous demander trop longtemps des *faits*, il sera peut-être bien aise de n'avoir pas à insister, au besoin ses amis le prieront de se taire.

Quand les parfums artificiels seront reconnus inoffensifs, il sera toujours temps de demander que les parfums artificiels portent les mentions légales, cela ne gênera aucun des fabricants de parfums de synthèse, car ils se sont toujours conformés à la loi qui est formelle sur ce sujet.

R.-M. GATTEFOSSÉ.
(C. R.)

∴

Le *Sémaphore d'Alger* renchérit sur les articles de M. Thommeret. Il indique comme parfum synthétique constituant de l'Eau de Cologne, le pentachlorure de phosphore??? et affirme que la calvitie, les reins flottants, l'anémie, les troubles cardiaques, les diminutions de sécrétions d'urée et de phosphates, la surexcitation et la dépression cérébrale sont dus aux produits de synthèse ! ! Le titre de l'article signé Gaston Marguet est, d'ailleurs : L'Industrie Algérienne des Plantes à parfums tuée par les parfums syn-

thétiques. Cela rappelle la fameuse campagne d'Hubert contre la Vanilline tuant la vanille qui cependant se porte mieux que jamais aujourd'hui. Les fabricants de parfums de synthèse et la *Parfumerie Moderne* sont accusés de collusion avec les chimistes allemands et la conclusion est « Il faudra renoncer provisoirement à l'emploi des parfums non garantis naturels ».

L'essence de géranium risque alors de ne plus se vendre 295 francs, puisqu'il ne s'en emploiera plus pour fabriquer le rhodinol et les roses artificielles.

N. d. l. R.

Situation du Marché au 15 Octobre.

On s'attendait généralement à voir la hausse du franc modifier sensiblement le cours des huiles essentielles. Il n'en a rien été et la hausse se poursuit assez généralement.

LAVANDES. — Les premières Foires ont montré les vendeurs vraiment récalcitrants et la récolte indéniablement déficitaire dans une large proportion. Les vendeurs se cantonnent sur le cours de 5 francs le degré d'éther, soit 200 francs pour le type Standard 38/40°. C'est un prix élevé qui modifiera un peu les vues des consommateurs et les rejettera sur l'essence d'aspic et les autres succédanés, qui à leur tour subiront la loi de l'offre et de la demande.

On signale déjà des ventes d'aspic à 60 francs le kilog. Le bois de rose qui est à près de 100 francs le kilog, s'enflera encore ainsi que le petitgrain qui trouve difficilement vendeur à 76. fr.

MENTHES. — Les spéculateurs se sont un peu calmés, et la menthe japonaise qui s'est vendue 12 sh. la livre n'est plus qu'à 10 sh. Le menthol a perdu quelques points et se cote 675, mais la marchandise est rare. Le menthol français recristallisé à 525 francs trouve beaucoup d'amateurs, et le menthol liquide à 80° à 250 francs est très demandé. Les menthes de pays se sont produites à des taux très hauts et ne sauraient influencer la situation. Quant à l'essence Mitcham pure elle trouve preneurs à 450 francs le kilog.

Il est difficile de prévoir une baisse pour cet hiver dans cette série.

GÉRANIUM. — Le compartiment des géraniums ne semble pas devoir perdre sa position en vedette : la demande de rhodinol,à elle seule, suffirait à entretenir les cours. Après avoir fléchi jusqu'à 210, pris à la colonie, l'essence de Bourbon s'est relevée à 295 embarquement. L'essence d'Alger suit pas à pas et se maintient à 280.

Les citronnelles ont perdu quelques points par le change, mais sans espoir d'une baisse sérieuse. Les dérivés : géraniol, hydroxycitronnellal ne peuvent que prendre de la valeur.

GIROFLE. — On escompte également une hausse sur ce produit : il s'est installé pour les titres élevés autour de 74 francs le kilog; la feuille de cannellier a parité de son titre en eugénol.

NIAOULI. — Le Niaouli est rare à 35 francs ; on se rejette sur l'eucalyptus qui se maintient au-dessus de 22 francs premier coût.

BAUMES. — Les baumes sont également à la hausse : Pérou à 78 et Tolu à 73 à la consommation.

CÈDRE DE L'ATLAS. — Cette nouvelle essence sur laquelle de nombreux rapports ont été publiés, notamment en ce qui concerne les emplois médicaux, remplace en pharmacie l'essence de santal. Pour la parfumerie, elle donne un fixateur de tout premier choix, supérieur à l'essence de bois de Rhodes. Pour en faciliter l'usage et l'essai, le prix en est fixé à 150 francs le kilog.

SYNTHÉTIQUES.— Le marché des parfums de synthèse est très animé : l'oxyde de phényle ou géranium cristallisé passe brusquement de 20 à 35 francs le kilog. L'Héliotropine subit le contre-coup de la catastrophe japonaise et gagne 10 points par kilog. La Coumarine est rare. Les muscs artificiels également ; les producteurs ne pouvant assurer la livraison régulière de leurs contrats par suite de la pénurie de matières premières. Le Xylène se vend couramment 90 francs le kilog, le Kétone 475 francs ; l'Ambrette se maintient à 350.

Les Ionones suivent le lemongrass, toujours ferme, les dérivés de l'eugénol sont également sans aucune faiblesse, même probable. Hydroxycitronnellal et géraniol subissent, après un retard dû aux stocks, l'augmentation de valeur des citronnelles qui en sont la matière première.

Yara et Néroline gagnent plusieurs points.. L'acétate de linalyle est à la remorque de l'essence de bois de rose.

La moindre demande un peu importante des marchés exotiques se traduit par des hausses qui révèlent l'insuffisance des stocks et de la production.

ESSENCES DE FLEURS. — Le jasmin est annoncé avec une forte hausse due aux prétentions des cultivateurs qui demandent 17 francs de la fleur : cela porte l'essence pure à plus de 17.000 francs le kilog.

L'essence de néroli est en avance de plusieurs centaines de francs par kilog et se traite à 2.500 francs le kilog ; la faiblesse de la récolte de mai dernier n'a pas permis la constitution de stocks suffisants. L'essence italienne trouve des amateurs plus nombreux.

A la veille de la campagne de fin d'année, les tendances de toutes les matières premières de parfumerie sont orientées vers une augmentation dont l'importance sera proportionnelle à l'intensité de la demande. Si les événements politiques s'y prêtent, cette demande peut être très importante.

ROUMANIE

De nombreux parfumeurs ayant encore des créances à recouvrer, nous leur signalons que la loi du 3 juin dernier prévoit toute une série de mesures concernant les créances antérieures au 11 novembre 1918, les créances du 11 novembre 1918 au 1er janvier 1922, les créances postérieures au 1er janvier 1922.

Les protestations des intéressés français doivent être groupées et nos lecteurs peuvent nous parler de leur cas que nous étudierons volontiers.

REVUE DE LA PRESSE

Un certain nombre de journaux ont reproduit l'article solide et documenté de Paul-Louis Hervier sur « Les Parfums » emprunté en partie au *Recueil Choisi* des plus beaux traits de l'Histoire, imprimé à Liège en 1707. Cependant, l'appréciation du docteur Cabanès est insuffisamment commentée. Celui-ci prétendait que l'action des parfums sur la voix était surtout une forme de la suggestion et il en a donné des exemples, notamment celui de la célèbre cantatrice rendue aphone par un bouquet de roses... artificielles et sans odeur. Il ne faut pas confondre les sensations purement psychologiques causées par les parfums avec une action physiologique.

On dit bien que les gravures licencieuses sont pernicieuses, on les traite même de poisons, mais de là à croire que le fait de les manger causerait un empoisonnement, il y a un pas. C'est celui que franchit M. Thommeret dans ses articles, il ne faut pas l'imiter.

L'Avenir d'Arcachon donne également une étude de M. P. Comps, de la Faculté de Beauté (??) de Paris qui n'est pas mauvais.

Le *Petit Niçois* expose le vœu des Producteurs d'oranger résumé par son distingué directeur M. Girard. Celui-ci fait connaître la concurrence que fait au Néroli naturel le produit artificiel, et nous partageons son avis lorsqu'il dit que les « *Compositions* » ne devraient pas être vendues sous le nom de Néroli. C'est une thèse que nous défendons depuis longtemps : un chat s'appelle un chat, une repasse est une repasse et un produit artificiel doit, selon la loi, porter la mention « Artificiel ».

Quant aux eaux de fleurs d'oranger synthétiques dont parle M. Girard, nous sommes un peu sceptiques ; il est très difficile de mélanger un produit artificiel à de l'eau. La préparation extemporanée prévue par le Codex belge n'envisage pas l'emploi de produit artificiel, mais bien celui du Néroli. Il paraît certain que l'Anthranylate de méthyle est totalement inoffensif et a toutes les propriétés calmantes de l'eau de fleur d'oranger, mais il convient que les médecins indiquent : solution d'Anthranylate de méthyle au centième ou au millième, par exemple. C'est un remède qui aura plus tard son succès car il est actif et bon marché. Ce que les producteurs devraient exiger c'est la mention « Eau de Brout » sur l'eau qui contient plus de moitié de son poids d'eau distillée de feuilles : « *eau diluée* » pour celle qui contient de l'eau distillée ordinaire. Ces deux additions suffisent amplement à expliquer comment il se vend plus d'eau de fleurs d'oranger qu'il ne se produit de fleurs. Mais c'est le secret de polichinelle. Pourquoi incriminer les produits de synthèse quand la fontaine est là.

Quel est donc le procédé qui permet de reconnaître l'addition d'eau distillée dans une eau de fleurs d'oranger ?

Quant au néroli, il contient plus souvent des repasses de bois de rose et de petitgrain que du parfum artificiel proprement dit. Ces mélanges auront-ils droit à l'appellation « essence naturelle... » puisqu'il ne contiennent pas de synthétique ?

La *Chronique Pharmaceutique* (Directeur Georges Oudin, villa Lorraine, à Maisse (Seine-et-Oise), de juillet 1923, publie une étude juridique sur les Produits de Beauté et une protestation contre les prétentions du Service des poids et mesures qui exige que les chimistes, même dans leurs laboratoires n'emploient que des alcoomètres contrôlés. Sans doute, leur interdira-t-on aussi l'emploi des éprouvettes graduées, qui, comme on le sait, ne sont pas des mesures légales. Il est grand temps que ces dispositions archaïques disparaissent.

Les *Echos*, dans leur numéro spécial sur la Parfumerie, n'approuvent pas M. Thommeret qu'ils qualifient d'« esprit chagrin ».

« Venir en aide à la nature, dit-il, ce n'est pas se substituer à elle » et les parfums de synthèse ne s'opposent pas aux produits naturels, ils les complètent.

En ce moment, la Parfumerie française lutte avec avantage avec les fabrications étrangères, grâce aux droits de douane élevés appliqués par les pays d'outre-mer sur les matières premières.

Si par malheur, l'emploi des synthétiques était limité en France, la concurrence ne serait plus possible et il ne se vendrait pas davantage de parfums naturels, au contraire.

Les cultivateurs de fleurs semblent se soucier bien peu des parfumeurs français. Il semble qu'un égoïsme étroit limite leurs vues à leur intérêt immédiat.

G. M.

Le Cannelier chinois.

En Chine, la seule variété de *Cannelier* qui paraît être utilisable, est le *Cinnamomum obtusifolium*. Il a deux variétés, le *Cinnamomum Cassia*, que l'on ne rencontre pas à l'état sauvage, et le *Cinnamomum Loureirii*.

Le *Cinnamomum obtusifolium* croît à l'état sauvage jusqu'à l'altitude de 1.200 mètres.

On prétend que la meilleure cannelle produite dans le pays est donnée par des arbres que l'on cultive dans le Kwangsi près de Taiwu, à environ 300 kilomètres à l'ouest de Canton, et que l'on écorce dès l'âge de 6 ans.

C'est une espèce qui paraît mieux s'adapter à la diversité des sols et des climats que le *Cinnamomum zeylanicum* de Ceylan, et son écorce pourrait, probablement, être préparée comme celle de ce dernier.

Par leur structure microscopique, les deux écorces se ressemblent beaucoup ; mais l'écorce chinoise a un tissu de couverture très riche en glandes oléifères, au-dessus du sclérenchyme (couche la plus extérieure de l'écorce du Cannelier) que l'on râcle par les méthodes ordinaires.

On peut donc conclure que le râclage ici, n'est pas à conseiller.

Le *Cinn. Burmanni* Blume se trouve en petite quantité à l'état sauvage, mais il ne paraît être ni cultivé, ni écorcé.

La Production du Camphre en Chine.[1]

La catastrophe du Japon, raréfiant le camphre, donne un grand intérêt à la production chinoise.

En Chine, la production du camphre est surtout obtenue dans les provinces de Se-Tchouen, au sud de la rivière Yang-tsé, du Hou-pé de Kyang-si, de Kiang-sou, Tche-kiang, Fo-kien, Kouang-toung et Kouang-si-toung et Kouang-si.

C'est le Fo-kien qui était jadis considéré comme le principal fournisseur de cette matière pharmaceutique, mais c'est maintenant le Kiang-si qui alimente le plus le trafic, la production ayant sensiblement été diminuée dans le Fo-kien à la suite de coupes inconsidérées.

L'huile de camphre, les désinfectants et autres sous-produits du camphre utilisés par la parfumerie, sont principalement exportés en Allemagne et au Japon.

L'utilisation industrielle du camphre de Kouang-toung fut commencée par un Japonais nommé Jiro Shirakawa ; ce fut peut-être la première industrie du camphre établie en Chine.

Lorsque le Fo-kien était la province produisant la plus grande quantité de camphre, son exportation atteignait 2 millions de catties (1.210 tonnes) par an, mais pour les raisons données plus haut, sa production diminue.

Il y a environ une douzaine d'années, le camphre du Kiang-si était apporté au Fo-kien par voie de terre pour y être vendu, mais lorsque le commerce diminua dans la province, la production fut expédiée à Kiou-Kiang par bateau et de là, envoyée à Shang-haï, de sorte que cette dernière ville devint un centre du commerce du camphre.

Dans le Kiang-si, le camphre est produit à Chinhoh-sien et Chalingchow près de la frontière du Hou-nan.

Quoique la production n'atteigne pas plus de 3 ou 4.000 piculs (180 ou 240 tonnes) par an, on peut espérer voir ce chiffre s'accroître si quelque encouragement est donné à cette industrie.

Il existe une usine de camphre à King-kiang, dirigée par un industriel japonais, dans laquelle 1.500 piculs (90 tonnes) de camphre et 1.200 piculs (76 tonnes) d'huile de camphre sont produits annuellement. Au cours de la seconde année de la République chinoise (1912), une fabrique fut ouverte dans la cité par un Chinois, mais fut fermée peu de temps après.

Durant les dernières années, les Chinois ont commencé à fabriquer le camphre dans le voisinage de Menshihpu, à Taichowfu, Tche-kiang. Singkuochow et Hsingchow, près de Kiou-kiang, mais la production n'est pas importante.

La production du camphre dans le Fou-kien a été réduite et ne dépasse pas 500 à 600 piculs (30 à 36 tonnes) par an. Une partie du camphre produit dans le Hou-nan et le Kiang-si s'écoule par Hankéou, mais les quantités annuelles ne s'élèvent pas à plus de 200 à 300 piculs (12 à 18 tonnes).

En 1911, 400 piculs (24 tonnes) de camphre indigène furent exportés en France, 134 piculs (8 tonnes) en Angleterre et 2.822 piculs (17 tonnes) à Hong-kong ; des exportations eurent lieu également vers l'Europe, les Indes et d'autres contrées.

Le camphre produit au Kiang-si est envoyé à Shang-haï et de là embarqué pour diverses régions de la Chine et pour des pays étrangers. Durant les dernières années, ce commerce fut presque monopolisé par la *Ault et Wiborg Co.*

La consommation du camphre de Chine aux Etats-Unis a considérablement augmenté : de 537 piculs (32 tonnes) en 1916, elle s'est élevée à 3.384 piculs (203 tonnes) en 1918, pour lesquels les droits d'export ont été de 220.700. H. K. Tls. (1.570.000 fr.). Le camphre est principalement employé pour la fabrication de films, ainsi que pour l'usage pharmaceutique.

L'huile de camphre raffinée est expédiée sur les Indes où elle est employée pour les cérémonies funéraires. Elle doit être parfaitement incolore.

Le camphre fabriqué suivant les méthodes indigènes primitives est de couleur rougeâtre et contient plus ou moins d'ingrédients étrangers.

L'exportation du camphre chinois durant le régime Mandchou atteignit son maximum dans la 31e année de Kwanghsu (1904), avec 2.578.900 catties (1.547 tonnes), tandis que le minimum a été enregistré pendant la 3e année de Hsuantung (1911), où les expéditions totales n'atteignirent que 336.200 catties (202 tonnes).

Depuis l'établissement de la République chinoise, par suite des désordres politiques continuels l'industrie a décliné de telle façon que, durant la 4e année, 131.800 catties (79 tonnes) seulement furent exportés. Ce commerce s'est, depuis graduellement amélioré ; jusqu'à la 7e année de la République, 574.200 catties (244 tonnes) furent exportés, et durant l'année suivante (1919) les chiffres s'élevèrent à 2.309.300 catties (1.386 tonnes) atteignant presque le record établi dans la 31e année de Kwanghsu (1904).

(*J. Indus.*)

[1] (Voir aussi l'étude : *Le Camphre et sa synthèse*, par A. DUBOSC, ing. chim. de la *Culture Industrielle du Camphrier*, par le Dr L. TRABUT, édition *P. M.* — Prix 6 fr., port en plus.

AUTRICHE.

Le Tarif de Douane autrichien.

N° du tarif		Droit % ad valorem
634	Vinaigres, graisses et huiles parfumés	300
632	Essences aromatiques :	
	a) Non alcoolisées	200
	b) Alcoolisées	500
633	Article de *parfumerie* ; cosmétiques :	
	a) Ne contenant pas d'alcool (fards, poudres de toilette parfumées, huiles pour les cheveux, pommades, pâtes dentifrices, pastilles parfumées à brûler)	400
	b) Contenant de l'alcool	1.500
637	*a*) Savon ordinaire	15

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Notre rubrique d'informations relatives à l'exportation étant très goûtée de nos lecteurs, tous vendeurs dans les pays d'outre-mer, nous continuerons à donner un résumé des modifications survenues dans la situation économique internationale. Nous rappelons à nos lecteurs que notre service d'informations se tient à leur disposition pour plus amples détails, chaque fois que cela sera utile.

Afrique Occidentale Française.

Importations en 1922.

Parfumerie.........	Fr. 1.483.755
Savons....................	3.511.950

Notre colonie est un client qu'il ne faut pas négliger et qui s'alimente généralement à Bordeaux.

Exportations en 1922.

L'huile de palme figure pour 18.990 tonnes, les arachides en coque pour 280.000 tonnes, les amandes de palme pour 55.000 tonnes. L'A. O. F. est un des meilleurs fournisseurs de nos huileries et savonneries.

Angleterre.

Convention impériale d'octobre 1923.

Cette convention aura une répercussion considérable sur le commerce général. L'Angleterre va demander à ses Dominions de lui faire des concessions douanières, ce qui reviendrait au monopole du commerce sur près de la moitié du monde entre les mains anglaises.

Rappelons que l'Angleterre a déjà voté la loi de sauvegarde des industries qui frappe de 33 1/3 % de nombreux produits finis, et en août 1922, l'anti-dumping-bill, frappant d'un droit égal des produits non finis, provenant des pays à change déprécié. L'extension d'une pareille mesure aux Dominions serait un désastre pour les autres pays exportateurs.

Argentine.

On nous signale l'importance de l'envoi rapide des connaissements, pièces indispensables pour le dédouanement. Faute de cette pièce, le destinataire paye une amende de 2 %, sur la valeur de la marchandise, un droit de 5 % sur cette amende.

Les pouvoirs envoyés en Argentine doivent être visés au consulat argentin.

Cameroun.

Placé sous le mandat français, ce pays de 400.000 kilomètres carrés est contigu à l'Afrique Equatoriale française. Capitale Yaoundé, port important Douala Population 2.600.000 habitants. Commerce 100 millions en 1920.

Les débouchés en savons et parfumerie sont appelés à devenir importants.

Cote d'Or Anglaise.

Cette colonie dont la capitale est Accra et le centre commercial Komassie, desservi par le port de Sekondee (le port de Taccoradi est en construction) desservi par la ligne de la Societa Ligure di Armamento, partant de Gênes, a importé pour 150.000 livres sterling de parfumerie en 1922.

Se renseigner auprès de M. Bonnefon Craponne, attaché commercial français à Turin.

Colombie.

Les factures doivent être faites en prix FOB. Les factures consulaires doivent être établies en quatre exemplaires, en espagnol. Le visa coûte 3 %. Cette formalité est inutile pour les colis postaux. La facture consulaire doit être présentée en douane 24 heures après le déchargement sous peine de 1 peso d'amende par jour de retard. Toute personne pouvant demander à la douane la copie de la facture consulaire, puis sur présentation de ce document acquitter les droits et retirer la marchandise sans payer le propriétaire de l'envoi, on se rend compte que les formalités doivent être faites rigoureusement et ponctuellement.

Finlande.

Dénaturation de l'alcool pour parfumerie.

En vertu de la loi de prohibition, il est absolument obligatoire de dénaturer l'alcool employé dans la parfumerie. Le produit dénaturant (ordinairement la coloquinte) doit être tel qu'on ne puisse l'éliminer, et on doit en faire mention dans les documents présentés à la Section de Tempérance du Ministère des Questions sociales, lors de la demande d'importation de parfumerie alcoolique.

(*Communication de M. Grandserre, Agent Commercial de France en Finlande.*)

M. O. C. I. (N° 33), 19 sept. 1923.

***

Durant le premier trimestre 1923 la France a vendu en Finlande, valeur en marks finlandais :

Huiles et savons, premier trimestre 1923, 176.700 ; premier trimestre 1922, 90.000.

Huiles essentielles parfumées, premier trimestre 1923, 159.300 ; premier trimestre 1922, 121.200.

Grèce.

Quelques-uns de nos lecteurs nous ont signalé que ces temps-ci la Grèce refuse de laisser entrer librement les spécialités et notamment les produits de beauté. En réalité, il s'agit d'un malentendu provoqué par le Décret législatif paru le 16 juillet 1923 dans le journal officiel grec.

Par spécialités, la loi grecque entend non seulement les produits pharmaceutiques, mais les produits de beauté proprement dit, tels que crèmes, poudres, pâtes, teintures, etc. Deux cas peuvent se produire :

Premier cas : les spécialités étaient déjà importées en Grèce avant le décret. Dans ce cas elles continuent à l'être sans autre formalité ;

2e cas : les spécialités entrent pour la première fois en Grèce. Depuis le décret du 16 juillet dernier, il est indispensable de joindre un certificat émanant de l'autorité compétente (Faculté de Médecine, Conseil d'Hygiène, etc.) du pays expéditeur, prouvant qu'aucun produit nocif ou dangereux n'a été em-

ployé. Ce certificat doit être signé par le consul de Grèce.

Le régime des spécialités grecques est tout à fait différent et nous l'indiquerons aux fabricants intéressés par cette question.

L'accord réglant le régime douanier de 1892 a été dénoncé le 12 septembre dernier. La tension avec la Grèce provient encore une fois de la politique vinicole de M. Chéron : les vins grecs étant frappés de droits, nos produits seront sans doute chargés à leur tour de frais excessifs. Et cependant, l'importation de vins grecs représente 150.000 hectos annuels sur une consommation de 55 millions d'hectos. La Parfumerie sera, une fois de plus, l'éternelle sacrifiée.

Indes Anglaises.

M. Garreau Dombasle, notre attaché commercial à Calcutta, de passage à Lyon, s'est plaint : que les maisons françaises délaissent cet énorme marché ; que les tarifs ne sont pas toujours rédigés en anglais, avec conditions, Cif Calcutta, Madras ou Bombay, sans quoi il est impossible d'espérer la moindre affaire. Des groupements de maisons devraient s'organiser pour fonder un comptoir avec des agents actifs. Les groupements analogues anglais ou américains font des affaires splendides. La parfumerie française pourrait aisément fonder un groupe de ce genre.

Japon.

On annonce la destruction du Bileth Perfumery stores Institut de beauté, dirigé par des médecins réputés et installé dans un gratte-ciel de Tokio.

Norvège.

Droits accessoires prélevés par le port de Christiania.

Savons : 1 couronne 50 par tonne.

Pologne.

Le mark polonais a suivi la débâcle du mark allemand et est pratiquement sans valeur. Le zloti ou florin or n'améliore guère la situation. Il est désormais indispensable au débiteur d'obenir du bureau des Devises, une autorisation de payer. C'est ce qui explique la difficulté des transactions actuelles.

Tchécoslovaquie.

L'importation de nos produits est contingentée, mais les droits sont légèrement améliorés : les licences d'importations font l'objet d'autorisations spéciales octroyées par le Ministère du Commerce tchèque.

Nos	Désignation des produits	Ancien tarif Couronnes	Nouveau tarif Cour. tchécoslov.	Contingentement Quintaux
631	Savons fins	1080	540	3000
633	Parfumerie sans alcool	3600	2700	500
»	Parfumerie avec alcool	9000	4500	506
632	Essences aromatiques	4500	4200	500
361	Peignes celluloïd ou autres	1200	660	3000

L'accord tchécoslovaque est donc intéressant puisqu'il accorde à nos produits une diminution de 30 à 50 %.

Pérou.

La facture consulaire sera exigée pour les colis postaux à partir du 10 octobre 1923, sinon amende de 25 % de la valeur de la marchandise.

(A. I. C. A.)

Le Bénéfice de la Détaxe est accordé aux Noix de Muscade des Nouvelles-Hébrides.

Un décret fixe que les muscades en coques ou sans coques, originaires des Nouvelles-Hébrides, récoltées par les établissements agricoles ou commerciaux possédés ou exploités par des Français ou par des Sociétés civiles ou commerciales françaises, bénéficieront à l'entrée en France et en Nouvelle-Calédonie d'une détaxe de 50 % des droits du tarif minimum.

Des décrets. rendus sur la proposition du ministre des Colonies et du ministre des Finances, après avis du ministre du Commerce et de l'Industrie, détermineront chaque année, d'après les statistiques officielles fournies par le Haut Commissaire de la République dans l'océan Pacifique, les quantités de muscades en coques et les quantités de muscades sans coques auxquelles s'appliquera le régime de faveur prévu à l'article 1er.

Dans la limite des crédits globaux fixés annuellement, comme il est dit à l'article précédent, le haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique déterminera les quantités de ces produits que chaque producteur ou établissement producteur pourra importer au régime de faveur prévu par l'article 1er.

Ces contingents individuels et nominatifs seront supprimés en cas de fraude.

Les marchandises devront être accompagnées d'un certificat d'origine, délivré par le délégué et haut commissaire de la République dans les Nouvelles-Hébrides, au nom du producteur ou de l'établissement producteur.

Elles devront être importées en droiture. Toutefois, les expéditions à destination de la France jouiront de la faculté de transbordement à Nouméa. Dans ce cas, la douane de ce port devra s'assurer de la régularité de l'opération et en donner l'attestation sur le certificat d'origine.

Union Mutuelle de la Parfumerie Française.

Le Conseil d'administration de l'Union Mutuelle organise, pour le dimanche 2 décembre 1923, une matinée dansante, dans la grande salle des fêtes de la Mairie du Xe arrondissement, 72, faubourg Saint-Martin.

Au cours de cette fête aura lieu l'élection de l'ouvrière en parfumerie qui recevra le livret de Caisse d'épargne récompensant ses mérites.

L'élue de l'année dernière a eu le plaisir de recevoir un livret de mille francs.

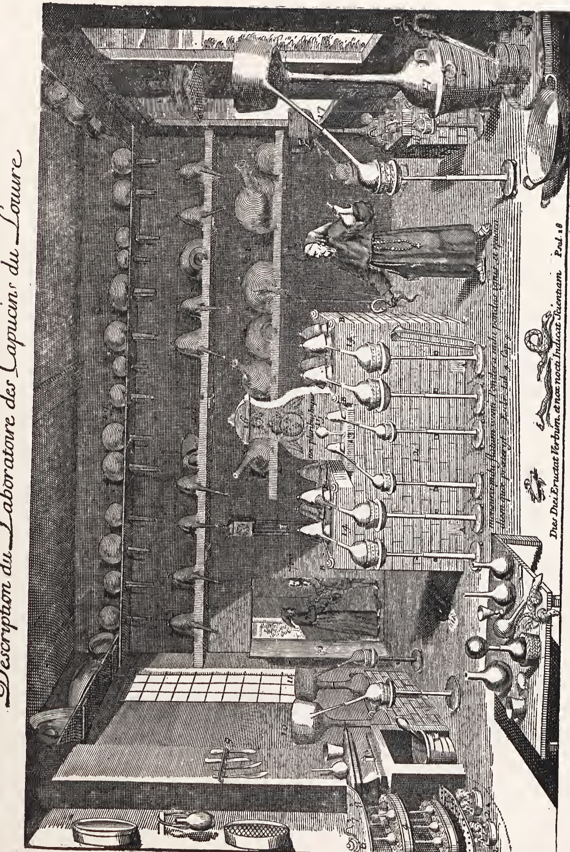
On trouve des cartes chez :

M. Ridard, Président de l'Union Mutuelle, 52, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris ;

M. Burdet, Secrétaire, 19, rue de Tanger, Paris ;

M. Desjardin, Président de la Commission des fêtes, 15, rue des Sapins, à Charenton.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège social, 52, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris (IIIe).


Description du Laboratoire des Capucins du Louvre
Dies Diei Eructat Verbum, et nox nocti Indicat Scientiam   Psal. 18

Bibliographie rétrospective concernant les Parfums et les Cosmétiques.(1)

XIXe SIÈCLE (*suite*).

1864. *Les Talismans de la Beauté*, par Louis CLAYE, Paris, Lebigre Duquesne frères, éd., rue Hautefeuille, 1864, in-16, 102 pages. Le frontispice donne les armoiries des parfumeurs gantiers de 1426 « d'argent à 3 gants de gueules au chef d'azur chargé d'une cassolette d'or » : elles ont été reproduites dans la *P. M.*, 1917, p. 111 et 1919, p. 135. Feu Claye était le successeur de Violet qui fut parfumeur de la cour impériale « *à la reine des abeilles* », installé d'abord à la rotonde du Grand Hôtel, 29, boulevard des Italiens et rue Scribe, actuellement boulevard des Capucines.

N. La riche façade marbre et or de ce magasin dont la décoration date du second Empire a été figurée dans la *P. M.*, 1919, p. 49.

Ce petit ouvrage de Claye, propriété exclusive de l'auteur. n'a pas été mis dans le commerce de la librairie.

1865. *Le Parfumeur*, poème comique, par Aug.-Ar. MAOUT (très amusants dessins de Chéret), imprimé à Londres, en français, par Jules Chéret, Princes Street, Soho, 1865. Nous en avons parlé dans la *P. M.*, p. 127, à propos de l'eau des Hespérides.

1865-1869. *Boock of Perfumes* : *Le Livre des Parfums*, par Eug. RIMMEL, parfumeur anglais : Histoire des parfums dans tous les temps et chez tous les peuples.

L'édition anglaise a paru à Londres en 1865 chez Chapman et Hall. La première édition française avec préface d'Alph. Karr, grand in-8 de 430 p. ; illustrations de Neuville, Dubonnet, Chéret, etc., a paru chez Dentu, vers 1869 et eut successivement plusieurs éditions.

1865. *Toilette d'une romaine au temps d'Auguste et Conseils à une parisienne*, par le Dr Constantin JAMES ; Paris, Garnier frères, rue des Saints-Pères, 517 p., typogr. Lahure, 1865.

« Que ceux (dit le dictionnaire encyclopédique du XIXe siècle de Larousse) qui voudront pénétrer à fond les secrets de toilette d'une romaine aient recours au livre de Const. James ou bien encore aux poètes d'après lesquels il a écrit son livre charmant : Properce, Horace, Ovide, etc. »

1865. *Des Odeurs, des Parfums et des Cosmétiques*, par PIESSE et LUBIN, édition française, traduite et publiée par O. Réveil, prof. à l'Ecole de Pharmacie de Paris et à la Faculté de Médecine. *Première édition*, 1 vol. in-12, Paris, Baillière, 1865.

1867. *Des Odeurs et des Saveurs*, étude théorique par N. S. NICKLES, professeur à la Faculté des sciences de Nancy (les sens psychiques et les sens organiques). L'odorat et le goût, serviteurs de la vie matérielle). Cette fiche trouvée dans l'annuaire pharmaceutique de Réveil, de 1867, p. 364, nous laisse ignorer le nom de l'éditeur.

1867. *De la Décoration humaine* : hygiène de la beauté, par le Dr Alphée CAZENAVE, Paris, Paul Daffit, libr.-éd., rue des Beaux-Arts, pet. in-12, 324 pages.

1868. *Manuel pour la préparation des fards*, par Mme CELNART, cité dans l'Encyclopédie Larousse au mot Fard, refondu dans le *Manuel du Parfumeur* ; Paris, Roret, rue Hautefeuille (v. plus loin).

1868. *Souvenirs de l'Exposition Universelle de* 1867, par Eug. RIMMEL, membre rapporteur du jury, Paris, Dentu ; Londres, Chapman et Hall, grand in-8° illustré, 406 p. « v. p. 387 : Les Parfums à l'Exposition Universelle, figures ».

1868. *Les Parfums*, curieux articles d'Alexandre DUMAS père (*Petit Moniteur du soir* des 12, 13, 14 et 16 octobre 1867. Il en a été question dans la *P. M.*, 1918, p. 99.

1878. *L'Art de conserver la beauté par les plantes et les fleurs*, par Mme THOMAS, 150 recettes de divers produits pour la beauté, Ghio, 1878, in-12.

1879. *Rapport sur l'Exposition Universelle de* 1878 (XVII : *La Parfumerie*), par le Dr Mary DURAND, 1 vol. in-8 avec 7 fig. intercalées dans le texte, 42 p., Paris, Desforges, rue des Grands-Augustins.

187.. *Guide du Parfumeur*, par ASKINSON, chimiste et parfumeur anglais. Edit. française par G. Calmels, in-8, 440 p., 30 fig., dans le texte, Paris, Bernard Tignot, quai des Grands-Augustins.

1881. *Les secrets du Cabinet de toilette.* Conseils et recettes par une femme du monde sous la direction de Mme Louise d'Alq., Paris, in-8, 1881, 240 p. Bureau des Causeries familières, rue Lord-Byron, nouvelle édition augmentée de dessins nouveaux.

188.. *La Beauté chez la femme et chez l'homme*, par le Dr MARIN, Paris, libr. de la Porte-St-Denis (Flammarion).

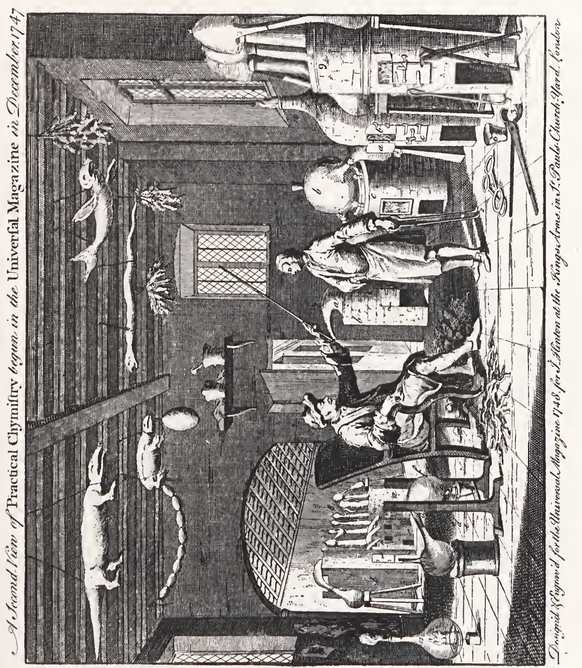
1882. *L'art de la Beauté chez la femme*, par Lola MONTES, comtesse de Landsfeldt, in-18, 130 p., Paris, Taride, 1882 (v. *P. M.* 1921 n° 1).

1882. *Les Fleurs et les Parfums*, de leur influence sur l'économie humaine et de leur usage dans la toilette des femmes, par A. DEBOUY, 4e éd., Paris, Dentu, 1882, épuisé.

1882. *Les Parfums*, origines, fabrication, par H. COUPIN, préparateur à la Sorbonne, in-12, 36 p., Sceaux, impr. Charaire et Cie.

1884. *Les Gantiers parfumeurs*, in : *Corporations ouvrières de Paris* du XIIe au XVIIIe siècle ; histoire, statuts, armoiries d'après les documents originaux ou inédits par Alf. FRANKLIN, grand in-4°, 12 pages avec une planche hors texte en couleur. Armoiries des gantiers parfumeurs : « D'azur à un gant frangé d'or posé en pal

(1) Voir *Parfumerie Moderne*, 1922, n°s 4, 6 et 8, et 1923, n°s 4 et 6.


A Second View of Practical Chymistry begun in the Universal Magazine in December 1747
Design'd & Engrav'd for the Universal Magazine 1748, for J. Hinton at the Kings Arms in St. Pauls Church Yard, London

accosté de deux besants d'argent », d'après l'armorial général de France. T. XXII, p. 215, Paris, Firmin Didot, 1884. Ces armoiries ont été reproduites dans la *P. M.* 1917, n° 8, p. 110 (Les gants parfumés).

1885. *L'art de la toilette chez la femme*. Bréviaire de la vie élégante, par VIOLETTE. Paris, Dentu, 1885, in-8, nombreuses gravures dans le texte.

188.. *Le Livre de la toilette*. Parfums, cosmétiques, par le Dr TRANSER, s. d. vers 1885, in-12, Bruxelles.

1886. *Le Parfum de la femme et le sens olfactif dans l'amour*. Etude psycho-physiologique, par Aug. GALOPIN. Paris, 1886, in-8, 290 p., Dentu.

1886. *L'Hygiène de la Beauté*. Formulaire cosmétique, par le Dr E. MONIN, Ouvrage précédé d'un texte de Catulle Mendès. Paris, petit in-12, 220 p. Doin, 1886.

1887. *La vie privée d'autrefois*, du XIIe au XVIIIe siècle. *Les soins de la Toilette*, par Alf. FRANKLIN, in-12, 220 p., Plon et Nourrit (illustration hors texte).

1888. *Journal de la Parfumerie et de la Savonnerie française et des Industries qui s'y rattachent*, organe officiel de la Chambre Syndicale des fabricants. Paris, 18, rue Clauzel (1re année, 1888).

1889. *L'Egypte au temps des Pharaons*, par V. LORET, photogravures et dessins à la sépia de Ch. Loret (Toilette et parfums des Egyptiens, p. 171), Paris, Baillière, in-12, 316 p., 1889.

1890. *Histoire et Chimie des parfums* (PIESSE), 2e édition française, par Chardin, Hadaucourt, Massignon et Halfehen, 2 vol. Paris, Baillière, in-12, 1900.

1893. *El Ktab* des lois secrètes de l'amour d'après le Khodja Omer haleby, Abou Othman : traduction mise en ordre et commentaires de Paul Regia. Paris, Caire, 1893, 1 vol., grand in-8. (Curieuses formules magiques et recettes diverses, emploi du musc et de l'oliban). L'exorde et la péroraison sont « Que Dieu est savant, sage, tout puissant et miséricordieux ».

1891. *Hygiène de la toilette*, par le Dr DEGOIX. Paris, Baillière, in-12, 156 p., 1891.

1895. *Le Cabinet de Toilette*, par la baronne STAFFE (p. 287 : toilette, parfums, cosmétiques, Paris, Havard, boulevard St-Germain ; in-12, 1895.

1895. *Nouveau manuel* complet du *parfumeur*, par PRADEL et MALPEYRE. Nouvelle et dernière édition refondue par Villon, ingénieur-chimiste, deux vol., 1895. Libr. encyclop., Roret, rue Hautefeuille.

1895. *Guide du Parfumeur*. Essences et parfums, par DURVELLE, 2 vol., Paris, Fristch, éd., rue du Dragon. Dans ses notes bibliographiques, la *P. M.* a parlé récemment de la *nouvelle édition* en cours.

1895. *La vie privée d'autrefois* ; la Ganterie et la Parfumerie, par Alf. FRANKLIN (on y trouve des détails historiques pleins d'intérêt, Paris, Plon, grand in-12, 317 p., 1895.

1896. *La Femme. Sa beauté. Sa santé. Son hygiène*, par le Dr VAUCAIRE, in-12, 238 p., Paris, Rueff, boulevard St-Germain.

1899. *Les Odeurs et les Parfums*. Leur influence sur le sens génésique, par le Dr Et. TARDIF (p. 61, intéressant fac-simile d'une lettre de Zola, in-8, 150 p. Paris, Baillière, 1899.

1899. *Les Huiles essentielles et leurs principaux constituants*, par CHARABOT, en collaboration avec MM. G. Dupont et L. Pillet, préface de Grimaux, édit. de l'Institut (1 vol. in-8, 1002 p.; figures et tableaux). Paris, Doin, 1899.

XXe SIÈCLE

1901. *Formulaire des Parfums et des Fards*, par le Dr H. LABONNE. Paris, édition médicale, rue de Seine, 1901, in-8, 218 p.

1901. *L'art d'être belle*, A. LEFEBVRE (visage, mains, coiffure, teinture, parfums. Lille, in-12, Bigot, frères.

1901. *La Parfumerie*, par PERRET, petite encyclopédie industrielle pratique. Paris, in-12, 160 p., Bernard et Cie, quai des Augustins.

1901. *Comment on défend son visage*, par le Dr DESAJON. Paris, édition médicale française, rue de Seine, 52 p.

1903. *L'art et les artifices de la beauté*, par Oct. UZANNE, bibliothèque Fémina, Paris, in-8, 318 p. Félix Juven, éd., rue de Réaumur.

1903. *Chimie des Parfums et fabrication des essences*, mise au courant des progrès de la chimie, Piesse et Chardin, 1 vol. in-12, 280 p., Paris, Baillière.

1903. *Les Parfums magiques*, par SANTINI DE RIOLS, Paris, in-12, 208 p., librairie française Genonceaux et Cie, place St-Michel.

1903. *Le Bréviaire de la femme*. Pratiques secrètes de la beauté, par la comtesse de TRAMAR. Paris, in-8, 484 p., Victor Havard, boulevard St-Germain.

1904. *L'art d'être jolie*, sous la direction de Liane de Pougy, Paris, grand in-8, 384 p., nombreuses figures dans le texte et 20 grav. hors texte en couleur. Libr. univers., rue de Provence.

1904. *L'art de se grimer*, par J. Renez, préface de Désiré Pougand, du Th. munic. du Châtelet, 3e édit. augmentée par Barlet du Palais Royal. Paris, in-8, 20 p., Billaudot éd., boulevard Saint-Denis.

1904. *L'art de se maquiller et de se grimer*, par Ad. BRACHART, metteur en scène et pensionnaire du théâtre Sarah-Bernhart, 22 p., Paris, Stock.

1912. *Le goût et l'odorat*, par J. LARGUIER DES BANCELS, Paris, 1912, in-4° 94 p. Librairie scientifique, Hermann et fils, 6, rue de la Sorbonne.

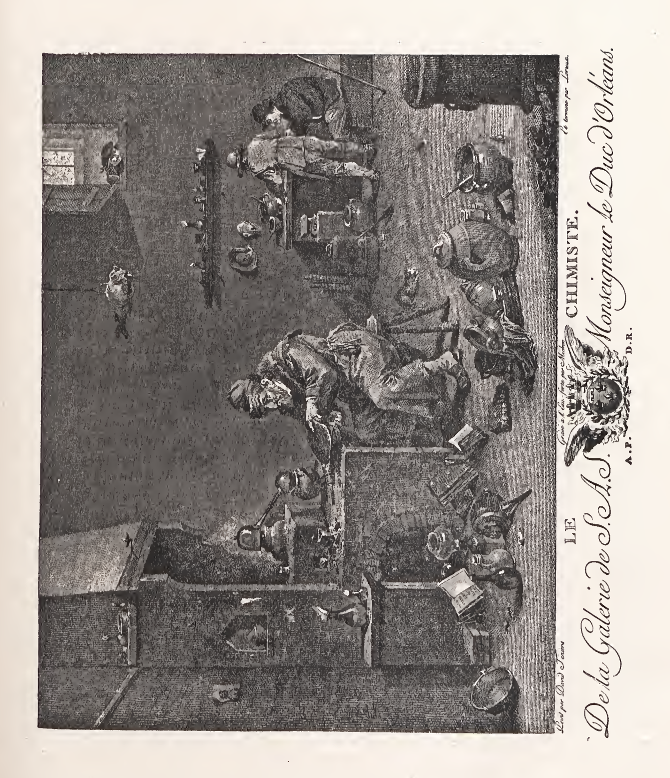
E. GÉRARDIN. (C. R.)

(*A suivre*.)

L'Encens de Socotra.

Dans l'île de Socotra, le *Boswellia Ameero* Balf. f. donne un Oliban ou Encens et le *Commiphora Socotrana* Engl., voisin du *C. Opobalsamum* ou arbre à baume, donne une résine appelée *Logahan*, voisine du *Luban Mati* fourni au Somaliland par le *Boswellia Freereana* Birdw. dont nous avons précédemment longuement parlé.

A. GUILLAUMIN. (C. R.)


Peint par David Teniers
LE CHIMISTE.
De la Galerie de S.A.S. Monseigneur le Duc d'Orléans.
A.P.
D.R.

Modification de la nature des Huiles essentielles par dessication des Plantes.

On nous a souvent demandé s'il convenait ou non de dessécher certaines plantes avant d'en opérer la distillation ou entraînement de l'essence à la vapeur d'eau.

On ne peut donner un conseil affirmatif pour tous les cas ; pour chaque essence les modifications enregistrables sont sans doute très diverses. La question semble ne pas avoir été encore étudiée avec précision et les traités de parfumerie ne contiennent pas d'indications générales à cet égard. Cependant l'analyse de l'essence obtenue de plantes sèches est parfois indiquée en regard de celle obtenue de plantes fraîches et les caractéristiques physiques et chimiques sont généralement assez divergentes.

Nous croyons devoir apporter notre contribution à l'étude de ce problème par deux observations récentes, l'une portant sur la sauge officinale (*Salvia officinalis* L.) l'autre sur l'Hysope officinal (*Hyssopus officinalis* L.).

M. de Garam ayant distillé de la Sauge officinale entreposée depuis quelque temps sous un hangar et entièrement sèche, a obtenu 1,3 % d'une essence incolore, à odeur d'aspic, puis à l'évaporation d'eucalyptus.

Nous lui avons trouvé les caractères suivants :

Densité à 20° C	0,8079
Pouvoir rotatoire à 20° C	—4°3'
Indice de réfraction à 20° C	1,4644
Acides %	0
Ethers %	12,41
I. E	35,47

L'essence contient du cinéol et corps à odeur camphrée ; ils n'ont pas été autrement caractérisés ni isolés.

Or l'essence de Sauge officinale commerciale, de couleur rouge et d'odeur *sui generis* de thuyone, très distincte, présente les caractères moyens suivants :

Essences allemandes et de Dalmatie :

Densité	0,910	à	0,932
Pouvoir rot	+2°	à	+25°
Ind. réfr	1,4575	à	1,4690
Ethers %	2	à	6

Essences espagnoles, d'après J. Parry :

Densité	0,912	à	0,932
Pouv. rot	+10°	à	+ 20°
Ethers %	5	à	20

En comparaison avec l'échantillon de Garam, nous analysions une essence de Sauge Officinale de Dalmatie présentant les caractères suivants :

Densité à 15° C	0,9141
Pouv. rotatoire	+ 12,7
Ind. réfract. 20° C	1,4639
Ethers %	25,48
Indice d'éthers	72,80

Enfin, la plante type, cultivée au jardin botanique de la *Parfumerie Moderne*, à Villeurbanne (Rhône), nous donnait :

Densité à 15° C	0,9213
Ethers %	22
Thuyone %	3,96

L'essence de plante sèche se distingue donc par sa composition chimique certainement nettement différente et, de plus, par ses caractères extérieurs, généralement seuls observés dans le commerce.

Sa rotation optique est gauche au lieu d'être droite, sa densité est beaucoup plus faible.

Ajoutons enfin que la nature de la plante a été soigneusement déterminée et qu'il s'agissait, sans aucun doute, de *Salvia officinalis* L.

La deuxième observation porte sur l'Hysope de M. N. Mouranchon (S. I. D. A.) distillé après une longue et complète dessiccation.

Les caractères analytiques de l'essence obtenue nous sont communiqués par le laboratoire de M. N. Mouranchon.

Densité	0,944
Rotation optique	19°22'
Indice d'acidité	1,87
I. E	40,13

Cette essence est incomplètement soluble dans l'alcool à 70°, soluble dans un volume d'alcool à 80°, puis donnant ensuite une solution opalescente. L'odeur est très particulière et rappelle un peu, par évaporation, l'odeur ambrée du Labdanum. Partant elle donne d'excellents résultats dans les compositions de violette de Parme.

Rappelons les caractères des essences d'Hysope du commerce, généralement obtenues à partir de plantes fraîches.

Densité	0,925	à	0,940
Rotation optique	+ 0	à	—25°
(rarement	+ 1°)		
Indice d'acidité	0,8	à	2
I. E	3	à	15

(*Laboratoire P. M.*)

Une Chenille nuisible au Jasmin.

On se plaignait, ces temps derniers, dans la commune de Caillan (Var), des dégâts causés dans les plantations de *Jasmin*, de *chenilles* qui, en septembre, non contentes de ronger les feuilles de la plante, perçaient la partie tubulaire de la corolle et les fleurs ainsi atteintes, généralement, ne s'ouvraient plus, se flétrissaient rapidement.

MM. Berland et Seguy rapportent dans le *Bulletin de la Société entomologique de France*, que quelques-unes de ces chenilles, élevées dans le laboratoire, se sont chrysalidées du 8 au 10 septembre, et le 19 du même mois, elles donnaient naissance à de petits papillons (microlépidoptères), appelés par les entomologistes, *Glyphodes unionalis* Hubner. Cet insecte est assez commun dans les jardins, il attaque aussi le Ligustrum (Troëne), l'Arbousier, l'Olivier (en Tunisie).

Il est intéressant, encore, de signaler que des chrysalides de ce nouvel ennemi du Jasmin est sorti un hôte qui avait élu là domicile, pour manger le *glyphode*. Cet auxiliaire naturel du cultivateur qu'il faut souhaiter voir se multiplier à profusion pour le plus grand bien des jasmineraies est le *Zenillia roseana* B. B.

UN ALAMBIC D'ESSAIS A TOUT FAIRE

« Il importe de créer des types régionaux d'essence, des crus pour ainsi dire, qui pourront être présentés au commerce sous des cachets d'origine, mais pour cela, il faut déterminer rapidement quels sont les meilleurs appareils à employer. ». Ainsi s'exprime le rapport (janvier 1921) de la mission d'études sur la Lavande et son industrie dans le Sud-Est de la France (5-14 août 1920). Au cours de cette randonnée documentaire, effectuée sous les auspices de l'Office national des matières premières et sous la direction de M. le professeur Perrot, son président, nous avons pu nous rendre compte de la diversité fort empirique des alambics employés. L'opinion la plus générale reconnaissait la supériorité de la distillation à basse pression ; les essences ayant subi une température moins élevée gardent une fraîcheur d'arome plus appréciée, et les éthers ne risquent aucune altération. Nous devons noter toutefois qu'aucun industriel n'a entrepris une étude comparative (rendements, constituants, temps, main-d'œuvre, amortissement, etc.). Aussi, ai-je songé à créer un appareil semi-industriel permettant avec son individualité unique (crédits de recherche réduits) une étude aussi large que possible des problèmes si intéressants d'extraction. Il a donné toute satisfaction aux essais (150 kil. de menthe traités) que par suite de circonstances indépendantes de notre volonté nous n'avons pu encore compléter.

Description de l'Appareil.

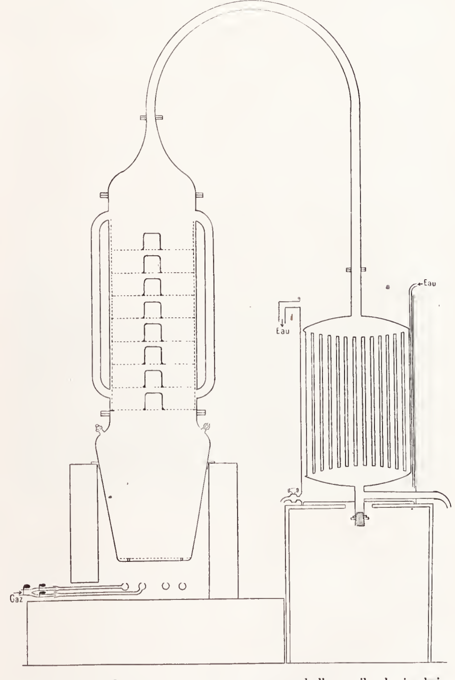
Il a été confectionné avec des feuilles d'aluminium de 2 m/m. Toutes les pièces sont réunies par des joints à écrou.

Fourneau en tôle, à revêtement de briques réfractaires. Bâti : 114×28 c/m ; fourneau, 60×74, ouverture, 49.

Chauffage au gaz par double couronne.

Cucurbite. — Hauteur, 65 c/m ; largeur : partie supérieure, 38 ; maximum, 50 ; fond, 33.

Sur les côtés, trois trous, deux pour laisser passer un serpentin mobile à circulation de vapeur, le troisième pour un tube ouvert ou un tube fermé



à une extrémité. Le fond est protégé par un disque perforé muni de trois tiges cylindriques de 2 c/m pour le surélever ; une charnière permet son introduction.

Colonne. — Hauteur, 96 c/m ; largeur, 38 c/m.

Deux tubes latéraux facilitent la manœuvre de l'appareil et la circulation des vapeurs.

Panier de 35 c/m de diamètre et 82 c/m de haut.

Huit plateaux perforés espacés de

10 c/m. Chaque plateau, muni d'une poignée, porte trois encoches à 120°; on le fait glisser le long des consoles correspondantes ; arrivé à la hauteur voulue, une légère rotation le fixe. Ces plateaux sont destinés à éviter le tassement, permettre une répartition uniforme des fleurs ou feuilles et de la vapeur.

NOTA. — La colonne comporte un fond accessoire légèrement concave avec robinet simple à petite grille filtrante.

Chapiteau. — Hauteur, 36 c/m, largeur : haut, 4 c/m ; bas, 38 c/m.

Col de cygne. — Diamètre intérieur, 4 c/m.

A la partie supérieure, une ouverture tubulée est destinée à recevoir un thermomètre.

Deuxième col de cygne pouvant relier le chapiteau au réfrigérant, la colonne étant supprimée.

Réfrigérant à faisceau tubulaire.

En bas, tubulure latérale de manière que le réfrigérant puisse servir soit *per ascensum*, soit *per descensum*. Dans le premier mode le réfrigérant est placé au-dessus du chapiteau, serré dans deux demi-cercles dont les tiges sont fixées sur les poutres de l'appentis. Cette manœuvre paraît un peu délicate mais deux hommes l'effectuent facilement.

UTILISATION DE L'APPAREIL.

A. — *Distillation.*

I. A la pression atmosphérique ; chauffage par la double couronne à gaz.

1° Plantes baignant dans l'eau, le fond étant protégé par le disque perforé.

a) Sans colonne grâce au deuxième col de cygne ;

b) avec colonne.

2° Plantes placées dans le panier.

a) Avec les huit plateaux espacés de 10 c/m.

b) Avec le seul plateau inférieur ; influence du tassement sur : quantité traitée ; marche de l'opération ; produit.

3° Plantes emplissant la cucurbite et la colonne (capacité maximum).

II. Sous-vide partiel.

III. Sous des pressions diverses (suivant résistance de l'appareil) avec injection de vapeur sèche par l'une des tubulures latérales de la cucurbite. Il serait alors intéressant de comparer les résultats donnés par les formes diverses de distribution : pomme d'arrosoir, couronne, etc.

B. — *Extraction par les dissolvants.*

1° A froid. La colonne joue le rôle d'extracteur fixe ; on la munit à cet effet du fond légèrement creux avec robinet qu'une petite grille filtrante protège. On emplit la colonne d'éther de pétrole, la relie au réfrigérant *per ascensum* afin d'éviter les pertes par évaporation. On pourra comparer l'influence des temps de contact, des renouvellements du dissolvant ou des plantes.

Pour finir un bref courant de vapeur permet de récupérer le dissolvant imprégnant.

2° A chaud (celle-ci n'a, je crois, jamais été essayée, elle doit-être rapide et économiser du dissolvant). La petite chaudière auxiliaire placée à l'extérieur de l'appentis envoie sa vapeur dans un serpentin placé au fond de la cucurbite. Celui-ci pénètre et sort par les deux tubulures mentionnées dans la description ; deux joints à vis permettent de l'adapter facilement. Un tube fermé à une extrémité (bain d'huile) permet de suivre la température ; il pénètre par la troisième tubulure.

Les vapeurs d'éther de pétrole à 50° environ viennent épuiser les fleurs ou plantes et retombent condensées par le réfrigérant *per ascensum*. Les tubes latéraux de la colonne facilitent la circulation des vapeurs (analogie lointaine avec un Soxhlet). L'épuisement est ainsi très rapide, n'oblige pas à des manipulations renouvelées de dissolvant.

On descend ensuite le réfrigérant puis on effectue la distillation pour récupérer l'éther de pétrole sans pousser l'opération à fond. On siphonne soigneusement le résidu de la cucurbite, puis on y fait bouillir un peu d'eau pour récupérer l'éther qui peut encore imprégner les fleurs.

C. — *Rectification de l'éther de pétrole.* On peut le fractionner avant emploi, car le col de cygne porte à sa partie supérieure un petit orifice tubulé où l'on place un thermomètre.

D. — *Purification d'une essence par entraînement à la vapeur d'eau.* — Pas de colonne, pas de serpentin. Un tube ouvert remplace le tube à bain d'huile. Par lui arrive un courant de vapeur de la chaudière. L'essence est entraînée mécaniquement comme dans l'œuf employé dans les fabriques de matières premières pour parfumerie.

E. — *Préparation d'extraits pharmaceutiques.* — Cette utilisation pourrait à la rigueur être envisagée.

1° Contact et filtration (percolation) à travers les couches de produit pulvérisé maintenu par des feutres ou calicots sur les plateaux perforés, la colonne munie de son fond à robinet jouant le rôle de percolateur (cf. Codex, p. 383).

2° Extraction par les vapeurs d'alcool, d'éther ou d'eau sous vide partiel.

Il faudrait évidemment que des analyses contrôlent sévèrement toute la fabrication jusqu'à l'obtention d'un produit conforme à l'équivalent du Codex, au besoin par concentration dans le vide ou par mélange de lots divers. A. L.

IRLANDE

Importations de savons.

En l'état rudimentaire des statistiques irlandaises, il est malheureusement impossible de distinguer entre les différentes catégories de savons et, de même, les indications font complètement défaut en ce qui concerne les pays exportateurs.

Les savons communs de toilette venaient, durant la période 1910 à 1914 en grande majorité d'Allemagne et, depuis un an notamment, les savons de la même origine réapparaissent sur le marché.

(*Communication de M. Blanche, Consul de France à Dublin.*)
(M. O. C. I. (N° 6) 16, juin 192.)

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur.
14, rue Bellecordière, Lyon.

MENTHES ET MENTHOLS

PREMIÈRE PARTIE

MENTHES

Si l'Essence Japonaise manquait....

Le *Boom* extraordinaire de l'essence de menthe japonaise appelle l'attention des consommateurs sur la production mondiale de cette huile essentielle indispensable tant à la médecine et à l'alimentation qu'à la parfumerie.

L'essence de menthe japonaise démentholisée se vendait fin septembre jusqu'à 15 shillings la livre, soit 120 fr. le kilog.

Ce prix a légèrement fléchi et l'on vend l'essence démentholisée entre 10 et 12 sh, la lb. caf, soit environ 100 fr. le kilog.

Les pronostics relatifs à la récolte ne sont pas de nature à faire prévoir une baisse sérieuse : celle-ci se produira cependant, aux beaux jours, comme d'habitude, parce qu'à ce moment-là les besoins seront réduits. Mais à l'approche de l'hiver prochain, si la nouvelle récolte japonaise n'est pas très au-dessus des nécessités, il est certain qu'à nouveau les cours s'enfleront.

La récolte totale de menthe brute (mélange de menthe et de menthol) est annoncée pour 270.000 livres, alors qu'elle était de 646.000 livres en 1914, 1.076.000 livres en 1915, 1.012.000 livres en 1916, 1.135.000 livres en 1917 et 960.000 livres en 1918. La seule île d'Hokkaido produisait 500.000 livres en 1920. Il semble donc bien que la production soit insuffisante : il serait cependant bon de connaître l'importance exacte des stocks et des quantités détruites dans le désastre japonais. On sait que ces stocks jouent un grand rôle dans l'économie des menthes. Au mois de décembre 1919, ces stocks atteignaient 7.600 caisses entre les mains de maisons japonaises : moitié en menthe et moitié en menthol (auxquels il fallait ajouter 100.000 livres de menthe brute non démentholisée) : au total 250.000 kilogs environ.



Cl. P. M.

Plantation de la Menthe à Pégomas (A.-M.).

Si une pareille réserve existe au Japon, il est probable que les consommateurs européens ne le sauront que tardivement. Les Japonais éprouvent le besoin de rétablir leurs pertes et se rendent compte de leur puissance, puisque la seule annonce de leur misère et de la possible destruction d'une certaine quantité de menthe a fait presque tripler les prix de leurs produits en une semaine.

Ils se sentent les maîtres du marché, et en commerçants avisés, secondés au besoin par leur gouvernement, ils s'efforceront de maintenir la hausse. C'est ce qu'ils feront d'ailleurs aussi sur le Camphre, car ils craignent bien peu encore la concurrence du produit chinois et celle du produit synthétique.

En face de la production japonaise, que peut opposer le reste du monde ?

La production américaine qui a singulièrement baissé ces années dernières, et ne dépasse guère 50.000 kilogs; la production italienne pour un maximum de 25.000 kilogs ; la production française pour 12.000 kilogs ; la production anglaise, 5.000 kilogs (10.000 livres selon Umney, Président de la S. Royale de Pharmacie de Londres). La production

russe est désormais inévaluable, probablement inexistante (autrefois environ 15.000 kilogs dans le district de Rostow), ainsi que la production de la Thuringe. Sur 600.000 kilogs annuels, le Japon produit donc les cinq sixièmes : si la production du Japon est cette année, comme il faut le craindre, inférieure à la moyenne, ce n'est pas la production américaine et encore moins la production européenne qui pourra combler le déficit.



Cl. P. M.

Plantation de la Menthe à Pégomas (A.-M.).

Car la menthe est loin d'être un article riche, et bien des cultivateurs renonçaient ces temps derniers à en poursuivre l'exploitation : la main-d'œuvre américaine est trop chère, la main-d'œuvre française ne l'est pas moins. Resteraient éventuellement la Russie, l'Allemagne et l'Italie... Ces pays pourraient-ils développer suffisamment la culture pour parer au manque éventuel du produit japonais ? C'est infiniment peu probable.

Là encore, notre conclusion sera celle de nombreux articles publiés dans cette revue : seule la France, par son domaine colonial asiatique, est capable de produire assez et à assez bon compte pour concurrencer le monopole japonais.

Il ne faut pas oublier que la menthe poivrée donne difficilement plus de 15.000 kilogs d'herbe à l'hectare, en Europe, et qu'il faut en moyenne 400 à 500 kilogs d'herbe pour obtenir un kilog d'essence. Si l'herbe se vend, en France, à cause de sa qualité, jusqu'à 60 francs les 100 kilogs (cette année), en revanche le prix moyen a été de 6 francs les 100 kilogs jusqu'à 1914 : le cours normal serait donc, au cours du franc, de 18 à 20 francs les 100 kilogs ; rendement à l'hectare, 3.000 francs.

Encore faut-il que ni la rouille, ni l'Altise ne se mette dans les champs : les plants basiliqués diminuent aussi le rendement dans des proportions considérables. La vente de l'essence est capricieuse et relativement difficile, autant de causes pour lesquelles le paysan renonce petit à petit à cette culture.

En Angleterre, la situation n'est pas tout à fait la même : d'abord les surfaces cultivées sont relativement petites et la production, indiquée par les auteurs, de 10.000 livres par an comprend certainement une certaine quantité de repasses adroitement faites, vendues d'ailleurs, malgré la loi française sur les origines, comme menthes anglaises. Les 4.000 kilogs de l'Angleterre, produits à l'heure actuelle à un prix qui est voisin de 450 fr. le kilog ne jouent aucun rôle dans l'économie mondiale de la menthe.

La production piémontaise pourrait probablement être augmentée. Si les cours de l'essence japonaise se maintiennent, l'Italie pourra doubler sa production, peut-être même la tripler : ce serait dans ce cas un contingent de 75.000 kilogs qui tiendrait une large place à côté de la production américaine. Les distilleries de Pancallieri, Lombriasco, Polonghera, Moretta, Villafranca-Piemontese, etc., pourraient sans difficultés être augmentées du nombre d'alambics nécessaires. Le nationalisme économique de l'Italie fasciste rendrait cet effort facile.

La Russie qui donnait il y a vingt ans des récoltes de 16 millions de kilogs d'herbe dans le seul district de Rostow pourrait très certainement, le cas échéant, jouer un grand rôle dans cette partie Pour le moment nous ignorons complètement ce qui se passe dans ces régions. L'Allemagne de son côté pourrait également en produire d'assez grandes quantités quoique ce qui est le plus souvent vendu sous le nom de menthe d'Allemagne ne soit que les résidus d'égouttage, rectifiés, de la recristallisation de la menthe japonaise.



Cl. P. E.O.R.

Distillerie anglaise de Menthe.

Au résumé, si la production japonaise venait à manquer, il faudrait plusieurs années pour accroître suffisamment les productions européennes et américaines,

Le perfectionnement systématique des Menthes.

M. Daniel, professeur de botanique agricole à la Faculté des Sciences de Rennes, se demande si, ne pouvant acclimater la *Menthe poivrée* de Mitcham (Angleterre), dont l'essence est si réputée dans le commerce, en lui conservant ses propriétés, il ne serait pas possible d'obtenir une *Menthe française* susceptible de rivaliser avec elle, ou même de la dépasser.

Il a, au Congrès de Bourges (juin 1922) tracé le programme d'un tel travail, dont il cherche, d'ailleurs, lui-même, depuis trois ans, à réaliser quelques points.

La première chose à faire, c'est de fixer le *type industriel* de Menthe qui servira de base aux recherches.

La seconde, c'est d'employer rationnellement les moyens les plus propres à *provoquer* les végétations à parfum, à les *orienter* dans le sens cherché, à les *consolider*, à les rendre *stables*, après les avoir obtenues.

M. S. Wagner, docteur en pharmacie, membre de la Société Botanique de France, disait de son côté, dans ce même Congrès, qu'il fallait apporter dans la culture de la Menthe des méthodes nouvelles, des engrais appropriés, des plantes de choix. « Il est nécessaire aussi, ajoutait-il, que le producteur ne voit pas sous le même angle, le rapport qu'il attend de la Menthe destinée à l'herborisation, et celui que peut lui réserver la Menthe industrielle, de consommation beaucoup plus élevée. » L'auteur estime que la question mériterait, peut-être, un encouragement, comme jadis, la culture du lin.

Revenons aux indications qu'a données M. Daniel sur les méthodes à employer et les recherches susceptibles de tracer la voie à ceux, — les industriels, — qui voudront se charger de résoudre le problème de l'obtention du type de menthe, une fois celui-ci bien établi.



Cliché Autran et Fondard.

Essais de culture de la Menthe, à la traction animale.

On admet généralement que les formes multiples de la plante en question résultent de l'hybridation naturelle, avec survivance des types les mieux adaptés au milieu. Sélectionnons donc ces types en même temps que nous emploierons des croisements raisonnés pour le perfectionnement systématique, si nous obtenons des graines fertiles. Mais cette production de semences n'est pas certaine, si l'on s'en rapporte aux essais de Lloyd, qui n'en a jamais récolté sur les Menthes considérées comme des hybrides naturels, quand leurs parents supposés se montraient, au contraire, très fertiles.



Cl. P. M.

Champs de Menthe dans le Vaucluse.

Les croisements devront être, avant tout, raisonnés, et ne rien laisser au hasard. La descendance des hybrides peut, ou non, se conformer à la loi de Mendel.

De telles recherches, on le comprend, sont très longues, en même temps que très délicates, et elles nécessitent un matériel considérable. Elles doivent être conduites par un esprit non seulement persévérant et perspicace, mais encore, par un spécialiste, un botaniste habitué à l'observation scientifique, connaissant à la fois, les caractères dominants ou récessifs et les corrélations qui peuvent exister entre certains d'entre eux et les essences.

Peut-être arriverait-on plus rapidement au but par la seule étude des variations produites par l'action des divers milieux sur les Menthes. Mais les modifications ainsi observées ne sont souvent que transitoires. Cependant, même dans ce cas, sont-elles encore très intéressantes pour la culture, puisqu'elles peuvent augmenter les rendements, et, peut-être, la qualité des essences.

Mais, naturellement, ce qu'il y a de mieux encore, ce sont les variations

durables, susceptibles d'être fixées par bouturage, par exemple, ou, encore, par graines. Ces variations permettront, peut-être, d'obtenir la Menthe type cherchée, la *Menthe française améliorée*, conforme au critérium établi par les industriels.

L'action des milieux est, malheureusement, encore mal connue, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue pratique. On sait, seulement, que la composition physique des sols, l'éclairement, les irrigations, ont une influence sur la production et le développement des stolons aériens et souterrains et qu'il y a une corrélation entre le développement relatif de ceux-ci.

On n'a pas fait, continue M. Daniel, d'études précises sur les moyens les plus propres à favoriser la multiplication des Menthes ; sur le choix des stolons et des parties de stolons plus ou moins riches en réserves ; sur l'hérédité des caractères particuliers qui résultent des conditions de vie de la plante et, en particulier, de tous les facteurs qui peuvent modifier le chimisme du parfum.

L'auteur poursuit, avons-nous dit, des recherches dans cette voie depuis quelques années. Il a planté comparativement, des *Menthes poivrées* dans un terrain argileux sec, à son laboratoire, et dans un terrain meuble, arrosé avec de l'eau calcaire, situé à Chartres, près Rennes. Dans la première situation les plantes ont donné beaucoup moins de drageons que dans la seconde. Avec 130 pieds de ces dernières, plantés en 1921, M. Daniel a pu garnir un demi-hectare sur rangs distants de 0 m. 50 avec un écartement sur la ligne de 0 m. 60 environ.

L'influence de l'arrosage à l'*eau calcaire* s'est révélée par la production de deux pieds monstrueux dont quelques tiges avaient subi une torsion en spirale.



Cl. Autran et Fondard.

Les diverses lignées de la Menthe, à la fin de la première année (tiges feuillées et rhizômes)

Au bord de la mer, à Erquy (Côtes-du-Nord), dans de la terre de jardin, la même *Menthe poivrée* a donné des drageons en abondance. Des différences de développement se sont manifestées suivant les parties de stolon choisies pour la multiplication.

Le savant professeur de la Faculté des Sciences de Rennes a également cultivé des boutures de *Mentha sativa* dans l'eau pure et dans l'eau contenant une solution de knopp à 3 mgr. par litre. Ces boutures de 15 centimètres de long, coupées à 10 centimètres du sol ont parfaitement réussi et elles ont présenté, en 1921, des changements de coloration des feuilles et des variations de parfum, avec des différences considérables dans leur développement et leur morphologie.

Des expériences analogues ont été faites avec la *Mentha rubra*, on avait conservé aux tiges aériennes 5 à 8 centimètres de rhizome ; les unes ont été cultivées dans une solution knopp complète, les autres dans la même solution sans azote.

Les premières ont donné des racines beaucoup moins développées que celles qui n'avaient pas d'azote. Dans la solution sans azote, les tiges et les feuilles sont restées brun rougeâtres, mais leur teinte étaient moins vive que celle des témoins ; le parfum avait diminué d'intensité, et il était différent de celui des témoins restés dans le sol.

Chez les pieds poussant en solution nutritive complète, la coloration s'était modifiée plus encore et plus vite. Les tiges et les feuilles ont pâli de bonne heure, et pris une teinte verte ; toutes les pousses nouvelles de la tige principale sont devenues jaune clair, et à l'aisselle des feuilles de chaque nœud, se sont développées de jeunes pousses de même couleur, quand il y en avait à peine dans les plantes manquant d'azote, et pas du tout chez les témoins. Le parfum était changé et plus diminué que chez les plantes bouturées dans la solution dépourvue d'azote. Dans ce cas particulier, il y a eu, semble-t-il, une corrélation entre l'intensité de la coloration de l'appareil végétatif, et celle du parfum.

M. Daniel a entrepris encore des travaux sur l'action des façons culturales, des sols, des climats, de l'éclairement, de la température, tous facteurs qui ont certainement une répercussion sur la nature et le rendement des essences.

Antonin Rolet,
Ingénieur agronome,
Ecole Pratique d'Antibes (A.-M.)
(C. R.)

Expériences de Fumures sur la Menthe.

Les expériences se sont poursuivies en 1921 et 1922 chez M. Autran au domaine du Plan du Coulomp à Annot, dans un terrain formant terrasse, de composition moyenne, riche en calcaire.

Essais de 1921 (1). — Les griffes, ou rhizômes, provenant des Alpes-Maritimes, ayant voyagé au moment des fortes gelées des 17 et 18 décembre 1920, il en est résulté de très nombreux manquants dans la plantation, et les parcelles ont présenté, à cet égard, une grande irrégularité. C'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir comparer les lots au point de vue rendements en plante et en essence. Mais les plantes ont été distillées. Les échantillons ont été analysés et seront examinés à propos de l'étude de l'action des engrais sur la composition de l'essence.

Essais de 1922. — La surface en expérience a été de 46 ares 45.

Deux variétés de menthe ont été mises en essai.

La menthe rouge, qui est actuellement la variété la plus cultivée, en raison de sa vigueur et de la supériorité de son rendement, et la *menthe dite blanche*, dont les tiges sont vertes et présentent peu ou pas de coloration rougeâtre.

D'autre part, des plants de menthe dite *italienne*, reçus de Pignerol, province de Turin, et mis à l'étude, en raison de la réclame faite sur cette qualité, ont été reconnus comme ne présentant aucun caractère différentiel avec la menthe rouge.

Nous avons reçu, cette année, quelques griffes de *menthe anglaise*, dues à l'amabilité de M. Daniel, professeur à la Faculté des Sciences de Rennes. Bien que nos observations soient encore trop peu nombreuses pour nous prononcer définitivement, nous devons constater, pour le début de la végétation du moins, une très grande analogie entre la menthe anglaise et la menthe rouge.

Les plants de *menthe blanche*, reçus par M. Autran et qui ont été très difficiles à trouver, paraissaient de mauvaise qualité. Sans doute est-ce à cette particularité que nous devons attribuer la très faible récolte obtenue. Voici d'ailleurs les observations faites sur les deux menthes (blanche et rouge), mises comparativement en observation :

1° *Menthe rouge.* — Fumure : engrais complet.

Caractères au 3 juin : Végétation vigoureuse. — Plantes de couleur vert foncé.

Caractères au 16 juin : Hauteur des plantes : 18 cm. en moyenne. Rendement à l'hectare : 14.000 kilos. Rendement en essence par 100 kilos de plantes fraîches : 444 grammes.

2° *Menthe blanche.* — Fumure : même engrais complet.

Caractères au 3 juin : Végétation moins vigoureuse. — Plantes d'un vert plus clair.

Caractères au 16 juin : Hauteur : 12 c/m en moyenne. — Teinte claire. Rendement à l'hectare : 5.800 kilos. Rendement en essence par 100 kilos de plantes fraîches : 382 grammes.

Caractères comparatifs des essences. — Pour établir définitivement les caractères comparatifs de l'une et de l'autre essence, voici les résultats fournis par l'analyse des essences des deux menthes, cultivées comme nous venons de l'indiquer (1).

Echantillons	Densité	Pouvoir rotatoire
Menthe blanche...	0,916	—15°
Menthe rouge	0,911	—18° 52'

Echantillons	Acétate de menthyle	Menthol
Menthe blanche ...	12,37 %	60,6 %
Menthe rouge	7,07 %	83,2 %

Leur solubilité était normale, moins bonne cependant que celle d'autres échantillons provenant de différentes expériences que nous rapportons plus loin.

Pour les autres constantes et en s'en tenant aux caractères les plus importants, la menthe blanche se montre donc plus riche en éthers que la menthe rouge, ce qui explique probablement sa plus grande suavité, mais beaucoup plus pauvre en menthol. C'est là vraisemblablement la raison pour laquelle elle est délaissée, de plus en plus, pour la menthe rouge, qui serait sans doute plus



Récolte de la Menthe en Italie.

(1) Fondard. — Thèse 1923.

(1) Ces analyses ont été effectuées aux laboratoires des Etablissements Roure-Bertrand fils, de Grasse, sous la direction de M. Maurice Bol, et grâce à l'amabilité de M. Jean Amic, sénateur des Alpes-Maritimes, directeur propriétaire de la Maison, auquel nous exprimons ici nos bien vifs remerciements.

économique à employer en droguerie ou en confiserie.

Ce point de vue intéresse presque exclusivement les parfumeurs ; les producteurs doivent cependant en tenir compte.

Mais, au point de vue purement agricole, la menthe rouge reste également supérieure. Bien que le rendement rapporté plus haut pour la menthe blanche (5.800 kilos à l'hectare) ne soit pas normal, on se rend nettement compte, en observant sa végétation, comparativement avec la menthe rouge cultivée à côté, que celle-ci lui est supérieure comme vigueur et comme rendement en plantes fraîches.

Il en est de même du *rendement en essence* par 100 kilos de plantes qui, en l'espèce, nous paraît comparable :

382 grammes pour la menthe blanche ;

444 grammes pour la menthe rouge.

A tous égards, et étant donné la tendance actuelle de la parfumerie à rechercher les essences de menthe riches en menthol, la menthe rouge apparaît donc plus recommandable.

Etude de l'action des engrais sur la Menthe

Les expériences qui sont rapportées ci-après ont été effectuées sur la menthe rouge. Elles ont pour but :

1° De mettre en relief l'action de chacun des éléments fertilisants (azote, acide phosphorique et potasse) sur le rendement en plantes fraîches et en essence ;

2° D'étudier l'influence possible de ces éléments sur la composition de l'essence obtenue.

a) **Influence sur le rendement.** — L'expérience comprenait :

Une parcelle sans engrais.

Une parcelle avec acide phosphorique ; superphosphate à la dose de 800 kilos à l'hectare.

Une parcelle avec azote ; nitrate de soude à la dose de 300 kilos à l'hectare, soit une quantité de 45 à 48 kilos d'azote.

Une parcelle avec azote ; sulfate d'ammoniaque à la dose de 25 kilos ; soit une quantité de 50 kilos d'azote environ.

Une parcelle avec sulfate de potasse à la dose de 300 kilos à l'hectare.

Une parcelle avec engrais complet comprenant à l'hectare :

600 kilos de superphosphate ;
150 kilos de sulfate d'ammoniaque ;
150 kilos de nitrate de soude ;
200 kilos de sulfate de potasse.

tion de certains éléments (acide phosphorique et potasse) ayant paru peu favorable, nous avons tenu à en diminuer la quantité dans l'engrais complet pour vérifier leur influence possible sur l'action intrinsèque de l'azote.

Le dispositif de l'expérience est résumé par le tableau suivant :

1° RENDEMENTS EN PLANTES

Engrais employés	Quantité à l'hectare	Surface de la parcelle	Récolte sur la parcelle	Récolte en plantes par hectare
	Kilos	m. q.	Kilos	Kilos
1° — Témoin..............	sans engrais	72	65	9.027
2° — Superphosphate	800	50	53	10.600
3° — Nitrate de soude........	300	58	97	16.724
4° — Sulfate d'ammoniaque...	250	58	91	15.690
5° — Sulfate de potasse.......	300	58	69	11.896
6° — Engrais complet		3350	4700	14.000
Sulfate d'ammoniaque...	150			
Superphosphate	600			
Nitrate de soude........	150			
Sulfate de potasse.......	200			

2° RENDEMENTS EN ESSENCE

Engrais employés	Quantité de plantes distillée	Rendement en essence de l'essai	Rendement pour 100 kilos de plantes	Poids nécessaire pour produire 1 litre d'essence	Rendement en essence par hectare
	Kilos	Litres	Litres	Kilos	Litres
1° — Témoin	65	0,410	0,630	158	56,9
2° — Superphosphate....	53	0,285	0,547	182	57,0
3° — Nitrate de soude....	70	0,362	0,517	193	86,5
4° — Sulfate d'ammoniaq.	70	0,385	0,550	182	86,3
5° — Sulfate de potasse...	69	0,355	0,515	194	61,2
6° — Engrais complet....	4.700	21,000	0,444	225	62,5

Comme on le voit, dans l'engrais complet, il y a un décalage dans les quantités de chacun des éléments, par rapport aux mêmes engrais, employés séparément, sur leur parcelle respective.

En opérant ainsi, nous avons voulu d'abord chercher à accentuer l'action de chacun des éléments employés séparément. D'autre part, dans des expériences antérieures sur la lavande, l'ac-

Remarques. — 1° *Rendements en plantes.* — Le fait le plus frappant, c'est la diminution du rendement dans la parcelle avec engrais complet, par rapport aux parcelles à nitrate de soude et à sulfate d'ammoniaque. En effet, si dans cette parcelle, on a mis un peu moins d'acide phosphorique et de potasse que dans les parcelles ne recevant que ces éléments, on a mis au contraire

une dose d'azote supérieure de 5 kilos à celle des parcelles à nitrate de soude et à sulfate d'ammoniaque.

Nous verrons des résultats de même ordre sur la lavande. L'anomalie ressort en réalité plutôt de la comparaison avec une expérience faite sur la même plante et dans le même champ (à une distance de 200 m. environ) en 1913 (1). L'engrais complet avait alors donné 20.500 kilos et le nitrate de soude 18.000 kilos.

Il convient donc de ne pas tirer de conclusions hâtives, en matière d'expérimentation ; les contradictions abondent en effet, comme nous le verrons plus loin encore. Dans cet essai, le fait le plus significatif est l'action très efficace des engrais azotés, le nitrate de soude paraissant légèrement supérieur pour le rendement en plantes.

2° *Rendement en essence.* — Deux points sont à considérer : le rendement en essence par 100 kilos de plantes fraîches et le rendement total, en essence, par hectare.

Dans le premier cas, c'est le témoin n'ayant reçu aucun engrais, qui fournit le plus fort rendement (1 litre par 158 kilos) et c'est l'engrais complet qui donne le plus faible (1 litre par 225 kilos). Le fait est d'autant plus à considérer que ce dernier ne correspond pas au plus fort rendement en plantes. Pour le nitrate de soude, qui donne une quantité de plantes beaucoup plus élevée que le sulfate de potasse, la richesse en essence est cependant même légèrement supérieure (193 contre 194).

Cette variation de la richesse en essence influe sur le rendement total en essence par hectare. Ainsi, celui du témoin, est à peu près le même que pour le lot à superphosphate et celui de l'engrais complet dépasse à peine celui de la parcelle à potasse. Enfin, l'action du nitrate de soude est à peu près égale à celle du sulfate d'ammoniaque, l'azote restant l'élément de beaucoup le plus favorable à la production de l'essence.

b) Influence sur la composition de l'essence. — Une expérience de même ordre avait été faite en 1921 sur l'essence de menthe. Elle est résumée dans le tableau ci-après (2), que nous croyons devoir reproduire afin d'avoir des termes de comparaison pour deux années.

L'action des engrais salins apparaît comme assez déconcertante. Ni la solubilité, ni la densité ne paraissent affectées. Les modifications qui se produisent sur le pouvoir rotatoire, la richesse en éthers et en menthol n'apparaissent nullement liées entre elles. En particulier, l'action d'un engrais employé seul devrait se retrouver dans celle produite par l'engrais complet.

déjà noté plus haut, les essences de menthe rouge et de menthe blanche, obtenues dans des conditions de culture identiques, elle nous éclaire fort peu, au contraire, sur l'action spécifique de chacun des éléments fertilisants.

La densité reste identique. On note des variations parfois assez accentuées sur le pouvoir rotatoire, la richesse en éthers ou en menthol, mais, comme nous l'avons fait remarquer déjà pour les expériences de 1921, ces variations ne paraissent pas liées au sel qui les a produites.

Engrais employés	Solubilité dans	Densité	Pouvoir rotatoire	Ethers %	Menthol total %
1° — Témoin sans engrais	3 vol.	0,9107	—21°40'	5,1	60,3
2° — Nitrate de soude....	2 vol. 1/2	0,9095	—24°30'	6,5	63,1
2° — Superphosphate....	3 vol.	0,9099	—23°50'	6,5	64,9
4° — Sylvinite (mélange de chlorures de potassium et de sodium............	3 vol.	0,9099	—25°28'	6,5	63,1
5° — Engrais complet (Azote, acide phosphorique, potasse).	3 vol. 1/2	0,9107	—22°20'	5,8	63,8

Quoi qu'il en soit, s'il est possible de faire le départ dans ces contradictions, ce ne sera que par de nombreuses expériences répétées sur le même sol. C'est pourquoi l'essai a été renouvelé en 1922. Voici les résultats fournis par l'analyse des échantillons, tous provenant de la même menthe rouge qu'en 1921.

Si l'analyse différencie d'une manière extrêmement nette, comme nous l'avons

D'une façon générale, l'échantillon dont la composition se rapproche le plus de celle du témoin, c'est celui de l'engrais complet : richesses en acétate de menthyle et en menthol identiques. Pour ces constantes, l'acide phosphorique produit le même résultat.

Considérés en eux-mêmes, ces résul-

Engrais employés	Densité	Pouvoir rotatoire	Acétate Menthyle %	Menthol %
1° — Témoin sans engrais....	0,912	—19°30'	7,07	83,20
2° — Nitrate de soude.......	0,912	—18°12'	6,36	78,20
3° — Sulfate d'ammoniaque..	0,912	—18°10'	6,36	79,8
4° — Superphosphate........	0,912	—17°16'	7,07	83,20
5° — Sulfate de potasse	0,912	—19°10'	6,36	81,9
6° — Engrais complet....... (menthe rouge).....	0,911	—18°52'	7,07	83,2
7° — Engrais complet....... (menthe blanche)	0,916	—15°	12,37	60,6

(1) Fondard. — Loc. cit., p. 309.
(2) Fondard. — Lot cit., p. 327.

tats ne permettent de tirer aucune déduction.

Rapprochés de ceux obtenus, en 1921, sur le même champ et avec les mêmes plantes, ils tendent à établir le peu d'influence du milieu alimentaire sur la composition de l'essence. Cependant, comme nous le disions plus haut, ce n'est qu'après plusieurs années d'expériences, qu'il pourra être tenté de tirer vraiment une conclusion.

En comparant les analyses des échantillons de 1921 et de 1922, on est frappé cependant de modifications générales extrêmement importantes.

D'abord, le pouvoir rotatoire à gauche diminue de 4 à 5°. La richesse en éthers s'est accrue parfois de plus de 1 %. Enfin, la proportion de menthol s'est accrue de 20 % en moyenne en 1922. C'est là un fait trop remarquable et trop important, pour ne pas être noté, d'autant plus que cette richesse en menthol sort absolument du cadre de la richesse des essences de menthe française, dont la teneur en menthol ne dépasse pas 70 % en général. C'est à cette richesse que correspondrait l'essence obtenue en 1921.

Comment expliquer cette richesse anormale en 1922 ? Elle ne peut s'expliquer que par une influence de milieu, modifiant la nutrition et la biologie de la plante, dès la deuxième année de culture, influence qui n'aurait pas eu le temps de se faire sentir la première année.

Cette richesse en menthol se rapproche de celle des menthes du Japon et différents parfumeurs de Grasse se sont demandé si dans le milieu d'Annot, il ne serait pas intéressant de cultiver de la menthe, en vue de la production du menthol. L'expérience répétée nous dira seule, si cette façon de voir se confirme.

Il sera intéressant de vérifier, par la suite, si cette richesse se maintient, en vue de démontrer l'influence du milieu sur la richesse en menthol de l'essence de menthe, comme elle a été vérifiée pour l'essence de lavande, à propos de la teneur en acétate de linalyle.



B'nage de la Menthe.



Récolte de la Menthe en Angleterre.

ÉTUDES DE LIGNÉES PURES

Aussi bien pour les plantes à parfum, que pour n'importe quel autre végétal, se pose la question de l'importance des variations individuelles et des mutations.

Cette importance résulte de la connaissance de la production industrielle des parfums. Dans la distillation de la lavande, en prenant des fleurs dans différents points d'un même champ, en les récoltant même, côte à côte, on n'obtient jamais exactement la même essence.

Il suffit d'examiner les fleurs de pieds voisins pour se rendre compte de leur diversité. Les variations dans la vigueur sont encore plus apparentes.

Il est de la plus haute importance d'étudier les caractères et l'ampleur de ces variations, d'abord pour contribuer à préciser les constantes de l'essence, si mal définies, au point de vue légal, puis surtout, de chercher à en tirer au point de vue agricole et industriel, des formes ou des variétés plus particulièrement productives ou intéressantes.

Nous avons dit brièvement au début, les difficultés que présente la sélection chez les plantes à parfum. Plus que chez n'importe quel groupe de végétaux, la sélection en masse n'aurait, chez elles, aucune signification. Seule la *sélection individuelle* peut fournir des résultats constants, parce qu'enfermés dans le cadre étroit des lois biométriques des fluctuations.

Pour nous en tenir à la menthe, nous avons dû d'abord déterminer une méthode de travail.

La Menthe poivrée (*Mentha piperita*) la seule à peu près cultivée en France, ne donne pas de graines. La sélection ne s'applique donc qu'aux rhizômes. Il nous a suffi de planter à grands écartements, d'observer, de choisir certains plants et de les mettre à l'étude.

Cette méthode est très longue et incertaine, puisque ce n'est qu'au bout de trois ans qu'on peut apprécier la qualité de l'essence ainsi produite.

Pour des raisons d'ordre pratique, l'extraction par dissolvants volatils dans un appareil Sohxlet a dû être écartée, parce que trop longue et trop compliquée.

Restait la distillation directe. En 1921, après de nombreux tâtonnements, M. Fondard avait fait établir un petit alambic ordinaire à feu nu, permettant cette distillation par pieds séparés.

Création de Lignées de Menthe.

Les essais ont porté sur la menthe rouge, plus recherchée actuellement pour sa grande vigueur et pour sa richesse en essence et ont commencé en 1921. Un certain nombre de plants ont été choisis, en raison de leur apparence de végétation supérieure à leurs congénères. Les observations dont ils ont été l'objet sont consignées dans le tableau suivant.

TABLEAU B

N° de la lignée	Poids des rhizômes par plantes-mères	Précocité	Longueur de ligne fournie par chaque plante	Surface occupée	Observations au 22 mai		Longueur maximum au 16 juin
					Nombre de tiges	Longueur maximum	
1	0 k. 400	Pousses nombreuses	3 m.	1 mq 80	53	25 à 27c	45 cm
2	0 k. 425	Quelques pousses	2 m. 65	1 mq 59	52	18 à 20c	35 à 40
3	0 k. 900	Pousses rares	5 m. 60	3 mq 36	110	25 à 27	40 à 45
4	0 k. 225	id.	1 m. 90	1 mq 14	35	23 à 24c	35 à 40
5	0 k. 320	Pousses moyennes	2 m. 35	1 mq 41	36	20 à 22c	45 à 50
6	0 k. 150	Pousses rares	1 m. 60	0 mq 96	22	18	33 à 38
7	0 k. 550	id.	3 m. 60	2 mq 16	67	25 à 27c	50 à 55
8	0 k. 750	Pousses rares	4 m. 20	2 mq 52	83	25 à 28c	53 à 58
9	1 k. 200	Pousses rares	4 m. 50	2 mq 70	75	20 à 23c	45 à 50
10	0 k. 550	Pousses nombreuses	2 m. 10	1 mq 26	51	25 à 26c	45 à 52

L'examen des observations consignées dans le tableau prouve que malgré la multiplication par rhizômes, les variations, au point de vue végétatif, sont nombreuses et importantes. A une date donnée, la hauteur de la plante peut varier du simple au double selon les sujets.

D'après le nombre des branches secondaires et des inflorescences apparues, à la même date, on constate des différences très notables dans la précocité. Ces différentes variations sontt évidemment, dans l'espèce, le résulta de mutations de bourgeons, beaucoup moins nombreuses que celles que peut provoquer le croisement sexué.

En fin de végétation, les plants furent arrachés et la 6e photographie de ce fascicule montre la différence de vigueur entre les différentes têtes de lignées. Chaque pied, ainsi représenté, comprend les tiges aériennes et, pendant au-dessous, les très nombreux rhizômes formés.

Il n'est pas inutile de remarquer que la tendance à émettre des rhizômes peut s'opposer à la production des tiges aériennes. Une sélection basée sur une seule année d'observations ou sur la pesée des plants à l'arrachage serait donc insuffisante.

Les rhizômes obtenus en 1921 furent plantés le 7 mars 1922, en lignes espacées de 60 centimètres. Les pieds mères furent dissociés en fragments de rhizômes et ceux-ci mis en terre comme pour les plantations ordinaires. Le tableau

OBSERVATIONS AU 12 JUILLET 1921

	Hauteur en centimètres	Nombre de tiges	Feuilles	Nombre de branches secondaires	Nombre d'inflorescences
	—	—	—	—	—
1	55	5	moyennes	30	5
2	60	5	belles	60	20
3	65	4	»	70	30
4	50	3	moyennes	40	5
5	55	4	»	50	6
6	45	6	»	60	3
7	70	1	belles	32	10
8	55	3	»	50	15
9	60	4	»	70	20
10	30	1	»	12	0

OBSERVATIONS AU 15 SEPTEMBRE 1921

1	63	sans changement	moyennes	—	floraison complète
2	70	»	belles	—	»
3	83	»	»	—	»
4	60	»	moyennes	—	»
5	72	»	»	—	»
6	64	»	»	—	»
7	78	»	belles	—	»
8	70	»	»	—	»
9	67	»	»	—	»
10	55	»	»	—	»
11 (1)	110	»	»	—	»

(1) Numéro ajouté en cours d'expérience.

ci-contre montre justement la différence entre les surfaces de plantations fournies par chaque pied-mère.

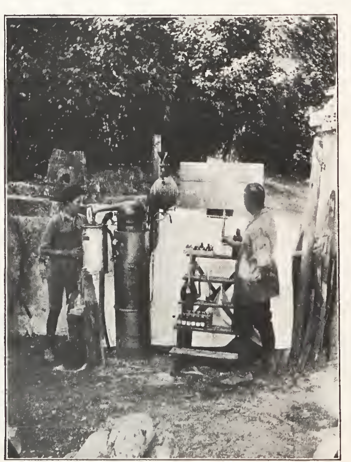
être complétée les années suivantes.

Pour revenir sur une observation précédemment faite, les rendements en plantes, par lignées, qui diffèrent profondément, n'ont pas une grande signification. Ils prouvent l'aptitude de chacune d'elles à se multiplier plus ou moins rapidement. Mais, rapportés à la surface occupée (aptitude à fournir des tiges feuillées pour la distillation), ils se modifient beaucoup. On arrive à des variations dans les rendements à l'hectare, de 13.647 kilos à 24.230 kilos.

Chaque lignée a été distillée à part. L'essence mesurée et non pesée, pour éviter des erreurs sur de si petites quantités, a permis de titrer, d'une part, le rendement des plantes en essence (poids nécessaire pour fournir un litre) et d'autre part, le rendement total en essence par hectare, ce dernier chiffre étant en fait le seul important au point de vue pratique.

Malgré les causes d'erreurs inhérentes aux opérations sur de si petites quantités, les observations des deux années montrent déjà l'importance du travail effectué.

1° La quantité de plantes fraîches nécessaires pour fournir un litre d'essence varie de 179 kilos à 923 kilos. Ces chiffres modifient naturellement beaucoup l'importance des rendements en plantes fraîches. Si bien que la lignée 4, avec un rendement de plantes inférieur à celui de la lignée 5 arrive cependant à un rendement, en essence, par hectare, presque quintuple.



Cl. Autran et Fondard.

Petit alambic d'essais, pour distillations par pieds séparés.

La récolte des *tiges feuillées* c'est-à-dire la partie de la plante intéressant le distillateur eut lieu le 25 septembre. La première colonne du tableau E donne les longueurs maxima atteintes par les tiges dans la parcelle occupée par chaque lignée. Elles sont extrêmement fortes, par rapport à la puissance de végétation des cultures de Menthe tout-venant, et prouvent bien l'intérêt de la sélection individuelle chez les Menthes.

La récolte a été pesée par lignée et, en la rapportant à la surface occupée par chacune d'elle, il a été possible de fournir un chiffre comparatif, par hectare. Ce chiffre est purement théorique, étant donné les causes d'erreurs, dans l'appréciation des surfaces. Ces chiffres fournissent néanmoins une base de comparaison et d'appréciation, destinée à

TABLEAU E

Nos des lignées	25 Septembre	Rendement en poids		DISTILLATION			Rendemen en essence par hectare en litres
	longueur maximum	par lignée	à l'hectare	Poids distillé	Essence obtenue	Pour obtenir un litre d'essence	
	m.	kilos	kilos	kilos	cc.	kilos	litres
1	1,22						
	1,10	2,890	16053	2,890	5,2	556	28,87
2	1,00	2,170	1647	2,170	6,8	304	44,88
3	1,32	6,350	18898	3,470	13,5	206	73,82
4	1,15	1,790	15701	1,790	10	179	87,71
5	1,24	2,400	17730	2,400	2,6	923	19,20
6	1,22	1,590	16562	1,590	8,6	185	89,52
7	1,24	4,160	19259	2,740	10,1	271	71,06
8	1,20	4,900	19444	2,860	9,1	314	61,92
9	1,35	4,820	17820	2,570	10,6	242	73,63
10	1,30	3,060	24230	2,380	11	216	112,17

Il est évident que la lignée à recommander sera celle qui fournira le plus fort rendement total en essence. Pour 1922, c'est la lignée 10 : 112 litres, contre 19 litres à la lignée 5. Mais la culture sur de plus grandes surfaces, en 1923, pourra modifier le classement.

A un point de vue théorique, on peut encore constater que ce ne sont pas les lignées qui donnent le plus faible rendement en plantes qui sont le plus riches en essence. Pour la lignée 2 (13.000 kilos de récolte à l'hectare), il faut 304 kilos de plantes par litre d'essence. Pour la lignée 10 (24.000 kilos à l'hectare), il en faut seulement 216 kilos.

Il est donc possible, par la sélection, de trouver des lignées à forte végétation et à grande richesse en essence. Nous ferons la même observation pour la lavande.

La caractérisation des lignées, au point de vue des constantes de l'essence, ne pourra être faite qu'en 1923, quand la récolte obtenue permettra d'obtenir un échantillon d'essence suffisant.

CULTURE MÉCANIQUE DE LA MENTHE

La culture de la menthe dans la plupart des centres des Alpes-Maritimes et du Vaucluse, où elle est pratiquée, est en général faite à la main. Le prix élevé de la main-d'œuvre rend cette exploitation de plus en plus onéreuse et, dans certains centres producteurs, on tend à l'abandonner pour cette raison. Nous avons cherché à étudier les moyens de pratiquer mécaniquement cette culture, tout en maintenant, autant que possible, des rendements aussi élevés.

Les essais ont porté sur divers points :

Espacement des lignes,

Profondeur de plantation,

Tassement du sol,

Sectionnement des rhizômes.

Espacement des lignes. — Pour le rendement, on a intérêt à réduire l'espacement des lignes. D'autre part, en augmentant l'écartement, on facilite le passage des instruments. Un intervalle de 0 m. 60 semble concilier les deux points de vue. A cet écartement, on peut, avec une houe à cheval montée spécialement, exécuter les plantations, les binages et les buttages. Enfin, les rendements sont restés les mêmes qu'avec un espacement plus réduit.

Profondeur de plantation. — Il est admis que les plants de menthe ne doivent être recouverts que d'une couche de terre meuble très mince, 2 centimètres environ. Il n'est pas possible d'observer cette condition, en recouvrant à la houe attelée. C'est pourquoi, dans l'essai suivant, nous avons cherché à déterminer l'influence de la profondeur de plantation sur la végétation (tableau H).

Des observations effectuées, il résulte que les rhizômes de menthe peuvent être recouverts, sans inconvénients, de 2 à 5 c/m de terre, opération que l'on peut effectuer alors avec des instruments attelés ;

Tassement. — Nous avons voulu vérifier un autre préjugé qui veut que la terre recouvrant les plants ne doit pas être tassée. Voici les observations relevées à ce sujet, qui contredisent cette opinion (tableau I).

Sectionnement des griffes. — Cet essai a été fait, dans le but de préciser l'influence du sectionnement, sur la vitalité des griffes de menthe et d'envisager la possibilité de planter ces griffes à la machine. Les résultats ont été les suivants (tableau J).

Les rhizômes de menthe supportent donc difficilement le sectionnement. Il faudrait tenir compte de cette nécessité dans l'étude d'un appareil de plantation mécanique et envisager l'emploi de griffes entières.

TABLEAU H

Plantation du 14 mars	Observation au 22 mai	Observation au 3 juin	Observation au 16 juin
Profondeur 2 cm.	Bonne sortie	longueur 18 cm.	assez belle 40/45 cm.
» 5 cm.	»	» 18 cm.	» 40/50 cm.
» 10 cm.	Sortie claire et irrégulière	» 15 cm.	médiocre, 30/40 cm.
» 15 cm.	Sortie nulle	12 tiges de 5 cm.	clairsemée 10 à 15 cm.

TABLEAU I

	Observation du 22 mai	Observation du 16 juin
1° — Témoin sans tassement...........	Levée moyenne	Végétation moyenne.
2° — Tassement léger...	Levée plus régulière	Végétation assez belle.
3° — Tassement fort....	Levée très régulière	Plus haute et plus fournie que dans les deux autres essais.

TABLEAU J

Plants sectionnés	Observation du 22 mai	Observation du 16 juin
à 2 et 3 cm. de longueur.	Sort à peine nombreux manquants	Végétation très mauvaise 7 à 10 cm. de hauteur
à 7 et 8 cm. »	Irrégulières tiges de 10 cm.	Claire hauteur 25 à 30 cm.
Témoin griffes entières..	Régulières tiges de 20 cm.	Régulière hauteur 40 à 45 cm.

Etat comparatif des frais de culture d'un hectare de menthe. — Nous donnons pour terminer les frais d'exploitation établis sur une culture faite à la main et une autre faite avec des instruments attelés. Ils prouvent dans les conditions actuelles la nécessité d'abandonner la première et la possibilité d'une production rémunératrice par l'emploi des moyens mécaniques.

TABLEAU K

	CULTURE A LA MAIN		CULTURE MÉCANIQUE	
Défoncement et préparation du terrain	50 journées d'hommes à 15 fr......	750	3 j. charrue à 50 fr..	150
			1 j. herse et rouleau à 50 fr...........	50
Plantation........	30 j. homme 15 fr...	450	1 j. ½ cheval 20 fr...	30
	60 j. femme 5 fr.....	300	10 j. homme 15 fr...	150
			28 j. femme 5 fr.....	140
2 sarclages	20 j. homme 15 fr...	300	2 j. houe à cheval 35 fr...........	70
			10 j. femme pour biner, 5 fr.......	50
1 buttage.........	10 j. homme 15 fr...	150	1 j. houe buttoir....	35
Coupe...........	A la faucille, 15 jours à 15 fr..........	225	A la faucheuse, 1 jour 40 fr............	40
		2.175		715
Frais que ne modifie pas la culture mécanique :				
Valeur des plants.	Pour mémoire		Pour mémoire	
Location du terrain		200		200
Engrais	600 k. super., 250 k., sulf. d'ammoniaque, 200 k., sulf. de potasse, 100 k. nitrate.	625		625
Arrachage d. plants	10 journ. à 15 fr.....	150		150
Transport de la récolte..........	15.000 k. à 1 fr......	150		150
	Total des frais..	3.300	Total des frais...	1.840
Valeur de la recolte au prix payé à Grasse en 1922 :				
20 fr. les 100 kilogs × 15000 =		3.000		3.000
Résultats :	Perte, fr. :	300	Gain, fr. :	1.160

Ernest AUTRAN,
Membre de l'Office agricole des Basses-Alpes, Propriétaire-agriculteur.

Louis FONDARD,
Directeur des Services agricoles des Bouches-du-Rhone, Docteur ès-sciences.

L'Essence récupérée des Eaux de Menthe.

Reprenant les études de MM. Charabot et Gattefossé sur la récupération des essences contenues dans les eaux des distilleries, M. le docteur V. Massera a obtenu des résultats remarquables qu'il a bien voulu nous communiquer.

Une grande partie des eaux provenant de la distillation de la menthe, dans le Piémont, sont perdues. Un kilog d'huile essentielle étant obtenue de 400 kilogs de plante fraîche, environ 150 litres d'eau doivent sortir de l'alambic pour entraîner cette quantité d'huile. Si une petite quantité de cette eau peut être renvoyée aux alambics par le procédé de cohobation, en revanche une très grosse quantité, que le docteur V. Massera estime à 1.200.000 litres, est perdue.

Par extraction, au moyen des dissolvants, le distingué expérimentateur a pu obtenir environ 0,06 % d'huile essentielle dont voici la caractéristique pour deux extractions différentes :

Densité à 15°....	0,924	0,9158
Rotation optique.	—13,40	—15,50
Indice de réfract.	1,4632	1,4593
Indice d'acide....	1,0	1,20
Indice d'éthers...	23,1	13,65
I. E. après acétyl.	175,5	184,70
Menthol combiné	6,44%	3,80%
Menthol libre...	48,93	55,90
Menthol total....	55,48	59,70
Solubil. en al. 70°.	1,8	2,1

Ces essences sont tout à fait normales et M. V. Massera estime que pour les 50 alambics installés à Pancalieri seulement, la perte annuelle est de 720 kilogs d'essence de menthe, soit au moins 72.000 francs.

M. Gattefossé a signalé à plusieurs reprises les pertes considérables faites par les lavandiers et les distillateurs de géranium, les observations de M. Massera viennent à l'appui de ses conclusions. Il faut, dans toutes les distilleries un peu importantes, un dispositif de récupération des huiles en suspension ou en solution dans les eaux.

P. M.

L'Essence de Menthe poivrée suivant les différentes parties de la plante et leur état de maturité.

La valeur de l'*essence de menthe poivrée* dépend beaucoup de la composition qui présente de grandes *variations*.

Afin d'expliquer ces dernières, le Ministère de l'Agriculture des *Etats-Unis* a chargé M. Frank Rabat, d'étudier les divers facteurs qui peuvent ici intervenir. Voici les conclusions de ce savant pour ce qui concerne les *feuilles*, les *fleurs* et les *graines* de la plante.

La plus grande *quantité d'essence* est fournie par les *feuilles* et les *fleurs*. La formation des *éthers* et du *menthol* a lieu le plus facilement et le plus promptement, dans les feuilles et les sommités fleuries.

L'activité est d'autant plus grande que l'on se rapproche de la maturité de la plante.

Le rendement en *essence* distillée des plantes fraîches semble diminuer à l'approche de la maturité : plantes en boutons, 0,14 % ; plantes en fleurs, 0,132 % ; plantes portant des graines, 0,114 %.

Les *feuilles seules*, distillées fraîches, ont donné 0,203 %, quand la plante était en boutons ; 0,303, quand elle portait des fleurs ; 0,120, lorsqu'elle portait des graines.

Le pourcentage d'*acétate de menthyle* dans l'*essence* augmente à mesure que l'on approche de la maturité. Il varie dans la menthe en boutons floraux, de 6,72 à 16,62 % ; dans la menthe en fleurs de 7,07 à 14,5, et dans la menthe en état de fructification, de 12,37 à 20,86 %.

Bibliographie.

MENTHE.

STIELOFF. — *Inhalations of mint preparations in the affections of respiratory organs*, Saint-Pétersbourg, 1900.

W.-I. ALLEN. — *Note on a case of supposed poisoning by pennyroyal. Lancet*, Londres, 1897.

BONNANI. — *Studio del penitrosomenthol del mentone de la mentonosa. Arch. Pharm.* Rome, 1902.

CHATTERTJI. — *Pepermint oil as an antiseptic. Med. Reporter.* Calcutta, 1905.

N.-B. OBEL. — *Les menthes officinales et leurs variétés physiologiques. Revue Pharmaceutique de Gand*, 1905-1906.

FALK. — *Uber oleum pelagii. Med. Monat.* Leipzig, 1906.

JIRLING. — *Poisoning by pennyroyal. Med. Journal*, Londres, 1907. v

KIMBALL. — *A case of poisoning by pennyroyal Atlantic. Med. Waskley Providence*, n° 307.

LINDEMANN. — *Uber den wirkungen des oleum pelagii. Arch. Med.* Leipzig, 1909.

MARX. — *Mitleitung uber distillation von Pfeffernuntzoil in Japan.* Tokio, 1905-1906.

MILLER. — *Mentha pipperita as a tropical application.* Illinois Soc., Chicago, 1906.

NAPIER. — *The cabolic action of pennyroyal, British Medical Journal*, Londres, 1909.

(*Parfumerie Moderne.*)

1907. — Culture de la Menthe dans le Vaucluse, L. PILLET.

1909. — La culture de la Menthe dans le Vaucluse, M. PILLET, p. 4, 5, 6, 7.

Les Menthes, G. CHARRIERE, p. 89, 90.

Les Essences de Menthe, R.-M. GATTEFOSSÉ, p. 90, 91, 92, 113, 114, 115, 116.

1910. — Falsifications de l'essence de Menthe poivrée, par l'huile de camphre, p. 16.

Essences de Menthe anglaise, R.-M. GATTEFOSSÉ, p. 119, 120.

1911. — Essences de Menthe anglaise, p. 22, 23, 24., R.-M. GATTEFOSSÉ.

Essence de Menthe italienne, p. 25.

Culture de la Menthe dans le Piémont, R.-M. GATTEFOSSÉ, p. 116, 117, 118.

Les variétés de Menthe, p. 118, 119, 120.

1912. — La Menthe, p. 155.

1913. — Menthols et essences de Menthe, p. 144.

Menthes françaises, p. 165, 166.

1914. — La plantation de la Menthe poivrée, p. 73, 74, 75. A. ROLET.

1916. — Distillation de la Menthe poivrée, A. ROLET, p. 41, 42, 43.

1918. — Culture de la Menthe dans les Basses-Alpes, D. COSTE, p. 137.

La récolte de la Menthe, Ant. ROLET, p. 165, 166.

1919. — La Menthe Pouliot, p. 83.

L'identité de la Menthe poivrée au Japon, J. de LORGUES, p. 159.

Nos ressources végétales odorantes, p. 56.

1920. — L'identité de la Menthe poivrée au Japon, p. 16.

La spéculation sur l'essence de Menthe et le Menthol, p. 73.

Industrie piémontaise de l'essence de Menthe, p. 193.

1921. — La récolte de la Menthe poivrée au Piémont, p. 215.

1922. — Possibilités de culture de la Menthe poivrée dans le Vaucluse, p. 42.

Contre l'Altise de la Menthe poivrée, p. 77.

MENTHE RUSSE

Deux échantillons provenant l'un de Poltava, l'autre du district de Kursk (Russie du Sud) ont donné une analyse sensiblement identique.

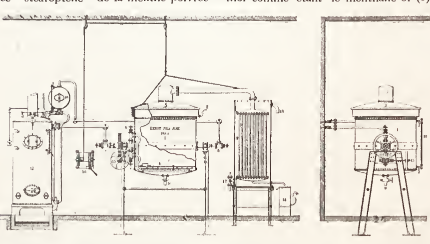
Densité 15°	0,911
Rotation optique	—27,66
Menthol libre	43,5 /45,8 %

DEUXIÈME PARTIE

MENTHOLS

Histoire des Menthols.

L'histoire des menthols remonte à la plus haute antiquité, puisqu'on a isolé ce « stéaroptène » de la menthe poivrée



Distillerie de Menthe (Deroy).

depuis des siècles au moins dans les pays de l'Asie Orientale. Mais jusqu'au commencement du XIX[e] siècle, on ne connaissait que les caractères purement extérieurs du menthol. Ce ne fut qu'en 1833 que commençait l'étude chimique de ce corps par les analyses que donnait le grand chimiste français Dumas, qui indiquait comme formule $C^5 H^{10} O^1/_2$ et il disait que « le camphre de menthe diffère du camphre ordinaire par deux volumes d'hydrogène ». En effet, la formule brute du camphre du Japon est $C^{10} H^{16} O$.

En 1839 Walter établissait la formule brute $C^{10} H^{20} O$. Dans les années 1860-1863 Oppenheim reconnaissait la nature alcoolique du menthol. Ce fut le mérite des chimistes Beckett et Wright d'avoir trouvé qu'il existe des relations entre le menthol et le *p*-cymène (1872-1880). Enfin la nature d'alcool secondaire fut reconnue pendant les années de 1880 à 1890 par les travaux de Moriya, Atkinson, Yoshida, Beckmann et ses élèves. Après les travaux de Mehrländer, Menschutkin, Berkenheim et Brühl, Semmler pouvait enfin en 1892 établir avec certitude la formule de constitution du menthol comme étant le menthane-ol (3).

CH^3 — CH — H^2C, CH^2, H^2C, CH — OH, CH — CH — CH^3 CH^3

Menthol

Depuis, cette formule a été confirmée par de nombreux travaux de Beckmann, Mehrländer, Bayer, Manasse, etc...

Théoriquement on pouvait prévoir l'existence de sept menthanes-ols.

A) Deux menthanes-ols primaires :

7 CH^2—OH, 1 CH, H^2C 6, 2 CH^2, H^2C 5, 3 CH^2, 4 CH, 8 CH, 9 CH^3 10 CH^3

Menthane-ol (7)

CH^3, CH, H^2C, CH^2, H^2C, CH_2, CH, CH, CH^3 CH^2—OH

Menthane-ol (9 ou 10)

B) Deux menthanes-ols secondaires :

CH^3, CH, H^2C, CH—OH, H^2C, CH^2, CH, CH, CH^3 CH^3

Menthane-ol (2)

CH^3, CH, H^2C, CH^2, H^2C, CH—OH, CH, CH, CH^3 CH^3

Menthane-ol (3) Menthol

C) Trois menthanes-ols tertiaires :

CH^3, C OH, H^2C, CH^2, H^2C, H^2, CH, CH, CH^3 CH^3

Menthane-ol (1)

CH^3, CH, H^2C, CH^2, H^2C, CH^2, C—OH, CH, CH^3 CH^3

Menthane-ol (4)

CH^3, CH, H^2C, CH^2, H^2C, CH^2, CH, C—OH, CH^3 CH^3

Menthane-ol (8)

Les deux menthanes-ols primaires ne sont, tant que nous sachions, pas connus jusqu'à présent. Des deux menthanes-ols secondaires, le 3 est le menthol, le 2 n'est rien d'autre que le tétrahydrocarvéol, qui n'a pas été trouvé dans la nature, mais qui a été préparé synthétiquement. Il semble qu'on a déjà eu entre les mains les trois menthanes-ols tertiaires, mais on ne sait rien de bien précis sur eux.

Le seul de tous ces sept alcools qui est important est donc le menthane-ol (3) ou menthol qui existe lui-même sous

différentes formes isomères et c'est à ce titre qu'on parle des menthols.

Le menthol a été trouvé jusqu'à présent et exclusivement dans les essences des menthes poivrées. L'étude de ces différentes essences au point de vue teneur en menthol et dérivés de ceux-ci, et les relations qui existent entre ces teneurs et les sels minéraux du sol où la culture a été faite, est très intéressante, et les travaux de MM. Daniel Autran et Fondard sont très remarquables. Rendons aussi hommage à un de nos éminents spécialistes dans la matière, M. Charabot, à qui nous devons de très intéressants travaux sur ce sujet.

Une fois la formule de constitution du menthol incontestablement établie, on pouvait plus nettement étudier les dérivés et les propriétés physiques.

Depuis longtemps on avait observé que le P. F. du menthol était variable, c'est-à-dire qu'on arrivait souvent seulement après de nombreuses cristallisations au corps ayant un P. F. de 43° C. Cette variabilité du P. F. pouvait avoir comme raison la présence de corps étrangers ou de menthols isomères. En 1861 on constatait l'activité optique du menthol. En effet, la formule de constitution du menthol démontre qu'il y a dans la molécule trois atomes de carbone asymétriques (indiqués par des * dans la formule).

On pouvait donc prévoir théoriquement huit menthols optiquement actifs ; si on ajoute en outre les mélanges racémiques, le nombre des isomères s'augmente encore. Jusqu'à présent on n'a pas pu, ni synthétiquement, ni en partant des essences, préparer tous ces isomères. Dans les essences de menthe poivrée on trouve presque exclusivement un *l*-menthol d'un P. F. de 43° C, qui donne par oxydation *l*-menthone.

Cette *l*-menthone traitée par l'acide sulfurique concentré donne une dextro-menthone, tandis que des acides et des bases diluées donnent naissance à un mélange de *d*- et *l*-menthone. Des mélanges semblables ont été obtenus en partant de la dextro-menthone. La réduction de ces menthones isomères donne toujours en majeure partie du *l*- menthol. En 1897 Beckmann a pu préparer de ce mélange déviant fortement à gauche, le *l*- menthol P. F. 43° et un autre menthol, qu'il appelait isomenthol P. F. 79° — 81° et $[\alpha]_D = + 2°$.

Plus récemment, en 1903, le même auteur a préparé par réduction des oximes des menthones, des amines isomères qui, traitées par l'acide nitreux, lui donnèrent un nouveau *d*-menthol.

Haller et Martine (C. r. 140 [1905]), (Br. franç. 350.393) ont préparé des pulégomenthols. Ils font passer un mélange de pulégone et d'hydrogène à travers un tuyau muni de nickel finement divisé et chauffé à 150°-160° C.

Menthène-3 one ou Pulégone → Menthol

Ils obtiennent :

1) Un menthol P. F. 43° à 44° $[\alpha]_D$ = —46°40' ; c'est le menthol qui se trouve dans la nature.

2) α-pulégomenthol P. F. 84°-85° $[\alpha]_D = + 30°$, odeur moins rafraichissante que le menthol ordinaire.

3) β-pulégomenthol, huile sirupeuse P. E. 212-212,5°, ne cristallisant pas en refroidissant ; $[\alpha]_D = + 2°36'$.

Kondakow et Bachtschiew, en étudiant l'huile essentielle des feuilles de Bucco, y trouvèrent une menthone qui par réduction donnait un menthol, qui se présente sous forme de feuillettes, d'odeur de menthe $d^{32}/_{32} = 0,9006$, P. F. 38,5-38° ; $n_{D32} = 1,45868$, $[\alpha]_D = + 32°37'$.

Alambics basculants Deroy.

En réduisant le diosphénol (camphre de Bucco) ils obtenaient un menthol inactif, huile épaisse, odeur de menthol, $d^{21}/_{20} = 0,9052$ P. E_{763} = 215-216° ; n_D = 1,464436, qui se solidifie à — 10°C en donnant une masse amorphe.

Diosphénol, Camphre de Bucco → Menthol

Brunel enfin (C. r. 137 [1903] C. r. 140 (1903) a réduit le thymol et a pu obtenir :

Un α-thymomenthol, huile sirupeuse odeur forte de menthe, d_0 = 0,913, qui cristallise en refroidissant et fond alors entre — 5° à 0°C. P. E. 215°.

La saponification des éthers-sels phtalique acide et succinique donne

un β-thymomenthol cristallisant en longues aiguilles P. F. 28° P. E. 217°C.

L'α et le β thymomenthol donnent par oxydation la même thymomenthone.

CH^3 — C — HC, CH, HC, C, HO — C — CH — CH^3 CH^3 — Thymol

réd. →

CH^3 — CH — H^2C, CH^2, H^2C, CH—OH — CH — CH — CH^3 CH^3 — Menthol

La synthèse de tous ces « menthols » démontre qu'ils ont chimiquement tous la même constitution, et que les différences, qui se documentent surtout par les P. F. et les $[\alpha]_D$, sont la suite d'isomérie physique, à condition que ces corps en question soient des individus chimiques et non des mélanges, ce qui ne semble pas nettement établi pour tous ces corps mentionnés ci-dessus.

Mais néanmoins on constate de nouveau que certaines formes stéréoisomères, donc certaines configurations des atomes dans l'espace, sont plus stables que les autres. Dans notre cas, il semble que la configuration la plus stable est celle du *l*-menthol P. F. 43°C.



Mondage de la Menthe avant distillation.

Vers la fin de 1905 nos connaissances à ce sujet se laissent donc résumer comme suit. On indique :

1) *l*-Menthol P. F. 43° $[\alpha]_D$ = — 46°40'

2) iso-menthol P. F. 79°-81° $[\alpha]_D$ = + 2°.

3) α-pulégomenthol P. F. 84-85° $[\alpha]_D$ = + 30°.

4) β-pulégomenthol : ne cristallisant pas ; $[\alpha]_D$ = + 2°36'.

5) Menthol de Kondakow : cristallise sous forme de feuillettes.

P. F. 38°5-39° C $[\alpha]_D$ = + 32°37'.

6) Menthol inactif. P. E_{760} = 215-216, se solidifiant en masse amorphe.

7) α-thymomenthol P. F. entre — 5° et 0° P. E. = 215°.

8) β-thymomenthol P. F. = 28° ; P. E. = 217°.

Or, en 1912, Pickard et Littleburg publiaient les travaux suivants.

Ces auteurs reprenaient les travaux de Brunel en partant du mélange d'alcools que celui-ci obtenait par réduction du thymol, et dont nous avons parlé plus haut sous le nom de thymomenthols. Ils séparaient de ce mélange environ 60 % de menthols isomères à côté de 30 % de menthones et d'autres composés. En passant par les éthers-sels phtalique acide et en les convertissant dans leurs combinaisons avec le magnésium et le zinc, ils arrivaient à les séparer par cristallisation fractionnée. De là, ils obtenaient les menthols correspondants, dont l'un est le menthol inactif P. F. 34°C ; P. E_{16mm} = 103°-105° C, et l'autre le néomenthol, aussi optiquement inactif, P. F. 51°C ; P. E_{16mm} = 103°-105° C.

Le menthol inactif P. F. 38° C est probablement identique avec le β thymomenthol de Brunel. Le néomenthol inactif est probablement identique avec l'isomenthol.

Ces auteurs ont pu ensuite diviser le menthol inactif en ses deux composants actifs, dont l'un se présentait comme étant *l*-menthol P. F. 42° C $[\alpha]_D$ = — 48,76°., et l'autre comme étant le dextro-menthol P. F. 40°C $[\alpha]_D$ = + 48,15°.

Ils décomposaient aussi le néomenthol inactif et obtenaient le dextro-néomenthol $[\alpha]_D$ = + 19,69°, et le laevo-néomenthol $[\alpha]_D$ = — 19,62°.

Ils ont en outre démontré que le dextro-néomenthol se trouve en très faible quantité dans l'essence de menthe poivrée japonaise.

Le même menthol et néomenthol inactifs ont été préparés par eux en réduisant la menthone inactive, et ils ont alors de nouveau isolé les composants optiquement actifs.

Notons comme observation assez curieuse que le dextro-menthol et le laevo-menthol ont une odeur un peu différente et que chacune des formes actives donnent un benzoate cristallisable, tandis que le benzoate de la forme inactive est une huile incristallisable.

Le menthol inactif et le néomenthol inactif ont donc été reconnus comme étant deux formes racémiques, qui par dédoublement ont donné deux formes actives.

Les caractères de ces deux menthols isomères inactifs et de ces quatre menthols isomères actifs ont été déterminés avec certitude. Ce sont donc des individus chimiques.

Si nous nous reportons en arrière et si nous nous rappelons que théoriquement on peu prévoir huit isomères actifs, nous pouvons constater que nous avons déjà fait un bon chemin.

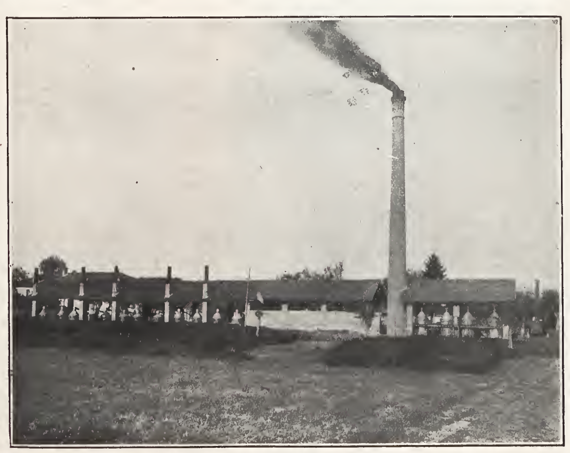
Charles LAUTIER,
Ingénieur Chimiste,
Société Fse de Produits aromatiques.

The Menthol Industry.

Classical natural Menthol.

The momentous rise on Menthol experienced since the beginning of the year and chiefly since the Japanese catastrophy, has drawn the attention of Chemists to that material.

For while the crude Japanese mint-oils are heavily filled with free menthol, those previously dementholized oils which are sent over to Europe are considerably less so, and artificial means of crystallyzation (to wit : industrial cooling) must need be recurred to in order to bring about the setting into crystals.



Distillerie italienne de Menthe (Carle, à Pancalieri).

To tell the truth, there has been manufactured for a long time in Europe under the name of *recrystallizad* menthol, a type of Menthol very near to the Japanese product. But while the Menthol of the Far-East is obtained by natural cooling and slow self-crystallization of the crude Oil of Peppermint, then by allowing the elongate crystals thus formed to drip dry, the European Menthol, beig made from that oil of mint which has been previously dementholized by the Japanese, has the appearance of much thinner needles.

The crude japanese mint oil deposits by natural cooling about 45 % of its weight of nice crystals, and the liquid product which drips off still contains from 35 to 40 % of Menthol and from 10 to 15 % of menthols esthers. These menthols esthers are saponified by the usual method, the result being an essential oil sufficiently rich in menthol to be recrystallizable by means of intense cold.

Under those conditions, another 10 to 12 % of Menthol is again extracted from the dementholized oil of mint. The liquid remnant does no longer crystallize, or at least it does no longer coalesce into a mass, except at exceedingly low temperatures and with the appearance of an amorphous jelly which cannot possibly be separated into two portions, one liquid and the other solid.

By deterpening that mass, a concentrated mint liquor is obtained which contains up to 80 % of menthol, used in confectionnery chiefly as a substitute for Mentho Crystals.

The remaining 20 % containing no menthol consists of natural portions existing in the original oil ; it has a very pleasant and fresh taste, without any after-taste of fish-oil as is usually found in the japanese crude oil.

One will wonder, with right, why that

mint, being concentrated down to 80 % of Menthol, i. e. rendered as rich as the « crude » japanese oil, does not crystallize. This in fact is a very interesting question, and we will now lay before our readers the reasons why it is so.



Distillerie anglaise de Menthe.

The unknonw Menthols.

In reality, the cyclic alcohol known as « Menthol » is capable of assuming 48 different aspects, either in its most normal forms of levogyrous or destrogyrous alcohol, or under its racemic forms or combinations of right and left menthol or paramenthanol 3, or 3 hydroxyhexahydrocymene, is derived from hexahydrocymene in para-position.

There are two isomers due to the methyl and isopryl radicale respectively, and at the same time, two possible positions of the CH group, of which 4 stereoi somers : each giving one right and one left isomer which unite into a racemic. To each cyclamic isomer, there are consequently 8 active isomers, which in combining two by two give 48 isomers (Grignard).

These different isomers do not all have the same melting point.

F. E. Wright, as stated moreover by the master E.-J. Parry, has found forms of Menthol : form « a », melting point 35°5 ; — form « c », melting point 33°5, and form « d » melting point 31°5. These data are discussed by J. Pichard and Littlebury, but the fact remains certain that in practice and by successive crystallizations, it is possible to separate out of natural oil of peppermint, a certain number of pure menthols which do or do not contain racemic portions, and which crystallize in fine needles, every time less transparent, the crystallyation taking place at 39° and at 36°.

These crystallize menthols contain 100 % alcohol, the said alcohol being indeed pure Menthol ; consequently, the optical forms alone differ, but from the practical point of view, all these menthols gave the same results.

The right menthols with high melting point are but seldom obtained ?

The french and italian peppermint-oils yield variable percentages of right and left menthol, as can easily be ascertained by a simple survey of the rotatory powers of the various oils, either crude (i. e. containing terpenes with variable optical rotations), or deterpened i. e. containing only menthols and their ethers.

The above data plainly shows that it is easy to obtain menthol crystals from the Italian oil (the terpenes of which give a rotatory power of only — 12°), while it is much more difficult to obtain it from the French oil, the terpenes of which deviate the polarized light rays by 25° to the left.

The German oil of peppermint also contains terpenes with a strong levogyrous power (—24°50, H.H.); consequently it also ought to be of little value as regards the preparation of menthol.

Consequently, the indications contained in the Pharmacopeiae, and particularly in the french « Codex », should be eventually if not revised, at least completed. The melting point of Commercial Japanese Menthol is 42°. That of chemically pure Japanese menthol is 44°5, and its rotatory power then reaches 49°6, these constants being practically never obtained.

The melting point of re-crystallized menthol as manufactured in Europe,

	Rotatory power	Total menthol contents
	—	—
Peppermint oil, crude Japanese P. B.	— 30 /40°	80 /90 %
— Japanese dementholized	— 25 /35	45 /60
— English P. B.	— 22 /33	55 /70
— American P. B.	— 18 /33	55 /70
— Italian (Haensel)	— 18 /19	45 /48
— Italian (E. Zay)	— 2,5 /23	55 /40
— Thuringe (H. Haensel)	— 26	50
— Russian (Schindelmeiser)	— 19,48	51,2
— Vaucluse (Pillet)	— 9°3	57,94
— Grasse (Roure)	— 2 /17	40 /55
— French, basilic flavoured (R.)	— 1+7	chiefly ethers
— French, ordinary (R.)	— 10 /54	50,9
— French red (R)	— 8 /16	53 /60
— terpeneless, English	— 28 /30	62
— — Japanese	— 24	60
— — Grasse	— 20	71
— — Vaucluse	— 14	69
— — American	— 19,80	62,5
— — Italian	— 26,29	60

ranges from 40/42° to 39/36° with a rotatory power which sometimes falls below 40° to the left.

Liquid menthol with 80 % menthol contents and 36°8 rotation to the left, crystallizes practically no more : however, it is obvious that it must contain but weak proportions of racemic menthol, and that it is very rich in normal left menthol.

Consequently, if the elimination of the weak percentage of liquid menthol which holds the left menthol in solution, is a costly process, as practice shows it is, then it will prove economical to use liquid menthol, which in an about equal strength, costs three times less than the japanese product.

French menthol-crystals 39/40° likewise costs one third less than Japanese menthol ; consequently it is hardly sensible to insist upon getting 42° japanese menthol at franc 650 fr. a kilo, while there is possibility to get for 450 francs a kilo and less, some french menthol which will give the very same results.

SYNTHETIC MENTHOLS.

The synthesis of Menthol is comparatively easy and now-a-days it is commercially possible through the high market-prices of the natural product (See Mr Lautier's study in this issue).

Menthol may be prepared by starting from the corresponding carbide : menthene ; — from the ketones ; menthone and pulegone and also from Thymol. These various materials are sufficiently expensive to make synthetic menthol about as dear as natural re-crystallized menthol.

Menthène is a terpene rather scarce in nature : it is first melted with trichloracetic acid, then saponified, and thus tertiary menthol is obtained (Otto).

Wallach treats citronnellal to boiling, with crystallizable or glacial acetic ether, and he obtains a cyclic alcohol : « isopulegol », which can be coverted into menthol by reduction. Pulegone gives the same result.

This process, which would permit of largely using one source of pulegone, i. e. the spanish and north-african *penny-royal*, is worthy of notice ; moreover, it is already being resorted to in France, and the rise on the oil of penny-royal is partly due to that use.

Pulegone is a ketone similar to menthone, with double binding, derived from hexahydrocymene ; it is distinguished from menthone by its property of combining with bisulfite.

It will be realized that it is necessary to hydrogenate the double binding in order to obtain Menthol, otherwise, pulegol only would be obtained.

This is a rather delicate operation which must be perfored in anydrous alcohol ; Sabatié's catalytic processes give fairly good results. They are beginning to be applied in France, on an industrial scale.

Menthone would also be a raw material of interest if it only were more plentiful in nature. Natsui reduces it by electrolysis at 15° C. and he gets good results. He works in sulfuric alcohol medium under 6/8 amperes and 11/13 volts. The reduction simultaneously gives menthol and menthopinacone. Sulfuric acid alone, at a low temperature, chiefly gives right menthol.

2° Dextrogyrous Isomenthol melts at 78/81° in a state of purity.

Last, the reaction most usually resorted to is that which starts from thymol and gives the left menthol by hydrogenation.

This last reaction seems to be the most favoured in England to day, but it seems as though the product obtained did not possess the normal melting point. It is given as melting at 28/30°, for a boiling temperature superior to that of normal menthol (213/214° against 211/212° under 760 m/m pressure) (1).

Consequently, the question of the synthesis of menthol is very much discussed just at present, a fact easily accounted for if it is considered that the world consumption of that product is as high as 150.000 kilos. At the present market price of 675 francs a kilo, this quantity represents 100 millions francs, while at the normal rate of 250 francs a kilo, it would cost but 37 millions. The synthesis ought to save ever 60 millions, even if it were not up to covering all the needs, for the Japanese producers would then be compelled to lower their prices to a compétitive level.

Let's note, moreover, that the number of japanese patents referring to a more complete extraction of menthol is increasing every day, so that it is advisable to more closely test the dementholized oil of mint imported from the country of production. For the oil is becoming poorer in menthol, and its active percentage will remain decreasing in proportion to the improvements introduced in the japanese processes of extraction.

R.-M. GATTEFOSSÉ.
(C. R.).



Distillerie italienne de Menthe.

(1) See P. E. O. R. December 1922, Aug. and Sept. 1923, p. 350 and October 1923 (p. 375), also the enclosed article by Ch. Lautier.

L'Industrie du Menthol.

MENTHOL NATUREL CLASSIQUE.

La hausse considérable du menthol depuis le début de l'année et surtout depuis la catastrophe japonaise, a attiré l'attention des chimistes sur sa préparation.

A vrai dire il se fabrique depuis longtemps en Europe, sous le nom de menthol *recristallisé*, un type de menthol très voisin du menthol japonais. Alors que le menthol d'Extrême-Orient est obtenu par le refroidissement naturel et la cristallisation spontanée et lente de l'essence de menthe brute, puis par égouttage des longs cristaux ainsi formés, le menthol européen, fabriqué au moyen de la menthe déjà dementholisée par les Japonais, se présente sous la forme d'aiguilles beaucoup plus fines.

Si les menthes japonaises brutes sont en effet très chargées en menthol libre, les menthes déjà démentholisées qui sont expédiées en Europe le sont infiniment moins et il faut un agent de cristallisation artificielle (le froid industriel) pour en obtenir la prise en cristaux.

La menthe brute japonaise laisse déposer par refroidissement naturel environ 45 % de son poids de beaux cristaux et le produit liquide d'égouttage contient encore de 35 à 40 % de menthol et 10 à 15 % d'éthers de menthol. Ces éthers de menthyle sont saponifiés par les procédés habituels et l'on se trouve dès lors en présence d'une huile essentielle assez riche pour être cristallisée au moyen d'un froid intense.

Dans ces conditions, on retire de l'essence de menthe démentholisée encore 10 à 12 % de menthol. Le reste, liquide, ne cristallise plus ou du moins ne prend en masse qu'à des températures très basses et sous l'aspect d'une gelée amorphe qu'il est impossible de séparer en deux portions, l'un liquide et l'autre solide.

Par la déterpénation de cette masse, on obtient une menthe concentrée, liquide, contenant jusqu'à 80 % de menthol, qui est utilisée en confiserie notamment aux lieux et place du menthol cristallisé.

Les 20 % ne titrant pas en menthol sont des portions naturelles qui existent dans l'essence de menthe et qui ont un goût agréable et frais sans aucun relent d'huile de poisson, comme les huiles brutes japonaises.

On s'étonne, à juste titre, que cette menthe, concentrée jusqu'à 80 % de menthol, c'est-à-dire rendue aussi riche que l'essence japonaise « Crude » ou brute, ne cristallise pas. Cette question est fort intéressante en effet, et nous



Cliché *Parfumerie Moderne*

Un distilloir grassois. (Usine Tombarel)

allons en mettre sous les yeux de nos lecteurs les raisons.

Les Menthols inconnus.

En réalité, l'alcool cyclique appelé menthol peut prendre 48 aspects différents, soit sous ses formes les plus normales d'alcool levogyre ou dextrogyre, soit sous ses formes racémiques ou combinaisons des menthols droit et gauche. ou paramenthanol 3, ou 3 hydroxyhexahydrocymène dérive de l'hexahydrocymène, en position para.

Il y a deux isomères dus aux radicaux méthyl et isopropyl et en même temps deux positions possibles du groupe CH donc 4 stéréoisomères : chacun donne un isomère droit et un gauche dont l'union donne un racémique. Pour chaque isomère cyclanique il y a donc 8 isomères actifs qui en se combinant deux à deux donnent 48 isomères (Grignard).

Ces différents isomères n'ont pas tous le même point de fusion.

F.-E. Wright, comme nous le dit ailleurs le maître E.-J. Parry, a trouvé quatre formes de menthol, la forme *a* fondant à 35°5, la forme c a 33°5 et la forme *d* a 31°5. Ces indications sont discutées par MM. J. Pickard et Littlebury, mais il reste certain que, pratiquement, et par cristallisations successives, il est possible d'isoler de l'essence de menthe naturelle un certain nombre de menthols purs, contenant ou non des portions racémiques, et cristallisant en fines aiguilles de moins en moins transparentes, et cristallisant à 39° et à 33°.

Ces menthols cristallisés titrent 100 % d'alcool, et cet alcool est bien du menthol pur : seules les formes optiques diffèrent donc et au point de vue pratique tous ces menthols donnent les mêmes résultats.



Distilloir anglais.

Les menthols droits à hauts points de fusion sont rarement obtenus.

Les menthes françaises et italiennes donnent des proportions variables de menthol droit et gauche, comme on s'en rend parfaitement compte au simple examen des pouvoirs rotatoires des diverses essences soit brutes (contenant des terpènes de rotation optique diverses) soit déterpénées, c'est-à-dire ne contenant que des menthols et leurs éthers.

Ces indications montrent nettement qu'il est aisé d'obtenir du menthol cristallisé de l'essence italienne (dont les terpènes ne donnent une rotation optique que de — 12° seulement) et beaucoup plus difficile d'en tirer de l'essence de menthe française, dont les terpènes dévient à gauche de 25° les rayons de la lumière polarisée.

L'essence de menthe allemande contient également des terpènes de fort pouvoir levogyre (— 24° 5°, H. H.), elle doit donc être aussi peu favorable à la préparation du menthol.

Les indications des pharmacopées et notamment du Codex devront donc être éventuellement sinon revues, du moins complétées.

Le menthol japonais commercial a un point de fusion de 42°.

Le menthol japonais chimiquement pur a un point de fusion de 44°5 et son pouvoir rotatoire atteint alors 49°6, ces constantes n'étant pratiquement jamais obtenues.

Le menthol recristallisé des usines européennes a un point de fusion qui varie de 40/42° à 39/36° avec un pouvoir rotatoire qui descend également quelquefois au-dessous de 40° à gauche.

Le menthol liquide 80 % de menthol (36° 80 de rotation gauche) ne cristal-

			Pouvoir rotatoire —	Contenance en menthol total —
Menthe brute du Japon P. B.			— 30/40°	80/90%
—	Japon démentholisée		— 25/35	45/60
—	anglaise P. B.		— 22/33	55/70
—	américaine P. B.		— 18/33	55/70
—	italienne (Haensel)		— 18/19	45/48
—	italienne (E. Zay)		— 2,5/23	55/40
—	Thuringe (H. Haensel)		— 26	50
—	russe (Schindelmeiser)		— 19,48	51,2
—	Vaucluse (Pillet)		— 9°3	57/94
—	Grasse (Roure)		— 2/17	40/55
—	France basiliquée (R)		— 1+7	éthers surtout
—	France ordinaire (R)		— 10/54	50,9
—	France rouge (R)		— 8/16	53/60
—	Déterpénée anglaise		— 28/30	62
—	—	Japon	— 24	60
—	—	Grasse	— 20	71
—	—	Vaucluse	— 14	69
—	—	Américaine	— 19,80	62,5
—	—	Italienne	— 26,29	60

lise pratiquement plus : on se rend compte cependant qu'il ne doit contenir que de faibles proportions de menthol racémique et qu'il est très riche en menthol gauche normal.

Si, par conséquent, l'élimination du faible pourcentage de menthol liquide qui tient le menthol gauche en dissolution est coûteux, comme le montre la pratique, il est certain qu'il est avantageux de se servir du menthol liquide, qui **pour une force presque égale, coûte trois fois moins cher que le menthol japonais.**



Distillerie italienne de Menthe (Varino à Pancalieri).

Le menthol cristallisé français 39/40° coûte de son côté un tiers de moins que le menthol japonais, il est donc illogique d'exiger du menthol japonais 42° à 650 francs le kilog, alors qu'il est possible d'avoir pour 450 francs et moins du menthol français, qui donne les mêmes résultats.

MENTHOLS SYNTHÉTIQUES.

La synthèse du menthol est relativement aisée, et à l'heure actuelle elle est pos ible grâce aux cours élevés du produit naturel (voir l'étude de M. Ch. Lautier dans ce numéro).

Le menthol peut se préparer à partir du carbure correspondant, le menthène, à partir des cétones, menthones et pulégone et à partir du Thymol. Ces différents produits sont assez chers pour que le menthol synthétique revienne à un prix sensiblement ?gal au menthol naturel recristallisé.

Le menthène est un terpène peu abondant dans la nature, on le fond avec de l'acide trichloracétique, puis on saponifie le produit et l'on obtient le menthol tertiaire (Otto).

Wallach traite le citronnellal à ébulition avec l'acide acétique cristallisable et obtient un alcool cyclique, l'isopulégol, qui peut être converti en menthol par réduction. Le pulégone donne le même résultat.

Ce procédé permet d'utiliser largement une source de pulégone : la menthe Pouliot d'Espagne et de l'Afrique du Nord ; il est déjà utilisé d'ailleurs en France et la hausse de la menthe Pouliot est en partie due à cette utilisation.

La pulégone est une cétone analogue à la menthone avec double liaison, dérivée de l'hexahydrocymène : on la distingue de la menthone par son pouvoir de se combiner au bisulfite.

On se rend compte qu'il faut hydrogéner la double liaison pour obtenir le menthol, sans quoi on obtient seulement le pulégol.

Cette opération est assez délicate : elle doit se faire dans l'alcool anhydre : les procédés catalytiques de Sabatié donnent d'assez bons résultats. Ils sont utilisés dès maintenant en France, sur un pied industriel.

La Menthone si elle était plus abondante dans la nature serait également une matière première intéressante. Natsui la réduit par électrolyse à 15° centigrades et obtient de bons résultats. Il travaille en milieu alcool sulfurique sous 6/8 ampères et 11/13 volts. La réduction donne simultanément du menthol et de la menthopinacone. L'acide sufurique seul à basse température donne surtout du menthol droit. L'isomenthol dextrogyre (+ 2°) fond à 78/81° à l'état de pureté.

Enfin la réaction la plus couramment utilisée est celle qui part du thymol et qui donne, par hydrogénation le menthol gauche.

Cette réaction semble la plus en faveur, en ce moment en Angleterre, mais le produit obtenu n'a pas le point de fusion normal. Il est indiqué comme fondant à 28/30° pour une température d'ébullition supérieure à celui du menthol normal (213-214 contre 211/212° sous 760 m/m (1).

La question de la synthèse du menthol est donc très agitée en ce moment, et cela s'explique si l'on estime à 150.000 kilogs la consommation mondiale de ce produit. Au cours du jour de 675 fr. le kilog, cette consommation représente 100 millions de francs, alors qu'au cours normal de 250 francs, elle ne coûterait que 37 millions. La synthèse devrait économiser plus de 60 millions de francs, même si elle ne couvrait pas la totalité des besoins, car les producteurs japonais seraient obligés de baisser leurs prix, en proportion de la concurrence.

Notons d'ailleurs que le nombre de brevets japonais concernant la plus complète extraction du menthol croît tous les jours, et qu'il convient d'examiner de plus près la menthe dementholisée expédiée du pays d'origine. Cet article devient plus pauvre en menthol : son titrage en produit actif baissera au fur et à mesure que se perfectionneront les procédés japonais d'extraction.

R.-M. GATTEFOSSÉ.
(C. R.)

(1) Voir P. E. O. R., décembre 1922, août, septembre 1923, p. 350 et octobre 1923 (p. 375), et l'article de Ch. Lautier. *P. M.*, novembre 1923.

Menthol and Neo-Menthol.

There is nos doubt that commercial Menthol, extracted from Japanese Peppermint Oil, consists in the main of substantially a single chemical individual, which is normal lae-



Distillerie anglaise de Menthe.

vorotatory menthol, having, in its purest form, the following characters :

Melting point..................	44-44.5°
Boiling point....................	215-216°
Specific rotation..................	—49° to —50°

The melting point of « Menthol » has been recorded by different observers at figures which vary by several degrees. Some light has been thrown on the matter by F. E. Wright (*Journ. Amer. Chem. Soc.*, 39, 1915). He states that menthol crystallises in four different forms, which he terms a, b, c, and d. Of these, the « a » form is the most stable and the other forms revert to the « a » form eventually. He states that the « a » form melts at 35.5°, the « c » form at 33.5° and the « d » form, at 31.5°.

It is exceedingly difficult, however, to understand the meaning of these « forms », and it is possible that traces of isomers or other substances are concerned in the matter. And Wright's result do not assist much in the question of the chemistry of menthol. Further, as pure laevorotary menthol melts at 44°-44.5°, it is clear than even in his « a » form, he had not a perfectly pure substance.

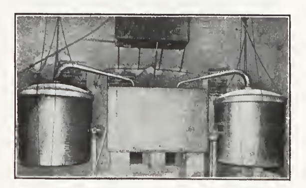
The recent work of J. Pickard and Littlebury (*Journ. Chem. Soc.* 101, 109) is of considerably more importance. Starting from the mixture of alcohols which Brunel (Comptes-rendus 137, 1288) had obtained by the reduction of thymol, they isolated from it about 60 % of isomeric menthols, and by means of fractional crystallisation of the zinc and magnesium salts of the phtalic acid esters, they succeeded in separating the alcohols into at least two separate compounds. Of these, one was optically inactive menthol, melting at 34°, and the other was a compound termed « neo-menthol », which melted at 51°. These two bodies have the following characters :

	i-Menthol	*Néo*-Menthol
Melting point...........	34°	51°
Boiling point at 16 mm...	103-105°	103-105°
Melting point of phtalic ester.................	129-131°	175-177°

It is probable that this *i*-menthol is the optically inactive variety of the natural laevomenthol of peppermint oil, since by means of the brucine salts of its phtalic ester, it can be separated into *laevo*menthol (m. pt. 42° ; specific rotation —48.7°), and *dextro*menthol (m. pt. 40° ; specific rotation +48.15°).

In the same way, neomenthol can be separated into its optically active varieties.

Commercial menthol therefore probably consists in the main, of normal laevorotatory menthol, with traces of optically inactive menthol of melting point considerably below that of its optically active variety, and possibly traces of



Distillerie dans le Vaucluse.

other isomers. The active neomenthols are both liquid at ordinary temperatures.

The statement recently made in an English Journal that the synthetic liquid menthol is chemically identical with the natural article is, of course, only to be accepted subject to such limitations as have been indicated above.

Ernest-J. Parry.

Menthol et Néo-Menthol.

Il n'y a pas de doute que le Menthol du commerce extrait de l'huile de menthe poivrée du Japon, consiste principalement en un individu chimique substantiellement unique, lequel est du menthol laevorotatif normal, présentant, dans sa forme la plus pure, les caractères suivants :

Point de fusion................	44° à 44°5
Point d'ébullition...............	—49° à —50°
Rotation spécifique.............	215° à 216°

Le point de fusion du « Menthol » a été enregistré par différents observateurs, à des chiffres qui varient entre eux de plusieurs degrés. Quelque lumière a été apportée sur ce sujet par F. E. Wright (*Journ. Amer. Chem. Soc.*, 39, 1915), cet auteur dit que le menthol cristallise en quatre formes différentes, qu'il désigne par « a », « b », « c », et « d ». De celles-ci, la forme « a » est la plus stable et les autres formes retournent éventuellement à la forme « a ». L'auteur dit encore que la forme « a » fond à 35°5, la forme « c » à 33°5 et la forme « d » à 31° 5.

Toutefois, il est extrêmement difficile de comprendre la signification de ces « formes ». et il est possible que des traces d'isomères ou autres substances interviennent dans la question. Et les résultats de Wright ne contribuent pas beaucoup à faire progresser la question de la chimie du menthol. De plus, étant donné que le menthol laevorotatif pur fond à 44°-44°5, il est évident que même dans la forme « a », Wright n'avait pas une substance parfaitement pure.

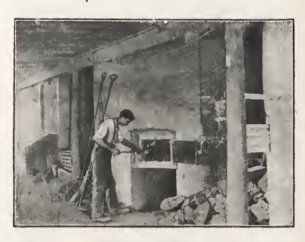
Le récent travail de J. Pickard et Littlebury (*Journ. Chem.*



Une distillerie anglaise.

Soc., 101, 109) offre une importance considérablement plus grande.

Partant du mélange d'alcools que Brunel (Comptes-rendus 137, 1288) avait obtenu par la réduction du thymol, ces auteurs ont isolé de ce mélange environ 60 % de menthols isomériques, et au moyen de la cristallisation fractionnée des sels de zinc et de magnésium des esters acides phtaliques, ils ont réussi à séparer l'alcool en deux composés différents au moins. De ceux-ci, l'un était du menthol optiquement inerte, fondant à 34°, et l'autre était un composé dénommé « néo-menthol » qui fondait à 51°.



Distillerie anglaise.

Ces deux corps ont les caractères suivants :

	Menthol-i	*Néo*-Menthol
Point de fusion..........	34°	51°
Point d'ébullition à 16 mm.	103-105°	103-105°
Point d'ébullition de l'ester phtallique............	129-131°	175-177°

Il est probable que ce Menthol-i est la variété optiquement inerte du laevomenthol naturel de l'huile de menthe poivrée, puisque, à l'aide des sels de brucine de son ester phtalique, il peut être séparé en *laevo*menthol (point de fusion 42° ; rot. spécifiq. —48°7) et en *dextro*menthol (point de fusion 40° ; rot. spécifiq. + 48°15).

De la même manière, on peut séparer le néomenthol en ses variétés optiquement actives.

En conséquence, le menthol du commerce se compose suivant toutes probabilités, principalement de menthol laevorotatif avec des traces de menthol optiquement inerte dont le point de fusion est considérablement en dessous du point de fusion de la variété optiquement active, et peut-être de traces d'autres isomères. Les néomenthols actifs sont les deux liquides à la température ordinaire.

L'affirmation publiée récemment dans un journal anglais, que le menthol synthétique liquide est chimiquement identique au produit naturel, ne saurait naturellement être acceptée que sous réserve des limitations que nous avons indiquées plus haut.

Ernest-J. PARRY.

Le Menthol Japonais.

Production et Spéculation

Le menthol apparut pour la première fois sur le marché en 1881 ; sa production fut de 228.000 kilogs en 1915.

Le prix du menthol était de 125 fr. le kilog en 1881, de 90 fr. en 1885, de 18 fr. 75 en 1889, de 32 fr. en 1893, 48 fr. 75 en 1894, pour retomber à 21 fr. en 1908 et en 1911, et pour remonter à 35 fr. en 1914. Après la guerre ce prix augmenta encore pour atteindre son apogée pendant le *boum* de 1919.

En monnaie anglaise le menthol partit de 20 shillings la lb, soit au pair : 55 fr. le kilog, atteignit 50 sh. en novembre et 80 shillings en décembre, soit 220 fr. le kilog environ.

Ce cours de 80 shillings est de nouveau atteint puis dépassé en septembre 1923, à la suite de la catastrophe japonaise. Il est vrai que pour nous, Français, ce cours représente maintenant 700 fr. le kilo environ.

Le cours du menthol, embarquement septembre-octobre 1923, est fixé à 57 shillings 6, soit environ 500 fr. le kilog.

Ces variations qui semblent extraordinaires s'expliquent par le fait que la saison de consommation du menthol est presque exclusivement l'hiver et que les quantités livrables aux premiers beaux jours ne trouveront pas de consommateurs favorablement disposés.

Il faut, avant toutes choses, se rendre compte que la production du menthol est loin d'être régulière : elle est subordonnée à la récolte de la menthe japonaise, qui se cultive dans les provinces de Okayama, Hiroshima, Yamagata et au nord de l'île d'Hokkaido. La récolte de cette île est de beaucoup la plus importante et atteint la moitié de la production totale (500.000 livres d'essence brute en 1920 et 200.000 livres en 1919).

La production de menthol japonais a varié de 150.000 kilogs en 1914 à 210.000 kilogs en 1916 et 250.000 kilogs en 1917.

La production de 1923 semble devoir être inférieure à ces chiffres : on cite en effet dans les milieux bien informés (Shozo Miura, agent à New-York de la Maison Kobayaschi) les chiffres suivants pour la production d'huile brute :

Shambi pippermint, 30.000 livres, dont 5.000 seulement étaient distillées avant le tremblement de terre, et 5.000 ont été distillées depuis. Le reste ne pourra pas être mis en temps utile sur le marché pour cet hiver. La récolte d'Hokkaido évaluée à 240.000 livres ne pourra pas davantage être mise sur le marché.



Distillerie de Menthe dans le Vaucluse. (Mus à Althen-les-Paluds).

On se rend donc compte que la récolte est faible, puisque le menthol ne représente que 48 % environ de ces 270.000 livres : soit moins de 60.000 kilogs.

Or, les Etats-Unis seulement consomment chaque année 4.000 caisses de menthol représentant 100.000 kilogs (en 1921 3.200 caisses ou 165.000 livres) toute la production de cette année sera insuffisante pour ce seul consommateur. Le Japon lui-même est considéré com-

me consommant pour son propre compte près d'un millier de caisses de 27 kilogs. La situation est donc tout à fait favorable aux haussiers. Ceux-ci n'ont d'ailleurs pas manqué de saisir l'occasion pour répandre des bruits encore plus pessimistes que la réalité, déjà peu réjouissante.

C'est ainsi que la plupart des journaux spéciaux de New-York et de Londres ont répété à l'envi que le seul stock sur lequel il était possible de compter avant les petits arrivages attendus étaient de 350 caisses seulement. Mais The Paint oil and Drug Reporter, informé par les baissiers, sans aucun doute, prétend au contraire qu'il n'existe pas moins de 500 caisses en magasin et près de 600 caisses en cours de route.

Ces informations contradictoires montrent l'importance des intérêts en jeu : aussi bien le menthol se payait-il le 26 septembre jusqu'à 22 dollars la lb, soit près de 800 francs le kilog. 35 sh. à Londres et 750 francs le kilog à Paris.

Aujourd'hui le cours à Marseille est de 650 francs le kilog, mais les acheteurs se sont rabattus sur le menthol recristallisé français vendu au-dessous de 500 francs le kilog, et sur le menthol liquide (ou essence de menthe japonaise déterpénée, sans éthers), à son tour 50 % moins cher que le menthol français et, trois fois moins cher que le menthol japonais.



Distillation de la Menthe en Italie (Varino, à Pancalieri).

La Réaction à l'Iode.

On sait que pour distinguer le menthol de l'essence de menthe, les chimistes ont l'habitude de procéder à la réaction par l'iode. L'huile essentielle est extraite des produits à analyser par les méthodes ordinaires et la solution alcoolique est traitée par la teinture d'iode ajoutée goutte à goutte.

La solution d'essence de menthe dans l'alcool décolore la teinture d'iode, la solution de menthol ne la décolore pas.

Les essais faits simultanément sur du menthol cristallisé japonais, du menthol français 40° et du menthol liquide naturel 80 % ont démontré que la même réaction était commune à ces trois sortes de menthol. L'essence de menthe naturelle, traitée dans les mêmes conditions décolore en effet l'iode.

Le menthol liquide 80 % peut donc être employé à la place du menthol solide et donne la même réaction.

⁂

L'ESSENCE D'AMANDES AMÈRES ET L'ESSENCE DE MENTHE EN THÉRAPEUTIQUE. — G. d'ALFONSO. — *Riv. Ital. Ess. Prof.* 1922, T. 4, N° 1, p. 4-5, janvier.

L'auteur, dans une série d'expériences dont il fait l'historique, a pu constater l'action antiseptique et curative remarquable de l'essence d'amandes amères (sans acide cyanhydrique) sur les inflammations de la gorge, du nez, etc.

Il a de même constaté l'action curative toute particulière de l'essence de menthe, débarrassée de ses terpènes, sur les plaies, blessures et affections de la peau. Il signale ces deux produits à l'attention des médecins.

⁂

MENTHOL, ISOMENTHOL ET MENTHONE. Méthode pour la préparation du — *à partir du thymol.* Eng. P. 189.450. Rheinische Kampfer Fabrik Ges. 20-11-1922.

Le thymol est chauffé, en autoclave et sous pression, avec de l'hydrogène, en présence de catalyseurs tels que nickel, cobalt, platine ou palladium. On obtient un mélange de menthol et d'isomenthol dont le premier se sépare au refroidissement, tandis que le deuxième reste liquide. L'isomenthol restant est deshydrogéné en menthone au moyen d'oxyde de cuivre ou d'oxyde de nickel ; la menthone est à son tour, seule ou mélangée au thymol, hydrogénée sous pression et donne une quantité supplémentaire de menthol.

Echos.

Nous apprenons que M. Charles Monnet vient de recevoir une consignation importante de l'Essence de Rose Bulgare « Orozoff » et qu'il a été nommé représentant exclusif de cette marque pour la France. Cette nouvelle ne manquera pas d'intéresser ceux de nos lecteurs désireux d'avoir sous la main une Essence de roses garantie pure et d'une finesse extrême.

(*Communiqué.*)

Activité physiologique du Menthol synthétique.

Les Anglais fabriquent du Thymomenthol à partir du thymol et obtiennent deux produits, l'un liquide, l'autre solide fondant à 28°.

Ils ont fait, sur des grenouilles et des rats des expériences qui démontrent que l'activité physiologique du nouveau menthol n'est pas moindre que celle du produit naturel japonais.



Distillerie italienne de Menthe (Carle, à Pancalieri).

Les résultats de ces expériences ont été publiés dans le *Perfumery & Essential oil record* de Londres (1). Nous en résumons les points caractéristiques.

Essais sur la respiration. — Trois grenouilles pesant entre 18 et 20 grammes chacune furent placées dans des récipients contenant de l'air saturé avec des vapeurs de chaque menthol. La respiration normale des grenouilles variant entre 17 et 19 par 10 secondes, au bout de trois minutes les grenouilles placées dans l'air au menthol japonais respiraient 10 fois, celles placées dans l'air saturé de menthol liquide ne respiraient que 5 fois, et celles placées sous l'influence du menthol artificiel solide respiraient 14 fois.

Les grenouilles placées dans l'air au menthol normal expiraient au bout de 17 minutes, celles placées dans l'atmosphère de menthol liquide mouraient au bout de 3 minutes, et celles placées dans l'air au menthol cristallisé synthétiques mettaient 12 minutes pour trépasser.

Les mêmes expériences répétées sur des rats ont donné des résultats analogues. Tous les rats mouraient avec des symptômes de paralysie du système nerveux central : quelquefois la paralysie était précédée d'excitation (crampes et accélération de la respiration).

Enfin d'autres expériences par injection directe de 0 gr. 50 provoquèrent la mort dans des temps variant de 7 minutes et demie à 20 minutes.

Conclusion. — Le menthol synthéthétique solide est plus actif que le menthol naturel : le menthol liquide est plus actif que le menthol solide.

L'essai organoleptique démontre que le menthol synthétique est plus agréable que le menthol naturel, mais qu'il est moins « glacial » que lui.

L'emploi de ces divers menthols semble devoir entrer dans la pratique.

(1) Octobre 1923, p. 375-376.

Bibliographie.

MENTHOL.

P. BOSSU. — *Du menthol en injections intratrachéales et laryngiennes dans la tuberculose du poumon et du larynx.* Paris, 1899.

KONDAKOFF et LUICHININN. — En russe (*Isomerisation in the order of Menthol*). Vurger, 1900-1901.

parations of menthol. Drug. and Pharm. Record. New-York, 1903.

FIRMS. — *Un inconveniente del uso del Menthol. Rev. del Espece media oto-rhino-laryng.* Madrid, 1902.

GROSBEVOI. — En russe (*Apparatus for inhalations of menthol. Vrach.* St-Pétersbourg, 1903.

Mlle I. IOTHEGO. — *De l'action analgésiante du menthol. Compte rendu Société de Biologie*, Paris, 1903.



Distillation de la Menthe dans les Alpes-Maritimes.

M.-A. VLADIRMISKI. — En russe (*Action of Menthol on fonctions on the stomach of healthy men*). Saint-Pétersbourg, 1891.

BENEDICT. — *The use of Menthol thrugt the stomach tube. Internat med. mag.* Phil. 192-93.

BIAL. — *Uber die Ausscheidung von Menthol durch die Galle. Zentralblatt fur Physiol.* Leipzig, 1901.

BOUNIN. — *De l'emploi du Menthol-phénol-cocaïne en oto-rhino-laryngologie. Revue pratique de Laryngologie*, Paris, 1899.

BRIGGS. — *Mentholisation of the mucosa of aires passage. Annal Med.* Phil., 1902.

DE BESANTIGUES. — *The aqueuses pre-*

Mlle I. IOTHEGO. — *Influence du Menthol sur les nerfs cutanés. Journal de Neurologie*, Paris, 1903.

JORIS. — *Uber Anserdung des Menthols indols in Oto-rhino Laryngologie Praxis. Khir Therap et Wien*, 1909.

KRAUS. — *Uber die Auswendung des Linimentum Menthol Chloroforme compositions Alleg. Wien. Ned. Zeitung*, 1902.

SOMMERS. — *The Use of Camphor Menthol in disease of the nose and Through neck aich.* New-York, 1901.

ZVERSERSKI. — En russe (*Use of Menthol in Stomatologie*). *Med. Oberz*, Moscou, 1904.

VON FRIEDRICHS. — *Uber Drohungsvermögung und quantitaty Besting des Thymols von Eugenol und Thymol. Arch. des Pharm.* Berlin, 1919, pages 180 à 190.

ATKINSON. — *Some Uses of Menthol. Brit. Med. Journ.*, Londres, 1918.

MAYER. — *Quantitative estimation of Menthol in Alcoholics solutions. American journ. of Pharmacy*, 1919.

PETTERSON and CAYLE. — *Rotation menthyl-diacethyl-tartrate in the homogeniouse conditions and solutions in ethyl alcohol benzen and nitrobenzen.*

BRUMEL. — *Thymenthol and Isomeridus. Bulletin Soc. Chimique*, Paris, 1905.

IVERS. — *In Thymol-menthol emulsoid in glyzerin Nebers Brehm Koloids Dresden*, 1914, 253-255.

FORNIN et CORSTIN. — *Repartitions entre le géraniol et le menthol.* Saint-Pétersbourg, 1914.

LEHMANN. — *Menthol recryst D A B 5 und frencheloid D A B 5, Chemist Zeitung. Goethen*, 1913.

THOMAS. — *Menthol Gevinung in Deutschland und in den deutschen Kolonien. Chemist Zeitung*, 1913.

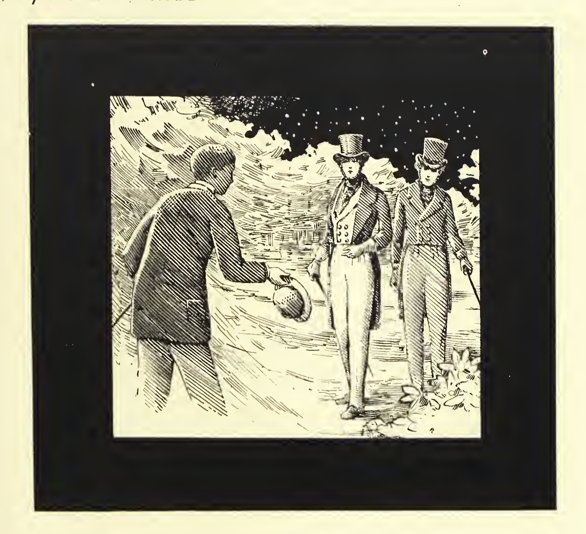
WRIGHT. — *The cristallisation of menthol. American Chemical Société*, Easton, 1917.

Les Huiles essentielles brutes ne paient que 1,10 %.

Considérant que les huiles essentielles à l'état brut sont des produits naturels n'ayant subi que la préparation nécessaire à leur transport, inutilisables dans l'état où ils sont importés et dont l'emploi nécessite des transformations qui ne sauraient être effectuées que par des industriels de la *parfumerie*, la direction générale des douanes, d'accord avec celle de l'Enregistrement, a admis que les essences naturelles brutes ne soient pas considérées comme rentrant dans la catégorie des articles de parfumerie soumis à la taxe de luxe.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.



L'OPINION DE BRUMMEL

Ceci se passa l'an dernier, ma foi, dans la nuit du 24 au 25 décembre 1922 et, comme il n'est pas d'usage d'anticiper sur les dates, vous reconnaîtrez avec moi que c'est bien le conte de Noël le plus frais que l'on puisse trouver puisqu'il n'a pas un an d'âge.

Quand je dis *conte*, c'est par prudence, car si j'affirmais que ceci est une histoire véridique, il s'en trouverait qui me riraient au nez ; il s'en trouverait d'autres aussi qui me prendraient en déconsidération.

Bref, écoutez ceci, et vous en penserez ce que vous voudrez.

Nous étions en bonne et nombreuse compagnie. Il y avait là des célibataires, le grand Jacques qui aime la musique, et honnêtement le vin. Gabriel, Gaby pour ses amis, un ingénieur qui rêve étrangement, et deux jeunes gens tout jeunes, un blond très gai et un brun très triste. Il y avait des ménages : ma femme et moi, Claude et la sienne, René aussi avec son épouse, et deux jeunes filles, l'une blonde et languissante, l'autre brune et frisée, vive et rapide.

On dîna très correctement. Ah, ça ! très correctement. Puis vinrent le champagne, le dessert, les cigares et un instant de paix. La conversation, privée de tout soutien, tomba tout à coup sans bruit.

Un peu de temps s'était écoulé lorsque la maîtresse de maison s'avisa du silence qui régnait. Elle fit un effort et, pour traiter un sujet nouveau, elle nous conviait à admirer un charmant flacon de parfum dont son mari venait de lui faire don pour son petit Noël. Exclamations : « Charmant, exquis... que c'est joli !... » Puis « Quelle odeur ? »

— Ah ! mon Dieu ! dit le mari, je n'en sais trop rien. J'ai demandé un joli flacon, un parfum à la mode et l'on m'a donné « *La Java* »...

— Charmant ! Exquis ! furent prononcés derechef.

Tout à coup, le grand Jacques dit d'une voix lente, un peu brumeuse — oui, un peu embrumée de ce joli vin de l'Hermitage qui sent la violette et que Jacques aime beaucoup :

« Parfums ! Parfums ! vous n'y connaissez rien. Vous n'avez aucun goût ! Vous achetez sans savoir, n'importe quel parfum pour n'importe qui et vous ne songez pas au mélange odieux que cela peut faire avec des odeurs naturelles. »

— Pas de détails ! dirent les mères.

— Pas de détails, dit Gaby l'ingénieur, dont la nature poétique est facilement choquée par des détails trop terre à terre.

— Cependant, commença René, il y a là une question fort intéressante. Les Egyptiens...

— Zut pour les Egyptiens ! dis-je d'une voix énergique.

L'œil de mon interlocuteur s'éclaira d'une lueur errible allumée par mon intervention irrévérencieuse.

Claude, qui rit à son habitude, devint grave et prononça soudain ces paroles définitives :

— Notre siècle ne fait plus rien avec soin. Il y a cent ans environ, on vivait mieux, plus lentement... On choisissait ses maîtresses et ses parfums.

C'est à ce moment qu'il se passa une chose inouïe. Les lumières de l'appartement diminuèrent insensiblement, ce fut la nuit, puis, là-bas, un point lumineux grandit et l'écran d'un petit appareil cinématographique d'appartement s'éclaira soudain.

Et voici que, dans ce cadre lumineux, un personnage apparut. Il avait le costume, l'aspect et l'allure du parfait dandy et, avant qu'il ne parlât, j'avais reconnu Brummel, Georges Bryan Brummel, ami du prince de Galles, plus tard Georges IV. Il parla, désagréablement d'abord :

— Petits bourgeois ridicules, nous dit-il, de quoi allez-vous parler ? Savez-vous ce qu'étaient, il y a cent ans, le bon goût et le bon ton ? Le petit monsieur blond — mon ami Claude grogna de mécontentement — est sans expérience pour juger des choses du parfum...

J'interrompis... « Mais, Monsieur, il me semble que nous pouvons tout comme vous...

— Taisez-vous, reprit Brummel fâché. Apprenez donc à manger et à boire sans que votre teint s'allume ridiculement... cela vaudra mieux.

Le diable d'homme me fixait d'un regard méchant. Il s'avança jusqu'à sortir de son cadre et son visage devint si gros et me sembla si près de moi, si près de jaillir de l'écran, que je me tus définitivement.

« En vérité, continuait-il, en jouant avec ses gants, vous n'y comprenez rien. Le grand monsieur, qui semble avoir encore un peu de raison, a exprimé tout à l'heure une vérité ! Il ne faut pas prendre n'importe quel parfum pour n'importe qui. Deux grandes divisions d'abord : les femmes et les hommes, puis deux subdivisions, les jeunes filles et les femmes ; les hommes et les jeunes gens. Enfin, dans chaque catégorie, il y a la couleur des cheveux, le teint, le genre, la manière d'être.

« Se parfumer, monsieur, mais c'est tout un art ! trouver son parfum à soi, celui que de nombreux essais vous font découvrir enfin et conserver comme le mieux approprié à vos goûts et à votre personne ! mais cette recherche peut durer dix ans peut-être !

« Je puis vous donner quelques conseils cependant. Je parle surtout aux jeunes gens qui ont à faire leur chemin dans le monde...

« La jeune fille très jeune, blonde et gaie, devra se contenter de parfums légers, frais et honnêtes. La verveine en est le prototype : une odeur un peu verte, une odeur jeune.

« Une fillette brune pourra se permettre des odeurs plus montées : un œillet discret peut s'admettre parfaitement.

« L'une et l'autre devront chercher, du reste, l'odeur qui leur convient, mais toujours dans les demi-valeurs, dans les demi-teintes. La jeune fille doit être comme la violette dont l'arome délicat éveille l'attention par sa timidité même.

« Pour vous, mesdames blondes, choisissez des parfums avec des bases végétales, comme le vétyvert, le cèdre du Liban, la sauge, par exemple. Cela s'accordera mieux avec votre nature et vos effluves personnels.

« Pour vous, si brune et si piquante, des odeurs plus émouvantes, plus grisantes se peuvent employer. Je les comprendrais à base de parfums animaux, musc ou civette — mais très peu de musc, très peu de civette ! il faut que cela forme un fond tout juste perceptible et que par là-dessus la fleur ou les parfums synthétiques, dont on a dit tant de mal et qui sont parfois bien agréables, forment une broderie qui laisse à peine deviner la senteur lourde qui rendra ce parfum, votre parfum « capiteux », ainsi qu'il est dit dans les romans populaires.

« Et vous reconnaîtrez, Mesdames, un homme adroit à ce que, s'étant trompé une première fois en vous offrant tel ou ou tel parfum qui ne convient pas pour vous, il ne retombera pas une seconde fois dans cette erreur... Mais il est indispensable, pour qu'il se rende compte, de lui livrer un peu de votre intimité, la nuque, par exemple. C'est à vous de voir si vous pouvez permettre cela.

« Pour les messieurs et les jeunes gens, le problème est plus délicat et il est exatement en sens inverse.

« Si vous êtes très bruns, gardez-vous des odeurs trop ardentes, dans la crainte de passer pour un homme sorti depuis peu de ses pampas. Si vous êtes très blond et clair, prenez garde de vous affadir.

« Enfin, alors qu'on peut, sans inconvénients, respirer son parfum dans le sillage d'une femme, il est du plus mauvais ton que l'on discerne le parfum d'un homme autrement que de tout près et dans une étroite intimité.

« Tout cela tient en quelques mots : Pour les jeunes filles,

fraîcheur et honnêteté. Pour les femmes, il n'est pas défendu d'être émouvantes ! Pour les hommes, discrétion. »

Brummel commençait à m'énerver et j'allais protester lorsque tout près de moi, les jeunes gens parlèrent. Le jeune homme blond dit à la jeune fille brune :

« Je vous enverrai *La Java*. Cela vous plaît ?

— C'est sûr, Arthur, dit-elle.

Le jeune homme brun dit à l'enfant blonde :

« Je suis certain que vous préférez *Ta bouche*.

— Tout juste, Auguste, répondit-elle allègrement. »

Brummel reprit en me regardant spécialement :

« J'ai fini et vous quitterais de suite pour l'autre monde si je ne voulais dire encore à ce grand serin qui dort là-bas, la bouche ouverte, et qui ronfle, que...

Sans mot dire, je me saisis d'un fruit sur la table et, pour briser cette fantasmagorie, le lançai violemment dans la direction de Brummel qui disparut. Il y eut un cri et le maître de la maison me dit, plus aigre que doux :

« Ah ça ! qu'est-ce qui vous prend de jeter des pommes dans l'écran... Vous rêvez, mon cher !...

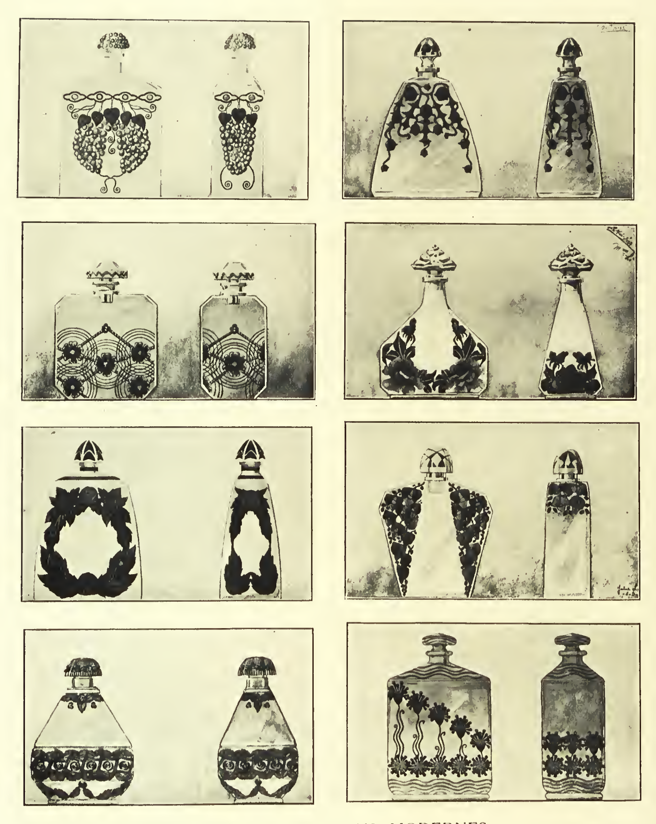
Toute l'assistance m'entourait, tournant vers moi des yeux interrogateurs et malveillants. J'étais un peu gêné bien qu'enfin... après tout, ce raseur... J'allais donc protester lorsque la voix de Jacques s'éleva dans ce silence qui suit les grandes catastrophes. Il disait :

« Ce pauvre Pierre, je le lui ai dit cent fois : il n'a jamais pu supporter l'Hermitage !... »

Et, pour ma honte, c'est ainsi que se termina l'aventure.

P. A...





DESSINS DE FLACONS MODERNES

exécutés à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon par la classe de M. Repelin.



Créations Ateliers LAZARSKI, 83, Fg St-Honoré, Paris.

LA HAUSSE, LES MONTAGES ET L'ART DE BIEN PRÉSENTER

Nous donnons par ailleurs quelques montages nouveaux d'une originalité certaine et susceptibles d'obtenir le plus grand succès, — ce que nous souhaitons de tout cœur.

Mais, on peut s'étonner que les Ecoles des Beaux-Arts, que les Ecoles d'art appliqué — nouvelle et heureuse formule, — ne consacrent pas plus de leur temps et de leurs efforts à préparer des dessinateurs pour l'industrie du verre dont les progrès, après avoir été si rapides, semblent maintenant sensiblement ralentis.

Dans cette industrie, comme dans toutes celles qui réclament non pas des manœuvres, non pas des *ouvriers* mais des artisans, la main-d'œuvre se fait rare et chère, et le problème devient d'autant plus délicat que la production difficile augmente les prix de revient, et que les flaconnages enchérissent considérablement le prix de vente des extraits de luxe.

Or, le consommateur, en ce moment, subit les hausses de très mauvaise grâce. Nous ne sommes plus à l'époque où une inflation rapide permettait, sans danger, des augmentations facilement « digérées » par le public.

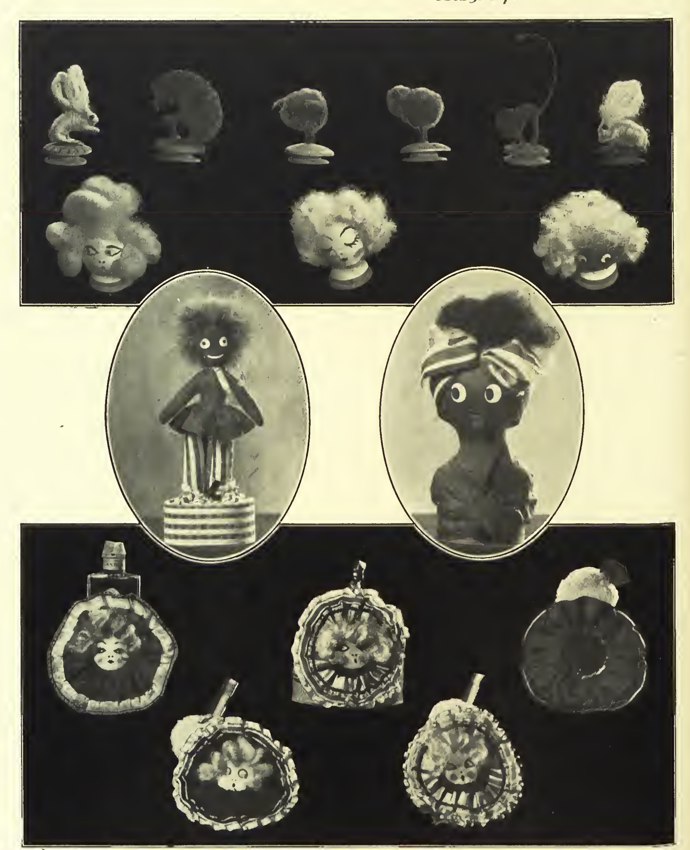
La vie est réellement chère pour tous, même pour ceux dont la fortune peut payer un large superflu. Il y a quatre ou cinq ans, on gaspillait, maintenant *on compte*.

Est-ce à dire que l'industrie du parfum soit sérieusement compromise ? Je ne le pense pas ou, du moins, je pense qu'il y a, à cette situation difficile, des remèdes.

On peut croire, en effet, que lorsqu'un acheteur rechigne devant l'objet offert et devant son prix, c'est *parce que l'objet ne lui paraît pas suffisamment séduisant* pour le prix proposé.

J'en conclus qu'une hausse sera plus facilement supportée par le public si elle semble correspondre à une modification, à une amélioration soit de la présentation, soit de la qualité et, si paradoxal que cela puisse paraître, je dis : « quand vous êtes obligés de vendre plus cher, vendez un peu plus cher encore, mais enrichissez soit votre qualité, soit — mieux encore — votre présentation ».

J'insiste sur la présentation, car la différence de qualité entre deux extraits de la *même maison* et de même odeur plus ou moins fine ou plus ou moins intense, est difficilement discernée par tout ce



Créations Ateliers LAZARSKI, 83, Fg St-Honoré, Paris.

qui n'est pas un nez « professionnel ». En revanche, l'aspect extérieur, l'originalité ou la richesse de la présentation, voilà qui se voit, voilà qui plaît, qui engage à l'achat, voilà qui dissimule le prix, qui atténue l'augmentation si mal accueillie lorsque le meilleur extrait est présenté trop simplement, sans frais apparents.

***

La parfumerie, industrie faite pour la femme, doit pour lui plaire, s'inspirer de la plus grande force qui fut mise au service de la coquetterie : « *se renouveler pour mieux séduire* ».

Et c'est pourquoi je déplore grandement qu'il ne sorte pas plus d'artistes décorateurs de nos écoles spéciales : Trop de peintres, trop d'artistes voués à la médiocrité, à la pauvreté, sinon à la misère, qui toute la vie se traîneront péniblement à la poursuite de l'acheteur fugace ; pas assez de dessinateurs pour la céramique, pour le tissu, pour le meuble, pour le métal, pour tous les objets usuels de l'existence, pour tout ce qui, utilisé chaque jour, trouve des débouchés nombreux, une vente facile et permet d'utiliser largement tous les talents, de les payer, de les faire vivre.

Si, résolument, nos écoles d'art s'orientent dans cette voie, nous assisterons à un renouveau de tous nos arts mineurs, nous verrons éclore, sans doute, ce fameux style moderne que tous les artistes actuels s'efforcent à créer et qui, jusqu'à présent, ne semble pas avoir pris encore sa forme définitive.

Notre siècle découvrira enfin, peut-être, son expression véritable d'où la simplicité ne saurait exclure la grâce et le décor, décor et grâce assez simples, assez flexibles pour satisfaire une époque qui s'attarde à goûter le charme du vieux persan, du vieux japon, de l'art contemporain de *Toutankhamen* et, d'autre part, se montre si sévère et si difficile pour la ligne rapide, pour les formes vives de l'automobile ou même de l'avion...

***

Je me suis sans doute égaré à la poursuite de l'artisan moderne, idéal créateur de flaconnages de parfumerie, mais j'ai voulu montrer qu'en matière d'art décoratif tout se tient, tout s'enchevêtre, et que nos parfumeurs, s'ils veulent continuer à intéresser leur clientèle et s'ils désirent qu'elle admette les augmentations qui peuvent s'imposer, devront lui donner les flacons qu'elle désire inconsciemment et dont l'aspect, la ligne, voire la couleur sont, pour la femme de goût, la vérité du moment.

***

Et le problème se posera toujours de la même manière : ou bien employer une matière riche



Créations Ateliers LAZARSKI, 83, Fg St-Honoré, Paris.

présentée très simplement, de telle sorte que le flacon puisse être fabriqué sans grands frais de main-d'œuvre et plaire uniquement par la limpidité, la pureté de la pâte employée, ou bien utiliser une matière moins chère, dont l'aspect sera moins heureux et qu'il faudra alors recouvrir, masquer par un décor approprié, rendre étrange par une forme inattendue, placer dans un boîtage qui mette en valeur ses côtés agréables et dissimule ses défauts originels.

Peut-être, en ce moment, ai-je l'air de découvrir des vérités un peu connues déjà, et peut-être nombre de nos lecteurs souriront-ils de ma naïveté et de ma prétention à vouloir leur apprendre un métier qu'ils connaissent parfaitement sans doute... peut-être souriront-ils, oui, ou peut-être, ayant réfléchi, songeront-ils, que la vente de leur numéro 35 *Bilitis,* ou leur numéro 3644 *Chrysis,* ou encore le 124 B *Violette des Indes* [1] semble bouder, en effet, depuis la dernière hausse et qu'effectivement ils ne sont plus au goût du jour. Peut-être penseront-ils à cela après avoir lu ce modeste petit papier...

Convenez alors, cher lecteur que j'aime, convenez avec moi que ma prose ne fut point tout à fait inutile et que le temps passé à lire cette page ne fut pas tout à fait du temps perdu.

Jean RENAULT.

(1) Ces dénominations sont de pure fantaisie.

A JUMP IN PRICES IF YOU HAVE TO BUT A BETTER PRESENTATION, PLEASE

We are showing somewhere in this issue a few guaranteed original containers which should be successful were our hopes to be fulfilled.

Thinking of glass flacons we are wondering why Fine Arts schools and schools bearing such a good name as Schools of Applied Art are not turning out more designers for the glass industry which must not be allowed to come to a standstill after having had such a brilliant past history.

Actually the glass industry is in a great need of « artizans », that is to say creative workers, and just like for other industries requiring skilled workers and not merely plain labourers production has been handicapped and costly ; as a consequence the cost of flacons brings up considerably the sale prices for « de luxe » essences.

This come up just when customers don't stand for prices going up as they used to when inflation of currency was speeding as fast as prices were running up.

To-day everybody speales of the high cost of living, even those having a great deal to spend on luxuries ; everyhody makes every cent count and does not spend thoughtlessly.

Of course I don't mean to say that the perfume industry is endangered, I only want to stress our difficulties to find a way out ot shem for I think there is one.

When a customer shrinks at a high priced article it is likely because *he judges the orticle not enticing enough to spend* so much *money* on *it.*

Therefore any increase in price would be more easily « taken in » were it accompanied with at least some change or some sort of improvement lither in the productitself or in the way you present it, presentation being one of the main factors for a sale.

I emphasize it, for the difference there is between two essences from the same firm and with the same perfume but of a different grade or power is hard to tell for anyone, unless he be an expert at it ; and, on the contrary, everybody is judge of the real qualities of the presentation and knows whether it is original or rich looking, such things are tangible, you see them, you know whether you like them, you are tempted to buy through them, and you forget about the price which otherwise would be frowned at were the best essence offered in a plain and apparently inexpensive container.

Furthermore perfumery being specially made for women has to please them, and to do so must make use of the golden rule of coquetry « *Be ever new in order to please more ond more* ».

It is because we need so much novelty articles that I wish to have our special schools prepare more industrial designers and not so many painters too often bound to live miserably, while there would be plenty of work for them to do were they willing to decorate china, materials, metals, furniture, things of daily use for which there is always a large demand, and thus they would find use for their talent and make a living.

Were our schools ready to start on this way we would certainly see a realization of the so much salked about modern art which has not yet found its typical expression.

It would have to be rather simple, yet graceful, adorned, souple, for it has to satisfy people interested in old persian and chinese arts, amused with modern Toutankhaman creations, and yet quite critical for the sharp and neat lines of our automobiles and aeroplanes.

I have rambled on looking for the ideal creator of modern perfumery flacons just because I wanted to show how convergent all decorative arts are and that in order to please their customers and impose upon them higher prices perfumers have to give them just the kind of flacons they would like to have were they more conscious of their own desires, with the line, shape and colour considered by refined women as the momentary truth in art.

Of course our problem will always be the same : we must either use a rich substance requiring no workmanship since it pleases for its own clearness and purity, or else have a less finer substance, not so pleasing to look at, and, then, cover it with decorations, make it interesting for its shape, wrap it so to bring out its nice aspects and push back its original vulgarity.

I may look like someone discovering what has been known for long and thus make people smile for trying to teach them their trade ; let them smile provided they think of the reasons for which their n° 35 « Bilitis » or n° 3644 « Chrysis » (fictitious names), or n° 124 B « Violette des Indes » have not been selling since prices have gone up ; they may discover that they are no longer up to date with the latest requirements.

If such is the case the reader is to agree with me and confess that he nor I have not wasted our time on this paper.

Pl. N° 1





SUGGESTION

pour la présentation d'un parfum de luxe

(modèle et nom déposés)

VOYAGE EN ZIGZAG EN BASSE-PROVENCE

Par J. GATTEFOSSÉ et E. JAHANDIEZ

La Basse-Provence est une région indéfinissable géographiquement et ne forme réellement une unité qu'au point de vue artistique et touristique.

Encore notre voyage en zigzag se poursuivra-t-il seulement sur une faible partie de cet immense territoire dont l'étonnante diversité est le charme principal.

Du littoral mouvementé, déchiqueté de mille et mille calanques pittoresques, limité par cent plages séduisantes, couvertes d'épaisses pinèdes, aux monts désolés et farouches, qui des Alpes neigeuses se succèdent en un formidable écroulement multicolore, les sites les plus étonnants se pressent autour de quelques villages anciens qui deviendront des centres de tourisme lorsque la Basse-Provence sera mieux connue et moins délaissée.

C'est du vaste port militaire français de Toulon, défendu par de hautes montagnes dénudées, couvertes de travaux d'art, au pied desquelles la ville gaie et ensoleillée s'étage et groupe ses 120.000 habitants, que l'étude de la Basse-Provence s'amorce le plus aisément.

Cl. P. M

Fig. 1. — Roseraie de la Villa Olbia (sur les ruines de la ville romaine d'Olbia).

Le littoral des Maures, constituant avec celui de l'Estérel, la véritable Côte d'Azur, groupe un nombre considérable de petites stations estivales, tout à la fois élégantes par l'organisation moderne des hôtels et des plages et pittoresques par leur étrange couleur locale. De Toulon à Cannes se succèdent Carqueiranne, Giens, Le Lavandou qui doit son nom à l'abondance de la Lavande stœchade, Bormes-les-Mimosas, Cavalière, Cavalaire, la fière Caccabaria des phéniciens, Saint-Tropez aux fantastiques fêtes sarrazines de la Bravade, Sainte-Maxime, le joyau des Maures, Fréjus aux arènes ruinées vert et rose. St-Raphaël à la cathédrale sanglante des poussières de bauxite, Agay et le Trayas qui, de part et d'autres des monts Estérel au pelage pourpre, étendent leurs plages délicieuses.

Il faudrait consacrer de nombreuses pages à chanter le charme prenant de ces sites qui retiennent artistes et savants et qu'une pléiade de poètes s'efforce de magnifier.

A Carqueiranne, bourgade entourée de collines boisées, aux noms gracieux, le Mont-des-Oiseaux, le Paradis, la Colle-Noire, c'est les fameux rochers aux pins penchés, si souvent reproduits par les pinceaux de Paulin Bertrand et de tant de peintres qui se sont fixés en ce domaine enchanteur.

Dans la plaine existe un centre im-



Cl. P. M.

Fig. 2. — Ruines d'Olbia, à l'Almanarre (Var).

portant de cultures de fleurs (*fig.* 4 à 7) et de primeurs, expédiant chaque année, sur l'étranger, plus de 60.000 colis postaux, et en Amérique principalement, des cargaisons de bulbes de Narcisses (*fig.* 8).

Un centre analogue fait le pendant de Carqueiranne, à l'ouest de Toulon : c'est Ollioules, aux cultures immenses d'œillets, de renoncules et d'immortelles, groupées à la sortie des célèbres gorges d'Evenos.

Carqueiranne, ce village si paisible, fut le théâtre de deux évènements historiques dignes de mémoire. En 1531, le redoutable corsaire Kaïr-ed-Din Barberousse, vint mouiller douze galères et dix-sept galiotes dans la baie des Salettes et s'avança dans l'intérieur du pays. Il rebroussa chemin devant les fortes murailles de Toulon. Au retour, sur son passage, il brûla la Valette et vint se rembarquer à Carqueiranne « emportant meubles, bestiaux, hommes, femmes, enfants, pour en recevoir rançon ou pour les vendre ».

Moins de deux siècles plus tard, lors du siège mémorable de Toulon par le duc de Savoie, en 1707, le port des Salettes fut encore choisi comme lieu de débarquement pour la grosse artillerie.

Après Carqueiranne, nous jouissons de l'inoubliable vision de San-Salvadour, colline verdoyante couverte de sanatoria et plongeant dans une mer idéalement bleue. Là, les Romains construisirent Olbia et sur l'île qui lui faisait face : Pomponiana. Les ruines de la première se rencontrent sous les oliviers à l'Almanarre, parmi les célèbres roseraies (*fig.* 1 et 2) que montre notre cliché, et celles de l'autre à la Tour-Fondue, à l'extrémité de la presqu'île de Giens, l'île ancienne ayant été progressivement reliée au rivage par un cordon de sable et d'immenses marais salants, actuellement activement exploités.

Un peu plus au nord, la charmante ville d'Hyères-les-Palmiers, l'Areæ des Grecs, plus tard illustrée par saint Louis qui y embarqua ses Croisés et par les Templiers qui y résidèrent, est aujourd'hui le séjour préféré des étrangers et la ville compte une colonie anglaise considérable. Un jardin botanique (*fig.* 11) intéressant est à signaler, car on y peut admirer des acclimatations très anciennes.

C'est à Hyères que se cultivent les plus fortes quantités de primeurs de la région — notamment de fraises (250 vagons par saison). La parfumerie y compte plusieurs distilleries industrialisant les roses (*fig.* 16), le géranium, la menthe, la violette (*fig.* 12) cultivés alentour. Les roseraies y sont de toute beauté,

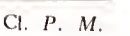


Ph. J. G. Cl. P. M.

Fig. 3. — Visite des champs d'expérience, à Roquebrune (Var).



Fig. 4. — Cultures florales dans le département du Var.



Cl. *P. M.*



Fig. 5. — Les Œillets à Carqueiranne.

Cl. *P. M.*



Fig. 6. — Cultures florales étagées sur les pentes des Maures. Cl. *P. M.*



Fig. 7. — Cultures sous châssis à Ollioules (Var). Cl. *P. M.*

Photo P. M. Fig. 8. — Culture de Narcisses pour l'exportation des bulbes en Amérique, à Carqueiranne, au pied du Mont Paradis. Cl. P. M.

Photo P. M. Fig. 9. — Culture d'Œillets sous châssis à Carqueiranne. Cl. P. M.

et le mont Fenouillet, couronné de ruines féodales, qui domine la vieille cité, est réputé pour les plantes médicinales rares que les thérapeutes indigènes y viennent récolter.



Ph. Jahandiez. Cl. *P. M.*
Fig. 10. — Les sources d'Entraigues au Saut de Saint-Michel, au bord de l'Argens.

Nous consacrerons en 1924 quelques pages particulières aux villages pittoresques des Maures depuis Bormes enfouis dans de somptueux bois de mimosées, la Garde-Freinet, l'imprenable Fraxinet des Sarrazins, aujourd'hui centre de culture de la châtaigne à glacer, jusqu'à Grimaud, Cogolin, Ramatuelle aux châteaux féodaux impressionnants par la sobriété de leurs lignes et la sombreur mélancolique des taillis qui les engloutissent.

Signalons seulement la Chartreuse de la Verne, enfouie dans l'imposante forêt du Dom, repaire de sangliers et autrefois de brigands, lieu funeste où les voyageurs devaient subir toutes les vicissitudes. On y atteint par le village de La Mole, très curieux par le type maure de ses habitants ; la Chartreuse, joyau d'architecture du XIIe siècle, est presque ignorée des touristes, tant son accès est difficile (*fig.* 15).

Les Chartreux vinrent s'y établir dès 1170. A peine fondée la Chartreuse de la Verne était déjà célèbre et de fort loin vénérée ; les plus grands seigneurs voulaient être enterrés dans son cimetière.

Détruite par un incendie en 1271, en grande partie saccagée lors des guerres de religion, la Chartreuse se relevait toujours patiemment de ses ruines ; au XVIIIe siècle ses domaines étaient évalués à plus de 3.000 hectares.

Le couvent, qui couvre une superficie d'un hectare et demi, conserve encore l'aspect extérieur d'une forteresse, mais l'entrée est une porte monumentale du XVIIIe siècle, encadrée de serpentine ; la chapelle était décorée autrefois de 40 tableaux et le cloître orné d'élégants arceaux. La Révolution obligea les religieux à se disperser, tout fut confisqué, vendu ou pillé. Aujourd'hui les bâtiments les plus récents, occupés par des fermiers, sont encore debout, mais tout ce qui offrait quelque intérêt artistique a disparu ou tombe lamentablement en ruines.

Le territoire de la Verne possède les plus anciennes châtaigneraies des Maures, et, près de l'entrée même de la Chartreuse, nous avons mesuré un de ces vénérables châtaigniers, plusieurs fois séculaires, dont le tronc n'avait pas moins de 9 mètres de circonférence à 1 mètre du sol.

La forêt du Dom possède d'autres châtaigniers extraordinaires à Collobrières, non loin de là, sur le plateau élevé de Lambert ; dans ce lieu infernal,

Fig. 11. — Le Parc à Hyères-les-Palmiers. Cl. *P. M.*

Fig. 12. — Violettes à Hyères. Cl. *P. M.*



Ph. Vivax. Cl. *P. M.*

Fig. 13. — Récolte du Ciste ladanifere, dans le maquis de l'Estérel.

d'étranges menhirs préhistoriques bordent une faille gigantesque qui s'enfonce dans les entrailles du sol et où la lumière du jour n'atteint pas.

Ces forêts des Maures, malheureusement ravagées presque annuellement par de cruels incendies, recèlent une flore curieuse et diverse et se terminent à l'est au village de Roquebrune, centre très important de viticulture, où l'administration a fait créer de vastes champs d'expériences (*fig.* 3).



Ph. Vivax. Cl. *P. M*

Fig. 14. — Jardin d'essai de plantes à parfums, à Lorgues.

Ce village a conservé ses rues à arcades, ses anciennes portes et ses maisons percées de fenêtres gothiques à meneaux ; il tire son nom du grand rocher fauve, abrupt et étrangement découpé, qui l'avoisine.

Promontoire avancé de la chaîne des Maures, le Rocher de Roquebrune domine de ses 371 mètres la basse vallée de l'Argens, le littoral de Saint-Raphaël à Saint-Tropez, une partie des Maures, de l'Estérel et des Alpes neigeuses ; par un temps clair on y aperçoit même les montagnes de la Corse. La pointe la plus occidentale porte les vestiges du village de Sainte-Gandi, dont on ignore complètement l'origine.

Nous nous réservons de parler plus tard de l'Estérel et notamment de ses curieux maquis de Ciste noir ou Labdanum (*fig.* 9) et de sa baume sacrée où toujours de puissants mages attirèrent les foules passionnées, qu'il fussent païens ou moines des Iles de Lérins, comme Saint-Honorat (*fig* 18). Du cap Roux, au-dessus de la Grotte, on domine 150 kilomètres de côte, du Cap Camarat à Porto-Maurizio.

Nous retournerons à Giens nous embarquer pour les Iles d'Hyères, les célèbres Stœchades des Grecs dont l'illustre Rabelais s'intitulait plaisamment le calloier, c'est-à-dire le cantonnier, sans doute parce que nul chemin n'y était tracé à l'époque.

Porquerolles, la plus importante du groupe des Iles d'Hyères, ces poétiques Iles d'Or dont le Dr Charles Richet, un de leurs plus fervents admirateurs, a pu dire avec raison : « Elles sont délicieuses, adorables ; elles sont un des plus purs joyaux de la France ; elles ont même, comme pour charmer davantage, l'agrément d'être méconnues ou, pour dire vrai, inconnues ». En effet, Porquerolles offre à l'artiste et à l'amateur de beaux sites, sur sa côte nord, une suc-

Ph. Jahandiez Fig. 15. — Les ruines de la Chartreuse de la Verne (Var) envahies par la végétation. Cl. P. M.

Fig. 16 — Plantation de Rosiers de l'Hay, Hyères. Cl. P. M.

cession de gracieuses plages en hémicycles, alors que la côte sud présente une barrière abrupte et sévère de falaises rocheuses, élevées, atteignant au Gros-Mur-du-Sud près de 150 mètres d'à-pic.



Ph. Jahandiez. Cl. P. M

Fig. 17. — Une rue du village d'Entrecasteaux.

A l'intérieur de l'île, malgré l'extension des cultures et les ravages occasionnés par les incendies, subsistent encore de beaux bois de pins d'Alep et des maquis touffus de cistes, de lentisques et de myrtes aux odeurs balsamiques (*fig.* 25 *et* 27).

Le Cap des Mèdes, apocalyptique dégringolade de rocs géants habités de goélands et plongeant dans une mer toujours mouvementée, est un lieu sinistre qu'il faut avoir vu ; il se prolonge, en mer, de rochers nus et noirs découpés par quelque malin génie cherchant sans doute à donner aux humains une prévision infernale.

Porquerolles est encore l'île des couchers de soleil admirables et tel peintre qui y vit se désespère en vieillissant de ne pouvoir les fixer dans l'imperfection de son art et l'inexactitude brutale des couleurs.

Les autres îles d'Or : Pagaud, Port-Cros et l'île du Levant offrent aux touristes tant de curiosités rares que nous renonçons à les signaler. Cependant c'est là que l'on trouve ce singulier maquis de germandrée Maru, et de germandrée Massiliense (voir *P. M.* 1920, p. 119), les plus odorantes des labiées européennes.

Nous traverserons maintenant le département du Var de l'Est à l'Ouest à travers les plaines du centre et les collines de pins maritimes. L'olivier et la vigne sont les ressources agricoles du pays et, depuis un demi-siècle, les cultures industrielles.

Un groupe très important est formé par les villages de Montauroux, Callian, Fayence et Seillans. C'est surtout à la Comtesse de Villerslafaye de Savigny de Moncorps, que notre Revue s'honore grandement d'avoir comme présidente d'honneur de son comité de rédaction, que cette région doit son actuelle et si remarquable prospérité. C'est elle qui prit l'initiative de cultiver autour de son château du Neisson le jasmin (*fig.* 20), la rose, la violette, la tubéreuse et la jonquille. Les années sont passées et les nouvelles cultures ont pris un essor inespéré, et font actuellement la richesse du village de Seillans et de ses voisins. Les coopératives et les parfumeries s'y multiplient et y prospèrent rapidement.

A Montauroux, s'ajoute depuis peu la culture de la menthe, de l'hysope, de la sclarée, de la camomille.

A trois kilomètres de Montauroux, sur une colline de 300 mètres, se trouve Callian, village d'origine très ancienne

Ph. Jahandiez. Fig. 18. — La Baume de Saint-Honorat au Cap Roux (Estérel). Cl. P. M.

Ph. Jahandiez. Fig. 19. — Le village de Bargeme (Var), au pied de la montagne de Brouis. Cl. P. M.



Ph. Savigny. Cl. P. M.
Fig. 20. — Récolte du Jasmin, à Seillans (Var), chez la comtesse de Savigny de Moncorps.

(*fig.* 21 *et* 35) où l'on a recueilli de nombreux vestiges de l'époque romaine. Détruit pour la seconde fois en 1391, Callian fut rebâti une troisième fois sur l'éminence où il se trouve actuellement ; sur un rocher, au centre du village, se voient les ruines du vieux château pillé sous la Révolution.

Les Romains avaient jadis dérivé les eaux de la Siagnole de Mons à Fréjus. L'aqueduc remarquable qu'ils avaient édifié, et qui en un certain point traversait un tunnel, passait près de Callian ; il a été restauré et utilisé pour approvisionner d'eau Saint-Raphael, Montauroux et Callian, où il amène environ 300 litres d'eau par seconde.

Les plaines fertiles et arrosables se succèdent vers l'Ouest, les eaux de l'Endre et de la Nartuby arrosent les vastes terres de Valbourgès, la Motte, Trans où les cultures florales abondent puis les immenses vignobles des Arcs, de Vidauban, du Luc.

Les Arcs se signalent à l'attention par l'importance de leur gare de transit qui centralise les récoltes de tout le centre du Var. C'est un gros bourg de plus de 3.000 habitants divisé en deux quartiers bien différents : à flanc de côteau, le Parage, c'est la vieille cité féodale dominée par une haute tour quadrangulaire, dernier vestige du château-fort où les habitants se réfugiaient autrefois, lors des incursions trop fréquentes des Sarrasins descendant des forêts voisines du massif des Maures ; en dessous, sur les pentes inférieures du mamelon, un vaste quartier neuf s'avance dans la plaine, vers la gare.

Le château ou *Castéou*, n'était pas l'unique refuge des habitants lors de l'approche des pillards, il subsiste encore dans la partie basse, un curieux monument, peut-être primitivement funéraire, le *Columbarium*, transformé en moulin ; c'est un énorme donjon, aux murs très épais, qui n'avait autrefois ni porte, ni fenêtre, on y pénétrait par une ouverture unique située à une grande hauteur du sol. En cas d'alerte les fugitifs se faisaient hisser dans une nacelle montée par des cordes.

Au-dessus des Arcs s'élèvent les collines boisées d'Astros et de Taradeau, au pied desquelles s'étendent de riches cultures de menthes.

Au-dessus de la curieuse tour antique d'Aubanet s'élèvent les collines de Rasque, que l'activité intelligente de leur propriétaire transforme en vastes cultures de Pyrèthre de Dalmatie et de Sauge sclarée (*fig.* 38).

Plus loin c'est l'ancienne ville de Lorgues, la préhistorique Léo-Niké, la capi-



Cl. P. M.
Fig. 21. — Cueillette du Jasmin, dans la région de Callian-Montauroux

Ph. Jahardiez. Fig. 22. — Le Manoir seigneurial de Trigance (Var). Cl. P. M.

Ph. Vivax. Fig. 23. — Construction de la distillerie de plantes aromatiques de Lorgues (Var), en 1923. (S. A. Vivax). Cl. P. M

tale des Voconces, que leur ancien oppidum devenu plus tard le site miraculeux de Saint-Ferréol, domine de sa masse gracieuse.



Ph. Jahandiez. Cl. P. M.
Fig. 24. — Vieux pin sylvestre au sommet de la montagne de la Chens (Var).

Des industriels ont récemment choisi ce centre pour y créer une importante distillerie (*fig.* 23) de plantes aromatiques et très rapidement les cultures se sont développées dans tous les villages environnants : depuis Le Luc au Muy, où Charles-Quint fut arrêté par d'héroïques paysans, au Sud, et depuis Figanières, la patrie du Mage Michel si oublié chez nous, mais si vénéré à l'étranger, jusqu'à Barjols au nord.

On y cultive sur les collines le jasmin et la rose de mai (*fig.* 27), dans les oliveraies le pyrèthre de Dalmatie (*fig.* 37) et la sauge sclarée (*fig.* 29 *et* 30), dans les plaines arrosées, la menthe, l'estragon, le basilic (*fig.* 28) et cent autres plantes aromatiques nouvelles dont la culture est due à l'initiative de ces novateurs.

C'est surtout à la culture de la Sauge Sclarée qu'ils ont donné une extension formidable permettant ainsi de répondre à la demande rapidement croissante de ce fixateur suave et puissant (*fig.* 41 et 42).

Lorgues est un centre de tourisme encore méconnu ; station climatérique idéale, c'est le point d'où les grandes excursions de la Basse-Provence sont le plus facile à réaliser. Dans les environs immédiats il convient de citer la vallée de Florieyès, la Floregia antique aux bords de laquelle se rencontrèrent Lepide et Antoine ; l'abbaye de Thoronet, célèbre et gigantesque monastère du Xe siècle ; le pélerinage de Sainte Rossoline aux modernes miracles ; la chapelle de Benva aux fresques initiatiques ; le castrum de Vessunes, importante station romaine dominant le couloir du fleuve Argens.

Ce dernier, aux eaux bleutées et rapides, dessine une sinueuse vallée à travers les bois millénaires. Au dessous du Castrum de Vessunes il se précipite de 12 mètres dans un tourbillon d'écume malheureusement capté aujourd'hui par une importante usine électrique fournissant l'éclairage et la force à plusieurs départements. Sous des ponts naturels agrémentés de stalacti es, le fleuve s'engouffre en bouillonnant au Saut de Saint-Michel, à Entraigues. Des sources abondantes surgissent au même point, (*fig.* 10) devant l'entrée d'une chapelle creusée en ce lieu infernal par des chrétiens, sans doute, au temps de lointaines persécutions.

Des légendes vivaces rappellent que cet ensemble pittoresque de curiosités

Ph. Jahandiez.

Fig. 25. — Une anse de la côte Est, Ile de Porquerolles.

Ph. Jahandiez.

Fig. 26. — La pointe des Mèdes vue de la côte Nord de Porquerolles.

Cl. P. M.



Cl. *P. M.*

Fig. 27. — Culture de la Rose de Mai dans le Var.

naturelles fut de tous temps vénéré.

Sur une colline dominant la rive gauche de la rivière, dans la cour de la ferme du Plan de la Vache, se trouve un antique noyer, probablement le plus gros de France, car il mesure plus de 9 mètres de circonférence à la base.

Poursuivant notre voyage rapide nous jetons un regard au vieux château seigneurial d'Entrecasteaux (*fig.* 17), où naquit le fameux navigateur Bruni d'Entrecasteaux, célèbre pour son voyage à la recherche de La Pérouse, expédition au cours de laquelle il devait succomber sur les côtes de Java ; puis des grottes et des rochers escarpés de Cotignac, nous traversons la gorge sauvage de Chateauvert.

Délaissant, pour cette fois, l'énorme massif de la Sainte-Baume qui exigerait vingt pages de monographie pour le seul énoncé de ses beautés, les grottes de Varages, de Tavernes, de Barjols, de Villecroze pourtant si curieuses et si belles, les tours crénelées du château féodal de Taurenne, nous admirerons seulement le délicat paysage formé par le lac de Tourves (*fig.* 40).

Ce lac est situé au nord-est du village de Tourves, au pied d'une colline calcaire, il se compose de trois bassinsd'une profondeur variant de 5 à 12 mètres. Ce sont des entonnoirs qui paraissent dus à des effondrements provoqués par les dissolutions souterraines, très fréquentes dans les marnes irisées. Les eaux sont salées, on y pêche des carpes, des meuniers et des tanches. Ses bords sont couverts de roseaux, de joncs et de rubanniers : on trouve là le nénuphar blanc, si rare en Provence.

A Tourves encore sont les ruines d'un château de style composite bizarre détruit sous la Révolution. On y rencontre une belle colonnade grecque et un obélisque égyptien, qui semblent de douloureux anachronismes en un tel paysage provençal.

Remontant au nord, vers le pays des Lavandes, par des villages invraisemblablement perchés sur des cônes aigus ou au-dessus de précipices défensifs, villages pauvres dans les églises desquels se cachent pourtant d'extravagantes richesses artistiques, des châteaux imposants par leur masse architecturale aussi bien que par les souvenirs qu'ils conservent, des bois sacrés aux chênes millénaires — nous atteignons bientôt la vallée du Verdon, soit au barrage fameux de Quinson (*fig.* 29), à la sortie des gorges de Baudinard, soit à Fontaine-l'Evêque, sous le rocher de Bauduen.



Ph. Vivax. Cl. *P. M.*

Fig. 28. — Cultures d'Aunée, à Lorgues (Var).

Fig. 29. — Equipe de Piémontais récoltant la Sauge Sclarée hybride à Lorgues. Cl. *P. M.*

Fig 30. — Culture de la Sauge hybride « Vivax », sous les Oliviers, à Lorgues (Var). Cl. *P. M.*

C'est l'automne... Par d'interminables lacets nous venons de grimper à travers des collines où s'alignent en colliers splendides les ors nuancés des chênes truffiers. Jusqu'aux sommets nimbés



Photo Jahandiez. Cl. P. M.

Fig. 31. — Gorges du Verdon, à proximité d'Aiguines.

de ouate blanche, les feuillages d'or et de pourpre donnent l'assaut à la montagne grise ; dans leur indescriptible enchevêtrement de coloris chauds ou sanglants, ils évoquent une horde de cavaliers bardés de bronze et casqués de vermeil.

Mais voici que le sentier brusquement s'arrête sur une crête d'où l'on découvre la plus impressionnante des vallées.

Le Verdon, de mille bras glauques enserre un troupeau innombrable d'îlots de galets roses ; parfois il s'élance avec force, éclaboussant d'écume laiteuse une berge vert tendre ; parfois il s'apaise et abandonne de-ci de-là des lagunes de turquoise ; parfois encore il crible le roc impassible de lumineuses escarboucles. Au loin la vue s'étend vers de rouges collines en face, mais à droite, mais à gauche les gorges ouvrent leur sombre gueule. La rivière serpentine surgit d'un infernal séjour, lézarde sous un soleil pâle dont elle sait cependant tirer tant d'éclat, où cependant elle puise tant de coloris fugaces et subtils ; demande à la plaine généreuse un moelleux divan où sa grâce capricieuse sait se mieux faire valoir, puis brusquement levée, disparaît encore entre de hauts remparts gris.

A nos pieds, des sources bruissent partout, des cascades rendent à la rivière les eaux englouties par les avents des hauts plateaux neigeux. Partout ce n'est que bruissante escapade ou impétueuse galopade sous les rochers rouges et noirs, sous les futaies tissées de topaze et d'émeraude et de cinabre brodées.

Et, plus pur ravissement, c'est la vision de Fontaine-l'Evêque, la source féconde aux multiples légendes gentilles, où les rochers portent à la fois le reflet de la poésie des mythologies lointaines par la magie des graffitis préhistoriques et de la poésie des temps présents par celle des vers que de sensibles visiteurs pieusement y peignirent.

Silencieux symboles ! La harpe spirituelle captivée par le mugissement prodigieux, mais mélodieux encore, du fleuve qui surgit des entrailles des monts ou par le charme des capillaires dont Vénus a voilé son berceau, vibre d'accords majestueux et doux, et cette poésie inexprimable monte en expansive prière, hymne glorieux d'un cœur qui dans l'harmonie de la Nature a trouvé son Dieu.

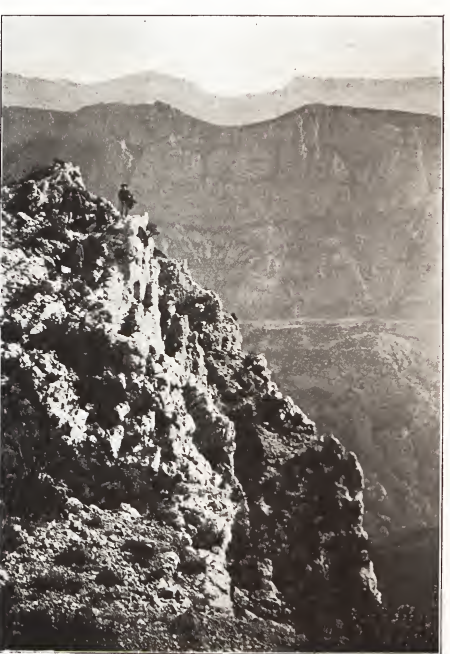
Le Verdon, en été, styx brutal tra-

Photo Jahandiez. Fig. 32. — Les grandes gorges du Verdon vues de la route, au pied de la montagne de Rougon. Cl. *P. M.*

Photo Jahandiez. Fig. 33. Barrage du Verdon à Quinson (Basses-Alpes). Cl. *P. M.*

versant, d'un Enfer à un autre, un pays de flammes poudré de cendres est, en automne, une rivière de béryl et d'opale glissant tendrement sur les ors veloutés des atours de gala de l'Univers en fête.

D'une intense vie faite de bruissements d'ailes et de ruissellements de pleurs, la Nature se fait vôtre en ce lieu magique et ses esprits élémentaires vous deviennent tangibles et amis. On ne peut naître que poète ou sorcière en un tel empire.



Ph. Jahandiez. Cl. *P. M.*
Fig. 34. — Les grandes gorges du Verdon. Vue prise du versant de la forêt de Marges.

Sur la rive droite du Verdon, c'est Moustiers-Saintes-Maries où Charlemagne fit élever dans une gorge escarpée une chapelle qui subsiste, délicieusement encadrée de cyprès. Au-dessus d'elle une incroyable chaîne de métal joint les deux montagnes et supporte au-dessus de l'abîme une étoile d'or, souvenir des croisades, dit-on, ou œuvre divine ?

Les gorges immenses, en remontant le cours du Verdon vers l'Est commencent au pied d'Aiguines, industrieux village où sur le pas des portes les femmes ferrent avec une remarquable dextérité les boules tirées des racines des buis centenaires qui tapissent les flancs verticaux des abîmes (*fig.* 31).

L'ancien château seigneurial, proche du village, a encore grand air ; il possède une rangée de superbes cyprès qui devaient être déjà d'une belle taille il y a plus d'un siècle, car l'on raconte, dans le pays, qu'à l'époque de la Révolution, le châtelain poursuivi se cacha pendant vingt-quatre heures dans les branches touffues de la cime d'un de ces arbres et leur dut son salut.

La montagne escarpée de Margès, haute de 1.577 mètres, sépare Aiguines des Grandes Gorges du Verdon, les surplombant de 1.100 mètres par une pente boisée, presque verticale, que traverse cependant un sentier rocailleux, desservant la Petite et la Grande forêt de Margès, où se trouve une ferme isolée, ermitage nécessaire de pauvres paysans résignés. De ce point au grand point de vue de Rougon, les Grandes Gorges du Verdon constituent 18 kilomètres de cañon que cette année 1923, pour la première fois, des touristes en maillot de bain sont parvenus à traverser.

Il faut avoir abordé ce paysage pour comprendre toute l'intrépidité nécessaire pour affronter les gorges. Le spéléologue Martel qui essaya de les passer en canots et parvint à l'extrémité sans bagages, ses canots ayant été brisés dès les premiers rapides, dit avec juste raison que c'est le plus tragique paysage d'Europe (*fig.* 32).

Si l'on note que du rocher point de vue de Rougon, on domine le fleuve, par un à-pic invraisemblable de 750 mètres, on conviendra que le Verdon équivaut au Colorado. Les Américains l'admettent et y retrouvent en certains points les coloris rouges fameux du cañon célèbre. (*fig.* 34).

Rougon est un village en nid d'aigle, pauvre, malgré ses lavandes estimées.

Le château, construit au XIII[e] siècle et refait au XVI[e], est depuis longtemps abandonné. Après avoir appartenu à la maison Brun de Castellane, qui réunissait les seigneuries de Caille et de Rougon, il vint en la possession de l'abbaye de Lérins, qui en jouit jusqu'à la Révolution ; il fut alors vendu comme bien national.

Un des admirateurs passionnés du Verdon a justement appelé les grandes gorges « une des plus grandes curiosités du monde » ; cependant en face Rougon, sur la rive gauche, on aperçoit un étroit cañon ou coule rarement un ruisseau. C'est celui de l'Artuby, dont les eaux absorbées par les avents du plan de Canjuers, ressurgissent aux sources de Bauduen. Un ingénieur a essayé d'explorer ce cañon en 1923 et a failli périr englouti par des sables mouvants. Il affirme en connaissance de cause que le cañon de l'Artuby est plus étonnant encore que les Grandes Gorges du Verdon, lesquelles pourtant se resserrent en un certain point jusqu'à 50 centimètres de large, le fleuve coulant dans un lit de 14 mètres de profondeur.

Nous traversons le Verdon au pont du Soleil (*fig.* 36) pour pénétrer à nouveau dans le Var, et atteindre Trigance.

Ce pittoresque village de la vallée du Jabron, affluent du Verdon, est étagé à 700 mètres d'altitude sur un coteau escarpé ; il est dominé par les ruines imposantes de son château seigneurial, flanqué de quatre tourelles. Ce manoir délabré conserve encore une certaine allure ; il était déjà depuis longtemps inhabité à l'époque de la Révolution, qui n'y retrouva qu'un mobilier vieux et usé et une sorte de bibliothèque de campagne, où les livres de piété voisinaient avec des œuvres d'une littérature moins austère. Les pièces intérieures portaient de curieuses dénominations : la chambre de Cléda (ou de Léda ?), celle de Don Quichotte, etc... (*fig.* 22).

Puis à travers les paysages alpins de Comps, de la Roque Esclapon, du Logis-du-Pin, où les usines de Grasse possèdent d'importants distilloirs à Lavande, nous toucherons à Bargème.



Ph. Vivax. Cl. *P. M.*

Fig. 35. — Le château et le village de Callian.



Ph. Gattefossé. Cl. *P. M.*

Fig. 36. — Entrée des Gorges du Verdon au Pont-du-Soleil.



Ph. Vivax Cl. P. M.

Fig. 37. — Cueillette du Pyrèthre de Dalmatie, à Lorgues (Var).

Bargème fut, jusqu'à la Révolution, ce que l'on appelait sous l'ancien régime, une ville de guerre ; elle possède encore une partie de ses remparts, et l'on ne pénètre dans ce vieux village que par deux portes voûtées donnant accès dans des ruelles étroites, enjambées çà et là par de vétustes arcades en ogive (*fig.* 19). L'ancien château des Pontevès, vicomtes de Bargème, est bien ruiné il est flanqué de tours rondes de 25 mètres de hauteur et pourvu de souterrains. L'église possède un beau tryptique ancien, célèbre dans la région. Le panneau central représente le martyr de saint Sébastien, ceux des côtés saint Antoine et saint Roch, munis chacun de leurs traditionnels compagnons ; ces peintures, en parfait état de conservation, semblent être l'œuvre d'un artiste de la fin du XVe siècle.



Ph. Vivax. Cl. P. M.

Fig. 38. — Récolte du Pyrèthre dans le Var.

Par des sentiers de bergers nous grimperons des pentes herbeuses jusqu'au sommet de la montagne de la Chens, la cime la plus élevée du Var, à 1.713 mètres d'altitude.

Le versant nord, très abrupt, est couvert d'une belle forêt de hêtres, de pins silvestres et de sapins ; dans la partie supérieure les vieux pins silvestres, dont beaucoup sont tordus par les tempêtes ou décapités par la foudre, présentent les formes les plus fantastiques (*fig.* 25).

Du sommet de la Chens, on jouit d'un merveilleux panorama, la vue y embrasse l'ensemble des côtes depuis Cannes jusqu'à Marseille, et l'on y domine tout le département du Var. Du côté nord le coup d'œil s'étend sur le formidable chaos des cimes dénudées des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes, où pointent des pics plus élevés drapés dans leurs neiges éternelles.

Aussi est-ce sur cette cime magnifique que nous terminerons notre voyage en zigzag afin que le lecteur se souvienne que la Basse-Provence est avant tout un pays montagneux, creusé de pittoresques vallées, où le regard est constamment charmé et émerveillé des brusques changements de tableaux qui semblent le transporter, en vertu de quelque sortilège, en des planètes lointaines aux chaotiques décors.

J. Gattefossé et E. Jahandiez,

des Sociétés scientifiques et touristiques du Var.

Ph. Vivax. Fig. 39. — Le vieux Donjon des Arcs (Var). Cl. P. M.

Ph. Jahandiez. Fig. 40. — Les Etangs de Tourves. Cl. P. M.



Ph. Vivax Cl. *P. M.*

Fig. 41. — Culture de la Sauge sclarée sous les oliviers, à Taradeau (Var), Domaine de Rasque.



Ph. Vivax. Cl. *P. M.*

Fig. 42. — Cueillette de la Sauge sclarée.

Le Gérant : Gattefossé.



Anc. Etabl. Legendre, J. Bataillard, directeur. 14, rue Bellecordière, Lyon.

La Parfumerie Moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu LYON - VILLEURBANNE

LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU Nº 1 — JANVIER 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs


A TERRENOIRE (Loire) - CHEZ
J. THOMAS & GUINAMAND
qui disposent d'une vaste Usine munie des Appareils les plus perfectionnés
VOUS TROUVEREZ :
des EAUX DE COLOGNE inimitables
des LOTIONS aux parfums tenaces autant que délicats
des DENTIFRICES et un ALCOOL DE MENTHE
qui ont classé cette FIRME parmi les premières.
Prix Spéciaux pour l'Exportation
Ils envoient avec plaisir
échantillons sur simple demande
A.V. LYON PARIS

Deux Nouveautés
faciles à lancer dans votre Clientèle :

FLORABRISE

Tube diffuseur d'Essence de Lavande
Embaume les armoires à linge et chasse les mites

Purificateur d'Air Redmount

Tube diffuseur d'Essences antiseptiques
Assainit l'air - Chasse les mauvaises odeurs
Le vrai désodorisant pratique des W. C.

Ces deux articles se vendent pai boites de 12 tubes élégants

et le

SAINYL SICO

Désinfectant liquide parfumé, pour les arrosages
Se vend en bidons de 2 k. 500

CONDITIONS ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE CHIMIQUE DE L'OUEST
10, Rue aux Juifs, DARNETAL (Seine-Inférieure)

ÉTABLISSEMENTS

BETTS & BLANCHARD

Société Anonyme au Capital de 4 000.000

BOITE POSTALE N° 17 ✧ LA BASTIDE-BORDEAUX

PARIS
65, Rue de la Verrerie
Téléph. Archives 09.31

MARSEILLE
38, Rue Cousolat
Téléph. 20.91

TUBES
CAPSULES MÉTALLIQUES
ÉTAIN EN FEUILLES
BOUCHONS STILLIGOUTTE



VAPORISATEURS

à Pompe "FÉMINA"

NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE
Plus de POIRES en CAOUTCHOUC

La POMPE FÉMINA (brevetée en tous pays), dont sont munis tous nos Vaporisateurs, présente des avantages immenses : c'est une véritable révolution dans l'industrie du Vaporisateur.

Elle supprime tous les ennuis de la ***Poire en Caoutchouc*** et son bon fonctionnement en est ***garanti.*** Elle permet de se vaporiser d'une seule main. Entièrement métallique, elle fonctionne parfaitement, même après un long usage. Elle donne un jet toujours puissant, régulier et sans intermittence.

Par sa forme sobre et ***élégante,*** nos appareils réprésentent le ***dernier cri*** du Vaporisateur moderne.

Tous nos articles de luxe et classiques sont munis de la POMPE FÉMINA, présentée sous la forme d'un gland, livré soit ***doré*** ou ***nickele.***

The pump « FEMINA » (patented in all countries), wich is in all our vaporisers, schows great avantages : a pure revolution in the vaporiser industry. It takes off the many inconveniences of the defressor Indiarubber. With it we can vaporise you with only one hand. Its work is regular after a long use. Its throw is regular and never stops. All our articles are provided with FEMINA PUMP.

Type « AGRÉABLE »
Monture à Gland
EMBOUTI



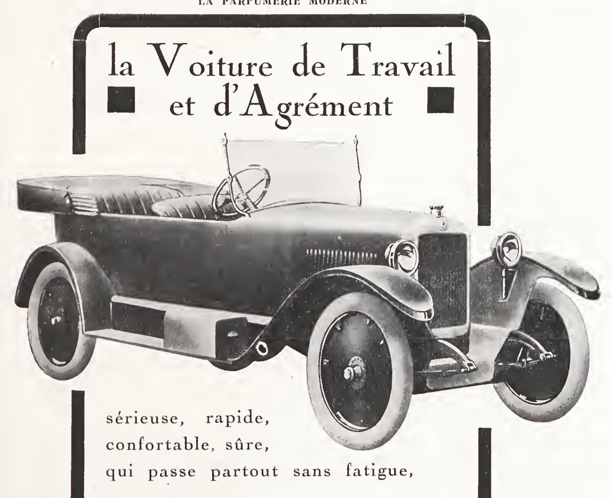
Type « MIGNON »
Monture à Gland
DÉCOLLETÉ

REPRÉSENTANTS sérieux demandés pour la FRANCE et l'ETRANGER. Références premier ordre exigées et connaissance approfondie clientèle.

Société des Vaporisateurs et Pompes "FÉMINA" - Usine et Bureaux : VALENCE-SUR RHONE (Drôme) France






la Voiture de Travail
et d'Agrément
sérieuse, rapide,
confortable, sûre,
qui passe partout sans fatigue,





La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction :
112, Route de Crémieu
LYON - VILLEURBANNE

LYON

Administration et Publicité :
285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 2 — FÉVRIER 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs

Ingénieur-Chimiste

longue pratique dans parfums synthétiques et produits pharmaceutiques, désire situation de directeur technique dans usine d'Italie.

Ecrire : T. I. O., N° 34, Bureau du Journal.




SAVON
RODOLL




SIÈGE SOCIAL & BUREAU DE VENTE
30, RUE D'HAUTEVILLE
PARIS
BERLAN · LEDERLIN & Cie
USINE 70, Re D'ANGOULÊME
PARIS
boites rondes toutes formes
poudreurs tous systemes
boites email dessins et coloris varies
boites a charniere
Savon Dentifrice
boites rondes modeles courants
poudreurs ellipse modele courant
bouchons artistiques pour flacons de luxe
capsule bon marche pour creme poudre etc.
boites artistiques cuivre dore toutes grandeurs tous styles
boites aluminium decorees vieil argent tous styles
tableaux et publicite fantaisie pour vitrines
SAVON DENTIFRICE
SAVON DENTIFRICE
modeles fantaisie
decores vieil argent
boites aluminium rectangulaires toutes tailles
modeles export potiches pour brillantine
etuis savon a barbe a glissette
poudreur bon marche article inviolable decore en papier fantaisie
capuchons decores tous metaux tous styles pour brillantine etc.
etuis savon a barbe tous systemes
ARTICLES EN TOUS MÉTAUX POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA PARFUMERIE



LE MOUCHOIR DE ROSINE

Les Parfums de ROSINE, 107, Faubourg Saint-Honoré - PARIS

Toutes les

BELLES ROBES

sont de

PAUL POIRET

Vous dites que le chic est une chose qui ne s'achète pas et VOUS SAVEZ BIEN LE CONTRAIRE !

Essayez donc une fois d'y mettre le prix : Allez chez POIRET.



HAHNA

Les Parfums de ROSINE, 107, Faubourg Saint-Honoré - PARIS



MACHINE A BROYER ET A MOUDRE "FORPLEX"

pour le Traitement de toutes les Matières Sèches utilisées en Parfumerie, Savonnerie, etc.

Construction française des plus soignées, avec aciers spéciaux de première qualité

MONTAGE FACILE — FORCE ABSORBÉE MINIMA — PALIERS A BILLES

GRAND RENDEMENT — COMMANDE DANS TOUTES LES DIRECTIONS

Télégr. ATELUNIS-BILLANCOURT

LES ATELIERS RÉUNIS (Sté Anme)

30, Rue du Point-du-Jour, BILLANCOURT (Seine)

Téléphone : AUTEUIL 01-22

MAISON FONDÉE EN 1820

P. DÉRIVEAU

10-12, Rue Popincourt, PARIS

- ALAMBICS -

A ESSENCES

NOUVEL APPAREIL Système DARIER

Breveté S. G. D. G.

pour la RECTIFICATION
et la DÉTERPÉNATION des ESSENCES

SUR LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DU MAROC

Rapport de la mission confiée à MM. Perrot et Gentil par M. le Ministre du Commerce et l'Office National des Matières premières.

1. Notice climatologique et géologique L. GENTIL.
2. Végétation du Maroc . . . . R. MAIRE.
3. Plantes dans la thérapeutique indigène Jean GATTEFOSSÉ.
4. Drogues animales et minérales. . . E. PERROT et GATTEFOSSÉ.
5. Matières colorantes végétales . . . Mme DUFOUGERÉ
6. Plantes utiles spontanées du Maroc E. PERROT.

Prix : 25 fr., LIBRAIRIE DE "LA PARFUMERIE MODERNE"
112, route de Crémieu, VILLEURBANNE (Rhône)

Parfumeurs !! Chimistes !!

le Batteur-Mélangeur Bouvard

à 3 vitesses

MÉLANGE

LES PATES
LES CRÈMES
LES FARDS

TAMISE

LES POUDRES

Essai gratuit 15 jours

DEMANDEZ NOS CATALOGUES

Ets PALICOT-LOBA

5, rue de Saint-Germain, COURBEVOIE (Seine)

ALAMBICS PERFECTIONNÉS

POUR LA DISTILLATION DES

Ancienne Maison
L. TOURNIAIRE

Fleurs, Plantes,
Vins, Marcs, etc.

ÉTABLISSEMENTS

Ulysse FABRE

Constructeur

Breveté S.G.D.G.

VAISON

(Vaucluse)

TÉLÉPHONE : 2

TÉLÉGRAMMES : Fabre - Vaison

CATALOGUES
DEVIS
RENSEIGNEMENTS
ET RÉFÉRENCES
franco sur demande



Marque Déposée

Vous voulez un conditionnement impeccable dans tous les détails, car il prouve à l'acheteur combien vous êtes soucieux de lui fournir un article qui le satisfasse en tous points.

Pour obtenir cette présentation parfaite, l'étiquette doit être de conception originale et d'exécution parfaite.

Nos étiquettes sont telles que vous le souhaitez, leur prix vous surprendra par sa modération.

DEMANDEZ IMMÉDIATEMENT NOTRE CATALOGUE GRATUIT D'

ÉTIQUETTES, FLACONS, ÉTUIS

B.T.C.I.C.

9, Avenue Perrichont
PARIS (XVIe)

Téléphone : Auteuil 29-55 — Métro : Eglise d'Auteuil — Télégrammes : Ektonke

---

Exposition Universelle Paris 1900 : HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

DEROY FILS AINÉ

71 à 77, Rue du Théâtre, PARIS

ESSENCES & PARFUMS Appareils pour produits naturels et synthétiques.
ETHERS & ALCOOLS Appareils pour la production d'éthers et d'alcools.
DETERPENATION Appareils de deterpénation pour essences diverses.
APPAREILS de distillation et rectification. Matériel de laboratoire.
ALAMBICS pour tous usages, à feu nu, au bain-marie ou à vapeur.
EXTRACTEURS Appareils d'épuisement en distillation continue av. tous dissolvants.
DIFFUSEURS Appareils d'épuisement méthodique par lixiviations successives.
RECUPERATEURS Appareils de récupération d'alcool et solvants.
EVAPORATEURS dans le vide et à air libre, à simple ou multiples effets, pour extraits et toutes concentrations.
CONDENSATEURS Condensateurs multitubulaires et serpentins de toutes formes.
MALAXEURS Malaxeurs et mélangeurs avec agitateurs de tous genres pour liquides ou matières épaisses.
FILTRATION Filtres à chausses, Filtres à pression Filtres à vide, Filtres continus
VIDE & PRESSION Matériel de tout genre pour l'utilisation industrielle du vide et de la pression.

EXÉCUTION de tous travaux de CHAUDRONNERIE
en cuivre et en fer, pour *Industries diverses*
CATALOGUES ILLUSTRÉS ET RENSEIGNEMENTS FRANCO

En écrivant, signaler cette Revue

LA MAISON

Fsco Marangolo & Figli

de MESSINE (Sicile)

FONDÉE EN 1830

se recommande par la QUALITÉ
et la PURETÉ de ses ESSENCES



ELLE EST REPRESENTÉE DANS
LES PRINCIPAUX CENTRES



SIÈGE SOCIAL & BUREAU DE VENTE
30, RUE D'HAUTEVILLE
PARIS
BERLAN · LEDERLIN & CIE
PARIS
USINE 70, R^E D'ANGOULÊME
boites rondes toutes formes
poudreurs tous systemes
boites email dessins et coloris varies
boites a charniere
Savon Dentifrice
boites rondes modeles courants
poudreurs ellipse modele courant
capsule bon marche pour creme poudre etc.
boites artistiques cuivre dore toutes grandeurs tous styles
boites aluminium decorees vieil argent tous styles
bouchons artistiques
pour flacons de luxe
tableaux et publicite fantaisie pour vitrines
SAVON DENTIFRICE
modeles fantaisie
decores vieil argent
SAVON DENTIFRICE
boites aluminium rectangulaires toutes tailles
modeles export^on potiches pour brillantine
etuis savon a barbe a glissette
poudreur bon marche article inviolable decore en papier fantaisie
capuchons decores tous metaux tous styles pour brillantine etc.
etuis savon a barbe tous systemes
ARTICLES EN TOUS MÉTAUX POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA PARFUMERIE



AVANT SÉCHAGE



APRÈS SÉCHAGE



PIERROT, PARFUM FRAIS

Les Parfums de ROSINE, 107, Faubourg Saint-Honoré - PARIS

On vous prêchera l'ÉCONOMIE ?
Je ne vous parle que d'ÉLÉGANCE.

— Allez dans les grandes Maisons.

— Achetez les parfums de ROSINE, les robes de POIRET.

POIRET EST TROP CHER POUR MOI ! dites-vous.

— Comment le savez-vous puisque vous n'y êtes jamais allée ?



BORGIA

Les Parfums de ROSINE 107, Faubourg Saint-Honoré - PARIS

LA PLUS IMPORTANTE FABRIQUE ITALIENNE D'HUILES ESSENTIELLES ET ESSENCES

R. SUBINAGHI & CIE

Société Anonyme au Capital de **5 MILLIONS**

à MILAN

STOCK A PARIS — **STOCK A PARIS**

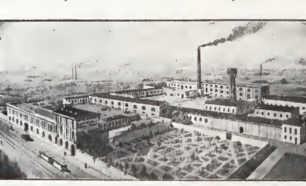
PARIS

13, Rue de Trévise, 13

TÉLÉPHONES :

PARIS : Bergère { 38 45 / 59-87

MILAN { 60-162 / 60-432 / 10-868 / 30-649



ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

SUBINAGHIUS-PARIS

SUBINAGHI-MILAN



USINES MODERNES DE AFFORI (MILAN)



USINES : AFFORI (MILAN) - **REGGIO CALABRIA** (CALABRE) - **VIGONE** (PIÉMONT) **CAGLIARI** (SARDAIGNE) — **OSPEDALETTI** (RIVIERA ITALIENNE).

SPÉCIALITÉS :

Toutes Essences Italiennes naturelles ou sesquidéterpénées, garanties absolument pures

Neroly bigarade purs pétales - Lavande - Menthe Italo-Mitcham - Genièvre baies

Rose d'Italie - Constituants d'Essences et Parfums synthétiques

PRIX-COURANTS ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

DAUPHINOISE

DE PRODUITS AROMATIQUES

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS N. MOURANCHON

Société Anonyme au Capital de 1.500.000 francs

40, Rue Damrémont, PARIS (18e Arrt)

THYM MUSCAT "SIDA"

Essence naturelle française. — Parfum agreste. — Note nouvelle pour parfums de luxe. — Plus fin et mieux que la Sauge Sclarée. — Cultures et distilleries à CHATEAUNEUF-VAL-St-DONAT (B.-A.). — Récolte Mai-Juin.

ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

L. GIVAUDAN & Cie

PARFUMS SYNTHÉTIQUES

Usines : LYON et GENÈVE = Bureaux : 36, Rue Ampère, PARIS

Cassie synthétique

Succédané intéressant de la Cassie naturelle, en raison de la faible production et du prix excessif de cette dernière.

Nous avons la conviction de présenter, avec cette nouveauté, ce qui s'est fait de mieux, jusqu'ici, en "**Cassie synthétique**".

Œillet Fleurs

Etabli grâce à l'appoint de corps nouveaux, notre "**Œillet Fleurs**" présente, à notre avis, un véritable intérêt comme base des parfums d'Œillet.

Sa tenue est remarquable, et sa note, très fleurie, possède une tonalité originale.

MAISON FONDÉE EN 1854

DISTILLERIES

D'HUILES ESSENTIELLES AROMATIQUES

PLANTATIONS

sélectionnées des vraies qualités de Menthe

"PEPPERMINT"



Marque déposée

Louis RAYSSAC

12, Rue Périgord, 12

TOULOUSE (France)

USINE à TOURNEFEUILLE (Haute-Garonne)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : MENTHE-TOULOUSE

SPÉCIALITÉS

FLOR-MINT-MITCHAM

ESSENCE DE FLEURS DE MENTHE
EXTRA SUPERFINE TRIPLE EPUREE

FLOR-MINT-NATURELLE

FLOR-MINT-PASTILLES

PRINCIPALES AGENCES :

PARIS — GRASSE — LONDRES

ANT. ALESSANDRO & C^O

PRODUCTEURS-EXPORTATEURS

MESSINE (Italie)

Usine à ITALA, près Messine

Essences — DE — Citron, Bergamote / Orange, Bigarade / Mandarine, Cédrat

Des Meilleures Contrées de la Région

GARANTIES PURES sur facture

Prix défiant toute concurrence - - - -

ESSENCES DÉTERPÉNÉES

AGENT-DÉPOSITAIRE

Robert GIRARD

MATIÈRES PREMIÈRES

Téléph. : WAGRAM 96-59 **ASNIÈRES-s-SEINE**

Télégr. : ROBERGIRAR-ASNIÈRES (Seine) *6 et 8, Rue d'Anjou*

Paul LECLERC, 7, Place Bellecour, Représt pour Lyon et la Région

---

ASPIC, ROMARIN, THYM ROUGE, VERVEINE, RUE, SAVIN
SAUGE, EUCALYPTUS, FENOUIL, MENTHE POULIOT

ESSENCES D'ESPAGNE

Marque RAMON

Je produis moi-même ces Essences.
Cela me permet de donner une garantie
de 100 % DE PURETÉ ABSOLUE.

RAMON SANCHEZ GARCIA

CARAVACA (Espagne)

AGENTS DÉPOSITAIRES :

GRASSE — Henri MOUTET, Courtier

Pour la FRANCE (sauf Grasse) — Henri COUPEY, 129, Fg St-Honoré, Paris

NEW-YORK — MAGNUS, MAYBEE & REYNARD Inc., 257, Pearl Street

LONDRES — THOMAS Bros & Co, 30, City Road, E.C 1

WINTERTHUR (Suisse) — Robert BRACK, Gottfr. Kellerstrasse, 61

HAMBOURG — Georg WEBER, Neue Grœningerstr., 10

LEIPZIG — Adolf SIMON Jun., Hainstrasse, 5

PARFUMS SYNTHÉTIQUES & ARTIFICIELS

IONONE

MÉTHYLIONONE
ISO-EUGÉNOL
RHODINOL
GÉRANIOL
AMBRÈNE

GROLÉA & SORDES

11, Rue Jules-Ferry, SURESNES (Seine)

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu LYON-VILLEURBANNE

LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

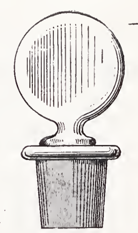
A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 4 — AVRIL 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs



A TERRENOIRE (Loire) - CHEZ
J. THOMAS & GUINAMAND
qui disposent d'une vaste Usine munie des Appareils les plus perfectionnés
VOUS TROUVEREZ :
des EAUX DE COLOGNE inimitables
des LOTIONS aux parfums tenaces autant que délicats
des DENTIFRICES et un ALCOOL DE MENTHE
qui ont classé cette FIRME parmi les premières.
Prix Spéciaux pour l'Exportation
Ils envoient avec plaisir
échantillons sur simple demande
A V LYON PARIS



TOUS les BOUCHONS

Verre, Liège, Stilligouttes, etc.

POUR la PARFUMERIE

TUBES en ÉTAIN

Demandez le nouveau Catalogue illustré

J.-P. GRUSSEN, PARIS

50, Boulevard de Strasbourg - Téléph. : Nord 64-75

Anciennes Maisons
P.BOUTILLIER, J.BROSSE, E.DAGET, DORIZON

Société des Anciens Etablissements RICHTER

E. KRIEG & P. ZIVY

Ingénieurs E.C.P., Successeurs

Première Usine créée en France pour la Fabrication des

TUBES en ÉTAIN

pour Produits pharmaceutiques, Vaseline, Pâte dentifrice, etc.

TUBES ÉMAILLÉS et IMPRIMÉS

BOUCHONS MÉTALLIQUES
STILLIGOUTTES

Machines perfectionnées
à Grande Production

USINES et BUREAUX :
21, Rue Barbès
GRAND MONTROUGE (Seine)
Téléphone : SÉGUR 85-36

Etiquettes pour la Parfumerie

Spécialité d'Etiquettes Omnibus

Grand Choix de Modèles

CRÉATION DE MODÈLES DE LUXE
pour la Pharmacie et la Parfumerie

Anciennes Imprimeries Palyart et Pichot réunies

DOUIN & JOUNEAU

PARIS - 3, Rue Papin, 3 - PARIS
(Square des Arts-et-Métiers)



La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu LYON-VILLEURBANNE

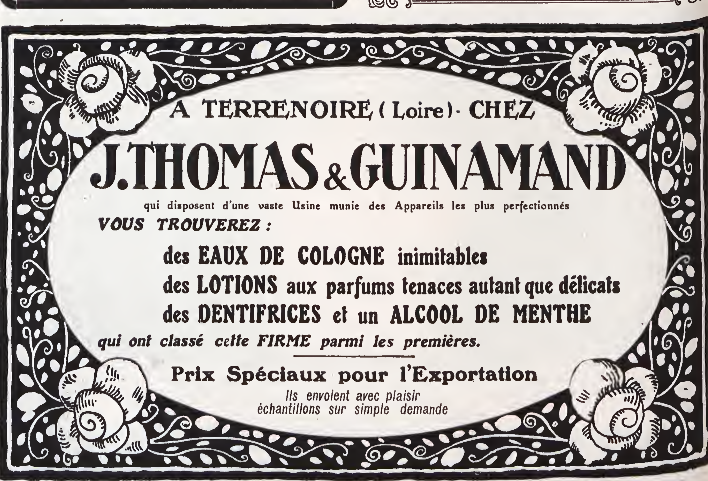
LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

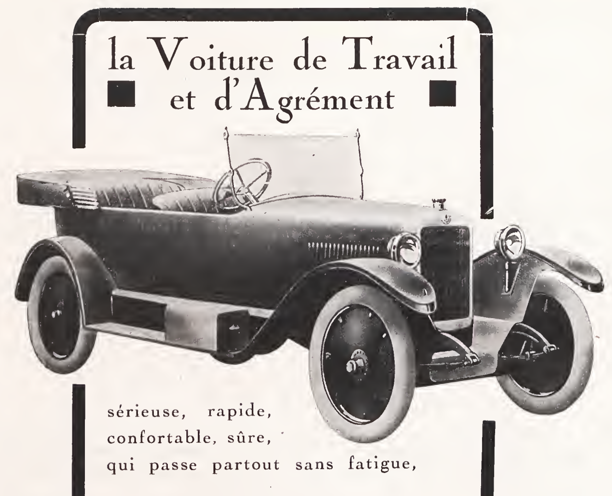
SOMMAIRE DU N° 5 — MAI 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs



A.V. LYON-PARIS


ÉTABLISSEMENTS
BETTS & BLANCHARD
Société Anonyme au Capital de 4.000.000
BOITE POSTALE N° 17 · LA BASTIDE-BORDEAUX
PARIS
65, Rue de la Verrerie
Téléph. Archives 09.31
MARSEILLE
38, Rue Cousolat
Téléph. 20.91
TUBES
CAPSULES
MÉTALLIQUES
ÉTAIN
EN FEUILLES
BOUCHONS
STILLIGOUTTE



c'est LA NOUVELLE 12 HP

BERLIET

livrée avec 5 roues
éclairage et démarrage électriques

AU PRIX
D'UNE VOITURETTE

21.900 francs

la voir et l'essayer dans toutes nos Agences

DISTILLERIES DES DEUX-SÈVRES

RICARD, ALLENET & Cie, **MELLE** (France)

ALCOOLS PURS Ethylique Anhydre. Propylique. Orthobutylique. Isobutylique. Amylique.

ACÉTATES d'Ethyle. d'Orthobutyle. d'Amyle. etc.

ACÉTONE biochimique — **FURFUROL** etc.

DESCOLLONGES Frères

LYON Place Croix-Luizet

PARIS 54, Faubourg Montmartre (9e)

MATIÈRES PREMIÈRES
pour PARFUMERIE et SAVONNERIE

Encens absolu D. F.
Permanol

Aldéhydes
Alcools supérieurs

A'cool Phényléthylique



Matières Premières pour la Parfumerie

Essences tirées directement des Fleurs :

Liquides, Solides, Concrètes,
Absolues et Absolues Incolores,
Concrètes Incolores. - **Résinoïdes.**

Huiles Essentielles.

Produits Spéciaux pour Parfumeurs & Savonniers.

Maison fondée en 1820

Roure-Bertrand Fils
Grasse (A.-M.)

Rosindol

Fabrique de Produits Chimiques FLORA
DUBENDORF-ZURICH (Suisse)

A Paris, Louis ARROU, 107, Boulevard Soult - A Grasse, Ant. LAUGIER, Courtier

Produit d'une odeur à caractère très spécial, distingué, et de grande intensité, surtout à l'état dilué. Donne un fini et une note unique aux compositions, et agit en même temps comme fixateur. Le Rosindol est particulièrement recommandé pour les savons.

SPÉCIALITÉ EXCLUSIVE !



ESSENCES CONCRÈTES ET ABSOLUES
PURES ET NATURELLES
JASMIN, ROSES, CASSIE, etc.

Fabrique de Matières Colorantes

L.E. AUBERT

CHIMISTE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE
à CORBEIL (Seine-et-Oise)

Colorants spéciaux pour Parfumerie, Savons, Pâtes, Eaux et Savons dentifrices, Lotions, Cosmétiques, Fards, Poudre de riz, etc. – Colorants poudres ou liquides pour huiles et corps gras. — Chlorophylle soluble dans tous les corps gras.

Téléphone 151 — Télégrammes AUBERT COLORANTS CORBEIL

MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE

ESSENCES AMÉRICAINES

Bay, Cèdre, Bétula, Menthe
Erigeron, Absinthe, Tanaisie
Sassafras, Wormseed, Wintergreen
Pennyroyal

PRODUITS AROMATIQUES

Vanilline, Héliotropine
Salicylate de Méthyle
Benzaldéhyde, Salicylate d'Amyle
Terpinéol, Coumarine

UNGERER & Cie

124, West 19th Street — NEW-YORK
PARIS : M. Chevron, 11, rue Vezelay (8e)

Néroly Artificiel en Fleurs
Petitgrain Citronnier

Usine : Siréna à NERVI (Genova)

ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

BERNARD-ESCOFFIER Fils

GRASSE 

Essences de Bois Odorants
Essences concrètes et liquides de fleurs
Pommades et Extraits. Eaux distillées
Cire vierge d'abeille blanchie au soleil

MAISON FONDÉE EN 1820

Parfumerie Orientale "YOJAMA"

LA DEMI-LUNE-LÈS-LYON
Comparez nos Parfums absolus à 500 francs le kilo
PASTILLES FUMANTES ORIENTALES - PARFUMS A BRULER
EN BOITES OU EN VRAC
Spécialité de Parfums pour la Vente au Poids, avec Articles pour la Publicité
CONDITIONNEMENT AU GRÉ DU CLIENT — EXPORTATION

PARFUMEUR DU NORD

marié, ayant clientèle, femme brevet supérieur, accepterait dépôt de représentation pour tout le Nord de la France pour tous articles de Parfumerie et autres. Préférence serait donnée à fabricants pouvant fournir auto.

Ecrire à Eudoria, Bureau du Journal.



MIGONE & CIE, MILAN (Italie)

ESSENCE D'IRIS (de Florence)

CONCRÈTE ET LIQUIDE

RÉSINE D'IRIS de Florence, **RACINES D'IRIS** de Florence, **POUDRE D'IRIS** de Florence

pour les Fabricants de Parfumerie, de Savons de Toilette, Droguistes, etc.

Demander les prix à MIGONE & Cie, Distillateurs, MILAN, Corso Buenos-Ayres, 81

Voulez-vous **CRÉER**
Un Extrait aux Fleurs
Un Parfum nouveau

Voulez-vous vous **ASSURER**
Une Composition spéciale
Un Produit personnel

Ecrivez à

H. EUZIÈRE & Co

FABRIQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE

GRASSE (France)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES

PRODUCTEURS DE FLEURS

POUR

LA PARFUMERIE

DE

l'Arrondissement de Grasse

Société Anonyme à Capital variable

CONCRÈTES : JASMIN, ROSE, ESSENCES, ETC.

SIÈGE SOCIAL ET USINE :

Quartier des Abattoirs, à GRASSE

Téléphone : 3-59

Société des Produits de Synthèse

SOPROS

MANTES-s/SEINE (S.-et-O.)

Téléphone N° 178

Télégrammes : Sopros, Mantes-sur-Seine

FABRIQUE DE PARFUMS
Artificiels et Synthétiques

QUELQUES SPÉCIALITÉS :

ORANGER FLEURS
ŒILLETTINE
HYDROXYCITRONELLAL chim. pur 100 %
VANILLINE chim. pure 100 % de l'Eugénol
ROSES SYNTH. S.P.S.
ALCOOL PHÉNYLÉTHYLIQUE bipurifié

Catalogue et offres échantillonnées sur demande

SPÉCIALITÉ EXCLUSIVE

GÉRANIUM DE JAVA

Essence d'une odeur à caractère très spécial, coûtant la moitié de l'Essence de Géranium Bourbon et la remplaçant avantageusement dans tous ses emplois.

COTATION ET ÉCHANTILLON GRATUIT SUR DEMANDE :

Marcel VIAN, 18, Rue Falque, MARSEILLE

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction :
112, Route de Crémieu
LYON - VILLEURBANNE

LYON

Administration et Publicité :
285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 6 — JUIN 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs

De bons produits bien vendus

à des Clients satisfaits,

C'est bien là ce que vous demandez, et c'est pourquoi vous serez toujours approvisionné de nos séries

CRÈME DE MAI

pour la Beauté du Teint.

FLEUR DE MAI

Poudre de Riz surfine et adhérente.

Demandez aussi nos conditions pour DENTIFRICES, SAVONS, FARDS, SCHAMPOINGS, PARFUMS, etc.
Conditions spécales pour l'exportation.

Parfumerie Demay

41, Rue de Seine, 41, PARIS
USINE : Rue des Trois-Coigneaux, NIORT



SAVON RODOLL

embellit le TEINT

PRIX : 2 fr.

A base de **Creme Rodoll, Lanoline. Beurre de Cacao,** *il blanchit et adoucit merveilleusement l'épiderme.* Recommandé par les médecins pour la toilette des épidermes délicats des **Dames** et des **Bébés.** Attention ! Exigez bien partout le **SAVON RODOLL**

P. GIRAUD & Cie

LYON-OULLINS (France)

SAVON RODOLL
CRÈME RODOLL
PATE DENTIFRICE RODOLL
SAVON BARBE RODOLL
PARFUM RODOLL
POUDRE DE RIZ RODOLL
SCHAMPOING RODOLL
BRILLANTINE RODOLL

Société d'Industrie Chimique de l'Ouest

Société Anonyme au Capital de 1.200.000 francs

Siège Social à PARIS
Usines à DARNETAL et à Ste-GENEVIÈVE, par Vernon

Fabrication de Produits chimiques purs et industriels
Essences naturelles et de synthèse

MENTHE DÉTERPÉNÉE

ET

MENTHOL

Adresser toute la correspondance à notre usine :
10. Rue aux Juifs, à DARNETAL (Seine-Inférieure)

ÉTABLISSEMENTS
BETTS & BLANCHARD

Société Anonyme au Capital de 4 000 000

BOITE POSTALE N° 17 ⟡ LA BASTIDE-BORDEAUX

PARIS
65, Rue de la Verrerie
Téléph. Archives 09.31

MARSEILLE
38, Rue Cousolat
Téléph. 20.91

TUBES

CAPSULES MÉTALLIQUES

ÉTAIN EN FEUILLES

BOUCHONS STILLIGOUTTE

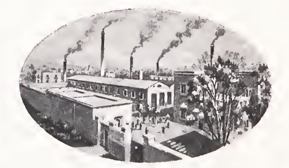


INDUSTRIE CHIMIQUE

K. BEUGGER & C[ie] S. A.

Siège social : NAPLES, Via Medina, 5

USINES :



NAPLES-POGGIOREALE

MESSINA



BORDIGHERA

PARFUMS SYNTHÉTIQUES

Vanilline 100 %	Acétophénone
Géraniol	Méthylacétophénone
Linalool	Ionone
Terpinéol	Musc A
Acétate de Linalyle	Musc X
Acétate de Géranyle	Antranylate de Méthyle
Acétate de Térpényle	Bromstyrole
Citral 100 %	

ESSENCES NATURELLES ITALIENNES
GARANTIES PURES

Orange	Néroli
Citron	Lavande
Mandarine	Menthe poivrée
Bergamote	Romarin

MAISON FONDÉE EN 1854



DISTILLERIES

D'HUILES ESSENTIELLES AROMATIQUES

PLANTATIONS

sélectionnées des vraies qualités de Menthe

"PEPPERMINT"

Louis RAYSSAC

12, Rue Périgord, 12

TOULOUSE (France)

USINE à TOURNEFEUILLE (Haute-Garonne)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : MENTHE-TOULOUSE

SPÉCIALITÉS

FLOR-MINT-MITCHAM

ESSENCE DE FLEURS DE MENTHE
EXTRA SUPERFINE TRIPLE ÉPURÉE

FLOR-MINT-NATURELLE

FLOR-MINT-PASTILLES

PRINCIPALES AGENCES :

PARIS — GRASSE — LONDRES

ANT. ALESSANDRO & Co

PRODUCTEURS-EXPORTATEURS

MESSINE (Italie)

Usine à ITALA, près Messine

Essences de Citron, Bergamote / Orange, Bigarade / Mandarine, Cédrat

Des Meilleures Contrées de la Région

GARANTIES PURES sur facture

Prix défiant toute concurrence - - - -

ESSENCES DÉTERPÉNÉES

AGENT-DÉPOSITAIRE

Robert GIRARD

MATIÈRES PREMIÈRES

Téléph. : WAGRAM 96-59 **ASNIÈRES-s-SEINE**

Télégr. : ROBERGIRAR-ASNIERES (Seine) *6 et 8, Rue d'Anjou*

Paul LECLERC, 7, Place Bellecour, Représt pour Lyon et la Région

Voulez-vous **CRÉER**

Un Extrait aux Fleurs
Un Parfum nouveau

Voulez-vous vous **ASSURER**

Une Composition spéciale
Un Produit personnel

Ecrivez à

H. EUZIÈRE & Co

FABRIQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE

GRASSE (France)

PARFUMS SYNTHÉTIQUES & ARTIFICIELS

RHODINOL

GÉRANIOL

AMBRÈNE

IONONE

MÉTHYLIONONE

ISO-EUGÉNOL

GROLÉA & SORDES

11, Rue Jules-Ferry, SURESNES (Seine)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES

PRODUCTEURS DE FLEURS

POUR

LA PARFUMERIE

DE

l'Arrondissement de Grasse

Société Anonyme à Capital variable

CONCRÈTES : JASMIN, ROSE, ESSENCES, ETC.

SIÈGE SOCIAL ET USINE :

Quartier des Abattoirs, à GRASSE

Téléphone : 3-59

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu LYON-VILLEURBANNE

LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

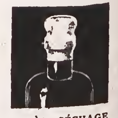
SOMMAIRE DU N° 7 — JUILLET 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs



A TERRENOIRE (Loire) · CHEZ
J. THOMAS & GUINAMAND
qui disposent d'une vaste Usine munie des Appareils les plus perfectionnés
VOUS TROUVEREZ :
des EAUX DE COLOGNE inimitables
des LOTIONS aux parfums tenaces autant que délicats
des DENTIFRICES et un ALCOOL DE MENTHE
qui ont classé cette FIRME parmi les premières.
Prix Spéciaux pour l'Exportation
Ils envoient avec plaisir
échantillons sur simple demande
A.V. LYON PARIS







Marque Déposée

Vous voulez un conditionnement impeccable dans tous les détails, car il prouve à l'acheteur combien vous êtes soucieux de lui fournir un article qui le satisfasse en tous points.

Pour obtenir cette présentation parfaite, l'étiquette doit être de conception originale et d'exécution parfaite.

Nos étiquettes sont telles que vous le souhaitez, leur prix vous surprendra par sa modération.

DEMANDEZ IMMÉDIATEMENT NOTRE CATALOGUE GRATUIT D'

ÉTIQUETTES, FLACONS, ÉTUIS

B.T.C.I.C.

9, Avenue Perrichont
PARIS (XVIe)

Téléphone : Auteuil 29-55 — Métro : Eglise d'Auteuil — Télégrammes : Ektonke

---

Exposition Universelle Paris 1900 : HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

DEROY FILS AINÉ

71 à 77, Rue du Théâtre, PARIS

ESSENCES & PARFUMS Appareils pour produits naturels et synthétiques.
ETHERS & ALCOOLS Appareils pour la production d'éthers et d'alcools.
DETERPENATION Appareils de deterpénation pour essences diverses.
APPAREILS de distillation et rectification. Matériel de laboratoire.
ALAMBICS pour tous usages, à feu nu, au bain-marie ou à vapeur.
EXTRACTEURS Appareils d'épuisement en distillation continue av. tous dissolvants.
DIFFUSEURS Appareils d'épuisement méthodique par lixiviations successives.
RECUPERATEURS Appareils de récupération d'alcool et solvants.
EVAPORATEURS dans le vide et à air libre, à simple ou multiples effets, pour extraits et toutes concentrations.
CONDENSATEURS Condensateurs multitubulaires et serpentins de toutes formes.
MALAXEURS Malaxeurs et mélangeurs avec agitateurs de tous genres pour liquides ou matières épaisses.
FILTRATION Filtres à chausses, Filtres à pression Filtres à vide, Filtres continus
VIDE & PRESSION Matériel de tout genre pour l'utilisation industrielle du vide et de la pression.

EXÉCUTION de tous travaux de CHAUDRONNERIE
en cuivre et en fer, pour *Industries diverses*
CATALOGUES ILLUSTRÉS ET RENSEIGNEMENTS FRANCO

En écrivant, signaler cette Revue

Société Anonyme des Etablisssements

JUSTIN DUPONT

(Capital 1.000.000 de francs)

Usines et Bureaux :
ARGENTEUIL (S.-et-O.)

PARFUMS SYNTHÉTIQUES

MATIÈRES PREMIÈRES
POUR LA PARFUMERIE
ET LA SAVONNERIE
ALCOOLS, ACIDES, ÉTHERS
ALDÉHYDES, CÉTONES
PARFUMS ARTIFICIELS DE FLEURS

Voulez-vous **CRÉER**
Un Extrait aux Fleurs
Un Parfum nouveau

Voulez-vous vous **ASSURER**
Une Composition spéciale
Un Produit personnel

Ecrivez à

H. EUZIÈRE & C°

FABRIQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE

GRASSE (France)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES

PRODUCTEURS DE FLEURS

POUR

LA PARFUMERIE

DE

l'Arrondissement de Grasse

Société Anonyme à Capital variable

CONCRÈTES : JASMIN, ROSE, ESSENCES, ETC.

SIÈGE SOCIAL ET USINE :

Quartier des Abattoirs, à GRASSE

Téléphone : 3-59

DE DIETRICH & Cie

NIEDERBRONN (Bas-Rhin)

Appareils pour l'Industrie des Parfums



En Fonte noire

En Fonte émaillée

En Acier moulé

De toutes dimensions

Pour toutes pressions

DEMANDER CATALOGUE

Email spécial résistant même aux acides

Société des Produits de Synthèse

SOPROS

MANTES-s/SEINE (S.-et-O.)

Téléphone N° 178

Télégrammes : Sopros, Mantes-sur-Seine

FABRIQUE DE PARFUMS
Artificiels et Synthétiques

QUELQUES SPÉCIALITÉS :

ORANGER FLEURS
ŒILLETTINE
HYDROXYCITRONELLAL chim. pur 100 %
VANILLINE chim. pure 100 % de l'Eugénol
ROSES SYNTH. S.P.S.
ALCOOL PHÉNYLÉTHYLIQUE bipurifié

Catalogue et offres échantillonnées sur demande

Société "LA CATALYSE"

— Siège social : 33, Rue Mogador, 33 — PARIS —

MATIÈRES PREMIÈRES PURES POUR PARFUMERIE

OXYDE de PHÉNYLE $F = 28^{0}$ $E\beta = 251^{0}$

(Géranium synthétique)

ISOMENTHOL $E\beta = 112^{0}$ sous 15^{mm} $D_{15} = 0,787$

Liquide à odeur très pénétrante de Menthe Isomère du Menthol naturel

Echantillons et prix sur demande

---

pour la belle présentation de vos
nouveautés
consultez

égerie

voyez ses collections de
dessins originaux
24 rue caumartin 24
PARIS

CENTRAL 52-41
LOUVRE 11-90



LOUVRE 15-92
LOUVRE 14-26

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu LYON-VILLEURBANNE

LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 8 – AOUT 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs

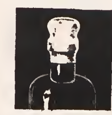


A TERRENOIRE (Loire)· CHEZ
J. THOMAS & GUINAMAND
qui disposent d'une vaste Usine munie des Appareils les plus perfectionnés
VOUS TROUVEREZ :
des EAUX DE COLOGNE inimitables
des LOTIONS aux parfums tenaces autant que délicats
des DENTIFRICES et un ALCOOL DE MENTHE
qui ont classé cette FIRME parmi les premières.
Prix Spéciaux pour l'Exportation
Ils envoient avec plaisir
échantillons sur simple demande






AVANT SÉCHAGE


APRÈS SÉCHAGE

INDUSTRIE CHIMIQUE

K. BEUGGER & Cie S. A.

Siège social : NAPLES, Via Medina, 5

USINES :



NAPLES-POGGIOREALE

MESSINA



BORDIGHERA

PARFUMS SYNTHÉTIQUES

- Vanilline 100 %
- Géraniol
- Linalool
- Terpinéol
- Acétate de Linalyle
- Acétate de Géranyle
- Acétate de Térpényle
- Citral 100 %
- Acétophénone
- Méthylacétophénone
- Ionone
- Musc A
- Musc X
- Antranylate de Méthyle
- Bromstyrole

ESSENCES NATURELLES ITALIENNES
GARANTIES PURES

- Orange
- Citron
- Mandarine
- Bergamote
- Néroli
- Lavande
- Menthe poivrée
- Romarin

Bibliothèque "Parfumerie Moderne"

Ouvrages en vente à la "Parfumerie Moderne"
110, Route de Crémieu, LYON-VILLEURBANNE

ASKINSON. — Perfumes and Cosmetics .... 5 dol.

ASKINSON (W.). — Manuel du Parfumeur, 3e édition... 12 fr.

BAKER & SMITH. — A research on the Eucalypts and their essentials oils, Sydney 1910.................. auteurs.

BASSIÈRES. — Le Bois de Rose et son huile essentielle, 1912.. 7 fr.

BROOKS (Benjamin T.). — The Chemistry of the Non-Benzenoïd hydrocarbons and their simple derivatives, 1re édition, New-York, 1922 .... 7 dol.

CERBELAUD (R.). — Formulaire des principales spécialités de parfumerie et de pharmacie, 2e édition, 1920.............................. Titres noirs 100 fr.
Titres dorés 105 fr.

CHALOT. — Culture et préparation de la vanille, 1920.. 10 fr.

CHARABOT. — Les principes odorants des végétaux, 1912 8 fr. 50

CHARABOT. — Les Parfums artificiels, 1900........... épuisé.

CHARABOT & GATIN. — Le parfum chez la plante, 1908 8 fr. 50

CHARABOT, DUPONT & PILLET. — Les huiles essentielles et leurs principaux constituants.................... épuisé.

CORREVON (Henry). — Champs et bois fleuris, Neuchâtel, 1922.. 60 fr.

DELTEIL. — La Vanille. Culture et préparation, 1897... 7 fr.

DESRUISSEAUX. — L'Ylang-Ylang, 1911............. 7 fr.

DURVELLE (J.-P.). — Nouveau Formulaire des parfums et des cosmétiques. Parfums naturels et parfums synthétiques, 4e édition, 1922....................... 35 fr.

DURVELLE (J.-P.). — Fabrication des essences et parfums, 1908.................................... épuisé.

EBERHARDT. — La Badiane et sa culture en Indochine, 1907.. 7 fr.

FEJÈS (A.). — Pratique de l'organisation rationnelle, 1923, 1 volume.................................. 40 fr.

GASTOU. — Les maladies du cuir chevelu, 1917....... 2 fr. 50

GASTOU. — Formulaire cosmétique et esthétique...... 12 fr.

GEOFFREY MARTIN. — Perfumes, essential oils and fruit essences, 1921.............................. 12 sh. 6

GILDMEISTER & HOFFMANN. — Les huiles essentielles, 2 volumes, 1914............................... épuisé.

GRANGER. — Les fleurs du Midi, 1902................ 7 fr. 50

GUICHARD. — La Chimie du Distillateur............. 10 fr.

GUILLAUMIN. — Les Citrus cultivés et sauvages, 1917.. 8 fr.

GUILLAUMIN. — Les Produits utiles des Burcéracées, 1910.. 7 fr.

GUITET-VAUQUELIN (P.). — La Culture des Citrus, 1917 9 fr.

HAMPT (Pierre). — Le Cantique des Cantiques, 1922, 2 volumes.................................... 13 fr. 50

HANRIOT. — Synthèse en chimie organique........... 60 fr.

HUBERT. — Plantes à parfum, 1909................. 20 fr.

JACOB DE CORDEMOY (Dr HUBERT). — Gommes et résines d'origine exotique, 1900 .... épuisé.

JAUBERT. — Produits aromatiques, artificiels et naturels, 1900.. 3 fr. 75

JAUBERT. — Matières odorantes artificielles, 1899...... épuisé.

JAUBERT. — Parfums comestibles..................... épuisé.

JEANCARD & SATIE. — Abrégé de la chimie des parfums... épuisé.

JUMELLE. — Plantes à parfums et tabac, 1916....... 2 fr.

KOLLER. — Cosmetics............................. 3 dol.50

LABBÉ. — Essai des huiles essentielles, 1899.......... 3 fr. 75

LALLIÉ. — Le froid industriel, 1912................. 10 fr.

LAZENNEC (L.). — Manuel de parfumerie, 1922...... 8 fr.

LECOMTE (Henri). — Formation de la vanilline dans la vanille, 1914.................................. 4 fr.

LECOQ. — A. B. C. de la teinture des cheveux, 1913.... 21 fr. 50

LE FLORENTIN. — Les parfums, 1914............... 4 fr.

LE FLORENTIN. — Les cosmétiques, 1921............ 6 fr. 75

LIGNON & BLANC. — Les parfums, les médicaments, les produits photographiques, 1907................ 2 fr. 50

LONG. — Recettes et formules pour manucures....... 5 fr. 50

LONG. — Le livre des manucures, 2e édition, 1921...... 5 fr.

MANN. — Die modern parfumerie.................... 6 dol.

NICOLAS & JAMBON. — Hygiène de la peau et du cuir chevelu, 1920................................. 3 fr.

DE NOTER. — Les Eucalyptus. Culture et Industrie, 1912 10 fr.

OSKAR SIMON. — Manuel de laboratoire pour l'industrie des parfums, 1910.............................. épuisé.

OTTO. — L'industrie des parfums, 1909.............. épuisé.

PARRY. — The chemistry of essential Oils and artificial perfumes, 3e édition ; vol. 1. Monographs on essential oils, 1918, vol. 2. Constituants synthetics, analysis, 1919.. 45 sh.

PARRY. — The raw materials of perfumery, 1920...... 3 sh.

PIARD. — Manuel pratique du fabricant de boissons gazeuses, 1913.................................. 4 fr.

PIESSE. — Histoire des Parfums, 1905.............. 7 fr. 50

PIESSE. — Chimie des parfums et fabrication des essences, 1903.................................... épuisé.

PIESSE, CHARDIN-HADAUCOURT, MASSIGNAN. — Histoire des parfums et hygiène de la toilette .... épuisé.

RÉGISMANSET. — Philosophie des parfums............ épuisé.

REUTER DE ROSEMONT. — Comment nos pères se soignaient, se parfumaient et conservaient leur corps, 1915.. 18 fr.

ROLET. — Plantes à parfums, 1918.................. 18 fr.

SANSOT (E.). — Essai sur les parfums, 1922........... 5 fr.

SCHUELLER. — Les teintures pour cheveux, 1908....... épuisé.

SYDNEY-YOUNG. — Distillations principales and process, 1922..

WALTER. — Manual for the essence industry, 1916 .... 10 sh.

Editions "Parfumerie Moderne"

CHAPLET (A.). — Théorie et pratique de la teinture des cheveux, 3e édition, 1922........................ 10 fr.

DUBOSC. — Le Camphre et sa synthèse et la Culture industrielle du camphrier, par le Dr Trabut, 1922...... 6 fr.

GATTEFOSSÉ. — Formulaire de la parfumerie et cosmétique.. épuisé.

GATTEFOSSÉ. — Formulaire de cosmétique, 1912....... 3 fr. 50

GATTEFOSSÉ. — Technique de la Fabrication des parfums naturels et artificiels .... épuisé.

GATTEFOSSÉ. — Les nouveaux parfums synthétiques, 1921.. épuisé.

GATTEFOSSÉ & LAMOTHE. — Culture et industrie des plantes aromatiques de montagne, 1916............ 8 fr. 50

GATTEFOSSÉ. — Formulary of the parisian perfumer, 1923....... (4/ english currency
(1 dollar U. S. A. currency

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu LYON-VILLEURBANNE

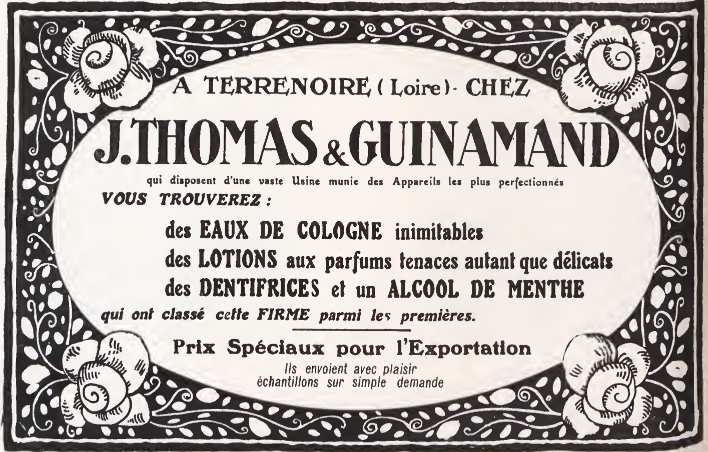
LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 9 — SEPTEMBRS 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs



A.V LYON-PARIS

Registre du Commerce de SaintEtienne, n° 7.474



Filets en Cheveux
Soie Supérieure
DEMURGER & Cie MAISON FONDÉE EN 1869 EXPORTATION
SOCIÉTÉ DES FILETS ET RÉSILLES
15 Rue Sainte-Catherine 15
LYON (FRANCE)
Hair Nets
Filets-front
en cheveux et en soie
USINE ÉLECTRIQUE – TISSAGE APPRÉCIÉ
AGENTS: AMSTERDAM BRUXELLES CANADA ETC
Vente exclusive au COMMERCE DE GROS

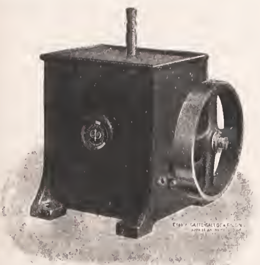


pour la belle présentation de vos
nouveautés
consultez
égérie
voyez ses collections de
dessins originaux
24 rue caumartin 24
PARIS
CENTRAL 52-41
LOUVRE 11-90
LOUVRE 15-92
LOUVRE 14-26

Établissements GAIFFE-GALLOT & PILON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 000 000 DE FRS

23, rue Casimir-Périer, PARIS (7e Arrt)



POMPES A VIDE ÉLEVÉ

pour Parfumeurs, Fabricants de Lampes, Laboratoires, etc.

3 MODÈLES

Pompe type **A-I** — Pression 1/50 de m/m de mercure
— **B** — 1/10.000 —
— **C** — Les plus basses pressions.

NOTICES ET DEVIS FRANCO SUR DEMANDE

Préparateur en Pharmacie

cherche situation dans Parfumerie, de préférence à Lyon ou région.

Ecrire : C. 8, Bureau du Journal.

Jean Niel

(DENIS SAISSE & Cie)

GRASSE

MAISON FONDÉE EN 1824

Registre du Commerce de Grasse : 1.406

Fabrique de Matières premières pour Parfumerie et Savonnerie

HUILES ESSENTIELLES
ESSENCES NATURELLES SOLIDES, LIQUIDES ET ABSOLUES
EAUX DE FLEURS D'ORANGER ET DE ROSES

Maison universellement réputée pour ses spécialités de

POMMADES ET HUILES PARFUMÉES AUX FLEURS

Agent pour PARIS :
ROBERT THOMAS, 58, Rue Taitbout, PARIS (9e)
Téléphone : Trudaine 09-74

Etabts Laurent GANDOLPHE

FONDÉS EN 1834

LIÈGES ET BOUCHONS

MANDELIEU (Alpes-Mmes)

Télégr. : Gandolphe-Mandelieu - Téléph. 7

ANNEXES :

CANNES - BASTIA - LA BOCCA
CALLIAN (Var)

PARIS
Emile GARDIN, Représentt
104, Rue de Turenne

GRASSE
Jean CREST, Représentant

LYON
J. MOUNIER, 52, Rue Chevreul, 52

Marques concernant la Parfumerie, les Savons et Accessoires de Toilette déposées en Juillet 1923

Marques	Désignations	Nom des Déposants
Amberia	Parfumerie, savons, accessoires de toilette	Daniel Jaquet.
Coraya	— — —	—
Jadya	— — —	—
Les Désenchantées	— — —	—
Narcisse pourpre	— — —	Nassan Joseph.
Produits du Dr Richaud.	— — —	Amat Paul.
Phospharsénol	— — —	—
Sinou Rah	— — —	Mlle Zervudachi.
Janoëla	— — —	A. Ducay.
Emeraude de Coty	— — —	F. Coty.
Le Parfum d'Antan	— — —	Compagnie Française des Parfums d'Orsay.
Sanguine	— — —	— —
Maure	— — —	— —
Rouge magique	— — —	— —
Yanika	— — —	— —
Janika	— — —	— —
Ganika	— — —	— —
Fleur perverse	— — —	— —
Badinage	— — —	— —
Nuit persane	— — —	— —
Diamant nacre	— — —	Merle V.
Nuctone	— — —	Stewart J.
Rose merveilleuse	Savons	Gottlieb Taussig.
Parfum. Berger de Chèdes.	Parfumerie pour chevelure	Moncel J.-C.
Lotion de Siom	— —	Mad. Martin M. A.
Produits Dery	Parfumerie	Eynard R.-L.
Prosyl	Dentifrices, savons	Arnaudo M.-T.
Polisouple	Polissoir à ongles	Société nouvelle de Parfumeries.
Extra	Savons	Société des Savonneries Vallières et Prairia.
Pur	—	— — —
Fox	—	— — —
Méloderme	Pour enlever le feu du rasoir	Cougnenc Louis
Navador	Régénérateur pour cheveux.	—
Del Monte	Filets, résilles, voilettes	Giguet J.
Alphée	Prod. de parfumer., savons et acces. de toilette.	Laudiny.
Charme grisant	— — — —	—
La Nuit mystérieuse	— — — —	—
T. Jones	— — — —	Société des Grands Magasins Jones.
Colloxyde	— — — —	Docteur P. Rolland.
Diplos	— — — —	R. Duval.
Cœcilia Navarre	— — — —	—
Paudouss	— — — —	Lecaron fils.
Parfumerie Parny	— — — —	Société Géo Borgfeld et Co.
Violetera	— — — —	Société anonyme des Parfums de Mury.
Le Beau Soir	— — — —	— — —
Le Jardin de ma Sœur	— — — —	— — —

Marques	Désignations	Nom des Déposants
Madex	Prod. de parfumerie, savons et access. de toilette.	Société anonyme de Parfumerie de l'Ile-de-France
Renaud	— — — —	— — — —
Gilles	— — — —	— — — —
Forly S.	— — — —	Vallé L.-J.
Genêt fleuri	— — — —	—
Les Parfums Bioula	— — — —	Tobler, Mandin et Cº.
Qu'en dit l'Abbé ?	— — — —	— —
Tobler	— — — —	— —
Peacock	— — — —	The Crown Parfumery Cº.
Crown	— — — —	— —
Poncinol	Tous produits de parfumerie	Société Lacombe et Cº.
Rouge Orange	— — —	Société A. Dorin.
Lenthéric	— — —	Velsch et Holtz.
Neemia	— — —	Borelli.
Bignonia	— — —	G. Charavel.
Burgondia	— — —	—
L'Ensorceleur	— — —	Jaroslawski (Simon A.).
Qui dit tout	— — —	— —
Haliopsis	— — —	J. Valle.
Lissox	— — —	Société Tokalon.
Rexor	— — —	—
Tête de Pierrot	— — —	—
La Péri	— — —	Nocard et Cº.
La Mèque	— — —	Parfumerie Gilot.
Le Vieux Marseille	— — —	Pichot et Renncon.
Paillette d'Or	— — —	Mad. J. Chabanne.
M. L.	Peignes	M. Lenoir.
Secret des Fakirs	Savons dentifrices	P. Venail
La Liseuse	Carte parfumée	Biette Fils et Cº.
Lotion irlandaise	Pour cheveux	Mme Vve Kops.
Welcome	Eponge	L. Zimermann.
Sel des Malades	Sels pour bains	A. Lamotte.
On se rase sans se faire de mousse	Pour la barbe	Max Ficher.
Hennogalol	Teinture	A. Chabrier.
Hennogal	—	—
Olympiale		E. Borschneck.
Fraise et Lis		—
Duvet de pêche		J.-A. Geluyckens.
Capillorolor		—
Olympien savon		H. et G. Klotz.
Campeador		—
Comme toi		—
Imperial Britannique		—
Dentibel		—
Dentivorine		—
Bouquet du Maharaja		—
Bouquet du Maharaja de Kaparthala		—
Hortensia de France		—
Gardénia de France		—
Acacia de France		—
Eglantine de France		—
World Soap		—

Marques	Désignations	Noms des Déposants
Bouquet Antique		Parfumerie Gabilla.
Le Chevalier de la Nuit		—
Ptah		—
Les Parfums Ciro		—
Mon seul parfum		Parfumerie Rigaud
Pour mon Smoking		—
Blues		Parfums Arys.
Delettrez		Parfumerie du Monde élégant.
Nos couleurs		Lecaron Fils.
Tao		G.-H. Gaillard.
Skin Food		Société Pomeroy.
Pomeroy Day Cream		—
Yamile		Baignol et Farjon.
Violette J.-R		E. Rousse.
Eau dentifr. du Dr W. Roze		Société Anonyme A. Seguin.

Liste communiquée par l'Office des Marques de M. H. Boettcher, Avocat, 39, boulevard Saint-Martin, à Paris. Dépôt et recherches de marques de fabriques en tous pays. Envoi gratis contre 0 fr. 50 du « Guide du Déposant ».

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu LYON-VILLEURBANNE

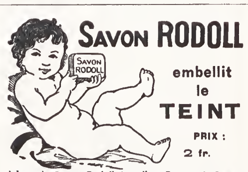
LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 10 — OCTOBRE 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs



SAVON RODOLL

embellit le **TEINT**

PRIX : 2 fr.

A base de Creme Rodoll, Lanoline Beurre de Cacao, *il blanchit et adoucit merveilleusement l'épiderme.* Recommandé par les médecins pour la toilette des épidermes délicats des **Dames** et des **Bébés.** Attention! Exigez bien partout le **SAVON RODOLL**

P. GIRAUD & Cie
LYON-OULLINS (France)

SAVON RODOLL
CRÈME RODOLL
PATE DENTIFRICE RODOLL
SAVON BARBE RODOLL
PARFUM RODOLL
POUDRE DE RIZ RODOLL
SCHAMPOING RODOLL
BRILLANTINE RODOLL

Manufacture des Parfums et Savons
D'ALENÇON

Registre du Commerce d'Alençon, n° 2.584.

CRÉATIONS :

Les Bouquets de la Riviera
Savon Adoucissant de Sainte Thérèse
Savon aux Fleurs de Nice, etc,

Nouveauté 1923 :

Coffret "Joyeux Noël"

TOUS SAVONS ET PARFUMS ' E LUXE

CRÉATION DE TOUTES MARQUES AUX MEILLEURS PRIX POUR LE GROS ET L'EXPORTATION

Adresse télégraphique : Herbron Alençon - Téléphone 2-07

DÉPOTS A PARIS, LONDRES, BRUXELLES

FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS de PARFUMERIE et de BEAUTÉ

— *Gros* — EN VRAC OU FAÇONNÉS — *Demi-gros* —

PARFUMS LOTIONS, EAUX DE TOILETTE, LAIT DE BEAUTÉ, POUDRES DE RIZ ET A SACHETS, CRÈMES DE BEAUTÉ, FARDS ET POUDRES DE RIZ COMPACTS, ROUGES ONCTUEUX, CRAYONS POUR LES LÈVRES, BATONS ET CRAYONS POUR LES YEUX, PRODUITS POUR LES ONGLES, ETC., ETC.

Produits livrés non confectionnés au kilo et au litre

A. BARTHÉLEMY, Usine : 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)

VOTRE CLIENTÈLE VOUS DEMANDE SOUVENT
DES PRODUITS EFFICACES POUR
LA BEAUTÉ DE LA CHEVELURE

N'hésitez pas à conseiller et à vendre en toute confiance

LES PRODUITS CHOSSON

Pommade — Lotion — Sève capillaire

qui donnent des résultats depuis 50 ans et ne sont jamais dangereux

NOTRE PUBLICITÉ FACILITE VOS VENTES

PRIX ET CONDITIONS DE GROS

Ph. MICHAUD, 20, r. Victor-Hugo, LYON

PARFUMERIE - SAVONNERIE



MAUBERT

FONDÉE EN 1820

Séries complètes : **LOUISETTE - GINETTE - STORA**

Savon, Poudre de Riz, Crèmes, Brillantine, Cosmétiques, etc., etc.

LILLE, 17, rue Lamartine — PARIS, 72, rue Laugier (17e)

Adresse télégraphique : MAUBERTON-LILLE — Codes : ABC 5e édition

VANILLINE

CRISTALLISEE 100 °/o PURE

L. & J. THIERCELIN & VIOLET

Ancienne Maison L. THIERCELIN & CHARRIER

PITHIVIERS

Registre du Commerce de Pithiviers, n° 1 455.



Documentation Technique Internationale par Fiches

UNE BOITE FICHIER

pour

1000 fiches 14×18;

200 fiches en blanc;

20 fiches sur divers produits de parfumerie;

1 jeu alphabétique de divisions.

FICHES

TECHNIQUES

HUILES ESSENT.

Le tout franco de port et d'emballage.

25 francs,

à la Librairie de "LA PARFUMERIE MODERNE"
112, route de Crémieu, VILLEURBANNE (Rhône)

AVIS

à MM. les Parfumeurs, Grossistes, Commissionnaires, Droguistes, Coiffeurs-Parfumeurs...

Voulez-vous une

Crème de Beauté

à votre nom?

Belle présentation — Qualité incomparable

PRIX DE REVIENT TRÈS AVANTAGEUX
POUVANT RAPPORTER DE 40 A 80 °/o

Les Etablissements qui fabriquent la Crème Activa se mettent gracieusement à votre disposition pour étudier toute combinaison possible et pour tous envois d'échantillons. Spécialisés dans la fabrication des Crèmes de Beauté, et parfaitement outillés, ils font beaucoup mieux et bien meilleur marché que partout ailleurs.

Ils peuvent fournir des Crèmes grasses, demi-grasses, sèches, en pâte, en mousse, en neige, en demi-mousse :
— En vrac. — Au kilog.
— En pots confectionnés à une marque qui vous sera réservée.
— En pots confectionnés à votre nom ou à votre marque.
— En tubes émaillés.

NOUVELLE SPÉCIALITÉ réservée au commerce de la parfumerie : *LA CRÉMOGÉNINE,* matière complète permettant de fabriquer soi-même, par simple cuisson avec eau et glycérine, toute Crème de Beauté parfaite. Succès absolument garanti.

Pour tous renseignements, écrivez à

CRÈME ACTIVA, 41, Rue d'Amsterdam, PARIS

Registre du Commerce de la Seine, n° 51.410

Une Maison importante

de matières premières pour parfumerie de New-York demande un voyageur capable et actif, connaissant à fond la branche des essences naturelles et parfums chimiques, ainsi que la préparation des parfums. Connaissance de la langue anglaise exigée. Adresser les offres bien détaillées sous initiales L. M., 93, rue de la Jonquière, Paris.

REPRÉSENTANT

est demandé par importante Maison parisienne de Dentifrices, Savons pour la Toilette, Savons pour la Barbe, pour départements du Rhône et limitrophes.

S'adresser : 107, Bureau du Journal.



Nous vendons

notre

MENTHE SICO

DÉTERPÉNÉE, ALIMENTAIRE

garantie sans aucune addition de produits étrangers

meilleur marché que la **Menthe Japon** (mint oil)

et notre

MENTHOL P. F. 34

GARANTI PUR EXTRAIT DE LA MENTHE JAPON

précieux pour Dentifrices, Bonbons, Onguents, etc.

40 % meilleur marché que le **Menthol Japon**

Société d'Industrie Chimique de l'Ouest

10, Rue aux Juifs, DARNETAL (Seine-Inférieure)

Matières premières pour Parfums et Savons

MORANA INCORPORATED

116-118, East 27th Street

NEW-YORK

MAISON D'ACHAT A PARIS

28, Rue Saint-Lazare

Téléphone : Trudaine 13-26

Offres de service uniquement sur rendez-vous

Registre du Commerce de la Seine, n° 207-128.

Louis WERTH

13, rue Simon-Dereure, PARIS 18e

Téléphone : Marcadet 14-42 / 30-08 — Adresse Télégraphique : Lowertol-Paris

Registre du Commerce de la Seine, n° 216.385

ACÉTATE D'AMYLE
ESSENCE MOUTARDE NATURELLE
ESSENCE MOUTARDE ARTIFICIELLE
THYMÈNE — THYMOL
INDOL — SCATOL
OXYDE DE PHÉNYLE
ESSENCE BOULEAU CRUE
ESSENCE BOULEAU RECTIFIÉE
TERPÈNES D'ORANGE, ETC., ETC.

Fabrique de Matières Colorantes

L.E. AUBERT

CHIMISTE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE FRANCE

à CORBEIL (Seine-et-Oise)

Colorants spéciaux pour Parfumerie, Savons, Pâtes, Eaux et Savons dentifrices, Lotions, Cosmétiques, Fards, Poudre de riz, etc. - Colorants poudres ou liquides pour huiles et corps gras. — Chlorophylle soluble dans tous les corps gras.

Téléphone 151 — Télégrammes AUBERT COLORANTS CORBEIL

Registre du Commerce de Corbeil, n° 2.265.

BERNARD-ESCOFFIER Fils

GRASSE

Essences de Bois Odorants

Essences concrètes et liquides de fleurs

Pommades et Extraits. Eaux distillées

Cire vierge d'abeille blanchie au soleil

MAISON FONDÉE EN 1820

Registre du Commerce de Grasse, n° B 2.650.

Société "LA CATALYSE"

— Siège social : 33, Rue Mogador, 33 — PARIS —

Registre du Commerce de Paris, n° 165.921.

MATIÈRES PREMIÈRES PURES POUR PARFUMERIE

OXYDE de PHÉNYLE F = 28° Eβ = 251°

(Géranium synthétique)

ISOMENTHOL Eβ = 112° sous 15mm D_{15} = 0,787

Liquide à odeur très pénétrante de Menthe Isomère du Menthol naturel

Echantillons et prix sur demande



ESSENCES CONCRÈTES ET ABSOLUES

PURES ET NATURELLES

JASMIN, ROSES, CASSIE, etc.

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu LYON-VILLEURBANNE

LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 11 — NOVEMBRE 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs





MURATI
PARIS
Secret de Lucette



Savon RODOLL

embellit le **TEINT**

PRIX : 2 fr.

à base de **Creme Rodoll, Lanoline Beurre de Cacao,** *il blanchit et adoucit merveilleusement l'épiderme.* Recommandé par les médecins pour la toilette des épidermes délicats des **Dames** et des **Bebés**. Attention! Exigez bien partout le **SAVON RODOLL**

P. GIRAUD & Cie
LYON-OULLINS (France)
R' C. Lyon, n° B 1373

SAVON RODOLL
CREME RODOLL
PATE DENTIFRICE RODOLL
SAVON BARBE RODOLL
PARFUM RODOLL
POUDRE DE RIZ RODOLL
SCHAMPOING RODOLL
BRILLANTINE RODOLL

Manufacture des Parfums et Savons
D'ALENÇON

Registre du Commerce d'Alençon, n° 2.584

CRÉATIONS :

Les Bouquets de la Riviera
Savon Adoucissant de Sainte Thérèse
Savon aux Fleurs de Nice, etc,

Nouveauté 1923 :

Coffret "Joyeux Noël"

TOUS SAVONS ET PARFUMS DE LUXE

CRÉATION DE TOUTES MARQUES AUX MEILLEURS PRIX POUR LE GROS ET L'EXPORTATION

Adresse télégraphique : Herbron Alençon - Téléphone 2-07
DÉPOTS A PARIS, LONDRES, BRUXELLES

FABRIQUE SPÉCIALE DE

PRODUITS de PARFUMERIE et de BEAUTÉ

COMMISSION — EN VRAC OU FAÇONNÉS — EXPORTATION

PARFUMS LOTIONS, EAUX DE TOILETTE, LAIT DE BEAUTÉ, POUDRES DE RIZ ET A SACHETS, CRÈMES DE BEAUTÉ, FARDS ET POUDRES DE RIZ COMPACTS, ROUGES ONCTUEUX, CRAYONS POUR LES LÈVRES, BATONS ET CRAYONS POUR LES YEUX, PRODUITS POUR LES ONGLES, ETC., ETC.

Produits livrés non confectionnés au kilo et au litre

A. BARTHÉLEMY, Usine : 8, Rue de Rouen, 8, COURBEVOIE (Seine)
R. C. Seine n° 228.319

VOTRE CLIENTÈLE VOUS DEMANDE SOUVENT
DES PRODUITS EFFICACES POUR LA BEAUTÉ DE LA CHEVELURE

N'hésitez pas à conseiller et à vendre en toute confiance

LES PRODUITS CHOSSON

Pommade — Lotion — Sève capillaire

qui donnent ces résultats depuis 50 ans et ne sont jamais dangereux

NOTRE PUBLICITÉ FACILITE VOS VENTES

PRIX ET CONDITIONS DE GROS

Ph. MICHAUD, 20, r. Victor-Hugo, LYON
R. C. Lyon, n° A 10.191.

PAPIER-FILTRE PRAT-DUMAS

GRIS ET BLANC, A PLAT ET PLISSÉ

Filtrant rapidement tous les liquides sans altération.

Reconnu le Meilleur de tous les Papiers à Filtrer

FILTRES PRAT-DUMAS
POUR ANALYSES

PRAT-DUMAS & Cie, Inventeurs
à COUZE-SAINT-FRONT (Dordogne, France)
Registre du Commerce de Bergerac, n° 1.674.

Fabrication Française de papiers dorés et argentés

ÉTIQUETTES DE LUXE
EN RELIEF

pour Parfumeurs, Confiseurs, Fleuristes

Emile LARCHER

Maison Fondée en 1855

USINE A NOGENT-SUR-MARNE

151, Rue du Temple, PARIS (IIIe)
Téléphones : **PARIS-Archives 33-61 ; NOGENT 276**
Registre du Commerce de Paris, n° analytique 17.077.

APPAREILS EN

FONTE EMAILLEE

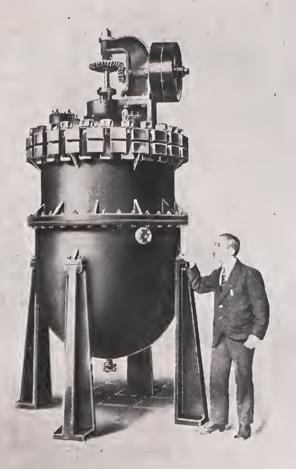
RÉSISTANT A TOUS PRODUITS CHIMIQUES
A TOUTES TEMPÉRATURES ET PRESSIONS

ÉTABLISSEMENTS

DANTO-ROGEAT & Cie

MAISON FONDÉE EN 1836

TÉLÉPHONE 12-90 **LYON** 35-39 CHEMIN des CULATTES
Tél. Gutemberg 80-22 DÉPÔT A **PARIS** 14, Rue de Bruxelles. Tél. Gutemberg 80-22



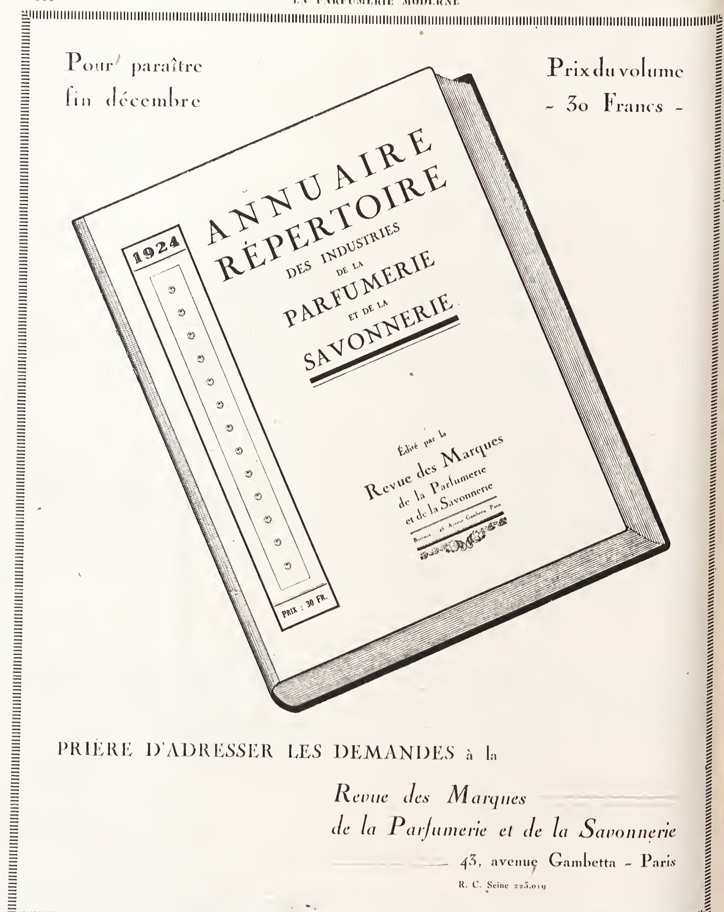
AGENCES à:
LONDRES, NEW-YORK
BRUXELLES, BARCELONE
ZURICH, AMSTERDAM
GENES, VIENNE
ALEXANDRIE
BERLIN, etc.



Fournisseurs
des plus grandes
Manufactures
de
PRODUITS CHIMIQUES

Demandez notre **ALBUM N°3**
DE CUVES, D'AUTOCLAVES, D'APPAREILS A DOUBLE-FOND DE VAPEUR etc.
Consultez-nous pour tous appareils nouveaux a établir specialement

Registre du Commerce de Lyon, n° A 14.208.


Pour paraître
fin décembre
Prix du volume
- 3o Francs -
ANNUAIRE
RÉPERTOIRE
DES INDUSTRIES
DE LA
PARFUMERIE
ET DE LA
SAVONNERIE
1924
PRIX : 30 FR.
Édité par la
Revue des Marques
de la Parfumerie
et de la Savonnerie
Bureaux 43 Avenue Gambetta Paris
PRIÈRE D'ADRESSER LES DEMANDES à la
Revue des Marques
de la Parfumerie et de la Savonnerie
43, avenue Gambetta - Paris
R. C. Seine 223.019

INDUSTRIE CHIMIQUE

K. BEUGGER & Cie S. A.

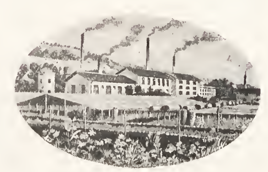
Siège social : **NAPLES,** Via Medina, 5

USINES :



NAPLES-POGGIOREALE

MESSINA



BORDIGHERA

PARFUMS SYNTHÉTIQUES

Vanilline 100 %
Géraniol
Linalool
Terpinéol
Acétate de Linalyle
Acétate de Géranyle
Acétate de Térpényle
Citral 100 %
Acétophénone
Méthylacétophénone
Ionone
Musc A
Musc X
Antranylate de Méthyle
Bromstyrole

ESSENCES NATURELLES ITALIENNES
GARANTIES PURES

Orange
Citron
Mandarine
Bergamote
Néroli
Lavande
Menthe poivrée
Romarin

La Parfumerie moderne

Rédacteur en Chef : JEAN GATTEFOSSÉ

Secrétariat de la Rédaction : 112, Route de Crémieu LYON-VILLEURBANNE

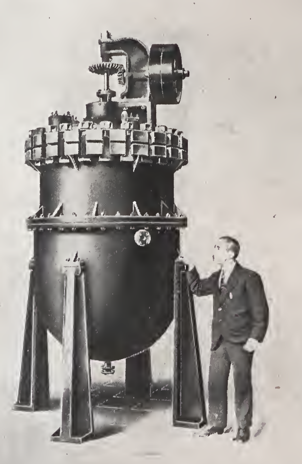
LYON

Administration et Publicité : 285, Avenue Jean-Jaurès

A PARIS : Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil. Téléph. Wagram 38-34

SOMMAIRE DU N° 12 — DÉCEMBRE 1923

Abonnements (12 mois) : France, 30 francs ; Etranger, 40 francs






XVIe ANNÉE - N° 2

FÉVRIER 1923

La Parfumerie Moderne

Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.



Rédacteur en chef : Jean Gattefossé

Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon

Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon

A PARIS
M. Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil
Téléphone : Wagram 38-34



les VAPORISATEURS DE POCHE



FLORIS & le KID

Modèle de Luxe, véritable bijou, garnitures nacre, écaille, émail, en toutes nuances. Hauteur : 9 centimètres. Fonctionnement simple et parfait. — Vendu au détail de 50 à 120 Fcs.

Plus petit encore que le "Floris": 6 centimètres de hauteur seulement. Entièrement en métal doré et gravé. Fabrication irréprochable. Présentation parfaite. — Vendu au détail : Fcs 13,50.

LA DERNIÈRE MODE DE PARIS
sont des Créations de

Marcel FRANCK

49, Boulevard de Ménilmontant, 49 - PARIS


LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
obtenues par
A. BIETTE & FILS
SAVONNIERS - PARFUMEURS
Pour la qualité de leurs produits
HORS-CONCOURS-MEMBRE DU JURY
Grand Prix
MÉDAILLES OR & ARGENT
AUX EXPOSITIONS
universelles et internationales
ETABLISSEMENTS A. BIETTE FILS ET CIE
SAVONS BIETTE
810
A. BIETTE & FILS
NANTES-PARIS
SAVON
POUR LA BARBE
SAVON
BIETTE
POUR LA BARBE
MAISON
FONDÉE
EN 1882
Notre SAVON 810 pour la BARBE
Se recommande de préférence à tout autre par sa composition absolument neutre spécialement étudiée pour permettre l'usage quotidien du rasoir.
Il donne à la peau une douceur et une fraicheur incomparables. Sa longue durée en fait le plus économique des Savons à barbe: les qualités de sa pâte et la finesse de son parfum garanti naturel justifient notre devise:
"Les savons BIETTE font les délices de la toilette"
Exiger la marque BIETTE et le N° 810
P.A. LYON



XVIe ANNÉE - N° 3
MARS 1923
P10.249
La Parfumerie Moderne
Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.
Rédacteur en chef : Jean Gattefossé
Secrétariat de la Rédaction . 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon
Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon
BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE PARIS
A PARIS
M. Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil
Téléphone : Wagram 38-34



les VAPORISATEURS DE POCHE



FLORIS & le KID

Modèle de Luxe, véritable bijou, garnitures nacre, écaille, émail, en toutes nuances Hauteur : 9 centimètres. Fonctionnement simple et parfait. — Vendu au détail de 50 à 120 Fcs.

Plus petit encore que le "Floris" : 6 centimètres de hauteur seulement. Entièrement en métal doré et gravé. Fabrication irréprochable. Présentation parfaite. — Vendu au détail : Fcs 13,50.

LA DERNIÈRE MODE DE PARIS

sont des Créations de

Marcel FRANCK

49, Boulevard de Ménilmontant, 49 - PARIS

Maison fondée en 1768

Etablissements ANTOINE CHIRIS

COMPAGNIE DES PRODUITS AROMATIQUES, CHIMIQUES ET MEDICINAUX

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de francs



Adr.sse Télég.que
ARCHIMED
PARIS

USINES A

GRASSE (Alpes-Maritimes)
BAUS-ROUX (A. Maritimes)
BOUFARIK (Algérie)
REGGIO-CALABRE (Italie)

CAYENNE (Guyane française)
MAYOTTE (Iles Comores)
CHAPA-LAO-KAY (Tonkin)
ASUNCION (Paraguay)

NEW-YORK (U. S. A.)

MATIERES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE, SAVONNERIE, CONFISERIE, ETC.

Produits d'infusion et d'enfleurage. — Produits d'extraction (Procédés brevetés).
Huiles essentielles. — Essences synthétiques.
Produits organiques. — Essences pour savons. — Eaux distillées.

Importation directe des Essences et Produits Exotiques.

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

PIERRE DHUMEZ & C°

Parfums Premiers

VALLAURIS (A-M) France

Un de nos champs de Sauge sclarée en 1922


Bruyère de l'Annam
Essence Naturelle
Base pour Savonnerie
Société Francaise
de Produits Aromatiques
LYON


XVIe ANNÉE - N° 4
AVRIL 1923
La Parfumerie Moderne
Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.
Rédacteur en chef : Jean Gattefossé
Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon
Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon
BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE PARIS
A PARIS
M. Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil
Téléphone : Wagram 38-34

les

VAPORISATEURS DE POCHE





FLORIS & le KID

Modèle de Luxe, véritable bijou, garnitures nacre, écaille, émail, en toutes nuances. Hauteur : 9 centimètres. Fonctionnement simple et parfait. — Vendu au détail de 50 à 120 Fcs.

Plus petit encore que le "Floris": 6 centimètres de hauteur seulement. Entièrement en métal doré et gravé. Fabrication irréprochable. Présentation parfaite. — Vendu au détail : Fcs 13,50.

LA DERNIÈRE MODE DE PARIS

sont des Créations de

Marcel FRANCK

49, Boulevard de Ménilmontant, 49 - PARIS

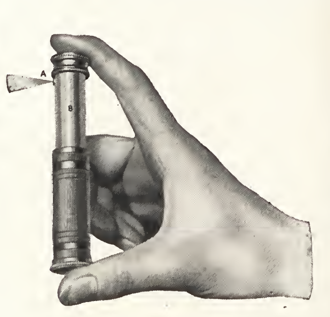

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
obtenues par
A.BIETTE & FILS
SAVONNIERS - PARFUMEURS
Pour la qualité de leurs produits
HORS-CONCOURS-MEMBRE DU JURY
Grand Prix
MÉDAILLES OR & ARGENT
AUX EXPOSITIONS
universelles et internationales
SAVON
SAVONS BIETTE
810
A·BIETTE & FILS
NANTES-PARIS
SAVON
POUR LA BARBE
MAISON
FONDÉE
EN 1882
BIETTE
POUR LA BARBE
Notre SAVON 810 pour la BARBE
Se recommande de préférence à tout autre par sa composition absolument neutre spécialement étudiée pour permettre l'usage quotidien du rasoir.
Il donne à la peau une douceur et une fraicheur incomparables. Sa longue durée en fait le plus économique des Savons à barbe; les qualités de sa pâte et la finesse de son parfum garanti naturel justifient notre devise:
"Les savons BIETTE font les délices de la toilette"
Exiger la marque BIETTE et le N° 810
P.A. LYON



XVIe ANNÉE - N° 5
MAI 1923
La Parfumerie Moderne
Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.
Rédacteur en chef : Jean Gattefossé
Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon
Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon
A PARIS
M. Robert VIDAL, 59, rue Miromesnil
Téléphone : Wagram 38-34



les
VAPORISATEURS DE POCHE



FLORIS & le KID

FLORIS

Modèle de Luxe, véritable bijou, garnitures nacre, écaille, émail, en toutes nuances Hauteur : 9 centimètres. Fonctionnement simple et parfait. — Vendu au détail de 50 à 120 Fcs.

le KID

Plus petit encore que le "Floris": 6 centimètres de hauteur seulement. Entièrement en métal doré et gravé. Fabrication irréprochable. Présentation parfaite. — Vendu au détail : Fcs 13,50.

LA DERNIÈRE MODE DE PARIS
sont des Créations de

Marcel FRANCK

49, Boulevard de Ménilmontant, 49 - PARIS



Bruyère de l'Annam
Essence Naturelle
Base pour Savonnerie
Société Francaise
de Produits Aromatiques
LYON

XVIe ANNÉE - N° 6

JUIN 1923

La Parfumerie Moderne

Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.

Rédacteur en chef : Jean Gattefossé

Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon

Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon

A PARIS
M. Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil
Téléphone : Wagram 38-34

les
VAPORISATEURS DE POCHE





FLORIS & le KID

Modèle de Luxe, véritable bijou, garnitures nacre, écaille, émail, en toutes nuances. Hauteur : 9 centimètres. Fonctionnement simple et parfait. — Vendu au détail de 50 à 120 Fcs.

Plus petit encore que le "Floris": 6 centimètres de hauteur seulement. Entièrement en métal doré et gravé. Fabrication irréprochable. Présentation parfaite. — Vendu au détail : Fcs 13,50.

LA DERNIÈRE MODE DE PARIS
sont des Créations de



49, Boulevard de Ménilmontant, 49 - PARIS

Maison fondée en 1768

Etablissements ANTOINE CHIRIS

COMPAGNIE DES PRODUITS AROMATIQUES, CHIMIQUES ET MEDICINAUX

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de francs



Adr.sse Télég.que
ARCHIMED
PARIS

USINES A

GRASSE (Alpes-Maritimes)
BAUS-ROUX (A. Maritimes)
BOUFARIK (Algérie)
REGGIO-CALABRE (Italie)

CAYENNE (Guyane française)
MAYOTTE (Iles Comores)
CHAPA-LAO-KAY (Tonkin)
ASUNCION (Paraguay)

NEW-YORK (U. S. A.)

MATIERES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE, SAVONNERIE, CONFISERIE, ETC.

Produits d'infusion et d'enfleurage. — Produits d'extraction (Procédés brevetés).

Huiles essentielles. — Essences synthétiques.

Produits organiques. — Essences pour savons. — Eaux distillées.

Importation directe des Essences et Produits Exotiques.

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

PIERRE DHUMEZ & C°
sont Spécialistes
du Parfum de Fleurs d'Oranger
sous toutes ses formes
Leur usine de VALLAURIS (A.-M.)
est au cœur des plantations



LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
obtenues par
A. BIETTE & FILS
SAVONNIERS - PARFUMEURS
Pour la qualité
de leurs produits
HORS-CONCOURS - MEMBRE du JURY
Grand Prix
MÉDAILLES OR & ARGENT
AUX EXPOSITIONS
universelles
et internationales
SAVONS BIETTE
810
A. BIETTE & FILS
NANTES-PARIS
SAVON
POUR LA BARBE
SAVON
MAISON
FONDÉE
EN 1882
BIETTE
POUR LA BARBE
Notre SAVON 810 pour la BARBE
Se recommande de préférence à tout autre par sa composition absolument neutre spécialement étudiée pour permettre l'usage quotidien du rasoir.
Il donne à la peau une douceur et une fraicheur incomparables. Sa longue durée en fait le plus économique des Savons à barbe; les qualités de sa pâte et la finesse de son parfum garanti naturel justifient notre devise:
"Les savons BIETTE font les délices de la toilette"
Exiger la marque BIETTE et le No 810
P.A. LYON


XVIe ANNÉE - No 7
JUILLET 1923
La Parfumerie Moderne
Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.
Rédacteur en chef : Jean Gattefossé
Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon
Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon
A NEW-YORK
M. Georges ACUNA, Secrétaire Général
9, West, 119th street
BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE PARIS
P. 10249



les
VAPORISATEURS DE POCHE



FLORIS & le KID

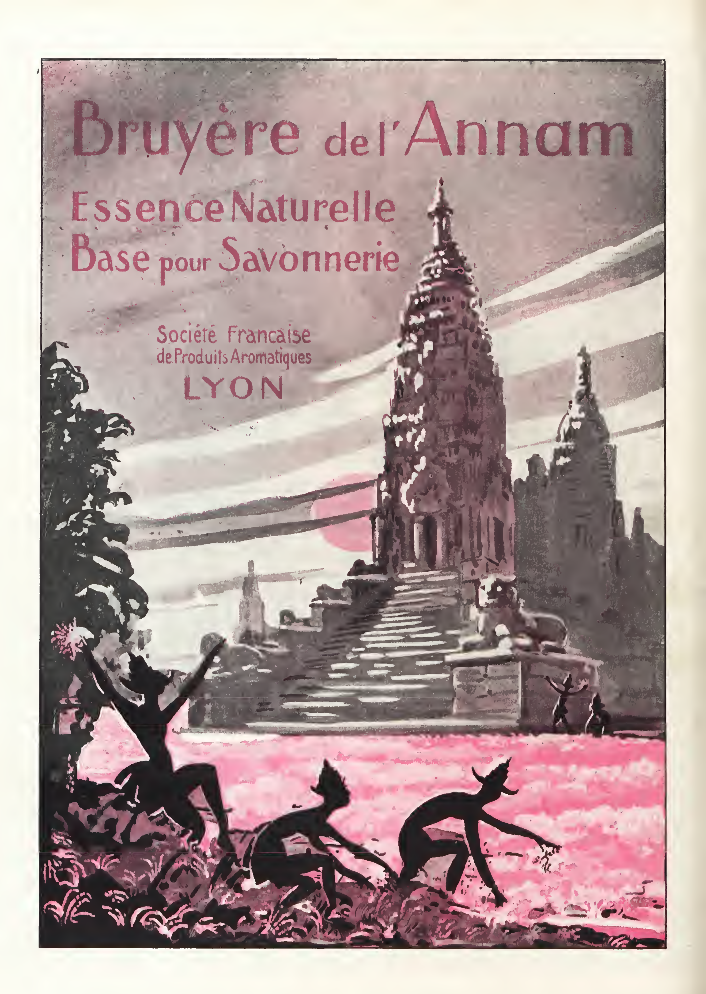
Modèle de Luxe, véritable bijou, garnitures nacre, écaille, émail, en toutes nuances. Hauteur : 9 centimètres. Fonctionnement simple et parfait. — Vendu au détail de 50 à 120 Fcs.

Plus petit encore que le "Floris": 6 centimètres de hauteur seulement. Entièrement en métal doré et gravé. Fabrication irréprochable. Présentation parfaite. — Vendu au détail : Fcs 13,50.

LA DERNIÈRE MODE DE PARIS
sont des Créations de

Marcel FRANCK

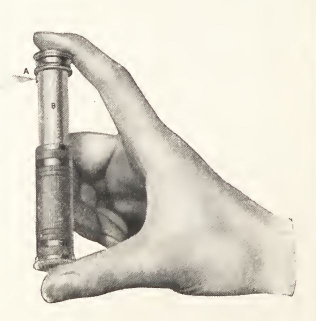
49, Boulevard de Ménilmontant, 49 - PARIS


Bruyère de l'Annam
Essence Naturelle
Base pour Savonnerie
Société Francaise
de Produits Aromatiques
LYON


XVIᵉ ANNÉE - N° 8
AOUT 1923
La Parfumerie Moderne
Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.
Rédacteur en chef : Jean Gattefossé
Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon
N° au Registre du Commerce : Lyon B 1834.
Administration et Publicité
85, avenue Jean Jaurès
Lyon
A PARIS
M. Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil
Téléphone : Wagram 38-34



les
VAPORISATEURS DE POCHE



FLORIS & le KID

Modèle de Luxe, véritable bijou, garnitures nacre, écaille, émail, en toutes nuances. Hauteur : 9 centimètres. Fonctionnement simple et parfait. — Vendu au détail de 50 à 120 Fcs.

Plus petit encore que le "Floris" : 6 centimètres de hauteur seulement. Entièrement en métal doré et gravé. Fabrication irréprochable. Présentation parfaite. — Vendu au détail : Fcs 13,50.

LA DERNIÈRE MODE DE PARIS
sont des Créations de

Marcel FRANCK

49, Boulevard de Ménilmontant, 49 - PARIS


LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
obtenues par
A.BIETTE & FILS
SAVONNIERS - PARFUMEURS
Pour la qualité de leurs produits
HORS-CONCOURS-MEMBRE DU JURY
Grand Prix
MÉDAILLES OR & ARGENT
AUX EXPOSITIONS
universelles et internationales
SAVONS BIETTE
810
A.BIETTE & Fils
NANTES-PARIS
SAVON
POUR LA BARBE
SAVON
MAISON FONDÉE EN 1882
BIETTE
POUR LA BARBE
Notre SAVON 810 pour la BARBE
Se recommande de préférence à tout autre par sa composition absolument neutre spécialement étudiée pour permettre l'usage quo-tidien du rasoir.
Il donne à la peau une douceur et une fraicheur incompara-bles. Sa longue durée en fait le plus économique des Savons à barbe; les qualités de sa pâte et la finesse de son parfum ga-ranti naturel justifient notre devise:
"Les savons BIETTE font les délices de la toilette"
Exiger la marque BIETTE et le N° 810
P.A. LYON



XVI[e] ANNÉE - N° 9

SEPTEMBRE 1923

La Parfumerie Moderne

Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.

Rédacteur en chef : Jean Gattefossé
Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon
N° au Registre du Commerce : Lyon B 1834.

Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon

A PARIS
M. Robert VIDAL, 59, rue Miromesnil
Téléphone : Wagram 38-34

les VAPORISATEURS DE POCHE





FLORIS & le KID

Modèle de Luxe, véritable bijou, garnitures nacre, écaille, émail, en toutes nuances. Hauteur : 9 centimètres. Fonctionnement simple et parfait. — Vendu au détail de 50 à 120 Fcs.

Plus petit encore que le "Floris": 6 centimètres de hauteur seulement. Entièrement en métal doré et gravé. Fabrication irréprochable. Présentation parfaite. — Vendu au détail : Fcs 13,50.

LA DERNIÈRE MODE DE PARIS

sont des Créations de

Marcel FRANCK

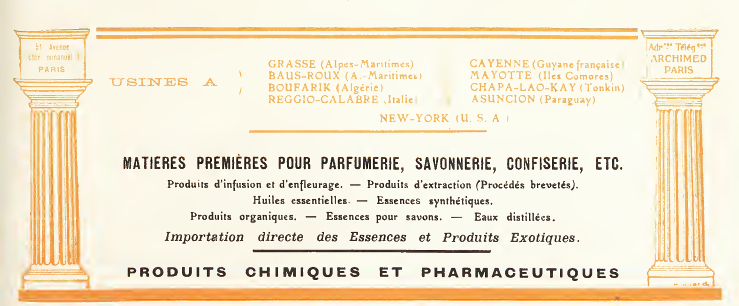
49, Boulevard de Ménilmontant, 49 - PARIS

Maison fondée en 1768

Etablissements ANTOINE CHIRIS

COMPAGNIE DES PRODUITS AROMATIQUES, CHIMIQUES ET MEDICINAUX

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de francs



Un coin des Jasmineraies du Domaine d'Argeville en Provence près Mougins à

PIERRE DHUMEZ et Cie

Parfums Premiers VALLAURIS (A.M.) France . Août 1923

XVIe ANNÉE - N°10

OCTOBRE 1923

La Parfumerie Moderne

Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.



Rédacteur en chef : Jean Gattefossé

Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon
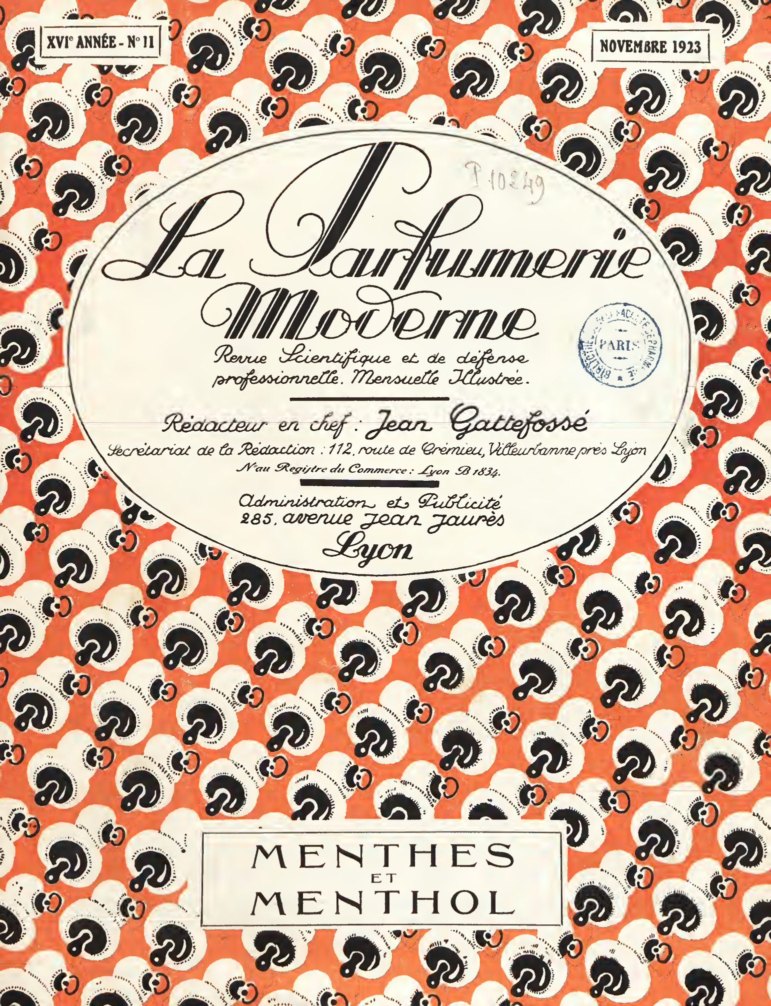
N° au Registre du Commerce : Lyon B 1834.

Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon

A PARIS
M. Robert VIDAL, 59, Rue Miromesnil
Téléphone : Wagram 38-34



LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
obtenues par
A. BIETTE & FILS
SAVONNIERS - PARFUMEURS
Pour la qualité de leurs produits
HORS-CONCOURS - MEMBRE DU JURY
Grand Prix
MÉDAILLES OR & ARGENT
AUX EXPOSITIONS
universelles et internationales
BIETTE
SAVONS BIETTE
810
A. BIETTE & Fils
NANTES - PARIS
SAVON
POUR LA BARBE
SAVON BIETTE
POUR LA BARBE
MAISON FONDÉE EN 1882
Notre SAVON 810 pour la BARBE
Se recommande de préférence à tout autre par sa composition absolument neutre spécialement étudiée pour permettre l'usage quotidien du rasoir.
Il donne à la peau une douceur et une fraicheur incomparables. Sa longue durée en fait le plus économique des Savons à barbe; les qualités de sa pâte et la finesse de son parfum garanti naturel justifient notre devise:
"Les savons BIETTE font les délices de la toilette"
Exiger la marque BIETTE et le No 810
P.A. LYON



XVIe ANNÉE - N° 11
NOVEMBRE 1923
La Parfumerie Moderne
Revue Scientifique et de défense professionnelle. Mensuelle Illustrée.
Rédacteur en chef : Jean Gattefossé
Secrétariat de la Rédaction : 112, route de Crémieu, Villeurbanne près Lyon
N° au Registre du Commerce : Lyon B 1834.
Administration et Publicité
285, avenue Jean Jaurès
Lyon
MENTHES
ET
MENTHOL



les

VAPORISATEURS DE POCHE



FLORIS & le KID

Modèle de Luxe, véritable bijou, garnitures nacre, écaille, émail, en toutes nuances. Hauteur : 9 centimètres. Fonctionnement simple et parfait. — Vendu au détail de 50 à 120 Fcs.

Plus petit encore que le "Floris": 6 centimètres de hauteur seulement. Entièrement en métal doré et gravé. Fabrication irréprochable. Présentation parfaite. — Vendu au détail : Fcs 13,50.

LA DERNIÈRE MODE DE PARIS

sont des Créations de



49, Boulevard de Ménilmontant, 49 - PARIS


FABRIQUE DE PRODUITS ORGANIQUES
ALBERT VERLEY
ILE SAINT DENIS


la
Parfumerie
moderne
NOËL
1923



Produits organiques purs
Parfums composés
Spécialités exclusives A.V.
Parfums concentrés pr savonnerie

Essences déterpénées
Essences solubles absolues
Aromes art. de fruits
Essences de lies de vin naturelles

Etablissements
ALBERT VERLEY

matières premières naturelles et synthétiques
pour la Parfumerie et la Savonnerie

Usines & Bureaux : 8, 9, 10. Quai de la Marine, Saint-Denis (Seine)

TÉLÉGR : VERLEY-ILE SAINT-DENIS TÉLEPHONE : 20 SAINT-DENIS



LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
obtenues par
A. BIETTE & FILS
SAVONNIERS - PARFUMEURS
Pour la qualité de leurs produits
HORS-CONCOURS - MEMBRE du JURY
Grand Prix
MÉDAILLES OR & ARGENT
AUX EXPOSITIONS
universelles et internationales
SAVONS BIETTE
810
A. BIETTE & FILS
NANTES-PARIS
SAVON
POUR LA BARBE
SAVON
MAISON
FONDÉE
EN 1882
BIETTE
POUR LA BARBE
Notre SAVON 810 pour la BARBE
Se recommande de préférence à tout autre par sa composition absolument neutre spécialement étudiée pour permettre l'usage quotidien du rasoir.
Il donne à la peau une douceur et une fraicheur incomparables. Sa longue durée en fait le plus économique des Savons à barbe; les qualités de sa pàte et la finesse de son parfum garanti naturel justifient notre devise:
"Les savons BIETTE font les délices de la toilette"
Exiger la marque BIETTE et le N° 810
P.A. LYON